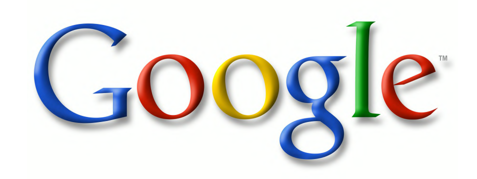
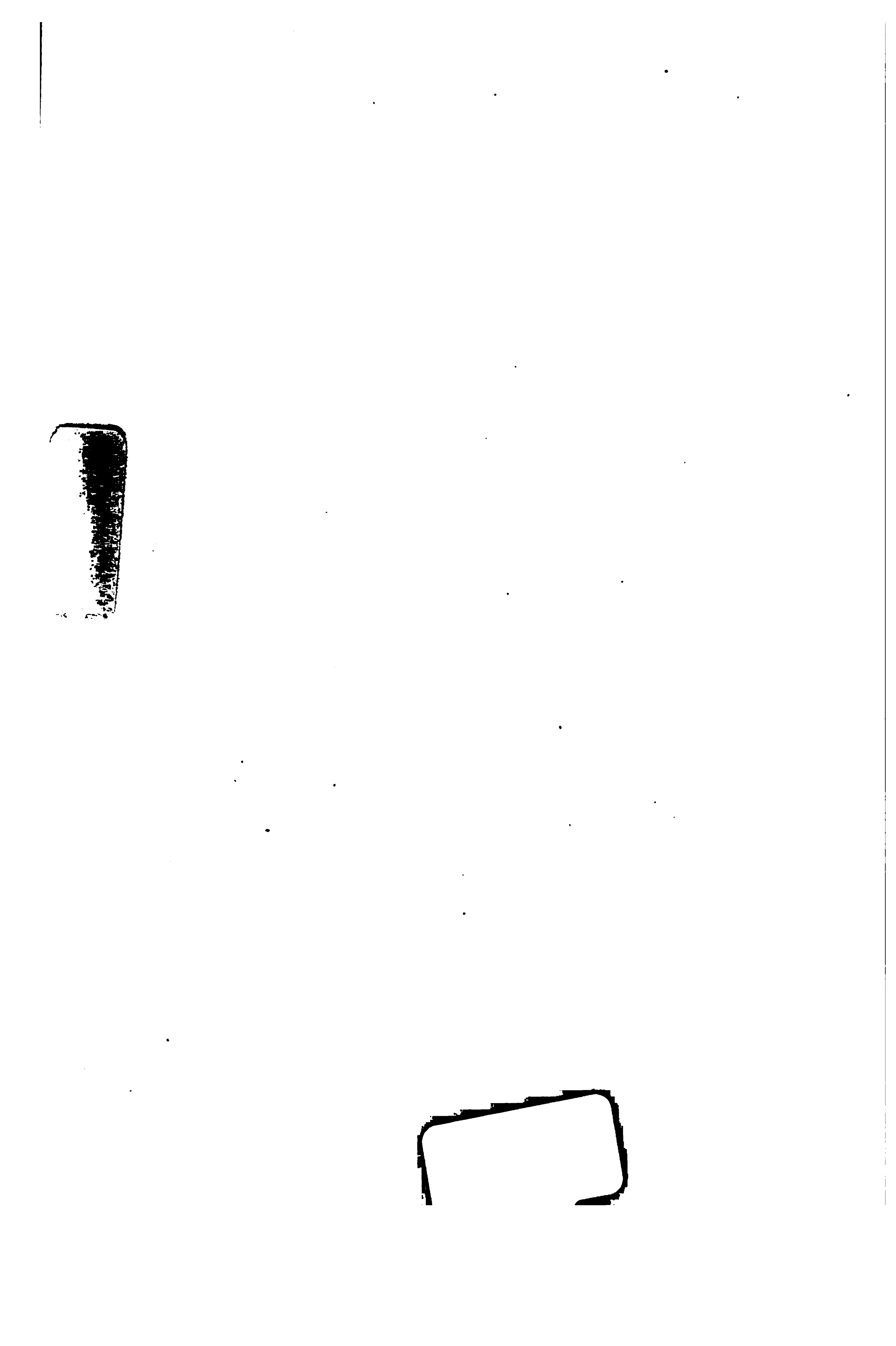

Google







HISTOIRE
DE LA VIE
DE JÉSUS-CHRIST.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.
1804.

ÉCOLE D'ITALIE.



Raphael pinx. S. Le Roy del. Delvaux Sculp.

Voilà celui qui ote les péchés du monde.

St Jean Ch. 1. V. 29.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE JÉSUS-CHRIST,

PAR LE P. DE LIGNY,
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

ÉDITION ORNÉE DE GRAVURES,
D'APRÈS LES TABLEAUX DES PLUS GRANDS MAÎTRES,
Sous la direction de *L. Petit.*

TOME I.



A PARIS,
CHEZ L'EDITEUR, RUE PALATINE, N° 1093,
PRÈS SAINT-SULPICE;
ET A LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 70.
MDCCCIV.

ÉCOLE D'ITALIE.



Le Guide pinx. — C. Langlois del. — Giraud aqua for. — Dambrun Sculp.

Une fleur sortira de la Tige de Jessé.

Isaïe Ch. 11 V. 1.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE
N. S. JÉSUS-CHRIST,
DEPUIS SON INCARNATION
JUSQU'A SON ASCENSION.

CHAPITRE PREMIER.

Préface de S. Luc. — Génération éternelle du Verbe et son Incarnation. — Témoignage qui lui est rendu par Jean-Baptiste. — Le saint Précurseur annoncé et promis.

« Le commencement de l'Evangile de Jésus-
» Christ, Fils de Dieu.

» Comme plusieurs ont entrepris de compo-
» ser l'histoire des choses qui se sont passées
» parmi nous, selon que nous les avons appri-
» ses de ceux qui les ont vues eux-mêmes dès
» le commencement, et qui ont été les minis-
» tres de la parole, j'ai aussi jugé à propos, très-

M. 1. Initium Evangelii Jesu Christi Filii Dei.

L. 1. v. 1. Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem quæ in nobis completæ sunt, rerum :
2. Sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi viderunt, et Ministri fuerunt sermonis :
3. Visum est et mihi,

» illustre Théophile, de vous les écrire toutes » avec quelque ordre, les ayant suivies exac- » tement dès leur première origine, afin que » vous connoissiez la vérité de ce qu'on vous » a enseigné ».

assecuto omnia à principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile.
4. Ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem.

Ainsi parle S. Luc; et S. Marc, autre Disciple, a pu tenir le même langage. Mais les deux Apôtres Evangélistes ont pu dire, et S. Jean l'a dit en effet : « Ce qui a été dès le » commencement, ce que nous avons ouï, ce » que nous avons vu de nos yeux, ce que nous » avons considéré, ce que nos mains ont tou- » ché concernant le Verbe de vie,..... c'est » ce que nous vous annonçons, afin que vous » entriez en société avec nous, et que la so- » ciété qui est entre nous soit avec le Père et » avec Jésus-Christ son Fils ». C'est-à-dire, que les uns racontent ce qu'ils ont vu, et les autres ce qu'ils ont appris de ceux qui l'ont vu. Si les premiers ont été des témoins éclairés, les seconds ont été des auditeurs attentifs, et tous des historiens fidèles. Trop bien d'accord entre eux pour qu'on puisse les convaincre de s'être contredits, on les trouve en même temps assez différens, pour qu'on ne puisse pas les soupçonner de s'être concertés; et les différences n'empêchent pas de reconnoître qu'ils sont les organes du même esprit, de même à-peu-près que, sous des traits dif-

1. J. 1. v. 1. Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt, de verbo vitæ....
3. Annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum patre, et cum filio ejus Jesu Christo.

férens, on reconnoît les enfans d'un même père. Nous allons entrer dans leur récit, en disant ce qu'étoit avant tous les temps ce Verbe éternel dont la vie temporelle fait le sujet de cette Histoire.

« Le [1] Verbe étoit [2] au commencement, et le » Verbe étoit en Dieu, et le Verbe étoit [3] Dieu ; » il étoit [4] au commencement en Dieu.

J. I. v. I. In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.
2. Hoc erat in principio apud Deum.

---

[1] La parole du Père, l'expression intérieure de son intelligence, la production éternelle et infinie de sa connoissance infinie. Le terme de cette connoissance est une Personne divine distinguée de la Personne divine qui la produit. S'il est vrai que c'est un grand mystère, ne peut-on pas ajouter que c'est le seul mystère qu'il y ait ici ? Car que cette Personne soit consubstantielle et co-éternelle à son principe, cela paroît aussi évident, qu'il est évident que la connoissance, la raison, la sagesse de Dieu ne peut être ni d'une autre substance, ni d'une moindre durée que Dieu même. Il faut dire la même chose du S. Esprit qui est l'amour substantiel du Père et du Fils.

[2] Lorsque tout ce qui a un commencement a commencé d'être, il étoit déjà. Donc il est sans commencement. Donc il est éternel.

[3] Les esprits contentieux pourroient bien peut-être chicaner encore sur les autres expressions de ce verset, qui énoncent la divinité du Verbe. Mais ce mot les ramène toutes au sens de la Divinité proprement dite. Car est-il possible de dire d'une manière plus précise que le Verbe étoit Dieu, qu'en disant, *le Verbe étoit Dieu ?*

[4] Cette reprise représente, si l'on ose ainsi parler, la

» luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne » l'ont point [1] comprise. Il y eut un homme » appelé Jean, qui fut envoyé de Dieu. Il » vint pour être témoin, pour rendre témoi- » gnage à la lumière, afin que tout le monde » crût par lui. Il n'étoit pas la lumière même ; » mais il étoit pour rendre témoignage à la » lumière. *Le Verbe* étoit cette vraie lu- » mière qui éclaire tout homme qui vient au » monde.

» Il étoit dans le monde, et le monde a » été fait par lui ; et le monde ne l'a point » connu. Il est venu dans son propre héritage, » et les siens ne l'ont point reçu. Mais pour » tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné » le pouvoir de devenir enfans de Dieu, à ceux

5. Et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.
6. Fuit homo missus à Deo cui nomen erat Joannes.
7. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine ; ut omnes crederent per illum.
8. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.
9. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.
10. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit.
11. In propria venit, et sui eum non receperunt.
12. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem Filios

---

donne la vie ; et la lumière dont il est ici question, c'est la lumière de la foi, et non comme plusieurs l'ont dit, la lumière naturelle de la raison. Bien des raisons le prouvent : celle-ci pourra suffire. La lumière dont parle l'Evangéliste, est celle de laquelle il va dire que Jean-Baptiste a rendu témoignage. Or l'objet direct du témoignage de Jean-Baptiste, ce n'étoit pas J. C. comme auteur de la raison naturelle, mais J. C. comme auteur de la Foi chrétienne et de la Loi évangélique.

[1] Les hommes plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur. Ils n'ont point apperçu la lumière, parce qu'ils n'ont pas voulu l'appercevoir. Ceux qui se mettent un bandeau sur les yeux, ne voient pas la lumière du jour : est-ce au soleil qu'il faut s'en prendre?

Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus;
13. Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.
14. Et Verbum caro factum est et habitavit

» qui croient en son nom, qui n'ont tiré leur » *seconde* naissance, ni du sang, ni des desirs » de la chair, ni de la volonté de l'homme, » mais de Dieu. [1] ET LE VERBE A ÉTÉ » FAIT [2] CHAIR. Il a habité parmi nous

[1] L'Evangéliste parle en même temps de l'Incarnation du Verbe, et de la naissance spirituelle des enfans de Dieu, parce que la première, qui est la cause méritoire de la seconde, sert encore à la prouver. C'est un argument du plus au moins. Il paroissoit plus difficile que le Verbe de Dieu fût fait Chair et Sang, que ce qui est Chair et Sang devînt enfant adoptif de Dieu.

[2] C'est-à-dire qu'il a été fait Homme. L'Evangéliste nomme la partie pour le tout, et la partie la plus méprisable, pour faire mieux sentir le prodigieux abaissement du Fils de Dieu. On trouve une grande énergie dans l'union de ces deux termes, le *Verbe* a été fait *Chair.* D'anciens hérétiques en ont pris occasion de dire que le Verbe n'avoit pris que la chair à laquelle il servoit d'ame. J. C. les avoit réfutés d'avance, en disant : *Mon ame* est troublée ; *mon ame* est triste jusqu'à la mort ; mon Père, je remets *mon esprit* entre vos mains. N'eût-il point parlé de la sorte, il suffit qu'il soit appelé Homme, comme il l'est plus d'une fois dans l'Ecriture, pour qu'on ne puisse pas douter qu'il n'ait pris une ame raisonnable. Un corps sans ame ne seroit pas plus un homme que ne l'est un arbre ; et si l'ame n'étoit pas raisonnable, il ne différeroit de la bête que par la figure. Ceci est dit contre l'hérétique Apollinaire, qui attribuoit à J. C. une ame sensible ou sensitive, et non une ame raisonnable. On ne finiroit pas si l'on vouloit rapporter toutes les impiétés

» plein de grace et de vérité ; nous avons vu [1] sa
» gloire, telle qu'est la gloire du Fils unique
» qui vient du Père.

» C'est de lui que Jean rend témoignage,
» et qu'il dit à haute voix : Voilà celui dont je
» disois : celui qui va venir après moi est
» avant moi, car il est plus ancien que moi.
» Nous avons tous reçu de sa [2] plénitude, et
» une [3] grace au lieu d'une grace. Car la loi
» fut donnée par Moïse ; mais la grace et la
» vérité est venue par Jésus-Christ ».

in nobis : et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti à patre, plenum gratiæ et veritatis.

15. Joannes testimonium perhibet de ipso, et clamat, dicens : Hic erat quem dixi ; qui post me venturus est, ante me factus est : quia prior me erat.

16. Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratiâ.

17. Quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.

---

et toutes les absurdités que les Hérétiques ont imaginées sur le mystère de l'Incarnation. La Foi et le bon sens ne se trouvent que dans un acquiescement parfait à ce qu'il a plu à Dieu de nous en révéler.

[1] On a vu sa gloire manifestée par ses miracles. S. Jean avoit eu de plus l'avantage d'être un des trois qui la virent dans sa transfiguration.

[2] Toutes les graces viennent de la plénitude de Jésus-Christ, comme toutes les eaux qui arrosent la terre viennent de la plénitude de la mer. Les fleuves qui les lui reportent ne font que lui rendre ce qu'ils en ont reçu.

[3] La loi de grace, au lieu de la grace de la loi. Car celle-ci étoit véritablement une grace. Mais la seconde lui est tellement supérieure, qu'en les comparant l'une à l'autre, la première a pu s'appeler simplement *la Loi*, et la seconde *la Grace ;* d'autant plus que toute la grace de l'ancienne loi avoit sa source dans la grace de la loi nouvelle dont elle n'étoit qu'un rejaillissement anticipé.

Qu'on ne soit point surpris que nous parlions de choses aussi élevées au-dessus de l'entendement humain, que le sont celles qu'on vient d'entendre. Notre témoignage n'en est
18. Deum nemo vidit unquam, unigenitus filius : qui est in sinu patris, ipse enarravit. — pas moins recevable. « Personne, *il est vrai*,
» n'a vu Dieu. *Mais* le Fils unique qui est dans
» le sein du Père, *nous* les a racontées ».

Celui qui devoit le premier montrer au monde le Verbe incarné, devoit être désigné lui-même par des caractères assez sensibles pour que son témoignage ne pût pas être récusé. Dieu y pourvut; et, comme on va le voir, il attira d'abord sur lui les attentions de toute la Judée par les prodiges qui précédèrent et qui accompagnèrent sa naissance miraculeuse.

L. I. v. 5. Fuit in diebus Herodis, regis Judeæ, — « Sous le règne [1] d'Hérode, roi de Judée,

[1] Trois Hérodes sont nommés dans le nouveau Testament, celui-ci Iduméen de naissance, appelé Hérode le Grand, le premier de sa maison qui ait régné dans la Judée, et le seul qui l'ait possédée toute entière. Ce fut lui qui ordonna le massacre des Innocens. Le second, fils du premier, étoit Hérode Antipas, tétrarque de la Galilée, le mari incestueux d'Hérodias, et le meurtrier de Jean-Baptiste, le même à qui Pilate envoya Jésus, et qui le fit revêtir d'une robe blanche par dérision. Il n'est parlé du troisième que dans les Actes des Apôtres. Son nom étoit Hérode Agrippa : il étoit fils d'Aristobule, qu'Hérode le Grand son père fit mourir avec son frère Alexandre, deux enfans qu'il avoit eus de Mariamne. Ce dernier est celui qui fit décoller S. Jacques,

» il y avoit un prêtre nommé Zacharie, qui » servoit dans le rang [1] d'Abia, et dont la » femme nommée Elisabeth, étoit de la race » d'Aaron. C'étoient deux personnes justes de- » vant Dieu, qui marchoient dans la voie de » tous les commandemens et de toutes les » loix du Seigneur, sans qu'on leur pût rien » reprocher. Ils n'avoient point d'enfans, parce » qu'Elisabeth étoit stérile, et qu'ils étoient » tous deux avancés en âge. Or Zacharie fai- » sant devant Dieu la fonction du sacerdoce » dans son rang, selon la coutume établie » parmi les Prêtres, le sort tomba sur lui » pour entrer dans le temple [2] du Seigneur,

Sacerdos quidam nomine Zacharias, de vice Abia; et uxor illius de filiabus Aaron, et nomen ejus Elisabeth.

6. Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querelâ,

7. Et non erat illis filius, eò quod esset Elisabeth sterilis, et ambo processissent in diebus suis.

8. Factum est autem, cum sacerdotio fungeretur in ordine vicis suæ ante Deum,

9. Secundùm consuetudinem sacerdotii, forte exiit ut incensum poneret, ingressus in templum Domini:

---

qui mit S. Pierre en prison, qui fut enfin frappé par un Ange, et mourut rongé de vers, parce qu'il n'avoit pas rendu gloire à Dieu, lorsqu'un peuple adulateur qu'il haranguoit s'écria : C'est la voix d'un Dieu, et non d'un homme. Il fut père d'un autre Agrippa, devant qui S. Paul plaida sa cause.

[1] David avoit partagé tout l'ordre sacerdotal par familles ou par compagnies distinguées par les noms de ceux qui en furent d'abord les chefs. Elles servoient tour-à-tour, et l'on tiroit au sort les diverses fonctions auxquelles les Prêtres devoient être appliqués,

[2] Dans la partie du temple où étoit l'autel des parfums. Elle étoit séparée par un voile de la partie la plus intime appelée le Saint des Saints, dans laquelle le Grand-Prêtre avoit seul droit d'entrer une fois l'an.

10. Et omnis multitudo populi erat orans foris horâ incensi.
11. Apparuit autem illi Angelus Domini, stans à dextris altaris incensi.
12. Et Zacharias turbatus est videns, et timor irruit super eum.
13. Ait autem ad illum Angelus, ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua : et uxor tua Elisabeth pariet tibi filium, et vocabis nomen ejus Joannem :
14. Et erit gaudium tibi et exultatio; et multi

» et pour lui offrir l'encens; et à l'heure que » l'on brûloit les parfums, tout le peuple » prioit [1] dehors. Cependant l'Ange du Sei» gneur apparut à Zacharie au côté droit de » l'autel des parfums. A la vue de l'Ange, il » fut troublé, et la frayeur le saisit tout-à» coup. Mais l'Ange lui dit : N'ayez point de » peur, Zacharie; car votre prière est exau» cée [2], et Elisabeth votre femme vous don» nera un fils que vous appellerez Jean. Vous » serez transporté de joie, et plusieurs se ré-

---

[1] Au vestibule, où le peuple demeuroit en prière, parce qu'il n'y avoit que les Prêtres qui eussent droit d'entrer dans la partie où étoit l'autel des parfums.

[2] Cette parole, *votre prière est exaucée*, suivie immédiatement de celle-ci, *Elisabeth votre femme vous donnera un fils*, porte d'abord à croire que ce fils étoit l'objet de la prière de Zacharie. Cependant s'il l'avoit demandé, il n'auroit pas été incrédule à la parole de l'Ange qui le lui promettoit; à moins qu'on ne dise qu'il demandoit ce qu'il ne croyoit pas pouvoir obtenir, ce qui n'auroit pas été raisonnable. Il est fort probable qu'il demandoit la venue du Libérateur d'Israël, l'objet des vœux et des prières de tous les justes de l'ancienne loi. La naissance de son Fils lui est donnée pour preuve que cette prière est exaucée. Alors le discours de l'Ange s'explique ainsi : La prière que vous faites pour hâter la venue du Messie, est exaucée; et la preuve que je vous en donne, c'est qu'il vous naîtra miraculeusement un fils, et que ce fils sera son précurseur.

» jouiront à sa naissance : car il sera grand » aux yeux du Seigneur. Il ne boira point de » vin, ni d'autre liqueur qui enivre ; et dès » le ventre de sa mère, [1] il sera rempli du » Saint-Esprit. Il convertira un grand nombre » des enfans d'Israël au [2] Seigneur leur Dieu ; » et il marchera devant lui avec l'esprit et la » vertu d'Elie, pour tourner les cœurs des » pères [3] vers les enfans, et les esprits indo-

in nativitate ejus gaudebunt.
15. Erit enim magnus coram Domino : et vinum et siceram non bibet, et Spiritu sancto replebitur adhuc ex utero Matris suæ :
16. Et multos filiorum Israel convertet ad Dominum Deum ipsorum.
17. Et ipse præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ : ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad

---

[1] S. Augustin a dit que S. Jean n'avoit pas été sanctifié, c'est-à-dire purifié du péché originel dès le ventre de sa mère ; mais seulement qu'il avoit été destiné dès-lors à l'office de précurseur, à-peu-près comme S. Paul a dit de lui-même, que Dieu l'avoit *séparé*, c'est-à-dire, choisi pour l'apostolat *dès le ventre de sa mère.* Ce sentiment est réfuté par ces paroles : *dès le ventre de sa mère il sera rempli du S. Esprit ;* la plénitude du S. Esprit étant incompatible avec l'état de péché.

[2] Les Juifs n'ont peut-être jamais été adorateurs plus scrupuleux du seul Dieu créateur qu'au temps de la venue de J. C. Le Seigneur Dieu, vers qui Jean a tourné plusieurs des enfans d'Israël, ne peut donc être que J. C. Il y a plus, car on ajoute que Jean marchera devant lui (le Seigneur Dieu), c'est-à-dire, qu'il sera son précurseur. Or de qui Jean a-t-il été le précurseur, si ce n'est de J. C. ? J. C. n'est donc point différent du Seigneur Dieu, et cette preuve de sa divinité est sans réplique.

[3] Des Patriarches qui se réjouiront de voir leur postérité imitatrice de leur foi et de leur piété. D'autres inter-

prudentiam justorum, parare Domino plebem perfectam.

» ciles à la sagesse des justes, afin de prépa-
» rer au Seigneur un peuple qui soit parfait.

18. Et dixit Zacharias ad Angelum : unde hoc sciam? Ego enim sum senex, et uxor mea processit in diebus suis.

» Zacharie repartit à l'Ange : Comment
» m'assurerai-je de la vérité de ces choses?
» Car je suis vieux, et ma femme est avancée
» en âge.

19. Et respondens Angelus dixit ei : Ego sum Gabriel qui adsto ante Deum : et missus sum loqui ad te, et hæc tibi evangelisare.

» L'Ange lui répondit : Je suis Gabriel qui
» suis toujours présent devant Dieu. Je suis
» envoyé pour vous parler, et pour vous an-
» noncer cette bonne nouvelle »; et afin que vous ayez un signe qui soit la punition de votre incrédulité en même temps qu'il en sera le remède, « voilà que vous serez muet, et vous

20. Et ecce eris tacens, et non poteris loqui, usque in diem quo hæc fiant, pro eo quòd non credidisti verbis

» ne pourrez point parler jusqu'au jour où ces
» choses arriveront, parce que vous [1] n'avez

prètes traduisent : *pour donner aux enfans les cœurs des pères*, c'est-à-dire, des cœurs droits et vertueux, tels qu'étoient ceux de leurs pères. Ces deux sens sont bons. Le premier est le plus suivi.

[1] Il paroît que Zacharie ne fit que douter. Mais douter ce n'est pas croire, et le mot de l'Ange est exact. Quoi qu'il en soit, son doute ou son incrédulité étoit répréhensible, et il en fut justement puni. Quelques-uns disent qu'il pécha mortellement; ce n'est pas l'opinion commune. La surprise et le défaut de réflexion dans une incrédulité qui ne dura qu'un instant, ont fait regarder sa faute comme celle de Moïse, qui ne lui fit point perdre la grace, quoiqu'elle lui ait mérité l'exclusion de la terre promise.

» pas cru ce que j'ai dit, et qui s'accomplira
» dans son temps ».

« Cependant le peuple attendoit Zacharie,
» et on s'étonnoit qu'il s'arrêtât si long-temps
» dans le temple. Mais étant sorti, il ne pou-
» voit leur parler; et ils connurent qu'il avoit
» eu quelque vision, car il s'expliquoit à eux
» par signes, et il demeura muet. Quand le
» temps de son ministère fut passé, il s'en
» retourna chez lui. Quelques jours après,
» Elisabeth sa femme devint grosse, et elle fut
» cinq mois sans [1] se montrer. C'est là, disoit-
» elle, renfermant sa joie au-dedans d'elle-
» même, c'est là ce que le Seigneur a fait en
» ma faveur, dans le temps qu'il a pensé à
» effacer l'opprobre que je souffrois parmi les
» hommes ».

meis quæ implebuntur in tempore suo.

21. Et erat plebs expectans Zachariam: et mirabantur quod tardaret ipse in templo.

22. Egressus autem non poterat loqui ad illos, et cognoverunt quod visionem vidisset in templo. Et ipse erat innuens illis, et permansit mutus.

23. Et factum est ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam.

24. Post hos autem dies concepit Elisabeth uxor ejus, et occultabat se mensibus quinque, dicens:

25. Quia sic fecit mihi Dominus in diebus quibus respexit auferre opprobrium meum inter homines.

---

[1] Elisabeth ne voulut point exposer à la dérision publique les premiers signes d'une grossesse qui, à raison de son âge, auroit paru d'abord au moins équivoque. Elle ne craignit plus de se montrer, lorsque sa grossesse devenue incontestable, ne pouvoit plus exciter que la surprise et l'admiration. C'est la raison la plus vraisemblable qu'on puisse donner de la conduite qu'elle tint dans cette circonstance.

CHAPITRE II.

Annonciation. — Visitation. — Naissance de Jean-Baptiste. — Cantique de Zacharie.

Les temps étoient accomplis, et tout étoit disposé pour l'Incarnation du Verbe, lorsque « au sixième mois, depuis la conception du » divin Précurseur, Dieu envoya l'Ange Ga- » briel dans une ville de Galilée nommée Na- » zareth, à une Vierge qui avoit pour époux [1]

26. In mense autem sexto missus est Angelus Gabriel à Deo in civitatem Galileæ cui nomen Nazareth,

27. Ad Virginem des-

[1] On donne plusieurs raisons pour lesquelles Dieu a voulu que la Vierge qui devoit être la Mère de son Fils, eût un époux. Celle qu'on va lire est regardée comme la principale. La virginité de Marie ne pouvoit être reconnue, qu'après que J. C. lui-même auroit été reconnu pour le Messie. Il y auroit eu une indécence monstrueuse que jusques-là il passât pour illégitime, et sa mère pour une femme de mauvaise vie.

Le mot latin *desponsata* que l'on a rendu par *qui avoit pour époux*, peut signifier *fiancée* aussi bien que *épousée*. C'est ce qui a fait dire à plusieurs saints Docteurs qu'il n'y avoit encore que des fiançailles entre Joseph et Marie. Le plus grand nombre croit qu'ils s'étoient épousés, et avec raison. Pour que le voile du mariage pût écarter tout soupçon injurieux à la Mère et au Fils, il falloit que Joseph et Marie fussent reconnus publiquement pour époux au moins neuf mois avant la naissance de J. C.

ÉCOLE FRANÇAISE.



Peint par Carle Vanloo — *Traduit par Ponce, An 12.*

Elle eût pour époux un homme nommé Joseph de la maison de David. *St Luc Ch. 1er V. 27.*

» un homme de la maison de David, appelé » Joseph; et cette Vierge se nommoit Marie. » L'Ange étant entré chez elle, lui dit : Je vous » salue, vous qui êtes pleine de grace : le Sei- » gneur est avec vous, vous êtes bénie entre » les femmes. A ces paroles de l'Ange, elle se » troubla, et ellè songeoit ce que vouloit dire » cette sorte de salut. Ne craignez point, Ma- » rie, lui dit l'Ange; vous avez trouvé graces » devant Dieu. Vous allez devenir enceinte : » vous mettrez au monde un fils, et vous lui » donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et » on l'appellera Fils du Très-Haut. Le Seigneur » Dieu le mettra sur le trône [1] de David son

ponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, et nomen Virginis Maria.

28. Et ingressus Angelus ad eam dixit : Ave, gratiâ plena, Dominus tecum; benedicta tu in mulieribus.

29. Quæ cùm audisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio.

30. Et ait Angelus ei : Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam apud Deum.

31. Ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum.

32. Hic erit magnus, et filius altissimi vocabitur, et dabit illi Domi-

[1] Le trône dont celui de David n'étoit que la figure. Cependant on peut l'appeler le trône de David, et ajouter, comme fait l'Ange, que J. C. régnera dans la maison de Jacob, parce que son royaume qui est l'Eglise, a été formé d'abord de ceux des enfans de Jacob qui l'ont reconnu, et se sont rangés sous sa loi. Ceux qui l'ont rejeté n'étant plus le véritable Israël, c'est-à-dire ne faisant plus partie du peuple de Dieu dont ils se sont eux-mêmes retranchés, les Gentils ont pris leur place, pour ne faire avec la postérité de Jacob qu'un même peuple dont Jacob est la tige commune, puisque, de toutes les branches qui y tiennent, les unes en sont sorties, les autres y sont entées. C'est la comparaison de S. Paul. Elle nous représente le peuple de Dieu comme un grand arbre dont le tronc a toujours subsisté, et qui dans la suite de tous les siècles, n'a fait que perdre des branches et en acquérir de nouvelles.

nus Deus sedem David patris ejus : et regnabit in domo Jacob in æternum,
33. Et regni ejus non erit finis.
34. Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo

» père. Il régnera éternellement dans la mai» son de Jacob, et son règne n'aura point [1] de » fin. Alors Marie dit à l'Ange : [2] Comment » cela se fera-t-il, [3] car je n'ai commerce avec » aucun homme? L'Ange lui répondit : Le

[1] Le royaume de J. C. sur la terre, qui est l'Eglise visible, ne finira pas comme ont fait toutes les monarchies qui ont paru successivement; mais il aura la même durée que le monde. L'empire universel que J. C. exerce sur toute la nature, celui dont il est écrit que tout genou fléchit devant lui au ciel, en la terre et dans les enfers; cet empire, dis-je, doit durer autant que Dieu même. C'est dans ces deux sens que l'Ange dit ici que son règne n'aura point de fin.

[2] Marie ne douta pas; mais elle voulut être éclaircie de la manière dont s'accompliroit la parole de l'Ange. Ce qui suit en explique la raison.

[3] Ce mot ne seroit pas dit à propos, si Marie n'avoit pas fait le vœu, ou du moins la résolution immuable de demeurer toujours vierge. Elle étoit trop judicieuse pour ne pas voir qu'on auroit pu lui répondre : Ce qui n'a pas été sera, et alors vous concevrez un fils. Lors donc qu'elle dit : Je n'ai commerce avec aucun homme; il faut entendre, je n'ai, et jamais je n'aurai commerce avec aucun homme. On ne peut pas raisonnablement donner un autre sens à sa réponse. Voilà pourquoi les Pères l'ont fait valoir contre les hérétiques, qui ont osé dire qu'après la naissance de J. C., Marie avoit eu commerce avec Joseph son époux, et qu'elle en avoit eu des enfans. Quel motif ou quel intérêt assez puissant auroit pu la porter à changer une résolution qu'elle

» Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu
» du Très-Haut vous couvrira de son ombre [1].
» C'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous
» sera appelé le Fils de Dieu. Voilà même que
» votre cousine Elisabeth est devenue grosse
» d'un fils dans sa vieillesse; et celle qu'on

fiet istud, quoniam virum non cognosco?
35. Et respondens Angelus dixit ei: Spiritus sanctus superveniet in te; et virtus altissimi obumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur filius Dei.

---

alléguoit comme un empêchement au choix que Dieu faisoit d'elle pour être la mère du Messie?

[1] De ce qu'une Vierge concevroit par la vertu du S. Esprit, il ne s'ensuivoit pas *nécessairement* que le fils qu'elle mettroit au monde seroit véritablement Dieu. Adam n'étoit pas Dieu, quoiqu'il fût la production immédiate de la toute-puissance divine. Ainsi pour entendre le *c'est pourquoi*, c'est-à-dire pour connoître la liaison qui est entre cette proposition, *le S. Esprit surviendra en vous*, etc. et celle-ci, *le Saint qui naîtra de vous sera appelé Fils de Dieu*, il faut observer que deux choses avoient été prédites; l'une, qu'une Vierge concevroit sans perdre sa virginité; l'autre, que le fils qu'elle enfanteroit seroit véritablement Dieu. On doit présumer que Marie étant aussi éclairée qu'elle l'étoit, n'aura pas ignoré ces prophéties. Mais les eût-elle ignorées, le *c'est pourquoi* est toujours expliqué. Le discours de l'ange signifie: Vous êtes cette Vierge dont il est prédit qu'elle concevra sans le concours d'aucun homme, et par la seule opération du S. Esprit. *C'est pourquoi* l'enfant qui naîtra de vous est celui dont il est prédit qu'il sera véritablement Dieu. La divinité de J. C. n'est donc pas la suite *nécessaire* de sa naissance d'une Vierge, mais elle en étoit la suite *infaillible*, parce que tout ce que Dieu a prédit ne sauroit manquer d'arriver.

36. Et ecce Elisabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute suâ : et hic mensis sextus est illi quæ vocatur sterilis;

37. Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.

38. Dixit autem Maria : Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum. Et discessit ab illa Angelus.

» appelle stérile est à présent dans son sixième » mois ; car rien n'est impossible au regard de » Dieu. Marie dit alors : Voici la servante du » Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre pa- » role ». Alors l'Ange la quitta, et Marie se trouva enceinte de l'homme-Dieu que le Saint-Esprit forma dans ses chastes flancs aussi tôt qu'elle eut donné son consentement à ce grand mystère.

L. 1. 39. Exurgens autem Maria in diebus illis abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda.

40. Et intravit in domum Zachariæ, et salutavit Elisabeth.

41. Et factum est, ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus, et repleta est Spiritu sancto Elisabeth :

Instruite par la révélation de l'Ange de ce qui étoit arrivé à Elisabeth, et docile à l'inspiration qui lui apprenoit ce qu'elle avoit à faire, « Marie se mit alors en chemin, et s'en » alla en diligence au pays des montagnes en » une ville de Juda. Et entrant dans la mai- » son de Zacharie, elle salua Elisabeth. Dès » qu'Elisabeth s'entendit saluer par Marie, l'en- » fant [1] tressaillit dans ses flancs, et Elisabeth » fut remplie du Saint-Esprit, et elle s'écria » à haute voix : Vous êtes bénie entre les fem-

---

[1] Ce moment est celui de la sanctification de S. Jean-Baptiste. Elle fut le premier fruit de l'Incarnation du Verbe. La voix de Marie y servit d'instrument, et fut comme le signe sensible de l'opération invisible de la grace. C'est un grand motif de confiance en Marie que de trouver son entremise dans la première application qui ait été faite des mérites de J. C. depuis son Incarnation, et dans la sanctification du plus saint des Enfans des femmes.

ECOLE D'ITALIE.



Raphael d'Urbin Pinx. Menzaldi del. P. Baquoy sculp.

Voici la Servante du Seigneur,
qu'il me soit fait selon votre parole.

St. Luc Ch. 1. V. 38.

ÉCOLE FRANÇAISE.



P. Mignard Pinxit. Pigeot del. Devilliers aqua. Dambrun Sculp.

D'ou me vient le bonheur, que la mere de mon Seigneur vienne vers moi?

S.t Luc Ch. 1. V. 43.

» mes, et le fruit de vos entrailles est béni ; 42. Et exclamavit voce magnâ, et dixit : Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui.
» et d'où me vient ce bonheur que la [1] mère
» de mon Seigneur me visite? Car au moment 43. Et unde hoc mihi ut veniat Mater Domini mei ad me?
» que j'ai entendu les paroles avec lesquelles
» vous m'avez saluée, l'enfant a tressailli [2] de 44. Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo.
» joie dans mes flancs. Vous êtes heureuse,
» vous qui avez cru que les choses qui vous
» ont été dites de la part du Seigneur s'ac- 45. Et beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi à Domino.
» compliroient. Marie dit alors : Mon ame célè-
» bre les grandeurs du Seigneur, et mon esprit 46. Et ait Maria : Magnificat anima mea Dominum.
» est transporté de joie dans la vue de Dieu,
» l'auteur de mon salut, parce qu'il a jeté les 47. Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.
» yeux sur la bassesse de sa servante ; car dé- 48. Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ecce enim ex hoc bea-
» sormais tous les siècles m'appelleront [3] bien-

[1] Si Joseph avoit été du voyage, et encore plus s'il avoit été présent à cette entrevue, il auroit été instruit du mystère dont l'ignorance le jeta depuis dans de si grandes perplexités. Cette note regarde les peintres, qui ne manquent guère de représenter S. Joseph dans les tableaux qu'ils font de la Visitation.

[2] La joie paroît supposer la connoissance. Aussi croit-on communément qu'elle fut donnée à S. Jean avec le sentiment éclairé de la présence du Verbe incarné, et du miracle de sanctification qu'opéroit en lui le S. Esprit dont il reçut alors la plénitude.

[3] On voit par ce cantique, que Marie ne considéroit dans Dieu que sa puissance et sa bonté, et dans elle-même que sa bassesse et son bonheur. S. Ambroise l'appelle l'extase de son humilité.

tam me dicent omnes generationes.
49. Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus.
50. Et misericordia ejus à progenie in progenies timentibus eum.

» heureuse pour les grandes choses qu'a faites » en ma faveur celui qui peut tout. Son nom » est saint, et sa miséricorde se fait sentir de » race en race à ceux qui le craignent ».

51. Fecit potentiam in brachio suo.

Dispersit superbos mente cordis sui.
52. Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles.
53. Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes.

Cessez d'être surprise à la vue d'une si grande merveille. « Il a signalé la puissance » de son bras »; et en élevant si prodigieusement ma bassesse, il n'a fait que ce qu'il a coutume de faire. C'est sa conduite ordinaire d'élever ce qui est bas, et d'humilier les grandeurs superbes. Nous savons que dans tous les temps « il a dissipé les desseins que les orgueil- » leux formoient dans leur cœur. Il a renversé » les potentats de leur trône; il a élevé ceux » qui étoient dans la bassesse. Il a rempli de » biens ceux qui n'avoient pas de quoi man- » ger; et pour les riches, il les a renvoyés dé- » nués de tout ».

54. Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ;
55. Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini ejus in secula.

Sa fidélité et sa bonté ne paroissent pas ici avec moins d'éclat que sa puissance. En faisant ce qui fait le sujet de votre admiration, « il a relevé Israël son serviteur, se ressouve- » nant de sa miséricorde, selon la parole qu'il » en a donnée à nos pères, à Abraham et à sa » postérité pour toujours ».

56. Mansit autem Maria cum illâ quasi mensibus tribus : et reversa est in domum suam.

» Marie demeura environ trois mois avec » Elisabeth; puis elle s'en [1] retourna dans sa » maison ».

---

[1] Sans attendre les couches d'Elisabeth, quoiqu'en

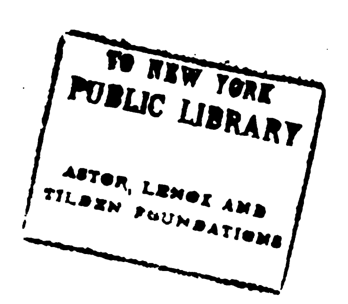
ÉCOLE FRANÇAISE.



J. Jouvenet pinx. C. Langlois del. A. D. S.t Aubin Sculp.

Celui qui est tout-puissant a fait en moi de grandes choses.....

S.t Luc Ch. 1.er V. 48.



» Cependant Elisabeth étant à son terme, » accoucha d'un fils. Ses voisins et ses parens » apprirent que Dieu avoit fait éclater sa mi» séricorde sur elle, et ils l'en félicitoient. Au » huitième jour, ils vinrent pour la circonci» sion de l'enfant, et ils le [1] nommoient Za» charie, du nom de son père. Non, dit sa » mère, mais il sera nommé Jean. Ils lui ré» pondirent : Il n'y a personne de ce nom dans » votre parenté. Ils firent donc [2] signe au père » de marquer quel nom il vouloit qu'on don» nât à l'enfant. Il demanda des tablettes, et » il écrivit ces paroles : Son nom, c'est Jean;

57. Elisabeth autem impletum est tempus pariendi, et peperit Filium.

58. Et audierunt vicini et cognati ejus, quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illâ, et congratulabantur ei.

59. Et factum est in die octavo, venerunt circumcidere puerum, et vocabant eum nomine patris sui Zachariam.

60. Et respondens mater ejus dixit : Nequaquam, sed vocabitur Joannes.

61. Et dixerunt ad illam : Quia nemo est in cognatione tuâ, qui vocetur hoc nomine.

---

pensent plusieurs qui ont cru trouver des raisons de convenance, pour rendre Marie présente à cet événement. Mais outre que le récit de l'Evangéliste porte naturellement à croire que son départ l'avoit précédé, ne semble-t-il pas qu'ici les raisons de convenance sont plutôt pour l'absence que pour la présence de la plus pure des Vierges?

[1] On n'imposoit le nom que le huitième jour, et après la circoncision, parce que ce n'étoit que par la circoncision que l'enfant étoit incorporé dans la société du peuple de Dieu. C'est apparemment pour la même raison que, dans le Christianisme, on nomme l'enfant lorsqu'on le baptise.

[2] Ce mot nous apprend que Zacharie avoit été aussi rendu sourd. Car s'il avoit été simplement muet, il n'auroit pas été nécessaire de lui parler par signes.

62. Innuebant autem patri ejus quem vellet vocari eum.
63. Et postulans pugillarem, scripsit, dicens : Joannes est nomen ejus ; et mirati sunt universi.
64. Apertum est autem illico os ejus, et lingua ejus, et loquebatur benedicens Deum.
65. Et factus est timor super omnes vicinos eorum : et super omnia montana Judææ divulgabantur omnia verba hæc :
66. Et posuerunt omnes qui audierant in corde suo, dicentes : quis putas puer iste erit ? Etenim manus Domini erat cum illo.

» et tous en furent étonnés. A l'heure même » sa bouche s'ouvrit, et sa langue devint libre ; » il parla, il bénit Dieu. La crainte se répan- » dit dans tout le voisinage, et toutes ces choses » devinrent publiques dans tout le pays des » montagnes de la Judée. Tous ceux qui en » ouïrent parler, se les gravèrent bien avant » dans l'esprit, et ils disoient : Que pensez- » vous que sera cet enfant ? car la main du » Seigneur étoit avec lui ».

67. Et Zacharias pater ejus repletus est Spiritu sancto : et prophetavit, dicens :

Ce moment étoit celui que Dieu avoit choisi pour combler cette heureuse famille de ses plus précieuses bénédictions. A l'usage de la parole que Zacharie avoit miraculeusement recouvrée, il ajouta le don de prophétie. Ce saint vieillard « fut rempli du Saint-Esprit ; et étant » inspiré, il proféra » ce divin cantique qui contient tout le plan de l'Evangile, et la peinture de l'Eglise dans ses plus beaux jours.

68. Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ.
69. Et erexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui :

« Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de » ce qu'il a visité et racheté son peuple ; de » ce qu'il nous a élevé un rempart de salut » dans la maison de David son serviteur.

70. Sicut locutus est per os sanctorum, qui à seculo sunt, prophetarum ejus :
71. Salutem ex inimicis nostris, et de manu omnium qui oderunt nos.

» Selon la parole qu'il a donnée par la bou- » che de ses saints Prophètes, qui ont été de » tout temps, de nous tirer des mains de nos » ennemis, et de tous ceux qui nous haïs- » sent.

72. Ad faciendam

» Afin d'exercer sa miséricorde envers nos

» pères, et pour montrer qu'il n'a pas oublié » sa sainte alliance, ce serment qu'il a fait à » Abraham notre père, qu'il nous feroit cette » grace; qu'étant délivrés de la main de nos » ennemis, nous le servions sans crainte tous » les jours de notre vie, marchant en sa pré- » sence dans la sainteté et dans la justice ».

misericordiam cum patribus nostris, et memorari testamenti sui sancti.

73. Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis.

74. Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi.

75. In sanctitate et justitiâ coram ipso, omnibus diebus nostris.

Zacharie, éclairé sur les hautes destinées de son fils, se tourna alors vers lui, et lui adressa ces sublimes paroles qu'un enfant de huit jours entendit, et comprit. « Et vous, petit enfant, » lui dit-il, vous serez appelé le Prophète du » Très-Haut; car vous irez devant le Seigneur » afin de lui préparer le chemin, et pour don- » ner la connoissance du salut à son peuple, » afin qu'il reçoive la rémission de ses pé- » chés ».

76. Et tu puer, Propheta Altissimi vocaberis: præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus:

77. Ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum eorum.

Un si grand bien ne sauroit être mérité; mais il nous viendra « par les entrailles de la » miséricorde de notre Dieu, avec lesquelles » ce Soleil levant nous a visité du haut des » cieux, pour éclairer ceux qui demeurent » dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, » et pour diriger nos pas dans le chemin de » la paix ».

78. Per viscera misericordiæ Dei nostri in quibus visitavit nos oriens ex alto.

79. Illuminare his qui in tenebris et in umbrâ mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.

Le Messie qui nous est ici représenté, n'est donc pas, comme les Juifs se le figuroient, un roi guerrier et conquérant; c'est un Sauveur qui, sans autre motif que sa miséricorde, et

sans autre intérêt que celui de notre salut, nous apporte la rémission de nos péchés. Alors un nouvel ordre succède à l'ancienne économie. L'amour prend la place de la crainte, et l'homme juste passe ses jours dans l'innocence et dans la sainteté, jouissant de la paix que procure une conscience pure et tranquille, paix supérieure à tout sentiment, qui le conduit par le seul vrai bonheur que l'on puisse goûter en ce monde, au bonheur éternel que le Messie vient nous mériter, et qui est proprement sa conquête. Telle est la peinture que Zacharie nous fait du règne du Messie. L'idée qu'en eurent les Apôtres après la descente du Saint-Esprit ne pouvoit être ni plus juste, ni plus épurée des préjugés vulgaires.

L. 80. Puer autem crescebat, et confortabatur spiritu : et erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israel.

« Cependant l'enfant (miraculeux) croissoit » et se fortifioit selon l'esprit, et il demeura » dans [1] les déserts jusqu'à ce qu'il fût produit

[1] On ne sait pas précisément à quel âge il se retira dans les déserts. Ce fut *dès ses tendres années,* suivant le sentiment commun que l'Eglise paroît avoir adopté. Il ne faut pas demander s'il avoit assez de raison pour se conduire, lui à qui Dieu en avoit accordé l'usage dès le ventre de sa Mère. L'Esprit-Saint qui l'avoit conduit dans la solitude, lui servoit encore de directeur et de maître. Il y mena une vie angélique; et c'est avec raison que les anciens Solitaires l'ont regardé comme leur chef, et en quelque sorte comme le fondateur de la vie anachoré-

» aux yeux d'Israel » ; ce qui n'arriva qu'au temps où le Messie étoit sur le point de se manifester lui-même. Car la prédication du Précurseur devoit être aussi-tôt suivie de la prédication du Sauveur, comme sa naissance avoit précédé de peu « la naissance du Christ, *qui* » arriva de la manière que nous allons raconter ». *Matth.* I. v. 18. Christi autem generatio sic erat.

---

tique. C'est ainsi qu'il se disposoit au sublime ministère auquel il étoit destiné, et qu'il apprenoit à ceux qui devoient le suivre, que c'est dans les exercices de la vie solitaire que se forment les hommes apostoliques.

CHAPITRE III.

Doute de S. Joseph. — Naissance de Jésus-Christ. — Sa Circoncision. — Sa généalogie.

Cùm esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.
19. Joseph autem vir ejus cùm esset justus, et nollet eam traducere, voluit occultè dimittere eam.

« MARIE sa mère ayant épousé Joseph, *on a* » *vu qu'*elle se trouva enceinte par la vertu du » Saint-Esprit, sans qu'auparavant ils eussent » eu commerce ensemble. Comme [1] Joseph son » époux étoit un homme [2] juste, et qu'il ne » vouloit pas la dénoncer, il eut dessein de la

[1] Marie ne lui avoit rien appris; deux causes de son silence. 1°. Sa confiance en Dieu, sur qui elle se reposoit entièrement du soin de sa réputation; 2°. sa prudence : un événement de cette nature ne pouvoit pas être cru sur son rapport. Pour qu'il devînt croyable, il falloit que le Ciel parlât.

[2] S'il l'eût dénoncée, il semble qu'il n'auroit pas été injuste. Mais il aima mieux ne pas user du droit que lui donnoient les apparences. Il jugea que, dans ces circonstances, une conduite douce et modérée étoit préférable à la justice rigoureuse. Aussi la qualité de Juste qui lui est donnée dans l'Evangile, ne signifie pas seulement un homme équitable ; elle exprime l'assemblage de toutes les vertus dans un degré très-excellent. On donne encore à son procédé une autre cause qui est plus que vraisemblable. La vertu de son incomparable épouse avoit des caractères si peu équivoques, qu'en la confrontant,

ÉCOLE FRANÇAISE.



Traduit de N. Poussin *par R. Delvaux*

Ce qui est né dans elle est l'ouvrage du St Esprit.

St Math. Ch. 1. V. 20.

» renvoyer sans bruit. Lorsqu'il étoit dans » cette pensée, l'Ange du Seigneur lui apparut » en songe, et lui dit : Joseph, fils de David, » ne craignez point de retenir Marie votre » épouse; car ce qui est formé dans elle est » l'ouvrage [1] du Saint-Esprit. Elle mettra au

20. Hæc autem eo cogitante; ecce Angelus Domini apparuit in somnis, ei dicens : Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in eâ natum est de Spiritu sancto est.
21. Pariet autem fi-

---

si l'on ose ainsi parler, avec ce qu'il appercevoit, il ne savoit que croire, et que ne croire pas. Il cherchoit donc à accorder ces deux choses en se séparant d'elle à cause de l'apparence du crime, et en ménageant son honneur à cause de la persuasion de sa vertu, qui étoit assez forte pour tenir dans son esprit contre de telles apparences.

[1] Tout ce que Dieu fait au-dehors est commun aux trois personnes divines. Cependant l'Incarnation est appropriée au Saint-Esprit, parce qu'elle est un ouvrage d'amour et de bonté.

Le Saint-Esprit ne doit pourtant pas être appelé le Père de Jésus-Christ, parce qu'en lui formant un corps, il n'a rien fourni de sa propre substance.

Il n'y eut dans cet ouvrage aucune nouvelle création. Toute la matière qui servit à former le corps de J. C. fut extraite du sang de Marie. Par cette raison, il est vrai de dire qu'elle a plus contribué qu'aucune autre mère à la formation du corps de son fils.

Marie ne doit pas pour cela être appelée le père de J. C. dont elle est très-certainement la mère, parce que la parcelle de son sang, de laquelle fut formé le corps de J. C. n'étoit pas un germe, et que cette parcelle ne prit la forme d'un corps humain que par l'opération surnaturelle du Saint-Esprit.

Dieu n'étoit pas le père naturel d'Adam, quoiqu'il

lium : et vocabis nomen ejus Jesum : ipse enim salvum faciet populum suum à peccatis eorum.

» monde un fils que vous nommerez Jésus; car » c'est lui qui sauvera son peuple de leurs pé-» chés ».

Cette conception surnaturelle avoit été prédite. Pour peu que Joseph fût versé dans la connoissance des divines Ecritures, il ne devoit pas l'ignorer, et cette connoissance servit apparemment à lui en faciliter la croyance.

22. Hoc autem totum factum est ut adim-

« Car tout ceci s'est fait, afin que ce qu'a dit

---

l'ait produit immédiatement par lui-même, parce qu'il ne l'a pas produit de sa substance.

Adam n'étoit pas le père d'Eve, quoiqu'elle ait été produite de sa substance, parce que la côte du premier homme, qui servit à construire la première femme, n'étoit pas un germe humain.

C'est ainsi que J. C. qui, comme Dieu, a un père et n'a point de mère, comme homme, a une mère et n'a point de père. Comme Dieu, il a été engendré, et n'a pas été fait (*genitum non factum*), et comme homme, il a été fait, et, à proprement parler, il n'a pas été engendré.

Nous croyons devoir ajouter que le corps de J. C. ne fut pas organisé successivement et par degrés, ni animé quelque temps après la conception, comme il arrive aux autres enfans. La parfaite organisation, quoique dans la petitesse convenable, l'animation et l'union hypostatique du corps et de l'ame avec la personne du Verbe, tout cela fut l'ouvrage d'un seul et même instant, et cet instant fut, comme on l'a dit, celui du consentement de Marie.

» le Seigneur par le Prophète, s'accomplît : » Voilà qu'une Vierge sera enceinte, et mettra » au monde un fils que l'on nommera Emmanuel; ce qui signifie, Dieu avec nous. Joseph » étant donc éveillé, fit ce que l'Ange lui avoit » ordonné, et retint son épouse. Il n'avoit » point eu de commerce avec elle, lorsqu'elle » mit au monde son Fils premier-né, et il lui » donna le nom de Jésus ».

pleretur quod dictum est à Domino per prophetam, dicentem:
23. Ecce Virgo in utero habebit, et pariet filium: et vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum nobiscum Deus.
24. Exurgens autem Joseph à somno, fecit sicut præcepit ei Angelus Domini, et accepit conjugem suam.
25. Et non cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum, et vocavit nomen ejus Jesum.

Ce fut à Nazareth que Joseph eut ces incertitudes, et la vision de l'Ange qui les dissipa. Sans doute il ne pensoit pas alors à quitter cette ville, où il faisoit sa résidence ordinaire. Mais les Prophètes avoient encore annoncé que le Christ naîtroit à Bethléem : et Dieu qui fait tout, lors même qu'il paroît le moins agir, obligea Joseph à s'y transporter avec son épouse au temps précis où Marie devoit mettre son Fils au monde. Voici quelle fut l'occasion de ce voyage.

« En ce temps-là un ordre fut publié de la » part d'Auguste César pour faire le dénombrement (des habitans [1]) de toute la terre.

L. 2. v. 1. Factum est autem in diebus illis, exiit edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis.

[1] C'est-à-dire de tous les sujets de l'Empire romain. Les Romains se disoient les maîtres du monde, quoique leur empire, dans sa plus grande étendue, n'ait jamais égalé, à beaucoup près, la quatrième partie de la terre habitable. Il est vrai que ce qu'il en occupoit faisoit la

2. Hæc descriptio prima facta est à præside Syriæ Cyrino :
3. Et ibant omnes ut profiterentur singuli in suam civitatem.
4. Ascendit autem et Joseph à Galileâ de civitate Nazareth, in Judæam in civitatem David, quæ vocatur Bethleem : Eò quod esset de domo et familiâ David,
5. Ut profiteretur cum Mariâ desponsatâ sibi uxore prægnante.
6. Factum est autem cùm essent ibi, impleti sunt dies ut pareret.
7. Et peperit filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit eum in præsepio : quia non erat eis locus in diversorio.
8. Et pastores erant in regione eâdem vigilantes, et custodientes vigilias noctis super gregem suum.
9. Et ecce Angelus Domini stetit juxta illos, et claritas Dei circumfulsit illos, et timuerunt timore magno.

» Ce dénombrement se fit la première fois par » Cyrinus, qui commandoit dans la Syrie ; et » tous alloient se faire écrire chacun dans la » ville dont il étoit originaire. Comme Joseph » étoit de la maison et de la famille de David, » il alla de Galilée en Judée, de la ville de Na- » zareth à celle de David, qui se nommoit Beth- » léem, pour se faire écrire avec Marie son » épouse qui étoit grosse. Pendant qu'ils étoient » là, elle se trouva à son terme, et elle mit au » monde son Fils [1] premier-né, l'enveloppa » de langes, et le coucha dans une crêche, » parce qu'il n'y avoit point de place pour eux » dans l'hôtellerie. Il y avoit là aux environs des » bergers qui [2] veilloient, et se relevoient les » uns les autres pendant la nuit pour la garde » de leur troupeau. Tout-à-coup l'Ange du Sei- » gneur parut auprès d'eux ; une grande clarté » se répandit à l'entour, et ils furent fort

---

plus grande partie de ce qu'on en connoissoit en ce temps-là.

[1] Et en même temps son fils unique. Car pour qu'il puisse être appelé *premier-né*, il suffit, sur-tout dans le langage de l'Ecriture, qu'il n'ait été précédé d'aucun autre. C'est ainsi qu'il est appelé par S. Jean, le Fils unique du père, et son *premier-né* par S. Paul, *Hebr. 1.*

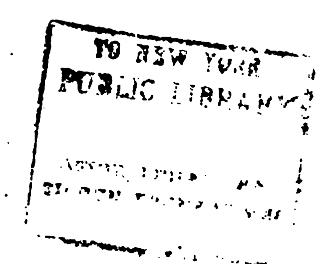
[2] On étoit cependant au 25 de décembre; mais les hivers de la Palestine sont beaucoup moins rudes que les nôtres.

ÉCOLE D'ITALIE.



Le Guide Pinxit. *Monsaldi del.* *Duhamel Sculp.*

Le Verbe a été fait chair,
et il a habité parmi nous:
S.t Jean Ch. 1. V. 14.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ÉCOLE FLAMANDE.



Bloemaert pinx. Langlois del. Devilliers aqua. Dambrun sculp.

Il vous est né un Sauveur qui est le Christ le Seigneur.

St. Luc. Ch. 2. V. 11.

» effrayés. Mais l'Ange leur dit : N'ayez point » de peur ; car je viens vous annoncer un grand » sujet de joie, à quoi tout le peuple aura part. » Il vous est né aujourd'hui un Sauveur dans » la ville de David. C'est le Christ, le Seigneur, et voici ce qui vous le fera reconnoître. Vous trouverez un enfant enveloppé de » langes, et couché dans une crêche. Aussitôt une troupe nombreuse de la milice céleste se mit avec l'Ange à louer Dieu, et à » dire : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, » et paix sur la terre aux hommes de bonne » volonté.

» Dès que les Anges eurent quitté les Bergers pour retourner au Ciel, ceux-ci se dirent » les uns aux autres : Allons jusqu'à Bethléem, » et voyons ce qui vient d'arriver, et que le » Seigneur nous a découvert. Ils y allèrent en » hâte, et ils trouvèrent Marie et Joseph avec » l'enfant qui étoit couché dans une crêche. » Ils virent alors de leurs propres yeux ce » qu'on leur avoit dit de cet enfant, et tous » ceux qui en ouïrent parler, en furent étonnés, aussi bien que des choses qu'ils apprirent eux-mêmes de la bouche des Bergers. » Cependant Marie ne perdoit rien de toutes » ces choses, et les méditoit dans son cœur. » Pour les Bergers, ils s'en retournèrent glorifiant et louant Dieu de tout ce qu'ils avoient

10. Et dixit illis Angelus : nolite timere : ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo :

11. Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus in civitate David.

12. Et hoc vobis signum : invenietis Infantem pannis involutum, et positum in præsepio.

13. Et subitò facta est cum Angelo multitudo militiæ cœlestis laudantium Deum, et dicentium :

14. Gloria in altissimis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis.

15. Et factum est ut discesserunt ab eis Angeli in cœlum : pastores loquebantur ad invicem : transeamus usque Bethleem, et videamus hoc verbum quod factum est, quod Dominus ostendit nobis.

16. Et venerunt festinantes, et invenerunt Mariam et Joseph, et infantem positum in præsepio.

17. Videntes autem cognoverunt de verbo hoc, quod dictum erat illis de puero hoc.

18. Et omnes, qui audierunt, mirati sunt ; et de his quæ dicta erant à pastoribus ad ipsos.

19. Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.

20. Et reversi sunt pastores glorificantes et laudantes Deum, in om-

nibus quæ audierant et viderant, et sicut dictum est ad illos.

21. Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus Jesus, quod vocatum est ab Angelo priusquam in utero conciperetur.

» entendu et de tout ce qu'ils avoient vu, » comme il leur avoit été dit.

» Au bout de huit jours qu'il falloit circon- » cire l'enfant, on lui donna le nom de Jésus [1], » ce nom qui avoit été marqué par l'Ange avant » que sa mère fût enceinte de lui ».

Nous plaçons ici la généalogie du Sauveur, telle que nous la donnent S. Mathieu et S. Luc. Le premier qui avoit principalement en vue de faire connoître l'accomplissement des pro-

---

[1] Personne n'ignore que ce nom en hébreu signifie Sauveur. Nous ne nous étendrons pas sur les propriétés de ce nom adorable, qui fait fléchir tout genou au ciel, sur la terre et dans les enfers. Nous remarquerons seulement qu'étant le nom propre de Jésus-Christ, il a donné lieu à l'objection que Jésus-Christ ne s'est donc pas appelé Emmanuel, comme le Prophète Isaïe l'avoit prédit. Tous les ennemis de la Religion, les Juifs, les Païens et les anciens hérétiques lui ont reproché cette apparente contradiction : cependant rien ne s'explique plus aisément. Le mot d'Emmanuel a été prédit, non pas comme devant être le nom propre de J. C., mais comme signifiant ce que J. C. devoit être; et en effet, puisqu'il est en même temps Dieu et homme, et qu'il a conversé avec les hommes, il a été véritablement *Dieu avec nous*. C'est ainsi que le même Isaïe dit : *Il s'appellera Admirable, Conseiller, Dieu fort, Prince de la Paix, Père du Siècle futur*. Ce qui ne veut pas dire qu'aucun de ces noms doive être son nom propre; mais qu'il sera tout ce que ces noms signifient, et qu'il n'y en aura aucun qui ne lui convienne.

phéties dans la personne de Jésus-Christ, débute par l'appeler « fils de David qui fut fils » d'Abraham », parce que ces deux Patriarches avoient la promesse spéciale que le Messie naîtroit de leur sang. Ensuite parcourant tous les degrés, « Abraham, dit-il, engendra Isaac; » Isaac engendra Jacob; Jacob engendra Juda » et ses frères; Juda engendra de Thamar Pharès et Zara; Pharès engendra Esron; Esron » engendra Aram; Aram engendra Aminadab; » Aminadab engendra Naasson; Naasson en» gendra Salmon; Salmon engendra Booz de » Rahab; Booz engendra Obed de Ruth; Obed » engendra Jessé; Jessé engendra David qui a » été roi. Le roi David engendra Salomon de » celle qui avoit été femme d'Urie; Salomon » engendra Roboam; Roboam engendra Abias; » Abias engendra Asa; Asa engendra Josaphat; » Josaphat engendra Joram; Joram [1] engendra

Matth. I. v. 1. Liber generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham.

2. Abraham genuit Isaac : Isaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam et fratres ejus.

3. Judas autem genuit Phares et Zaram de Thamar. Phares autem genuit Esron. Esron autem genuit Aram.

4. Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Naasson. Naasson autem genuit Salmon.

5. Salmon autem genuit Booz de Rahab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jesse. Jesse autem genuit David regem.

6. David autem rex genuit Salomonem ex eâ quæ fuit Uriæ.

---

[1] Trois sont omis, Ochosias, Joas et Amasias. Le mélange du sang d'Achab avec celui de David en est la cause. Dieu avoit déclaré à Achab qu'en punition de ses impiétés et de ses crimes, il extermineroit toute sa race. Il avoit promis à David que sa race subsisteroit toujours, et qu'elle régneroit pendant plusieurs siècles. On voit ici l'accomplissement de la promesse et de la menace. Le sang de David se perpétue, et continue de régner en Juda. Mais trois rois de Juda descendans d'Achab par Athalie sa fille, épouse de Joram, sont supprimés dans

7. Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Asa.

8. Asa autem genuit Josaphat. Josaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam.

9. Ozias autem genuit Joathan. Joathan autem genuit Achas. Achas autem genuit Ezechiam.

10. Ezechias autem genuit Manassen. Manasses autem genuit Amon. Amon autem genuit Josiam.

11. Josias autem genuit Jechoniam et fratres ejus in transmigratione Babylonis.

12. Et post transmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel.

» Ozias ; Ozias engendra Joathan ; Joathan en-» gendra Achaz ; Achaz engendra Ezéchias ; » Ezéchias engendra Manassès ; Manassès en-» gendra Amon ; Amon engendra Josias ; Josias » engendra Jéchonias et ses frères vers le temps » que se fit la transmigration de Babylone. Et » depuis la transmigration qui se fit à Babylone, » Jechonias engendra Salathiel ; Salathiel engen-» dra Zorobabel ; Zorobabel engendra Abiud ; » Abiud engendra Eliacim ; Eliacim engendra » Azor ; Azor engendra Sadoc ; Sadoc engendra » Achim ; Achim engendra Eliud ; Eliud engen-» dra Eléazar ; Eléazar engendra Mathan ; Ma-» than engendra Jacob, et Jacob engendra [1] Jo-

---

la liste des rois, et par cette suppression sont enveloppés de la manière dont ils peuvent l'être dans la proscription de l'impie Achab.

[1] Puisque J. C. étoit fils de Marie, et non de Joseph, on est toujours tenté de demander pourquoi les Evangélistes ont donné la généalogie de Joseph, et non celle de Marie : on peut regarder cette difficulté comme l'écueil de tous les interprètes qui ont essayé de l'expliquer, les uns n'ayant rien dit de raisonnable, et les plus raisonnables rien de certain. Il est plus que probable que l'on avoit l'intelligence de ce point au temps où les Evangélistes ont écrit. Il falloit que les Juifs connussent clairement que J. C. étoit fils de David. Cette intelligence étoit donc alors nécessaire. Lorsqu'elle a cessé de l'être, elle s'est perdue. Il ne faut pas en être surpris.

» seph, l'époux de Marie, de laquelle est né » Jésus, qu'on appelle Christ. C'est donc en » tout quatorze générations depuis Abraham » jusqu'à David; quatorze depuis David jus- » qu'à la transmigration de Babylone, et qua- » torze depuis la transmigration de Babylone » jusqu'à Jésus-Christ ».

La généalogie que donne S. Luc diffère de celle-ci en plusieurs choses. D'abord il marche au rebours de S. Mathieu; et au lieu que celui-ci descend depuis Abraham jusqu'à Joseph et à Jésus-Christ, S. Luc remonte depuis Jésus-Christ et Joseph non-seulement jusqu'à Abraham, mais jusqu'à Adam. Une seconde différence, c'est qu'il fait descendre Joseph de David, non par Salomon, mais par Nathan, autre fils de David. La troisième, c'est qu'il

13. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor.

14. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud.

15. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob.

16. Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ, de quâ natus est Jesus, qui vocatur Christus.

17. Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David, generationes quatuordecim : et à David usque ad transmigrationem Babylonis generationes quatuordecim : et à transmigratione Babylonis usque ad Christum, generationes quatuordecim.

Rien n'est inutile dans l'Ecriture. *Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'enseigne des choses utiles.* Isaïe, 48. Mais tout n'est pas également utile pour tous les temps. C'est assez que Dieu donne l'intelligence de chaque texte dans le temps de son utilité. Ainsi ceux qui nous ont précédés ont eu sur plusieurs points des connoissances que n'ont pas eu ceux qui sont venus après; et ceux qui nous suivront en auront sur d'autres points qui n'auront pas été compris par ceux qui les auront précédés. Telles sont plusieurs prophéties de l'Apocalypse, qui regardent les derniers temps. La foi croit tout; mais la raison du Fidèle se contente de savoir ce que Dieu a mis à portée de nos connoissances.

fait Joseph non pas fils de Jacob, comme le dit S. Mathieu, mais [1] « fils d'Héli, qui fut » fils de Mathat, qui le fut de Lévi, qui le fut » de Melchi, qui le fut de Janna, qui le fut

L. 3. v. 23. Ut putabatur, filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Mathat,
24. Qui fuit Levi, qui

[1] Cette troisième différence est la plus embarrassante. Cependant, quoique Joseph fût vraiment fils de Jacob, il a pu être appelé fils d'Héli pour quelqu'une des raisons suivantes. 1°. A titre d'adoption; 2°. comme fils de la veuve d'Héli, épousée en secondes noces par Jacob, suivant la disposition de la loi, qui obligeoit le frère ou le plus proche parent à épouser la veuve du frère ou du parent mort sans enfans, et les enfans nés de ce second mariage étoient censés appartenir au mort. 3°. Joseph a pu être appelé fils d'Héli, parce qu'il étoit son gendre. Car, dans cette supposition, Héli n'est pas différent de Joachim, père de la Sainte Vierge. De ces trois explications, la première est la moins suivie; la seconde est la plus ancienne et la plus autorisée. S. Augustin qui avoit d'abord embrassé la première, et à qui la troisième ne déplaisoit pas, revint enfin à celle-ci, comme on peut le voir au liv. 8 des Rétract. ch. 7. La troisième, qui a plu à un grand nombre de modernes, a cela d'heureux, qu'elle donne la généalogie de la Sainte Vierge, et par ce moyen la vraie généalogie de Notre-Seigneur, et sa descendance de David. Tout ceci, au reste, ne passe point la conjecture, et chacun a droit de s'en tenir à celle qui lui paroît la plus probable. Ce que l'on est obligé de croire, c'est que les Evangélistes ne se contredisent pas, et ceci ne souffre aucune difficulté. Car comme les suppositions que l'on fait pour les accorder sont toutes possibles, il s'ensuit au moins qu'on ne peut pas prouver qu'ils se contredisent; ce qui suffit pour assurer la foi.

» de Joseph, qui le fut de Mathatias, qui le
» fut d'Amos, qui le fut de Nahum, qui le
» fut d'Héli, qui le fut de Naggé, qui le fut
» de Mahat, qui le fut de Mathatias, qui le
» fut de Séméï, qui le fut de Joseph, qui le
» fut de Juda, qui le fut de Joanna, qui le
» fut de Resa, qui le fut de Zorobabel, qui le
» fut de Salathiel, qui le fut de [1] Néri, qui
» le fut de Melchi, qui le fut d'Addi, qui le
» fut de Cosan, qui le fut d'Elmadan, qui le
» fut de Her, qui le fut de Jésus, qui le fut
» d'Eliézer, qui le fut de Jorim, qui le fut de
» Mathat, qui le fut de Lévi, qui le fut de
» Siméon, qui le fut de Juda, qui le fut de
» Joseph, qui le fut de Jona, qui le fut d'Elia-
» cim, qui le fut de Méléa, qui le fut de
» Menna, qui le fut de Mathata, qui le fut de
» Nathan, qui le fut de David, qui le fut de
» Jessé, qui le fut d'Obed, qui le fut de Booz,
» qui le fut de Salmon, qui le fut de Naasson,
» qui le fut d'Aminadab, qui le fut d'Aram,
» qui le fut d'Esron, qui le fut de Pharès,
» qui le fut de Juda, qui le fut de Jacob, qui

fuit Melchi, qui fuit Jan-
ne, qui fuit Joseph,
25. Qui fuit Matha-
thiæ, qui fuit Amos, qui
fuit Nahum, qui fuit
Hesli, qui fuit Nagge,
26. Qui fuit Mahath,
qui fuit Mathathiæ, qui
fuit Semei, qui fuit Jo-
seph, qui fuit Juda,
27. Qui fuit Joanna,
qui fuit Resa, qui fuit
Zorobabel, qui fuit Sa-
lathiel, qui fuit Neri,
28. Qui fuit Melchi,
qui fuit Addi, qui fuit
Cosan, qui fuit Elma-
dan, qui fuit Her,
29. Qui fuit Jesu, qui
fuit Eliezer, qui fuit
Jorim, qui fuit Mathat,
qui fuit Levi,
30. Qui fuit Simeon,
qui fuit Juda, qui fuit
Joseph, qui fuit Jona,
qui fuit Eliakim,
31. Qui fuit Melea,
qui fuit Menna, qui fuit
Mathatha, qui fuit Na-
than, qui fuit David,
32. Qui fuit Jesse, qui
fuit Obed, qui fuit
Booz, qui fuit Salmon,
qui fuit Naasson,
33. Qui fuit Amina-
dab, qui fuit Aram, qui
fuit Esron, qui fuit Pha-
res, qui fuit Judæ,
34. Qui fuit Jacob,
qui fuit Isaac, qui fuit
Abrahæ, qui fuit Thare,
qui fuit Nachor,

---

[1] S. Mathieu dit que Jechonias fut père de Salathiel. Mais celui-ci a pu être appelé fils de Néri, ou parce qu'il étoit son gendre, ou parce qu'il étoit son petit-fils par sa mère, fille de Néri, épousée par Jechonias; ce qui suffit encore pour sauver la contradiction.

35. Qui fuit Sarug, qui fuit Ragau, qui fuit Phaleg, qui fuit Hæber, qui fuit Sale,
36. Qui fuit Cainan, qui fuit Arphaxad, qui fuit Sem, qui fuit Noe, qui fuit Lamech,
37. Qui fuit Mathusale, qui fuit Henoch, qui fuit Jared, qui fuit Malaleel, qui fuit Cainan,
38. Qui fuit Henos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei.

» le fut d'Isaac, qui le fut d'Abraham, qui le » fut de Tharé, qui le fut de Nachor, qui le » fut de Sarug, qui le fut de Ragau, qui le » fut de Phaleg, qui le fut d'Héber, qui le fut » de Salé, qui le fut de Caïnan, qui le fut » d'Arphaxad, qui le fut de Sem, qui le fut » de Noé, qui le fut de Lamech, qui le fut » de Mathusalé, qui le fut d'Hénoc, qui le fut » de Jared, qui le fut de Malaléel, qui le fut » de Caïnan, qui le fut d'Enos, qui le fut de » Seth, qui le fut d'Adam, qui le fut [1] de » Dieu ».

Ces généalogies étoient principalement pour les Juifs, qui ne pouvoient pas reconnoître un Messie qui n'auroit pas été du sang de David; et quelles que soient les difficultés qui s'y rencontrent, il est certain que la descendance de David n'a jamais été contestée à Jésus-Christ, comme en effet elle n'a jamais pu l'être. Car ceux qui le croyoient simplement fils de Joseph ne pouvoient pas la lui disputer; et ceux qui le croient né d'une Vierge ne peuvent plus

---

[1] C'est-à-dire, qui eut Dieu pour auteur immédiat de son existence. On peut remarquer à ce propos que S. Luc qui emploie ici le terme de fils dans un sens différent de celui de la génération naturelle, autorise par-là les différens sens que nous avons donnés à ce terme dans les notes précédentes.

douter qu'il ne soit tout ce que les Prophètes ont annoncé qu'il seroit, tout ce que les Evangélistes en assurent, et ce qu'il a déclaré de lui-même.



CHAPITRE IV.

Adoration des Mages. — Purification. — Fuite en Egypte. — Massacre des Innocens. — Retour à Nazareth. — Jésus perdu et retrouvé dans le Temple.

Un autre signe également prédit devoit le manifester aux Gentils; et ce signe, soit qu'il ait paru au moment de sa naissance, soit qu'il l'ait précédée de quelque temps, produisoit aussi-tôt son effet. Car « Jésus étant né à » Bethléem de Juda, au temps que régnoit » Hérode, voici que des [1] Mages vinrent de

Matth. 2, v. 1. Cum ergo natus esset Jesus in Bethleem Juda, in diebus Herodis regis, ecce Magi ab Oriente venerunt Jerosolymam,

[1] On trouve le nom de Mages employé par les anciens Auteurs, pour signifier, 1°. des magiciens et des enchanteurs; 2°. les habitans d'une certaine contrée de l'Arabie qui s'appeloit la Magodie; 3°. les Sages ou les Philosophes de la Perse, qu'on a peut-être appelés du nom de Mages, parce que dans leur philosophie, il entroit beaucoup d'astronomie, que la simplicité des anciens peuples regardoit comme une espèce de magie. Cette dernière signification est celle que l'opinion commune donne ici au nom des Mages.

Le nombre des Mages qui vinrent adorer le Sauveur n'est pas exprimé. Celui de trois à quoi on le fixe, est une tradition qui paroît fondée sur le nombre des présens qu'ils offrirent.

Leur royauté n'est point reconnue par quelques

» l'Orient [1] à Jérusalem, et demandèrent : Où » est le Roi des Juifs qui est né? Car nous avons » vu [2] son étoile dans l'Orient, et nous som- » mes venus pour l'adorer. A cette nouvelle,

2. Dicentes : Ubi est qui natus est Rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in Oriente, et venimus adorare eum.
3. Audiens autem Herodes rex, turbatus est.

---

interprètes. C'est l'idée commune que son antiquité doit faire respecter. On n'entend pas cependant qu'ils aient été de grands et de puissans monarques. On sait qu'il y a encore des contrées au monde où il suffit, pour avoir le titre de roi, de posséder en souveraineté deux ou trois bourgades.

[1] Selon quelques-uns, ils venoient de la Perse, qui est directement à l'orient de la Palestine. Le nom de *Mages* sert à appuyer ce sentiment, qui auroit apparemment prévalu, si la distance de près de 500 lieues qu'il y a de la Perse à la Judée, n'y faisoit une difficulté embarrassante, et à laquelle il n'y a point de réponse, si l'on est dans l'idée commune que les Mages arrivèrent à Bethléem le treizième jour après la naissance du Sauveur. La connoissance des astres qu'on leur suppose a fait dire à d'autres qu'ils venoient de la Chaldée, pays fécond en astronomes, lequel est situé entre l'orient et le nord de la Judée. Enfin, la qualité des présens qu'ils apportèrent, a fait juger qu'ils venoient de l'Arabie, placée entre le midi et l'orient de la Judée dont elle est assez peu distante, et ce sentiment est le plus suivi.

[2] On n'a que des conjectures sur la nature de l'étoile qui leur apparut, sur la partie du ciel où ils la virent, et sur la manière dont elle dirigea leur marche. Voici ce que l'on dit de plus probable. Ce n'étoit pas une étoile véritable, mais un météore plus brillant que les étoiles ordinaires, puisqu'il n'étoit pas effacé par la clarté du

et omnis Jerosolyma cum illo.
4. Et congregans omnes principes sacerdotum et scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur.
5. At illi dixerunt ei: In Bethleem Judæ: sic enim scriptum est per prophetam:
6. Et tu Bethleem, terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda: ex te enim exiet dux qui regat populum meum Israel.
7. Tunc Herodes, clam vocatis Magis, diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparuit eis:
8. Et mittens illos in Bethleem, dixit: Ite, et

» le roi Hérode fut troublé, et tout Jérusa-
» lem avec lui, et ayant assemblé tous les
» princes des Prêtres et les scribes de la na-
» tion, il leur demanda où devoit naître le
» Christ. Ils lui dirent : A Bethléem de Juda;
» car voici ce qui a été écrit par le Prophète :
» Et vous, Bethléem de Juda, vous n'êtes pas
» la moindre entre les principales villes de
» Juda, puisque de vous sortira le Conducteur
» qui gouvernera Israël mon peuple. Alors
» Hérode ayant fait venir secrètement les Ma-
» ges, s'informa exactement d'eux du temps
» auquel ils avoient vu paroître l'étoile, et les

---

jour. Ils virent l'étoile sur la Judée; car comment les auroit-elle fait penser à la naissance du nouveau Roi des Juifs, s'ils l'avoient vue sur le pays qu'ils habitoient; et la prophétie qui disoit, *une étoile naîtra de Jacob*, auroit-elle pu s'appliquer à un astre qui auroit paru subitement sur l'Arabie? Placée sur la Judée, cette étoile, par sa position seule, leur servoit de guide, et il n'étoit pas nécessaire qu'elle fût mise en mouvement, pour qu'ils sussent de quel côté ils devoient tourner leurs pas. Lorsqu'ils arrivèrent à Jérusalem, ils cessèrent de la voir. Si ce fut, comme on le dit, afin d'éprouver leur foi que Dieu la fit disparoître, son intention principale étoit de faire connoître aux Juifs, par le moyen des Mages, la naissance du Messie, et aux Mages, par le moyen des Juifs, le lieu où le Messie devoit naître, et l'accord des prophéties avec le signe miraculeux qui les avoit attirés.

» envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez [1], » enquérez-vous soigneusement de l'enfant; » et quand vous l'aurez trouvé, donnez-m'en » avis, afin que j'aille aussi l'adorer. Ayant » entendu ce que le roi disoit, ils s'en allè- » rent (sans défiance, et disposés à le satisfaire); » et voici que l'étoile qu'ils avoient » vue en Orient parut allant devant eux, jus- » qu'à ce qu'elle vint s'arrêter sur le lieu où » étoit l'enfant. A la vue de l'étoile, ils eurent » une très-grande joie; et entrant dans la [2] mai-

interrogate diligenter de puero : et cùm inveneritis, renuntiate mihi, ut et ego veniens adorem eum.

9. Qui cùm audissent regem, abierunt.

Et ecce stella quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra ubi erat puer.

10. Videntes autem stellam, gavisi sunt gaudio magno valdè.

---

[1] Hérode faisoit ce raisonnement : Si l'iniquité se fait en mon nom et par mes gens, la défiance fera cacher l'enfant, au lieu qu'on s'empressera à le faire trouver à ces bons orientaux de qui personne ne se défie : c'étoit raisonner subtilement; mais il ne raisonnoit pas lorsqu'il ordonna le meurtre des Innocens. Car ce meurtre étoit inutile, si le Messie n'étoit pas né; et si le Messie étoit né, Dieu qui l'avoit promis au monde, ne pouvoit pas permettre qu'il fût enveloppé dans le massacre général. Lorsqu'Hérode fut subtil, Dieu se joua de sa subtilité. Lorsqu'il déraisonna, Dieu le laissa commettre, sans aucun fruit pour lui, un crime qui l'a rendu l'exécration de tous les siècles. Sages et puissans du monde, que vous êtes fous, et que vous êtes foibles, lorsque vous osez traverser les desseins de la Divinité!

[2] La plupart des Anciens disent que c'étoit dans l'étable de Bethléem. D'autres croient que Marie avoit quitté un réduit si incommode, et qu'elle avoit pris un autre logement : on ignore ce qui en est. Mais si l'on s'en tient

11. Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Mariâ matre ejus, et procidentes adoraverunt eum. Et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera, au-

» son, ils trouvèrent l'enfant avec Marie [1] sa » mère, et se prosternant, ils [2] l'adorèrent. » Puis ayant ouvert leurs trésors, ils lui offri» rent en présent de [3] l'or, de l'encens et de

---

précisément au texte, on aura de la peine à croire que ce qui s'appelle simplement *la maison* ait pu être une étable.

[1] Joseph n'est pas nommé; ce qui fait présumer avec raison qu'il étoit absent. Car lorsque les bergers vinrent à la crèche, et dans d'autres occasions où Joseph étoit présent, les Evangélistes font mention de lui. Ceux qui veulent rendre raison de tout, disent que Dieu permit qu'il fût absent, afin que les Mages n'allassent pas s'imaginer qu'il fût père de J. C. Cette idée étoit tout-à-fait indépendante de sa présence ou de son absence; et les Mages devoient toujours l'avoir, à moins que Dieu ne leur eût révélé que l'enfant qu'ils adoroient étoit fils d'une vierge.

[2] L'Ecriture emploie souvent ce terme pour signifier l'hommage qu'on rendoit aux rois et aux personnes pour qui l'on avoit un grand respect. Ici on le prend plus communément dans le sens de l'adoration proprement dite, parce qu'on ne doute guère que les Mages n'aient connu par une lumière surnaturelle la divinité de J. C.

[3] Ces présens étoient mystérieux. Par l'or, ils reconnoissoient la royauté de J. C.; par l'encens, sa divinité, et par la myrrhe qui servoit à embaumer les corps, son humanité dans une chair passible et mortelle. Nous les imiterons, dit un saint Père, en offrant à Dieu l'or de la charité, l'encens de la prière, et la myrrhe de la mortification.

Ils furent nos prémices, et la vocation des Gentils

ÉCOLE FLAMANDE.



P. P. Rubens Pinx. Masquelier del. Devillier aqua. Dambrun Sculp.

Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère, et se prosternant ils l'adorèrent.

St. Math. Ch. 2. V. 11.



» la myrrhe; et ayant été avertis en songe de » n'aller point retrouver Hérode, ils retour- » nèrent en leur pays par un autre chemin ».

rum, thus, et myrrham.
12. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.

Ce prince attendoit leur retour; et comme il comptoit sur eux, il paroît qu'il ne faisoit pas d'autres informations, lorsque « les jours » étant accomplis où Marie devoit se purifier » suivant la loi de Moïse [1], ils portèrent Jésus » à Jérusalem, afin de le présenter au Sei-

L. 2, v. 22. Et postquam impleti sunt dies purgationis ejus secundùm legem Moysi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino.

---

commença par eux. De-là vient la joie extraordinaire avec laquelle nous célébrons la fête de l'Epiphanie.

[1] On doit remarquer ici deux loix différentes; l'une qui obligeoit celles qui avoient enfanté de venir se purifier au temple après un certain nombre de jours; l'autre qui prescrivoit d'offrir au Seigneur tout mâle premier-né de sa mère. On demande si ces deux loix regardoient J. C. et Marie. Jésus-Christ qui est Dieu étoit au-dessus de toute loi. Mais parce qu'il s'étoit assujetti volontairement à l'observation de la loi mosaïque, il ne pouvoit plus, étant premier-né, manquer d'accomplir celle-ci. La loi de la purification avoit pour objet d'expier l'impureté légale que les femmes contractoient par les suites de leurs couches. Marie, dont le divin enfantement avoit été plus pur que le rayon du soleil, n'étoit point dans le cas de cette loi. Mais sa parfaite pureté étoit un mystère ignoré, et qu'il n'étoit pas encore temps de révéler. Elle ne pouvoit donc pas se dispenser de l'obligation commune, sans se faire regarder comme prévaricatrice, c'est-à-dire sans scandaliser. Dès-lors n'étoit-ce pas pour elle une obligation de charité?

» gneur, selon ce qui est écrit dans la loi du » Seigneur : tout mâle premier-né de sa mère, » sera tenu pour chose consacrée au Seigneur, » et afin d'offrir en sacrifice, comme porte » la loi du Seigneur, deux tourterelles ou » deux pigeonneaux. En ce temps-là, il y » avoit à Jérusalem un homme nommé Siméon. » C'étoit un homme juste et craignant Dieu, » qui attendoit la consolation d'Israël, et le » Saint-Esprit étoit en lui. Il lui avoit même » été révélé par le Saint-Esprit, qu'il ne mour- » roit point sans avoir vu le Christ du Sei- » gneur. Il vint au temple, étant inspiré d'y » aller; et lorsque le père et la mère de l'en- » fant Jésus l'y apportoient pour [1] exécuter » à son égard ce qui étoit en usage selon la » loi, il le prit entre ses bras, et bénit Dieu, » en disant : C'est à cette heure, Seigneur, » que, suivant votre parole, vous laissez aller » votre serviteur en paix, puisque mes yeux » ont vu le salut qui vient de vous, que vous » avez exposé à la vue de toutes les nations, » *pour être* la lumière qui se découvrira aux

23. Sicut scriptum est in lege Domini : Quia omne masculinum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur.

24. Et ut darent hostiam secundùm quod dictum est in lege Domini, par turturum, aut duos pullos columbarum.

25. Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, et homo iste justus et timoratus, expectans consolationem Israel, et Spiritus sanctus erat in eo.

26. Et responsum acceperat à Spiritu sancto, non visurum se mortem, nisi prius videret Christum Domini.

27. Et venit in Spiritu in templum. Et cùm inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundùm consuetudinem legis pro eo :

28. Et ipse accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit :

29. Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundùm verbum tuum in pace :

30. Quia viderunt oculi mei salutare tuum,

31. Quod parasti ante faciem omnium populorum ;

32. Lumen ad revela-

[1] C'est-à-dire pour l'offrir au Seigneur, et le racheter ensuite en donnant cinq sicles d'argent, comme il est marqué au chap. 18 du *Livre des Nombres.* Car l'offrande de l'agneau ou des tourterelles n'étoit que pour la purification de la mère.

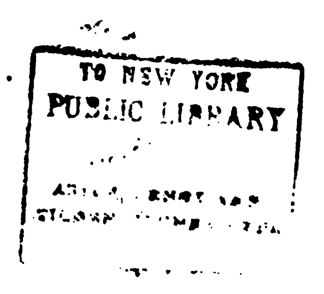
ÉCOLE FRANÇAISE.



Jouvenet Pinx. Monsaldi del. Robert De Launay de la Société des Sciences Lettres et Arts de Rouen Sculp.

Mes yeux ont vû.........la lumière qui éclairera les nations...............

St. Luc. Ch. 2. V. 32.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

» Gentils, et la gloire d'Israël votre peuple ».

Ainsi s'est accomplie littéralement dans ce saint Vieillard cette parole du Psalmiste : « Je » le remplirai de jours, et je lui montrerai le » Sauveur que j'ai envoyé ». Mais le bienfait surpassa la promesse; car non content de le lui faire voir, le Seigneur lui permit de le tenir entre ses bras; et outre la consolation d'Israël qu'il attendoit, il connut encore la vocation des Gentils, et le salut offert à tous les peuples, vérité qui étoit consignée dans tous les Prophètes, mais qui n'étoit guère connue alors, et dont les Apôtres mêmes n'eurent une entière connoissance que quelque temps après la descente du Saint-Esprit.

« Son père et sa mère étoient en admiration » sur ce qui se disoit de lui. Il les bénit l'un et » l'autre ». Mais comme il étoit éclairé sur la différence qu'il falloit mettre entre celle qui étoit réellement sa mère, et celui qui n'étoit son père que dans l'opinion publique, « il dit, » *parlant seulement* à Marie sa mère : L'enfant que voilà est au monde pour la perte et » pour le salut de plusieurs de ceux d'Israël, » et pour servir de but à la contradiction [1],

tionem Gentium, et gloriam plebis tuæ Israel.

Psal. 90. v. 16. Longitudine dierum replebo eum, et ostendam illi salutare meum.

L. 2. v. 33. Et erat pater ejus, et mater mirantes super his quæ dicebantur de illo.

34. Et benedixit illis Simeon,

Et dixit ad Mariam matrem ejus: Ecce positus est hic in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicetur :

[1] J. C. a eu toujours de vrais et de faux disciples. Dans les temps calmes, il n'est guère possible de les démêler. C'est le fléau de la persécution qui fait la séparation sensible du froment et de la paille.

55. Et tuam ipsius animam pertransibit gladius, ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.

» afin qu'on découvre ce que plusieurs pensent au fond de leur cœur; et vous-même, » *lui ajouta-t-il,* vous aurez l'ame transpercée » d'un glaive ».

Il prophétisoit la Passion du Sauveur. Dieu voulut que ce redoutable avenir fût présent à l'esprit de Marie pendant tout le cours de la vie de son fils. C'étoit afin de l'y disposer d'avance; mais ce fut aussi pour que cette amertume vînt détremper la joie qu'elle goûtoit dans la possession de son trésor. Si cette joie avoit été toute pure, elle n'auroit pas acquis assez de mérites; et celui de consentir au sacrifice de son fils, n'auroit été, comme celui d'Abraham, que le mérite d'un jour, si la connoissance anticipée qu'elle en eut ne lui eût été une occasion de le faire tous les jours, et peut-être à tous les momens de ce grand nombre de jours et d'années qui le précédèrent.

Act. 2. v. 17. Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem : et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ,

« Le Seigneur avoit dit : Dans les derniers » temps, je répandrai de mon esprit sur toute » chair. Vos fils et vos filles prophétiseront ». Cette parole qui eut son entier accomplissement après la descente du Saint-Esprit, commença dès ce jour à se vérifier. Dieu réunit les deux sexes dans le glorieux témoignage qu'il voulut faire rendre à son fils. Au saint vieillard Siméon, il associa « Anne la prophé» tesse. Elle étoit fille de Phanuel, de la tribu

L. 2. v. 36. Et erat Anna prophetissa, filia Phanuel, de tribu Aser;

» d'Aser. Elle étoit fort avancée en âge, et » avoit vécu sept ans avec le mari qu'elle épousa » étant vierge. Elle étoit demeurée veuve jus- » qu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ne » sortant point du temple, et passant les jours » et les nuits en jeûnes et en prières. Etant » survenue à la même heure, elle louoit le » Seigneur, et [1] parloit de cet enfant à tous » ceux qui attendoient la rédemption d'Israël. » Enfin, lorsque Joseph et Marie se furent ac- » quittés de tout selon la loi du Seigneur, ils » s'en retournèrent en Galilée, à Nazareth, » qui étoit le lieu de leur demeure ».

hæc processerat in diebus multis, et vixerat cum viro suo annis septem à virginitate suâ.

37. Et hæc vidua usque ad annos octoginta quatuor : quæ non discedebat de templo, jejuniis et obsecrationibus serviens nocte ac die.

38. Et hæc ipsâ horâ superveniens, confitebatur Domino : et loquebatur de illo omnibus qui expectabant redemptionem Israel.

39. Et ut perfecerunt omnia secundùm legem Domini, reversi sunt in Galilæam, in civitatem suam Nazareth.

---

[1] Dans une ville aussi grande et aussi peuplée que l'étoit Jérusalem, dans un temps où ceux qui étoient chargés de la police n'étoient ni aussi éclairés qu'on l'est aujourd'hui sur tout ce qui peut intéresser le gouvernement, ni apparemment aussi exacts à en rendre compte, il étoit possible, je crois même qu'il étoit facile qu'Hérode ne sût rien de ce qui s'étoit passé au temple, ou qu'il n'en fût informé que lorsque la sainte famille étoit déjà partie pour Nazareth, tandis qu'il la croyoit retournée à Bethléem. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est qu'il est certain qu'Hérode n'apprit que par les Mages la naissance du Sauveur, quoiqu'elle eût eu un si grand éclat à Bethléem et dans tout le pays d'alentour. Cette remarque sert à faire entendre comment la Purification a pu se trouver placée entre l'adoration des Mages et la fuite en Egypte; et elle vient à l'appui de l'opinion commune, qu'il ne faut abandonner que lorsqu'on y est forcé par des raisons évidentes.

Matth. 2. v. 13. Ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus, fuge in Ægyptum, et esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum.

14. Qui consurgens,

Ils y étoient à peine arrivés, lorsque [1] « l'Ange du Seigneur apparut en songe à [2] Jo-» seph, et lui dit : Levez-vous, prenez l'en-» fant et sa mère, fuyez en Egypte, et n'en » partez point que je ne vous le dise : car il » arrivera qu'Hérode cherchera l'enfant pour » le faire périr. Joseph se leva, et [3] la nuit

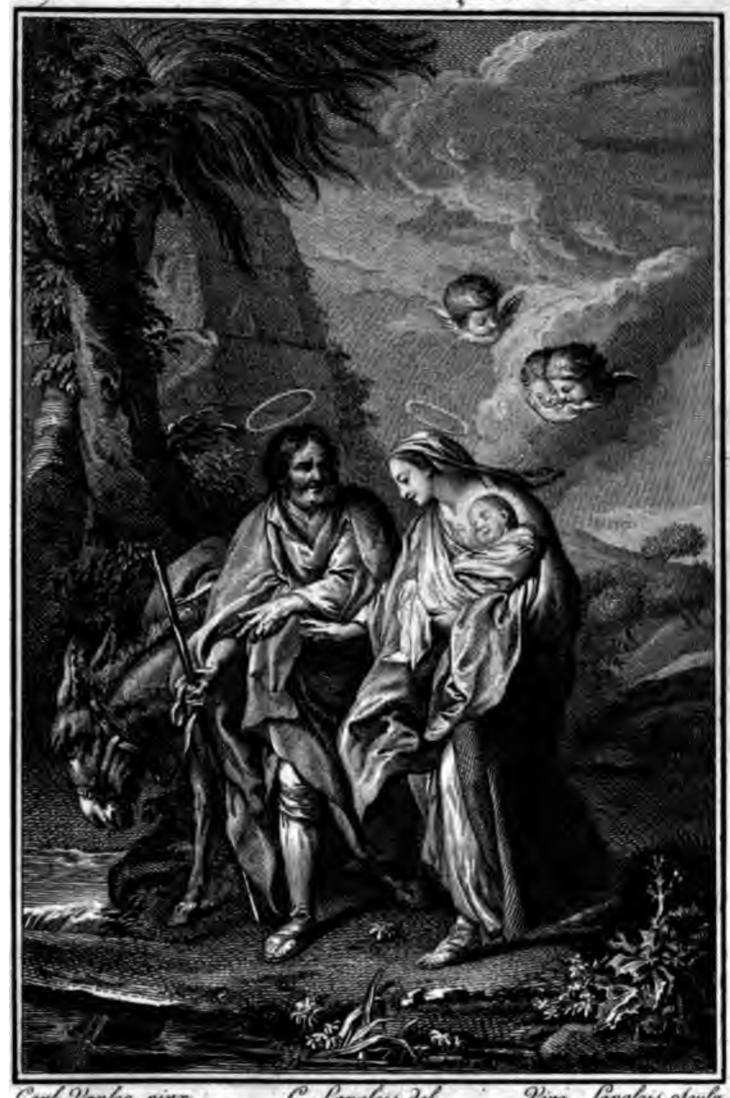
---

[1] Suivant cet arrangement, il faut dire que ce fut à Nazareth que l'Ange apparut à Joseph, et qu'il lui signifia l'ordre de fuir en Egypte. Cependant le récit de S. Mathieu conduit naturellement à croire que cette apparition se fit à Bethléem. C'est une difficulté considérable, mais qui ne l'est pas davantage que celles qui se rencontrent dans les différens systêmes que les interprètes ont imaginés. On en a hasardé un que l'on verra à la note sur le retour de S. Joseph d'Egypte à Nazareth.

[2] La révélation est faite à Joseph. C'est Joseph qui ordonne la marche, et qui la dirige. C'est parce que Dieu l'avoit établi chef de cette famille : l'autorité est attachée à la place, et non à la science et à la sainteté qui étoient bien supérieures dans Jésus et dans Marie.

[3] La conduite que S. Joseph tint dans cette circonstance a toujours été regardée comme le modèle d'une *obéissance* parfaite. La sienne fut simple et sans raisonnemens. Il n'allégua point que, pour garantir son fils de la fureur d'Hérode, Dieu avoit une infinité de moyens beaucoup moins pénibles pour l'enfant, pour la mère, et pour lui-même. Elle fut prompte et sans retardement. Averti pendant la nuit, il n'attend pas pour partir que le jour commence à paroître. Elle fut généreuse et

ÉCOLE FRANÇAISE.



Carl Vanloo pinx. *C. Langlois del.* *Vinc. Langlois Sculp.*

Joseph se leva, prit l'enfant et sa mère pendant la nuit, et se retira en Egypte.

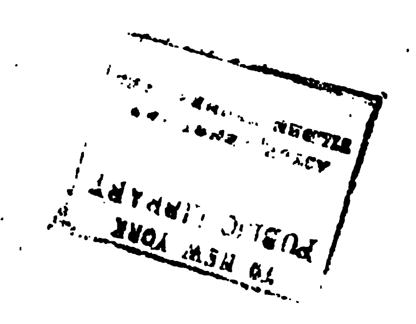
St Math. Ch. 2. V. 14.

ÉCOLE FRANÇAISE.



Seb. Bourdon pinx. *Langlois del.* *Duhamel Sculp.*

Repos en Egypte.



ÉCOLE D'ITALIE.



Car. Marata pinx. C. Langlois del. Giraud le J.ne aqua. Dambrun Sculp.

Que tous les Anges de Dieu l'adorent.

Hebr. Ch. 1. V. 6.

» même, prenant l'enfant avec sa mère, il se
» retira en Egypte, et [1] il y fut jusqu'à la mort
» d'Hérode, afin que ce que le Seigneur a dit
» par le Prophète, s'accomplît : J'ai fait ve-
» nir [2] mon fils d'Egypte. Hérode voyant que
» les Mages l'avoient trompé, entra dans une

accepit puerum, et matrem ejus nocte, et secessit in Ægyptum.
15. Et erat ibi usque ad obitum Herodis : ut adimpleretur quod dictum est à Domino per prophetam dicentem : Ex Ægypto vocavi filium meum.
16. Tunc Herodes vi-

---

pleine de confiance en la Providence : il part sans préparatif et sans provisions.

Il étoit pauvre, puisque tout lui manquoit. Mais possédant Jésus et Marie, qu'il étoit riche !

[1] On ne sait pas au juste le tems que J. C. a passé en Egypte. Suivant les calculs les plus autorisés, il n'a pas pu y demeurer moins de quatre ans, ni plus de sept. On doit regarder comme apocryphes les relations des miracles qu'il y fit. Un seul est fondé sur une tradition que son antiquité rend respectable; c'est la chute des idoles en Egypte, lorsque le Sauveur y entra. On ne voit pas cependant que cette tradition soit appuyée sur aucun monument historique; et elle pourroit bien n'avoir pas d'autres fondemens que cette prophétie d'Isaïe, que plusieurs interprètes ont cru devoir appliquer à d'autres temps et à d'autres événemens : *Le Seigneur montera sur une nuée légère, et il entrera dans l'Egypte, et les idoles d'Egypte seront ébranlées devant sa face.*

[2] Ce mot se lit dans Osée, *ch. 11, v. 1.* Le Prophète le dit de la sortie d'Egypte, lorsque Dieu brisa les fers de son peuple, qu'il appelle ici son fils, pour marquer combien il lui étoit plus cher que tous les autres peuples. Le nom de fils convient si improprement à ce peuple, et si proprement à J. C., qu'il est aisé de voir que c'est

dens quoniam illusus esset à Magis, iratus est valdè, et mittens occidit omnes pueros qui erant in Bethleem, et in omnibus finibus ejus, à bimatu et infra, secundùm tempus quod exquisierat à Magis.

17. Tunc adimpletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam, dicentem :

18. Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus : Rachel plorans filios suos, et noluit consolari quia non sunt.

19. Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto,

20. Dicens : Surge et accipe puerum et ma-

» grande colère, et envoya tuer tout ce qu'il y » avoit d'enfans mâles dans Bethléem et aux » environs, depuis l'âge de deux ans et au- » dessous, selon le temps dont il s'étoit in- » formé aux Mages. Alors s'accomplit ce qui » a été dit par le Prophète Jérémie : on a en- » tendu une voix dans Rama, de grandes la- » mentations et de grands cris; c'est Rachel » qui pleure ses enfans, et elle ne veut point » se consoler, parce qu'ils ne sont plus. Or » après la mort d'Hérode, l'Ange du Seigneur (le même qui avoit apporté l'ordre de fuir) » apparut en songe à Joseph en Egypte, et » lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et sa

---

à J. C. seul que ce texte peut être appliqué dans son sens naturel et littéral.

Tout l'ancien Testament est figuratif du nouveau. Quoi de plus grand dans le premier que la captivité du peuple de Dieu en Egypte, et sa délivrance miraculeuse? Quoi de moins considérable en apparence dans la vie de J. C., que le lieu particulier où il se retire pour se dérober aux poursuites d'Hérode? Le premier n'étoit cependant que la figure du second. D'autre part, quoi de plus intéressant dans la vie de J. C. que sa passion et tout ce qui la concerne? Et dans la manducation de l'agneau pascal, quoi de moins considérable que la défense d'en briser les os? Cependant cette observance si petite, à ne la considérer qu'en elle-même, étoit prophétique et figurative d'une des principales circonstances de la passion du Sauveur.

ÉCOLE D'ITALIE.



Raphael Urbin, pinx. *Delignon Sculp.*

On a entendu.....dans Rama, des plaintes et des cris,.....

St. Math. Ch. 2. V. 8.

ÉCOLE D'ITALIE.



Raphael Pinx. A. Romanet Sculp.

La Sainte Famille.

» mère, allez-vous-en dans la terre d'Israël; » car ceux qui en vouloient à la vie de l'en- » fant sont morts. Il se leva, prit l'enfant, et » s'en vint dans la terre d'Israël. Mais enten- » dant dire qu'Archélaüs régnoit dans la Judée » en la place d'Hérode son père, il n'osa y » aller : et ayant été averti en songe, il se » retira dans la Galilée, et alla faire sa demeure » dans une ville qui s'appelle [1] Nazareth; afin

trem ejus, et vade in terram Israel: defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.
21. Qui consurgens, accepit puerum, et matrem ejus, et venit in terram Israel.
22. Audiens autem quòd Archelaüs regnaret in Judæâ pro Herode patre suo, timuit illo ire: et admonitus in somnis, secessit in partes Galileæ.
23. Et veniens habita-

[1] Joseph ne devoit-il pas de lui-même, et sans attendre l'avertissement de l'Ange, retourner à Nazareth, supposé qu'il fût parti de cette ville pour aller en Egypte? C'étoit là qu'il avoit sa maison, ses meubles, avec tous les instrumens de sa profession, et qu'il devoit espérer de les retrouver. Ou si Joseph s'étoit établi ailleurs qu'à Nazareth, où pouvoit-ce être qu'à Bethléem d'où il étoit originaire, et où il pouvoit présumer que Dieu, qui y avoit fait naître son fils, vouloit aussi qu'il fût élevé; d'autant plus que la naissance du Messie à Bethléem, laquelle seroit mieux connue s'il continuoit à l'habiter, étoit une des marques qui devoit servir à le faire connoître? Cette observation a fait imaginer un arrangement différent de celui qu'on vient de voir. Après la Purification qu'il faudroit placer avant l'Epiphanie, Joseph retourne avec Marie et l'enfant à Nazareth, comme le dit S. Luc; mais il n'y retourne que pour mettre ordre à ses affaires, et pour faire transporter ses effets à Bethléem, où il alloit s'établir avec sa famille. Les Mages arrivent, et trouvent à Bethléem l'enfant avec sa mère, non pas quelques jours, mais plusieurs mois après sa naissance, comme l'ont cru plusieurs interprètes, à qui

vit in civitate quæ vocatur Nazareth : ut adimpleretur quod dictum est per prophetas : Quoniam Nazaræus vocabitur.

L. 2. v. 40. Puer autem crescebat, et confortabatur, plenus sapientiâ : et gratia Dei erat in illo.

41. Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem, in die solemni Paschæ.

42. Et cùm factus esset annorum duodecim, ascendentibus illis Jerosolymam, secundùm consuetudinem diei festi,

43. Consummatisque diebus, cùm redirent,

» que ce qui a été dit par les Prophètes s'accomplît, il sera appelé Nazaréen. . . . .

» Cependant l'enfant, plein de sagesse, devenoit plus grand et plus fort, et la grace de Dieu étoit en lui. Son père et sa mère alloient tous les ans à Jérusalem au temps que l'on solemnisoit la Pâque. Et quand il eut atteint l'âge de douze ans, comme ils y étoient allés selon ce qui se pratiquoit à la fête, et qu'ils s'en retournoient, les jours de la fête étant passés, l'enfant demeura dans Jérusalem, sans qu'ils y prissent garde. Mais pensant

---

il a paru qu'on ne pouvoit pas expliquer autrement l'ordre que donna Hérode de tuer tout ce qu'il y avoit d'enfans mâles dans Bethléem et aux environs, *depuis l'âge de deux ans et au-dessous, selon le temps dont il s'étoit informé aux Mages.* Ainsi tout s'arrange et tout s'accorde. La Purification a lieu après les quarante jours prescrits par la loi de Moïse : la sainte Famille retourne aussi-tôt après à Nazareth, conformément au récit de S. Luc ; et c'est à Bethléem, comme le dit S. Mathieu ; et aussi-tôt après le départ des Mages, que Joseph reçoit l'ordre de fuir en Egypte : pour cela, il suffit de supposer l'établissement de la sainte Famille à Bethléem, supposition qui a autant de vraisemblance, qu'il y en a à croire que Joseph, au retour d'Egypte, devoit naturellement, et de lui-même, retourner au lieu où il étoit établi avant son départ. Cependant, comme tout ceci ne porte que sur une conjecture, je n'ai pas cru que ce fût une raison suffisante de changer l'arrangement commun.

ÉCOLE D'ITALIE.



Raphael pinx. C. Langlois del. Pigeot sculp.

Ceux qui ont le cœur Innocent et droit, se sont attachés a moi.

Ps. 24. V. 21

ÉCOLE D'ITALIE.



P. Baquoy Fecit.

Ne sçaviez-vous pas qu'il falloit que je fusse occupé aux choses qui regardent le ſervice de mon pere.

S.t Luc Ch. 2 V. 49

» qu'il étoit dans la troupe, ils marchèrent » une journée entière, et ils le cherchoient » parmi leurs parens et les gens de leur connoissance : ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent jusqu'à Jérusalem en le cherchant. » Au bout de trois jours, ils le trouvèrent dans » le temple, qui écoutoit, et qui interrogeoit » les Docteurs, étant assis au milieu d'eux. » Et tous ceux qui l'entendoient parler étoient » surpris de sa sagesse et de ses réponses. Ils » furent alors étonnés de le voir, et sa mère » lui dit : Mon fils, pourquoi en avez-vous usé » ainsi avec nous? voilà que nous vous cherchions tout affligés, votre père et moi. Pourquoi me cherchez-vous, leur répondit-il? » Ne [1] saviez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon père? » Mais ils ne conçurent pas ce qu'il leur dit : » ensuite étant parti avec eux, il alla à Nazareth, et il [2] leur étoit soumis. Pour sa mère,

remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus.

44. Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei, et requirebant eum inter cognatos et notos.

45. Et non invenientes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.

46. Et factum est, post triduum invenerunt illum in templo, sedentem in medio Doctorum, audientem illos, et interrogantem eos.

47. Stupebant autem omnes, qui eum audiebant, super prudentia et responsis ejus.

48. Et videntes admirati sunt. Et dixit mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te.

49. Et ait ad illos : Quid est quod me quærebatis? Nesciebatis quia in his quæ patris mei sunt, oportet me esse?

50. Et ipsi non intel-

---

[1] La volonté du Père céleste doit être préférée à toutes les considérations humaines, et à toutes les tendresses du sang. La rigueur apparente dont use ici Jésus-Christ, pouvoit être à dessein de donner de la force à cette grande leçon. Si ce fut pour Marie un sujet de mortification, elle fut bien dédommagée de ce moment par trente années du respect le plus tendre et le plus soumis.

[2] Ce mot renferme l'histoire de trente ans de la plus précieuse de toutes les vies. Réjouissez-vous, humbles,

lexerunt verbum quod locutus est ad eos.
51. Et descendit cum eis, et venit Nazareth: et erat subditus illis. Et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo.
52. Et Jesus proficiebat sapientiâ, et ætate, et gratiâ apud Deum et homines.

» elle [1] conservoit tout cela en sa mémoire. » Et Jésus [2] croissoit en sagesse, en âge et en » grace aux yeux de Dieu et des hommes ».

---

qui chérissez l'obscurité, et glorifiez-vous dans vos ténèbres.

[1] Marie ne le conçut pas d'abord, mais elle le conservoit dans sa mémoire. Ailleurs il est écrit qu'elle le méditoit dans son cœur. Sans doute elle parvenoit ainsi à le concevoir. Elle étoit conduite à l'intelligence par la méditation : par quelle autre voie les serviteurs oseroient-ils espérer d'y parvenir ?

[2] *Tous les trésors* de la grace, aussi bien que ceux *de la sagesse et de la science*, étoient renfermés dans Jésus-Christ ; mais ils y étoient cachés. En avançant en âge, il les découvroit d'une manière proportionnée à l'âge auquel il étoit parvenu. Les marques qu'il en donnoit à vingt ans étoient donc aussi différentes de celles qu'il en avoit données à douze ans, qu'il y a de différence entre ces deux âges ! C'est en ce sens qu'il est dit qu'*il croissoit en sagesse, en âge et en grace.*

ÉCOLE FRANÇAISE.



Lebrun pinx. — V. M. Langlois del. & Sculp.

Il leur étoit soumis.

S.t Luc Ch. 2. V. 51.

CHAPITRE V.

Manifestation de Jean-Baptiste et sa prédication. — Baptême de Jésus-Christ. — Jeûne et tentation de Jésus-Christ dans le désert. — Témoignages rendus par Jean-Baptiste. — André et Pierre appelés pour la première fois. — Vocation de Philippe et de Nathanaël.

JÉSUS demeura ainsi caché jusqu'à l'âge de près de trente ans. Son précurseur, plus âgé que lui de six mois, pouvoit les avoir accomplis. Nous avons vu que, depuis son enfance, Jean habitoit le désert où l'inspiration l'avoit conduit. Destiné au plus sublime ministère auquel homme mortel eût été jusqu'alors appelé, Dieu l'y disposoit par la retraite et par l'austérité de la vie. « Il étoit vêtu de poil de » chameau : il avoit une ceinture de cuir sur » ses reins, et sa nourriture étoit de [1] saute- » relles et de miel sauvage » : il attendoit ainsi, et sans doute qu'il hâtoit par ses vœux le jour

Matth. 3. v. 4. Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam circa lumbos suos : esca autem ejus erat locustæ et mel sylvestre.

[1] Pline et d'autres anciens Auteurs parlent d'une espèce de sauterelles, dont le petit peuple, chez les Orientaux, faisoit sa nourriture.

de sa manifestation qui devoit être comme l'aurore de la grande lumière qui alloit éclairer le monde. Ce moment si desiré arriva, et lorsque le ciel et la terre étoient dans l'attente des merveilles que le Tout-Puissant étoit prêt à faire éclore ; enfin « la quinzième année » de l'empire de Tibère César, la Judée ayant » pour gouverneur Ponce-Pilate ; Hérode étant » tétrarque de la Galilée, Philippe son frère » l'étant de l'Iturée et du pays des Trachonites, » et Lysanias l'étant de la contrée d'Abila, sous » le pontificat [1] d'Anne et de Caïphe, la parole » du Seigneur se fit entendre au désert à Jean, » fils de Zacharie, conformément à ce qui est » écrit dans le Prophète Isaïe. J'envoie mon » Ange devant votre face qui préparera votre » voie devant vous. Jean commença *donc* à » prêcher dans le désert de Judée, et il vint » dans toute la contrée du Jourdain [2] baptisant et prêchant le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés, disant :

L. 3. v. 1. Anno autem quinto decimo imperii Tiberii Cæsaris, procurante Pontio Pilato Judæam, Tetrarchâ autem Galileæ Herode, Philippo autem fratre ejus tetrarchâ Ituræ[illegible] et Trachonitidis regi[illegible]nis, et Lysaniâ Abilinæ tetrarchâ,

2. Sub principibus sacerdotum Annâ et Caïphâ : factum est verbum Domini super Joannem Zachariæ filium, in deserto.

Marc. 1. v. 2. Sicut scriptum est in Isaiâ prophetâ : ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

4. Fuit Joannes in deserto baptisans et prædicans.

L. 3. v. 3. Et venit in omnem regionem Jordanis, prædicans baptis-

---

[1] Anne et Caïphe, son gendre, exerçoient tour-à-tour le souverain pontificat, chacun pendant un an, par un accord approuvé apparemment par les Romains, qui, en ce temps-là, disposoient de tout dans la Judée. Cette explication est confirmée par le mot de S. Jean parlant de Caïphe : *Il étoit pontife de cette année.* J. 11.

[2] Le baptême de Jean étoit une cérémonie religieuse, par laquelle on faisoit profession d'embrasser la péni-

» Faites pénitence ; car le [1] royaume des cieux » approche. Car c'est *encore* de lui que le Prophète Isaïe a parlé, quand il a dit : *On entendra* la voix de celui qui crie dans le désert ; [2] préparez le chemin du Seigneur ; » faites-lui des sentiers droits. Toutes les vallées seront comblées, toutes les montagnes » et toutes les collines seront abaissées. Ce qui » n'est pas droit sera redressé, et ce qui est » raboteux deviendra un chemin uni, et toute » chair verra le salut qui vient de Dieu ».

Au bruit de ses premières prédications, les peuples accoururent en foule; « et de toute

mum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.

Matth. 3. v. 2. Et dicens : Pœnitentiam agite : appropinquavit enim regnum cœlorum.

3. Hic est enim qui dictus est per Isaiam prophetam dicentem : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini : rectas facite semitas ejus.

L. 3. v. 5. Omnis vallis implebitur, et omnis mons et collis humiliabitur : et erunt prava in directa, et aspera in vias planas :

6. Et videbit omnis caro salutare Dei.

Matth. 3. v. 5. Tunc exibat ad eum Jerosolyma et omnis Judæa, et

---

tence. Il ne donnoit pas la rémission des péchés, mais il y disposoit par la pénitence qui devoit le suivre, et qui devenoit la disposition prochaine au baptême de J. C., dans lequel seul se trouve la rémission des péchés. Le baptême de Jean précédoit la pénitence, et celui de J. C. la suivoit. *Faites pénitence, et que chacun de vous reçoive le baptême.* Petr. Act. 2. Le premier n'appartenoit proprement ni à la loi ancienne, ni à la loi nouvelle. Il étoit mitoyen entre l'une et l'autre, et participoit de l'une et de l'autre, comme le crépuscule participe du jour et de la nuit.

[1] Le ciel fermé jusqu'à ce jour va être ouvert. S. Jean débute par désabuser les Juifs du préjugé du royaume temporel.

[2] Expression métaphorique prise de l'usage d'applanir et d'orner même les chemins par où les rois doivent passer.

omnis regio circà Jordanum.

6. Et baptisabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.

L. 3. v. 7. Dicebat ergo ad turbas.

Math. 3. v. 7. Videns autem multos Pharisæorum et Saducæorum venientes ad baptismum suum, dixit eis: Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere à venturâ irâ?

8. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ.

9. Et ne velitis dicere intra vos: Patrem habemus Abraham; dico enim vobis quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.

10. Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur.

L. 3. v. 10. Et interrogabant eum turbæ dicentes: Quid ergo faciemus?

11. Respondens autem dicebat illis: Qui habet duas tunicas, det non habenti, et qui ha-

» la Judée, de la ville de Jérusalem, et de tout » le pays d'autour du Jourdain, ils venoient » le trouver; et confessant leurs péchés, ils » recevoient de lui le baptême dans le fleuve » du Jourdain. Il disoit donc aux peuples, *et* » *principalement* aux Pharisiens et aux Sad- » ducéens qui venoient *avec le peuple*, lui » demander son baptême : Races de vipères, » qui vous a appris à fuir la colère à venir? » Faites donc de dignes fruits de pénitence, » et ne dites pas, Abraham est notre père; » car je vous dis, moi, que de ces pierres » Dieu en peut faire naître des [1] enfans d'Abra- » ham. On a déjà mis la cognée à la racine » des arbres. Ainsi tout arbre qui ne porte » pas de bons fruits, on le coupera, et on le » jettera au feu; et ces troupes lui deman- » doient : Qu'avons-nous donc à faire? Il leur » répondoit : Que celui qui a deux habits [2] en » donne un à celui qui n'en a point, et que » celui qui a de quoi manger en use de même.

---

[1] Les vrais enfans d'Abraham, ce sont les imitateurs et les héritiers de sa foi. Dieu pouvoit les produire hors de la race du saint patriarche. La vocation des Gentils est insinuée par ces paroles.

[2] Chaque profession a ses devoirs particuliers. L'aumône est un précepte universel, qui oblige tous ceux qui peuvent la faire.

ÉCOLE D'ITALIE.



Raphael pinx. *C. Langlois del.* *L. Petit aqua.* *Pigeot sculp.*

Il y en a un au milieu de vous, que vous ne connoissés pas.......
je ne suis pas digne de délier les cordons de ses souliers.

St. Jean. Ch. 1. V. 26 et 27.

» Il vint aussi des publicains pour être baptisés, et ils lui dirent : Maître, qu'avons-nous à faire? Ne [1] faites rien au-delà des ordres que vous avez, leur dit-il. Les gens de guerre lui demandoient aussi : Et nous, qu'avons-nous à faire? Il leur répondit : Ne faites point de concussions, n'accusez faussement personne, et contentez-vous de votre solde.

» Cependant, comme le peuple se persuadoit que Jean pourroit bien être [2] le Christ, et tout le monde étant dans cette pensée, Jean leur parla à tous en ces termes : A la vérité je vous donne à tous un baptême d'eau, afin que vous fassiez pénitence; mais celui qui va venir après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de lui porter les souliers. Non, disoit-il, pénétré de la grandeur de celui dont il annonçoit la venue, non, je ne suis pas digne de me prosterner devant lui, pour lui délier la courroie de

bet escas, similiter faciat.

12. Venerunt autem et Publicani ut baptisarentur, et dixerunt ad illum : Magister, quid faciemus?

13. At ille dixit ad eos : Nihil ampliùs, quàm quod constitutum est vobis, faciatis.

14. Interrogabant eum et milites, dicentes : Quid faciemus et nos? Et ait illis : Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis, et contenti estote stipendiis vestris.

15. Existimante autem populo et cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne forte ipse esset Christus.

16. Respondit Joannes, dicens omnibus : Ego quidem aquâ baptiso vos.

Matth. 3. v. 11. In pœnitentiam : qui autem post me venturus est, cujus non sum dignus calceamenta portare.

M. 1. v. 7. Non sum dignus procumbens sol-

---

[1] Ce n'est pas à dire que cela suffise pour être sauvé; mais la réponse étoit relative à la profession de ceux qui demandoient conseil. De plus, S. Jean pouvoit croire qu'ils s'abstiendroient aisément des autres péchés, s'ils s'abstenoient de celui auquel ils étoient le plus sujets.

[2] Une trop grande estime pour le prédicateur ou pour le directeur a été plus d'une fois une occasion d'erreur et d'hérésie.

ÉCOLE D'ITALIE.



Raphael pinx. *C. Langlois del.* *L. Petit aqua.* *Pigeot Sculp.*

Il y en a un au milieu de vous, que vous ne connoissés pas.......
je ne suis pas digne de délier les cordons de ses souliers.

St. Jean Ch. 1. V. 26 et 27.

[illegible]

» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]

» [illegible]
» doit que [illegible]
» et tout [illegible]
» Jean leur [illegible]
» rité je vous [illegible]
» afin que [illegible]
» qui va venir [illegible]
» moi, et je [illegible]
» souliers. [illegible]
» deur de cela [illegible]
» non, je ne [illegible]
» devant lui [illegible]

---

[1] Ce n'est pa[illegible]
mais la répons[illegible]
demandoient [illegible]
qu'ils s'absten[illegible]
s'abstenoient [illegible]

[2] Une trop [illegible]
le directeur [illegible]
et d'hérésie.

» ses souliers : c'est lui, ajoutoit-il, qui vous » donnera le baptême de l'Esprit-Saint et du » feu [1]. Le van est entre ses mains. Il net- » toyera son aire, et il amassera son bled dans » son grenier. Pour la paille, il la brûlera dans » un feu qui ne s'éteint point. Il adressoit » encore au peuple beaucoup d'autres paroles » d'instruction et d'exhortation.

» Celui qui ne connoissoit pas le péché, » mais qui avoit été fait pour nous le péché » même dont il avoit pris sur lui toute la dette, Jésus voulut bien se mêler dans la foule des pécheurs, et entrer avec eux dans la carrière de la pénitence. « Il partit *donc* de Nazareth » de Galilée, et alla trouver Jean pour en être » baptisé dans le Jourdain. Mais Jean s'en dé- » fendoit, disant : C'est moi qui devrois rece- » voir de vous le baptême, et vous venez à » moi? Jésus lui répondit : Laissez-moi faire » maintenant, car il est à propos que nous » remplissions ainsi toute justice. Alors Jean [2]

vere corrigiam calceamentorum ejus.

Matth. 3. v. 11. Ipse vos baptisabit in Spiritu sancto et igni :

12. Cujus ventilabrum in manu suâ et permundabit aream suam, et congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

L. 3. v. 18. Multa quidem et alia exhortans evangelizabat populo.

2. *Cor.* 5. v. 21. Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit.

M. 1. v. 9. Venit Jesus à Nazareth Galilææ,

Matth. 3. v. 13. In Jordanem ad Joannem ut baptizaretur ab eo.

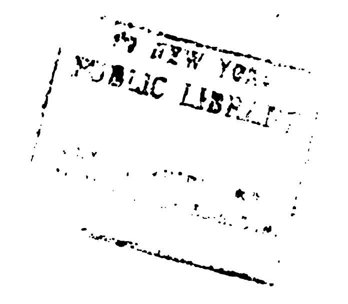
14. Joannes autem prohibebat eum, dicens : Ego à te debeo baptizari, et tu venis ad me?

15. Respondens autem Jesus, dixit ei : Sine modò : sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.

---

[1] Ce feu est celui qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, le même par lequel le Saint-Esprit continue à purifier le cœur des vrais fidèles.

[2] La vraie humilité résiste d'abord à Dieu même, lorsqu'il veut l'élever à des ministères honorables ; mais si Dieu persiste à le vouloir, elle obéit, parce que si elle n'étoit pas obéissante, elle ne seroit plus la vraie humilité.



ÉCOLE FRANÇAISE.



P. Mignard pinx. — D. Langlois Sculp.

Celui-ci est mon fils bien aimé.....

St. Math. ch. 3. V. 17.

» ne s'y opposa plus, et Jésus fut baptisé par » lui dans le Jourdain. Or il arriva que tout » le peuple recevant le baptême, Jésus qui » l'avoit reçu, sortit aussi-tôt de l'eau; et lors» qu'il faisoit sa prière, les cieux lui furent ou» verts, et il vit le Saint-Esprit, sous la figure » corporelle d'une colombe, descendre et s'ar» rêter sur lui; on entendit au même temps » une voix du ciel qui disoit : [1] Vous êtes mon » fils bien-aimé, j'ai mis en vous mes com» plaisances ». Nous avons déjà dit que « Jésus » étoit alors âgé d'environ trente ans, et il » passoit pour fils de Joseph ».

M. 1. v. 9. Et baptizatus est à Joanne in Jordane.

L. 3. v. 21. Factum est autem cum baptizaretur omnis populus.

Matth. 3. v. 16. Baptizatus Jesus, confestim ascendit de aquâ.

L. 3. v. 21. Jesu baptizato et orante.

Matth. 3. v. 16. Ecce aperti sunt ei cœli, et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam.

L. 3. v. 22. Corporali specie.

M. 1. v. 10. Et manentem in ipso.

11. Et vox facta est de cœlis : Tu es filius meus dilectus, in te complacui.

L. 3. v. 23. Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur filius Joseph.

Le baptême que Jésus venoit de recevoir, ne fut pas pour lui une cérémonie sans conséquence. C'étoit, comme on l'a dit, une profession de pénitence. Il voulut en exercer sur lui les rigueurs, et montrer d'avance à son Eglise la pénitence qu'elle devoit prescrire à ses enfans pour tous les siècles à venir. « Il » quitta le Jourdain, plein du Saint-Esprit, » dont l'impulsion le conduisit aussi-tôt au » désert [2] pour être tenté par le démon. Il y

L. 4. v. 1. Jesus autem plenus Spiritu sancto, regressus est à Jordane, et

Matth. 4. v. 1. Ductus est in desertum à Spiritu, ut tentaretur à diabolo.

---

[1] C'est ainsi que cette parole est rapportée par S. Marc et par S. Luc. S. Matthieu fait dire à la voix : *C'est ici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances.* Il paroît que celui-ci a rendu le sens, et les deux autres les propres paroles.

[2] Celui qui est la force même a pu aller au-devant de

» passa quarante jours et quarante nuits pen-
» dant lesquels il ne mangea point [1]. Il étoit
» tenté par Satan, il vivoit parmi les bêtes.
» Quand ces jours furent expirés, il eut faim.
» Alors le tentateur s'approchant, lui dit : Si
» vous êtes fils de Dieu, commandez que ces
» pierres se changent en pain. Jésus lui répon-
» dit : Il est écrit (*Deutér. 8, 3.*) : Ce n'est
» pas le pain [2] seul qui fait vivre l'homme,
» mais toute parole qui sort de la bouche de
» Dieu ». Il se sert de l'Ecriture pour repousser

M. 1. v. 13. Et erat in deserto quadraginta diebus, et quadraginta noctibus.

L. 4. v. 2. Et nihil manducavit in diebus illis.

M. 1. v. 13. Et tentabatur à satana, eratque cum bestiis.

L. 4. v. 2. Et consummatis illis, esuriit.

Matth. 4. v. 3. Et accedens tentator, dixit ei : Si filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.

4. Qui respondens, dixit : Scriptum est : non in solo pane vivit

---

l'ennemi. Ceux qui sont la foiblesse même ne sauroient mieux faire que d'éviter sa rencontre. J. C. n'est ici modèle que de la résistance, lorsqu'on ne peut éviter le combat,

[1] Ce mot est de S. Marc. On l'entend ordinairement des tentations que J. C. essuya après son jeûne. Quelques-uns l'entendent aussi d'une suite de tentations qui durèrent pendant les quarante jours, et dont les trois qui sont rapportées furent le dernier et le plus vigoureux assaut.

[2] Dieu n'a pas besoin de pain pour substanter l'homme; il peut le faire avec quoi que ce soit, puisqu'avec la manne qui n'étoit qu'une espèce de rosée condensée, il a nourri un peuple entier pendant quarante ans. Car c'est au sujet de la manne qu'il est écrit au ch. 8 du Deutéronome : *Il t'a affligé par la disette, et il t'a donné pour nourriture la manne qui étoit inconnue à toi et à tes pères, pour te faire voir que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.*

l'ennemi ; et le texte qu'il emploie exprime la confiance qu'on doit avoir en la Providence dans les divers besoins de la vie. Satan, de son côté, essaya de tourner ces mêmes armes contre le Fils de Dieu ; et après l'avoir attaqué par ce qu'il croyoit être son foible, c'est-à-dire par la faim qu'il enduroit alors, il l'attaqua par son fort, c'est-à-dire, par la confiance en Dieu et par l'Ecriture. « Il le transporta donc dans la ville sainte : il le mit sur le pinacle du temple, et lui dit : Si vous êtes Fils de Dieu, jetez-vous en bas (*Psal. 90*) ; car il est écrit : Il a chargé ses Anges du soin de votre personne, pour qu'ils veillent à votre conservation, et ils vous porteront entre leurs mains, de peur que votre pied ne heurte contre quelque pierre. Il est aussi écrit, lui dit Jésus (*Deut. 6*) : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu ».

homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.

5. Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, et statuit eum super pinnaculum templi :

6. Et dixit ei : Si filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim : Quia Angelis suis mandavit de te.

L. 4. v. 10. Ut conservent te.

Matth. 4. v. 6. Et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedum tuum.

7. Ait illi Jesus : Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

Après cette réponse, Satan crut qu'il n'avoit plus rien à ménager ; et faisant un dernier effort, il mit en œuvre la plus forte de toutes les tentations, ou plutôt toutes les tentations à la fois, renfermées dans une seule. « Il porta Jésus sur une montagne fort haute, et lui fit voir [1] en un instant tous les royaumes du

8. Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde, et ostendit omnia regna mundi, et gloriam eorum,

[1] Ce mot a fait croire que Satan, habile dans l'art des prestiges, fit paroître comme dans un tableau raccourci

» monde avec leur gloire, et lui dit : Je vous » donnerai toutes ces choses, toute cette puissance, et la gloire de ces empires : car [1] ils » m'ont été mis entre les mains, et je les » donne à qui je veux. Si donc vous m'adorez, » tous ces biens seront à vous. Jésus lui repartit : [2] Retire-toi, Satan; car il est écrit : » Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et » vous le servirez lui seul. Alors le démon, » après avoir achevé toutes les tentations, le » quitta [3] pour un temps; et au même moment » les Anges vinrent, et [4] ils lui servoient à » manger ».

Il paroît qu'au sortir du désert, Jésus passa

L. 4. v. 5. In momento temporis.

Matth. 4. v. 9. Et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo,

L. 4. v. 6. Potestatem hanc universam, et gloriam illorum : quia mihi tradita sunt, et cui volo, do illa.

7. Tu ergo si adoraveris coram me, erunt tua omnia.

Matth. 4. v. 10. Tunc dixit ei Jesus : Vade, Satana. Scriptum est enim :

L. 4. v. 8. Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.

13. Et consummatâ omni tentatione, diabolus recessit ab illo, usque ad tempus.

Matth. 4. v. 11. Et ecce Angeli accesserunt, et ministrabant ei.

---

tous les royaumes du monde avec ce qu'ils ont de plus capable d'éblouir les yeux, et de tenter la convoitise.

[1] Ce trait suffiroit seul pour déceler le père du mensonge. Le perfide qu'il est, promet tout, et ne dispose de rien. Mais s'il disposoit en effet de tous les royaumes du monde, il les donneroit pour une seule ame. Il en connoît mieux que nous la valeur.

[2] Ce ton est celui dont il convient de répondre à la proposition d'un crime.

[3] Soit qu'il l'ait encore attaqué en personne, soit que ceci soit dit des persécutions que J. C. eut à souffrir de ceux qui, comme on l'a dit, furent en ce point les ministres de Satan : car Satan et ses suppôts ne se reposent jamais; et l'acharnement est peut-être la marque la plus sûre à laquelle on puisse reconnoître Satan et ses suppôts.

[4] Ce repas est l'image du festin que Dieu sert à l'ame

ÉCOLE FRANÇAISE.

Lebrun Pinx. C. Langlois del. Devilliers aqua forti. Bovinet Sculp.

Les Anges s'approcherent; et ils le servoient.

St. Math. Ch. 4. V. 11.

le Jourdain, et que Jean avoit aussi passé de l'autre côté du fleuve, forcé peut-être par les persécutions que lui firent souffrir les Scribes et les Pharisiens, qu'il avoit peu ménagés dans ses prédications. Car la manière dont J. C. en parle en plus d'une occasion, ne laisse pas douter que le saint Précurseur n'en ait essuyé beaucoup de mauvais traitemens, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'il souffrit ensuite de la part d'Hérode. Cependant, soit qu'ils eussent changé de sentimens à son égard, soit qu'ils voulussent désabuser le peuple déjà prévenu de l'idée que Jean pourroit bien être le Messie, soit qu'instruits du témoignage qu'il avoit rendu à un autre, ils cherchassent à s'en prévaloir pour lui interdire la prédication et le baptême, comme n'ayant pas de caractère qui l'autorisât dans ces fonctions, ou enfin, supposé qu'il se déclarât le Messie, pour lui en faire un crime et un sujet de condamnation, comme depuis ils en firent un à J. C., quel qu'ait été leur motif, « ils lui envoyèrent de » Jérusalem des Prêtres et des Lévites pour » lui faire cette demande : Qui êtes-vous? Il » le déclara, et ne le nia point, et il dit net- » tement : Je ne suis point le Christ. Quoi

J. 1. v. 19. Miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum ut interrogarent eum : Tu quis es?

20. Et confessus est, et non negavit : et confessus est : Quia non sum ego Christus.

---

qui a vaincu. Le moment qui suit la victoire d'une grande tentation est le plus délicieux de tous les momens.

21. Et interrogaverunt eum : quid ergo ? Elias es tu ? Et dixit : Non sum. Propheta es tu ? Et respondit : Non.

22. Dixerunt ergo ei : Quis es ? ut responsum demus his qui miserunt nos : Quid dicis de te ipso ?

23. Ait : Ego vox clamantis in deserto : dirigite viam Domini, sicut dixit Isaias propheta.

24. Et qui missi fuerant, erant ex Pharisæis.

25. Et interrogaverunt eum, et dixerunt ei : Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque propheta ?

26. Respondit eis Joannes, dicens : Ego baptizo in aquâ : medius autem vestrum stetit, quem vos nescitis.

27. Ipse est, qui post me venturus est, qui ante me factus est : cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti.

» donc, lui demandèrent-ils, êtes-vous [1] Elie ? » Il dit : Je ne le suis point. Êtes-vous prophète ? Non, répondit-il. Sur cela ils lui » dirent : Qui êtes-vous, afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyés ? » Que dites-vous de vous-même ? Il répondit : » Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : » Faites au Seigneur un chemin droit, comme » a dit le prophète Isaïe. Or les gens qu'on » avoit envoyés étoient de la secte des Pharisiens. Ils lui firent une nouvelle question : » Pourquoi donc baptisez-vous, lui dirent-ils, » si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète ? Jean leur répondit : Pour moi, je » donne un baptême d'eau ; mais il y a un » homme au milieu de vous que vous ne connoissez pas. C'est lui qui doit venir après » moi, qui est avant moi, et dont je ne suis

---

[1] Jean n'étoit pas Elie en personne ; mais il l'étoit dans le sens qu'il en avoit *l'esprit et la vertu*. Il n'étoit pas prophète au sens qu'il prédit les choses futures ; mais il annonçoit et il montroit le Messie présent qu'il connoissoit par la révélation du Saint-Esprit, et en ce sens il étoit prophète, et plus que prophète. Jean dit qu'il n'est ni Elie ni prophète, dans le sens qu'il n'est ni l'un ni l'autre. J. C. dit que Jean est Elie, et qu'il est prophète dans le sens qu'il est l'un et l'autre. En disant des choses contraires, ils ne se contredisent pas, et ils nous apprennent, J. C., comment on doit parler d'autrui, et Jean, comment on doit parler de soi-même.

» pas digne de délier les souliers. Ces choses
» se passèrent à [1] Béthanie au-delà du Jour-
» dain, où Jean baptisoit.

» Le lendemain Jean vit Jésus qui venoit à
» lui, et dit : Voilà [2] l'agneau de Dieu, voilà
» celui qui efface le péché du monde. C'est
» de lui que j'ai dit : Il vient après moi un
» homme qui est avant moi; car il est plus
» ancien que moi. Pour moi, je ne le con-
» noissois pas : mais je suis venu donner un
» baptême d'eau, afin qu'on le connoisse en
» Israël. Et Jean rendit alors ce témoignage,
» en disant : J'ai vu l'esprit descendre du ciel
» sous la figure d'une colombe, et il s'est arrêté
» sur lui. Je ne le connoissois pas, dit-il,
» encore pour ôter toute idée de collusion.
» Mais celui qui m'a envoyé pour donner un
» baptême d'eau, m'a dit : Celui [3] sur qui vous

28. Hæc in Bethània facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.

29. Alterâ die vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.

30. Hic est, de quo dixi : Post me venit vir, qui ante me factus est : quia prior me erat.

31. Et ego nesciebam eum, sed ut manifestetur in Israel, propterea veni ego in aquâ baptizans.

32. Et testimonium perhibuit Joannes, dicens : Quia vidi Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo, et mansit super eum.

33. Et ego nesciebam eum : sed qui misit me baptizare in aquâ, ille mihi dixit : Super quem videris Spiritum descendentem, et manentem super eum, hic est, qui baptizat in Spiritu sancto.

---

[1] Différente d'une autre Béthanie, peu distante de Jérusalem, où demeuroit Lazare avec ses deux sœurs, Marie et Marthe.

[2] Agneau par sa douceur, agneau de Dieu, parce que c'est la victime que Dieu nous donne, et la seule qu'il accepte pour l'expiation des péchés.

[3] Le Saint-Esprit ne descendit visiblement sur J. C. qu'après qu'il eut reçu le baptême. Jean, qui refusoit par humilité de le baptiser, le connoissoit donc déjà par révélation. Mais il ne parle pas de cette révélation qu'on auroit pu lui contester, et il n'allègue que la descente

34. Et ego vidi. et testimonium perhibui, quia hic est filius Dei.

» verrez que l'esprit descendra et s'arrêtera,
» c'est lui qui baptise dans le Saint-Esprit.
» J'ai vu cela moi-même, et j'ai rendu témoi-
» gnage que c'est le Fils de Dieu.

35. Alterâ die iterum stabat Joannes, et ex Discipulis ejus duo.
36. Et respiciens Jesum ambulantem, dicit: Ecce Agnus Dei.
37. Et audierunt eum duo discipuli loquentem, et secuti sunt Jesum.
38. Conversus autem Jesus, et videns eos sequentes se, dicit eis: Quid quæritis? Qui dixe-

» Le jour d'après, comme Jean étoit encore
» là avec deux de ses Disciples, voyant passer
» Jésus, il dit : Voilà l'agneau de Dieu. Et les
» deux Disciples qui entendirent ce qu'il di-
» soit [1], suivirent Jésus; mais Jésus s'étant
» retourné, et les voyant qui le suivoient, il
» leur dit : [2] Que cherchez-vous? Ils lui répon-
» dirent : Rabbi (ce qui signifie maître), où

---

de la colombe, qui étoit le signe que Dieu lui avoit donné à lui-même, celui qui acheva de l'assurer de la vérité qui venoit de lui être révélée, et dont l'éclat sensible avoit eu autant de témoins qu'il y avoit d'hommes alors qui étoient venus recevoir son baptême.

[1] Jésus a bien voulu devoir ses premiers Disciples à son Précurseur, de qui le témoignage fut d'abord comme le supplément de ses miracles. C'étoit pour honorer le ministère de Jean; car dès-lors J. C. n'en avoit pas besoin, et il le fit bien voir, lorsque, dans le même temps, il s'attacha Philippe par cette seule parole, *Suivez-moi.*

[2] Ce n'est pas pour être instruit de ce qu'il ignore que J. C. interroge, mais pour s'accommoder à notre manière de converser, et pour donner à ceux qu'il interroge, l'occasion de dire ce qu'il est à propos qu'ils disent. Cette remarque a son application dans tous les cas semblables à celui-ci.

» est-ce que vous logez ? Venez, leur dit-il, et » voyez. Ils vinrent, et ils virent [1] où il logeoit. » Il étoit environ la dixième heure du jour » (qui répond à nos quatre heures après midi). » André, frère de Simon-Pierre, étoit l'un des » deux qui avoient entendu ce que disoit Jean, » et qui avoient suivi Jésus. Ayant rencontré » le premier son frère Simon, il lui dit : Nous » avons trouvé le Messie (ce qui veut dire le » Christ). Il le mena à Jésus. Jésus l'ayant » regardé, lui dit : Vous êtes Simon, fils de » Jonas : vous serez appelé Céphas, c'est-à- » dire, Pierre.

» Le lendemain Jésus voulant aller en Gali- » lée, rencontra Philippe, et lui dit : Suivez- » moi. Philippe étoit de la ville de Bethsaïde, » pays d'André et de Pierre. Il rencontra Na- » thanaël, et lui dit : Nous avons trouvé celui » dont Moïse, dans la loi, et les Prophètes ont » écrit : C'est Jésus de Nazareth, fils de Joseph. » Nathanaël lui repartit : Peut-il sortir de Na- » zareth [2] quelque chose de bon ? Venez et » voyez, lui dit Philippe. Jésus, voyant venir

runt ei : Rabbi (quod dicitur interpretatum magister) ubi habitas ?

39. Dicit eis · Venite, et videte. Venerunt, et viderunt ubi maneret, et apud eum manserunt die illo : Hora autem erat quasi decima.

40. Erat autem Andræas, frater Simonis Petri, unus ex duobus qui audierant à Joanne, et secuti fuerant eum.

41. Invenit hic primum fratrem suum Simonem, et dicit ei : Invenimus Messiam. Quod est interpretatum Christus.

42. Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit : Tu es Simon filius Jona : Tu vocaberis Cephas. Quod interpretatur Petrus.

43. In crastinum voluit exire in Galilæam, et invenit Philippum. Et dicit ei Jesus : Sequere me.

44. Erat autem Philippus à Bethsaida, civitate Andreæ et Petri.

45. Invenit Philippus Nathanaël, et dicit ei : Quem scripsit Moyses in lege, et prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph à Nazareth.

46. Et dixit ei Nathanaël : à Nazareth potest aliquid boni esse ? Dicit

---

[1] J. C. avoit une retraite dans le voisinage; mais il n'avoit pas de maison qui fût à lui en propre. Il a donc pu dire avec vérité : *Le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête.*

[2] Non-seulement à cause de la petitesse du lieu, mais

» Nathanaël, dit de lui : Voilà un véritable » Israélite, en qui il n'y a nul artifice. D'où » me connoissez-vous, lui dit Nathanaël »? Il avoit apparemment dans l'esprit que ce pouvoit être par le rapport de Philippe ; car « Jésus » lui répondit : Je vous ai vu sous le figuier » avant que Philippe vous appelât. Maître, lui » repartit Nathanaël, vous êtes le roi d'Israël. » Jésus lui répondit : Vous croyez, parce que » je vous ai vu sous le figuier. Vous verrez » quelque chose de plus grand que ceci. En » vérité, en vérité, je vous le dis : vous ver- » rez au-dessus du [1] Fils de l'homme le [2] ciel » s'ouvrir, et les Anges monter et descendre ».

ei Philippus : Veni, et vide.

47. Vidit Jesus Nathanaël venientem ad se, et dicit de eo : Ecce vere Israelita, in quo dolus non est.

48. Dicit ei Nathanaël : Unde me nosti? Respondit Jesus et dixit ei : Priusquam te Philippus vocaret, cum esses sub ficu, vidi te.

49. Respondit ei Nathanaël, et ait : Rabbi, tu es filius Dei, tu es rex Israel.

50. Respondit Jesus et dixit ei : Quia dixi tibi : Vidi te sub ficu, credis : majus his videbis.

51. Et dicit ei : Amen, amen dico vobis, videbitis cœlum apertum, et Angelos Dei ascendentes, et descendentes supra filium hominis.

---

encore plus à cause du mauvais caractère de ses habitans, qui alloit jusqu'à la brutalité, comme il parut par les traitemens qu'ils firent à Jésus-Christ.

[1] Le Fils de l'Homme signifie proprement l'homme, ou la postérité d'Adam. Cette expression n'a pas d'autres significations dans tous les textes de l'Ecriture où elle est employée, et il seroit inutile de lui en chercher une autre dans la bouche de J. C.

[2] On a peine à trouver dans l'Evangile l'accomplissement de cette magnifique promesse ; mais il suffit de savoir que tout n'est pas écrit.

CHAPITRE VI.

Noces de Cana. — Séjour à Capharnaüm. — Seconde vocation de Pierre et d'André, suivie de celle de Jacques et de Jean. — Voyage à Jérusalem pour la fête de Pâques. — Vendeurs chassés du temple.

Trois jours après, il y eut des noces à Cana en Galilée, et [1] la mère de Jésus s'y trouva. Jésus, qui avoit employé ces trois jours à venir des bords du Jourdain, « fut invité aux noces » avec ses Disciples. Le vin venant à man- » quer, la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont » point de vin. Jésus lui répondit : [2] Femme,

J. 2. v. 1. Et die tertiâ nuptiæ factæ sunt in Canâ Galilææ : et erat mater Jesu ibi.
2. Vocatus est autem et Jesus, et discipuli ejus, ad nuptias.
3. Et deficiente vino, dixit mater ejus ad eum: Vinum non habent.
4. Et dicit ei Jesus :

---

[1] Il n'est plus parlé de S. Joseph. L'opinion commune est qu'il étoit mort avant que J. C. commençât sa vie évangélique, et on a remarqué fort judicieusement qu'il étoit à propos qu'il ne fût plus alors de ce monde. Car, comme J. C. devoit parler souvent de son père comme d'une personne vivante, les Juifs n'eussent pas manqué de rapporter à Joseph tout ce qu'il en auroit dit, et de le substituer à la place du Père éternel; équivoque incommode qui eût régné dans tous les discours de Jésus, et qui n'eût pas manqué de brouiller toutes les idées des Juifs.

[2] J. C. veut apprendre qu'il ne doit pas faire des miracles par des considérations de chair et de sang : je dis

Quid mihi et tibi est, mulier ? nondum venit hora mea.

5. Dicit mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis, facite.

6. Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ secundùm purificationem Judæorum, capientes singulæ metretas binas vel ternas.

7. Dicit ei Jesus : Implete hydrias aquâ. Et impleverunt eas usque ad summum.

8. Et dicit eis Jesus : Haurite nunc, et ferte architriclino. Et tulerunt.

9. Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam, et non sciebat unde esset, (ministri autem sciebant qui hau-

» qu'avons-nous de commun, vous et moi [1] ? » mon heure n'est pas encore venue. Sa mère » dit à ceux qui servoient : Faites tout ce qu'il » vous dira. Or il y avoit là six urnes de pierre » destinées aux purifications des Juifs, qui » tenoient chacune deux ou trois mesures. Jésus leur dit : Emplissez d'eau les urnes, et ils » les remplirent jusqu'au haut. Jésus ajouta : » Puisez à présent, et portez au maître du festin : et ils le firent. Dès que celui-ci eut goûté » l'eau qui avoit été changée en vin, ne sachant pas d'où venoit ce vin (ce que savoient » bien les serviteurs qui avoient puisé l'eau), » il appela l'époux, et lui dit : Tout le monde

---

qu'il veut apprendre cette vérité, non pas à Marie qui ne l'ignoroit pas, mais à ses Disciples, à qui il devoit communiquer un jour le pouvoir de faire des miracles, et peut-être encore à ses frères, c'est-à-dire, à ses parens, qui voyant ce pouvoir entre les mains d'un homme qu'ils appeloient leur parent et leur frère, auroient cru qu'ils pouvoient en disposer comme d'un bien de famille.

[1] Le temps auquel il avoit résolu de faire des miracles. Cependant il prévient ce temps par considération pour Marie, et l'exception confirme la règle. Si la réponse paroît sévère, le procédé est obligeant : peut-être cette réponse fut-elle faite d'un air et d'un ton qui adoucissoient beaucoup ce qu'elle nous paroît avoir de rude. Ce qui est certain, c'est que Marie, après l'avoir entendue, ne douta pas qu'elle ne fût exaucée, puisqu'elle dit aussi-tôt aux serviteurs : *Faites tout ce qu'il vous dira.*

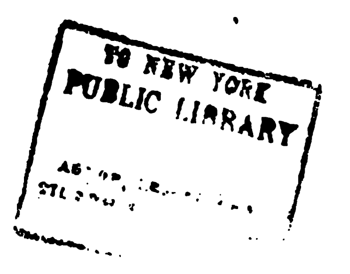
ÉCOLE D'ITALIE.



P. Veronese pinx. Chataigner aqua for. A. D. St. Aubin Sculp.

Ce premier miracle à Cana fit éclater sa gloire et ses disciples crurent en lui.

St. Jean Ch. 2. V. 11.


NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

» donne le bon vin au commencement, et » après que les gens ont bien bu, on en donne » qui n'est pas si bon. Mais, vous, vous avez » gardé le bon vin jusqu'à cette heure. Jésus » fit ce premier miracle à Cana en Galilée. » Par-là il fit éclater sa gloire, et ses Disciples [1] » crurent en lui. Il alla ensuite avec sa mère, » ses frères et ses Disciples à Capharnaüm, où » ils ne demeurèrent que peu de jours ».

serant aquam :) vocat sponsum architriclinus,
10. Et dicit ei : Omnis homo primùm bonum vinum ponit : et cùm inebriati fuerint, tunc id, quod deterius est : tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.
11. Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galilææ : et manifestavit gloriam suam, et crediderunt in eum discipuli ejus.
12. Post hoc descendit Capharnaüm ipse, et mater ejus, et fratres ejus, et discipuli ejus ; et ibi manserunt non multis diebus.

Cette ville fut depuis sa demeure la plus ordinaire, et comme le centre de ses missions. Capharnaüm étoit une ville opulente et fort peuplée, située aux confins des tribus de Zabulon et de Nephtali, à l'embouchure du Jourdain, dans la mer de Galilée, ou de Tibériade. Le séjour qu'y fit Jésus, et le grand jour qu'il y fit éclore (*Isaïe 9*), « fut l'accomplissement de cette prophétie d'Isaïe : » La terre de Zabulon et la terre de Nephtali » proche de la mer au-delà du Jourdain, la » Galilée [2] des Gentils, ce peuple qui demeuroit dans les ténèbres, a vu une grande » lumière, et la lumière a paru à ceux qui

Matth. 4. v. 14. Ut adimpleretur, quod dictum est per Isaiam prophetam :
15. Terra Zabulon, et terra Nephthalim, via maris trans Jordanem, Galilæa gentium,
16. Populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam : et sedentibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.

[1] C'est-à-dire qu'ils furent confirmés dans la foi qu'ils avoient en lui ; car il falloit bien qu'ils y crussent déjà, puisqu'ils s'étoient rendus ses Disciples.

[2] Ainsi appelée, à cause du voisinage des Gentils ; peut-être aussi à cause du mélange de ces peuples avec les tribus d'Azer, de Zabulon et de Nephtali.

» demeuroient dans la région de l'ombre de la » mort ». Cette lumière s'annonça par la vérité qu'il faut toujours présenter la première aux yeux des hommes pécheurs, la nécessité de la pénitence que « Jésus commença à prêcher, » en disant (comme son précurseur) : Le temps » est accompli ; le royaume des cieux appro- » che ; faites pénitence, et croyez à l'Evan- » gile ». C'est ce discours qu'un Evangéliste appelle la prédication de « l'Evangile du royaume » de Dieu ». Cependant Jésus, qui ne devoit plus cesser de le prêcher jusqu'à sa mort, voulut avoir des coopérateurs, et il les eut bientôt trouvés. Ses Disciples qui ne s'étoient pas encore attachés à lui de façon à ne s'en séparer jamais, l'avoient quitté pour retourner à leur travail. Il se les attacha plus étroitement de la manière que nous allons dire, en unissant, à cause de la ressemblance des faits, deux choses que les uns séparent, et que d'autres unissent, sans qu'on puisse bien décider si ce furent en effet deux vocations différentes, ou s'il n'y en eut qu'une seule écrite par les Auteurs sacrés, avec des circonstances qui ne se trouvent pas dans les deux autres Evangélistes qui la racontent.

17. Exinde cœpit Jesus prædicare et dicere :
M. 1. v. 15. Quoniam impletum est tempus, et appropinquavit regnum Dei : pœnitemini et credite Evangelio.

M. 1. v. 14. Evangelium regni Dei.

« Jésus passoit le long de la mer de Galilée, lorsqu'il vit Simon et André son frère, » qui jetoient leurs filets dans la mer (car ils

M. 1. v. 16. Et præteriens secus mare Galilææ, vidit Simonem, et Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare,

» étoient pêcheurs), et il leur dit : Suivez-moi, » et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. » De-là s'étant un peu avancé, il vit Jacques, » fils de Zébédée, et Jean, son frère, qui » étoient aussi dans une barque à accommoder » leurs filets, et au même instant il les appela. » Or il arriva que le peuple venant en foule » pour entendre la parole de Dieu, accabloit » Jésus qui étoit sur le bord de la mer. Il vit » les deux barques arrêtées : les pêcheurs en » étoient descendus, et lavoient leurs filets ». Pour joindre cette circonstance avec ce qui la précède, il faut supposer que ces pêcheurs, qui étoient ceux que Jésus venoit d'appeler, après être descendus de leurs barques, lavèrent encore leurs filets, soit par habitude, soit pour l'usage de ceux qui alloient s'en servir après eux. « Jésus étant monté dans l'une » des barques qui étoit celle de Simon, il le » pria de s'éloigner un peu du rivage; et s'étant » assis, il instruisoit le peuple de dessus [1] la » barque. Dès qu'il eut achevé son discours, » il dit à Simon : Menez-nous en pleine eau, » et jetez vos filets pour pêcher. Maître, lui

(erant enim piscatores):
17. Et dixit eis Jesus : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum.
19. Et progressus inde pusillum, vidit Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem ejus, et ipsos componentes retia in navi :
20. Et statim vocavit illos.
L. 5. v. 1. Factum est autem, cum turbæ irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, et ipse stabat secùs stagnum Genesareth.
2. Et vidit duas naves stantes secùs stagnum : piscatores autem descenderant, et lavabant retia.
3. Ascendens autem in unam navim quæ erat Simonis, rogavit eum à terra reducere pusillùm. Et sedens docebat de navicula turbas.
4. Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem, duc in altum, et laxate retia vestra in capturam.

---

[1] *La barque de l'Eglise, sur laquelle monte le Seigneur, n'est autre que celle dont Pierre fut établi le pilote, lorsque le Seigneur lui dit : Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Ambr. Serm. 11.

5. Et respondens Simon, dixit illi : Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus : in verbo autem tuo laxabo rete.
6. Et cùm hoc fecissent, concluserunt piscium multitudinem copiosam, rumpebatur autem rete eorum.
7. Et annuerunt sociis qui erant in alia navi, ut venirent, et adjuvarent eos. Et venerunt, et impleverunt ambas naviculas, ita ut pene mergerentur.
8. Quodc ùm videret Simon Petrus, procidit

» répondit Simon, nous avons fatigué toute » la nuit, et nous n'avons rien pris : mais » puisque vous me le dites, je jetterai le filet. » L'ayant fait, ils prirent une si [1] grande quan- » tité de poissons, que leur filet en rompoit, » et ils firent signe à leurs compagnons qui » étoient dans l'autre barque, de venir leur » aider. Ceux-ci vinrent, et on emplit les deux » barques, en sorte qu'elles alloient presque » à fond ; ce que voyant Simon-Pierre, il dit » à Jésus en se jetant à ses pieds : [2] Eloignez-

[1] Cette pêche miraculeuse est la figure, ou plutôt l'histoire prophétique de ce qui devoit arriver à l'Eglise. Les Prophètes avoient travaillé presque sans aucun fruit sous la loi ancienne, qui étoit un état d'ombre et d'obscurité. Enfin, le grand jour de la grace ayant paru, Pierre, sur la parole de J. C., jette le filet de l'Evangile. Toutes les nations y entrent en foule : les deux barques, c'est-à-dire, les deux Eglises d'Orient et d'Occident, en sont remplies. Cette plénitude occasionne la rupture du filet, dont l'intégrité marque l'unité de l'Eglise, et sa rupture, les schismes et les hérésies par lesquels elle perd une partie de sa pêche, si on peut appeler une perte, ce qui la délivre de ces cruels enfans, qui ne restoient dans son sein que pour le déchirer.

[2] La même humilité qui fit dire au Centenier : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez chez moi*, fait dire ici à Pierre : *Eloignez-vous de moi, Seigneur.* On a voulu donner d'autres sens à cette parole. Mais la raison qu'ajoute Pierre, *parce que je suis un pécheur*, semble les exclure, et fixer à celui-ci.

ECOLE FLAMANDE.



Pierre-Paul Rubens pinx. A. Delvaux del. et Sculp.

Alors JÉSUS dit à Simon: ne craignez point, votre emploi sera désormais de prendre des hommes.

St. Luc Ch. 5. V. 10.

» vous de moi, Seigneur, parce que je suis » un pécheur. Car à la vue de la pêche qu'ils » venoient de faire, ils avoient été tout épou- » vantés, lui et ceux qui étoient avec lui, aussi » bien que Jacques et Jean, fils de Zébédée, » qui étoient compagnons de Simon. Mais Jé- » sus dit à Simon : N'ayez point de peur, désor- » mais ce sera des hommes que vous prendrez, » et ayant tiré leurs barques à terre, ils quit- » tèrent tout pour le suivre, Simon et André » leurs filets, Jacques et Jean » avec leurs filets, « leur père Zébédée, qu'ils laissèrent » dans la barque avec les gens qui étoient à » ses gages ».

ad genua Jesu, dicens: Exi à me, quia homo peccator sum, Domine.
9. Stupor enim circumdederat eum, et omnes qui cum illo erant, in capturâ piscium, quam ceperant:
10. Similiter autem Jacobum, et Joannem, filios Zebedæi, qui erant socii Simonis. Et ait ad Simonem Jesus: Noli timere: ex hoc jam homines eris capiens.
11. Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus secuti sunt eum.
Matth. 4. v. 20. Relictis retibus.
M. 1. v. 20. Relicto patre suo Zebedæo in navi cum mercenariis.

PREMIÈRE PÂQUE.

Nous avons dit que ce premier séjour que Jésus fit à Capharnaüm ne fut que de peu de jours. « La Pâque des Juifs étoit proche », et le temps étoit venu où Jésus devoit faire connoître à tout Israël son Messie et son roi. « Il » alla » donc avec ses nouveaux Disciples « à » Jérusalem », où la solennité rassembloit des Juifs de toutes les nations qui sont sous le soleil. Il s'y fit remarquer d'abord par une action qui attira sur lui tous les regards. « Il » trouva dans le temple des vendeurs de bœufs, » de moutons et de pigeons, avec des [1] chan-

J. 2. v. 13. Prope erat Pascha Judæorum.
Et ascendit Jesus Jerosolymam.
14. Et invenit in templo vendentes boves, et oves, et columbas, et numularios sedentes;

[1] Les changeurs donnoient de la petite monnoie en

15. Et cùm fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo, oves quoque, et boves, et numulariorum effudit æs, et mensas subvertit.

16. Et his, qui columbas vendebant, dixit: Auferte ista hinc, et nolite facere domum patris mei, domum negotiationis.

17. Recordati sunt vero discipuli ejus quia scriptum est: Zelus domûs tuæ comedit me.

18. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt

» geurs qui étoient assis. Ayant fait comme un » fouet de [1] petites cordes, il les chassa tous » du temple, avec les moutons et les bœufs : » il jeta aussi par terre l'argent des changeurs, » et il renversa leurs tables. Pour ceux qui » vendoient des pigeons, il leur dit : [2] Otez » cela d'ici, et ne faites point de la [3] maison » de mon père, une maison de trafic. Ses Dis- » ciples alors se souvinrent de ce qui est écrit : » Le zèle de votre maison m'a consumé. Les » Juifs prenant la parole, lui dirent : [4] Quel

---

échange de grosses pièces, et tiroient du profit de cette espèce de trafic.

[1] Afin que la foiblesse de l'instrument fît mieux paroître la force de celui qui l'employoit. Ce miracle a paru à S. Jérôme le plus surprenant de tous ceux que J. C. a faits.

[2] S'il en avoit usé avec eux comme avec les autres, les pigeons se seroient envolés, et auroient été perdus pour ceux à qui ils appartenoient. Jésus, qui veut les effrayer tous, ne veut faire tort à aucun; et dans une action si vive, il nous apprend encore que le zèle doit toujours être réglé par la prudence, et tempéré par la charité.

[3] Expression inouie jusqu'alors. Quel est donc cet homme qui appelle la maison de Dieu la maison de son père, et qui s'y montre avec toute l'autorité du maître?

[4] Jésus-Christ n'a jamais fait des miracles, lorsque la curiosité ou la malignité étoit le motif qui les faisoit demander.

» miracle nous faites-vous voir pour entre-
» prendre de telles choses? Jésus leur répon-
» dit : Détruisez ce temple, et je le rebâtirai
» en trois jours. Les Juifs répliquèrent : On
» a été quarante-six ans à bâtir ce temple,
» et vous en trois jours vous le rebâtirez ?
» Mais c'étoit du temple de son corps qu'il
» parloit. Quand il fut donc ressuscité, ses
» Disciples firent réflexion que c'étoit ce qu'il
» leur disoit, et ils ajoutèrent foi [1] à l'Ecri-
» ture, et à ce que leur avoit dit Jésus. Pen-
» dant le temps de la fête de Pâques, que
» Jésus étoit à Jérusalem, plusieurs crurent
» en son nom, voyant les miracles qu'il fai-
» soit. Mais pour lui, il ne se fioit point à eux,
» parce qu'il les connoissoit tous, et qu'il n'a-
» voit pas besoin que personne lui rendît témoi-
» gnage d'aucun homme; car il connoissoit
» par lui-même ce qui étoit dans l'homme ».

ei : Quod signum ostendis nobis quia hæc facis?
19. Respondit Jesus, et dixit eis : Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud.
20. Dixerunt ergo Judæi · Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud?
21. Ille autem dicebat de templo corporis sui.
22. Cùm ergo resurrexisset à mortuis, recordati sunt discipuli ejus quia hoc dicebat, et crediderunt scripturæ, et sermoni quem dixit Jesus.
23. Cùm autem esset Jerosòlymis in Paschâ in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus quæ faciebat.
24. Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eo quod ipse nosset omnes;
25. Et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine : ipse enim sciebat quid esset in homine.

---

[1] Ils comprirent alors le sens de cette parole qu'ils n'avoient pas d'abord entendue. Ils virent la conformité qu'elle avoit avec les endroits de l'Ecriture, où la résurrection de J. C. est si clairement figurée, et ils furent affermis dans la foi.

Ce qui servit à affermir la foi des Disciples servit aux Juifs à calomnier le Sauveur. Il en est de la parole de J. C. comme de la chair de J. C. L'une et l'autre est un pain de vie pour les bons, et un poison mortel pour les méchans. *Mors est malis, vita bonis.*

CHAPITRE VII.

Entretien avec Nicodême.

CECI regarde ceux qui crurent d'abord en lui, mais dont l'inconstance clairement connue de celui aux yeux de qui tout est nu et découvert, l'obligeoit à prendre avec eux des précautions. D'autres s'étoient déjà déclarés hautement contre lui, et ses miracles et sa doctrine avoient déjà produit le double effet que produit toujours un grand mérite signalé par de grandes actions, l'estime et la vénération dans les cœurs droits, et dans les cœurs pervers l'envie et la haine. Ces deux passions toujours persécutrices, et enfin homicides du Sauveur, s'enflammèrent à la vue de ses premiers succès, et menacèrent dès-lors ceux qui osoient se déclarer en sa faveur. C'est ce qui parut par la conduite que tint « un des Pharisiens nommé Nicodême, homme considérable parmi les Juifs » : déjà fidèle, mais encore timide, avide d'instructions, mais redoutant la persécution, il « alla trouver Jésus » la nuit, et lui dit : Maître, nous savons que » vous êtes un docteur envoyé de Dieu ; car » nul ne peut faire ces miracles que vous faites, » si Dieu n'est avec lui ».

J. 3. v. 1. Erat autem homo ex Pharisæis, Nicodemus nomine, princeps Judæorum.

2. Hic venit ad Jesum nocte et dixit ei : Rabbi, scimus quia à Deo venisti, magister : nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.

Ce début exprimoit le motif de sa visite; il venoit pour se faire instruire. Jésus lui fit en peu de mots tout le plan du Christianisme; et commençant par la régénération qui en est le fondement, il lui répondit : « En vérité, en » vérité, je vous le dis ; nul ne peut voir le » royaume de Dieu, s'il ne naît une seconde » fois ». Cette réponse surprit Nicodême, qui ne connoissoit qu'une seule façon de naître, et qui ne pouvoit pas en imaginer d'autres. « Comment, dit-il, un homme qui est vieux » peut-il naître? Est-ce qu'il peut rentrer dans » le ventre de sa mère, et naître tout de nou- » veau » ? C'étoit demander une explication que Jésus lui donna aussi-tôt. « En vérité, en » vérité, reprit-il, je vous le dis ; nul ne peut » entrer dans le royaume de Dieu, s'il ne re- » naît de [1] l'eau et de l'Esprit-Saint. Ce qui » est né de la chair est chair, et ce qui est né » de l'esprit est esprit. Ne soyez pas surpris de » ce que je vous ai dit : il faut que vous nais-

3. Respondit Jesus, et dixit ei : Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei.

4. Dicit ad eum Nicodemus : Quomodò potest homo nasci cum sit senex ? Numquid potest in ventrem matris suæ iteratò introire, et renasci ?

5. Respondit Jesus : Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.

6. Quod natum est ex carne, caro est : et quod natum est ex spiritu, spiritus est.

7. Non mireris quia dixi tibi : Oportet vos nasci denuo.

[1] Cette eau est celle du Baptême. Car il n'est pas permis de chercher ici un autre sens après cette décision du Concile de Trente, sess. 7, can. 2. *Si quelqu'un dit que l'eau véritable et naturelle n'est pas nécessaire dans le Baptême, et en conséquence s'il donne un sens métaphorique à ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : nul, s'il ne renaît de l'EAU et du Saint-Esprit, etc. qu'il soit anathême.*

8. Spiritus ubi vult spirat : et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quo vadat : sic est omnis qui natus est ex Spiritu.

» siez une seconde fois. [1] L'esprit souffle où il » veut, et vous en entendez le son ; mais vous » ne savez d'où il vient, ni où il va. Il en est » ainsi de quiconque est né de l'esprit ». Ce qui revient à la maxime connue, le semblable est produit par son semblable. La production de l'esprit est donc spirituelle comme son principe. Dès-lors elle ne tombe pas sous les sens. Cependant elle a des effets qui empêchent de douter de sa réalité : comme l'air ou le vent qui n'est pas apperçu des yeux du corps, se fait connoître par le son, et par d'autres effets qui lui sont propres.

9. Respondit Nicodemus, et dixit ei : Quomodo possunt hæc fieri?
10. Respondit Jesus, et dixit ei : Tu es magister in Israel, et hæc ignoras?
11. Amen, amen dico tibi, quia quod scimus loquimur, et quod vidimus testamur, et testimonium nostrum non accipitis.
12. Si terrena dixi vobis, et non creditis, quomodo, si dixero vobis cœlestia, credetis?

Le mystère étoit expliqué autant qu'il pouvoit l'être : cependant Nicodême répartit : « Comment cela se peut-il faire? Quoi! lui dit » Jésus, vous êtes docteur en Israël, et vous » ignorez ces choses? En vérité, en vérité, je » vous le dis ; nous parlons de ce que nous » savons, et nous rendons témoignage de ce » que nous avons vu, et vous ne recevez point » notre témoignage. Si vous ne me croyez pas, » lorsque je vous parle le langage de la terre, » comment me croirez-vous, lorsque je vous

[1] Ce mot signifie ici proprement le souffle ou le vent. Ce qui n'empêche pas que cette expression ne soit appliquée heureusement à l'opération libre, et tout-à-fait indépendante du Saint-Esprit dans les ames.

» parlerai le langage du ciel ? Personne n'est » monté au ciel, que celui qui est descendu » du ciel, c'est-à-dire [1] le Fils de l'homme qui » est au ciel ».

13. Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, filius hominis qui est in cœlo.

Ces paroles, toutes pleines de profondeurs, signifient, 1°. Que la foi des mystères n'est pas appuyée sur l'évidence de l'objet, mais sur l'autorité du témoignage de J. C. que Nicodême ne pouvoit pas récuser, lui qui venoit de reconnoître la divinité de sa mission manifestement prouvée par ses miracles. 2°. Que l'explication qu'il lui avoit donnée étoit la plus

[1] Cependant l'humanité du Sauveur n'étoit pas descendue du ciel, et elle n'y monta qu'au jour de l'Ascension. Ceci s'explique par l'union personnelle du Verbe avec la nature humaine. Par cette union ineffable, le Dieu souverain qui règne au plus haut des cieux, est vraiment Fils de l'homme; dans ce sens il a pu dire que le Fils de l'homme est monté au ciel, puisque celui qui est au ciel est devenu Fils de l'homme, ce qu'il n'étoit pas auparavant. Il a pu dire également qu'il est descendu du ciel, parce que le Fils de l'homme qui conversoit sur la terre avec les hommes, étoit une même personne avec le Dieu souverain qui règne au plus haut des cieux; et il a pu ajouter qu'il est encore au ciel, parce que son immensité le rend présent par-tout, et que son union persévérante avec l'humanité fait que celui qui est présent par-tout, est par-tout, et toujours avec la qualité de Fils de l'homme, quoique son humanité ne soit point par-tout présente, comme le disent les Luthériens par une erreur dont l'absurdité égale au moins l'impiété.

propre à lui faire comprendre le mystère qui l'obligeoit à croire; je dis à le lui faire comprendre de la manière dont il peut être compris au moins en cette vie, puisque, pour le mettre à sa portée, il l'avoit revêtu d'images sensibles et corporelles, telles que sont la naissance, le vent et ses effets. D'où le Sauveur concluoit, que s'il ne lui ajoutoit pas foi lorsqu'il lui parloit ce langage qu'il appelle terrestre, parce qu'il est proportionné à l'esprit humain qui se ressent toujours de la terre à laquelle il est attaché, il lui ajouteroit foi encore moins, s'il avoit usé d'expressions aussi sublimes que les choses mêmes qu'il lui proposoit, c'est-à-dire, d'expressions telles que nul homme mortel ne pourroit les entendre, et telles apparemment que le langage humain n'en fournit pas. Ce que J. C. ajoute, « Personne n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel », se rapporte aux deux parties de sa réponse, et signifie que, tant pour les mystères que pour la manière de les proposer, il faut s'en rapporter uniquement à celui qui, étant descendu du ciel, qu'il continue toujours d'habiter, est le seul qui les ait vus dans leur source, le seul par conséquent qui les connoisse, et qui soit en état d'en parler; ce qu'on trouve exprimé équivalemment dans ces paroles du premier chapitre de S. Jean;

« Personne n'a jamais vu Dieu : le Fils unique, » qui est dans le sein du père, est celui qui » l'a fait connoître ».

J. 1. v. 18. Deum nemo vidit unquam. Unigenitus filius, qui est in sinu patris, ipse enarravit.

Nicodême, ainsi disposé, devoit apporter un esprit docile aux autres vérités dont J. C. avoit encore à l'instruire : le Sauveur continua donc en ces termes : « Comme Moïse éleva le » serpent dans le désert, il faut que le Fils de » l'homme soit élevé de la même manière; » afin que tout homme qui [1] croit en lui ne » périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. » Car Dieu a aimé le [2] monde, jusqu'à donner » son Fils unique; afin que tout homme qui

J. 3. v. 14. Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet filium hominis.

15. Ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

16. Sic enim Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret :

---

[1] Il n'est parlé ici que de la foi; suffit-elle donc sans les oeuvres? Pas plus que les oeuvres ne suffisent sans la foi, quoiqu'en plusieurs endroits de l'Ecriture le salut soit attribué aux oeuvres, sans qu'il soit fait mention de la foi. Joignez ces textes, et dans leur union vous trouverez la vérité catholique. Séparez-les, ou ne les considérez que dans leur opposition apparente, vous donnerez inévitablement contre l'un de ces deux écueils, ou de croire que les oeuvres suffisent sans la foi, ce qui est anéantir la Religion; ou bien avec les Protestans, que la foi suffit sans les oeuvres, ce qui ouvre la porte à tous les crimes.

[2] Un Juif auroit pu croire que Dieu n'avoit donné son Fils que pour le salut des Juifs. J. C. prévient cette erreur, en déclarant que le Fils a été donné pour le salut du monde, et de *tout le monde*, dit ailleurs le Disciple bien-aimé. *1. Joan. 22.*

ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

17. Non enim misit Deus filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.

18. Qui credit in eum non judicatur : qui autem non credit, jam judicatus est, quia non credit in nomine unigeniti filii Dei.

19. Hoc est autem judicium : Quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem : erant enim eorum mala opera.

20. Omnis enim qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus :

21. Qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.

» croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la » vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son » Fils dans le monde pour condamner le monde, » mais afin que le monde soit sauvé par lui. » Celui qui croit en lui n'est pas condamné : » mais celui qui ne croit point est déjà con- » damné, parce qu'il ne croit pas au nom du » Fils unique de Dieu. Or la cause de condam- » nation, c'est que la lumière est venue dans » le monde, et que les hommes ont mieux » aimé les ténèbres que la lumière, parce que » leurs actions étoient mauvaises. Car quicon- » que fait mal, hait la lumière, et ne vient » point à la lumière, de peur qu'il ne soit » repris de ses œuvres. Mais celui [1] qui se con- » duit par la vérité, vient à la lumière, afin » que ses actions paroissent, parce qu'elles » sont faites selon Dieu ».

Tel est le discours que fit le Sauveur à ce savant de la synagogue. Il renferme, comme je l'ai dit, tout le plan du Christianisme, et

[1] Soit, comme quelques-uns l'ont pensé, que les premiers qui crurent en J. C. fussent les gens de bien du Judaïsme, quoique ceci ne fût pas sans exception ; soit que cette expression, *se conduire par la vérité* ou *faire la vérité*, signifie, dans les pécheurs, connoître et détester leurs péchés, selon cette pensée de S. Augustin, l'accusation du crime est le commencement de la vertu.

ses principaux mystères y sont clairement proposés. On y voit les trois Personnes de l'adorable Trinité, et la part que chacune d'elles a bien voulu s'attribuer dans l'ouvrage de la rédemption. Le Père donne son Fils unique; le Fils consent à être immolé, et l'Esprit régénérateur, unissant à l'eau du baptême son action toute-puissante, transforme le vieil homme en une créature nouvelle, et donne au fils des frères, et au père des enfans adoptifs. La cause d'un si grand bienfait, c'est du côté du Père l'amour immense, on pourroit dire excessif, qui l'a porté à livrer son Fils unique, l'objet de toutes ses complaisances, pour le salut d'un monde impie et pervers: dans le Fils, c'est son immolation volontaire sur l'arbre de la croix; et dans l'homme régénéré, une foi vive et pleine de confiance en celui dont l'extrême charité a été jusqu'à souffrir pour lui les supplices et la mort. Le serpent d'airain est donné ici comme la figure de l'ancien Testament, qui représente le plus au naturel un grand nombre de ces merveilles. Il a la ressemblance du serpent, mais il n'en a pas le venin, pour figurer celui qui a pris la ressemblance du péché sans en avoir la tache. Son élévation au désert est l'image de la croix élevée, et exposée à tous les yeux. La foi au crucifié, que l'on peut appeler le regard de

CHAPITRE VIII.

Jésus-Christ prêche et baptise. — Nouveau témoignage de Jean. — Emprisonnement du saint Précurseur. — Retour de Jésus en Galilée par la Samarie.

J. 3. v. 22. Post hæc venit Jesus et discipuli ejus in terram Judæam, et illic demorabatur cum eis, et baptizabat.

J. 4. v. 2. Quamquam Jesus non baptizaret, sed discipuli ejus.

« Jésus, après avoir fait cette conquête, » alla dans la Judée, c'est-à-dire, qu'il quitta » la capitale pour parcourir le pays avec ses » Disciples. Il y fut quelque temps avec eux, » et il y baptisoit; quoique ce ne fût pas Jésus » qui baptisât, mais que ce fussent ses Disci- » ples ». Différence remarquable entre lui et Jean. Celui-ci ne baptisoit que par lui-même, parce que n'étant que le ministre de son baptême, il ne pouvoit pas se substituer d'autres ministres; au lieu que Jésus, auteur du sien, le faisoit administrer par qui il vouloit, et lui conservoit toute sa vertu, quelle que fût la main qui l'administrât. Cependant le baptême de Jean ne fut pas aboli aussi-tôt que parut celui de J. C. Tout est nuancé dans les œuvres de Dieu, et jusqu'à l'emprisonnement du Précurseur, le baptême d'eau subsista avec le baptême du Saint-Esprit et du feu, comme les pratiques du Judaïsme subsistèrent avec les

commencemens du Christianisme jusqu'à la destruction de Jérusalem. Lors donc que Jésus conféroit le baptême par les mains de ses Disciples, accoutumant dès-lors le monde à les regarder comme « ses ministres et les dispensateurs des mystères de Dieu, Jean baptisoit » aussi à Ennon près de Salim, parce qu'il y » avoit là quantité d'eau, et on venoit s'y faire » baptiser; car Jean n'avoit pas encore été mis » en prison. Cependant des disciples de Jean » eurent une dispute avec les [1] Juifs touchant [2] » la purification », ce qui doit s'entendre ici du baptême; les Juifs, qui s'étoient déclarés pour J. C., soutenoient que leur nouveau maître étant beaucoup supérieur à Jean (*Aug. tract. 13 in Joan.*), son baptême devoit être préféré à celui du Précurseur. « Là-dessus les » disciples de Jean allèrent le trouver, et lui » dirent : Maître, celui qui étoit avec vous au-» delà du Jourdain, et à qui vous avez rendu

1. *Cor.* 4. v. 1. Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.

J. 3. v. 23. Erat autem et Joannes baptizans in Ennon juxta Salim : quia aquæ multæ erant illic, et veniebant, et baptizabantur.

24. Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem.

25. Facta est autem quæstio ex discipulis Joannis cum Judæis de purificatione.

26. Et venerunt ad Joannem et dixerunt ei: Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat, et omnes veniunt ad eum.

[1] Apparemment que les disciples de Jean étoient la plupart Galiléens, au lieu que ceux qui venoient de recevoir le baptême de J. C. étoient de la Judée proprement dite. C'est ce qui fait que ces derniers sont appelés *Juifs* en cet endroit; quoique, dans un sens plus étendu, ce nom convînt aussi aux disciples de Jean.

[2] Le baptême a pu être appelé du nom de purification, comme les purifications sont appelées ailleurs du nom de baptêmes.

» témoignage, le voilà qui baptise, et tout le » monde va à lui ».

Les Disciples disputoient; mais les maîtres étoient d'accord. « Jean », qui ne s'étoit jamais attribué que son néant, et qui renvoyoit toujours à J. C. la gloire qui lui est due, répondit en ces termes : « Personne ne peut s'attribuer que ce qui lui a été donné du ciel. Vous » me rendez témoignage vous-mêmes que j'ai » dit : Ce n'est point moi qui suis le Christ, » mais je suis envoyé devant lui. Celui qui » a [1] l'épouse est l'époux. Mais pour l'ami de » l'époux qui est [2] présent, et qui l'écoute, » toute sa joie est d'entendre la voix de l'époux; » et voilà ce qui rend ma joie parfaite. Il faut » qu'il [3] croisse, et moi que je diminue ». La

27. Respondit Joannes, et dixit : Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de cœlo.

28. Ipsi vos mihi testimonium perhibetis, quòd dixerim : Non sum ego Christus, sed quia missus sum ante illum.

29. Qui habet sponsam, sponsus est. Amicus autem sponsi, qui stat, et audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. Hoc ergo gaudium meum impletum est.

30. Illum oportet crescere, me autem minui.

---

[1] L'épouse est l'Eglise composée de la multitude de ceux qui croient en J. C. Elle commençoit à se former, et les disciples de Jean lui en apprenoient la nouvelle. C'est ainsi qu'en voulant exciter sa jalousie, ils le combloient de joie.

[2] Les comparaisons ne ressemblent que jusqu'à un certain point. Jean ne voyoit pas actuellement J. C., et il n'entendoit pas sa voix. Mais il le sait présent, et prêchant; il entend parler de ses premiers succès. C'est ce qui lui donne une joie comparable à celle que cause la voix de la personne qu'on aime le plus, qui est, dit-on, la plus douce de toutes les harmonies.

[3] Dans l'estime publique. Car, dans la réalité, il n'y

différence d'origine est la raison que donne Jean de cette extrême différence qui est entre J. C. et lui. « Celui, dit-il, qui vient d'en-haut » est au-dessus de tous. Celui qui vient de la » terre est terrestre, et son langage [1] l'est aussi. » Celui qui vient du ciel est au-dessus de tous, » et il rend [2] témoignage de ce qu'il a vu et » de ce qu'il a ouï : mais son témoignage [3] n'est » reçu de personne. Celui qui a reçu son té- » moignage [4] a attesté que Dieu est véritable:

31. Qui desursum venit, super omnes est. Qui est de terrâ, de terrâ est, et de terrâ loquitur. Qui de cœlo venit super omnes est.

32. Et quod vidit et audivit, hoc testatur, et testimonium ejus nemo accipit.

33. Qui accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.

---

eut ni accroissement dans J. C., ni diminution dans S. Jean.

[1] Lorsqu'il parle de lui-même. Car, par inspiration, il peut connoître et dire des choses célestes, et Jean même en est la preuve. Mais les choses célestes que disoit le Fils, il ne les avoit apprises de personne, et les puisoit dans son propre fonds. D'autres pensent que Jean appelle terrestres les choses qu'il disoit, par opposition aux vérités beaucoup plus sublimes que J. C. venoit révéler au monde.

[2] Ces paroles et celles qui terminent ce discours, sont suffisamment expliquées dans le discours précédent de Notre-Seigneur à Nicodême.

[3] La passion exagère toujours. L'envie faisoit dire aux disciples de Jean, *tout le monde va à lui*, parce que plusieurs y alloient, et un zèle passionné pour la gloire de J. C. fait dire à Jean, *son témoignage n'est reçu de personne*, parce que tous ne le recevoient pas.

[4] Croire à la parole de celui que Dieu envoie, c'est croire à la parole de Dieu; et croire à la parole de Dieu,

34. Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur: non enim ad mensuram dat Deus Spiritum.
35. Pater diligit filium, et omnia dedit in manu ejus.
36. Qui credit in filium, habet vitam æternam: qui autem incredulus est filio, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum.

» car celui que Dieu a envoyé dit les mêmes » choses que Dieu, parce que Dieu ne lui com» munique pas son esprit avec réserve. Le Père » aime le Fils, et il lui a mis toutes choses en» tre les mains. Celui qui croit au Fils pos» sède la vie éternelle; mais celui qui refuse » de croire au Fils ne jouira point de la vie, et » la colère de Dieu ne se retire point de des» sus lui ».

L'emprisonnement du saint Précurseur suivit de près ce magnifique témoignage qu'il ve-

---

c'est déclarer authentiquement que Dieu est incapable de mensonge, et qu'il dit toujours vrai. La foi toute entière est renfermée dans ce peu de paroles.

Dieu a envoyé son Fils, le Fils a envoyé ses Apôtres; ceux-ci, par son ordre, ont communiqué leur mission à leurs successeurs qui se la sont transmise, et qui se la transmettront d'âge en âge jusqu'à la fin du monde. Croire à ceux-ci, c'est donc croire aux Apôtres qui leur ont transmis la mission, au Fils qui a envoyé les Apôtres, et à Dieu qui a envoyé son Fils. Les simples entrent sans peine et sans défiance dans cette voie qu'ils trouvent ouverte devant eux, qui est droite, unie, spacieuse, battue par la foule des Chrétiens, et dans laquelle ils voient marcher leurs guides à leur tête. Ceux qui joignent à beaucoup d'esprit beaucoup de jugement, voyant l'incapacité naturelle où est la multitude de se conduire elle-même, conviennent qu'elle ne pouvoit pas être conduite par une autre voie; qu'il lui en falloit une cependant, puisqu'elle n'est pas exclue du salut; qu'il étoit naturel que celle-ci qui suffit à tous, fût la même pour

noit de rendre encore à J. C. Le pays qu'il habitoit alors, s'il n'étoit pas dans le partage d'Hérode le Tétrarque, touchoit au moins à ses états. Jean avoit eu occasion de le voir et de lui parler. « Comme il le reprenoit au sujet » d'Hérodias, femme de son frère, et à cause » de tous les maux qu'il avoit faits, Hérode » ajouta encore à tous ses crimes celui de faire » enfermer Jean. Jésus ouït dire que Jean avoit » été emprisonné; et comme il sut » en même » temps « que les Pharisiens avoient appris » qu'il faisoit plus de disciples, et en baptisoit

L. 3. v. 19. Herodes autem Tetrarcha, cùm corriperetur ab illo de Herodiade uxore fratris sui, et de omnibus malis quæ fecit Herodes,
20. Adjecit et hoc super omnia, et inclusit Joannem in carcere.

Matth. 4. v. 12. Cùm autem audisset Jesus quòd Joannes traditus esset.

J. 4. v. 1. Ut cognovit Jesus quia audierunt

---

tous, d'autant plus qu'en se rappelant les grands égaremens dans lesquels donnent souvent les grands esprits, il leur a paru que cette voie étoit au moins aussi nécessaire à ceux qui raisonnent trop, qu'à ceux qui ne raisonnent pas assez. Mais il est des esprits subtils qui ne peuvent sympathiser avec ce qui est simple; curieux, et qui dédaignent ce qui est ancien, par la seule raison qu'il n'est pas nouveau; singuliers, et qui cherchent toujours à se distinguer de la foule; présomptueux, qui veulent se conduire eux-mêmes, et montrer le chemin à leurs propres guides; contentieux, et qui ne sauroient vivre où ils ne trouvent pas à contredire. Ceux-ci laissent le grand chemin, font bande à part, cherchent des sentiers détournés, s'y enfoncent et s'y égarent, c'est-à-dire, qu'ils deviennent hérétiques par les mêmes causes qui font qu'il y a dans le monde des étourdis, des *originaux*, des entêtés, de mauvais raisonneurs, de mauvais disputeurs, et de mauvais plaideurs.

» plus que Jean, il quitta la Judée, et s'en » retourna, par le mouvement de l'Esprit » Saint, en Galilée, prêcher l'Evangile du » royaume de Dieu ».

Pharisæi, quòd Jesus plures discipulos facit, et baptizat, quam Joannes,

3. Reliquit Judæam.

L. 4. v. 14. Et regressus est Jesus in virtute Spiritus in Galilæam.

M. 1. v. 14. Prædicans Evangelium regui Dei.

CHAPITRE IX.

Samaritaine.

« Or, il lui falloit passer par la Samarie. Il » arriva donc à une ville de Samarie nommée » Sichar [1], près de l'héritage que Jacob donna » à son fils Joseph. Là étoit la fontaine de Ja- » cob : et Jésus, fatigué du chemin, s'étoit » assis sur le bord de la fontaine. Il étoit envi- » ron la [2] sixième heure du jour. Une femme [3]

J. 4. v. 4. Oportebat autem eum transire per Samariam.
5. Venit ergo in civitatem Samariæ quæ dicitur Sichar, juxta prædium, quod dedit Jacob Joseph filio suo.
6. Erat autem ibi fons Jacob. Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. Hora erat quasi sexta.

---

[1] La même qui est appelée Sichem dans l'Ecriture. Elle étoit située auprès de la montagne de Garisim.

[2] Midi.

[3] Ces Samaritains étoient originairement une colonie chaldéenne, envoyée par Salmanasar, pour habiter le pays demeuré désert par le transport des dix tribus dans les états de ce prince. Ces Chaldéens apportèrent avec eux leur culte idolâtrique. Dieu envoya des lions qui firent dans le pays de terribles ravages. Pour se délivrer de ce fléau, ils firent venir d'Assyrie un prêtre de la race d'Aaron, qui les instruisit de la religion du Dieu du pays : c'est ainsi qu'ils l'appeloient d'abord. Ils reconnurent la révélation ; mais ils ne reçurent que les cinq livres de Moïse, et encore les ont-ils altérés en plusieurs endroits. Mais ce qui contribua le plus à les faire regarder comme schismatiques par les Juifs, ce fut le temple que Sanabelleth, un de leurs gouverneurs, fit bâtir sur la montagne de Garisim. Ils le préférèrent constamment

7. Venit mulier de Samariâ haurire aquam. Dicit ei Jesus : Da mihi bibere.
8. (Discipuli enim ejus abierant in civitatem, ut cibos emerent.)
9. Dicit ergo ei mulier illa Samaritana : Quomodo tu Judæus cùm sis, bibere à me poscis, quæ sum mulier Samaritana ? Non enim coütuntur Judæi Samaritanis.

10. Respondit Jesus, et dixit ei : Si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi : da mihi bibere : tu forsitan petisses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam.

» Samaritaine étant venue puiser de l'eau, Jé-
» sus lui dit : Donnez-moi à boire ; (parce que
» ses Disciples étoient allés dans la ville pour
» acheter de quoi manger.) Mais la Samaritaine
» lui répondit : Comment, vous qui êtes Juif,
» me demandez-vous à boire, à moi qui suis
» Samaritaine ? car les Juifs n'ont point de
» communication avec les Samaritains ». A
cette réponse, qui étoit peut-être une raillerie
plutôt qu'un refus, « Jésus repartit : Si vous
» connoissiez le don de Dieu, et qui est celui
» qui vous dit, donnez-moi à boire [1], peut-
» être que vous lui en auriez demandé, et il
» vous auroit donné une [2] eau vive ».

---

au temple de Jérusalem, le seul lieu de la terre où il fût permis d'offrir à Dieu des sacrifices. Cette haine entre les Juifs et les Samaritains dure encore, quoique ceux-ci soient presque réduits à rien, et qu'ils soient dans une profonde ignorance.

[1] J. C. n'ignoroit pas ce qu'elle auroit fait, si elle avoit eu cette connoissance. Ce *peut-être* doit donc s'entendre, selon les interprètes, du pouvoir qu'elle auroit conservé alors de demander, ou de ne demander pas. La gloire de la grace, et ce qui fait le mieux éclater sa puissance, c'est qu'elle triomphe des cœurs, en leur laissant le pouvoir actuel de lui résister. S'il falloit qu'elle le leur ôtât, elle ne seroit plus toute-puissante, puisque, ne pouvant pas triompher des cœurs qui auroient actuellement ce pouvoir, il y auroit une chose qu'elle ne pourroit pas.

[2] Ce don de Dieu et cette eau vive ne sont autre chose

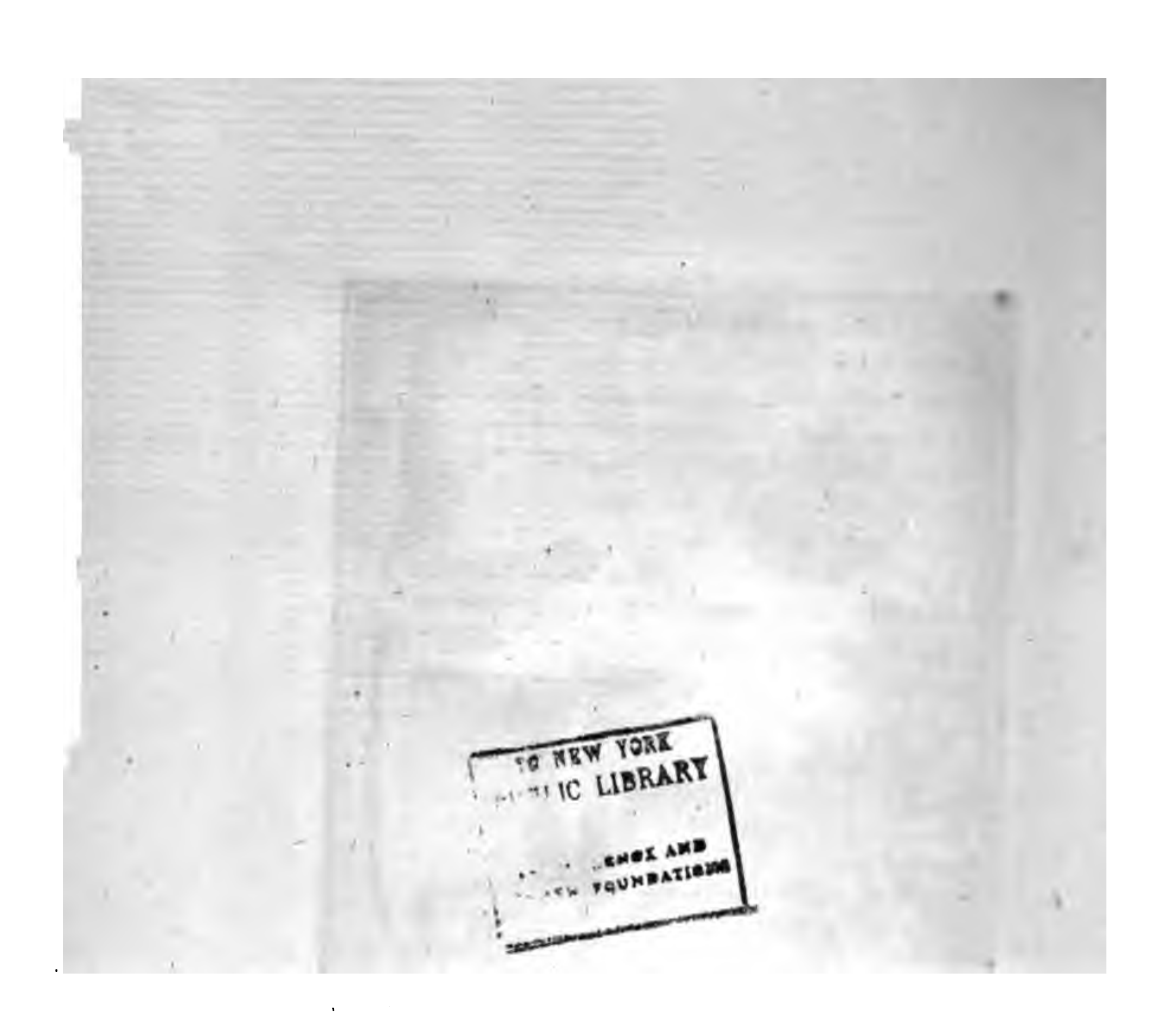
ÉCOLE D'ITALIE.



Albane pinx. R. Delvaux Sculp.

Si vous sçaviez quel est celui qui vous dit: donnez moi à boire.......

St. Jean Chap. 4. V. 10.


NEW YORK
IC LIBRARY
ENOX AND
FOUNDATIONS

Si ce discours ne rendit pas encore cette femme fidelle, au moins la rendit-il respectueuse. « Seigneur, lui dit-elle, vous n'avez » pas avec quoi puiser, et le puits est profond. » D'où avez-vous donc une eau vive ? Est-ce » que vous êtes plus grand que [1] notre père » Jacob, qui nous a donné ce puits dont il a » bu, lui, ses enfans et ses troupeaux ? Jésus lui » répondit : Quiconque boit de cette eau aura » encore soif ; mais celui qui boira de l'eau que » je lui donnerai, n'aura jamais soif, et l'eau

11. Dicit ei mulier : Domine, neque in quo haurias habes, et puteus altus est : unde ergo habes aquam vivam?
12. Numquid tu major es patre nostro Jacob, qui dedit nobis puteum, et ipse ex eo bibit, et filii ejus, et pecora ejus?
13. Respondit Jesus, et dixit ei : Omnis qui bibit ex aquâ hac, sitiet iterum ; qui autem biberit ex aquâ quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.

---

que le Saint-Esprit, qui éteint dans les ames la soif des plaisirs sensuels et des biens périssables ; qui amortit les ardeurs de la concupiscence ; qui arrose les sécheresses du cœur par des sentimens de piété, et qui rend l'ame féconde en bonnes œuvres : eau vraiment vive en soi-même et dans ses effets, puisque le Saint-Esprit étant vie, donne la vie aux ames qui le reçoivent.

[1] Les Samaritains ne descendoient pas de Jacob. Cependant rien n'empêche de croire qu'il y avoit dans le pays des familles israélites, ou qui y étoient demeurées au temps de la transmigration, ou qui étoient venues depuis s'y établir avec les Chaldéens, et qui s'étoient associées à leur culte. Ces familles devoient, en parlant de Jacob et des Patriarches, les appeler leurs pères. Des Chaldéens pouvoient aussi en descendre par des alliances avec des femmes israélites ; et n'y eût-il aucune de ces raisons, l'habitude seule d'entendre dire aux Juifs, *notre père Jacob*, pouvoit avoir introduit cette façon de parler dans le langage des Samaritains.

14. Sed aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.

» que je lui donnerai deviendra en lui une » source d'eau qui jaillit à la vie éternelle ».

Elle parut alors ajouter foi; mais ne comprenant pas encore de quelle nature étoit cette eau merveilleuse : « Seigneur, dit-elle, don-

15. Dicit ad eum mulier : Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire.

16. Dicit ei Jesus : Vade, voca virum tuum, et veni huc.

» nez-moi de cette eau, afin que je n'aie plus » soif, et que je ne vienne plus ici puiser. Al- » lez, lui dit Jésus, appelez votre mari, et » venez ici. Je n'ai point de mari, lui dit la » femme » ; soit qu'elle voulût parler sincèrement, ou que la vivacité du desir lui fît écarter tout ce qui pouvoit en retarder l'accomplissement. « Jésus lui répliqua : Vous avez

17. Respondit mulier, et dixit : Non habeo virum. Dicit ei Jesus : Bene dixisti, quia non habeo virum.

18. Quinque enim viros habuisti, et nunc quem habes non est tuus vir : hoc vere dixisti.

» fort bien dit, je n'ai point de mari. Car vous » en avez eu cinq, et celui que vous avez à » présent, n'est pas le vôtre. Ce que vous avez » dit là est vrai ». Si cette femme n'étoit pas naturellement bonne, il falloit qu'elle le fût déjà devenue dans l'entretien qu'elle eut avec J. C. Car, au lieu de lui donner le démenti, comme l'auroient fait bien d'autres avec d'autant plus d'assurance que le reproche étoit mieux fondé, « elle lui dit, avec un respect

19. Dicit ei mulier : Domine, video quia propheta es tu.

» mêlé de honte : Seigneur, à ce que je vois, » vous êtes un prophète » : parole qui renferme la double confession qu'elle fit de la qualité de prophète dans J. C., et dans elle-même de celle de pécheresse. Mais celle-ci coûtoit trop à son amour-propre pour qu'elle s'y arrêtât;

elle profita donc de l'autre pour tourner la conversation sur la controverse qui partageoit les deux peuples qui habitoient la Palestine. « Nos [1] pères, ajouta-t-elle, ont [2] adoré sur » cette montagne : et vous dites, vous autres, » que le lieu où il faut adorer est à Jérusalem ».

20. Patres nostri in monte hoc adoraverunt, et vos dicitis, quia Jerosolymis est locus, ubi adorare oportet.

Cette question a donné occasion plus d'une fois de traiter la Samaritaine de femme curieuse, et qui veut entrer dans des discussions au-dessus de sa portée. Il semble cependant, puisqu'elle avoit eu le bonheur de rencontrer un Prophète, qu'elle faisoit sagement de lui demander l'éclaircissement d'un point de religion qui étoit regardé comme capital. Ne blâmons donc pas ce que J. C. n'a point blâmé, ce que lui-même avoit peut-être inspiré à cette femme, pour en prendre occasion de l'instruire du culte parfait qu'il venoit établir sur les ruines de tous les anciens cultes, sans en excepter celui qui, quoique véritable, n'étoit

---

[1] Nos ancêtres, si l'on n'aime mieux dire que les Samaritains étoient dans l'opinion que les patriarches Abraham, Isaac et Jacob avoient offert des sacrifices sur la montagne de Garisim; ce qui laissoit encore la question indécise. Car le lieu où il falloit sacrifier n'étoit pas celui où les Patriarches avoient sacrifié, mais celui que Dieu avoit choisi à l'exclusion de tous les autres.

[2] Adorer signifie ici sacrifier. La simple adoration n'a jamais été défendue en aucun lieu.

que pour servir de préparatif à celui-ci. Il lui parla donc ainsi : « Femme, croyez-moi, voici » le temps que vous n'adorerez plus [1] le Père, » ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem. » Vous adorez ce que vous [2] ne connoissez » point. Pour nous, nous adorons ce que nous » connoissons : [3] car le salut vient des Juifs. » Mais le temps vient, et il est même venu, » que les véritables adorateurs adoreront le » Père en [4] esprit et en vérité. Car ce sont de » tels adorateurs que cherche le Père. Dieu est » esprit, et ceux qui l'adorent, il faut qu'ils

21. Dicit ei Jesus : Mulier, crede mihi, quia venit hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerosolymis adorabitis Patrem.

22. Vos adoratis quod nescitis : Nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est.

23. Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. Nam et Pater tales quærit qui adorent eum.

24. Spiritus est Deus : et eos qui adorant eum,

---

[1] Mon père, ou celui qui en vous adoptant va devenir le vôtre, ou encore mieux, les deux ensemble, c'est-à-dire, mon père et le vôtre. Les deux sens sont vrais, tous deux conviennent au texte; et l'Ecriture, selon la remarque de S. Augustin, renferme quelquefois plus d'un sens dans une seule parole.

[2] Soit que les Samaritains eussent mêlé à l'idée de Dieu quelque erreur grossière, soit que ces paroles signifient qu'ils ne pouvoient dire sur quoi étoit fondé le culte particulier qu'ils rendoient à Dieu, lequel n'avoit en effet aucune institution divine.

[3] Il étoit convenable que Dieu eût mieux instruit le peuple de qui il devoit faire sortir le salut, ou le Sauveur.

[4] La vérité va succéder aux ombres, et le spirituel au sensible. Les deux cultes sont opposés par ce qui fait leur qualité dominante. Car il y a du sensible dans le nouveau, et il devoit y avoir du spirituel dans l'ancien.

» l'adorent en esprit et en vérité. La femme » lui répondit : Je sais que le Messie vient (ce » qui signifie le Christ) [1]. Lors donc qu'il sera » venu, il nous instruira de toutes choses ». En l'attendant, elle devoit toujours, sur la parole de celui qu'elle reconnoissoit pour prophète, reconnoître la supériorité du culte judaïque sur le samaritain, ce qu'elle semble vouloir éluder. Mais, pour ce qui regarde le nouveau culte que le Messie pouvoit seul établir, elle disoit fort à propos qu'il falloit attendre le Messie. « Je le suis, moi qui vous » parle, lui dit Jésus. Dans ce moment, les » Disciples arrivèrent, et ils furent surpris de » ce que, *contre sa coutume*, il s'entretenoit » avec une femme. Néanmoins aucun d'eux ne » lui dit, que lui demandez-vous, ni d'où vient » que vous vous entretenez avec elle? Alors la » femme, laissant sa cruche, s'en alla dans la » ville, et dit aux habitans : Venez voir un » homme qui m'a dit tout ce que j'ai jamais

in spiritu et veritate oportet adorare.
25. Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit (qui dicitur Christus): cùm ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia.
26. Dicit ei Jesus : Ego sum qui loquor tecum.
27. Et continuò venerunt discipulì ejus, et mirabantur, quia cum muliere loquebatur. Nemo tamen dixit: Quid quæris, aut quid loqueris cum eâ ?
28. Reliquit ergo hydriam suam mulier, et abiit in civitatem, et dicit illis hominibus :
29. Venite, et videte hominem qui dixit mihi omnia quæcumque feci. Numquid ipse est Christus ?

[1] Quoique les Juifs n'aient point voulu en convenir, tout le monde, jusqu'aux Samaritains, attendoit donc alors le Messie, et l'attendoit prochainement. Car renvoyer la décision d'un point essentiel de religion, à un Messie qui n'auroit dû venir que dans un temps éloigné ou indéterminé, c'eût été une chose aussi peu sensée, que si on renvoyoit aujourd'hui une pareille décision à la venue d'Elie.

30. Exierunt ergo de civitate, et veniebant ad eum.

» fait. N'est-ce point le Christ? Ils sortirent » donc de la ville, et allèrent à lui ».

Telle fut, à l'égard de cette femme, la conduite de J. C., et tel en fut le succès. On trouvera peu d'exemples d'une conversion aussi prompte, et dont les degrés cependant soient plus distinctement marqués. On la voit passer successivement du respect pour l'homme vertueux qui lui parle, au desir d'obtenir le bien qu'il lui promet, quoiqu'elle en ignore encore la nature. Ensuite elle le reconnoît pour prophète; et par l'aveu qu'elle en fait, elle s'avoue elle-même pécheresse. Elle profite sagement de l'occasion de se faire instruire. Elle écoute avec docilité; et lorsqu'elle est éclairée, elle brûle du desir de communiquer à ses concitoyens la lumière qui vient de briller à ses yeux. Elle laisse sa cruche, comme les Apôtres laissèrent leurs filets; elle court à la ville qu'elle remplit aussi-tôt du bruit de la merveilleuse découverte qu'elle vient de faire. Son zèle pour la gloire de celui qu'elle annonce va jusqu'à lui faire faire le sacrifice de sa propre gloire, en donnant, pour preuve qu'il est prophète, ses désordres qu'il n'a pu connoître que par une lumière surnaturelle. Elle invite tous les habitans à venir s'assurer par eux-mêmes de la vérité des choses qu'elle leur raconte, et par un succès qu'on peut comparer à celui de la

première prédication de S. Pierre, elle réussit en aussi peu de temps à gagner à J. C. tout un peuple; effet incompréhensible de la grace, qui fait, en un moment, d'une pécheresse une pénitente, et d'une pénitente un apôtre. Mais si rien ne fait mieux connoître l'efficace de la grace divine, où trouver ailleurs une image plus touchante de ses douces insinuations, et où paroît mieux cet art admirable de couvrir du voile du hasard les desseins de Dieu, et les projets les plus réfléchis de sa miséricorde? Jésus retourne de Jérusalem en Galilée. Il traverse la Samarie qui se trouvoit sur sa route. Il s'arrête sur le midi, tandis que ses Disciples sont allés acheter des provisions dans la ville voisine. Il est fatigué, et il s'asseoit auprès d'un puits. Une femme vient y puiser de l'eau; il est altéré, et il lui demande à boire. Elle le refuse, ou paroît le refuser sous prétexte de la division qui est entre les deux peuples. Qu'y a-t-il là qui ne paroisse être l'effet du pur hasard? Tout ceci n'étoit cependant que l'exécution des décrets du Tout-Puissant. Dieu, de toute éternité, avoit déterminé d'inspirer à cette femme la volonté de venir dans ce lieu, au jour et à l'heure où elle s'y trouva. Elle y vint librement; mais elle devoit y venir infailliblement, et le ciel et la terre auroient péri plutôt qu'elle n'y eût manqué. Le discours que

lui tint J. C., et qui paroît occasionné tout entier par les choses bonnes ou mauvaises qu'elle disoit, ce discours étoit pareillement résolu dans les conseils du Très-Haut, et la portion de lumières qui devoient lui être communiquées, avoit été pesée dans les balances éternelles. Avant qu'elle fût au monde, avant même que le monde existât, il étoit arrêté que J. C. lui feroit naître l'idée et la soif d'une eau qui étanche la soif pour toujours, et dont la source inépuisable rejaillit jusqu'à la vie éternelle; que, pour lui donner en même temps la foi et la pénitence, il lui découvriroit et ce qu'il étoit, et ce qu'elle étoit elle-même : qu'il l'éclaireroit sur la fausseté du culte samaritain, et sur l'imperfection du judaïque : que de-là il l'éleveroit à la connoissance d'un culte universel et éternel, qui s'étendroit à tous les temps et à tous les peuples, qui feroit succéder la vérité aux figures, l'esprit à la lettre, et l'hommage du cœur aux cérémonies légales : que ce culte intérieur et spirituel, seul capable d'honorer dignement Dieu qui est esprit, alloit s'établir, qu'il s'établissoit même actuellement, puisque celui qui devoit en être l'auteur et l'objet, ce Messie dont elle attendoit la venue, c'étoit lui-même qui lui parloit, et dont elle entendoit la voix; il étoit, dis-je, arrêté que J. C. lui diroit de si grandes choses, et qu'il les

lui diroit indépendamment de ce qu'elle diroit elle-même, quoiqu'il ne lui dît rien qui ne parût être la suite naturelle de ce qu'elle disoit. Rien n'est hasard au regard de Dieu. Il n'arrive rien dans l'univers, non-seulement qu'il n'ait prévu, mais qu'il n'ait voulu, et qui n'ait sa première cause dans ses décrets toujours libres, quoiqu'éternels et éternellement immuables. J'en excepte le péché qu'il a prévu comme tout le reste, mais qu'il ne peut que permettre, et qu'il fait servir encore à l'exécution de ses desseins. Je reviens à ce qui suivit immédiatement l'entretien qui a donné lieu à ces réflexions.

Ce fut l'instruction que J. C. fit à ses Disciples. Comme ils le virent épuisé de fatigue et de faim, « ils le prioient, et disoient : Maître, » mangez ». Tout étoit occasion à Jésus d'instruire et d'édifier. L'eau l'avoit été pour la Samaritaine ; la nourriture le fut ici pour ceux qui la lui offroient. « J'ai une viande à man» ger, leur dit-il, que vous ne connoissez pas. » Les Disciples disoient entr'eux : Quelqu'un » lui a-t-il apporté à manger? Jésus leur dit : » Ma nourriture est de faire la volonté de » celui qui m'a envoyé, et de consommer » son ouvrage ». Puis il ajouta, pour leur apprendre quel étoit cet ouvrage dans lequel ils alloient être incessamment ses coopérateurs :

J. 4. v. 31. Interea rogabant eum discipuli, dicentes : Rabbi, manduca.

32. Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare quem vos nescitis.

33. Dicebant ergo discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare?

34. Dicit ei Jesus : Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus.

35. Nonne vos dicitis, quòd adhuc quatuor menses sunt, et messis venit? Ecce dico vobis: Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem.

« [1] Ne dites-vous pas qu'il y a encore quatre » mois jusqu'à la moisson? Pour moi je vous dis: » Levez les yeux, et voyez comme les cam» pagnes sont déjà assez blanches pour être » moissonnées ». Les Apôtres ne disoient pas ce que Jésus paroît leur faire dire. Ces mots, « il y a quatre mois jusqu'à la moisson », étoient une façon proverbiale d'exprimer que rien ne presse, et qu'on a encore le temps de se reposer. Les Disciples l'entendoient ainsi des fonctions de leur ministère. Jésus les détrompe en leur montrant les campagnes jaunissantes, figure des peuples qui étoient prêts à recevoir l'Evangile, et en particulier des Samaritains, qui, au moment où il parloit, venoient à lui en foule. Mais, comme les Apôtres auroient pu lui dire que la moisson ne vient qu'après la semence, J. C. leur apprend que celle-ci est déjà faite par les Prophètes leurs prédécesseurs, dont le travail, qui d'abord a paru ingrat, va produire une récolte qui réjouira également ceux qui ont semé, et ceux qui moissonneront; c'est ce que le Sauveur fait entendre par les paroles suivantes: « Celui qui moissonne

36. Et qui metit mercedem accipit, et con-

[1] On étoit alors entre Pâques et la Pentecôte, et l'on sait que la Pentecôte est le temps où se fait la moisson dans la Palestine. Ceci prouve ce qui est dit après, que c'étoit ici un proverbe du pays, et non un discours des Apôtres.

» reçoit son salaire, et fait la récolte pour la vie éternelle, afin que celui qui sème se réjouisse comme celui qui moissonne; car le proverbe est vrai en cette occasion : [1] L'un sème, et l'autre moissonne. Je vous ai envoyé moissonner où vous n'avez pas travaillé. D'autres ont travaillé, et [2] vous avez joui de leur travail.

» Or il y eut plusieurs Samaritains de cette ville qui crurent en lui [3] sur ce que disoit la femme qui rendoit ce témoignage, il m'a

gregat fructum in vitam æternam : ut, et qui seminat simul gaudeat, et qui metit.

37. In hoc enim est verbum verum quia alius est qui seminat, et alius est qui metit.

38. Ego misi vos metere quod vos non laborastis : alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis.

39. Ex civitate autem illa multi crediderunt in eum Samaritanorum, propter verbum mulieris testimonium perhi-

---

[1] Ce proverbe n'a, dans la circonstance où J. C. l'emploie, que la moitié de son application. Il signifioit, dans l'usage ordinaire, que l'un n'a que la peine, et que l'autre a tout le profit. J. C. veut dire seulement que celui qui moissonne est différent de celui qui a semé, quoiqu'ils doivent l'un et l'autre avoir également part à la récolte.

[2] Les Apôtres n'ont-ils donc pas travaillé autant et plus que les Prophètes? Oui; mais en travaillant, ils avoient la consolation de recueillir le fruit de leurs travaux, c'étoit le travail de la récolte, où la peine est mêlée de joie, et où la joie surpasse la peine.

Semez toujours, ouvriers du champ du Seigneur : la semence produira dans le temps où vous l'espérez le moins; ou, si elle ne produit rien, votre salaire n'en est pas moins assuré auprès d'un maître qui récompense le travail, et non le succès.

[3] On est surpris de les voir ajouter foi si aisément au témoignage d'une femme de mauvaise vie. Ceci a fait

bentis : Quia dixit mihi omnia quæcumque feci.
40. Cùm venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret. Et mansit ibi duos dies.
41. Et multo plures crediderunt in eum propter sermonem ejus.
42. Et mulieri dicebant : Quia jam non propter tuam loquelam credimus : ipsi enim audivimus et scimus, quia hic est verè Salvator mundi.
43. Post duos autem

» dit tout ce que j'ai jamais fait. Les Samari-» tains étant donc venus à lui, le prièrent de » faire quelque séjour dans leur ville, et il y » séjourna deux jours; et beaucoup plus de » gens crurent en lui pour avoir ouï ses dis-» cours. Ils disoient même [1] à la femme : Ce » n'est plus sur ce que vous dites que nous » croyons ; car nous l'avons entendu nous-» mêmes, et nous savons que c'est lui qui est » véritablement [2] le Sauveur du monde.

---

croire à quelques-uns qu'elle avoit su sauver les apparences, et se conserver la réputation d'une honnête veuve. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, la grace pouvoit donner assez de force à la parole d'une femme décriée, pour qu'elle trouvât créance dans les esprits; et pour que la créance qu'on y avoit ne fût ni précipitée, ni imprudente.

[1] Cette femme, selon Origène, représente l'Eglise. Nous croyons aujourd'hui sur son témoignage; mais, lorsque nous aurons le bonheur de voir J. C. face à face, nous dirons comme les Samaritains : *Ce n'est plus sur ce que vous dites que nous croyons ; car nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons que c'est lui qui est véritablement le Sauveur du monde.*

[2] C'est le premier peuple qui ait reconnu dans J. C. l'aimable qualité du Sauveur du monde. Il n'est pas douteux que J. C. ne leur eût déclaré qu'il l'étoit, et l'on voit quelle foi ils avoient à ses discours; mais de plus, ceux qui n'étoient pas Juifs, et qui attendoient le Messie,

« Après les deux jours » que Jésus avoit accordés aux instances des Samaritains, « il » partit de là, et s'en alla en Galilée. Car Jésus » a déclaré lui-même qu'un [1] Prophète n'est

dies exiit inde, et abiit in Galilæam.
44. Ipse enim Jesus testimonium perhibuit, quia propheta in suâ patriâ honorem non habet.

---

ne pouvoient pas être dans le préjugé de ceux qui ne le regardoient que comme le Sauveur des Juifs; ils ne pouvoient donc l'attendre que comme devant être le Sauveur du monde, et c'étoit dans eux un empêchement de moins à la créance de cet article de la foi chrétienne.

[1] Nous expliquerons ailleurs cette sentence, qu'il ne paroît pas que J. C. ait proférée alors, mais que S. Jean donne pour le motif du voyage qu'il fit en Galilée ; ce qui forme ici une difficulté très-embarrassante. Car le peu d'accueil que reçoit un Prophète dans son pays, étoit à Jésus une raison de rester en Samarie où il fut si bien accueilli, et non d'en partir pour retourner en Galilée, qui fut pour lui cette patrie ingrate, dont les indignes procédés lui firent dire qu'un Prophète est sans considération dans son pays et dans sa parenté. On explique ceci, en disant que ce qui est appelé la patrie du Sauveur, ce n'est pas la Galilée entière, mais uniquement la ville de Nazareth, où il ne voulut pas retourner pour la raison qu'apporte l'Evangéliste, choisissant plutôt de faire sa demeure à Capharnaüm, ou en d'autres lieux de la Galilée. Cette explication, qui m'a paru la plus satisfaisante de cinq ou six que donnent les Interprètes, ne l'est encore que médiocrement. Ceux qui ne voudront pas s'en contenter, pourront regarder cet endroit comme non expliqué: quel inconvénient peut-il y avoir? Il reste assez de choses claires dans l'Ecriture pour soutenir la foi, et pour nourrir la piété. Ceux

45. Cùm ergo venisset in Galilæam, exceperunt eum Galilæi, cùm omnia vidissent quæ fecerat Jerosolymis in die festo : et ipsi enim venerant ad diem festum.

L. 4. v. 14. Et fama exiit per universam regionem de illo.

15. Et ipse docebat in synagogis eorum, et magnificabatur ab omnibus.

» point honoré en son pays. Lors donc qu'il » arriva en Galilée, les Galiléens lui firent » accueil, ayant vu tout ce qu'il avoit fait à » Jérusalem durant la fête : car eux-mêmes » ils étoient aussi allés à la fête. On commença » donc à parler de lui dans tout le pays. Il en- » seignoit dans leurs synagogues, et tout le » monde publioit ses louanges ».

---

qui veulent tout comprendre ignorent que l'intelligence de tout n'est pas donnée à tous ; ce que vous n'entendez pas, un autre l'entend, comme celui-ci à son tour n'entend pas ce que vous entendez. De plus, les explications qui, pour moi, ne sont pas satisfaisantes, le sont pour d'autres, et il n'est pas décidé qui d'eux ou de moi en juge le mieux. Quoi qu'il en soit, cherchons et demandons la lumière ; mais respectons l'obscurité qui ne doit affoiblir en rien la foi et la vénération qui sont dues aux divines Ecritures, parce que, comme je l'ai dit, il y reste assez de choses claires qui leur assurent incontestablement l'une et l'autre, et que la raison seule nous apprend qu'il faut juger, non pas de ce qui est clair par ce qui est obscur, mais de ce qui est obscur par ce qui est clair.

CHAPITRE X.

Fils d'un Officier guéri. — Guérison d'un possédé et de la belle-mère de S. Pierre. — Trois hommes repris.

« JÉSUS alla une seconde fois à Cana en Galilée, où il avoit changé l'eau en vin. Or il y avoit un seigneur dont le fils étoit malade à Capharnaüm. Ce seigneur ayant appris que Jésus étoit venu de Judée en Galilée, alla le trouver, et le supplia de venir guérir son fils, car il se mouroit ». Puisqu'il avoit recours à J. C., il falloit bien qu'il eût déjà une foi commencée ; mais ce n'étoit encore, à proprement parler, qu'un doute qui attendoit, pour devenir une foi véritable, qu'il eût vu ou éprouvé par lui-même la vérité des choses qu'il avoit entendu dire du Sauveur. Jésus, qui connoissoit sa disposition, la lui reprocha par ces paroles : « Si vous ne voyez, vous autres, des miracles et des choses extraordinaires, vous ne croyez pas ». Ce père, qui n'étoit occupé que du danger de son fils, répondit à Jésus : « Venez, Seigneur, avant que mon fils meure. Allez, lui dit Jésus, votre fils est plein de vie ». Cette parole efficace opéra en

J. 4. v. 46. Venit ergo iterum in Canâ Galileæ, ubi fecit aquam vinum : et erat quidam regulus cujus filius infirmabatur Capharnaüm.

47. Hic cùm audisset quia Jesus adveniret à Judæâ in Galilæam, abiit ad eum, et rogabat eum ut descenderet, et sanaret filium ejus, incipiebat enim mori.

48. Dixit ergo Jesus ad eum : Nisi signa et prodigia videritis, non creditis.

49. Dicit ad eum regulus : Domine, descende priusquam moriatur filius meus.

50. Dicit ei Jesus : Vade, filius tuus vivit, Cre-

même temps sur le corps du fils et sur l'ame du père. « Il crut ce que lui dit Jésus, et il s'en » alla. Le lendemain, comme il étoit *encore* » en chemin, il rencontra ses serviteurs qui » lui annoncèrent que son fils étoit plein de » vie. Il s'informa d'eux à quelle heure le ma- » lade avoit été mieux, et ils lui dirent : La » fièvre le quitta hier à la [1] septième heure du » jour. Le père vit que c'étoit l'heure même » où Jésus lui avoit dit, votre fils est plein de » vie : il crut lui et toute sa maison. Ce fut là » le second [2] miracle que Jésus fit, étant re- » venu de Judée en Galilée ».

On a déjà dit que « Jésus avoit renoncé au » séjour de Nazareth pour faire sa demeure » *ordinaire* à Capharnaüm, ville maritime sur

didit homo sermoni quem dixit ei Jesus, et ibat.

51. Jam autem eo descendente, servi occurrerunt ei, et nuntiaverunt dicentes, quia filius ejus viveret.

52. Interrogabat ergo horam ab eis, in qua meliùs habuerit. Et dixerunt ei : Quia heri horâ septimâ reliquit eum febris.

53. Cognovit ergo pater, quia illa hora erat, in qua dixit ei Jesus : Filius tuus vivit : et credidit ipse, et domus ejus tota.

54. Hoc iterum secundum signum fecit Jesus, cùm venisset à Judæâ in Galilæam.

Matth. 4. v. 13. Relictâ civitate Nazareth, venit et habitavit in Ca-

[1] Une heure après-midi.

[2] Le second de ceux qu'il fit dans ce voyage de Judée en Galilée ; ou le second qu'il ait fait en Galilée, en comptant pour le premier celui des noces de Cana, qu'il fit pareillement lorsqu'il arrivoit de Judée ; ou bien l'Evangéliste ne remarque que ceux que Jésus fit dans la circonstance même de son retour, parce qu'ils signaloient son arrivée dans le pays, et qu'ils disposoient les peuples à le recevoir et à l'écouter. Les interprètes se partagent entre ces différentes explications, parmi lesquelles il est libre de choisir celle qui agrée le plus, sans crainte de donner dans aucune erreur qui puisse être préjudiciable.

» les confins de Zabulon et de Nephtali ». Il s'y étoit transporté après le miracle des noces de Cana, « avec sa mère, ses frères et ses Disciples ». Mais comme « la Pâque étoit proche, » ils n'y demeurèrent que peu de jours », pendant lesquels on n'eut guère que le temps d'y préparer leur habitation. Jésus y revint encore de Cana, « et aussi-tôt qu'il y fut arrivé, » il commença à enseigner dans la synagogue, » où il venoit les jours de Sabbat. On étoit tout » étonné de sa doctrine. Car il enseignoit comme un [1] homme qui a autorité, et non » pas comme faisoient les Scribes ».

pharnaüm maritima in finibus Zabulon, et Nephthalim.

J. 2. v. 12. Ipse, et mater ejus, et fratres ejus, et discipuli ejus: et ibi manserunt non multis diebus.

13. Et prope erat Pascha Judæorum.

M. 1. v. 21. Et statim sabbatis ingressus in synagogam, docebat eos.

22. Et stupebant super doctrina ejus: erat enim docens eos, quasi potestatem habens, et non sicut scribæ.

---

[1] J. C. parloit comme législateur, et les Scribes comme interprètes de la loi. Il avoit le pouvoir de faire des miracles, et les Scribes ne l'avoient pas. A ces deux égards, il avoit sur eux un avantage qu'ils ne pouvoient ni lui contester, ni se procurer à eux-mêmes; mais il en avoit d'autres qu'ils auroient pu, sinon égaler, au moins imiter, et dont le défaut ôtoit la dignité à leur ministère, et l'efficace à leur parole. J. C. pratiquoit ce qu'il enseignoit, et les Scribes démentoient visiblement leur doctrine par leurs œuvres. J. C. ne cherchoit que la gloire de son père, et le salut des hommes; et les Scribes n'avoient en vue que leur propre gloire, et les dépouilles des veuves, dont ils *dévoroient les maisons*, lorsque, par leur hypocrisie, ils avoient surpris leur estime, et captivé leur confiance. Le zèle de J. C. étoit donc un zèle autorisé par l'exemple, et ennobli par ce désintéressement parfait qui, s'oubliant soi-même, ne respire que

23. Et erat in synagogâ eorum homo in spiritu immundo, et exclamavit :
24. Dicens : Quid nobis et tibi, Jesu Nazarene : venisti perdere nos? Scio qui sis, Sanctus Dei.

« Il y avoit dans la synagogue un homme » possédé de l'esprit immonde, qui, jetant un » cri, dit à haute voix : Qu'avons-nous à dé» mêler avec vous, Jésus de Nazareth? Etes» vous venu pour nous détruire? Je sais qui » vous êtes; vous êtes le Saint de Dieu ». On ignore quel motif le faisoit parler ainsi; mais soit qu'il espérât fléchir J. C. en le flattant, ou qu'il eût dessein de lui causer une sorte de

---

le salut de ceux envers qui on l'exerce. Quel ton n'a pas droit de prendre un pareil zèle? Et qui peut résister à l'empire que la nature et la raison lui donnent sur tous les esprits? Celui des Scribes au contraire, inspiré par l'orgueil et par l'intérêt, ne pouvoit avoir ni air naturel, puisqu'il étoit contrefait, ni gravité, puisque, pour parvenir à ses fins, il falloit qu'il se diversifiât comme le caméléon, qu'il passât perpétuellement de la sévérité à la mollesse, de la censure à l'adulation; ni autorité, puisque, malgré ses grimaces, et par ses grimaces, il se trahissoit lui-même, et qu'il laissoit au moins entrevoir tantôt les manéges de la vanité, et tantôt les souplesses de l'intérêt, comme les seuls ressorts qui le faisoient mouvoir, et qui en déterminoient l'activité et la direction.

Celui qui dit, et qui ne fait pas, est un discoureur. Celui qui dit pour la gloire de bien dire, est un déclamateur. Celui qui dit pour le vil profit qui lui en revient, devroit être appelé un farceur, si l'abus qu'il fait de la parole divine pour une fin si basse, n'ajoutoit l'idée du sacrilége à celle de la plus méprisable et la plus méprisée de toutes les professions.

dépit en divulguant sa divinité que le Sauveur ne vouloit faire connoître que par degrés, il est toujours bien certain que son intention étoit mauvaise. Aussi J. C., qui ne vouloit rien devoir à un pareil témoin, lui imposa silence [1], en lui disant d'un ton menaçant : « Tais-toi, » et sors de cet homme. Alors l'esprit immonde » l'agitant avec de violentes convulsions, le » jeta au milieu de l'assemblée; et poussant » de grands cris, il sortit hors de lui, sans » lui avoir fait aucun mal ». Cette rage impuissante fut, pour ceux qui auroient pu en douter, la preuve de la possession et de la force divine de celui devant qui toutes les forces de l'enfer n'étoient que foiblesse. « Tous ceux qui » étoient présens furent épouvantés de ce pro-

25. Et comminatus est ei Jesus, dicens : Obmutesce, et exi de homine.

26. Et discerpens eum spiritus immundus.

L. 4. v. 35. Et cùm projecisset illum dæmonium in medium.

M. 1. v. 26. Et exclamans voce magnâ exiit ab eo.

L. 4. v. 35. Nihilque illum nocuit.

36. Et factus est pavor in omnibus.

---

[1] Les Disciples ont imité leur maître en ce point. Lorsque le démon disoit par la bouche de la Pythonisse : *Ces hommes sont serviteurs du Dieu Très-Haut, qui nous annoncent la voie du salut; Paul, qui avoit peine à le souffrir, se tourna vers elle, et dit à l'esprit : Je te commande au nom de J. C. de sortir du corps de cette fille.* Act. 16. De la part du père du mensonge, tout, jusqu'à la vérité, doit être suspect. Lorsqu'il la dit, ce n'est que pour la faire servir au mensonge.

Tel père, tels enfans. Luther défendit avec force le dogme de la présence réelle contre les Sacramentaires. Ce zèle apparent en imposoit aux simples; et en combattant les Zuingliens, il faisoit des Luthériens.

M. 1. v. 27. Et mirati sunt omnes, ita ut conquirerent inter se dicentes : quidnam est hoc? quænam doctrina hæc nova? quia in potestate etiam spiritibus immundis imperat, et obediunt ei.

28. Et processit rumor ejus statim in omnem regionem Galilææ.

» dige, et saisis [1] d'étonnement; ils se disoient » les uns aux autres : Qu'est-ce que ceci? » Quelle est cette [2] nouvelle doctrine? Car il » commande avec autorité même, aux esprits » immondes, et ils lui obéissent; et aussi-tôt » sa réputation se répandit dans toute la Gali- » lée ».

Jésus, après ce miracle, auroit pu choisir un logement dans quelqu'une des maisons les plus opulentes de la ville, où l'on se seroit fait un honneur de le recevoir, et de le traiter splendidement. Il donna la préférence à celle où l'amitié l'appeloit, et dont la pauvreté l'attiroit, bien loin de le rebuter. « Ils allèrent » *donc* au sortir de la synagogue, lui, Jacques » et Jean, au logis de Simon et d'André ». L'occasion que Jésus y trouva d'exercer sa charité étoit encore une raison qui l'engageoit à y venir. « La [3] belle-mère de Simon étoit au lit

29. Et protinus egredientes de synagogâ, venerunt in domum Simonis et Andreæ cum Jacobo et Joanne.

30. Decumbebat au-

---

[1] Ce qui causoit ce grand étonnement, c'est que ce possédé est le premier que J. C. ait délivré. Il accoutuma bientôt les Juifs à ce prodige, un de ceux qu'il a faits le plus souvent, et ses Disciples y accoutumèrent ensuite tout l'univers. Cette puissance est demeurée à l'Eglise, qui l'emploie efficacement sur des possessions incontestables, quoique devenues plus rares.

[2] Quel est ce nouveau Docteur qui dit des choses si nouvelles, et qui en fait de si merveilleuses?

[3] La mère de sa femme, et non pas la femme de son

» avec une grosse fièvre. Ils en parlèrent d'abord » à Jésus, et le prièrent de la secourir. Il ap- » procha *du lit :* il la prit par la main, et la » souleva. Il commanda en même temps à la » fièvre, et la fièvre la quitta sur le champ. » Elle se leva aussi-tôt, et elle se mit à les ser- » vir ».

tem socrus Simonis febricitans : et statim dicunt ei de illâ.
L. 4. v. 38. Et rogaverunt illum pro eâ.
M. 1. v. 31. Et accedens, elevavit eam apprehensâ manu ejus.
L. 4. v. 39. Imperavit febri.
M. 1. v. 31. Et continuo dimisit eam febris.
L. 4. v. 39. Et continuò surgens ministrabat illis.

Bien d'autres malades desiroient et espéroient la même faveur. Mais il falloit qu'on les apportât, et le repos du Sabbat, dont on sait que les Juifs étoient scrupuleux observateurs, avoit empêché qu'on ne leur rendît cet office de charité. Ce repos finissoit avec la lumière du jour, suivant cette loi du Lévitique, 23, 32. « Vous célébrerez vos Sabbats d'un soir » à l'autre » : ce ne fut donc « qu'au soir, et » après que le soleil fut couché, qu'on apporta » à Jésus tous les malades et tous les possédés. » Toute la ville étoit assemblée devant la porte. » Jésus mettant la main sur chacun d'eux, » guérit [1] plusieurs personnes qui étoient tra- » vaillées de diverses maladies : il chassa par sa

A vesperâ usque ad vesperam celebrabitis Sabbata vestra.
M. 1. v. 32. Vespere autem facto, cùm occidisset sol, afferebant ad eum omnes male habentes, et dæmonia habentes :
33. Et erat omnis civitas congregata ad januam.
L. 4. v. 40. At ille singulis manus imponens.

père. La même équivoque ne se rencontre pas dans le mot latin *socrus*, qui signifie proprement la mère de la femme à l'égard du mari, ou du mari à l'égard de la femme.

[1] Tous furent guéris, comme il est dit après, et le mot *plusieurs* est employé ici pour signifier qu'ils étoient en grand nombre.

» parole plusieurs démons, et rendit la santé » à tous ceux qui étoient malades, afin que » ce qui a été dit par le Prophète Isaïe, des » maladies du corps aussi bien que de celles de » l'ame, fût accompli : il a pris sur lui nos infir- » mités, et il s'est chargé de nos maladies. Les dé- » mons sortoient du corps de plusieurs person- » nes, criant et disant : Vous êtes le Fils de Dieu. » Mais Jésus, en les menaçant, les empêchoit » de dire qu'ils savoient qu'il étoit le Christ ».

Mais il ne devoit pas borner ses instructions et ses bienfaits à une seule ville, et il pré- voyoit les efforts que l'on feroit pour l'arrêter dans celle-ci. C'est pourquoi « s'étant levé de » fort grand matin, il sortit, et s'en alla dans » un lieu solitaire, où il se mit à prier ». C'é- toit apparemment le lieu convenu, où « Simon » et ceux qui étoient avec lui, suivirent Jé- » sus. L'ayant trouvé, ils lui dirent : Tout le » monde vous cherche. Il leur répondit : Al- » lons aux villages et aux villes des environs, » afin que j'y prêche aussi : car c'est pour cela » que je suis venu ». Cependant les habitans, qui s'étoient apperçus de son départ, sorti- rent de la ville, et « vinrent en foule le cher- » cher. Ils arrivèrent jusqu'au lieu où il étoit ; » et comme ils s'efforçoient de le retenir, ne » voulant point qu'il les quittât, il leur dit » comme aux Disciples : « Il faut que j'annonce

M. 1. v. 34. Curavit multos qui vexabantur variis languoribus, et dæmonia multa ejiciebat.

Matth. 8. v. 16. Verbo, et omnes malè habentes curavit :

17. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaïam prophetam, dicentem : Ipse infirmitates nostras accepit, et ægrotationes nostras portavit.

L. 4. v. 41. Exibant autem dæmonia à multis clamantia et dicentia : Quia tu es Filius Dei : et increpans non sinebat ea loqui quia sciebant ipsum esse Christum.

M. 1. v. 35. Et diluculo valde surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.

36. Et prosecutus est eum Simon, et qui cum illo erant.

37. Et cùm invenissent eum, dixerunt ei, quia omnes quærunt te.

38. Et ait illis : Eamus in proximos vicos, et civitates, ut et ibi prædicem ; ad hoc enim veni.

L. 4. v. 42. Et turbæ requirebant eum, et venerunt usque ad ipsum : et detinebant illum ne discederet ab eis.

43. Quibus ille ait. Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei, quia ideo missus sum.

» aussi à d'autres villes le royaume de Dieu; » car je suis envoyé pour cela ». Après cette réponse qui, en leur apprenant la résolution où étoit Jésus de s'éloigner d'eux pour un temps, ne leur ôtoit pas toute espérance de le revoir, ils n'insistèrent plus, et « Jésus se » mit à parcourir toute la Galilée, enseignant » dans les Synagogues, prêchant l'Evangile du » royaume *de Dieu*, guérissant tout ce qu'il y » avoit de maladies et d'infirmités parmi le » peuple : alors sa réputation se répandit par » toute la Syrie, et on lui présenta tous les » malades, des gens travaillés de diverses » sortes de maux et de douleurs, des possé» dés, des lunatiques [1], des paralytiques, et » il les guérit : et beaucoup de peuple le » suivit de Galilée, de la [2] Décapole, de

Matth. 4. v. 23. Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in Synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni : et sanans omnem languorem et omnem infirmitatem in populo.
24. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, et obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus et tormentis comprehensos, et qui dæmonia habebant, et lunaticos, et paralyticos, et curavit eos.
25. Et secutæ sunt eum turbæ multæ de Galilæâ, et Decapoli, et de Jerosolymis, et de Judæâ, et de trans Jordanem.

[1] On appelle ainsi les épileptiques et les fous qui le sont par intervalle. On attribuoit anciennement leurs accès aux influences de la lune : c'est ce qui leur en a fait donner le nom. Depuis on a reconnu l'erreur; mais le nom est demeuré; et parce que le nom est demeuré, l'erreur s'est conservée dans l'esprit de la multitude, qui croit bonnement que les choses sont toujours ce qu'on les nomme.

[2] Ce mot signifie le pays des dix villes. Il étoit situé au nord et à l'occident de la mer de Tibériade, dans les tribus de Zabulon et de Nephtali. On n'est pas bien d'accord aujourd'hui sur ses limites, ni sur le nom de plusieurs de ses dix villes.

» Jérusalem, de Judée, et d'au-delà du Jour-
» dain.

Matth. 8. v. 18. Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit ire trans fretum.
L. 9. v. 57. Factum est autem : ambulantibus illis in via.
Matth. 8. v. 19. Accedens unus scriba, ait illi : Magister, sequar te, quocumque ieris.
20. Et dicit ei Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos : Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

» Or Jésus se voyant environné d'une grande » foule de peuple, ordonna que l'on passât de » l'autre côté du lac ». Après qu'on eut gagné l'autre bord, « comme ils étoient en chemin, » un Scribe l'abordant, lui dit : Maître, je vous » suivrai par-tout où vous irez. Jésus », pour lui apprendre par quels sacrifices on devoit mériter l'honneur de le suivre, « lui répondit : » Les [1] renards ont des tanières, et les oiseaux » du ciel ont des nids; mais le Fils de l'homme » n'a pas où reposer sa tête ». Ce Docteur ne dut pas avoir de peine à conclure que le Disciple ne doit pas s'attendre à être mieux que son Maître, et il dut se trouver bien loin de ses prétentions, s'il est vrai, comme on le croit

[1] La pauvreté a bien des degrés parmi les hommes. Celle des animaux, à parler en général, surpasse celle des hommes que nous regardons comme les plus pauvres. Entre les animaux, ceux dont les hommes ne prennent aucun soin, et qui, abandonnés à eux-mêmes, n'ont ni un parc qui puisse leur servir de retraite, ni une étable où ils trouvent le couvert, peuvent être censés les plus pauvres de tous. Cependant ils ont encore les uns des nids, les autres des tanières, et ils ont cela de plus que J. C. Telle est la pauvreté à laquelle s'est réduit pour nous ce Fils de l'homme qui est en même temps le Fils unique du Très-Haut. Si cette comparaison n'étoit pas de lui, oserions-nous la faire ?

communément, qu'en s'offrant à J. C. d'une manière si généreuse en apparence, il n'avoit en vue que sa fortune, qu'il croyoit faire en s'attachant à ce Messie dont il n'avoit pas une idée plus spirituelle que celle qu'en avoit le gros de sa nation. Une autre vérité qu'il paroît avoir ignorée, c'est que J. C. qui n'a pas toujours été suivi de ceux qu'il appeloit à sa suite, ne l'a jamais été, et n'a pu l'être que par ceux qu'il appeloit le premier. « Jésus » la lui apprit, en disant « à un autre » de la troupe : « Suivez-moi ». Celui-ci étoit déjà de ses Disciples, mais non pas jusqu'au point de lui être inséparablement attaché. Comme c'étoit à cela qu'il étoit appelé par cette seconde vocation, « il lui dit : Seigneur, permettez-moi d'aller » auparavant ensevelir mon père ». Il entendoit par-là assister son père dans son extrême vieillesse, et ne pas le quitter qu'il ne lui eût fermé les yeux. Car si, comme quelques-uns l'ont cru, il eût reçu la nouvelle récente de la mort ou de l'extrémité de son père, il est naturel de penser que cet homme, qui n'avoit pas encore pris les derniers engagemens avec J. C., y auroit couru sur le champ, et que, pour en demander la permission à J. C., supposé même qu'il la lui eût demandée, il n'auroit pas attendu tranquillement qu'il lui donnât l'ordre imprévu de le suivre. « Jésus lui répondit :

L. 9. v. 59. Ait autem ad alterum : Sequere me.

Matth. 8. v. 21. Ait illi : Domine, permitte me primùm ire, et sepelire patrem meum.

22. Jesus autem ait illi : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos.
L. 9. v. 60. Tu autem vade, et annuntia regnum Dei.

» Suivez-moi, et [1] laissez les morts ensevelir » leurs morts [2] ». C'est-à-dire : Laissez aux enfans du siècle le soin des choses du siècle. « Pour » vous, ajouta-t-il, allez annoncer le royaume » de Dieu ».

A ces deux traits qui sont rapportés de la même manière par S. Matthieu et par S. Luc, celui-ci en ajoute un troisième qu'on ne croit

---

[1] Laissez à ceux qui sont morts selon l'ame, le soin d'ensevelir ceux qui sont morts selon le corps et l'ame. Le monde est plein de morts, et ceux que l'on pleure ne sont plus déplorables que les autres, que parce que la mort du corps, qui est l'unique sujet des larmes, met le dernier sceau à la mort de l'ame que l'on ne pense pas à pleurer, quoique ce ne soit que par celle-ci que l'autre est vraiment déplorable.

[2] Cette parole du Sauveur sert encore tous les jours à armer la constance de ceux que Dieu appelle à un état parfait, contre les efforts que fait le monde pour les retenir. Le monde même l'adopte lorsqu'il s'agit du monde : et il seroit le premier à traiter de rebelle ou de lâche celui qui opposeroit à l'ordre de marcher pour le service du prince, les devoirs les plus pressans de la nature. Cependant il frémit d'indignation, lorsqu'il l'entend appliquer au service de Dieu, et le nom de cruauté est encore le plus doux de ceux qu'il donne alors à la piété. Le monde est-il donc en contradiction avec luimême? Non : car il pense, et pour peu que vous le pressiez, il vous dira qu'un prince est plus que Dieu ; que la terre vaut mieux que le ciel, et que le soin des corps est préférable au salut des ames.

pas être du même jour, mais que l'Evangéliste a jugé plus à propos de placer ici, à cause de la ressemblance qu'il a avec les deux précédens. « Il y eut *donc* un autre homme qui dit » *aussi* à Jésus : Seigneur, je vous suivrai; mais » permettez-moi de me défaire auparavant de » ce qui est dans ma maison ». Ce qu'il demandoit ne paroît pas être différent de ce que J. C. même conseilla depuis au jeune homme à qui il dit : « Allez vendre ce que vous avez ; don- » nez-le aux pauvres ; après cela, venez et sui- » vez-moi ». Mais apparemment que la renonciation, telle qu'il avoit projeté de la faire, devoit être d'une longue discussion, puisque « Jésus lui répondit : Nul homme qui met la » main à la charrue, et qui regarde derrière » lui, n'est propre pour le royaume de Dieu » ; lui faisant entendre par ses paroles, que s'il y a dans le monde des professions qui demandent de la part de ceux qui les exercent, une attention suivie et non interrompue, telle, par exemple, qu'est celle du laboureur, qui ne sauroit tirer un sillon droit, si, s'amusant à regarder derrière soi, il laisse ses chevaux s'écarter à droite et à gauche; tel est à plus forte raison l'Apostolat, le plus laborieux comme le plus sublime de tous les ministères, et celui qui demande le plus un homme tout entier, ce qui revient à ce mot de S. Paul :

61. Et ait alter : Sequar te, Domine, sed permitte mihi primùm renuntiare his, quæ domi sunt.

Matth. 19. v. 21. Vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me.

L. 9. v. 62. Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.

2. *Tim.* 2. 4. Nemo militans Deo, implicat se negotiis secularibus.

» Quiconque est enrôlé dans la milice de Dieu » ne s'occupe plus des affaires du siècle [1], [2] ».

---

[1] Peut-être J. C. ne vouloit-il qu'avertir cet homme de peser mûrement la démarche qu'il vouloit faire, et de prévenir par-là les regrets que pourroit lui causer le souvenir des biens auxquels il auroit trop légèrement renoncé; ce qui seroit pour lui un double malheur, puisque, dépouillé de tout par un sacrifice qu'il se repentiroit d'avoir fait, le repentir qu'il en auroit le rendroit indigne de l'état parfait auquel il auroit tout sacrifié. L'explication insérée dans le texte est celle de la plupart des interprètes. Celle-ci, moins suivie par les Savans, paroît être l'interprétation populaire. Car lorsqu'on dit qu'après avoir mis la main à la charrue, on ne doit plus regarder derrière soi, on entend communément que lorsqu'on a fait une première démarche, il faut la soutenir avec constance, et ne plus revenir sur ses pas.

[2] De ces trois hommes, on croit qu'il n'y eut que le second qui suivit J. C. On le conclut assez probablement de ce qu'il fut le seul à qui J. C. dit, et cela jusqu'à deux fois : *Suivez-moi.* Il avoit donc la vocation que n'avoient pas les deux autres qui étoient venus s'offrir d'eux-mêmes. De plus, la difficulté qu'il faisoit pour le moment présent partoit d'un bon principe, et apparemment de la persuasion où il étoit que l'assistance qu'il vouloit donner à son père, étoit pour lui un devoir dont il ne pouvoit se dispenser sans crime. Et en effet, avant que les grandes maximes de l'Evangile eussent paru au monde, que pouvoit-on imaginer qui dût être préféré à un pareil devoir?

CHAPITRE XI.

Tempête appaisée. — Deux possédés guéris. — Pourceaux précipités dans la mer. — Paralytique guéri. — Vocation de Saint Matthieu. — Jésus mange avec les pécheurs. — Dispute touchant le jeûne.

Ce jour-là même, Jésus dit sur le soir à ses Disciples : « Repassons à l'autre bord. Et congédiant le monde, il monta dans une barque » avec eux. Ils se mirent *donc* en mer, et » d'autres barques encore l'accompagnoient. » Comme ils passoient, Jésus s'endormit. Tout-» à-coup la mer fut violemment agitée : un tour-» billon de vent fondit sur le lac, et *soulevant* » les flots, il les jetoit dans la barque avec une » telle furie, qu'elle en étoit toute couverte. » Elle commençoit à s'en remplir, et le dan-» ger étoit pressant. *Cependant* Jésus étoit à la » poupe[1], dormant sur un oreiller. Ses Disciples » s'approchant de lui, le réveillèrent. Seigneur,

M. 4. v. 35. Et ait illis in illa die, cùm serò esset factum : Transeamus contra.

36. Et dimittentes turbam.

L. 8. v. 22. Ipse ascendit in naviculam, et discipuli ejus, et ascenderunt.

M. 4. v. 36. Et aliæ naves erant cum illo.

L. 8. v. 23. Et navigantibus illis, obdormivit.

M. 4. v. 37. Et facta est procella magna venti, et fluctus mittebat in navim, ita ut impleretur navis.

L. 8. v. 23. Et periclitabantur.

M. 4. v. 38. Et erat ipse in puppi super cervical dormiens.

---

[1] Ce sommeil n'étoit pas contrefait, comme quelques-uns l'ont prétendu sans raison. J. C. dormoit véritablement, et il avoit pris cette foiblesse de notre nature avec toutes les autres. Il y avoit cependant cette différence, que le sommeil qui suspendoit l'usage de ses sens comme au reste des hommes, ne lui ôtoit jamais la connoissance.

Matth. 8. v. 25. Et accesserunt ad eum Discipuli ejus, et suscitaverunt eum, dicentes : Domine, salva nos, perimus.
M. 4. v. 38. Non ad te pertinet, quia perimus ?
Matth. 8. v. 26. Et dicit ei Jesus : Quid timidi estis, modicæ fidei ? Tunc surgens.
M. 4. v. 39. Comminatus est vento, et dixit mari : Tace, obmutesce. Et cessavit ventus : et facta est tranquillitas magna.
40. Et ait illis :

Quid timidi estis? Necdum habetis fidem ? Et timuerunt timore magno, et dicebant ad alterutrum.

L. 8. v. 25. Quis putas hic est, quia et ventis et mari imperat, et obediunt ei ?

» dirent-ils, sauvez-nous, nous sommes per» dus. Ne vous mettez-vous point en peine de » ce que nous périssons ? Jésus » qui voulut bien ne voir dans ce reproche que la frayeur qui le leur mettoit à la bouche, ne « leur ré» pondit » que par ce mot : « Pourquoi avez» vous peur, gens de peu de foi ? Alors se levant, » il menaça le vent, et dit à la mer : Tais-toi, » cesse de te faire entendre. Le vent cessa aussi» tôt, et il se fit un grand calme; et il leur » dit » pour la seconde fois, mais d'un ton plus doux que le premier dont la fermeté avoit servi à les rassurer : « D'où vient que vous » avez peur? Est-ce que vous n'avez point en» core de foi ? Ils furent saisis d'une frayeur » extrême », mais d'une espèce bien différente de la première ; « et ils se disoient l'un à l'autre : » Quel est, pensez-vous, cet homme-ci, qui » commande aux vents et à la mer, et à qui » les vents et la mer obéissent » ?

On a cru que les démons avoient excité l'horrible tempête dont nous venons de parler. L'histoire suivante, en nous apprenant l'intérêt qu'ils avoient à traverser ce voyage, sert à

Son esprit savoit tout, et pensoit actuellement à tout; mais il ne voyoit rien, et il n'entendoit rien des yeux et des oreilles du corps. Il pouvoit dire de lui-même exactement, et à la lettre : *Je dors, mais mon cœur* et mon esprit *veillent.* Cant. 5.

appuyer cette conjecture. Lorsque le calme fut revenu, on continua de voguer, et « on arriva » à l'autre bord de la mer dans le pays des » Géraséniens, qui est à l'opposite de la Ga- » lilée. Comme Jésus sortoit de la barque, il » vint à lui deux possédés qui sortoient des » sépulcres, et qui étoient si furieux, que per- » sonne ne pouvoit passer par ce chemin-là ». Un des deux, apparemment le plus connu, et par cette raison, le seul dont parlent deux des trois Evangélistes qui racontent ce fait, « étoit possédé du démon depuis fort long- » temps », et de la manière la plus violente. « Il alloit tout nu, sans avoir d'autre demeure » que les tombeaux. Personne, même avec des » chaînes, ne le pouvoit arrêter. Car ayant » été souvent attaché avec des chaînes et des » fers, il avoit rompu ses chaînes, et brisé ses » fers, sans que personne pût le dompter. Il » étoit jour et nuit dans les [1] sépulcres et sur » les montagnes, jetant des cris, et se déchi- » rant le corps avec des cailloux. *Celui-ci,*

M. 5. v. 1. Et venerunt trans fretum maris in regionem Gerasenorum.
L. 8. v. 26. Quæ est contra Galilæam.
27. Et cum egressus esset ad terram.
Matth. 8. v. 28. Occurrerunt ei duo habentes dæmonia, de monumentis exeuntes, sævi nimis, ita ut nemo posset transire per viam illam.

L. 8. v. 27. Vir quidam qui habebat dæmonium jam temporibus multis, et vestimento non induebatur, neque in domo manebat, sed in monumentis.
M. 5. v. 3. Neque catenis jam quisquam poterat eum ligare.
4. Quoniam sæpe compedibus, et catenis vinctus, dirupisset catenas, et compedes comminuisset, et nemo poterat eum domare.
5. Et semper die ac nocte in monumentis, et in montibus erat, cla-

[1] Les sépulcres des Juifs étoient hors des villes. C'étoient des grottes bâties de pierres ou de briques comme nos caves, ou taillées dans le roc, comme l'étoit celui de J. C.; ce qui montre qu'ils étoient assez spacieux pour qu'un homme vivant pût y habiter; c'est ce que nous lisons encore de celui de J. C., que Pierre et Jean y entrèrent, aussi bien que les saintes Femmes qui venoient pour embaumer le corps du Seigneur.



mans, et concidens se lapidibus.

6. Videns autem Jesum à longè, cucurrit, et adoravit eum.

Matth. 8. v. 29. Et ecce clamaverunt, dicentes : Quid nobis et tibi, Jesu Fili Dei ? Venisti huc ante tempus torquere nos?

M. 5. v. 7. Adjuro te per Deum, ne me torqueas.

L. 8. v. 29. Præcipiebat enim spiritui immundo ut exiret ab homine.

M. 5. v. 8. Dicebat enim illi : Exi, spiritus immunde, ab homine.

L. 8. v. 30. Interrogavit autem illum Jesus, dicens : Quod tibi nomen est ? At ille dixit : Legio

M. 5. v. 9. Mihi no-

» d'aussi loin qu'il vit Jésus, courut à lui, et » l'adora; et *les deux* se mirent à crier » en même temps, ou plutôt les démons par leur organe : « Qu'avons-nous à démêler avec vous, » Jésus, fils du Dieu Très-Haut? Êtes-vous venu » ici nous tourmenter [1] avant le temps? Je » vous en conjure au nom de Dieu, ne me tour» mentez point », ajoutoit le démon qui possédoit le malheureux dont nous venons de parler. « C'est que Jésus commandoit à l'esprit » immonde de sortir du corps de cet homme, » en lui disant : Esprit immonde, sors de cet » homme ». Comme il différoit de sortir, « Jé» sus », qui ne vouloit pas qu'on ignorât quelle victoire il alloit remporter sur l'enfer, « lui de» manda : Quel est ton nom? Je m'appelle

[1] Ce mot a fait croire à plusieurs anciens d'une autorité respectable, que les démons n'étoient pas encore tourmentés, et qu'ils ne devoient commencer à l'être qu'après le jugement dernier. Ce sentiment est abandonné aujourd'hui, et celui qui a prévalu dans l'Eglise, c'est que les démons souffrent dès-à-présent, et qu'en quelque endroit qu'ils aillent, ils portent par-tout leur enfer avec eux. Cependant il leur est demeuré un reste de liberté, et le plaisir de nuire. Or ils perdront l'un et l'autre, lorsqu'après le dernier jugement ils seront renfermés dans l'abyme, d'où il ne leur sera plus permis désormais de sortir. Ils appréhendoient que J. C. qui leur faisoit une guerre si terrible, ne les y précipitât *avant ce temps*. De-là leurs plaintes et la prière qu'ils lui font, *de ne pas leur commander d'aller dans l'abyme*.

» Légion, répondit-il, parce que nous sommes » plusieurs. C'est qu'en effet un grand nombre » de démons s'étoient emparés de lui. Les dé- » mons », forcés par la parole de Jésus de quit- » ter la place, « le prioient au moins de ne » les pas chasser hors du pays, et de ne leur » pas commander d'aller dans l'abyme. Or il » il y avoit là un grand troupeau de pourceaux » qui paissoient sur la montagne. Les démons » le prioient, et disoient : Si vous nous chas- » sez d'ici, laissez-nous entrer dans ce trou- » peau de pourceaux. Jésus le leur [1] permit » aussi-tôt, et ces esprits immondes étant sor- » tis, entrèrent dans les pourceaux. Le trou- » peau, qui étoit bien de deux mille, se pré- » cipita impétueusement dans la mer, où ils » furent [2] tous noyés. Ceux qui les gardoient,

men est; quia multi sumus.
L. 8. v. 30. Quia intraverant dæmonia multa in eum.
31. Et rogabant illum.
M. 5. v. 10. Ne se expelleret extra regionem.
L. 8. v. 31. Ne imperaret illis in abyssum irent.
32. Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in monte.
Matth. 8. v. 31. Dæmones autem rogabant eum, dicentes : Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.
M. 5. v. 12. Ut in eos introeamus.
13. Et concessit eis statim Jesus. Et exeuntes spiritus immundi introierunt in porcos : et magno impetu grex præcipitatus est in mare ad duo millia, et suffocati sunt in mari.

---

[1] Entre plusieurs motifs qu'on leur suppose de faire une pareille demande, le plus vraisemblable, c'est que ne pouvant plus tourmenter les hommes dans leurs corps et dans leurs ames, ils desiroient qu'il leur fût permis de leur causer du dommage dans leurs biens.

[2] Ce seroit parler au moins très-improprement, que de dire qu'en donnant cette permission, J. C. fit tort à ceux à qui le troupeau appartenoit. *La terre avec tous ses biens appartient au Seigneur.* Ps. 23. Il peut donc nous ôter, quand il lui plaît, les biens que nous tenons de sa pure libéralité, et l'homme religieux dit alors, comme le saint homme Job : *Le Seigneur me l'a donné; le Seigneur me l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni.*

factum esset ei, qui dæmonium habuerat, et de porcis.
L. 8. v. 37. Et rogaverunt illum omnis multitudo regionis Gerasenorum ut discederet ab ipsis : quia magno timore tenebantur. Ipse autem ascendens navim, reversus est.
M. 5. v. 18. Cùmque ascenderet navim, cœpit illum deprecari, qui à dæmonio vexatus fuerat, ut esset cum illo.

» eux, parce qu'ils étoient fort effrayés. Jésus » punit cette prière en y déférant : il « monta » dans la barque, et s'en retourna. Lorsqu'il » s'embarquoit, celui qui avoit été *si fort* tour» menté du démon, le pria de lui permettre » de le suivre ». On ne dit pas si ce fut la reconnoissance d'un si grand bienfait, ou la crainte d'une seconde possession, qui lui inspira cette prière. L'une et l'autre pouvoit y avoir part. Mais quel qu'en ait été le motif, « Jésus » qui avoit d'autres vues sur lui, « ne » le reçut pas; et » substituant une autre sorte d'apostolat à celui auquel il refusoit de l'admettre, il lui dit : « Retournez dans votre mai» son auprès de vos parens, et apprenez-leur » les grandes choses que le Seigneur a faites » en votre faveur, et comme il a eu pitié de » vous. Il s'en alla, et commença à publier » dans la Décapole la grande faveur que Jésus » lui avoit faite, et tout le monde étoit en ad» miration.

19. Et non admisit eum, sed ait illi : Vade in domum tuam ad tuos, et annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit, et misertus sit tui.
20. Et abiit, et cœpit prædicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus : et omnes mirabantur.

» Jésus, ayant repassé l'eau dans la barque, » une grande foule de peuple s'assembla autour » de lui; car ils étoient tous là à l'attendre ». Il ne s'arrêta pas long-temps avec eux, « et » après » une absence de « plusieurs jours, il rentra dans Capharnaüm », qui est appelée ici sa ville, à cause du séjour ordinaire qu'il y faisoit. « Le bruit se répandit qu'il étoit dans

21. Et cùm transcendisset Jesus in navi rursum trans fretum, convenit turba multa ad eum.
L. 8. v. 40. Erant enim omnes expectantes eum.
Matth. 9. v. 1. Et venit in civitatem suam.
M. 2. v. 1. Et iterum intravit Capharnaüm post dies.
2. Et auditum est quòd in domo esset,

» la maison ». Il est à présumer que c'étoit toujours celle de Pierre et d'André. « On y vint, » et il s'y assembla tant de monde, que tous » ne pouvoient pas tenir, même devant la » porte. Jésus leur annonça la parole de Dieu. » Il les instruisoit étant assis, et il y avoit » dans l'assemblée « des Pharisiens qui étoient » assis pareillement, et des Docteurs de la loi, » qui étoient venus de tous les villages de Galilée et de Judée, et de la ville de Jérusalem; » et la puissance du Seigneur éclatoit dans la » guérison des malades. Alors il survint quatre » hommes qui portoient sur un lit un paralytique, et qui cherchoient à le faire entrer, » et à le mettre devant Jésus. Mais ne sachant » par où l'y apporter à cause de la foule, ils » montèrent sur le toit, le découvrirent, et » l'ayant percé, ils descendirent le paralytique par les tuiles avec son lit », et le posèrent « au milieu de l'assemblée devant Jésus. » Jésus, voyant [1] leur foi, dit au paralytique:

Et convenerunt multi, ita ut non caperet neque ad januam; et loquebatur eis verbum.

L. 5. v. 17. Et ipse sedebat docens. Et erant Pharisæi sedentes et legis Doctores, qui venerant ex omni castello Galilææ, et Judææ, et Jerusalem: et virtus Domini erat ad sanandum eos.

M. 2. v. 3. Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, qui a quatuor portabatur.

L. 5. v. 18. Et quærebant eum inferre, et ponere ante eum.

19. Et non invenientes quâ parte illum inferrent præ turba, ascenderunt supra tectum.

M. 2. v. 4. Nudaverunt, et patefacientes.

L. 5. v. 19. Per tegulas summiserunt eum cum lecto in medium ante Jesum.

M. 2. v. 5. Cùm autem vidisset Jesus fidem il-

---

[1] La guérison du corps peut s'obtenir par la foi d'autrui, mais non la rémission des péchés. Cependant il n'est parlé ici que de la foi de ceux qui avoient porté le paralytique; et c'est *en voyant leur foi* que J. C. dit à celui-ci, *vos péchés vous sont remis.* La difficulté est proposée: il faut la résoudre. La foi du paralytique, dont il n'est pas parlé, n'est cependant pas exclue. On doit donc croire qu'il l'avoit, et avec elle la contrition, sans

lorum, ait paralytico.
Matth. 9. v. 2. Confide, fili: remittuntur tibi peccata tua.
M. 2. v. 6. Erant autem illic quidam de Scribis sedentes.
L. 5. v. 21. Et cœperunt cogitare Scribæ et Pharisæi dicentes:
M. 7. v. 6. In cordibus suis,
7. Quid hic sic loquitur? blasphemat. Quis

» Mon fils, prenez courage, vos péchés vous » sont remis. Or il y avoit là », comme on l'a dit, « quelques Scribes » ou Docteurs de la loi, « qui étoient assis. Ces Scribes et les Pharisiens » se mirent à raisonner, et à dire en eux-mê» mes : Comment cet homme parle-t-il de la » sorte? Il blasphême. Qui peut remettre les » péchés que [1] Dieu seul? Jésus, ayant connu

---

laquelle nul adulte n'a jamais obtenu, et n'obtiendra jamais la rémission de ses péchés. Si donc cette rémission est attribuée ici à la foi des *porteurs*, ce ne peut être que parce que J. C., touché de cette foi, avoit donné au paralytique la foi, et les autres dispositions nécessaires à la justification.

Une autre vérité insinuée par les paroles de J. C., c'est que les péchés sont souvent la cause des infirmités corporelles, et que la guérison est un des fruits de la conversion.

[1] Or J. C. est Dieu; donc il a ce pouvoir qu'il exerçoit en effet en ce moment. Remarquons cependant qu'il n'avoit pas dit au paralytique, qu'il lui remettoit ses péchés, mais que ses péchés lui étoient remis; ce qui est fort différent. Car, en supposant que J. C. n'eût été qu'un prophète, il auroit pu savoir par révélation que Dieu avoit remis les péchés à cet homme; et le lui déclarer, comme il faisoit, ce n'étoit pas s'arroger le droit divin de les remettre. On ne pouvoit donc pas conclure encore de ses paroles, qu'il s'étoit arrogé ce droit; et voilà à quoi il falloit prendre garde, puisqu'on vouloit le censurer : mais la malignité n'y regarde pas de si près.

» d'abord par [1] son propre esprit, que c'étoit » là ce qu'ils pensoient, leur dit : Pourquoi » faites-vous vous-mêmes de [2] mauvais jugemens? Lequel est le [3] plus facile de dire à » un paralytique : Vos péchés vous sont remis,

potest dimittere peccata, nisi solus Deus?
8. Quo statim cognito Jesus spiritu suo, quia sic cogitarent intra se, dicit illis.
Matth. 9. v. 4. Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris?

---

[1] Il n'y a que l'esprit de Dieu qui puisse sonder les reins, et pénétrer dans les plus secrets replis des cœurs; et celui-là est Dieu de qui l'esprit de Dieu est appelé le *propre esprit.*

[2] A tout autre qu'à eux, la réponse étoit facile; c'est qu'ils étoient Pharisiens, et qu'il n'est pas plus naturel aux oiseaux de voler et aux poissons de nager, qu'il l'est aux *Pharisiens* d'interpréter en mal ce qui est susceptible le moins du monde d'une mauvaise interprétation, y eût-il cent degrés de probabilité de plus pour le bien.

[3] Il n'est pas plus difficile, il est même plus facile de guérir un paralytique, que de remettre les péchés. Mais il est plus difficile d'en imposer sur la guérison d'un paralytique que sur la rémission des péchés, parce qu'on voit la première, et qu'on ne voit pas la seconde. Mais celle qu'on voit devient la preuve de celle qu'on ne voit pas. Donc si J. C. n'en impose pas, lorsqu'il dit au paralytique : *Levez-vous, prenez votre lit, et marchez*, il s'ensuit qu'il n'en a pas imposé lorsqu'il a dit : *Vos péchés vous sont remis*. Le second lui est possible comme le premier, et ce qui lui est également possible, lui est également facile. Tout ceci porte sur le principe fondamental de toute religion révélée. *Celui-là dit incontestablement vrai, qui, pour prouver la vérité de ce qu'il dit, fait des miracles incontestables.*

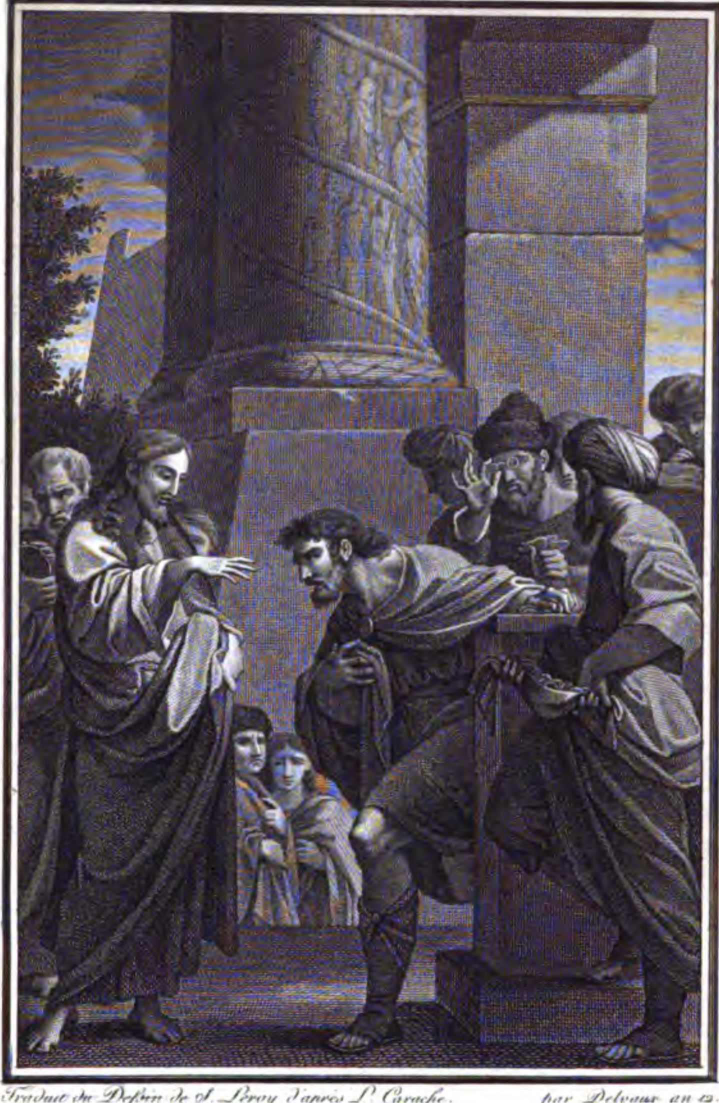
[illegible] : Levez-vous, prenez votre lit, [illegible] Mais afin que vous sachiez que [illegible] l'homme a sur la terre le pouvoir [illegible] remettre les péchés, je vous l'ordonne, [illegible] au paralytique; levez-vous, prenez vo[illegible] et allez-vous-en chez vous. Aussi-tôt [illegible] homme se leva en leur présence, prit le lit [illegible] étoit couché, et s'en alla chez lui, pu[illegible] les grandeurs de Dieu. Le peuple [illegible] cela, fut saisi de crainte, et loua Dieu [illegible]ment, qui avoit donné aux hommes [illegible] tel pouvoir »; et ils témoignèrent leur admiration, en disant, *les uns* : Nous n'avons jamais rien vu de pareil; *d'autres* : Nous avons vu aujourd'hui des choses bien merveilleuses.

Jésus après cela partit de nouveau, et retourna du côté de la mer. Tout le peuple

---

[illegible] pouvoir de remettre les péchés, encore plus que [illegible] les maladies. C'étoit la fin de l'Incarnation [illegible] de ses travaux, le fruit de [illegible] et le plus nécessaire, comme le plus [illegible] qu'il devoit procurer à la nation humaine. [illegible] la surprise, l'admiration et la joie [illegible] faites éclater vos transports : ne [illegible] le Dieu de miséricorde qui a [illegible] communiquer aux hommes ce droit divin [illegible] droits le plus incommuni[illegible]

ÉCOLE D'ITALIE.



Traduit du Dessin de J. Leroy d'après L. Carache. *par Delvaux an 12.*

Il vit au bureau des Impots un homme nommé Mathieu et lui dit: suives moi..&c.

St. Marc Ch. 2. V. 14.



TO NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

» venoit à lui, et il les instruisoit » selon sa coutume. « Lorsqu'il étoit en marche, il vit un » homme nommé Matthieu, autrement Lévi, » fils d'Alphée, qui étoit assis au bureau des » fermes, et lui dit : Suivez-moi. Celui-ci se » leva d'abord, et quittant tout, le suivit ». Cependant il voulut auparavant témoigner à Jésus sa reconnoissance en publicain converti, et pour cela « il lui fit un grand festin dans sa » maison. Il arriva que Jésus étant à table dans » la maison de Lévi, des publicains et des pé- » cheurs, qui étoient là en grand nombre, s'y » mirent avec lui et avec ses Disciples; car il » y avoit beaucoup de ces gens-là qui le sui- » voient »; et il faut remarquer à ce propos, ce qui paroîtra souvent dans cette histoire, que Jésus fut constamment chéri des pécheurs, et haï des rigoristes. Ceux-ci donc, c'est-à-dire, « les Scribes et les Pharisiens, voyant » qu'il mangeoit avec des publicains et avec » des pécheurs, disoient à ses Disciples : D'où » vient que votre Maître mange et boit avec » les publicains et avec les pécheurs »?

M. 2. v. 13. Et egressus est rursus ad mare : omnisque turba veniebat ad eum, et docebat eos.

Matth. 9. v. 9. Et cùm transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine.

M. 2. v. 14. Levi Alphæi, et ait illi : Sequere me.

L. 5. v. 28. Et relictis omnibus, surgens secutus est eum.

29. Et fecit ei convivium magnum in domo suâ.

M. 2. v. 15. Et factum est, cùm accumberet in domo illius, multi publicani et peccatores simul discumbebant cum Jesu et Discipulis ejus : erant enim multi, qui et sequebantur eum.

16. Et Scribæ, et Pharisæi videntes quia manducaret cum publicanis, et peccatoribus, dicebant Discipulis ejus : Quare cum publicanis, et peccatoribus manducat et bibit magister vester?

Ils s'adressoient à eux, sans doute parce qu'ils les croyoient moins capables de répondre que leur Maître. Peut-être espéroient-ils encore qu'en leur donnant mauvaise idée de Jésus, ils pourroient les en détacher. Mais « Jésus » qui les avoit entendus, leur dit : Ce n'est pas

17. Hoc audito Jesus ait illis : Non necesse habent sani medico, sed qui male habent.

» à ceux qui se portent bien qu'il faut un mé» decin, mais à ceux qui [1] se portent mal ». Parole qui dut leur faire sentir qu'il n'y avoit pas plus de raison dans le reproche qu'ils lui faisoient, qu'il n'y en auroit à trouver mauvais qu'un médecin visitât des malades et des pestiférés. Puis il ajouta, mêlant à son ordinaire l'instruction à sa justification : « Allez » apprendre ce que signifie, je veux la miséri» corde, et [2] non pas le sacrifice. Car ce n'est

Matth. 9. v. 13. Euntes autem discite quid est : Misericordiam volo, et non sacrificium. Non enim vocare justos, sed peccatores.

[1] Voir les personnes atteintes de maladies contagieuses dans ceux qui ne peuvent leur rendre aucun service, c'est témérité : dans le médecin, c'est charité, qui pourtant ne seroit pas exempte de témérité, s'il les voyoit sans précaution et sans préservatifs. Un seul homme a dû être excepté de cette règle ; c'est l'Homme-Dieu.

[2] Phrase hébraïque pour dire, *j'aime mieux la miséricorde que le sacrifice*, lequel étoit commandé, bien loin d'être interdit ; mais la miséricorde lui est préférée. Mais si celle-ci l'emporte sur le sacrifice, il n'y a donc rien dans la Religion sur quoi elle ne doive avoir la préférence. Toute la morale de l'Evangile roule sur cette maxime qui n'est pas tellement propre du Christianisme, qu'elle n'ait appartenu aussi à la loi ancienne, puisque c'est du Prophète Osée, 6, 6, qu'est tiré le texte auquel J. C. renvoie ici les Pharisiens. Ceux-ci, au contraire, préféroient tout le reste de la Religion à la charité, ce qui étoit, à parler exactement, renverser la Religion de fond en comble, puisque c'étoit mettre à la dernière place ce qui devoit occuper la première.

» pas [1] les justes que je suis venu appeler à la » pénitence, mais les pécheurs ». D'où il s'ensuivoit que plus ils étoient pécheurs, et plus

---

Ce n'est pas manquer au culte de Dieu que de laisser le sacrifice pour exercer la charité envers les hommes; c'est rendre à Dieu le culte qu'il agrée le plus. Dieu n'a pas besoin de nous, et il aime les hommes. Ces deux vérités font de ce culte une religion très-excellente. Par-là on reconnoît la parfaite indépendance et l'infinie bonté de Dieu, les deux attributs qui lui méritent le mieux l'hommage de notre esprit et celui de notre cœur.

L'abus de cette maxime, c'est de borner la Religion à faire du bien aux hommes. Ce n'est que dans la concurrence des deux, et lorsque l'un est un empêchement à l'autre, qu'on doit préférer le service du prochain au culte de Dieu, et on ne le doit alors que parce que Dieu le veut ainsi. Préférer donc les devoirs extérieurs de la Religion à la charité du prochain, c'est pharisaïsme, et renfermer toute la Religion dans l'amour et le service du prochain, c'est reconnoître ses concitoyens, et méconnoître son roi; c'est embrasser ses frères, et désavouer son père; c'est impiété, c'est révolte déclarée contre le plus grand et le meilleur de tous les rois et de tous les pères.

[1] Ceci ne doit pas empêcher de croire que J. C. est venu appeler tous les hommes. Car tous ont péché, dit S. Paul, *et ont besoin de la gloire de Dieu*, c'est-à-dire, de la grace du Rédempteur. On donne aussi à ces paroles ce sens ironique à l'égard des Pharisiens : Vous vous scandalisez de me voir préférer la compagnie des pécheurs à la vôtre; ignorez-vous donc que *je suis venu*

il agissoit conséquemment en les voyant, et en vivant familièrement avec eux.

Les Pharisiens confondus sur ce point, voulurent revenir à la charge. Mais pour donner plus de poids au nouveau reproche qu'ils se disposoient à faire à J. C., ils eurent la précaution de s'associer les Disciples de Jean. Ceux-ci, ainsi que les Pharisiens, avoient coutume de faire des jeûnes extraordinaires, auxquels J. C. n'avoit pas assujéti ceux qui faisoient profession de le suivre. Ces jeûnes n'étoient pas prescrits par la loi. On pouvoit donc les observer ou les omettre à son gré. Mais quoique les dévotions soient libres, chacun est toujours prévenu pour la sienne, et il est assez rare que cette prévention n'aille pas jusqu'à condamner ceux qui ne s'y conforment pas. Ce fut apparemment cette foiblesse qui entraîna les Disciples de Jean dans les complots des Pharisiens. « Ils abordèrent Jésus » de compagnie, « et lui dirent : D'où vient que les » Disciples de Jean et ceux des Pharisiens jeûnent souvent, et font des prières, et que » les vôtres mangent et boivent, et ne jeûnent » point? il leur répondit : Les amis de [1] l'époux

Matth. 9. v. 14. Tunc accesserunt ad Jesum discipuli Joannis.

M. 2. v. 18. Et Pharisæi jejunantes.

L. 5. v. 33. Dixerunt ad eum : Quare discipuli Joannis jejunant frequenter, et obsecrationes faciunt, similiter

---

appeler des pécheurs, et non pas des justes tels que vous prétendez être?

[1] On peut se souvenir que Jean, dans un des témoi-

» peuvent-ils être dans le deuil, et pouvez-vous » les faire jeûner, tandis que l'époux est avec » eux? Mais un jour viendra que l'époux leur » sera ôté, et [1] alors ils jeûneront ».

Jésus ne dispensoit donc pas ses Disciples du jeûne, il ne faisoit que les y disposer pour un temps plus convenable; et afin de faire mieux sentir qu'en cela il ne les flattoit pas, mais qu'il s'accommodoit à leur foiblesse, il fit cette comparaison. « Personne ne met à un » vieil habit une pièce prise d'un habit neuf: » autrement on gâte le neuf, et la pièce prise » de l'habit neuf ne convient pas au vieil ha- » bit ». Il arrive même que « le neuf emporte » une partie du vieux, et l'habit se déchire

et Pharisæorum: tui autem edunt, et bibunt?

Matth. 9. v. 14. Non jejunant.

L. 5. v. 34. Quibus ipse ait: Numquid potestis filios sponsi, facere jejunare?

Matth. 9. v. 15. Numquid possunt filii sponsi lugere quamdiu cum illis est sponsus? Venient autem dies cùm auferetur ab eis sponsus: et tunc jejunabunt.

L. 5. v. 36. Dicebat autem et similitudinem ad illos: Quia nemo commissuram a novo vestimento immittit in vestimentum vetus. alioquin et novum rumpit, et veteri non convenit commissura a novo.

M. 2. v. 21. Aufert supplementum novum a

---

gnages qu'il rendit à J. C., l'avoit désigné par la qualité d'époux. Les Disciples de Jean ne pouvoient pas l'avoir oublié; et J. C. en se servant de la même expression, donne lieu de croire que c'étoient eux qui portoient ici la parole.

[1] Peu s'en faut qu'on ne soit tenté de rire de l'extravagance des hérétiques. Les Calvinistes ont réprouvé le jeûne du Carême, parce que J. C. a dit que ses Disciples ne devoient pas jeûner tandis qu'il étoit avec eux, quoiqu'il ait ajouté qu'ils jeûneroient après qu'il leur auroit été enlevé. Et parce que J. C. a dit que ses Disciples jeûneroient après qu'il leur auroit été enlevé, c'est-à-dire, si l'on veut, aussi-tôt après sa mort, Montan et Priscille, au rapport de S. Jérôme, avoient placé le Carême entre Pâques et la Pentecôte.

veteri, et major scissura fit.
22. Et nemo mittit vinum novum in utres veteres; alioquin dirumpet vinum utres, et vinum effundetur, et utres peribunt : sed vinum novum in utres novos mitti debet.
L. 5. v. 38. Et utraque conservantur.
39. Et nemo bibens vetus, statim vult novum, dicit enim : Vetus melius est.

» davantage. Personne non plus ne met du vin » nouveau dans de vieux vaisseaux. Autrement » le vin nouveau rompra les vaisseaux, et il » se répandra, et les vaisseaux se perdront. » Mais il faut mettre le vin nouveau dans des » vaisseaux neufs, et on conserve l'un et l'au- » tre. Et il n'y a point d'homme qui, buvant » du vin vieux, en veuille au même temps du » nouveau; car il dit : Le vieux est le meil- » leur ». C'est-à-dire que, généralement parlant, plus les choses sont excellentes en elles-mêmes, moins elles sont bonnes aux commençans : qu'il faut donc se proportionner à leur foiblesse, ne leur présenter la perfection que de loin, et comme l'objet de leur admiration plutôt que de leurs efforts; les y inviter tout au plus, et ne pas paroître vouloir les y forcer; de peur qu'en se pressant trop de faire de ces nouveaux justes des hommes parfaits, on n'en fasse que des pécheurs de rechute. Ainsi Jésus instruisoit son Eglise; et lorsqu'il sembloit ne vouloir que répondre à un reproche mal fondé, il faisoit à tous ses Ministres présens et à venir ces admirables leçons de douceur et de condescendance.

CHAPITRE XII.

Hémorrhoïsse guérie. — Fille de Jaïre ressuscitée. — Aveugles éclairés. — Possédé délivré.

« Il parloit de la sorte auprès de la mer, » lorsqu'il vint un [1] chef de la synagogue, » appelé Jaïre, qui, voyant Jésus, se jeta à ses » pieds, l'adora, et le supplia d'entrer dans » sa maison, parce qu'il n'avoit qu'une fille » âgée d'environ douze ans, et qu'elle se mou- » roit ». Peut-être croyoit-il que Jésus, qui avoit le pouvoir de guérir les malades, n'avoit pas celui de ressusciter les morts; et il pouvoit être encore de ceux qui pensoient que la

Matth. 9. v. 18. Hæc illo loquente ad eos.
M. 5. v. 21. Erat circa mare.
L. 8. v. 41. Et ecce venit vir, cui nomen Jaïrus, et ipse princeps synagogæ erat.
M. 5. v. 22. Et videns eum, procidit ad pedes ejus.
Matth. 9. v. 18. Et adorabat eum.
L. 8. v. 41. Rogans eum ut intraret in domum ejus:
42. Quia unica filia erat

[1] Celui qui présidoit aux assemblées de Religion qui se tenoient les jours de Sabbat. Le lieu où elles se tenoient s'appeloit *synagogue*, mot grec qui signifie *assemblée*. On y lisoit l'Ecriture-sainte, on y faisoit des exhortations, et on y chantoit des pseaumes, les seuls exercices de religion qui fussent permis aux Juifs hors du temple de Jérusalem. Des Auteurs assurent qu'avant la destruction de cette grande ville, elle avoit jusqu'à quatre cent quatre-vingts de ces synagogues. Personne n'ignore que les Juifs en ont encore dans plusieurs villes de l'Europe, où ils sont tolérés.

présence du Sauveur étoit nécessaire au miracle. C'est pourquoi « il lui faisoit de grandes » instances, et disoit : Ma fille est à l'extré» mité : venez, et mettez la main sur elle, » afin qu'elle guérisse et qu'elle vive. Jésus se » levant, s'en alla avec lui, et le suivit avec » ses Disciples.

» Il arriva qu'en marchant, il étoit pressé » de la foule. Alors *il se trouva* une femme » malade d'une perte de sang depuis douze » ans, que plusieurs médecins avoient fait » beaucoup souffrir, et qui, après avoir con» sumé tout son bien, n'en étoit nullement » soulagée, et en étoit même plus mal. *Cette* » *femme donc* ayant ouï parler de Jésus, vint » dans la foule par-derrière, et toucha le bord » de sa robe. Car elle disoit en elle-même, si » je touche seulement sa robe, je serai guérie. » Au même moment, la source du sang qui » couloit tarit; et elle sentit, par la disposi» tion de son corps qu'elle étoit [1] guérie de

[1] La robe de J. C. a donc fait un miracle. Calvin, qui craignoit avec raison que cet exemple ne tirât à conséquence pour les reliques, trouve un zèle indiscret, et mêlé de superstition dans l'action de cette femme. J. C. y trouve de la foi; il loue hautement cette foi : c'est au mérite de cette foi qu'il accorde la guérison; et cette foi, au rapport de trois Evangélistes, est celle qui faisoit dire à cette femme : *Si je touche seulement le bord de sa robe, je serai guérie.* Qui faut-il en croire?

ei fere annorum duodecim, et hæc moriebatur.

M. 5. v. 23. Et deprecabatur eum multùm, dicens : Quoniam filia mea in extremis est : Veni, impone manum super eam, ut salva sit, et vivat.

Matth. 9. v. 19. Et surgens Jesus.

M. 5. v. 24. Et abiit cum illo.

Matth. 9. 19. Sequebatur eum, et Discipuli ejus.

L. 8. v. 42. Et contigit, dum iret, a turbis comprimebatur.

M. 5. v. 25. Et mulier, quæ erat in profluvio sanguinis annis duodecim,

26. Et fuerat multa perpessa a compluribus medicis : et erogaverat omnia sua, nec quidquam profecerat, sed magis deteriùs habebat.

27. Cùm audisset de Jesu, venit in turba retro, et tetigit.

Matth. 9. v. 20. Fimbriam vestimenti ejus.

21. Dicebat enim intra se : Si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero.

M. 5. v. 29. Et con-

» son infirmité. Aussi-tôt Jésus connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui, se tourna vers le peuple, et dit : Qui a touché mes habits? Comme tous s'en défendoient, Pierre et ceux qui étoient avec lui, lui dirent : Maître, la foule vous presse, et vous accable, et vous dites : Qui m'a touché? Jésus répondit : Quelqu'un m'a touché : car j'ai senti une vertu qui sortoit de moi. Et il regardoit autour de lui, *comme* pour découvrir la personne qui avoit fait cela » : car il ne l'ignoroit pas, mais en cela il se conformoit à notre façon d'agir; et parce qu'il vouloit que le miracle qui venoit de s'opérer fût connu, il préparoit ainsi la voie à sa manifestation, en obligeant à parler celle de qui la déposition seule pouvoit en donner la connoissance et la preuve. Car « la femme qui savoit ce qui s'étoit passé en elle, voyant qu'elle n'avoit pu se cacher, effrayée et toute tremblante, vint se jeter à ses pieds, et lui avoua tout, et déclara devant tout le monde pour quel sujet elle l'avoit touché, et comment elle avoit été aussi-tôt guérie. Jésus s'étant retourné, et la voyant, lui dit : Prenez courage, ma fille, votre foi vous a guérie. Allez en paix, et soyez délivrée de votre infirmité. Et la femme fut dès-lors guérie » parfaitement et sans retour.

festim siccatus est fons sanguinis ejus, et sensit corpore quia sanata esset a plaga.

30. Et statim Jesus in semet ipso cognoscens virtutem, quæ exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat : Quis tetigit vestimenta mea?

L. 8. v. 45. Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, et qui cum illo erant : Præceptor, turbæ te comprimunt, et affligunt, et dicis : Quis me tetigit?

46. Et dixit Jesus : Tetigit me aliquis. Nam ego novi virtutem de me exiisse.

M. 5. v. 32. Et circumspiciebat videre eam, quæ hoc fecerat.

33. Mulier verò sciens quod factum esset in se,

L. 8. v. 47. Videns quia non latuit,

M. 5. v. 33. Timens et tremens venit,

L. 8. v. 47. Et procidit ante pedes ejus,

M. 5. v. 33. Et dixit ei omnem veritatem.

L. 8. v. 47. Et ob quam causam tetigerit eum, indicavit coram omni populo : et quemadmodum confestim sanata sit.

Matth. 9. v. 22. At Jesus conversus, et videns eam, dixit : Confide, filia; fides tua te salvam fecit.

M. 5. v. 34. Vade in

Jésus parloit encore, lorsque quelqu'un vint « dire au chef de la synagogue : Votre fille est » morte ; ne le fatiguez pas » inutilement. Jaïre, de qui la foi avoit reçu un nouvel accroissement par le miracle dont il venoit d'être témoin, ne désespéra pas pour cela. « Seigneur, » dit-il, ma fille vient de mourir. Mais venez : » mettez votre main sur elle, et elle vivra ». Car c'est ainsi qu'un des Evangélistes le fait parler ; et on les accorde tous, en plaçant ici cette parole différente de celle que lui mettent à la bouche les autres Evangélistes, qui ne le font parler que de l'extrémité de sa fille. « Jésus » l'ayant entendu, lui répondit : Ne craignez » point ; croyez seulement, et elle vivra. Quand » on fut arrivé au logis, il ne permit à personne d'entrer avec lui, sinon à Pierre, à » Jacques, à Jean, et au père et à la mère » de la fille. Voyant [1] les joueurs de flûte, et » une troupe de gens qui faisoient grand bruit,

pace, et esto sana a plaga tua.

Matth. 9. v. 22. Et salva facta est mulier ex illa hora.

L. 8. v. 49. Adhuc illo loquente, venit quidam ad principem synagogæ, dicens ei : Quia mortua est filia tua, noli vexare illum.

Matth. 9. v. 18. Domine, filia mea modò defuncta est : sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet.

L. 8. v. 50. Jesus autem, audito hoc verbo, respondit patri puellæ : Noli timere, crede tantùm, et salva erit.

51. Et cùm venisset domum, non permisit intrare secum quemquam, nisi Petrum, et Jacobum, et Joannem, et patrem, et matrem puellæ.

Matth. 9. v. 23. Et cùm vidisset tibicines,

[1] C'étoit un usage commun aux Juifs et aux Gentils de louer des joueurs de flûte, qui accompagnoient d'airs lugubres les lamentations qui se faisoient aux funérailles. Quoiqu'on ignore de qui cet usage tiroit son origine, il est plus probable que les Juifs l'avoient pris des Gentils. En conclure, comme a fait quelqu'un que les joueurs de flûte dont il est ici question, étoient des Gentils, n'est-ce pas vouloir que tous nos peintres soient italiens, parce que la peinture nous vient d'Italie ?

» qui pleuroient et qui jetoient les hauts cris : » Pourquoi tout ce bruit, leur dit-il en en- » trant, et qu'avez-vous à pleurer? Retirez- » vous : car la jeune fille n'est pas morte, mais » elle [1] dort. Et ils se moquoient de lui, sachant » qu'elle étoit morte. Ayant donc fait retirer » tout le monde, il prend le père et la mère » de la fille, et ceux qui étoient avec lui, et » il entre dans le lieu où la fille étoit couchée. » Il lui prit la main, et lui dit à haute voix : » Talitha, cumi, c'est-à-dire, ma fille, levez- » vous, je vous l'ordonne. Son ame revint à » l'instant; elle se leva aussi-tôt, et se mit à » marcher. Elle avoit douze ans. Jésus com- » manda qu'on lui donnât à manger. Son père » et sa mère en furent hors d'eux-mêmes. Mais » il leur [2] défendit expressément d'en rien dire

et turbam tumultuantem,
M. 5. v. 38. Et flentes, et ejulantes multùm,
39. Et ingressus, ait illis : Quid turbamini, et ploratis?
Matth 9. v. 24. Recedite; non est enim mortua puella, sed dormit.
L. 8. v. 53. Et deridebant eum, scientes quòd mortua esset.
M. 5. v. 40. Ipse verò ejectis omnibus, assumit patrem et matrem puellæ, et qui secum erant, et ingreditur ubi puella erat jacens.
L. 8. v. 54. Ipse autem tenens manum ejus, clamavit.
M. 5. v. 41. Talitha, cumi, quod est interpretatum : Puella (tibi dico) surge.
L. 8. v. 55. Et reversus est spiritus ejus : et surrexit continuò.
M. 5. v. 42. Et am-

---

[1] Une mort à laquelle une résurrection si prompte devoit à peine laisser la durée d'un court sommeil, devoit être appelée un sommeil plutôt qu'une mort véritable.

[2] Il y avoit eu trop de témoins de la mort, pour que la résurrection pût être un mystère, et le secret que J. C. exige en cette occasion, ne peut tomber que sur la manière dont avoit été fait le miracle. J. C. exigea un pareil secret pour le miracle suivant, et dans quelques autres rencontres. On demande quelle raison il avoit d'en user ainsi, lui qui a fait publiquement un si grand nombre de miracles, et qui, bien loin de vouloir en

» à personne. *Cependant* la chose se divulgua
» dans tout le pays.

» Jésus, au sortir de cette maison, s'en re-
» tourna dans celle où il logeoit, lorsque deux
» aveugles le suivirent, criant et disant : Fils
» de David, ayez pitié de nous ». Ce fut sans
doute pour éprouver leur foi que Jésus, qui
les entendoit, ne s'arrêta pas. « Quand il fut

ambulabat : erat autem annorum duodecim.

L. 8. v. 55. Jussit illi dari manducare.

56. Et stupuerunt parentes ejus.

M. 5. v. 43. Et præcepit illis vehementer,

L. 8. v. 56. Ne alicui dicerent quod factum erat.

Matth. 9. v. 26. Et exiit fama hæc in universam terram illam.

---

faire un mystère, a donné quelquefois l'ordre de les publier. De plusieurs raisons qu'on en donne, la seule qui ait quelque probabilité, c'est qu'il vouloit apprendre à ses Disciples, et à tous ceux à qui il devoit communiquer le don des miracles, à les cacher autant qu'il seroit en leur pouvoir, et à se dérober ainsi aux applaudissemens des hommes. Plusieurs Saints ont profité de cette leçon, et l'on sait les précautions qu'ils ont prises pour soustraire aux yeux du monde les merveilles que Dieu opéroit par leur moyen. On explique ainsi pourquoi J. C. a voulu tenir secrets quelques-uns de ses miracles, mais non pourquoi il l'a fait à l'égard de tel miracle plutôt que de tel autre. Ce n'est pas que ceux qui entreprennent d'expliquer tout, n'en donnent plusieurs raisons, mais qui ne sont nullement satisfaisantes. Contentons-nous de savoir qu'il en avoit de très-dignes de sa sagesse, tirées de la circonstance du temps, du lieu ou des personnes. Le secret ne fut pas toujours gardé par ceux à qui il étoit enjoint. Quoi qu'en pense le rigide Calvin, les Théologiens catholiques ne leur en font pas un crime. La reconnoissance qui les faisoit parler excusoit ce défaut de soumission à des ordres qu'ils n'attribuoient qu'à la modestie de leur bienfaiteur.

ÉCOLE FRANÇAISE.



ombel pinx. C. Langlois del. Pauquet aqua. Duhamel Sculp.

Jesus, fils de David ayez pitié de moi.

S.t Luc. Ch. 18. V. 38.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

» venu au logis, les aveugles » qui l'avoient toujours suivi, « s'approchèrent de lui, et il » leur dit : Croyez-vous que je puis vous faire » ce que vous souhaitez? Oui, Seigneur, dirent- » ils. Alors il leur toucha les yeux, en leur » disant : Qu'il vous soit fait selon votre foi. » Aussi-tôt leurs yeux s'ouvrirent, et Jésus » leur dit avec menaces : Prenez garde que » personne n'en sache rien. Mais eux s'en » allant, le publièrent dans tout le pays.

» Après qu'ils furent sortis, on lui présenta » un homme muet, qui étoit possédé d'un dé- » mon ». C'est du démon même qu'un Evangéliste dit qu'il étoit muet, parce qu'il empêchoit le possédé de parler. Ce qui nous apprend que cet empêchement ne venoit pas à cet homme d'une cause naturelle, mais du démon qui lui lioit la langue. La manière dont sa guérison est racontée semble le dire aussi. Car, « quand le démon eut été chassé, le » muet parla. Le peuple en fut dans l'admira- » tion, jusqu'à dire : Il ne s'est jamais rien vu » de semblable en Israël. Les Pharisiens di- » soient au contraire : C'est par le moyen du » prince des démons qu'il chasse les démons ».

Jésus ne releva pas alors ce blasphême, qu'ils n'avoient peut-être pas proféré en sa présence. On verra dans une autre occasion, qu'il y répondit de manière à couvrir de honte ceux

27. Et transeunte inde Jesu, secuti sunt eum duo cæci, clamantes, et dicentes : Miserere nostri, Fili David.

28. Cùm autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci. Et dicit eis Jesus; Creditis quia hoc possum facere vobis? Dicunt ei : Utique, Domine.

29. Tunc tetigit oculos eorum, dicens : Secundùm fidem vestram fiat vobis.

30. Et aperti sunt oculi eorum : et comminatus est illis Jesus, dicens : Videte ne quis sciat.

31. Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra illa.

32. Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem.

33. Et ejecto dæmonio, locutus est mutus, et miratæ sunt turbæ, dicentes : Numquam apparuit sic in Israel.

34. Pharisæi autem dicebant : In principe dæmoniorum ejicit dæmones.

qui osèrent le lui faire entendre, c'est-à-dire, de manière à se les rendre irréconciliables. Car n'avoir pas tort, c'est avoir aux yeux de l'envie celui de tous les torts qu'elle pardonne le moins.

SECONDE PÂQUE.

Jésus laissa pour un temps les Pharisiens de la Galilée, pour aller chercher ceux de la capitale. Ceux-ci, s'ils n'étoient pas plus profonds en malice, étoient plus redoutables par leur nombre, par celui de leurs prosélytes, et par la facilité que donnent les grandes villes de former des cabales, et d'exciter des émeutes populaires. Mais ce n'étoit pas pour leur faire la guerre que le plus doux des hommes alloit les trouver; il n'avoit jamais cherché qu'à les éclairer et à les convertir. Un motif de religion l'obligeoit à faire ce voyage. C'étoit la fête des Juifs, que nous croyons avec plusieurs interprètes, avoir été celle de Pâques, ne fût-ce que par la raison qu'elle est appelée ici simplement « la fête ». On sait que c'étoit la principale des trois fêtes pour lesquelles la loi ordonnoit aux Juifs de se rendre à Jérusalem. Jésus, auteur de la loi, s'étoit fait volontairement sujet de la loi, qu'il observa toujours avec la plus parfaite ponctualité. Il vint donc à la

fête avec ses Disciples ; et une guérison miraculeuse, par laquelle il y signala son arrivée, fut aux Pharisiens l'occasion de le calomnier, et à lui celle de les instruire en les réfutant par l'admirable discours qu'il leur fit à ce propos. Voici de quelle manière ces choses se passèrent.

» des aveugles, des boiteux, d'autres dont les
» membres ne prenoient pas de nourriture, qui
» attendoient que l'eau fût agitée. Car l'Ange
» du Seigneur descendoit à certains temps dans
» la piscine pour agiter l'eau; et le premier
» qui y descendoit après l'agitation de l'eau,
» guérissoit, quelque maladie qu'il eût. Il y
» avoit là un homme qui languissoit depuis
» trente-huit ans. Jésus qui le vit étendu, et
» qui savoit que, depuis long-temps, il étoit
» malade, lui dit : Voulez-vous être guéri? le
» malade lui répondit : Je n'ai point d'homme
» qui me jette dans la piscine dès que l'eau est
» agitée; car, dans le temps que j'y vais, un
» autre descend avant moi. Levez-vous, lui
» dit Jésus, prenez votre lit, et marchez. Aussi-
» tôt l'homme fut guéri; et prenant son lit,
» se mit à marcher. Or c'étoit un jour de Sab-
» bat. Les Juifs donc disoient à celui qui avoit
» été guéri : C'est aujourd'hui le jour du Sab-
» bat; il ne vous est pas permis de porter votre
» lit. Il répondit : Celui qui m'a guéri, m'a
» dit : Prenez votre lit, et marchez ».

C'étoit bien justifier l'action qu'il faisoit, que de l'autoriser de l'ordre de celui qui l'avoit guéri, et l'auteur de cet ordre se trouvoit justifié en même temps par le miracle qui en avoit été l'occasion. Mais les Juifs, qui ne cherchoient qu'à critiquer, parurent ne pas

titudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.

4. Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam : et movebatur aqua. Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat a quacumque detinebatur infirmitate.

5. Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate sua.

6. Hunc cùm vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri?

7. Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam : dum venio enim ego, alius ante me descendit.

8. Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula.

9. Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.

10. Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat : Sabbatum est; non licet tibi tollere grabatum tuum.

11. Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum, et ambula.

ÉCOLE FRANÇAISE.



Boullogne pinx. Le Roy del. Robert Delaunay Sculp.

.... Levez vous..... et marchez.

St. Jean Ch. 5. V. 8.

» des aveugles, des boiteux, d'autres dont les » membres ne prenoient pas de nourriture, qui » attendoient que l'eau fût agitée. Car l'Ange » du Seigneur descendoit à certains temps dans » la piscine pour agiter l'eau ; et le premier » qui y descendoit après l'agitation de l'eau, » guérissoit, quelque maladie qu'il eût. Il y » avoit là un homme qui languissoit depuis » trente-huit ans. Jésus qui le vit étendu, et » qui savoit que, depuis long-temps, il étoit » malade, lui dit : Voulez-vous être guéri? le » malade lui répondit : Je n'ai point d'homme » qui me jette dans la piscine dès que l'eau est » agitée ; car, dans le temps que j'y vais, un » autre descend avant moi. Levez-vous, lui » dit Jésus, prenez votre lit, et marchez. Aussitôt l'homme fut guéri ; et prenant son lit, » se mit à marcher. Or c'étoit un jour de Sab» bat. Les Juifs donc disoient à celui qui avoit » été guéri : C'est aujourd'hui le jour du Sab» bat ; il ne vous est pas permis de porter votre » lit. Il répondit : Celui qui m'a guéri, m'a » dit : Prenez votre lit, et marchez ».

C'étoit bien justifier l'action qu'il faisoit, que de l'autoriser de l'ordre de celui qui l'avoit guéri, et l'auteur de cet ordre se trouvoit justifié en même temps par le miracle qui en avoit été l'occasion. Mais les Juifs, qui ne cherchoient qu'à critiquer, parurent ne pas

titudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.

4. Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam : et movebatur aqua. Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat a quacumque detinebatur infirmitate.

5. Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate sua.

6. Huno cùm vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri ?

7. Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam : dum venio enim ego, alius ante me descendit.

8. Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula.

9. Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.

10. Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat : Sabbatum est ; non licet tibi tollere grabatum tuum.

11. Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum, et ambula.

ÉCOLE FRANÇAISE.



.... Levez vous...... et marchez.

St Jean. Ch. 5. V. 8.



PUBLIC LIBRARY

faire attention à ce que cet homme leur disoit de sa guérison, et ils lui demandèrent, non pas, qui est celui qui vous a guéri, mais seulement, « qui est cet homme qui vous a dit: » Prenez votre lit, et marchez? Mais celui qui » avoit été guéri ne savoit qui c'étoit. Car Jé- » sus s'étoit échappé de la foule du peuple qui » étoit là. Jésus le trouva depuis dans le tem- » ple, et lui dit : Vous voilà guéri ; gardez- » vous bien désormais de pécher, de peur qu'il » ne vous arrive quelque chose de pis. Cet » homme s'en alla trouver les Juifs, et leur » dit que c'étoit Jésus qui l'avoit guéri », et non que c'étoit Jésus qui lui avoit donné l'ordre d'emporter son lit. Ce qui montre que c'étoit la reconnoissance qui le faisoit parler, et que son intention n'étoit pas de dénoncer Jésus comme violateur du Sabbat, mais de le faire connoître comme auteur du miracle.

12. Interrogaverunt ergo eum : Quis es ille homo qui dixit tibi : Tolle grabatum tuum, et ambula.

13. Is autem, qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset. Jesus enim declinavit a turba constituta in loco.

14. Postea invenit eum Jesus in templo, et dixit illi : Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.

15. Abiit ille homo, et nunciavit Judæis quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.

Mais « les Juifs » qui ne vouloient voir en lui que la première de ces deux qualités, « se » mirent à le persécuter, parce qu'il faisoit » de telles choses le jour du Sabbat » : car c'est ici le commencement de cette querelle qu'ils renouvelèrent toutes les fois que l'occasion s'en présenta, quoique les reproches qu'ils firent à Jésus à ce sujet tournassent toujours à leur confusion par les réponses qu'il y fit, et auxquelles ils ne trouvèrent jamais de

16. Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato.

réplique. Mais depuis que la haine leur eut fait dire une fois : Il viole le Sabbat, ils ne cessèrent plus de le dire; et la passion, qui leur avoit mis un bandeau sur les yeux pour ne pas voir l'absurdité de cette accusation, leur endurcit le front pour ne pas sentir la honte qui en rejaillissoit sur eux toutes les fois qu'ils la lui faisoient. Voici donc la réponse que Jé-
17. Pater meus usque modò operatur, et ego operor. sus fit alors. « Mon père agit [1] toujours, et » moi j'agis » avec lui. Parole sublime qui signifie que l'action que J. C. venoit de faire étoit au-dessus de toute critique, parce qu'elle étoit autant l'action de son père qu'elle étoit la sienne. D'où il s'ensuivoit, qu'y ayant entre son père et lui unité d'opération, il y avoit donc aussi unité de nature; et que lorsqu'il appeloit Dieu son père, ce n'étoit pas dans le sens de l'adoption, qui n'étoit pas inconnue

[1] Mon père agit toujours, c'est-à-dire, il n'est aucun temps ni aucun jour auquel mon père n'agisse, sans en excepter le jour du Sabbat. C'est le septième jour auquel Dieu se reposa après avoir employé six jours à créer le monde. Il voulut qu'en mémoire de ce repos, le septième jour lui fût consacré par un repos religieux. Cependant Dieu ne se reposa que parce qu'il cessa de créer de nouvelles espèces; car il ne cesse jamais de travailler à leur conservation et à leur reproduction. Il en est de même du fils, de qui l'action n'est pas distinguée de celle du père,

aux Juifs, et dont ils ne se seroient pas avisé de se scandaliser, mais dans le sens de la génération, en vertu de laquelle il s'attribuoit la nature divine, et une parfaite égalité avec Dieu. Je dis que cela s'ensuivoit manifestement; car les Juifs le comprirent ainsi : et comme leur envie redoubloit à proportion des grandes choses que Jésus leur découvroit de lui-même, « ils cherchoient » *avec* encore plus *de fureur* « à le faire mourir, non-seulement » parce qu'il violoit le Sabbat, mais encore » parce qu'il disoit que Dieu étoit son père, et » qu'il se faisoit [1] égal à Dieu. A quoi Jésus » leur répondit » par le discours suivant, où l'on distingue comme deux parties, dont la

18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere : Quia non solùm solvebat sabbatum, sed et patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, et dixit eis :

[1] Si J. C. n'est pas égal à son Père, c'étoit pour lui un devoir capital de désabuser les Juifs, lorsqu'ils croyoient trouver cette égalité exprimée par ses paroles. Cependant il ne l'a pas fait, et on va l'entendre s'exprimer sur ce point en des termes encore plus forts que ceux dont il s'étoit déjà servi. Il n'y a donc pas de milieu : ou il possède la nature divine, ou il veut en usurper les honneurs; et s'il n'est pas Dieu, c'est un imposteur. Or il n'est pas un imposteur, de l'aveu des Ariens et des Sociniens, qui, en combattant sa divinité, ne laissent pas de le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, et de souscrire à la vérité de toutes ses paroles. Donc il est Dieu, et parfaitement égal à son Père. Ce raisonnement est l'écueil contre lequel viendront toujours se briser leurs vaines subtilités.

première est le développement de la parole que nous venons de rapporter, et la justification directe de la conduite que Jésus avoit tenue dans l'occasion présente; et la seconde établit la divinité de sa mission par toutes les preuves qui peuvent la rendre incontestable. « Il reprit donc en ces termes : En vérité je » vous le dis; le Fils ne sauroit rien faire de » lui-même : il ne fait que ce qu'il voit faire à » son Père ; car tout ce que fait le Père, le Fils » le fait aussi : parce que le Père aime le Fils, » qu'il lui communique toutes les choses qu'il » fait lui-même, et qu'il lui en communiquera » de plus grandes que ne sont celles-ci, afin » que vous les admiriez ».

19. Amen, amen dico vobis: Non potest Filius a se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem : quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit.

20. Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei, quæ ipse facit : et majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.

L'unité d'opération et de nature, et l'égalité parfaite entre le Père et le Fils se trouvent déjà expliquées par ces paroles. Mais il est bon d'observer que le Fils est dit ne pouvoir rien faire de lui-même, et ne faire que ce qu'il voit faire au Père, non, comme l'entendoient les Ariens, qu'il emprunte du Père une science qu'il n'avoit pas, et des forces qui lui manquoient, mais parce qu'il n'agit que par la science et par la puissance qu'il en reçoit par la génération éternelle; ce qui, bien loin de limiter l'une et l'autre, prouve l'infinité de l'une et de l'autre, puisque c'est la même que le Père possède de toute éternité, et dont il commu-

nique à son Fils la plénitude, sans rien perdre de ce qu'il donne, et ne cessant jamais de posséder ce qu'il ne cesse jamais de communiquer. C'est dans ce sens que le Fils ne peut rien faire sans le Père. Mais il n'est pas moins vrai, comme les Pères de l'Eglise le disoient aux Ariens, que le Père ne peut rien faire sans le Fils, la nature divine, qui est commune au Père et au Fils, ne pouvant se diviser d'avec elle-même, et tandis qu'elle agit dans le Fils, ne pas agir dans le Père.

Mais parce que la guérison du paralytique n'étoit qu'un léger essai du pouvoir infini que le Père a communiqué au Fils, J. C. prépare les Juifs à en voir des effets plus étendus et plus capables d'exciter leur admiration. « Car, » *leur dit-il,* comme le Père ressuscite les » morts, et leur donne la vie, de même le » Fils donne la vie à qui il veut ». Donc le pouvoir de donner la vie, ou de ressusciter, ce qui signifie ici la même chose, n'est pas plus borné dans le Fils que dans le Père. Car dire que le Fils donne la vie « à qui il » veut », c'est dire bien nettement que son pouvoir à cet égard est sans bornes. Et parce que ce grand miracle de la résurrection de tous les hommes, que le Fils opérera conjointement avec le Père, doit être suivi immédiatement du jugement universel, J. C. en prend

21. Sicut enim Pater suscitat mortuos, et vivificat : sic et Filius, quos vult, vivificat.

occasion de déclarer aux Juifs, qu'outre la puissance de ressusciter, il a reçu de son Père l'autorité de juger d'une manière qui lui est plus propre en un sens que la première; « car, » *dit-il encore*, le Père ne juge personne, mais » il a donné au Fils [1] tout pouvoir de juger,

22. Neque enim Pater judicat quemquam: sed omne judicium dedit Filio;

[1] Le jugement dernier sera le jugement de Dieu; et considéré comme un acte divin, il sera commun au Père, au Fils et au S. Esprit, parce que les trois personnes de l'adorable Trinité concourent également à toutes les actions que Dieu produit hors de lui. C'est par l'humanité sacrée de l'Homme-Dieu, qui leur servira d'instrument dans cette occasion, que les trois Personnes exerceront ce jugement; et jusqu'ici on ne voit entr'elles aucune différence. Mais cette humanité qui paroîtra seule en cette grande action, est propre au Fils qui se l'est unie personnellement, et non au Père et au S. Esprit qui n'ont pas contracté avec elle une pareille union. A cet égard, le jugement appartient plus au Fils qu'il n'appartient au Père et au S. Esprit; parce qu'en jugeant par l'humanité, le Fils juge par un instrument qui lui est *uni*, au lieu que le Père et le S. Esprit jugent par un instrument *séparé;* c'est ainsi que s'expriment les Théologiens; et ceci peut-être s'entendra mieux, en disant qu'en jugeant par l'humanité, le Fils juge par lui-même, au lieu que le Père, et on doit le dire pareillement du S. Esprit, juge par un autre que lui-même, mais qui est en même temps un autre lui-même; façon de parler qui n'a sa signification littérale qu'à l'égard des trois Personnes de l'adorable Trinité.

Les Pères donnent plusieurs raisons pour lesquelles Dieu a voulu que le jugement fût exercé par l'humanité

» afin que tous honorent le Fils comme ils » honorent le Père ». Ce qui se fait dès à présent par ceux qui croient au Fils, et consé-

23. Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem :

sainte du Sauveur. 1°. Pour le dédommager des profonds abaissemens auxquels il s'est volontairement réduit, conformément à ces paroles de S. Paul, *Philip.* 2 : *Il s'est anéanti lui-même en prenant la forme de serviteur.... il s'est rabaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms, afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse dans le ciel, dans la terre et dans les enfers.* 2°. Pour donner à J. C. la gloire spéciale de juger ceux par qui il a été jugé, et de condamner justement ceux par qui il a été injustement condamné, lesquels verront avec un effroi inexprimable les cicatrices des plaies que leur fureur brutale aura imprimées sur sa chair innocente, suivant cette parole : *Ils verront celui qu'ils ont percé.* J. 19. 3°. Afin que les hommes aient un juge qu'ils ne puissent pas récuser. C'est un homme comme eux, os de leurs os, et chair de leur chair. Récuseront-ils celui qui n'est devenu leur juge, que parce qu'il a bien voulu devenir leur frère ? C'est leur Sauveur qui ne s'est acquis cette qualité qu'aux dépens de son repos, de sa gloire, de son sang et de sa vie. Veut-on perdre ceux pour qui on fait de pareils sacrifices ? Et n'est-on pas mille fois plus coupable d'avoir négligé un salut qui avoit coûté un si grand prix ? *Israël, ta perte vient de toi-même ;* n'en accuse pas ton juge. Ses miséricordes passées n'autorisent que trop sa sévérité présente, et en mourant pour toi, il a justifié d'avance l'arrêt de mort qu'il prononcera contre toi.

quemment qui lui rendent les honneurs qui sont dus au Fils unique du Père ; et ce qu'on verra s'accomplir d'une manière bien plus éclatante au jour du grand jugement, auquel J. C. sera reconnu et honoré par tous les hommes, sans en excepter ceux qui auront refusé de croire en lui, mais qui ne pourront plus le méconnoître, lorsqu'ils le verront venir sur une nuée lumineuse, plein de gloire et de majesté, armé de l'empire et de la puissance, et par les prodiges de son bras, annonçant à toute la nature son Seigneur et son Roi. Alors, convaincus par le témoignage de leurs yeux, ils le reconnoîtront au moins par un tremblement involontaire, et par des adorations forcées; et ils n'auront rien à répliquer à la sentence par laquelle il les déclarera atteints et convaincus du crime de lèze-majesté divine, pour lui avoir refusé pendant leur vie la foi et l'hommage qu'ils lui devoient : en quoi ils n'auront pas moins manqué à son Père qu'à lui-même ; « car celui qui n'honore point le » Fils, n'honore point le Père qui l'a envoyé ». Et celui qui l'honoreroit simplement comme envoyé du Père, n'éviteroit pas une pareille condamnation ; parce que ne pas l'honorer comme Fils, qui est la qualité sous laquelle il a été envoyé, c'est méconnoître également et le Fils et le Père.

23. Qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum.

Heureux ceux pour qui cette résurrection sera le commencement d'une vie éternellement heureuse ! Mais il faudra pour cela qu'ils aient eu part à la première résurrection, qui est celle de la mort du péché à la vie de la grace. Le Fils n'opère pas moins celle-ci que l'autre. Mais ce qui n'aura pas lieu à l'égard de l'autre, celle-ci exige la coopération de l'homme. Tous auront part à la seconde, parce que nul ne pourra y résister. Plusieurs résisteront à la première, et par leur résistance, ils s'en excluront eux-mêmes. C'est pourquoi J. C. promet la première à « celui qui écoute » sa parole », au lieu qu'il dit de la seconde, absolument et sans aucune condition : « Tous » ceux qui sont dans le tombeau entendront » la voix du Fils de Dieu, et ressusciteront ». Voici donc comme il continue de parler. « En » vérité, en vérité je vous le dis ; celui qui » écoute ma parole, et qui croit à celui qui » m'a envoyé, a [1] la vie éternelle, et n'encourt » point la condamnation ; mais il a passé de la » mort à la vie. En vérité, en vérité je vous le

24. Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei, qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transiit a morte in vitam.

25. Amen, amen dico vobis, quia venit hora,

[1] Il en a le principe dans la grace sanctifiante qui est la vie de l'ame ; vie qui, de sa nature, est pour durer toujours, et qui procurera au corps une vie immortelle, si celui qui la possède ne la perd volontairement en péchant de nouveau, et en donnant ainsi une seconde fois la mort à son ame.

et nunc est, quandò mortui audient vocem Filii Dei : et qui audierint, vivent.
26. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso : sic dedit et Filio habere vitam in semetipso :
27. Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est.

» dis ; le temps vient, et il est [1] déjà venu, où » les morts entendront la voix du Fils de Dieu, » et ceux qui l'auront entendue recouvreront » la vie. Car comme le Père a la vie en lui-» même, aussi a-t-il donné au Fils d'avoir » la vie en lui-même, et il lui a donné le » pouvoir de juger, parce qu'il est [2] Fils de

[1] Ceci s'entend des résurrections particulières que J. C. avoit faites, et qu'il devoit faire encore. Elles sont la preuve anticipée, et comme les arrhes de la résurrection générale.

[2] Dans un livre aussi précis et aussi profond que l'est l'Écriture, tous les termes doivent être pesés. Ce qui occasionne cette réflexion, c'est qu'il est écrit que les morts entendront la voix *du Fils de Dieu*, et que le Fils a le droit de juger, parce qu'il est *Fils de l'Homme*. C'est toujours la même personne, et rien n'empêche de dire, le Fils de l'Homme ressuscitera les morts, et le Fils de Dieu les jugera : mais on attribue ici à chacune des deux natures l'acte qu'elle produira immédiatement par elle-même, la résurrection à la nature divine, parce qu'il n'y a qu'une nature toute-puissante qui puisse la produire par sa propre vertu ; le jugement à la nature humaine, parce que la séance du juge, la prononciation de la sentence, et tout ce qu'il y aura de sensible dans le jugement, peut être l'effet immédiat d'une nature bornée. Cependant le droit de juger souverainement l'univers n'appartient qu'à Dieu seul. Aussi le Fils de l'Homme n'en jouit que parce qu'il est en même temps Fils de Dieu, et que par l'union personnelle du Verbe avec la nature humaine, l'humanité a été associée à tous

» l'homme. Que cela ne vous surprenne point. » Car le temps approche que tous ceux qui » sont dans le tombeau entendront la voix du » Fils de Dieu : et ceux qui auront fait de » bonnes actions ressusciteront pour vivre, au » lieu que ceux qui en auront fait de mauvaises » ressusciteront pour être condamnés ». J. C. ajoute, ce qui fait en deux mots l'apologie de toutes ses actions et de tous ses jugemens, que les premières sont produites uniquement par la puissance qu'il tient de son Père, de qui les jugemens et les volontés sont aussi la règle de ses volontés et de ses jugemens; ce qu'il exprime par ces paroles : « De moi-même je ne » puis rien faire. Je juge selon ce que j'en- » tends, et mon jugement est équitable. Car » je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté » de celui qui m'a envoyé ».

28. Nolite mirari hoc ; quia venit hora, in qua omnes, qui in monumentis snnt, andient vocem Filii Dei :

29. Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ : qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.

30. Non possum ego a meipso facere quidquam. Sicut audio, judico : et judicium meum justum est : quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

Il vient d'annoncer de grandes choses : il va les appuyer sur de grands témoignages. Le premier est celui de Jean. Car quelque autorité que donnent à la parole de Jésus, ses mœurs pures et sa conduite toujours irrépréhensible, cependant il veut bien n'en être pas cru simplement sur sa parole. « Si je rends, » *dit-il,* témoignage de moi, mon témoignage

31. Si ego testimonium perhibeo de meipso, testimonium meum non est verum.

---

les droits de la Divinité, qui lui donne à faire immédiatement, et par elle-même, tout ce qui n'est pas hors de la sphère de la nature créée.

32. Alius est qui testimonium perhibet de me : et scio quia verum est testimonium, quod perhibet de me.

33. Vos misistis ad Joannem : et testimonium perhibuit veritati.

34. Ego autem non ab homine testimonium accipio : sed hæc dico ut vos salvi sitis.

35. Ille erat lucerna ardens et lucens. Vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.

» n'est pas [1] légitime. Il y en a un autre qui » rend témoignage de moi, et je sais que le » témoignage qu'il rend de moi est légitime ». Vous-mêmes, vous en avez reconnu la légitimité; car « vous avez envoyé à Jean, et il a » rendu témoignage à la vérité. Pour moi, ce » n'est pas de l'homme que j'emprunte un té- » moignage » qui n'est nullement nécessaire. Ce n'est donc pas pour moi. « C'est *pour vous,* » *et* afin que vous soyez sauvés, que je dis ceci ». Au reste, ce témoin que vous avez choisi étoit sans reproche, et je ne vous en fais pas un de vous en être rapporté à lui. « Jean étoit un » flambeau qui brûloit et qui éclairoit. Vous » avez voulu vous [2] réjouir pour un temps à

[1] Si on s'attachoit servilement à la lettre, on traduiroit, mon témoignage n'est pas *vrai*, et J. C. se contrediroit lui-même, lui qui a dit ailleurs : Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage est *vrai. J. 8.* Sans doute il étoit vrai ; mais s'il eût été seul, il ne prouvoit rien, et on avoit droit de le récuser, sur la maxime que personne ne peut être juge ni témoin en sa propre cause. Ce qu'il acquiert par les autres témoignages, ce n'est donc pas la vérité, mais la légitimité qui le rend valable, et qui oblige à le recevoir.

[2] Lorsqu'ils lui envoyèrent des députés dans la disposition, pour la plupart, de le reconnoître en qualité de Messie, supposé qu'il eût déclaré qu'il l'étoit. Nous disons *pour la plupart,* car le peuple y procédoit de bonne foi ; et les intentions perverses dont on a parlé ailleurs

» sa clarté », et bientôt vous avez détourné les yeux de cette lumière qui d'abord vous avoit paru si agréable. Mais quoiqu'il fût digne de toute créance, « j'ai un témoignage *bien* supé- » rieur à celui de Jean »; c'est celui de mon Père. « Car les œuvres *miraculeuses* que mon » Père m'a donné le pouvoir de faire, ces » œuvres-là mêmes que je fais rendent ce té- » moignage de moi, que j'ai été envoyé par le » Père, et c'est par ces œuvres que le Père qui » m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de » moi. Vous n'avez jamais entendu sa voix, ni » vu son visage » : car Dieu, qui est un pur esprit, ne tombe pas sous les sens; mais par les œuvres qu'il m'a donné de faire, et qui sont comme sa voix, il a rendu sensible le témoignage qu'il a rendu de moi; « vous ne » conservez pas sa parole en vous-mêmes, puis- » que vous ne croyez point à celui qu'il a » envoyé ».

36. Ego antem habeo testimonium majus Joanne. Opera enim quæ dedit mihi Pater ut perficiam ea, ipsa opera, quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me:

37. Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me: neque vocem ejus umquam audistis, neque speciem ejus vidistis.

38. Et verbum ejus non habetis in vobis manens: quia quem misit ille, huic vos non creditis.

Cependant vous vous croyez les fidèles dépositaires et les curieux scrutateurs de cette parole divine. « Vous lisez avec soin les écritures, » parce que vous croyez avoir par leur moyen

39. Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam

---

ne sont attribuées qu'aux Scribes et aux Pharisiens. Jean renvoya cet honneur à celui à qui il appartenoit. Cependant les Juifs ne le crurent pas, quoiqu'il fût beaucoup plus croyable lorsqu'il rendoit ce témoignage à un autre, que s'il se l'étoit rendu à lui-même.

prendre. La foi n'a rien qui flatte l'orgueil humain; et peu estimée des hommes, elle n'attire

---

prophètes et de prophétesses, composé de ce que la dernière populace peut unir de grossièreté et de fourberie tout ensemble. Dans un langage digne de ceux qui l'emploient, ils débitent des rêveries monstrueuses, des délires tels que les ardeurs de la fièvre auroient peine à les enfanter dans le cerveau d'un malade. Ce qu'on peut en entendre, ce sont des impiétés palpables; mais le plus souvent ils ne s'entendent pas eux-mêmes. Entendus ou non, ce sont toujours des oracles que l'on écoute avec une attention religieuse, que l'on recueille et qu'on rédige pour s'en faire comme une seconde Écriture, plus respectée que la première qui ne sert plus qu'à habiller de ses expressions sacrées les extravagances de celle-ci. L'esprit fasciné et emporté, la chair n'a plus de frein, les ordures de l'impureté se mêlent aux visions du fanatisme, et viennent s'incorporer avec ses affreux mystères. Et plaise au Ciel encore qu'on ne passe pas bientôt de la lubricité à la cruauté, et de la folie à la frénésie; qu'on n'aille pas, le fer et la flamme à la main, accomplir les prédictions sanguinaires de ces prophètes qui ne cessent d'annoncer la ruine prochaine et totale de leurs adversaires! Voilà jusqu'à quel point se dégrade et s'avilit cette raison trop fière pour vouloir plier sous le joug salutaire de l'autorité divine. Voilà l'histoire abrégée des Gnostiques, des Montanistes, des Priscillianistes, des Donatistes, des Albigeois, des Hussites, des Anabaptistes, des Fanatiques des Cévennes, &c. &c. &c. de tous ceux enfin qui, marchant sur les mêmes traces, aboutiront toujours aux mêmes égaremens, et vérifieront en eux-mêmes la parole du Sauveur : *Je*

» autre vient en son propre nom, vous le rece- » vrez. » Mais votre incrédulité ne doit pas sur-

venerit in nomine suo, illum accipietis.

mort de J. C. Tout ce qui voulut prendre la qualité de Messie trouva parmi eux des sectateurs, et le prodige de leur crédulité à cet égard égala le prodige de leur incrédulité. Terrible, mais juste châtiment de cet aveuglement volontaire, qui, après avoir fermé leurs yeux à la vérité, les rendit les dupes, et enfin les victimes des illusions les plus grossières et des plus absurdes mensonges. Craignons-le, puisqu'il se renouvelle encore tous les jours à nos yeux. Lorsqu'on ne veut plus écouter la voix de ceux que Dieu a établis les interprètes de ses oracles, on en écoute d'autres; car enfin le peuple ne sauroit se bâtir à lui-même un système de religion, et l'erreur comme *la foi*, lui vient *par l'ouie*. *Rom.* 10. C'est donc une nécessité pour lui d'écouter d'autres maîtres; et quels maîtres écoute-t-il? D'abord des hommes sans titre, sans aveu, sans mission, qui *se rendent témoignage à eux-mêmes*, qu'il faut croire sur leur parole, lorsqu'avec une hardiesse aussi ridicule qu'elle est insolente, ils viennent vous dire : *Moi seul*, j'ai plus de lumière sur la Religion, j'entends mieux l'Écriture que tous les Docteurs et tous les Pasteurs de l'Église. Mais ce n'est encore là que le commencement de l'illusion. Après avoir rejeté les véritables envoyés de Dieu, on reçoit comme envoyé de Dieu tout ce qui se présente. Avec beaucoup d'effronterie et quelques tours de *passe-passe*, un homme bon tout au plus à figurer sur des tréteaux dans une place publique, se donne pour prophète, et on entend mille voix répéter, il est prophète. D'autres viennent se mettre aussi sur les rangs; et comme tous y ont droit égal, on voit se former bientôt un corps de

...oyez pas à ses écrits, comment croirez-vous ... mes paroles » ?

... les autres Prophètes, et pour préparer les esprits ... recevoir la loi nouvelle qu'il devoit subroger à l'an... cienne.

CHAPITRE XIV.

Pécheresse aux pieds de Jésus-Christ. — Épis rompus.

Nous plaçons ici l'histoire suivante, que d'autres placent un peu plus tard. Ils croient qu'elle se passa à Naïm, et nous croyons que c'est à Béthanie, qui étoit un bourg peu distant de Jérusalem. Il s'ensuit du parti que nous prenons, que la pécheresse dont on va lire la conversion, n'est pas différente de Marie, sœur de Lazare et de Marthe. Nous ne la distinguerons pas non plus de Marie Magdeleine, si connue par le tendre et inviolable attachement qu'elle eut toujours pour la personne sacrée du Sauveur. Plusieurs pensent que ce sont deux, ou même trois personnes différentes. On ne doit pas les blâmer de suivre en ce point le sentiment qui leur a paru le plus probable. Mais il est bon de savoir qu'il s'en faut bien que les preuves qu'ils en donnent, aillent jusqu'à la démonstration. Après avoir examiné leurs raisons, on croit pouvoir assurer qu'ils n'opposent que des conjectures à des conjectures, et une opinion nouvelle à une opinion ancienne. Or, opinion pour opinion, nous ne nous faisons pas une peine

J.C., injuste dans celui qu'il faisoit de la pécheresse, et présomptueux dans celui qu'il faisoit de lui-même. « Il lui dit *donc*, répondant », non à ses paroles, mais à sa pensée : « Simon, » j'ai quelque chose à vous dire : Maître, par» lez, répondit celui-ci. Un certain créancier » avoit deux débiteurs, dont l'un devoit cinq » cents deniers, et l'autre cinquante. Comme » ils n'avoient pas de quoi payer, il leur remit » à l'un et à l'autre la somme qu'ils devoient. » Lequel donc l'aime davantage? J'estime, ré» pondit Simon, que c'est celui à qui il a remis » une plus grosse somme. Jésus lui dit : Vous » en avez bien jugé. Puis se tournant vers la » femme », il justifia le peu d'attention qu'il avoit paru donner d'abord à ce qu'elle faisoit, en faisant voir qu'il avoit remarqué tout, qu'il lui tenoit compte de tout, et que les larmes de cette pécheresse étoient pour lui un mets plus délicieux que tous ceux que le Pharisien lui avoit servis. «Voyez-vous cette femme, dit-il à Simon? « Je suis entré dans votre maison; vous ne m'a» vez point donné d'eau pour me laver les pieds, » et elle au contraire, les a arrosés de ses larmes, » et les a essuyés avec ses cheveux. Vous ne m'a» vez point donné de baiser, au lieu qu'elle, » depuis qu'elle est entrée, elle n'a point cessé » de me baiser les pieds. Vous n'avez point ré» pandu d'huile sur ma tête, et elle a répandu

40. Et respondens Jesus, dixit ad illum : Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait : Magister, dic.

41. Duo debitores erant cuidam fœneratori : unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta.

42. Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit?

43. Respondens Simon dixit : Æstimo, quia is, cui plus donavit. At ille dixit ei : Rectè judidicasti.

44. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni :

Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti : hæc autem lacrymis rigavit pedes meos, et capillis suis tersit.

45. Osculum mihi non dedisti : hæc autem ex quo intravit, non cessavit osculari pedes meos.

46. Oleo caput meum non unxisti : hæc autem unguento unxit pedes meos.

ÉCOLE FRANÇAISE.



C. Lebrun pinx. C. Langlois del. Niquet l'ainé Sculp.

Beaucoup de péchés lui sont pardonnés......... &c.

S.t Luc Ch. 7. V. 47.

» des parfums sur mes pieds. C'est pourquoi 47
» je vous le dis, beaucoup de péchés lui sont
» remis [1], parce qu'elle a beaucoup aimé. Mais

47. Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum. Cui autem minùs dimittitur, minùs diligit.

[1] Le grand amour de la pécheresse est donné ici pour la cause de la grande rémission qui lui est accordée. Dans la parabole, la rémission est donnée pour la cause de ce grand amour. On cherche la justesse de l'application, et j'avoue qu'on a peine à la trouver. La chose cependant ne paroît pas impossible; on pourra en juger par ce que nous allons dire. Il semble qu'il n'y auroit plus de difficulté, si on admettoit un amour qui fût en même temps la cause et l'effet de la rémission, c'est-à-dire, un amour qui précédât la rémission, et qui eût en même temps la rémission pour motif. C'est là en effet l'amour de la pécheresse. Suivant la parabole, elle aime beaucoup, parce que beaucoup de péchés lui sont remis; et suivant l'application, beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Voici de quelle manière tout ceci peut s'expliquer et s'accorder. Qu'on se rappelle ces paroles du Concile de Trente, lorsqu'il traite des dispositions à la justification : *Qu'ils commencent* (les pénitens) *à aimer Dieu comme source de toute justice*, c'est-à-dire comme auteur de la justification des pécheurs. Cette justification est évidemment l'effet de la bonté miséricordieuse par laquelle Dieu remet les péchés, et cette miséricorde est l'attribut sous lequel Dieu est proposé ici à l'amour du pécheur. Il lui est donc prescrit d'aimer Dieu, parce que Dieu est assez bon pour le rendre juste, de pécheur qu'il étoit, et cela en lui accordant miséricordieusement le pardon de tous ses crimes. Or, plus il est chargé de crimes, plus aussi cette bonté est grande à son égard, et plus elle doit lui paroître aimable; et je

48. Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata.

» celui à qui on remet moins, aime moins. Après » cela, il dit à la femme : Vos péchés vous sont » remis ».

C'étoit uniquement ce qu'elle desiroit ; et ce qui fit la gloire de cette illustre pénitente, c'est d'avoir été la première qui se soit adressée à J. C. pour en obtenir, non pas comme les autres,

---

conçois que si j'aime Dieu parce que je le conçois assez bon pour accorder à mon repentir le pardon de tous mes crimes, je dois l'aimer mille fois plus étant mille fois plus coupable, que je ne l'aimerois, si je l'étois mille fois moins. J'ai dit que tel a été l'amour de la pécheresse, et c'est ainsi qu'en même temps qu'elle a été celle à qui beaucoup de péchés ont été remis parce qu'elle a beaucoup aimé, elle se trouve être aussi ce débiteur qui aime plus le créancier, non pas qui lui a remis encore, mais qu'il croit fermement être assez généreux pour lui remettre une plus grande dette. C'est, en un mot, une reconnoissance anticipée d'une grace que d'avance on est assuré d'obtenir de la pure bonté de celui qui peut, et qu'on sait vouloir l'accorder. Disons cependant qu'on n'est jamais certain de l'avoir obtenue. Mais cette incertitude ne doit pas être un obstacle à l'amour dont je parle, parce qu'elle ne vient pas du côté de Dieu, mais du nôtre, c'est-à-dire, du côté de nos dispositions, de la validité desquelles nous ne pouvons jamais nous répondre. Car si je pouvois être assuré infailliblement qu'elles sont telles qu'elles doivent être, il ne me seroit plus permis de douter de ma grace ; elle seroit pour moi un article de foi ; comme elle le fut pour la pécheresse, après que J. C. lui eut dit, *vos péchés vous sont remis.*

la délivrance de quelque infirmité corporelle, mais la guérison des plaies mortelles que le péché avoit faites à son ame. En quoi sa foi, dont J. C. va faire l'éloge, parut être parfaitement éclairée, puisqu'elle le reconnut pour Sauveur dans le vrai sens, c'est-à-dire, dans le sens qu'il devoit « sauver son peuple de ses pé» chés ». *Matth. 1.* Mais c'est ce que comprenoient moins que tout le reste, ceux mêmes d'entre les Juifs qui le reconnoissoient pour Prophète. Bien éloignés de croire qu'il dût bientôt conférer à des hommes pécheurs le pouvoir de remettre les péchés, ils ne voyoient qu'avec étonnement qu'il s'attribuât ce pouvoir à lui-même. De-là vient que « ceux qui étoient à table » avec lui, commencèrent à dire en eux-mêmes avec une surprise mêlée de scandale : « qui est celui-ci, qui même remet les péchés »? Mais sans s'arrêter à leur répondre, « Jésus dit » à la femme[1] : votre foi vous a sauvée : allez » en paix ». Cette foi étoit évidemment celle par laquelle elle avoit cru que J. C. avoit le pouvoir et la volonté de lui remettre ses péchés;

49. Et cœperunt qui simul accumbebant, dicere intra se : Quis est hic, qui etiam peccata dimittit?

50. Dixit autem ad mulierem : Fides tua te salvam fecit : vade in pace.

---

[1] L'abus que les Protestans ont fait de ces paroles pour établir leur foi justifiante, oblige à rappeler ici que J. C. a dit auparavant : ***Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.*** Ce n'est donc pas la foi *seule* qui justifie, mais *la foi qui opère par la charité.* Gal. 5.

et Jésus en le lui déclarant, apprenoit à ces murmurateurs que ce n'étoit que par une foi semblable qu'ils pourroient mériter et obtenir une pareille grace.

L. 6. v. 1. Factum est autem in Sabbato secundo primo, cùm transiret per sata, *Matth.* 12. v. 1. Dis-

Après que la fête fut passée, Jésus, que rien n'obligeoit à faire un plus long séjour à Jérusalem, reprit la route de la Galilée. Il y étoit arrivé, et s'y occupoit à l'ordinaire à faire des courses évangéliques. « Le jour du Sabbat, » dit [1] premier-second, lorsqu'il passoit par les » bleds, il arriva que ses Disciples, qui avoient

[1] *Premier-second*, c'est-à-dire, le premier Sabbat depuis le second jour de la fête des Azymes. Au chap. 23 du livre du Lévitique, on lit cette ordonnance : « Depuis le second jour de la fête (des Azymes), jour auquel vous aurez offert la gerbe des prémices, vous » compterez sept semaines pleines jusqu'au jour d'après » que la septième semaine sera accomplie; c'est-à-dire, » cinquante jours ». Ce jour d'après la septième semaine étoit celui de la Pentecôte. Or on a conjecturé fort heureusement que tous les jours du Sabbat qui se trouvoient entre la fête de Pâques et celle de la Pentecôte, tiroient leur dénomination de ce second jour de la Pâque; en sorte que le premier samedi suivant s'appeloit le premier Sabbat après le second jour, et par abréviation le premier-second; ainsi le second-second, le troisième-second, &c. c'est-à-dire, second Sabbat après le second jour, troisième Sabbat après le second jour. Notez que la circonstance des épis mûrs ne laisse pas lieu de douter qu'on ne fût alors entre Pâque et la Pentecôte.

» faim, se mirent à arracher des épis, les briserent entre leurs mains, et en mangèrent. » La loi le permettoit en termes exprès (Deuter. 23.) et la chose considérée en elle-même, ne pouvoit leur attirer aucun reproche de la part de ceux qui se piquoient d'en être les scrupuleux observateurs. Ce fut donc à la circonstance du jour que s'attacha la critique de plusieurs Pharisiens, qui, se trouvant mêlés dans la foule de ceux qui suivoient Jésus, furent témoins de cette action. « Pourquoi, dirent-ils » aux Disciples, faites-vous ce qu'il n'est pas » permis de faire le jour du Sabbat? » Et comme ils en vouloient bien plus au maître : « voilà, » lui dirent-ils », avec ce zèle amer qui décèle plutôt la passion qu'il ne la déguise, « voilà que » vos Disciples font ce qu'il n'est pas permis de » faire les jours de Sabbat. Eh quoi! leur répon- » dit Jésus, n'avez-vous pas lu ce que fit David, » quand il eut faim, lui et ceux qui étoient » avec lui? Comme il entra dans [1] la maison de » Dieu du temps [2] d'Abiathar, prince des Prê-

cipuli autem ejus esurientes cœperunt vellere spicas, et manducare.

L. 6. v. 1. Confricantes manibus.

2. Quidam autem Pharisæorum, dicebant illis: Quid facitis quod non licet in Sabbatis?

Matth. 12. v. 2. Pharisæi autem videntes, dixerunt ei : Ecce discipuli tui faciunt quod non licet facere Sabbatis.

3. At ille dixit eis : Non legistis quid fecerit David, quando esuriit, et qui cum eo erant:

M. 2. v. 26. Quomodo introivit in domum Dei

---

[1] Dans la première enceinte du tabernacle, où les laïques avoient permission d'entrer. Ceci se passa à Nobé, ville sacerdotale, où le tabernacle avoit été transporté de Silo.

[2] Il est écrit au premier livre des Rois, chap. 21, que le grand-Prêtre à qui David demanda des pains, étoit Achimelech, père d'Abiathar. On fait à cette difficulté

sub Abiathar principe Sacerdotum,
L. 6. v. 4. Et panes propositionis sumpsit, et manducavit,
Matth. 12. v. 4. Quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, nisi solis Sacerdotibus?
5. Aut non legistis in lege, quia Sabbatis Sacerdotes in templo Sabbatum violant, et sine crimine sunt.
6. Dico autem vobis, quia templo major est hic.

» tres, il prit et mangea les [1] pains de proposition, dont il n'étoit permis de manger ni » à lui, ni à ceux qui [2] étoient avec lui, mais » aux seuls Prêtres? Ou n'avez-vous pas lu dans » la Loi, qu'au jour de Sabbat les Prêtres, dans » le temple, violent le Sabbat, sans être coupables pour cela? Pour moi, je vous dis qu'il » y a ici quelqu'un plus grand que le temple ».

Il parloit de lui-même, et c'étoit-là un de ces mots comme échappés, par lesquels il découvroit sa divinité à ceux qui écoutoient attentivement ses paroles, et qui s'appliquoient à les comprendre; car qui est plus grand que le temple,

---

plusieurs réponses. La plus décisive, c'est qu'il est constant par le deuxième livre des Rois, chap. 8, et par le premier des Paralip. chap. 18, que le père et le fils avoient chacun les deux noms d'Achimelech et d'Abiathar.

[1] Ainsi appelés, parce qu'ils étoient *posés devant* la face du Seigneur sur une table qui s'appeloit pour cette raison *la table des pains de proposition*. Ils étoient en pile, six de chaque côté. Les douze représentoient les douze tribus d'Israël, qui protestoient par cette offrande qu'elles tenoient du Seigneur toute leur subsistance. On les renouveloit tous les jours de Sabbat, et ceux qu'on avoit ôtés ne pouvoient être mangés que par les Prêtres dans l'enceinte du tabernacle.

[2] David se présenta seul; mais ses gens étoient dans le voisinage, comme on le voit encore au chap. 21 du premier liv. des Rois.

si ce n'est le Seigneur du temple? Puis il ajouta, pour leur apprendre que le motif du reproche qu'ils lui faisoient n'étoit rien moins que ce zèle prétendu dont ils faisoient parade : « Si vous » saviez ce que signifie, je veux [1] la miséricorde, » et non le sacrifice, vous n'auriez jamais con- » damné des innocens ». J. C. leur avoit déjà opposé cette maxime dans un cas pareil à celui-ci, et on voit par-là combien il avoit à cœur qu'elle fût profondément gravée dans tous les esprits. Enfin, pour terminer sa réponse et l'instruction qu'elle lui donnoit occasion de faire, « il leur dit encore : le Sabbat a été fait » pour l'homme, et non pas l'homme pour le » Sabbat; c'est pourquoi le Fils de l'Homme est » maître même du Sabbat ».

7. Si autem sciretis, quid est : Misericordiam volo, et non sacrificium: nunquam condemnassetis innocentes.

M. 2. v. 27. Et dicebat eis : Sabbatum propter hominem factum est, et non homo propter Sabbatum.

28. Itaque Dominus est Filius hominis, etiam Sabbati.

L'un suit évidemment de l'autre ; car le Fils de l'Homme étant le Roi, et le maître de tous les hommes, il a donc dans sa dépendance tout ce qui a rapport aux hommes, et ce qui est fait pour eux, comme étoit le Sabbat; il a donc le droit d'en dispenser, et il le faisoit dans la circonstance présente. Car on convient que les Disciples avoient alors besoin de dispense, non pas, comme on l'a déjà dit, pour prendre des épis dans le champ d'autrui, ni même pour les égrener entre leurs mains, ce qui équivaloit à

[1] Voyez la note [2] de la page 142.

rompre le pain par morceaux avant de le manger, action qui ne pouvoit jamais tomber sous la défense, mais pour cueillir ces épis le jour du Sabbat, ce qui étoit expressément défendu, et en quoi J. C. les avoit dispensés. Sans doute il en avoit le droit : et personne n'avoit celui de lui demander compte des raisons sur lesquelles il fondoit sa dispense. Cependant il voulut bien les dire, et en les examinant de près, on y trouve le fond d'une apologie complète. 1°. En se déclarant le Seigneur du Sabbat, il établit le droit souverain qu'il avoit d'en dispenser. 2°. La Loi étoit, de sa nature, susceptible de dispense : puisqu'elle étoit faite pour l'homme, il étoit naturel qu'elle cédât à ses nécessités réelles et pressantes. 3°. Le motif qui a porté Dieu à user de cette indulgence, c'est sa bonté. Il aime mieux que les hommes manquent au repos qu'il leur a commandé, que de se laisser presser par la faim jusqu'au risque de tomber en défaillance. Car c'est le sens direct de cette parole, je veux la miséricorde, et non le sacrifice, sans préjudice du sens moral que nous lui avons donné, et qu'elle a aussi dans la bouche de J. C. 4°. Les Disciples étoient dans le cas de la dispense pour deux raisons : la nécessité est la première. Elle avoit autorisé David dans une action, qui, en toute autre circonstance, auroit pu être regardée comme une

espèce de sacrilége; à plus forte raison devoit-elle autoriser les Disciples dans le violement apparent d'une loi moins importante. La seconde raison, c'est la sainteté des fonctions auxquelles on est appliqué. Elle justifie, ou plutôt elle sanctifie le travail des Prêtres dans le temple, pour la préparation, et pour l'immolation des victimes, d'où est venu le proverbe des Juifs, le Sabbat n'a pas lieu dans le temple; combien plus doit-elle justifier et sanctifier ce que font ceux qui, attachés à la personne de J. C. et devenus ses coopérateurs, sont occupés à des ministères beaucoup plus saints que tous ceux de l'ancien sacerdoce! On a remarqué que J. C. justifie ses Disciples par l'exemple d'hommes saints et religieux, mais que, lorsqu'il a eu à se justifier personnellement, il n'a allégué que l'exemple de son père, comparant ainsi des hommes à des hommes, et un Dieu à un Dieu.

CHAPITRE XV.

Main sèche guérie le jour du Sabbat. — Douceur de J. C. prédite. — Vocation des douze Apôtres.

Matth. 12. *M.* 3.

CETTE querelle ne tarda pas à se réveiller. Peu de temps après ce que nous venons de raconter, « il arriva, un autre jour de Sabbat, » que Jésus entra dans la synagogue, et se mit » à enseigner. Il se trouva là un homme qui » avoit la main droite desséchée. Les Scribes » et les Pharisiens prenoient garde s'il feroit » une guérison le jour du Sabbat, et ils de» mandoient à Jésus s'il étoit permis de faire » des guérisons ce jour-là »? Ils parloient ainsi » à dessein de l'accuser », ou de contradiction avec lui-même, pour peu qu'il biaisât dans sa réponse, ou de prévarication capitale, s'il avançoit une maxime aussi scandaleuse que l'étoit, selon eux, celle-ci, il est permis de faire des guérisons le jour du Sabbat. « Jésus, » *qui* connoissoit leurs desseins », les déconcerta d'une manière qui, en les couvrant de honte, ne fit que rendre leur haine plus furieuse, et leur ressentiment plus implacable. « Il dit à l'homme qui avoit la main desséchée:

L. 6. v. 6. Factum est in alio Sabbato, ut intraret in synagogam, et doceret. Et erat ibi homo, et manus ejus dextra erat arida.
7. Observabant autem Scribæ et Pharisæi si in Sabbato curaret: ut invenirent unde accusarent eum.
Matth. 12. v, 10. Et interrogabant eum, dicentes: Si licet Sabbatis curare? ut accusarent eum.

L. 6. v. 8. Ipse verò sciebat cogitationes eorum:

Et ait homini, qui ha-

» Levez-vous, et mettez-vous au milieu. Il se » leva, et s'y mit. Alors » adressant la parole aux Pharisiens : « Voici, leur dit-il, une question que je vous fais. Est-il permis les jours » de Sabbat de faire du bien ou du mal, de » sauver la vie ou de [1] l'ôter »? C'est-à-dire, de ne pas la sauver lorsqu'on en a le pouvoir. Car entre les deux extrémités de sauver la vie, ou de l'ôter par une action positive, il y a un milieu qui est de demeurer dans l'inaction, et de ne faire ni bien ni mal. Mais la preuve que Jésus avoit dit cette parole dans le sens que nous lui donnons, et que les Pharisiens mêmes l'entendoient ainsi, c'est que pouvant faire une réponse si facile, « ils ne répondoient rien ». Ils reconnoissoient donc par leur silence, que faire du bien au prochain le jour du Sabbat, lorsque ce bien est de nature à ne devoir pas être différé, ce n'est pas un mal; ou plutôt que ce seroit faire au prochain un mal égal à ce bien même, que de ne pas le lui faire alors, supposé qu'on le pût: mais pour leur faire sentir toute l'inhumanité de leur faux zèle, Jésus ajouta cette compa-

bebat manum aridam. Surge et sta in medium. Et surgens stetit.

9. Ait autem ad illos Jesus: Interrogo vos, si licet Sabbatis benefacere, an male: animam salvam facere, an perdere?

M. 3. v. 4. At illi tacebant.

[1] Ne pas sauver la vie de l'ame ou celle du corps, lorsqu'on le peut, c'est *ôter* l'une ou l'autre. Qui ne sera pas effrayé de cette parole? Mais qui pourra rassurer ceux que Dieu a chargés du soin des ames, ou à qui il a donné les moyens de subvenir aux besoins des corps?

Matth. 12. v. 11. Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, et si ceciderit hæc Sabbatis in foveam, nonne tenebit et levabit eam? 12. Quantò magis melior est homo ove? Itaque licet Sabbatis benefacere.

M. 3. v. 4. At illi tacebant.

5. Et circumspiciens eos cum ira, contristatus super cæcitate cordis eorum, dicit homi-

raison tirée de leur propre conduite : « Y a-t-il » quelqu'un parmi vous, leur dit-il, qui n'ayant » qu'une brebis, si elle tombe dans une fosse » le jour du Sabbat, ne [1] la prenne et ne l'en » retire? De combien l'homme est-il au-dessus » de la brebis? Il est donc permis de faire du » bien les jours de Sabbat », conclut-il encore. Il paroissoit attendre ce qu'ils auroient à lui répondre ; « mais ils se taisoient », toujours frémissans de honte et de dépit. « Jésus, jetant » tout autour les yeux sur eux avec indigna- » tion, et [2] affligé de l'aveuglement de leur

---

[1] Ce qui étoit permis alors est expressément défendu dans le droit canon des Juifs, et les Rabbins sont devenus plus scrupuleux sur ce point, que ne l'étoient les Pharisiens au temps de J. C. Ils disent cependant que lorsqu'un animal est tombé dans une fosse le jour du Sabbat, on peut en ce cas y descendre, mettre quelque chose sous l'animal comme pour le soulever, et que, s'il se sauve alors, le Sabbat n'est pas violé. Pauvre subtilité qui n'empêcheroit pas qu'il ne fût violé en effet, si la loi défendoit d'agir dans une circonstance comme celle-ci, puisque c'est agir évidemment, que de descendre dans une fosse, d'y porter une pierre ou un morceau de bois, et de le poser sous une bête qui a besoin de cet appui pour sortir d'embarras. Il est bon de remarquer qu'avec tous leurs scrupules, ces sortes de gens ne veulent pourtant pas perdre leurs brebis.

[2] Le péché est injurieux à Dieu qu'il offense, et funeste à l'homme qui le commet. Comme offense de Dieu, il

» cœur, dit à cet homme : Étendez votre main. » Il l'étendit, et elle redevint aussi saine que » l'autre ».

ni : Extende manum tuam. Et extendit. *Matth.* 12. v. 13. Et restituta est sanitati sicut altera.

A la vue de ce miracle, « les Pharisiens de» vinrent furieux », et assurément il y avoit pour eux matière à le devenir. J. C. leur avoit montré clairement qu'il étoit permis de guérir cet homme le jour du Sabbat, de quelque façon qu'on s'y prît. Cependant, s'il y avoit mis la main, leur malignité auroit pu y trouver à redire ; mais que pouvoient-ils dire, voyant qu'il n'y employoit que la parole ? Étoit-il défendu de parler le jour du Sabbat, ou falloit-il excepter du nombre des paroles permises, celles qui opéroient des miracles ? Il y auroit eu trop d'absurdités à le dire ; et forcés à se taire, ils n'écoutèrent plus que ce que leur dictoit une passion aigrie et furieuse. « Ils sortirent *donc*, et firent aussi-tôt une » délibération avec les [1] Hérodiens sur les

L. 6. v. 11. Ipsi autem repleti sunt insipientiâ.

M. 3. v. 6. Exeuntes autem Pharisæi, statim cum Herodianis consi-

excite l'indignation de J. C. ; et le mal qu'il fait aux hommes lui cause de la douleur. C'est que J. C. aime Dieu et les hommes. Le vrai zèle est celui qui a ces deux amours pour principes.

[1] On ignore ce qu'étoient ces Hérodiens. Ce pouvoit être une secte dans la Religion, ou un parti dans l'État, peut-être les deux ensemble. Il est fort vraisemblable, que le nom d'Hérodiens leur venoit de leur attachement déclaré pour la personne d'Hérode Antipas, alors Té-

» moyens de perdre » celui qu'ils ne pouvoient venir à bout de confondre.

« Jésus qui le savoit », et dont la toute-puissance pouvoit briser les efforts de ses ennemis avec la même facilité que sa sagesse avoit déconcerté les vaines subtilités de leurs paroles, voulut, dans cette occasion, donner à ses Disciples l'exemple de la conduite qu'ils devoient tenir dans les persécutions qu'ils auroient à essuyer. Il parut céder à l'orage, « et se retira » avec eux vers la mer. On le suivit de la Galilée et de la Judée, de Jérusalem, de l'Idumée et de de-là le Jourdain. Les habitans des » environs de Tyr et de Sidon, apprenant les » choses qu'il faisoit, vinrent aussi à lui en » grand nombre. Jésus dit à ses Disciples, qu'ils » lui tinssent là une barque, afin qu'elle lui » servît pour n'être pas trop pressé par la foule » du peuple. Car comme il faisoit beaucoup » de guérisons, tous ceux qui étoient affligés » de quelque mal se précipitoient sur lui pour » le toucher. Il les guérit tous, et leur défendit de le découvrir. Les esprits immondes », (c'est-à-dire, les possédés qui leur servoient d'instrumens,) « en le voyant, se prosternoient » devant lui, et s'écrioient : Vous êtes le Fils » de Dieu. Mais il leur faisoit de grandes me-

---

trarque de la Galilée, ou en général pour la famille des Hérodes.

lium faciebant adversùs eum, quomodo eum perderent.

Matth. 12. v. 15. Jesus autem sciens recessit inde.

M. 3. v. 7. Cum Discipulis suis secessit ad mare : et multa turba a Galilæa et Judæa secuta est eum :

8. Et ab Jerosolymis, et ab Idumæa, et trans Jordanem : et qui circa Tyrum et Sidonem, multitudo magna, audientes quæ faciebat, venerunt ad eum.

9. Et dixit Discipulis suis ut navicula sibi deserviret propter turbam, ne comprimerent eum.

10. Multos enim sanabat, ita ut irruerent in eum, ut illum tangerent, quotquot habebant plagas.

Matth. 12. v. 15. Et curavit eos omnes.

16. Et præcepit eis ne manifestum eum facerent.

M. 3. v. 11. Et spiritus immundi, cùm illum videbant, procidebant ei ; et clamabant dicentes :

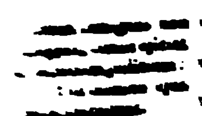
12. Tu es Filius Dei. Et vehementer commi-

» naces pour les [1] empêcher de dire qui il
» étoit, afin que ce qui a été dit [2] par le Pro-
» phète Isaïe s'accomplît : Voilà mon serviteur
» que j'ai choisi, mon bien-aimé, en qui je
» trouve mes délices; je répandrai mon esprit
» sur lui, et il annoncera la justice aux nations;
» il ne contestera, ni ne criera point, et per-
» sonne n'entendra sa voix dans les places pu-
» bliques; il ne brisera point le roseau froissé,
» il n'éteindra point la mèche qui fume, jus-

nabatur eis ne manifestarent illum.
Matth. 12. v. 17. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaïam Prophetam, dicentem:
18. Ecce puer meus, quem elegi, dilectus meus, in quo bene complacuit animæ meæ. Ponam spiritum meum super eum, et judicium gentibus nuntiabit.
19. Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus:
20. Arundinem quassatam non confringet,

[1] Voyez la note [1] de la page 119.

[2] Pour lier la prophétie avec ce qui précède, on dit que l'intention de J. C. en défendant de publier sa divinité et ses miracles, étoit de ne pas irriter davantage les Pharisiens, qui n'étoient déjà que trop aigris contre lui. Ce motif étoit digne de la douceur de J. C. qui fait l'objet de cette prophétie. On ne doit pas ménager l'envie jusqu'à s'abstenir des œuvres de zèle et de charité dont elle est assez injuste pour se tenir offensée; mais il faut en affoiblir l'éclat autant qu'il est possible, pour ne pas aigrir sa peine, et augmenter son tourment. Il y a de la malignité à insulter à sa douleur, et à lui porter jusques dans les yeux la lumière qu'elle hait, et qui la brûle. Si elle est indigne de ce ménagement, on le doit à la charité qui ne permet jamais qu'on se fasse un plaisir de la peine d'autrui; on le doit aussi à sa propre sûreté : l'envie irritée est capable de tout; et combien de fois ses fureurs trop peu ménagées ont-elles renversé le triomphateur de son char, et changé en pompe funèbre l'appareil d'un triomphe indiscrètement étalé!



« qu'à ce qu'il fasse triompher la justice; et « c'est en son nom que les nations mettront « leur espérance ».

La douceur est donc un des traits qui désignent le Messie, et on devoit le reconnoître à cet aimable caractère. Les Juifs se trompoient donc, lorsqu'ils se figuroient un Messie conquérant? Non : ils ne se trompoient que dans la manière dont il devoit l'être; car il devoit l'être en effet. La justice dont il est parlé ici est la loi évangélique, à laquelle il doit assujetir toutes les nations ; mais ce ne sera point par la force et par la terreur. Le moyen qu'il doit y employer sera un ton de voix si modéré, qu'on n'y remarquera jamais ni l'aigreur de la contention, ni l'éclat de la dispute. Ce ne sera pas en renversant et en écrasant tout ce qui se rencontrera sur son passage. Son pas sera si doux, et sa démarche si mesurée, qu'il pourroit poser le pied sur un roseau froissé sans le briser, et sur une mèche fumante sans achever de l'éteindre. Façons de parler, qui, dans la langue sainte, signifient une douceur non-seulement inaltérable, mais encore infiniment attentive à ne pas heurter le foible, et à ménager l'infirme. C'est par ces armes qu'il triomphera de tous les cœurs, et que, victorieux de toutes les nations, il accomplira d'abord dans sa personne la magnifique pro-

messe qu'il va faire à tous les imitateurs de son incomparable douceur : « Bienheureux » ceux qui sont doux, car ils posséderont la » terre »!

Matth. 5. v. 4. Beati mites : quoniam ipsi possidebunt terram.

Seul, il étoit plus que suffisant pour l'exécution de ce grand projet. Cependant, pour honorer la nature humaine à laquelle il n'avoit pas dédaigné de s'unir, il voulut que des hommes fussent ses coopérateurs. Il avoit déjà des Disciples; mais jusques-là ils étoient tous à-peu-près égaux, et il en vouloit qui tinssent le premier rang parmi les autres, et qui fussent les pères et les chefs du nouveau peuple qu'il alloit créer sur la terre. Le moment étoit venu où il devoit faire ce choix, de tous ceux qui ont jamais été faits le plus important à l'univers, et le plus glorieux à ceux qui eurent le bonheur d'y être compris. Avant d'y procéder, « il alla sur la montagne, et passa toute » la nuit en prières ». On sait qu'il n'avoit pas besoin de ces préparatifs ; mais il étoit à propos qu'il en donnât l'exemple à son Église, qui s'est fait une loi de l'imiter en ce point, comme nous le voyons par les jeûnes et par les prières dont elle fait toujours précéder le choix et la consécration de ses ministres. « Dès » qu'il fut jour, il appela ses Disciples, et ils » vinrent à lui. Il en choisit douze d'entr'eux, » ceux qu'il lui plut, pour être avec lui, et

L. 6. v. 12. Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei.

13. Et cùm dies factus esset,

M. 3. v. 13. Vocavit ad se quos voluit ipse : et venerunt ad eum.

L. 6. v. 13. Et elegit duodecim ex ipsis,

M. 3. v. 14. Ut essent cum illo; et ut mitteret eos prædicare.
L. 6. v. 13. Quos et Apostolos nominavit.
M. 3. v. 15. Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, et ejiciendi dæmonia.
Matth. 10. v. 2. Duodecim autem Apostolorum nomina sunt hæc.
L. 6. v. 14. Simonem, quem cognominavit Petrum,
M. 3. v. 17. Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem Jacobi, et imposuit eis nomina Boanerges, quod est, filii tonitrui:
18. Et Andream, et Philippum, et Bartholomæum.
Matth. 10. v. 3. Et Matthæus publicanus;
M. 3. v. 18. Et Thomam, et Jacobum Alphæi,
L. 6, v. 16. Et Judam Jacobi,
M. 3. v. 18. Thaddæum, et Simonem Cananæum
L. 6. v. 15. Qui vocatur Zelotes,
M. 3. v. 19. Et Judam

» à dessein de les envoyer prêcher. Il leur » donna le nom d'Apôtres, *qui signifie envoyés*, » et il leur accorda le pouvoir de guérir les » maladies, et de chasser les démons. Voici le » nom des douze Apôtres. Simon, à qui Jésus » donna le nom de Pierre, étoit le premier. » *Ensuite* Jacques, fils de Zébédée, et Jean, » frère de Jacques, qu'il nomma Boanergès, » c'est-à-dire enfans du tonnerre. André, Phi» lippe, Barthélemi, Matthieu le publicain, » Thomas, Jacques, fils d'Alphée, et Judas, » son frère, nommé Thadée, Simon le Chana» néen, surnommé le Zélé, et Judas l'Isca» riote, celui-là même qui le [1] trahit ». C'est la raison pour laquelle il est toujours placé le dernier des Apôtres. Pierre est toujours nommé le premier, comme établi chef du collége apostolique et premier pasteur. Jacques, fils de Zébédée, est celui que nous appelons Jacques le majeur. Ce n'est pas dans le sens dans le-

---

[1] Jésus choisit Judas, parce qu'il vouloit sincèrement qu'il fût Apôtre. Judas se rendit ce choix funeste par sa trahison. Elle n'empêcha pas le Sauveur de le choisir, parce qu'elle devoit servir à nous apprendre que les dons de Dieu les plus excellens laissent toujours à l'homme qui en a été gratifié, le pouvoir d'en user ou d'en abuser à son choix : qu'appelé par la vocation divine à l'état le plus saint, on peut encore s'y perdre, et qu'on doit y travailler à son salut avec crainte et avec tremblement :

quel eux-mêmes paroissent l'avoir entendu d'abord, que lui et son frère Jean furent appelés enfans du tonnerre. Ce nom ne leur fut donné que pour signifier l'éclat et l'énergie de leur prédication. Jacques, fils d'Alphée, est connu sous le nom de Jacques le mineur. Il est aussi appelé dans l'Écriture le frère du Seigneur dont il étoit proche parent, ainsi que son frère Jude ou Thaddée. Ils sont tous deux auteurs des deux épîtres canoniques qui portent leur nom. Matthieu qui, par humilité, se donne ici la qualité de publicain, est le même que Lévi, fils d'un autre Alphée dont il est parlé ailleurs. Quelques-uns croient que Barthélemi n'est pas différent de Nathanaël, un des premiers Disciples dans l'ordre de la vocation. Si l'on trouve quelques parens du Seigneur parmi ses Apôtres, il ne faut pas croire qu'il les a choisis par des considérations de chair et de sang. La parenté, qui n'est pas

Iscariotem, qui et tradidit illum.

---

que Judas, lorsqu'il prêchoit en vertu de la mission qu'il avoit reçue de J. C., ne devoit pas être moins écouté que S. Pierre : qu'il faut donc toujours respecter dans les Pasteurs la mission divine qu'ils ne perdent point par leur indignité personnelle : qu'enfin, il faut savoir distinguer dans l'occasion le particulier du corps et le ministre du ministère, si on ne veut pas être réduit à dire que les Apôtres étoient une compagnie de traîtres, et l'apostolat une école de trahison.

une raison d'élever ses proches aux dignités ecclésiastiques, n'en est pas non plus une de les en exclure. De plus, être appelé à l'apostolat, c'étoit alors être destiné aux travaux, aux persécutions et au martyre. Si ceux qui disposent des places dans l'Église n'employoient leurs parens qu'à de pareils ministères, on auroit plutôt à leur reprocher d'avoir sacrifié leur famille, que d'avoir voulu la décorer et l'enrichir.

Jésus avoit voulu faire ce choix dans un lieu écarté de la foule; c'est ce qui l'avoit obligé à se retirer sur la montagne. Lorsque cette raison ne l'y retint plus, il se livra aux desirs et aux besoins du peuple qui l'attendoit. « Il » descendit, et s'arrêta dans la plaine avec ses » Disciples; *il y trouva* cette multitude infinie » de peuple de toute la Judée, de Jérusalem, » et du pays maritime, de Tyr et de Sidon, » qui étoient venus pour l'entendre, et pour » être guéris de leurs maladies. Ceux qui étoient » possédés des esprits immondes en furent dé» livrés : et toute la troupe cherchoit à le tou» cher, parce qu'il sortoit de lui une vertu » qui les guérissoit tous ».

L. 6. v. 17. Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, et turba Discipulorum ejus, et multitudo copiosa plebis ab omni Judæa, et Jerusalem, et maritima, et Tyri, et Sidonis,
18. Qui venerant ut audirent eum, et sanarentur a languoribus suis. Et qui vexabantur a spiritibus immundis, curabantur.
19. Et omnis turba quærebat eum tangere : quia virtus de illo exibat, et sanabat omnes.

CHAPITRE XVI.

Sermon sur la Montagne.

Après avoir guéri les corps, il jugea que le temps étoit propre pour travailler au salut et à la perfection des ames. « Voyant donc ce » peuple » avide de sa parole, et disposé par ses bienfaits à l'écouter avec docilité, et à l'entendre avec fruit, « il monta *une seconde* » *fois* sur la montagne », jusqu'à la hauteur qu'il falloit pour qu'il pût être vu et entendu dans la plaine ; « et quand il fut assis, ses Dis- » ciples s'approchèrent de lui. Alors élevant » les yeux vers ses Disciples, et prenant la pa- » role, il les instruisit » par le discours suivant, qu'il paroît n'avoir adressé, au moins en partie, qu'à eux seuls, mais qu'il prononça d'un ton de voix assez élevé pour être entendu de tout le peuple, comme il est aisé d'en juger par l'admiration que causa à cette grande multitude la doctrine toute céleste de ce divin Législateur.

Matth. 5. v. 1. Videns autem Jesus turbas,

Ascendit in montem ;

Et cùm sedisset, accesserunt ad eum Discipuli ejus.

L. 6. v. 20. Et ipse elevatis oculis in Discipulos suos,

Matth. 5. v. 2. Et aperiens os suum docebat eos, dicens :

Il commence par poser les fondemens du vrai bonheur, et il renverse de la même main toutes les idées que s'en étoient formées, non-seulement les passions, mais la philosophie,

qui n'étoit que l'art de les satisfaire méthodiquement, après leur avoir donné une fausse couverture de raison, et le judaïsme même, qui, dans sa totalité, car on pouvoit compter les exceptions, n'imaginoit guère d'autre béatitude que celle qui se trouve dans la jouissance des biens, des honneurs et des plaisirs de la terre. « [1] Bienheureux, dit-il, sont les » pauvres d'esprit; car le royaume des cieux

3. Beati pauperes spiritu: quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

[1] Des volumes entiers suffiroient à peine au développement de la morale qui est renfermée dans ces huit béatitudes. Nous nous bornerons ici à en indiquer le sens qui nous a paru le plus littéral. Les pauvres d'esprit sont par excellence ceux qui se sont dépouillés volontairement de tous leurs biens pour suivre J. C. Ceux dont le cœur est détaché des biens de la terre, soit qu'ils les possèdent, ou qu'ils ne les possèdent pas, participent aussi à cette béatitude, mais dans un degré inférieur et proportionné à leur mérite. Nous nous servirons du terme d'*endurans*, parce que notre langue n'en a point de plus propre pour faire entendre quels sont ces *doux* à qui est promise la véritable terre des vivans. Ceux qui pleurent, et qui seront consolés, sont ceux qui souffrent avec résignation les afflictions que Dieu leur envoie. L'amour passionné de la vertu est exprimé par la faim et la soif de la justice. A cette noble passion est promis le rassasiement parfait qui ne se trouve jamais dans les biens misérables qui ne font qu'aiguiser la faim et irriter la soif, qui dévorent leurs tristes partisans. Le nom de miséricordieux s'étend ici à toute espèce de miséricorde spirituelle et corporelle. On ne voit pas Dieu des

» leur appartient. Bienheureux ceux qui sont
» doux ; car ils posséderont la terre. Bienheu-
» reux ceux qui pleurent ; car ils seront con-
» solés. Bienheureux ceux qui ont faim et soif
» de la justice ; car ils seront rassasiés. Bien-
» heureux ceux qui sont miséricordieux ; car
» ils obtiendront miséricorde. Bienheureux
» ceux qui ont le cœur pur ; car ils verront
» Dieu. Bienheureux les pacifiques ; car ils se-

4. Beati mites : quoniam ipsi possidebunt terram.
5. Beati, qui lugent : quoniam ipsi consolabuntur.
6. Beati, qui esuriunt et sitiunt justitiam : quoniam ipsi saturabuntur.
7. Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur.
8. Beati mundo corde : quoniam ipsi Deum videbunt.
9. Beati pacifici : quo-

---

yeux du corps, dit S. Augustin, mais des yeux du cœur. Ainsi ceux qui ont le cœur pur n'ont rien qui les empêche de voir à découvert ses ineffables beautés. On appelle pacifiques ceux qui s'appliquent à rétablir et à conserver la paix parmi les hommes. Ce grand trait de ressemblance avec le Dieu de la paix, leur méritera d'une manière très-excellente le titre d'enfans de Dieu. Le royaume des cieux, adjugé d'abord aux pauvres volontaires, l'est aussi à ceux qui souffrent persécution pour la justice, aux uns à titre d'échange, aux autres à titre de conquête. Les premiers sont ces négocians judicieux qui vendent tout pour l'acheter : les seconds sont ces violens qui le ravissent par la force, et qui l'emportent à la pointe de l'épée. Il n'est pas moins assuré à tous les autres. Car la récompense qui leur est proposée est toujours le royaume des cieux sous différens noms qui répondent aux différens mérites auxquels il est promis. On les entend aussi des récompenses temporelles de la vertu : et ce sens ne doit pas être exclus ; mais il ne doit être admis qu'en second. Le donner pour le premier et le plus littéral, c'est trop visiblement mettre l'accessoire à la place du principal.

» ront appelés enfans de Dieu. Bienheureux » ceux qui souffrent persécution pour la jus- » tice; car le royaume des cieux leur appar- » tient. Vous serez heureux, lorsqu'à mon » sujet les hommes vous chargeront d'oppro- » bres, qu'ils vous persécuteront, qu'ils diront » de vous toute sorte de mal contre la vérité. » Réjouissez-vous, et faites éclater votre joie; » parce que la récompense qui vous attend » dans le ciel est grande. Car c'est ainsi qu'ils » ont persécuté les Prophètes qui ont été avant » vous ».

niam filii Dei vocabuntur.
10. Beati, qui persecutionem patiuntur propter justitiam : quoniam ipsorum est regnum cœlorum.
11. Beati estis cùm maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversùm vos mentientes, propter me.
12. Gaudete, et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis : sic enim persecuti sunt Prophetas, qui fuerunt ante vos.

Puisqu'enfin il est décidé que ce que les hommes regardoient comme des maux sont les seuls biens véritables, il est aisé de conclure que ce qu'ils appeloient des biens, sont les plus grands et les plus à redouter de tous les maux. Cependant de peur que cette conséquence n'échappe à l'inattention, ou ne soit éludée par la subtilité, Jésus la tire formellement; et après avoir béatifié les premiers, il lance sur les seconds cet épouvantable anathême : « Malheur à vous, riches; car vous » avez votre consolation *en ce monde*. Mal- » heur à vous qui êtes rassasiés; car vous au- » rez faim. Malheur à vous qui riez mainte- » nant; car vous serez dans l'affliction et » dans les pleurs. Malheur à vous lorsque les » hommes vous applaudiront; car leurs pères

L. 6. v. 24. Verumtamen væ vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram.
25. Væ vobis, qui saturati estis : quia esurietis. Væ vobis, qui ridetis nunc : quia lugebitis, et flebitis.
26. Væ cùm benedixerint vobis homines : secundùm hæc enim fa-

» en usoient ainsi à l'égard des faux prophètes ». ciebant pseudoprophetis patres eorum.

Ces Prophètes vrais et faux, cités en exemple à la fin des bénédictions et des malédictions, sont la preuve que Jésus, comme on l'a dit, adresse directement la parole aux Apôtres. Ce qui suit le fait voir aussi clairement : car, quoiqu'il convienne jusqu'à un certain point à tous les Chrétiens, il n'a cependant un sens parfait que dans la personne des Apôtres et de leurs successeurs dans les fonctions de l'apostolat. « Vous êtes, leur dit-il, le sel de la terre. » Que si le sel [1] devient insipide, avec quoi » lui donnera-t-on du goût? Il n'est plus bon » qu'à jeter dehors, et à [2] être foulé aux pieds

Matth. 5. v. 13. Vos estis sal terræ. Quòd si sal evanuerit, in quo salietur? Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus.

---

[1] Le sel ne s'affadit pas; mais s'il s'affadissoit, avec quoi le saleroit-on, et qu'y a-t-il dans la nature qui puisse être le sel du sel même? C'est ce que veut dire ici J. C. Ainsi le Docteur, s'il se trompe, ne sera pas redressé par un autre Docteur; le Pasteur, s'il s'égare, ne sera pas ramené par un autre Pasteur; et l'Apôtre, s'il se pervertit, ne sera pas converti par un autre Apôtre. Non que la chose soit absolument impossible; mais elle arrive si rarement, qu'on peut la regarder comme l'exception, qui n'empêche pas la vérité de la proposition générale.

[2] *Être foulé aux pieds*, expression du *dernier* mépris, mais qui n'est pas trop forte pour exprimer celui où tombent inévitablement les Ministres des autels qui déshonorent leur ministère par une vie publiquement licencieuse.

14. Vos estis lux mundi.

Non potest civitas abscondi supra montem posita.

15. Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt.

16. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent patrem vestrum, qui in cœlis est.

» par les hommes. Vous êtes la lumière du » monde », destinés à l'éclairer, vous ne pouvez pas échapper à ses regards. « Une ville » bâtie sur la montagne ne sauroit être cachée; » quand on allume une lampe, on ne la met » pas sous le boisseau, mais sur le chandelier, » afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans » la maison. Que votre lumière luise de la » même sorte devant les hommes, afin qu'ils » voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glori- » fient votre père qui est dans le ciel ».

Mais afin qu'ils puissent être ce sel mystérieux qui donne à la terre, c'est-à-dire, aux hommes qui l'habitent, la saveur de la vertu, et après la leur avoir donnée, qui la leur conserve : pour qu'ils deviennent la lumière du monde, et cette ville bâtie sur la montagne, qui fixe les regards du voyageur, et l'empêche de s'écarter de son terme : pour qu'ils soient la lampe posée sur le chandelier qui sert à éclairer tous ceux qui composent la maison du grand père de famille : pour qu'ils soient, en un mot, par l'éclat de leur prédication et par l'exemple de leur sainteté, les réformateurs du monde et les dignes ministres du Père céleste, à qui les hommes, témoins de leurs vertus et de leurs succès, en rapporteront toute la gloire, il faut qu'ils enseignent toutes les vérités salutaires, et qu'ils soient fidèles à tous

les devoirs, sans distinction de petit et de grand, de ce qui est plus important, et de ce qui paroît l'être moins. Mais afin qu'ils aient dans sa personne le parfait modèle d'une si rare perfection, Jésus continue à leur parler ainsi : « Ne croyez pas que je sois venu pour » abolir la loi et les Prophètes. Ce n'est pas » pour les abolir que je suis venu, mais pour » les [1] accomplir. Car je vous le dis en vérité :

17. Nolite putare quoniam veni solvere legem, aut Prophetas : non veni solvere, sed adimplere.

18. Amen quippe dico

[1] Les Juifs ont reproché aux Chrétiens cette parole de J. C. comme fausse dans la bouche de celui qui se disoit envoyé pour établir une loi nouvelle sur les ruines de l'ancienne. Jamais il n'y eut un reproche plus faux, ni une accusation plus mal fondée. 1°. J. C. a gardé la loi, si on la considère du côté des préceptes moraux et cérémoniaux. Pour ce qui regarde les premiers, il a toujours été parfaitement irrépréhensible, et il ne lui a fallu, pour confondre ses ennemis, que les défier de lui reprocher un seul péché. Quant aux préceptes cérémoniaux, quoiqu rien ne l'y assujétît, il n'en a pas cependant dédaigné l'observation. Il a voulu être circoncis; car quoiqu'il l'ait été dans son enfance, il a été le seul enfant de qui il fût vrai de dire qu'il n'étoit circoncis que parce qu'il vouloit l'être. J'en dis autant de sa présentation au temple. Parvenu à l'âge mûr, il alloit à Jérusalem aux grandes fêtes ; il célébroit la Pâque : et pour ce qui est du sabbat sur lequel il a essuyé de si grands reproches, il n'en a jamais combattu l'obligation, mais seulement les additions fausses ou minutieuses des Pharisiens. 2°. Si on considère la loi ancienne comme l'ébauche de la loi nouvelle, non-seulement J. C. l'a

vobis : donec transeat cœlum et terra, iota unum, aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant.

19. Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlo-

» avant que le ciel et la terre viennent à man-
» quer, tout ce qui est de la loi s'accomplira,
» sans qu'il en manque un seul iota ou un seul
» point. Celui donc qui violera un de ces pré-
» ceptes, même des plus petits, et qui ensei-
» gnera aux hommes à les violer, sera [1] estimé

accomplie en réalisant ses ombres, et en vérifiant ses prophéties, mais elle n'a pu recevoir son accomplissement que de lui seul : sans lui, elle demeuroit éternellement imparfaite; et si l'on veut parler exactement, on dira moins qu'il l'a abrogée, qu'il ne l'a perfectionnée, comme les couleurs qui couvrent les lignes d'un tableau qui n'étoit que dessiné, n'effacent pas le dessin, mais le perfectionnent, en donnant aux figures le corps et la vie qui leur manquoient.

[1] Suivant l'interprétation commune, ces mots signifient qu'il sera exclus du royaume des cieux. Suivant quelques-uns, ils veulent dire qu'il y aura la dernière place. Ce qui suit favorise la première interprétation. Ceux qui préfèrent la seconde se fondent sur ce qu'il n'est parlé que des petits préceptes, c'est-à-dire, selon eux, de ceux qui n'obligent pas jusqu'au péché mortel. On verra bientôt si en cela ils ne se trompent pas. Mais en supposant qu'ils ne se trompent pas en effet, s'il est vrai alors qu'on pourroit violer ces petits préceptes sans être exclus pour cela du royaume des cieux, osera-t-on dire qu'on n'en seroit pas exclus, si on enseignoit à les violer, sur-tout si on avoit un caractère pour enseigner? Apprendre au peuple à mépriser la volonté de Dieu, qui n'est pas moins déclarée, et dans un sens qui n'est pas moins respectable dans les petites choses que dans

» le plus petit dans le royaume des cieux :
» mais celui qui les gardera, et qui enseignera
» à les garder, celui-là sera estimé grand dans
» le royaume des cieux. Car je vous dis que si
» vous ne surpassez pas en justice les Scribes
» et les Pharisiens, vous n'entrerez point dans
» le royaume des cieux ».

rum : qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.
20. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plusquàm Scribarum, et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.

Cette conclusion montre assez clairement que ces préceptes, que J. C. appelle les plus petits, ne l'étoient pas en eux-mêmes, mais qu'ils l'étoient seulement au jugement des Scribes et des Pharisiens. Ces hommes n'ont jamais été accusés de mépriser ce qu'on appelle les petites choses. On sait, au contraire, qu'ils laissoient les devoirs importans, pour s'attacher scrupuleusement aux menues observances ; ce qui leur attira de la part de J. C. cette grave leçon, que celles-ci ne doivent pas être omises, mais qu'il faut commencer par accomplir les premiers. L'erreur, ou plutôt la dépravation qui

---

les grandes ; enhardir les hommes à s'émanciper sur les devoirs capitaux par la facilité qu'on leur donne à le faire dans ceux qu'on regarde comme moins importans : ôter à la vertu toutes ses défenses, et comme une place dont on a ruiné tous les dehors, l'exposer à être emportée au premier assaut du vice, le Pasteur, le Prédicateur, le Directeur qui auroit causé un si grand mal, auroit-il encore droit de prétendre à la dernière place du royaume des cieux ?

[illegible] être ici reprochée, étoit de traiter [illegible] l'accomplissement intérieur des [illegible] préceptes, et de ne regarder comme pré-[illegible] que l'acte extérieur et consommé. Pourvu qu'ils s'en abstinssent, ils se croyoient [illegible], et comptoient pour rien mille desirs criminels, auxquels ils s'abandonnoient sans scrupule. Justice insuffisante, qui n'en étoit tout au plus que le masque, puisqu'elle ne résidoit pas dans le cœur qui est le siége unique de la véritable justice, l'homme n'étant jamais innocent lorsque son cœur est coupable, comme il ne peut être coupable, si son cœur est innocent. Ce qui donne encore à cette explication un nouveau degré de vraisemblance, ce sont les paroles suivantes du Sauveur, qui vont nous découvrir la malice de l'homicide dans une parole de la bouche, et l'iniquité de l'adultère jusques dans un desir du cœur.

[illegible]

[illegible]

« Vous avez appris qu'il a été dit à vos an-
» cêtres : Vous ne tuerez point, et celui qui
» tuera méritera d'être condamné par le tribu-
» nal du jugement. Mais moi, je vous dis que
» quiconque se met en colère contre son frère,
» méritera d'être condamné par le tribunal du
» jugement [1] : que celui qui dira à son frère,

---

[1] Deux jurisdictions différentes portoient chez les Juifs

» raca, méritera d'être condamné par le tribu- Qui autem dixerit, fatue, reus erit gehennæ
» nal du Conseil; et que celui qui l'appellera ignis.
» fou, méritera le supplice du feu ».

Cependant il y a un moyen d'éviter le châtiment. Mais ce moyen, auquel il a plu à Dieu d'attacher la grace du coupable, est pour lui d'une obligation indispensable, et d'une nécessité si pressante, qu'il n'est point de devoir, de quelque nature qu'il soit, qui ne doive céder à celui-ci. « Si donc, faisant votre offrande 23. Si ergo offers munus tuum ad altare, et

ce nom de *Jugement*. L'une n'étoit composée que de trois juges, et l'autre de vingt-trois. Le Conseil dont il est parlé ici étoit le Sanhédrin, le grand sénat de la nation, composé de soixante-douze juges; les causes étoient portées à ces différens tribunaux, suivant l'importance de l'affaire, ou la qualité du crime. Les Juifs avoient aussi trois peines capitales, le glaive, la lapidation et le feu, la plus rigoureuse de toutes. Les paroles du Sauveur font allusion à toutes ces choses, sans préjudice du sens littéral de la peine du feu, qui doit s'entendre du feu de l'autre vie.

Puisque c'est à propos de l'homicide que J. C. parle de la sorte, il est naturel de supposer que, pour mériter ces jugemens sévères, la colère doit être accompagnée de mauvaise volonté, que le mot *raca*, qui, selon la plupart, n'est qu'une expression vague de mépris, ou tout au plus qui signifie un *étourdi*, selon ceux qui lui donnent un sens déterminé; que ce mot, dis-je, doit être prononcé d'un ton et dans des circonstances qui en fassent une injure, et que le ton et les circonstances doivent faire aussi que le mot de *fou*, ou quelque autre

ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversùm te;
24. Relinque ibi munus tuum ante altare, et vade priùs reconciliari fratri tuo : et tunc veniens offeres munus tuum.
25. Esto consentiens adversario tuo citò dùm es in via cum eo : ne fortè tradat te adversarius judici, et judex tradat te ministro, et in carcerem mittaris.

» à l'autel, vous vous y souvenez que votre » frère a quelque chose contre vous, laissez là » votre offrande devant l'autel, et allez vous » réconcilier auparavant avec votre frère, et » ensuite vous viendrez faire votre offrande. » Accordez-vous promptement avec votre par- » tie, pendant que vous êtes en chemin avec » elle : de crainte que votre partie ne vous livre » au juge, que le juge ne vous livre au ministre » de la justice, et qu'on ne vous mette en pri-

---

équivalent, soit un outrage. Il n'en est pas toujours ainsi: c'est ce qui fait que ces fautes ne sont pas toujours capitales; mais la chose arrive assez souvent pour donner de justes terreurs à ceux qui, dans la colère, ne savent ni modérer leurs ressentimens, ni ménager les paroles. On ne doit pas en excepter certaines colères phlegmatiques, moins emportées en apparence, et moins outrageuses dans les termes. Les termes ne font rien ici : tout dépend de la chose qu'ils signifient; et malgré sa modération affectée et ses expressions adoucies, l'homme poli qui fait entendre à quelqu'un qu'il le regarde comme un fou et comme un insensé, sera condamné au supplice du feu.

Si l'on objecte qu'il y aura donc bien des hommes condamnés au supplice du feu, vu le grand nombre de ceux à qui ces façons de parler sont habituelles et ordinaires, il est facile de répondre qu'au jugement de Dieu la multitude ne sauvera point les coupables : que l'habitude, bien loin de justifier le pécheur, le rend plus criminel, et qu'il en est de celle-ci comme de celle de jurer : qu'enfin, puisque l'oracle a parlé, il n'est plus question de raisonner, mais de se corriger.

» son. Je vous le dis en vérité, vous ne sortirez pas de là, que vous ne payiez jusqu'au dernier sou ».

26. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem.

Cette espèce de parabole n'est pas difficile à expliquer. La partie, c'est la personne offensée; l'accord dont il s'agit, c'est la juste réparation de l'offense; le chemin, c'est le temps de la vie : Dieu est le juge; le ministre, ce sont les esprits exécuteurs de ses vengeances; et l'enfer ou le purgatoire est la prison où, selon la qualité de la dette, le débiteur sera renfermé, pour ne sortir jamais du premier, où l'on reste toujours insolvable, la faute qui y fait tomber étant toujours mortelle; ou si elle n'est que vénielle, pour ne sortir du second qu'après avoir payé en rigueur de justice toute la peine qu'il a mérité de souffrir. Car il ne suffit pas, lorsqu'on a offensé son frère d'en demander pardon à Dieu, il faut encore satisfaire à la partie lésée. Sans ce préliminaire, il ne sauroit y avoir de rémission. Si cette obligation étoit ignorée des Juifs, il semble que les Chrétiens l'aient oubliée; mais oubliée ou méconnue, elle n'en est pas moins réelle, et la loi qui la prescrit est trop expresse pour laisser là-dessus le moindre doute. Quiconque refuse de s'y soumettre doit s'attendre à subir quelqu'un de ces jugemens terribles qui viennent d'être prononcés : et dès cette vie même,

il doit se regarder comme exclus de l'autel, et, en quelque sorte, comme excommunié par cette sentence sortie de la bouche du Dieu de la justice et de la paix, qui la lui répète encore du fond du tabernacle où il réside invisiblement : « Allez vous réconcilier auparavant avec » votre frère ».

Le nouveau Législateur va parler de l'adultère à-peu-près comme il a fait de l'homicide, c'est-à-dire, qu'il va le découvrir où jusqu'alors les hommes n'avoient guère soupçonné qu'il pût être. « Vous avez appris, dit-il encore, » qu'il a été dit à vos ancêtres : Vous ne com» mettrez point d'adultère ; mais moi, je vous » dis que quiconque regarde une femme avec » des yeux de concupiscence, a déjà commis » l'adultère dans son cœur ».

27. Audistis quia dictum est antiquis : non mœchaberis.
28. Ego autem dico vobis : quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo.

Le desir tient de si près au regard, et le regard paroît tellement inévitable à quiconque a des yeux, qu'on devoit être tenté de demander alors s'il faut donc se les arracher ? Oui, dit le Sauveur, qui, bien loin de chercher à éluder cette conséquence, est le premier à la tirer : « Si votre œil droit vous est une occa» sion de chute, arrachez-le, et jetez-le loin de » vous. Car il vous est plus avantageux de perdre » un de vos membres, que si votre corps étoit » jeté tout entier dans l'enfer ; et si votre main » droite vous est une occasion de chute, cou-

29. Quòd si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum mittatur in gehennam.
30. Et si dextra manus

» pez-la, et jetez-la loin de vous : car il vous » est plus avantageux de perdre un de vos mem- » bres, que si votre corps étoit jeté tout entier » dans l'enfer ».

tua scandalizat te, abscide eam, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum eat in gehennam.

La médecine le fait tous les jours, c'est-à-dire, qu'elle sacrifie le membre gangréné à la conservation de tout le corps, et on voit que ces façons de parler sont tirées d'elle. Il ne faut pas cependant les prendre tout-à-fait à la lettre. Il est vrai qu'il vaut mieux perdre l'œil ou la main, que le corps et l'ame, et que si le salut étoit attaché à une pareille séparation, il faudroit la souffrir d'une violence étrangère; mais il n'est pas permis de l'exécuter soi-même, et l'Église a toujours condamné ceux qui, trompés par le sens littéral, ont attenté sur leur vie, ou sur les membres de leurs corps. Mais ramenées à leur véritable sens, ces paroles signifient qu'on est obligé de se séparer de tout ce qui est pour nous une occasion prochaine de péché, quand même ce seroit une chose aussi chère et aussi précieuse que peuvent l'être l'œil droit et la main droite, et que la séparation dût en être aussi douloureuse. Ici tous les ménagemens sont mortels. La fuite ou l'enfer, la séparation ou l'enfer. Entre ces choses, J. C. ne connoît pas de milieu. Qu'à la vue de cette alternative effrayante, toute attache soit rompue, toute répugnance surmontée, tout

intérêt sacrifié : que tous les sophismes des passions disparoissent à la lumière de ces éclairs, et se taisent au bruit de ce tonnerre. Cependant Jésus n'en demeure pas là; et après avoir montré l'adultère dans un desir, il le fait voir encore dans une sorte d'union tolérée jusqu'alors; c'étoit celle qu'on formoit après un mariage rompu, non par la mort d'un des conjoints, mais par le divorce permis par la loi ancienne, mais enfin aboli sans retour par l'Auteur de la loi évangélique, qui rappelle ainsi le mariage à la pureté de son origine,
31. Dictum est autem: Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii. voici donc comme il s'exprime. « Il a été dit : » Quiconque renverra sa femme, qu'il lui donne
32. Ego autem dico » un [1] acte de divorce. Mais moi, je vous dis

[1] On aura occasion de parler ailleurs de la permission du divorce. Nous ne marquerons ici que la teneur de l'acte et les formalités que les Juifs y observoient. 1°. Il ne pouvoit être donné que du consentement du mari. 2°. Le mari devoit le remettre à la femme en main propre. 3°. Il ne pouvoit pas y avoir moins de deux témoins, et tous les témoins devoient y apposer leur cachet. 4°. On y rapportoit trois générations de l'homme, et trois de la femme. 5°. Il falloit que le papier sur lequel il étoit écrit fût plus long que large, que les lettres fussent rondes et séparées, qu'il n'y eût aucune rature; et une goutte d'encre qui seroit tombée sur le papier y auroit fait une nullité. On reconnoît à ces minuties les scrupules des Juifs, qui souvent ne s'en faisoient pas un de répudier une femme par fantaisie ou pour des bagatelles.

» que quiconque renverra sa femme, [1] si ce » n'est pour cause d'adultère, l'expose à com- » mettre un adultère, et que celui qui l'épouse » après que son mari l'aura renvoyée », pour quelque cause que ce soit, « commet un adul- » tère ».

vobis, quia omnis, qui dimiserit uxorem suam, exceptâ fornicationis causâ, facit eam mœchari; et qui dimissam duxerit, adulterat.

Sans doute que l'homme qui se remarie après avoir renvoyé sa femme, commet pareillement un adultère, et celle qui consent à l'épouser en commet un aussi. Car ce qui se dit ici de l'un s'entend également de l'autre, quoiqu'il ne

Le mari disoit à la femme, en lui remettant l'acte : *Recevez l'acte de divorce : soyez séparée de moi, et qu'il soit permis à quiconque de vous épouser.* Cet acte étoit conçu en ces termes : Je Rabbi N, fils de Rabbi N, fils de Rabbi N, fils de Rabbi N, tel jour de tel mois, de telle année depuis la création du monde, étant en tel lieu, de ma pleine et libre détermination, et sans y être contraint, ai répudié N, fille de Rabbi N, fils de Rabbi N, fils de Rabbi N, et lui ai remis en main l'acte de divorce, la cédule de rupture, et le témoignage de division pour qu'elle soit séparée de moi, et qu'elle puisse aller où bon lui semblera, sans que personne ait droit de s'y opposer, conformément à la constitution de Moïse et du peuple d'Israël.

[1] Plusieurs autres raisons peuvent autoriser des époux à se séparer; mais J. C. ne parle que de l'adultère. 1°. Parce qu'il ne traite ici directement que du renvoi de la femme par le mari, et qu'il est fort rare que les autres raisons légitimes viennent du côté de la femme. 2°. Parce que les autres causes de séparation ne procèdent pas de la

soit pas énoncé formellement. De même que quand J. C. a dit que l'homme qui regarde une femme avec des yeux de concupiscence a commis l'adultère dans son cœur, on entend qu'en jetant sur un homme de pareils regards, une femme se rend coupable du même crime.

La dépravation de l'homme obligeoit à placer les premiers dans l'ordre de la réformation, ces deux préceptes qui sont le cinquième et le sixième du Décalogue. Après les avoir

---

nature même du mariage, comme celle de l'adultère qui en viole ouvertement le traité. On n'ignore pas que la violence portée à certains excès, que le danger d'une perversion qui paroît inévitable, sont aux époux une raison de se séparer; mais ce n'est qu'en vertu du droit naturel qu'ont tous les hommes de pourvoir par la fuite ou par la séparation à la sûreté de leur vie et au salut de leur ame. 3°. La séparation qui a pour cause l'adultère est perpétuelle de sa nature, ce que ne sont pas celles qui ont quelque autre sujet. Dans celles-ci, lorsque le coupable se reconnoît, et qu'il se corrige, on est obligé de se rapprocher, et de vivre en sa compagnie; mais on n'y est pas obligé à l'égard de l'adultère. En le supposant même repentant et converti, on peut lui faire grace, ou la lui refuser, se réunir ou demeurer séparé sans retour. Dans le Christianisme, ce droit n'appartient pas moins à la femme qu'au mari : je dis dans le Christianisme, qui, de toutes les religions, est la plus favorable aux femmes, et qui ne l'est qu'en les rétablissant dans leurs droits légitimes, ailleurs méconnus par l'injustice, ou usurpés par la violence des hommes.

portés à une si haute perfection, le Seigneur vient à celui qui, dans l'ordre des commandemens, est le second. Il le débarrasse pareillement des fausses gloses des Pharisiens, et il y fait des additions jusqu'alors inconnues aux
Juifs. « Vous avez encore appris, *ajoute-t-il*,
» qu'il a été dit à vos ancêtres : Vous ne jure-
» rez point à faux; mais vous [1] accomplirez les
» sermens que vous ferez au Seigneur. Et moi,
» je vous dis de ne point jurer [2] du tout, ni par

33. Iterum audistis quia dictum est antiquis : Non perjurabis : reddes autem Domino juramenta tua.

34. Ego autem dico vobis, non jurare omnino, neque per cœlum,

[1] Ceci regarde plus particulièrement le vœu qui n'est qu'une espèce de serment; mais à l'occasion de celui-ci, J. C. donne des préceptes pour tous les sermens de quelque nature qu'ils soient.

[2] C'est-à-dire, en aucune manière, et non pas en aucune circonstance, quoi qu'en aient pensé les Wicléfites et les Anabaptistes, d'après quelques anciens hérétiques obscurs, qui concluoient de cette parole, qu'il n'est jamais permis de jurer. La suite fait voir que J. C. n'avoit en vue que de proscrire cette foule de juremens de toute espèce que les Juifs avoient perpétuellement à la bouche. Il a donc toujours été permis de jurer, et de prendre Dieu à témoin d'une chose véritable, lorsque la nécessité ou une grande utilité y obligent, et qu'on le fait avec le respect et dans les circonstances convenables. Telle a été dans tous les temps la pratique de l'Église, autorisée des grands exemples de S. Paul, qui prend Dieu à témoin de la vérité des choses qu'il écrit, et de l'Ange de l'Apocalypse, qui, après avoir levé la main, jure par celui qui vit aux siècles des siècles. Mais hors les cas que nous venons d'excepter, tout jurement est interdit, et on doit



quia thronus Dei est;
35. Neque per terram, quia scabellum est pedum ejus; neque per Jerosolymam, quia civitas est magni regis;
36. Neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum.

» le ciel, car c'est le trône de Dieu; ni par la » terre, car c'est son marche-pied; ni par Jé- » rusalem, car c'est la ville du grand Roi. Ne » jurez pas non plus par votre tête, car vous » n'en sauriez faire devenir blanc ou noir un » seul cheveu; mais exprimez-vous ainsi : Oui,

---

s'en tenir simplement à l'affirmation ou à la négation. Si ce n'est pas une addition que J. C. fait au second précepte, c'est au moins l'explication d'un second sens que les Juifs n'appercevoient pas dans cette parole : Vous ne jurerez pas *en vain.* Ils ne l'entendoient que de la défense de jurer contre la vérité; J. C. leur découvre encore celle de jurer sans raison.

Autre addition à ce précepte : c'est la défense que fait J. C. de jurer par quoi que ce soit. Les Juifs s'imaginoient être irrépréhensibles, lorsqu'ils juroient par toute autre chose que par le nom de Dieu. J. C. leur apprend que jurer par les créatures, c'est jurer par le Créateur, et que jurer par soi-même ou par sa tête, (espèce de serment fort en usage chez les Grecs et les Romains, d'où apparemment il avoit passé chez les Juifs), c'est pécher encore, mais par une raison différente. Jurer par sa tête, c'est la dévouer, supposé qu'on jure faux; et la dévouer, c'est disposer comme d'un bien propre de ce qui n'appartient proprement qu'à Dieu. Car est-on maître de sa tête, si on ne l'est pas de changer la couleur d'un seul de ses cheveux?

Tout jurement, hormis ceux que nous avons exceptés, est toujours un péché : c'est ce qui suit évidemment de la défense de J. C., et des raisons sur lesquelles il la fonde.

» cela est; non, cela n'est pas. Car ce qui se » dit de plus vient d'un mauvais principe ». 37. Sit autem sermo vester, est, est; non, non : quod autem his abundantius est, a malo est.

Tout ce qui précède est d'une obligation étroite : ce qui suit ne l'est pas également. Parmi les préceptes, on y trouve des conseils qui n'obligent pas à la rigueur, au moins quant à la pratique extérieure; car pour ce qui regarde la disposition intérieure, il n'est personne qu'ils n'obligent jusqu'à un certain point; et quiconque refuseroit d'en prendre l'esprit, n'auroit pas l'esprit de l'Évangile. Tel est celui-ci que J. C. oppose à l'ancien talion qu'il abolit comme incompatible avec la douceur de la loi nouvelle. « Vous avez appris qu'il a » été dit : œil [1] pour œil, et dent pour dent. 38. Audistis quia dictum est : Oculum pro oculo, et dentem pro dente.

[1] Cette loi se lit au chap. 21 de l'Exode. Elle ne donnoit pas aux particuliers le droit de se faire justice par eux-mêmes. Elle ne faisoit que prescrire aux juges la mesure de la peine qu'ils devoient imposer à ceux qui avoient usé de violence. Il n'étoit pas permis aux Juifs de poursuivre cette peine par esprit de vengeance, comme il paroît par le passage du Lévitique, chap. 19. *Ne cherchez pas à vous venger, et n'ayez pas de ressentiment des injures que vous aurez reçues de vos concitoyens.* Dans le Christianisme, il n'est pas défendu de dénoncer le coupable, et de demander en justice la réparation de l'injure, pourvu qu'on le fasse par un autre motif que celui du ressentiment et de la vengeance. On ne voit donc ici aucune différence entre les deux loix, et il reste à savoir ce que peut avoir eu en vue J. C., qui paroît

9. Ego autem dico bis, non resistere ma-: sed si quis te per-sserit in dexteram ixillam tuam, prœbe et alteram:
o. Et ei, qui vult te-

» Et moi, je vous dis de ne point faire de résis-» tance, si on vous maltraite. Mais si quel-» qu'un vous frappe sur la joue droite, pré-» sentez-lui encore l'autre. Abandonnez votre

---

évidemment abroger quelque chose d'ancien, et y substituer quelque chose de nouveau. En deux mots, il réforme l'abus de l'ancienne loi, et il établit la perfection de la nouvelle. L'abus de l'ancienne loi étoit de faire, par esprit de vengeance, ce qu'il n'étoit permis de faire que par quelqu'autre motif innocent. Je dis qu'on le faisoit sans scrupule; et bien loin que cette vengeance fût regardée comme criminelle, on a lieu de soupçonner que les Pharisiens en faisoient un devoir et une obligation. La perfection de la loi nouvelle ne consiste pas seulement à ne pas poursuivre la réparation par le motif de la vengeance : elle veut encore, lorsqu'il y a une autre raison de la poursuivre, qu'on fasse céder cette raison à la charité : qu'on aime mieux que l'injure soit impunie, que de la voir punie par la peine du coupable, lors même que par cette impunité on demeure exposé à de nouvelles injures. On n'y est pas toujours obligé à la rigueur; mais on l'est toujours à ne mêler aucun ressentiment à la raison qui fait demander la réparation : précision si difficile à faire, que les ames timorées, qui désespèrent d'y réussir, aiment mieux abandonner la partie, que de courir les risques d'une poursuite si hasardeuse, et d'une victoire qui peut-être ne sauveroit leur honneur qu'aux dépens de leur conscience. Car quel est l'homme assez maître de son cœur pour se répondre qu'il ne savourera pas délicieusement le plaisir toujours criminel de voir à ses pieds un ennemi humilié et confondu?

» manteau à celui qui veut vous faire plaider
» pour avoir votre robe ; et quiconque vous [1]
» forcera de faire mille pas, faites-en deux mille
» de plus avec lui ».

cum judicio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium :
41. Et quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo et alia duo.

Voilà le nouveau talion que l'Agneau de Dieu substitue à l'ancien. Celui de la loi rendoit injure pour injure ; celui de l'Évangile la souffriroit deux fois, plutôt que de la venger une seule fois. Car telle est la disposition de cœur à laquelle ces paroles du Sauveur nous obligent, et non à présenter la joue gauche à celui qui a frappé la droite. Ceux qui veulent qu'il y ait des cas où l'on y est obligé à la lettre, sont réduits à en imaginer qu'on peut presque appeler chimériques. Quelques Saints l'ont fait avec l'édification de toute l'Église ; mais ce n'étoit pas par obligation, puisqu'en pareille circonstance, S. Paul et J. C. même ne l'ont pas fait. On pourroit ajouter qu'il est plus à propos de ne le faire pas, lorsqu'on prévoit qu'on ne feroit par-là que redoubler l'audace

---

[1] En latin, *angariaverit*. Ce mot vient du persan *angar* : d'où il a passé dans les langues grecque et latine, et aussi dans la nôtre, où il se dit dans le style familier. Il signifie originairement un courrier public. Ces courriers avoient droit de démonter tous ceux qu'ils rencontroient, et de les obliger à les accompagner jusqu'au premier relais. L'espèce de violence qu'ils faisoient alors, s'exprimoit par le verbe *angariare*. Cet usage subsite encore chez la plupart des Orientaux.

de l'aggresseur, et lui occasionner un nouveau crime. Il faut raisonner de la même manière à l'égard de celui qui voudroit nous dépouiller injustement, ou nous forcer à des services pénibles qui ne lui seroient pas dûs. En lui cédant ce qu'il nous ôte, ou en acquiesçant à ce qu'il exige, on n'est pas tenu à lui offrir le double; mais on le lui offriroit, s'il étoit nécessaire, plutôt que d'opposer la violence à la violence. C'est donc cette douceur qui ne résiste à rien, c'est cette patience inaltérable, toujours supérieure à toutes les injures et à toutes les injustices, qui nous est ici commandée par J. C. A une morale si sublime, ce Dieu de charité et de paix joint ces courtes maximes, dont la pratique, si elles étoient bien observées, banniroit de la société bien des crimes et bien des misères.

42. Qui petit a te, da ei: et volenti mutuari a te, ne avertaris.

« Donnez à celui qui vous demande, et ne vous » détournez pas de celui qui veut emprunter » de vous. (*Matth. 5 et 7. L. 6.*) Ne [1] redeman- » dez point votre bien à celui qui vous l'em- » porte ; pardonnez, et on vous pardonnera ;

L. 6. v. 30. Et qui aufert quæ tua sunt, ne repetas.
37. Dimittite, et dimittemini.

[1] Si quelqu'un disoit que si ce conseil étoit suivi, le monde seroit plein de ravisseurs du bien d'autrui : il est aisé de répondre que chacun de nous est chargé de lui seul, et non du reste du monde. Soyons doux et patiens, sans craindre d'excéder jamais dans ces vertus; et supposé qu'il pût en résulter quelque inconvénient, laissons Dieu, et sous lui, le magistrats y mettre ordre,

» donnez, et on vous donnera. On versera » dans votre sein une mesure pleine, bien en- » tassée, et qui étant secouée, se répandra par- » dessus les bords. On est bien plus [1] heureux » de donner que de recevoir. Enfin, ce que » vous voulez que les hommes fassent pour » vous, faites-le pareillement pour eux. Car » c'est-là la loi et les Prophètes ».

38. Date, et dabitur vobis : mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et supereffluentem dabunt in sinum vestrum.

Act. 20. v. 35. Beatius est magis dare quam accipere.

L. 6. v. 31. Et prout vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis similiter.

Matth. 7. v. 12. Hæc est enim lex, et Prophetæ.

La nature ne connoissoit rien de si pur, et la philosophie n'avoit jamais rien imaginé de si noble que ces procédés. Mais il est bien inu-

[1] Au chap. 20 des Actes des Apôtres, S. Paul dit : *Il faut se souvenir de ce mot qu'a dit le Seigneur Jésus, qu'on est bien plus heureux de donner que de recevoir.* Ce mot ne se trouve dans aucun des quatre Évangélistes. S. Paul l'avoit appris des Apôtres, ou de quelqu'un des Disciples qui avoient vu le Seigneur. Il n'est pas douteux que ceux-ci n'aient conservé le souvenir de plusieurs autres paroles de leur divin Maître, lesquelles ne sont pas écrites. Puisque celle-ci l'est, on a cru devoir la recueillir et la placer en cet endroit, où le Sauveur fait à la libéralité des promesses si magnifiques ; ce qui sert déjà à prouver la vérité de la maxime dans le sens, qu'il est plus avantageux de donner que de recevoir.

Elle est encore véritable dans le sens que le plaisir de donner est plus délicieux que celui de recevoir. Les ames généreuses n'ont pas de peine à souscrire à cette vérité dont elles ont le sentiment. Les personnes intéressées qui ne la sentent pas ne sauroient la comprendre. Celles-ci doivent la croire comme on croit les mystères.

tile de les connoître, si on ne les met en pratique; et pour cela il faut en avoir le principe dans le cœur. Ce principe, c'est l'amour de tous les hommes, sans excepter ceux que la raison réduite à ses lumières, nous représente comme les plus haïssables, c'est-à-dire, sans excepter nos plus cruels ennemis. Quiconque aime ceux-ci peut s'assurer qu'il accomplit le grand précepte de la charité universelle. Mais celui qui les hait demeure dans la mort, parce que la charité est incompatible avec la haine d'un seul homme, fût-il de tous les hommes le plus odieux et le plus méchant; vérité jusqu'alors ouvertement combattue par le cœur humain, qui, après l'offense, ne trouvoit rien de si raisonnable que la haine, ni de si juste que la vengeance. De nouvelles lumières vont produire de nouveaux sentimens. L'homme odieux peut être aimé, et il doit l'être. En voici le précepte sorti de la bouche de celui qui ne peut pas enseigner des choses déraisonnables, puisqu'il est la raison souveraine et éternelle, et qui ne seroit plus la justice et la bonté même, s'il étoit capable d'en commander d'impossibles.

Matth. 5. v. 43. Audistis quia dictum est :

« Vous avez appris qu'il a été dit : [1] Vous

[1] Au chap. 19 du Lévitique, v. 18, on lit ces paroles: *Vous aimerez votre ami comme vous-même.* Celles-ci, *vous haïrez votre ennemi*, ne se lisent en aucun endroit

» aimerez votre prochain, et vous haïrez votre » ennemi. Et moi, je vous dis : Aimez [1] vos » ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïs- » sent; bénissez ceux qui vous maudissent.

Diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum.

44. Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos.

---

de l'Écriture, à moins qu'on ne voulût en trouver le sens dans l'ordre que Dieu donna à son peuple d'exterminer les nations infidèles dont il devoit occuper le pays; mais ceci ne seroit pas encore juste. L'ordre d'exterminer ne commande pas la haine, et celui qu'on donne aux soldats de tuer les ennemis de l'État, n'en est pas un de les haïr. Si cependant ce l'eût été, J. C. le révoquoit, lui qui venoit ôter la distinction du Juif et du Gentil, et unir tous les peuples par les liens d'une même foi et d'une même charité. Mais ce n'est pas-là le sens que combat ici le Sauveur. De ces paroles, *vous aimerez votre ami*, il paroît que les Juifs avoient conclu, par la raison des contraires, qu'ils étoient, sinon obligés, au moins autorisés à haïr leur ennemi. Cet ennemi, ils l'entendoient dans le sens opposé à l'ami, c'est-à-dire dans le sens de l'ennemi particulier. La description qu'en fait J. C. ne laisse là-dessus aucun doute. C'est, selon lui, l'ennemi qui nous hait, qui nous persécute, qui médit de nous, et qui nous calomnie, toutes choses qui s'entendent beaucoup plus naturellement de l'ennemi particulier que de l'ennemi public.

[1] Le cœur de l'homme est impénétrable à lui-même, et il est bien difficile, sur-tout dans les combats du ressentiment contre la charité, d'en découvrir le fond, et de décider quelle est sa disposition dominante. *Aimez*, dit J. C.; mais comment puis-je m'assurer que j'aime celui que je suis tenté mille fois le jour de haïr mortellement? Écoutez ce qu'ajoute le Sauveur : Faites-

L. 6. v. 28. Benedicite maledicentibus vobis,
Matth. 5. v. 44. Et orate pro persequentibus et calumniantibus vos;
45. Ut sitis filii Patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos.
46. Si enim diligitis eos qui vos diligunt,

» Priez pour ceux qui vous persécutent et pour » ceux qui vous calomnient, afin que vous » soyez les [1] enfans de votre Père céleste, qui » fait lever son soleil sur les bons et sur les » méchans, et qui fait tomber la pluie sur les » justes et sur les pécheurs. Car si vous n'ai- » mez que ceux qui vous aiment [2], quelle ré- » compense méritez-vous? Les Publicains ne

---

lui du bien, priez pour lui, bénissez-le, c'est-à-dire, parlez-en bien. Alors vous avez la plus grande assurance que puisse avoir un cœur chrétien, qu'il a conservé la charité. Au contraire, si vous en parlez mal, si vous cherchez à lui nuire ou à le traverser, si vous lui refusez *le salut*, c'est-à-dire, ce que vous devez à son rang et aux divers rapports que vous pouvez avoir avec lui de citoyen, de voisin, de parent, votre état est décidé. Vous n'aimez pas, ou plutôt, il est prouvé que vous haïssez; et si vous dites encore, je l'aime *chrétiennement*, on entend ce mot qui, dans l'usage d'aujourd'hui, signifie quelque chose de pis que de l'indifférence.

[1] Afin qu'à ce grand trait de ressemblance, on vous reconnoisse pour les enfans de votre Père céleste. Lorsque vous voyez un homme qui aime son ennemi, dites hardiment, voici un enfant de Dieu. On ne peut s'y méprendre.

[2] Il peut y avoir du mérite à aimer son ami, lorsqu'on aime en même temps son ennemi; mais lorsqu'on n'aime pas l'ennemi, il n'y a plus de mérite à aimer l'ami. C'est qu'alors celui-ci n'est aimé que par goût ou par intérêt; car si la charité y avoit part, elle feroit aimer aussi l'ennemi.

» le font-ils pas? Les gens de mauvaise vie » aiment aussi ceux qui les aiment. Et si vous » ne saluez que vos frères, que faites-vous » d'extraordinaire? Les Païens mêmes ne le » font-ils pas? Si vous faites du bien à ceux qui » vous en font, quel mérite y avez-vous, puis- » que les pécheurs même le font aussi? Et si » vous prêtez à ceux de qui vous espérez rece- » voir quelque chose, quel mérite y avez-vous? » Car les pécheurs prêtent aux pécheurs, afin » d'en recevoir autant. Mais pour vous, aimez » vos ennemis; faites du bien; prêtez sans en » espérer, et votre récompense sera grande; » et vous serez les enfans du Très-Haut, qui est » lui-même plein de bonté envers les ingrats » et les méchans. Soyez donc miséricordieux » comme votre Père est miséricordieux, et » soyez parfaits comme votre Père céleste est » parfait lui-même ».

Telle est la perfection à laquelle nous sommes appelés, non pas pour que nous l'égalions; car qui est parfait comme Dieu? mais pour que nous travaillions à l'acquérir, et à lui donner sans cesse de nouveaux accroissemens, par la raison même que nous ne l'égalerons jamais. Au reste, il faut que nous ressemblions en ce point à notre Père céleste, ou bien nous ressemblerons aux Publicains et aux Païens. Il n'y a pas ici de milieu, parce qu'il

quam mercedem habebitis? nonne et publicani hoc faciunt?

L. 6. v. 32. Nam et peccatores diligentes se diligunt.

Matth. 5. v. 47. Et si salutaveritis fratres vestros tantùm, quid amplius facitis? nonne et Ethnici hoc faciunt?

L. 6. v. 33. Et si benefeceritis his, qui vobis benefaciunt, quæ vobis est gratia? siquidem et peccatores hoc faciunt.

34. Et si mutuum dederitis his, a quibus speratis recipere, quæ gratia est vobis? nam et peccatores peccatoribus fœnerantur, ut recipiant æqualia.

35. Verumtamen diligite inimicos vestros: benefacite, et mutuum date, nihil inde sperantes: et erit merces vestra multa, et eritis filii Altissimi, quia ipse benignus est super ingratos et malos.

36. Estote ergo misericordes, sicut et Pater vester misericors est.

Matth. 5. v. 48. Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.

n'y en a pas entre aimer et haïr, l'indifférence ne pouvant jamais avoir lieu à l'égard d'un ennemi que l'on hait toujours par ressentiment, lorsqu'on ne l'aime point par religion.

Mais après avoir enseigné à faire le bien, J. C. va nous apprendre à le bien faire : l'oraison, l'aumône et le jeûne sont des œuvres si excellentes, que toutes les vertus y sont renfermées, ou s'y rapportent. Mais rien n'est sain pour un cœur gâté. Tel étoit celui des Pharisiens, chez qui toutes les vertus se tournoient en vice par le motif qui les leur faisoit pratiquer extérieurement. Ils oublioient Dieu, et ne pensoient qu'à plaire aux hommes. Fuir l'œil des hommes, et ne penser qu'à plaire à Dieu, est la grande maxime que le Sauveur oppose à leur hypocrisie, et en même temps la salutaire instruction qu'il donne à ses vrais Disciples par les paroles suivantes.

Matth. 6. v. 1. Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis : alioquin mer-

« Le bien que vous faites, gardez-vous de » le faire devant les hommes [1], à dessein » d'être vus d'eux. Autrement il n'y a point

[1] Cette maxime ne détruit pas celle-ci qu'on a lue au commencement du discours du Sauveur, *que votre lumière brille aux yeux des hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans le ciel.* Ce n'est pas toujours un crime, c'est quelquefois un devoir de faire le bien aux yeux des hommes, même à dessein qu'ils le voient. Tout dépend ici

» de récompense pour vous auprès de votre
» Père qui est dans le ciel. Quand donc vous
» faites l'aumône, ne faites pas [1] sonner de la
» trompette devant vous, comme font les hy-
» pocrites dans les synagogues et aux carre-
» fours, pour être honorés des hommes. Je
» vous le dis en vérité, ils ont reçu [2] leur ré-
» compense. Mais quand vous donnez l'au-

cedem non habebitis apud Patrem vestrum, qui in cœlis est.
2. Cùm ergo facis eleemosynam, noli tubâ canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis, et in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.
3. Te autem faciente eleemosynam, nesciat

de l'intention. Vouloir être vu lorsqu'on fait le bien, je dis le vouloir *uniquement*, afin que Dieu en soit glorifié, c'est toujours vertu, et comme on l'a dit, c'est quelquefois une obligation. En général, il faut rendre public ce qui est de devoir, et tenir secret ce qui est de surérogation : ni l'un, ni l'autre n'est pourtant pas sans exception. Dans le doute, si la bonne œuvre doit être montrée ou cachée, le second parti est toujours le plus sûr. Il est si facile de se perdre par la vanité, et si difficile, pour ne pas dire si impossible, de pécher par humilité !

L'humilité et la charité excèdent quelquefois, ou paroissent excéder; mais elles ne pèchent jamais.

[1] C'est peut-être ici une expression figurée pour signifier l'ostentation avec laquelle les Pharisiens répandoient leurs aumônes. Peut-être aussi étoit-il en usage parmi eux de faire sonner en effet de la trompette pour rassembler les pauvres avec plus d'éclat et de bruit.

[2] Vaine comme eux, puisque ce sont des hommes vains. Mais enfin, c'est la *leur*, celle qu'ils avoient en vue, et qu'ils desiroient. Ils l'ont reçue, et les voilà payés, Dieu ne leur doit plus rien. Parlons exactement : il leur doit le châtiment de leur criminelle vanité, et il se doit à lui-même de venger l'injure qu'ils lui ont faite, en



sinistra tua quid faciat dextera tua ;
4. Ut sit eleemosyna tua in abscondito : et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.
5. Et cum oratis, non eritis sicut hypocritæ, qui amant in synagogis et in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.
6. Tu autem, cùm oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum

» mône, que votre main gauche [1] ne sache pas » ce que fait votre main droite, afin que votre » aumône soit cachée, et votre Père qui voit » ce qui est caché, vous en récompensera. » Lorsque vous priez, vous n'imiterez point » les hypocrites qui aiment à prier [2] debout » dans les synagogues et aux carrefours, afin » d'être vus des hommes. Je vous le dis en » vérité, ils ont reçu leur récompense. Pour » vous, lorsque vous aurez à prier [3], entrez

---

préférant la gloire qui vient des hommes à celle qui vient de Dieu.

[1] C'est une hyperbole qui veut dire qu'on doit cacher ses aumônes au reste des hommes, et, s'il est possible, à soi-même, en les oubliant, ou en en faisant peu d'estime. Rien n'est si grand que de faire de grandes choses, et de les estimer peu. Il y a une mesure d'aumônes que chacun est obligé de faire selon ses facultés; celles-ci ne doivent pas être ignorées. Ce seroit scandaliser ceux qui auroient lieu de croire que l'on manque au précepte. Le secret est pour le surplus.

[2] Ils prioient debout pour être apperçus de plus de monde. Ces paroles du texte, *stantes orare*, peuvent signifier aussi, *s'arrêter pour prier ;* ce qui laisse la posture indécise. Si l'on s'en tient à cette seconde manière de traduire, alors l'hypocrisie sera de chercher les lieux publics, et d'y faire de longues prières dans le dessein d'être vu et loué des hommes.

[3] Ceci est dit sans préjudice de la prière publique recommandée et pratiquée dans tous les temps. Quelques distractions n'empêchent pas qu'il ne soit mieux aux

» dans votre chambre, et après avoir fermé la » porte, priez votre Père secrètement, et votre » Père qui voit ce qui est secret, vous en ré- » compensera ».

in abscondito : et Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.

Ceci conduit naturellement J. C. à corriger une autre erreur sur la prière, celle d'en faire consister le mérite dans la multitude, et peut-être dans l'élégance des paroles. C'est croire Dieu semblable aux hommes, qui se laissent éblouir par la pompe du discours, et persuader par des tours d'éloquence. Les Juifs pouvoient bien n'être pas exempts de ce défaut. Cependant J. C. ne l'attribue ici qu'aux Gentils. Mais comme son Église devoit être formée par l'union des deux peuples, il étoit à propos que les Gentils, qui devoient en faire la plus grande partie, eussent aussi l'instruction qui leur étoit nécessaire. Il continue donc ainsi :

« Lorsque vous priez, ne faites pas de longs » discours, comme font les Gentils. Car ils » croient être exaucés par leurs longs discours. » Ne leur ressemblez donc pas. [1] Votre Père

Matth. 6. v. 7. Orantes autem, nolite multùm loqui, sicut Ethnici : putant enim quòd in multiloquio suo exaudiantur.

8. Nolite ergo assimi-

---

chefs de famille de prier au milieu de leurs enfans et de leurs domestiques, que dans le secret du cabinet : je parle ici de la prière du soir et du matin. S'ils veulent en faire encore à d'autres heures, qu'ils appliquent à celles-ci la leçon que nous fait ici le Sauveur.

[1] Ce qui rend inutiles les grands discours, c'est-à-dire, le grand étalage de nos misères, c'est la connoissance

lari eis : scit enim Pater vester, quid opus sit vobis antequam petatis eum.
9. Sic ergo vos orabi-

» sait ce qu'il vous faut, avant que vous lui
» demandiez rien. Vous prierez donc de cette
» sorte. [1] Notre Père qui êtes dans les cieux,

---

que Dieu en a. Il faut que le sentiment en soit vif, et accompagné d'un desir ardent d'être délivré. Pour cela il n'est pas besoin de beaucoup de paroles.

[1] Dieu, dit S. Cyprien, peut-il ne pas exaucer cette prière où il reconnoît les propres paroles de son Fils? Tertullien l'appelle l'abrégé de l'Évangile : elle est en effet pour ceux qui la méditent, un trésor inépuisable de lumières et d'instructions. Nous nous bornerons à en donner le sens qui nous a paru le plus littéral.

Le nom de Père est au commencement : 1°. pour exciter notre confiance; c'est notre Père que nous prions. 2°. Pour toucher le cœur de Dieu; ceux qui le prient sont ses enfans.

En l'appelant *notre Père*, nous nous souvenons que nous sommes tous frères, puisque nous avons un père commun. Les infidèles qui n'ont pas reçu la grace de l'adoption, n'ont pas, comme nous, le droit de l'appeler *notre Père;* et le Fils unique qu'il engendre de toute éternité, est proprement le seul qui ait droit de l'appeler *mon Père.*

Qui êtes dans les cieux. Dieu est par-tout; mais le ciel est le séjour de sa gloire, et l'héritage qu'il a préparé à ses enfans. Où pourrions-nous le considérer plus volontiers que dans le lieu où il règne avec le plus d'éclat, et où nous devons régner éternellement avec lui? *Que votre nom soit sanctifié.* Le nom de Dieu est essentiellement saint, dit S. Augustin. Ainsi tout ce que nous pouvons demander ici, c'est que sa sainteté soit connue et confessée par tous les hommes. *Que votre règne arrive.* Ré-

» que votre nom soit sanctifié : que votre
» règne arrive : que votre volonté se fasse sur
» la terre comme dans le ciel ; donnez-nous

tis : Pater noster, qui es in cœlis : sanctificetur nomen tuum.
10. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, sicut in cœlo, et in terra.

---

gnez par-tout sans contradiction, et hâtez la venue de ce grand jour où tous vos amis seront à vos côtés, et tous vos ennemis sous vos pieds. *Que votre volonté se fasse, etc.* Ceux qui aiment Dieu desirent le plus parfait accomplissement de sa volonté qu'il est possible d'imaginer. Au ciel, une seule volonté s'accomplit, celle de Dieu, parce que toutes les autres y sont parfaitement conformes. Nous demandons la même chose pour la terre ; si nous ne pouvons pas l'obtenir pour tous, chacun peut l'obtenir pour soi, et la terre a le bonheur de posséder encore des ames assez angéliques pour qu'il nous soit aisé de juger que cette demande n'est pas sans effet. ***Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Notre pain,*** c'est-à-dire, ce qui est nécessaire et ce qui suffit au soutien de la vie corporelle. ***Aujourd'hui :*** car qui sait s'il verra le jour de demain ? *De chaque jour :* c'est ainsi qu'on lit dans S. Luc. Dans S. Matthieu, on lit : *Notre pain supersubstantiel.* Le mot grec est le même dans les deux Évangélistes, et il y a toute apparence que le *supersubstantiel* de S. Matthieu a le même sens que le *quotidien* de S. Luc. Le premier peut signifier le pain nécessaire au soutien de notre substance, c'est-à-dire, de notre corps, ou bien le pain qui correspond à la substance de ce jour. Car les Hébreux, pour signifier le jour présent, disoient *la substance du jour présent ;* et on sait que S. Matthieu a écrit son Évangile en hébreu. *Voy. Maldonat sur S. Matthieu, p. 147.* Ce pain, au-dessus de toute substance, est aussi, selon les Pères, le pain eucharistique ; car ce sens, quoique mystique, n'en est pas

11. Panem nostrum supersubstantialem,
L. 11. v. 5. Quotidianum,
Matth. 6. v. 11. Da nobis hodie.
12. Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.
13. Et ne nos inducas in tentationem; sed libera nos a malo. Amen.

» aujourd'hui notre pain de chaque jour, et remettez-nous nos dettes, comme nous le faisons à nos débiteurs; et ne nous induisez pas en tentation : mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il ».

Après nous avoir donné cette admirable prière, J. C. en reprend la cinquième demande, pour nous faire remarquer qu'elle renferme une espèce de traité entre Dieu et l'homme, par lequel Dieu s'engage à pardonner à l'homme qui pardonne, et l'homme qui ne pardonne pas, consent à ne pas obtenir de Dieu le pardon de ses péchés. Cette vérité également terrible et consolante, est exprimée par ces pa-

---

moins ici un sens direct et littéral. S'il est raisonnable que nous demandions le pain qui nourrit nos corps, combien plus l'est-il que nous demandions le pain qui soutient la vie de nos ames? Et pouvons-nous prier notre Père sans lui demander le pain qui est par excellence le pain des enfans?

Et remettez-nous nos dettes. Nos offenses qui nous rendent à l'égard de Dieu des débiteurs insolvables. Dieu consent néanmoins à nous remettre ces dettes immenses, ces dix mille talens, pourvu que nous remettions à nos frères le peu de deniers dont ils peuvent nous être redevables. C'est tirer le bien du mal, et faire sortir la vie du sein de la mort, que d'apprendre de ses propres péchés à accorder facilement un pardon dont on a si grand besoin pour soi-même.

Et ne nous induisez point en tentation. Dieu ne nous

roles, dont J. C. fait comme la conclusion des précédentes. « Car si vous remettez aux hommes » leurs offenses, le Père céleste vous remettra » aussi vos péchés. Que si vous ne remettez pas » aux hommes leurs offenses, le Père céleste » ne vous remettra pas non plus vos péchés ».

14. Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cœlestis delicta vestra.
15. Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.

Que si nous prions de la manière qui nous est prescrite, tenons pour certain que notre Père nous exaucera. Sa parole y est expresse, et sa bonté seule nous en est un garant aussi infaillible que sa vérité. Car, dit encore J. C. : « Demandez, et on vous donnera; cherchez, » et vous trouverez; heurtez, et on vous ou-

L. 11. v. 9. Petite, et dabitur vobis : quærite, et invenietis : pulsate, et aperietur vobis.

---

tente pas, mais il permet que nous soyons tentés, et l'expérience que nous avons de notre foiblesse, fait que nous prions Dieu de ne pas le permettre, prière que Dieu exauce en diminuant les tentations, ou en redoublant les secours.

Mais délivrez-nous du mal. Le mot latin signifie également le mal ou le *mauvais.* Le mot grec signifie proprement le *mauvais,* c'est-à-dire, le démon : pour le sens il est bien égal de demander à Dieu qu'il nous délivre ou du mal que fait le mauvais, ou du mauvais qui fait le mal.

Cette prière a deux parties. La première paroît n'avoir en vue que les intérêts de Dieu : la seconde est pour nous. Des enfans bien nés doivent desirer la prospérité de leur père avant la leur propre. La gloire de Dieu nous est plus avantageuse à nous-mêmes, que nous ne le pensons. Si cela n'étoit ainsi, l'Église diroit-elle à Dieu : *Nous vous remercions de la grandeur de vôtre gloire ?*

10. Omnis enim qui petit, accipit : et qui quærit, invenit : et pulsanti aperietur.
11. Quis autem ex vobis patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi ? Aut piscem : numquid pro pisce serpentem dabit illi ?
12. Aut si petierit ovum : numquid porriget illi scorpionem ?
13. Si ergo vos cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris ; quantò magis Pater vester de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se ?
Matth. 6. v. 16. Cùm autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes : exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis, quia receperunt mercedem suam.
17. Tu autem, cùm jejunas, unge caput tuum, et faciem tuam lava,

» vrira. Car quiconque demande, reçoit ; et » celui qui cherche, trouve ; et on ouvrira » à celui qui heurte. En effet, qui de vous, » si son fils lui demande [1] du pain, lui don» nera une pierre ? Ou s'il lui demande un » poisson, lui donnera-t-il un serpent ? Ou s'il » lui demande un œuf, lui donnera-t-il un scor» pion ? Si donc vous, tout méchans que vous » êtes, vous savez donner de bonnes choses à » vos enfans, combien plutôt votre Père qui » est dans le ciel, en donnera-t-il à ceux qui » lui en demandent ? Lorsque vous jeûnez, » *poursuit le Sauveur,* ne prenez point un air » triste, comme les hypocrites : car ils [2] affec» tent de paroître avec un visage défiguré, » pour faire voir aux hommes qu'ils jeûnent. » Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur ré» compense. Mais vous, lorsque vous jeûnez, » parfumez-vous [3] la tête, et lavez-vous le

---

[1] On demande à Dieu ce qu'on croit être du pain, et ce qui en effet est une pierre. Dieu donne ce qui nous paroît une pierre, mais ce qui cependant est du pain. Dieu exauce lorsqu'il paroît refuser. Il auroit refusé, s'il avoit paru exaucer. Car enfin, ce que l'on desiroit, c'étoit du pain.

[2] Quelques-uns croient qu'ils se frottoient le visage avec certaines compositions qui le rendoient pâle et livide. C'étoit le fard de l'hypocrisie.

[3] Supposé que d'ailleurs vous dussiez vous la parfu-

» visage, afin que ce ne soit pas aux yeux des » hommes qu'il paroisse que vous jeûnez, mais » aux yeux de votre Père qui est présent à ce » qu'il y a de plus secret : et votre Père qui » voit ce qui est caché, vous en récompen- » sera ».

18. Ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo qui est in abscondito : et Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.

Il ne faut donc avoir que Dieu en vue dans toutes les bonnes œuvres que l'on fait. Cette simplicité de vue et cette pureté d'intention est ce qui les rend vertueuses et dignes de récompense. Mais si la vanité ou l'intérêt en est le motif unique ou principal, c'est-à-dire, si l'intention est vicieuse, tout ce que l'on fait est vicieux, comme J. C. nous le fait entendre par cette élégante métaphore : « Votre œil est » le flambeau de votre corps. Si vous avez l'œil » net, tout votre corps aura de la lumière. » Mais si vous avez l'œil gâté, tout votre corps » sera dans les ténèbres. Si donc la lumière » que vous avez n'est que ténèbres, que sera- » ce des ténèbres mêmes »?

Matth. 6. v. 22. Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit.
23. Si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit. Si ergo lumen, quod in te est, tenebræ sunt; ipsæ tenebræ quantæ erunt?

---

mer ce jour-là : car si on ne la parfumoit que les jours de jeûne, alors les parfums, au lieu de déguiser le jeûne, en deviendroient l'annonce. N'affectez donc rien, et que votre extérieur laisse ignorer les mortifications que vous devez pratiquer en secret.

CHAPITRE XVII.

Suite du Sermon sur la Montagne.

L'ORGUEIL, la volupté, la colère et la vengeance, c'est-à-dire, presque toutes les passions étoient terrassées par ces divins préceptes. J. C. les avoit combattues jusques dans le cœur de l'homme, où elles ne pouvoient plus subsister après les coups mortels qu'il leur avoit portés. Car, bien différent des Pharisiens qui nettoyoient les dehors, et laissoient la corruption au-dedans, ce sage Médecin s'applique à rectifier l'intérieur, sans lequel l'extérieur, supposé même qu'il pût être bien réglé, ne seroit qu'une montre hypocrite, et le vice fardé des couleurs de la vertu. Une passion restoit à combattre; c'est l'avarice, de toutes les passions celle qui tient au cœur par de plus profondes racines, et la plus difficile à extirper. J. C. en fait voir la folie, en ce qu'elle amasse des biens dont le plus souvent elle n'a pas la jouissance; le déréglement, en ce qu'elle remplit tellement le cœur, qu'elle en exclut toute pensée et tout desir vers le ciel; l'illusion, en ce qu'elle prétend, contre la raison et l'expérience, pouvoir s'allier avec le service de

Dieu : car presque tous les avares veulent être dévots, et se persuadent qu'ils le sont. Enfin, suivant sa méthode ordinaire, J. C. l'attaque dans le cœur, en lui ôtant le plus spécieux de tous ses prétextes, qui est la crainte des besoins à venir. Cette excellente morale fait le sujet des articles suivans.

« Ne vous amassez point des trésors sur la » terre, où la rouille et les vers consument » tout, et où les voleurs creusent et dérobent. » Mais amassez-vous [1] des trésors dans le ciel, » où il n'y a ni rouille ni vers qui consument, » et où il n'y a point de voleurs qui creusent » et qui dérobent. Car où est votre trésor, là » est aussi votre cœur.

» Nul ne peut servir deux maîtres. Car ou » il haïra l'un, et aimera l'autre : ou s'il res- » pecte celui-là, il méprisera celui-ci. Vous ne » pouvez [2] servir Dieu et le démon des riches- » ses. C'est pour cela que je vous dis : Ne vous » inquiétez point ni au sujet de votre vie, de » quoi vous vous nourrirez; ni au sujet de votre » corps, de quoi vous vous habillerez. La vie

Matth. 6. v. 19. Nolite thesaurizare vobis thesauros in terrâ, ubi ærugo et tinea demolitur; et ubi fures effodiunt et furantur.

20. Thesaurizate autem vobis thesauros in cœlo, ubi neque ærugo, neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt, nec furantur.

21. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum.

24. Nemo potest duobus Dominis servire: aut enim unum odio habebit, et alterum diliget: aut unum sustinebit, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mammonæ.

25. Ideo dico vobis, ne soliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Nonne anima plus est quàm

---

[1] On le fait principalement par l'aumône. C'est donc perdre ses biens que de les garder; et les donner, c'est thésauriser.

[2] Remarquez la propriété du terme : car on peut posséder des richesses, et servir Dieu; mais on ne peut pas être *asservi* aux richesses, et servir Dieu.

» n'est-elle pas plus que la nourriture, et le » corps plus que l'habillement? Regardez les » oiseaux du ciel; ils ne sèment ni ne mois- » sonnent, ni n'amassent dans des greniers, et » votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous » pas beaucoup plus qu'eux? Mais qui de vous, » à force d'y penser, peut ajouter une coudée » à sa taille? Et du vêtement, pourquoi vous » en inquiétez-vous? Voyez les lys de la cam- » pagne comme ils croissent. Ils ne travaillent » ni ne filent, et néanmoins je vous dis que » Salomon même dans toute sa gloire, n'a point » été si bien paré que l'est un de ces lys. Or si » Dieu habille de la sorte une herbe champêtre » qui est aujourd'hui, et qu'on jette demain » dans le four, combien plus le fera-t-il pour » vous, gens de peu de foi? Ne vous inquiétez » donc point, et ne dites point : Qu'aurons- » nous pour manger et pour boire, et de quoi » nous habillerons-nous? Car ce sont les Gen- » tils qui ont de [1] l'inquiétude sur toutes ces » choses, et votre Père céleste sait que vous » en avez besoin. Cherchez donc premièrement

esca; et corpus plus quàm vestimentum?
26. Respicite volatilia cœli, quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea : et Pater vester cœlestis pascit illa. Nonne vos magis pluris estis illis?
27. Quis autem vestrûm cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?
28. Et de vestimento, quid soliciti estis? Considerate lilia agri quomodo crescunt : non laborant, neque nent.
29. Dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis.
30. Si autem fœnum agri, quod hodie est, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit : quantò magis vos, modicæ fidei?
31. Nolite ergo soliciti esse, dicentes? Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur?
32. Hæc enim omnia gentes inquirunt. Scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis.
33. Quærite ergo primùm regnum Dei, et justitiam ejus : et hæc

---

[1] Dieu ne défend pas ici la prévoyance. Ailleurs il commande le travail; mais il défend l'inquiétude, comme injurieuse à sa providence paternelle.

Ne pas s'inquiéter pour la vie présente, et s'occuper beaucoup de la vie future, c'est en deux mots ce que nous devons faire, et le contraire de ce que nous faisons.

« le royaume de Dieu et sa justice, et vous » aurez tout cela par-dessus. Ne vous inquié- » tez point pour le lendemain : car le lende- » main s'inquiétera pour lui-même. A chaque » jour suffit sa peine ».

omnia adjicientur vobis.

34. Nolite ergo soliciti esse in crastinum. Crastinus enim dies solicitus erit sibi ipsi. Sufficit diei malitia sua.

Les jugemens que nous faisons les uns des autres occupent ici une place qui fait bien voir que cette matière a paru à J. C. plus importante que ne le croient la plupart des hommes, qui comptent à peine parmi leurs fautes, celles qu'ils commettent tous les jours en ce genre. On en connoîtra encore mieux la conséquence, lorsqu'on aura vu quelle récompense J. C. promet à ceux qui ne jugent pas, et quel jugement il réserve à ceux qui jugent. « Ne [1] jugez point, *dit-il*, et vous ne serez

L. 6. v. 37. Nolite judicare, et non judica-

[1] Ce qui est clair comme le jour, on ne le juge pas, on le voit. Hors de-là ne jugez *jamais*, si vous n'êtes juge. On l'est à l'égard de ceux sur qui on a droit de correction. Il peut être permis d'agir sur un soupçon légitime; mais il n'est pas permis de juger. Que la fidélité d'un homme soit suspecte, ce n'en est pas assez pour qu'on ait droit de le juger infidèle, quoique c'en soit assez pour qu'on puisse, en certaines circonstances, le déplacer ou le congédier, par le droit que l'on a de ne se servir que de gens dont la fidélité n'est pas suspecte. Si on connoît le droit, on n'en connoît guère les bornes; car non-seulement on forme le jugement, mais on le *prononce*, et on le publie sans songer qu'un subalterne, et si l'on veut, un domestique n'a pas moins de droit à sa réputation

bimini. Nolite condemnare, et non condemnabimini.

Matth. 7. v. 2. In quo enim judicio judicaveritis, judicabimini.

5. Quid autem vides festucam in oculo fratris tui : et trabem in oculo tuo non vides ?

4. Aut quomodo dicis fratri tuo : Sine ejiciam festucam de oculo tuo; et ecce trabs est in oculo tuo ?

5. Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo; et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

» point jugés : ne condamnez point, et vous » ne serez point condamnés. Car [1] selon que » vous jugerez, on vous jugera. Et d'où vient » que vous voyez une paille dans l'œil de votre » frère, et que vous ne voyez pas une poutre » qui est dans votre œil? Ou, comment dites-» vous à votre frère, laissez-moi ôter une paille » de votre œil, tandis que voilà une poutre » dans le vôtre [2]? Hypocrite, ôtez première-» ment la poutre de votre œil, et après vous » songerez à ôter la paille de l'œil de votre » frère ».

---

que son maître à la sienne, et que souvent elle lui est plus nécessaire. C'est ici un de ces péchés qui ne sont jamais remis, s'ils ne sont réparés.

[1] C'est-à-dire, que ceux qui auront jugé rigoureusement, seront jugés à la rigueur : car les jugemens de Dieu ne seront ni faux ni téméraires comme les nôtres. Par où pourroient-ils donc être semblables aux nôtres, si ce n'est par la sévérité? Il y a deux manières de juger le coupable même atteint et convaincu, l'une pleine de hauteur et de dureté, l'autre douce et indulgente. La première étoit celle des Pharisiens, la seconde celle de J. C. qui disoit à la femme adultère : *Ce ne sera pas moi qui vous condamnerai.*

[2] Parce que la censure suppose le zèle de la justice, et qu'elle en est l'expression. Or celui qui ne commence pas par se censurer lui-même, n'a pas véritablement le zèle de la justice. Il n'en a donc que le masque, et c'est en cela qu'il est hypocrite.

On a déjà remarqué que dans ce discours, J. C. a plus directement en vue les Apôtres, et que, parmi les préceptes qu'il y donne, il en est qui ne conviennent proprement qu'à eux et à leurs successeurs dans le ministère apostolique. Celui qu'on va lire est de ceux-ci : « Ne donnez point aux chiens ce qui est » saint, et ne jetez point vos perles devant » les pourceaux, de peur [1] qu'ils ne les foulent aux pieds, et que se tournant contre » vous, ils ne vous déchirent ». Ce qui signifie, qu'il ne faut ni exposer les choses saintes à être profanées, ni annoncer les vérités de l'Évangile, lorsque raisonnablement on ne doit pas en attendre d'autre fruit que d'irriter ceux à qui on les annonce, et de s'attirer de leur part

6. Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne fortè conculcent eas pedibus suis, et conversi dirumpant vos.

[1] Si quelqu'un étoit tenté de croire que J. C. agissoit contre ses propres maximes, lorsqu'il annonçoit sa doctrine aux Juifs à qui elle fut inutile, et aux Pharisiens dont elle excita les fureurs, on répond, 1°. que plusieurs l'écoutoient avec docilité, et profitoient de ses instructions. 2°. Lorsqu'il enseignoit les Juifs, il enseignoit toutes les nations et tous les siècles à qui sa doctrine devoit être répétée. 3°. Les contradictions qu'elle lui attiroit devoient, en causant sa mort, occasionner la rédemption du genre humain. Toute persécution prévue ne doit pas empêcher la prédication. Elle ne doit suspendre que celle qui n'auroit pas d'autre effet que la persécution, ou dont les fruits seroient trop peu abondans pour contrebalancer le mal de la persécution.

[illegible] funeste au Prédicateur, et [illegible] l'Église. Le zèle doit donc être [illegible]; assez de gens le disent. Mais [illegible] ne doit pas être sans le zèle; et si [illegible] est blâmable, la lâcheté l'est en-[illegible]. Ajoutons qu'elle est aussi plus com-[illegible] parce que les intérêts humains y trou-[illegible] mieux leur compte. Au temps des [illegible], il falloit plutôt recommander la dis-[illegible] que le zèle; en d'autres temps, il a été [illegible] à propos de prêcher le zèle que la discré-[illegible].

Après avoir donné sa loi, J. C. n'avoit plus qu'à prémunir les siens contre les fausses explications qu'on pouvoit en donner. Il devoit y en avoir de deux espèces. On pouvoit d'abord l'expliquer par la coutume qui est, dit-on, la meilleure interprète des loix. J. C. fait entendre que cette maxime n'a pas lieu à l'égard de la sienne. Il déclare formellement que le grand nombre sera des prévaricateurs, et que celui des observateurs fidèles sera sans comparaison le plus petit; qu'ainsi sa loi doit être entendue et observée à la lettre, ou si l'on veut l'expliquer par la pratique, ce n'est que dans la pratique du petit nombre qu'il faut en chercher le véritable sens. Les mauvaises gloses des faux prophètes étoient le second écueil qu'il falloit éviter. J. C. apprend à connoître

ces hommes dangereux, et précautionne ainsi contre la séduction ceux qui desirent sincèrement de n'être pas séduits. Car le faux prophète, lorsqu'il est démasqué, ne prend plus que ceux qui veulent bien se laisser prendre. Voici les propres paroles du Sauveur. « Entrez » par la porte étroite : car la porte de la per- » dition est large, et le chemin qui y mène » est spacieux, et le nombre de ceux qui y » passent est grand. O qu'étroite est la porte »! s'écrie-t-il d'un ton de surprise, qui devroit jeter l'effroi dans tous les cœurs ; « ô qu'étroite » est la porte, et étroit le chemin qui mène à » la vie, et qu'il y a peu de gens qui en trou- » vent l'entrée »? C'est dire beaucoup en peu de mots : il ajoute incontinent : « Gardez-vous » des faux prophètes qui viennent à vous dé- » guisés en brebis, et qui au-dedans sont des » loups ravissans. Vous les reconnoîtrez à leurs » fruits [1]. Cueille-t-on des raisins aux épines, » ou des figues aux chardons? Ainsi tout bon

13. Intrate per angustam portam : quia lata porta, et spatiosa via est quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam.

14. Quàm angusta porta :

Quàm angusta porta, et arcta via est, quæ ducit ad vitam ; et pauci sunt, qui inveniunt eam!

15. Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs autem sunt lupi rapaces :

16. A fructibus eorum cognoscetis eos. Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?

---

[1] C'est-à-dire, à leurs œuvres. Telle œuvre mauvaise peut décider le faux prophète, telle bonne œuvre ne décide pas également le véritable. On a déjà vu qu'il y a des prières fastueuses, des jeûnes superbes et des aumônes pharisaïques. L'humilité et la charité sont les marques les moins équivoques. Le faux prophète a beau se déguiser, il est toujours méprisant et médisant, et il ne tarde pas à le paroître. Cependant on peut n'avoir

17. Sic omnis arbor bona fructus bonos facit : mala autem arbor malos fructus facit.
18. Non potest arbor bona malos fructus facere ; neque arbor mala bonos fructus facere :
19. Omnis arbor quæ non facit fructum bo-

» arbre porte de bons fruits, et tout méchant » arbre porte de méchans fruits. Un [1] bon arbre » ne peut porter de méchans fruits, ni un mé» chant arbre porter de bons fruits. Tout arbre » qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et » jeté au feu. C'est donc à leurs fruits que vous

---

ni humilité, ni charité, et n'être pas un faux prophète. Il y a des hommes qui font mal, et qui enseignent bien. Les œuvres ne sont donc pas une règle infaillible pour démêler ici le vrai du faux, et J. C. ne les propose que comme une règle prudente pour discerner entre les Prophètes ceux qu'on doit réprouver, ou dont on doit au moins se défier.

[1] On auroit peine à compter toutes les erreurs qui s'étayoient de cette maxime. La plus impie étoit celle des Manichéens qui en abusoient pour défendre leur dogme des hommes nés bons, et nécessités au bien, et des hommes nés méchans, et nécessités au mal. La plus bizarre étoit celle des Pélagiens, qui en inféroient qu'il n'y a pas de péché originel, parce que ce seroit un mauvais fruit provenu du mariage qui est un bon arbre. La plus connue est celle que le Concile de Trente a condamnée dans les Protestans, qui en concluoient que toutes les actions des pécheurs et des infidèles sont autant de péchés.

L'arbre bon ou mauvais et l'homme bon ou mauvais ont quelque chose qui se ressemble ; c'est par où J. C. les compare. Ils ont aussi des différences essentielles, et c'est en les comparant par ces différences, qu'on s'est égaré en tant de manières. Le bon arbre ne peut pas se rendre mauvais, et l'homme bon peut se rendre mauvais, en abusant de sa liberté. Le mauvais arbre ne peut pas se

» les connoîtrez. L'homme qui est bon tire de » bonnes choses du bon fonds de son cœur; » et le méchant homme en tire de méchantes » d'un méchant fonds. Car c'est de l'abondance » du cœur que la bouche parle ».

num, excidetur, et in ignem mittetur.
20. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.
L. 6. v. 45. Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum: et malus homo de malo thesauro profert malum. Ex abundantia enim cordis os loquitur.

---

rendre bon, et l'homme mauvais peut, par sa libre coopération à la grace, devenir bon et juste. L'arbre mauvais ne peut pas produire un bon fruit, parce qu'il le produit toujours conforme à sa nature qui est mauvaise; mais l'homme mauvais peut absolument produire une action qui n'est pas mauvaise, parce qu'étant libre, il peut ne pas agir toujours conformément à sa mauvaise disposition. On juge donc infailliblement de l'arbre par ses fruits, et moralement de l'homme par ses œuvres. Et quand on dit de l'homme, on l'entend de sa doctrine: car c'est de quoi il s'agit en cet endroit.

CHAPITRE XVIII.

Fin du Sermon sur la Montagne.

Jésus-Christ finit par dire, ce qui est la conclusion naturelle d'un discours tel que celui-ci, qu'il ne donne pas sa loi aux hommes pour amuser leur curiosité, ou pour fournir matière à leur éloquence, mais pour qu'ils l'observent, et qu'ils se sauvent en l'observant. Celui qui l'aura observée sera sauvé : celui qui ne l'aura pas observée sera réprouvé, fût-il d'ailleurs un Prophète et un homme de prodiges. Car ces dons que Dieu accorde pour le bien de son Église, ne supposent pas toujours la sainteté dans ceux qui les ont reçus. Judas et bien d'autres, sur-tout dans le commencement du Christianisme, sont la preuve que le don des miracles n'est pas absolument incompatible avec l'état du péché. Mais quand nous n'aurions pas cette preuve de fait, il suffit, pour en être convaincu, d'entendre le jugement anticipé que J. C. va prononcer contre plusieurs de ces prophètes prévaricateurs et de ces miraculeux réprouvés. « Pourquoi, » *leur dit-il*, m'appelez-vous Seigneur, Sei- » gneur, et que vous ne faites pas ce que je

L. 6. v. 46. Quid autem vocatis me Domine, Domine : et non facitis, quæ dico ?

» vous dis? Ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux : mais celui qui fait la volonté de mon Père céleste, celui-là entrera dans le royaume des cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom? N'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? Et alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus. Retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité ».

Matth. 7. v. 21. Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum : sed qui facit voluntatem Patris mei, qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum.

22. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in homine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus?

23. Et tunc confitebor illis : Quia numquam novi vos : discedite a me, qui operamini iniquitatem.

Ainsi, c'est à l'œuvre, et non au discours, que J. C. reconnoîtra les siens. Nous ne serons point appréciés par ce que nous aurons dit ou ce que nous aurons su, mais par ce que nous aurons fait. Heureux celui qui aura mis en pratique les connoissances que Dieu lui aura données de sa loi! Malheureux, au contraire, celui qui se bornant à la connoître, n'en aura pas produit les fruits! Mais ce qui, dans ce grand jour, fera la différence du bonheur et du malheur, fait à présent celle de la sagesse et de la folie : ô que de vrais sages se trouveront parmi ceux que nous traitons aujourd'hui de simples et d'ignorans, et que d'insensés parmi ceux que nous ne reconnoissons pas seulement pour sages, mais pour maîtres de la

sagesse! C'est à quoi J. C. nous prépare par ces dernières paroles. « Tout homme qui vient » à moi, qui entend mes discours, et qui les » met en pratique, je vais vous montrer à qui » il est semblable. Il est semblable à un homme » qui bâtit une maison, et qui, après avoir » creusé bien avant, mit les fondemens sur le » roc : la pluie vint, les rivières se débordè- » rent, les vents soufflèrent, et battirent cette » maison. Mais elle ne tomba point, parce » qu'elle étoit bâtie sur le roc. Au contraire, » quiconque entend ce que je viens de dire, » et ne le met point en pratique, sera semblable » à un homme sans jugement, qui bâtit sa » maison sur le sable. La pluie vint, les rivières » se débordèrent, les vents soufflèrent, et bat- » tirent cette maison : elle tomba, et le débris » en fut grand. Jésus ayant achevé ce discours, » le peuple demeura plein d'admiration pour » sa doctrine. Car, *est il dit encore*, il les en- » seignoit comme un homme qui a autorité, » et [1] non pas comme leurs Scribes et comme » les Pharisiens ».

L. 6. v. 47. Omnis, qui venit ad me, et audit sermones meos, et facit eos : ostendam vobis cui similis sit :

48. Similis est homini ædificanti domum, qui fodit in altum, et posuit fundamentum super petram.

Matth. 7. v. 25. Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit; fundata enim erat super petram.

26. Et omnis qui audit verba mea hæc, et non facit ea, similis erit viro stulto, qui ædificavit domum suam super arenam :

27. Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et cecidit; et fuit ruina illius magna.

28. Et factum est : cum consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turbæ super doctrina ejus.

29. Erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut Scribæ eorum, et Pharisæi.

On a des raisons de croire que ce discours ne fut pas prononcé tout entier sur la montagne; mais qu'à l'occasion du sermon qu'y fit J. C., l'Évangile rapporte plusieurs autres

[1] Voyez la note [2] de la page 116.

maximes du Sauveur, proférées en d'autres circonstances, et qui, rapprochées de celles qu'il venoit de proposer, font un corps de doctrine qu'on peut regarder comme l'abrégé de la morale chrétienne. On a pu remarquer encore, qu'on ne s'est pas astreint à suivre toujours l'ordre dans lequel elles se trouvent placées dans le texte sacré. On l'a fait pour mettre de suite celles qui ont rapport à un même sujet. Les Interprètes conviennent assez que les Évangélistes même ne les ont pas rangées dans l'ordre où le Sauveur les avoit dites. Cet ordre n'étoit pas nécessaire, puisque le S. Esprit ne leur a pas inspiré de le suivre. Mais nous avons dû faire ce rapprochement dans un ouvrage qui a pour objet principal de lier leurs paroles sacrées, et d'en faire un tout suivi et méthodique.

» guérison [1], offrez ce qui a été prescrit par » Moyse. Mais lui s'en étant allé, commença » à dire la chose hautement, et à la répandre » par-tout : de sorte que Jésus, ne pouvant se » montrer dans la ville, se tenoit dehors dans » des lieux déserts. Mais de toutes parts les » peuples venoient à lui en foule pour l'en- » tendre et pour être guéris de leurs maladies. » Cependant Jésus » se déroboit à eux de temps en temps, et « se retiroit dans la solitude pour » prier ».

44. Et dicit ei : Vide nemini dixeris : sed vade, ostende te principi Sacerdotum, et offer pro emundatione tua, quæ præcepit Moyses in testimonium illis.

45. At ille ingressus cœpit prædicare, et diffamare sermonem, ita ut jam non posset manifestè introire in civitatem, sed foris in desertis locis esset, et conveniebant ad eum undique,

L. 5. v. 15. Turbæ multæ ut audirent, et curarentur ab infirmitatibus suis.

16. Ipse autem secedebat in desertum, et orabat.

La charité l'obligea bientôt d'en sortir, et le fit retourner aux lieux qu'il évitoit avec tant de soin. « Il vint *donc* à Capharnaum », où il trouva dès l'entrée ce que sa bonté prévenante y étoit venue chercher. « Un Centurion avoit un » serviteur malade, qui s'en alloit mourir, et » qui lui étoit fort cher. Comme il avoit ouï » parler de Jésus, il lui envoya les anciens » des Juifs, pour le prier de venir guérir son » serviteur, disant : Seigneur, j'ai un servi- » teur chez moi qui est au lit paralytique, et » qui souffre de grandes douleurs. Ces gens

L. 7. v. 1. Intravit Capharnaüm.

2. Centurionis autem cujusdam servus malè habens, erat moriturus : qui illi erat pretiosus.

3. Et cùm audisset de Jesu, misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret, et salvaret servum ejus.

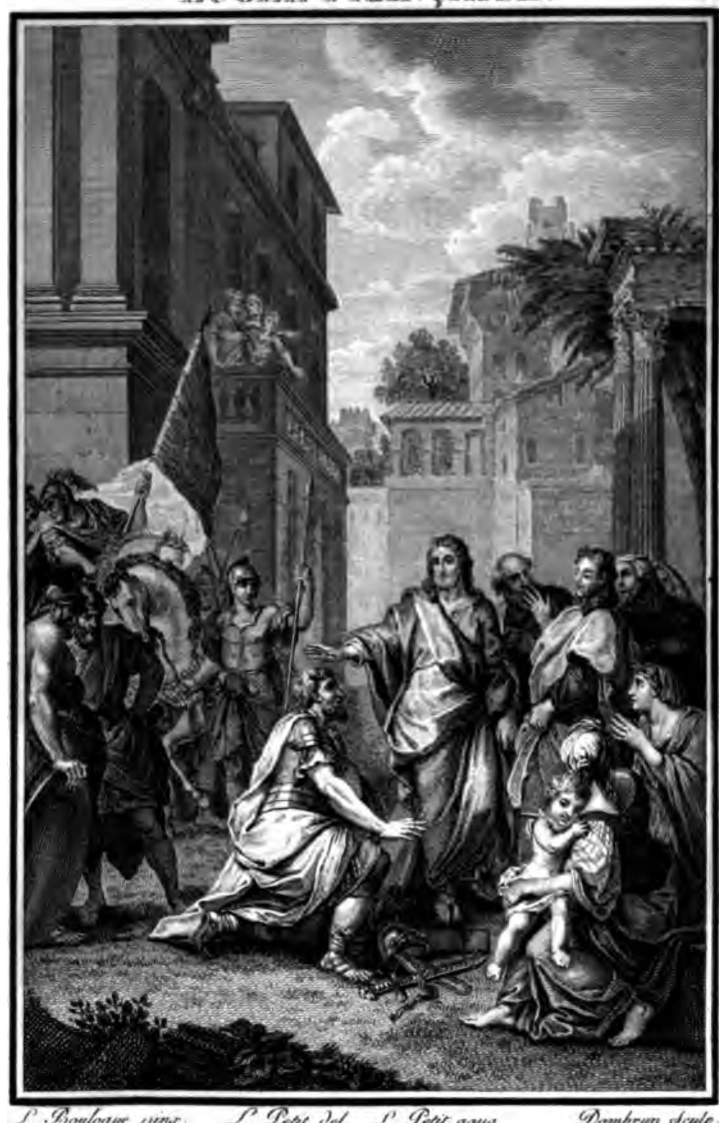
Matth. 8. v. 6. Dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, et malè torquetur.

---

pour lui-même ; et la loi qui défendoit les attouchemens qui pouvoient multiplier les lépreux, étoit bien éloignée de défendre ceux qui en diminuoient le nombre.

[1] Le rit pour la purification des lépreux se trouve au chap. 14 du *Lévitique*, depuis le verset 2 jusqu'au 31 inclusivement.

ÉCOLE FRANÇAISE.



L. Boulogne pinx. L. Petit del. L. Petit aqua. Dambrun sculp.

Seigneur je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison mais dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri.

St. Mat. Ch. 8. V. 8

» étoit venus à Jésus, le supplioient instamment, et disoient : Il mérite que vous fassiez cela pour lui ; car il est affectionné à notre nation, et lui-même nous a fait bâtir une synagogue ». Chercher à l'intéresser par ce motif, c'étoit, quoi qu'en ait dit depuis la calomnie, reconnoître Jésus pour un bon citoyen. Sa réponse dut les confirmer dans cette idée. « J'irai, dit-il, et je le guérirai ».

L. 7. v. 4. At illi cùm venissent ad Jesum, rogabant eum sollicitè, dicentes ei : Quia dignus est ut hoc illi præstes :
5. Diligit enim gentem nostram, et synagogam ipse ædificavit nobis.

Matth. 8. v. 7. Et ait illi Jesus : Ego veniam, et curabo eum.

« Il s'en alla avec eux : et comme il approchoit de la maison, le Centurion », de qui la foi avoit reçu de nouveaux accroissemens, « lui envoya de ses amis lui dire » de sa part ces paroles dont J. C. a loué si hautement la foi, et que l'Église a recueillies comme l'expression de la plus profonde humilité. « Seigneur, ne vous incommodez point ; car je ne mérite pas que vous entriez chez moi. Aussi ne me suis-je pas même jugé digne d'aller vous trouver. Mais dites un mot, et mon serviteur sera guéri. Car moi-même je *ne* suis *qu'*un officier subalterne qui ai sous moi des soldats, et je dis à l'un, allez, et il va ; et à l'autre, venez, et il vient ; et à mon valet, faites cela, et il le fait ». C'étoit confesser qu'à plus forte raison Jésus qui étoit maître de toutes choses, et qui ne reconnoissoit point de maître dans l'univers, n'avoit qu'à parler pour être obéi de toute la nature. « Jésus, entendant ces

L. 7. v. 6. Jesus autem ibat cum illis. Et cùm jam non longè esset a domo, misit ad eum centurio amicos, dicens :
Domine, noli vexari : non enim sum dignus ut sub tectum meum intres.
7. Propter quod et me ipsum non sum dignum arbitratus ut venirem ad te : sed dic verbo, et sanabitur puer meus :
8. Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites : et dico huic, vade, et vadit : et alii, veni, et venit : et servo meo, fac hoc, et facit.

9. Quo audito, Jesus miratus est : et conversus sequentibus se turbis, dixit : Amen dico vobis, nec in Israel tantam fidem inveni.

Matth. 8. v. 11. Dico autem vobis, quòd multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham,

» paroles, fut dans [1] l'admiration, et il dit au » peuple qui le suivoit : Je vous le dis en vé» rité, je n'ai point trouvé tant de foi [2] même » dans Israël. Or je vous dis que plusieurs vien» dront de l'Orient et de l'Occident, et seront » placés au [3] festin avec Abraham, Isaac et Ja-

---

[1] L'admiration proprement dite est excitée par quelque événement imprévu, ou par quelque objet inconnu et nouveau; elle suppose donc toujours un défaut de connoissance précédente, et ne peut convenir à J. C. qui sait tout, et qui connoît tout, qui ne pouvoit ignorer en particulier la foi du Centurion, laquelle étoit son ouvrage, puisque c'étoit lui qui l'avoit produite par sa grace; mais il prenoit l'air et le ton de l'admiration, pour se conformer à nos façons d'agir, et pour nous apprendre ce que nous devons admirer.

[2] Plusieurs exceptent les Apôtres, tous la sainte Vierge et S. Jean-Baptiste. J. C. parle ici de la nation en général, sans y comprendre les vocations spéciales et les ames privilégiées. Un Roi peut dire, parlant d'un de ses sujets, il n'y a personne dans mon royaume qui me soit aussi affectionné que celui-ci, quoiqu'il n'ignore pas qu'il est encore plus cher à son épouse et à ses enfans.

[3] Le mot latin signifie le souper, qui étoit proprement le repas des anciens. L'Écriture lui compare souvent le bonheur du ciel. Ce qui suit continue la comparaison. Tandis que les étrangers y seront assis avec les Patriarches, les enfans du royaume, c'est-à-dire, les Juifs qui, en vertu des promesses, y avoient le droit qu'ont les enfans d'être assis à la table de leur père, en seront chassés et *jetés dehors dans les ténèbres*. Lorsqu'on soupe, la

» cob [1] dans le royaume des cieux, mais que » les enfans du royaume seront jetés dehors » dans les ténèbres. C'est-là qu'il y aura des » pleurs et des grincemens de dents. Alors Jésus » dit au Centurion », par l'entremise de ceux qu'il lui avoit députés : « Allez [2], et qu'il vous » soit fait selon ce que vous avez cru, et à

et Isaac, et Jacob in regno cœlorum:
12. Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus, et stridor dentium.
13. Et dixit Jesus Centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora.

---

lumière est dans la salle, et la nuit est dehors. Là ils pleureront de douleur, et grinceront les dents de rage de se voir exclus de la fête à laquelle ils avoient été appelés les premiers.

[1] Par le royaume des cieux, quelques-uns entendent ici l'Église ou la foi en J. C. Abraham, Isaac et Jacob ont cru au Messie qui devoit venir, comme nous croyons au Messie qui est venu : ils étoient donc membres de l'Église comme les Gentils. De plus, nous savons que les Gentils iront prendre place au ciel avec Abraham, Isaac et Jacob. Le royaume est donc ici l'Église et le Ciel, dont le bonheur est représenté par le festin, comme les ténèbres extérieures sont l'image de l'enfer, dont le supplice est exprimé par les pleurs et le grincement de dents.

[2] J. C. paroît parler au Centurion comme s'il étoit présent, et il semble, selon S. Matthieu, qu'en effet il étoit présent en personne. Selon S. Luc, il ne s'est pas jugé digne de se présenter à J. C., à qui il a député d'abord les anciens des Juifs, et ensuite ses amis. Cette différence a fait croire que c'étoient deux histoires différentes. Mais il y a un fond de ressemblance qui décide que c'est la même. On a, de part et d'autre, un Centurion, un serviteur malade, le même discours du maître,

L. 7. v. 10. Et reversi, qui missi fuerant, domum, invenerunt servum, qui languerat, sanum.

» l'heure même le serviteur fut guéri; et ceux » qui avoient été envoyés, étant retournés, » le retrouvèrent en santé.

11. Et factum est deinceps ibat in civitatem quæ vocatur Naim : et ibant cum eo Discipuli ejus et turba copiosa.

» Jésus alla ensuite à une ville appelée Naïm, » suivi de ses Disciples et d'une troupe nombreuse ». On a déjà vu que les Juifs étoient dans l'usage d'enterrer les morts hors des villes, soit qu'ils le fissent pour éviter quelque impureté légale, ou que ce fût seulement une police sagement établie.

12. Cùm autem appropinquaret portæ civitatis,

« Lors *donc* que Jésus » approchoit de [1] la porte de la ville », il se trouva, par un de ces hasards apparens qui

ecce defunctus efferebatur filius unicus matris suæ : et hæc vidua erat : et turba civitatis multa cum illa,

n'en étoient jamais un pour le Sauveur, « qu'on » portoit un mort au lieu de la sépulture. C'é» toit un fils unique dont la mère étoit veuve, » et il y avoit avec elle beaucoup de personnes

13. Quam cùm vidisset Dominus, misericordiâ motus super eam, dixit illi : Noli flere.

» de la ville. Dès que le Seigneur la vit, il fut

---

et la même prière à J. C. de ne pas venir jusqu'en son logis, la même foi, et de la part de J. C. la même admiration qui lui fait dire qu'il n'a pas trouvé une si grande foi dans Israël. Avec cela, on peut encore subtiliser sur les différences; mais au fond, c'est la même histoire, et le bon sens ne permet pas d'en douter.

[1] La rencontre du peuple qui suivoit Jésus avec la foule qui accompagne le convoi, donna bien des spectateurs à ce miracle; et il est certain que J. C. vouloit qu'il eût un très-grand éclat. Les Interprètes y ajoutent encore le monde qui se trouvoit à la porte de la ville pour les jugemens. On lit en effet dans l'Ecriture, que les Israélites y tenoient une espèce de barreau, où se

ÉCOLE FRANÇAISE.



Jean Jouvenet pinx. Giraud le J.ne aqua. C. Langlois del. Dambrun Sculp.

Jeune homme je vous commande de vous lever.
auſsitôt le mort se leva..... et Jesus le donna à sa mere.
S.t Luc Ch. 8. V. 14 et 15.



» touché de compassion pour elle. Ne pleurez » point, lui dit-il : puis s'étant approché, il » toucha le cercueil. Ceux qui le portoient s'ar- » rêtèrent ». Alors prenant ce ton absolu qui ne convient qu'à l'arbitre souverain de la vie et de la mort : « Jeune homme, dit-il, levez- » vous, je vous l'ordonne. Le mort se mit aussi- » tôt en son séant, et commença à parler ; et » Jésus le rendit à sa mère. Tout le monde fut » saisi d'une frayeur *religieuse*, et ils publioient » les grandeurs de Dieu, disant : Il a paru » un grand Prophète parmi nous, et Dieu a » visité son peuple. Le bruit de ce miracle se » répandit dans toute la Judée et dans tous les » pays circonvoisins ».

14. Et accessit, et tetigit loculum, (Hi autem, qui portabant, steterunt).

Et ait. Adolescens, tibi dico, surge.

15. Et resedit qui erat mortuus, et cœpit loqui. Et dedit illum matri suæ.

16. Accepit autem omnes timor : et magnificabant Deum, dicentes : Quia propheta magnus surrexit in nobis : et quia Deus visitavit plebem suam.

17. Et exiit hic sermo in universam Judæam de eo, et in omnem circa regionem.

Il parvint jusqu'aux oreilles de Jean, qui, dans la prison où l'avoit mis l'incestueux Hérode, n'étoit pas resserré jusqu'au point de

---

décidoient les procès. Mais cette coutume subsistoit-elle encore au temps de J. C. ? Les textes qu'on cite à ce sujet ne sont pas postérieurs au temps des rois de Juda. En fait d'usage, plusieurs siècles font bien des changemens, sur-tout chez un peuple qui, dans sa transmigration, a pu quitter beaucoup de ses usages, pour prendre ceux de la nation au milieu de laquelle il habitoit. Il arrive quelquefois aux Interprètes de donner ainsi pour des coutumes du temps de J. C. celles dont on ne trouve des exemples que dans des siècles beaucoup antérieurs. Rien n'est plus incertain, et l'on a cru qu'il pouvoit n'être pas inutile d'en faire la remarque.

n'avoir aucune communication au-dehors. Il y étoit visité; et suivant la pratique des Saints qui font tout le bien qu'ils peuvent, lorsqu'ils ne peuvent pas faire tout celui qu'ils veulent, et ont ainsi devant Dieu le mérite de celui qu'ils ne font pas, il annonçoit le Messie au moins à ses Disciples, et profitoit des occasions qui s'offroient de le leur faire connoître. Ce qui lui revenoit de ses miracles en étoit une trop favorable pour qu'il la laissât échapper. « Un » jour *donc* qu'il entendit parler des œuvres » de Jésus au milieu de ses liens », dont ce récit lui faisoit oublier les rigueurs « (c'étoient » ses Disciples qui les lui racontoient en dé» tail), il en appela deux qu'il envoya lui dire : » Est-ce vous qui devez venir, ou devons-nous » en attendre un autre » ? Il n'est pas difficile de pénétrer son dessein. Jean ne pouvoit pas ignorer ce qu'étoit Jésus, lui qui le faisoit connoître aux autres, ni commencer à douter s'il étoit le Messie lorsqu'il faisoit des miracles, après l'avoir reconnu avant qu'il en eût fait. Mais ses Disciples, toujours trop prévenus en faveur de leur Maître, doutoient encore si Jésus lui étoit préférable. Jean voulut qu'ils le vissent de leurs propres yeux, dont le témoignage acheveroit de les convaincre, quoiqu'à leur égard il ne dût pas avoir plus de certitude que celui qu'ils avoient entendu de

Matth. 11. v. 2. Joannes autem cùm audisset in vinculis opera Christi,

L. 7. v. 18. Et nuntiaverunt Joanni Discipuli ejus de omnibus his.

19. Et convocavit duos de Discipulis suis Joannes, et misit ad Jesum, dicens : Tu es, qui venturus es, an alium expectamus ?

sa bouche. Les deux députés qui étoient apparemment des plus incrédules, « étant donc venus trouver Jésus : Jean-Baptiste, lui dirent-ils, nous a envoyés vous dire, est-ce vous qui devez venir, ou devons-nous en attendre un autre »? Avant de leur répondre, Jésus fit ce que Jean avoit prévu. « A l'heure même, il délivra plusieurs personnes de leurs infirmités, des maux » dont ils étoient affligés, « et des malins esprits » qui les possédoient : » il rendit aussi la vue à plusieurs aveugles. Ensuite, pour réponse, il dit aux Disciples de Jean : Allez, rapportez à Jean ce que vous avez ouï et ce que vous avez vu; que [1] les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux deviennent nets, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent, que l'Évangile est prêché aux [2] pauvres; heureux quiconque ne se scandalisera pas à mon sujet »!

20. Cùm autem venissent ad eum viri, dixerunt : Joannes Baptista misit nos ad te, dicens : Tu es, qui venturus es, an alium expectamus?

21. (In ipsa autem hora multos curavit a languoribus, et plagis, et spiritibus malis, et cæcis multis donavit visum.)

22. Et respondens, dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis, et vidistis : Quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur :

23. Et beatus est quicumque non fuerit scandalizatus in me.

---

[1] On lit au chap. 35 d'Isaïe, qu'au temps du Messie, les yeux des aveugles s'ouvriront, et que les oreilles des sourds seront ouvertes; qu'alors le boiteux sautera comme le cerf, et que la langue des muets sera déliée. Il est visible que J. C. fait allusion à ces paroles; ce qui fait pour les Disciples de Jean une double preuve, celle des miracles, et celle de l'accomplissement des prophéties.

[2] Celui qui ne prêcheroit que les riches ne prouveroit rien, puisqu'il ne prouveroit pas même qu'il est

Cette réponse est adressée à Jean, parce que la demande avoit été faite en son nom. Mais, au fond, elle étoit pour les Disciples, pour qui la demande avoit été faite. Ce qui la termine achève de le montrer. Heureux en effet quiconque ne se scandalise pas de J. C.! Le scandale qu'en prirent les Juifs fut pour eux le plus grand des malheurs. Mais cette vérité avoit son application particulière aux Disciples de Jean, qui s'étoient scandalisés de ce que J. C. ne prescrivoit pas à ses Disciples un genre de vie aussi austère que celui qu'ils pratiquoient eux-mêmes, et on n'a pas oublié qu'ils s'étoient joints aux Pharisiens, pour lui en faire le reproche. Ils trouvoient donc ici tout ce dont ils avoient besoin, la preuve de la mission de J. C. par des miracles dont il avoit bien voulu les rendre témoins oculaires, et de plus un préservatif contre tout ce qui pouvoit les aliéner de sa personne. Ni l'un ni l'autre n'étoit nécessaire à Jean-Baptiste. Aussi le Sauveur n'avoit-il à lui donner que des éloges, les plus magnifiques qui soient jamais sortis de sa bouche

persuadé des vérités qu'il prêche. Celui qui prêche les pauvres est persuadé et il persuade. Une charité si désintéressée devient une preuve de la Religion comparable à la guérison des aveugles et à la résurrection des morts. Plaise au Ciel qu'elle n'ait jamais une autre ressemblance avec ses prodiges! celle d'être aussi rare.

sacrée, mais dont personne n'auroit été moins digne que le Précurseur, si, après avoir été prévenu de si grandes lumières, il avoit été capable de douter un seul instant que Jésus fût véritablement le Messie.

Car soit que Jésus voulût simplement louer Jean, soit qu'il eût dessein d'empêcher en même temps que ceux qui avoient été témoins de la députation ne crussent que Jean chanceloit dans le témoignage qu'il lui avoit rendu, « lorsque les envoyés furent partis, Jésus se » mit à parler de Jean », et commençant par louer son inébranlable fermeté, « il dit au » peuple » qui l'écoutoit : « Qu'êtes-vous allé » voir dans le désert? Un roseau agité du vent »? Une ame si peu solide et un caractère si frivole, auroient-ils excité à ce point votre curiosité et votre admiration? « Mais encore qu'êtes- » vous allé voir? Un homme vêtu mollement? » Vous voyez que c'est dans les palais des rois » qu'on trouve ceux qui portent de riches ha- » bits, et qui vivent dans les plaisirs ». Autre circonstance qui donne encore du poids au témoignage de Jean. Un homme dévoué à un genre de vie si austère, n'ayant pas de besoins, n'avoit aucun intérêt en ce monde. On ne pouvoit donc pas le soupçonner de flatterie; car quel profit en auroit-il retiré? « Mais » enfin, ajoute le Sauveur, « qu'êtes-vous *donc* allé

L. 7. v. 24. Et cùm discessissent nuntii Joannis, cœpit de Joanne dicere ad turbas :

Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam?

25. Sed quid existis videre? hominem mollibus vestimentis indutum? Ecce qui in veste pretiosa sunt et deliciis, in domibus regum sunt.

26. Sed quid existis videre? Prophetam?

…o vobis, et … Prophetam: … 11. v. 10. Hic … e quo scrip- … Ecce ego mit- … n meum ante … m, qui præpa- … tuam ante te. … dico vobis,

» voir ? Un Prophète, *me direz-vous ?* Oui, je » vous le dis, et plus qu'un Prophète. C'est de » lui qu'il est écrit : Voilà [1] que j'envoie devant » vous mon Ange qui vous préparera le che- » min. Car je vous le dis en vérité, entre [2] les

[1] Dieu dit dans Malachie, chap. 3 : *Voilà que j'envoie devant moi mon Ange qui me préparera le chemin.* Dans le Prophète, c'est le Fils qui parle ; dans l'Evangéliste, c'est le Fils qui fait parler le Père ; de part et d'autre, c'est toujours Dieu et le même Dieu : et la différence des deux textes montre la distinction et l'égalité des personnes. C'est la première preuve que donne J. C. de la supériorité de Jean sur tous les autres Prophètes ; car il est le seul Prophète qui ait été prophétisé. Il est appelé Ange, qui signifie *Envoyé,* à cause de son office, et aussi à cause de sa vie plus angélique qu'humaine, qui, au rapport d'Eusèbe, *Démonstr. évang. liv. 9, chap. 5*, a fait croire à quelques-uns, qu'en effet et par sa nature Jean n'étoit pas un homme, mais un Ange. Ils se trompoient sans doute ; mais on a donc pu s'y tromper.

[2] S. Matthieu dit seulement : *Entre les enfans des femmes, il n'en a point paru de plus grand que Jean-Baptiste.* Ce qu'il dit devant et après laisse assez voir que c'est du côté de la prophétie que Jean est préféré à tout ce qui avoit paru jusqu'alors. S. Luc, qui dit nettement qu'il n'y a point de plus grand *Prophète* que Jean-Baptiste, ne permet plus de douter que ce ne soit là le sens littéral. Le texte de S. Matthieu a fait croire que S. Jean est le plus grand Saint tant de l'ancien que du nouveau Testament, ou pour parler exactement, que nul n'a été plus saint que lui ; car le texte n'exclut pas l'égalité. Ce sens, quoiqu'il ne soit pas littéral, doit toujours

» enfans des femmes, il n'y a point de plus » grand Prophète que Jean-Baptiste : néanmoins celui qui est le plus petit dans le » royaume de Dieu, est plus grand que lui ». Telle est la supériorité de la loi qui commence sur celle qui finit, que le premier de l'une dans l'ordre du ministère, est le dernier de l'autre. Car un nouvel ordre de choses s'établit actuellement, et placé entre les deux Testamens, Jean termine l'ancien et annonce le nouveau. « Depuis les jours *de la prédication* de Jean-Baptiste jusqu'à ce jour, le royaume des cieux », auparavant proposé à un seul peuple, est ouvert à tous les peuples. Que les Juifs cessent de vanter les droits qu'ils y prétendent. Ce n'est pas un héritage dans lequel les enfans succèdent à leurs pères ; c'est une conquête réservée à quiconque aura le courage de l'emporter l'épée à la main : il « souffre violence, » et les violens le ravissent. Car les Prophètes » et la loi ont prophétisé jusqu'à Jean ». Mais la prophétie cesse où l'accomplissement commence. Vous croyez, et il est vrai qu'Élie doit être le précurseur du Messie ; mais « si vous » voulez le reconnoître, Jean lui-même est

L. 7. v. 28. Major inter natos mulierum Propheta Joanne Baptista nemo est ; qui autem minor est in regno Dei, major est illo.

Matth. 11. v. 12. A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.

13. Omnes enim Prophetæ et lex, usque ad Joannem, prophetaverunt.

14. Et si vultis recipere, ipse est Elias, qui venturus est.

être respecté, parce qu'il a été suivi par toute l'antiquité, et que l'Église semble l'avoir adopté dans ces paroles qu'elle chante en l'honneur du saint Précurseur : *Nul dans ce vaste univers n'a été plus saint que Jean.*

15. Qui habet aures audiendi, audiat.

» Élie qui doit venir. Qui [1] a des oreilles pour » entendre, qu'il entende ».

L. 7. v. 29. Et omnis populus audiens et publicani, justificaverunt Deum, baptizati baptismo Joannis.

Instruits de ce qu'étoit Jean-Baptiste, et de l'objet intéressant de sa mission, « le peuple » et les publicains qui entendirent ce discours, » et qui avoient reçu le baptême de Jean, re» connurent » avec admiration et avec recon-

[1] J. C. se sert quelquefois de cette conclusion, lorsque ses paroles ont un sens mystérieux et profond, ou lorsqu'elles proposent une perfection sublime. Celles qu'il vient de dire sont du premier genre; et on ne se flatte pas que l'explication insérée dans le texte, lève toutes les difficultés. En voici le précis qui pourra y donner un nouveau jour. Jean est déclaré le plus grand des enfans des femmes, non par la sainteté, à ne s'en tenir qu'au sens littéral, mais par sa qualité de Précurseur immédiat du Messie, qualité qui l'élève au-dessus de tous les Prophètes. Mais l'Église que le Messie est venu fonder est si supérieure à la synagogue, que le dernier de ses ministres est, par son ministère, supérieur à Jean même. Cette Eglise s'établit actuellement, et on la désigne par le plus magnifique de ses caractères, par son universalité qui embrasse tous les peuples appelés des quatre parties du monde, pour y entrer comme dans un pays de conquête. La prédication de Jean est donnée pour l'annonce de son établissement, et de la cessation de la loi et des Prophètes qui n'y servoient que de préparatif. Les Juifs étoient dans la persuasion qu'Elie précéderoit le Messie. Jean en a l'esprit et la vertu, et à cet égard leur attente est déjà remplie, sans préjudice de ce qui arrivera au second avénement, où tout le monde convient que le Messie sera précédé par Elie en personne.

noissance « la sagesse de Dieu » dans la justesse des moyens par lesquels il parvient à ses fins. « Mais les Pharisiens et les Docteurs de la loi, » qui n'avoient point été baptisés [1] par Jean, » méprisèrent les desseins de Dieu sur eux »; et leur inflexible opiniâtreté à rejeter tous les moyens que Dieu avoit mis en œuvre pour les gagner, leur attira de la part du Seigneur ce juste reproche. « A qui, dit-il, comparerai-je » cette race d'hommes, et à qui ressemblent-» ils? Ils ressemblent [2] aux enfans qui se tien-» nent assis dans la place publique, et qui se » disent les uns aux autres : Nous vous avons » joué de la flûte, et vous n'avez point dansé :

30. Pharisæi autem, et legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos, non baptizati ab eo.

31. Ait autem Dominus : Cui ergo similes dicam homines generationis hujus? et cui similes sunt?

32. Similes sunt pueris sedentibus in foro, et loquentibus ad invicem, et dicentibus : Cantavimus vobis tibiis, et non saltastis : lamen-

---

[1] C'étoit par le baptême de Jean que Dieu vouloit les amener à la foi. Le mépris de la moindre grace leur fit manquer la grace décisive du salut. La chaîne une fois rompue ne se renoua plus pour eux. Profitons de tout, puisque les plus grandes choses tiennent souvent aux plus petites, et qu'il n'est pas impossible que ce qui est tout dépende de ce qui paroît approcher du rien.

[2] Ce ne sont pas les Juifs incrédules, c'est J. C. et S. Jean qui sont comparés aux enfans qui chantent et qui pleurent, et les incrédules le sont aux enfans que les autres ne peuvent engager par aucun moyen à prendre part à leurs jeux. Cette manière de comparaison n'est pas sans exemples dans l'Ecriture, qui compare assez souvent le tout au tout, laissant au lecteur attentif le soin de distribuer les divers membres de la comparaison.

tavimus, et non plorastis.
33. Venit enim Joannes Baptista, neque manducans panem, neque bibens vinum, et dicitis : dæmonium habet.
34. Venit Filius Hominis manducans, et bibens, et dicitis : Ecce homo devorator, et bibens vinum, amicus publicanorum, et peccatorum.
35. Et justificata est sapientia ab omnibus filiis suis.

» nous vous avons chanté des airs tristes, et » vous n'avez point pleuré. Car Jean-Baptiste » est venu, ne mangeant point de pain, et ne » buvant point de vin; et vous dites : Il est » possédé du démon. Le Fils de l'Homme est » venu, mangeant et buvant; et vous dites : » Voilà un homme qui aime à manger, et qui » est adonné au vin; il est ami des publicains » et des pécheurs. Ainsi la sagesse a été justi» fiée par tous ses enfans », et non-seulement par ceux qui ont été dociles à sa voix, mais encore par les indociles. Ceux-ci vouloient-ils une vie austère? Ils la trouvoient dans Jean-Baptiste. Aimoient-ils mieux une vie commune? C'étoit celle de J. C. De ces deux genres de vie opposés, la critique de l'un étoit l'apologie de l'autre, et signifioit tour-à-tour qu'on vouloit l'un ou l'autre. Après cela, se scandaliser de l'un et de l'autre, et ne se rendre à aucun, c'étoit déclarer qu'on vouloit se scandaliser de tout, et ne se rendre à rien. Du côté de Dieu, les moyens ne manquoient donc pas; mais ils devenoient inutiles par l'obstination des incrédules; et les raisons que ceux-ci apportoient pour les éluder, étoient en même temps l'apologie de la conduite de Dieu, et la condamnation de leur incrédulité. Qu'on ne soit pas surpris qu'ils soient compris avec les autres sous le nom commun d'enfans de la sagesse.

Tous les Juifs avoient Dieu pour législateur, et sa sagesse pour directrice; et quoiqu'ils en fussent la plupart de mauvais disciples, ils n'en étoient pas moins sous sa discipline; et dans ce sens, tous ont pu en être appelés les enfans.

CHAPITRE XX.

Saintes Femmes à la suite de Jésus-Christ. — Ses parens veulent se saisir de sa personne. — Guérison d'un possédé aveugle et muet. — Blasphême des Pharisiens. — Péché contre le S. Esprit.

CEPENDANT « Jésus » dont le zèle ne pouvoit être ni rebuté par les contradictions, ni épuisé par les travaux, « parcouroit les villes et les » bourgades, prêchant et annonçant le royaume » de Dieu. Les douze », à qui ses exemples devoient servir de leçons pour le même ministère, « étoient avec lui. Il y avoit aussi quel» ques [1] femmes qui avoient été délivrées des

L. 8. v. 1. Et factum est deinceps, et ipse iter faciebat per civitates et castella, prædicans et evangelizans regnum Dei : et duodecim cum illo,

2. Et mulieres aliquæ, quæ erant curatæ a spiritibus malignis et infir-

[1] On est peut-être surpris que le Sauveur ait souffert des femmes à sa suite. C'étoit, dit S. Jérôme, un usage établi chez les Juifs, que les femmes, et sur-tout les veuves, suivissent leurs Docteurs, et fournissent à leurs besoins. La coutume ôtoit le scandale, et assurément les Juifs n'en prirent aucun de Jésus à ce sujet, puisqu'ils ne lui en firent jamais le reproche, eux qui le calomnièrent sur tout le reste. Les Apôtres se comportèrent en ceci comme leur divin Maître. S. Paul décide nettement qu'ils en avoient le droit. S'il n'en usa pas, ce fut par ménagement pour les Gentils, qui, ne connoissant pas cet usage, auroient pu s'en scandaliser. Les Hérétiques

» malins esprits et de maladies; savoir, Marie » appelée [1] Magdeleine, de laquelle il étoit » sorti sept démons; Jeanne, femme de Chusa, » intendant d'Hérode; Suzanne et plusieurs » autres, qui, de leurs biens, fournissoient à » ses besoins ». Elles se donnoient ainsi toute la part que leur sexe leur permettoit de prendre aux fonctions apostoliques, et méritoient d'en avoir une à la récompense : car nourrir l'Apôtre, c'est prêcher par sa bouche, puisqu'il ne pourroit pas le faire, s'il étoit détourné par

mitatibus : Maria, quæ vocatur Magdalene, de qua septem dæmonia exierant,
3. Et Joanna uxor Chusæ procuratoris Herodis, et Susanna, et aliæ multæ, quæ ministrabant ei de facultatibus suis.

n'en ont que trop abusé; et on trouveroit bien peu de sectes à qui cette ressource ait manqué. On a donc pour cet usage le droit dans l'exemple de J. C. : dans celui de S. Paul, la réserve, lorsqu'en usant du droit, il est à craindre qu'on ne scandalise; et dans celui des Hérétiques, l'abus, dont les suites doivent faire trembler les personnes qui sont assez mal avisées pour s'attacher à ces faux docteurs. Car si celle qui nourrit l'Apôtre aura la récompense de l'Apôtre, le supplice de l'hérésiarque est donc réservé à celle qui aura nourri l'hérésiarque.

[1] On a vu, *page* 177, les raisons pour lesquelles nous ne la distinguons pas de la pécheresse, ni de Marie, sœur de Lazare et de Marthe. Quelques-uns entendent par les sept démons les vices dont elle fut délivrée. D'autres tiennent qu'elle étoit réellement possédée de sept démons que J. C. chassa de son corps par la vertu de sa parole. Ceux qui se déclarent pour ce sentiment doivent ajouter que cette délivrance précéda, et qu'apparemment elle occasionna la conversion de Magdeleine.

le soin de se procurer les choses nécessaires à la vie.

Durant le cours de cette mission, Jésus et ceux qui l'accompagnoient « entrèrent dans » une maison » pour se reposer; mais « il y » vint encore tant de monde, qu'ils ne pou- » voient pas même prendre leur repas ». Cependant le bruit des choses qu'il faisoit continuoit à se répandre. « Ses parens les ayant apprises, » vinrent [1] pour l'arrêter; car ils disoient : » il est hors de son bon sens ». Ces bonnes gens ne pouvoient se persuader que celui qu'ils avoient vu élever au milieu d'eux, et comme un d'entre eux, pût être un Prophète et un homme de miracles. Ils concluoient donc de ce qui s'en débitoit, qu'il avoit perdu l'esprit, et croyoient faire à son égard l'office de bons parens, en se saisissant de sa personne. Car il ne paroît pas que de leur part ce fût mé-

M. 3. v. 20. Et veniunt ad domum: et convenit iterum turba, ita ut non possent neque panem manducare.

21. Et cùm audissent sui, exierunt tenere eum : dicebant enim : Quoniam in furorem versus est.

[1] Une chose fait ici de l'embarras : c'est qu'il paroît par la suite que Marie, mère de Jésus, étoit avec eux. Croire qu'elle ait eu de J. C. la même idée qu'ils en avoient conçue, et qu'elle ait pris part au dessein qu'ils avoient formé de l'arrêter, c'est une chose dont la seule pensée fait horreur; mais il n'est pas difficile de l'en disculper. 1°. Quoiqu'il soit assez probable, cependant il n'est pas certain que cette occasion soit la même que celle où Jésus fut averti que sa mère et ses frères l'attendoient à la porte; il n'est donc pas certain que Marie se soit trouvée présente à celle-ci, puisqu'il ne peut

chanceté. C'étoit cette foiblesse ordinaire aux personnes d'un esprit borné, et qui n'ont reçu aucune éducation, de ne pouvoir rien croire au-delà de ce qu'ils voient et de ce qu'ils imaginent. Or ils ne voyoient pas les miracles de J. C., et ils n'imaginoient pas que celui qu'ils avoient vu dans les bassesses de l'enfance, et dans l'obscurité d'une pauvre boutique, fût devenu tout-à-coup un homme extraordinaire. Peut-être qu'en même temps quelques esprits forts en portoient le même jugement; car les extrémités se touchent : et comme les simples ne croient rien au-delà de ce qu'ils voient, les subtils n'admettent rien au-delà de ce qu'ils comprennent, comme si la vue de l'esprit n'avoit pas des bornes aussi certaines, et marquées aussi nettement que la vue du corps. Mesurer l'étendue des choses possibles sur la sphère étroite de ses connoissances, c'est donc

---

l'être qu'autant qu'il seroit certain que ce seroit une seule et même rencontre. 2°. Supposé que ce fût la même, Marie a pu ignorer leur dessein, et venir avec eux, poussée uniquement par le desir de voir son fils. Peut-être même l'avoient-ils engagée à se joindre à eux, dans l'espérance que le fils, rassuré par la présence de sa mère, se laisseroit attirer plus facilement dans le piége qu'ils vouloient lui tendre : quoi qu'il en soit, il faut rejeter comme une impiété la seule pensée que Marie ait pu avoir de son fils l'idée qu'en avoient ses parens, et qu'elle ait pris part à leur complot.

de part et d'autre la cause de l'égarement; et ils se ressemblent dans les principes comme dans les conséquences. Au reste, cette idée basse de Jésus qu'en avoient ses parens, achève de nous assurer que, pendant les trente ans qu'il passa à Nazareth, il ne laissa échapper aucun trait qui pût faire soupçonner ce qu'il étoit, et qu'on n'apperçut en lui que les vertus propres de son âge et de sa condition : vertus toujours peu estimées, et à peine remarquées des hommes, qui ne remarquent et n'estiment de la vertu que ce qu'elle a de merveilleux et d'éclatant : mais lorsqu'elles sont pratiquées avec une fidélité inviolable, et par des motifs sublimes, vertus qui ravissent les complaisances de Dieu et l'admiration de ses Anges; car y en eut-il jamais un plus digne objet que ce que faisoit alors un jeune artisan ignoré de toute la terre, et après lui, que ce que faisoit avec lui Marie sa sainte mère renfermée dans le même réduit, couverte des mêmes ténèbres, et pareillement occupée à des travaux obscurs, et de nulle considération aux yeux des hommes?

Cependant il ne paroît pas que les parens du Sauveur aient poussé plus loin l'étrange projet qu'ils avoient formé contre sa personne, soit qu'il les ait éclairés par sa grace, ou arrêtés par sa puissance, soit qu'il leur ait échappé en

se rendant invisible à leurs yeux, comme il le fit dans une autre occasion; de quelque manière que ce soit, on ne lit pas qu'il leur ait permis de mettre la main sur lui, et il ne discontinua pas de faire ce qui leur en avoit fait naître l'idée. Car ce fut « en ce temps-là *qu*'on » lui présenta un possédé aveugle et muet, et » il le guérit; de sorte que cet homme vint à » parler et à voir. Tout le peuple en fut dans » l'admiration, et ils disoient : N'est-ce point » là le fils de David [1]? Les Scribes qui étoient » venus de Jérusalem, et les Pharisiens entendant cela, dirent : Il est possédé de Belzébut, » et il chasse les démons par le moyen de Belzébut, prince des démons. D'autres, pour » l'éprouver, lui demandoient quelque prodige céleste ».

Matth. 12. v. 22. Tunc oblatus est ei dæmonium habens, cæcus et mutus, et curavit eum ita ut loqueretur, et videret.
23. Et stupebant omnes turbæ, et dicebant: Numquid hic est filius David?
24. Pharisæi autem,
M. 3. v. 22. Et Scribæ, qui ab Jerosolymis descenderant, dicebant: Quoniam Beelzebub habet, et
L. 11. v. 15. In Beelzebub principe dæmoniorum ejicit dæmonia.
16. Et alii tentantes, signum de cœlo quærebant ab eo.

On reconnoît à ces traits, outre les noires pensées de l'envie, l'incrédulité et ses misérables subterfuges. Le peuple, au contraire, qui n'avoit ni passions, ni préventions, avoit jugé sainement que l'Auteur du grand prodige dont

---

[1] Le fils de David par excellence, c'est-à-dire le Messie : ce nom avoit été consacré par la tradition pour le signifier. Mais les troupes de peuple qui parloient ainsi n'étoient-elles donc composées que de Gentils? Il faudroit le dire, s'il étoit vrai, comme quelques-uns l'ont rêvé, qu'il n'y avoit que les Gentils qui donnassent au Messie le nom de fils de David.

il venoit d'être témoin, étoit apparemment le Messie. Car le peuple ne s'égare jamais, lorsqu'il ne fait que suivre ce sens droit, qui est commun à tous les hommes, et qui dans lui est d'autant plus net et plus sûr, qu'il est moins mêlé de science et de subtilité. Mais si cela a pu faire dire que la voix du peuple est la voix de Dieu, ce qui signifie que les jugemens du peuple participent alors en quelque manière à l'infaillibilité des jugemens divins, il s'en faut bien qu'ils en aient l'immutabilité. Rien de si aisé que de le faire changer d'idées et de sentimens, et de le faire passer en un moment de l'admiration au mépris, et de l'amour à la haine. C'est à quoi travailloient actuellement les envieux et les incrédules. Mêlés dans la foule, ils y débitoient l'affreuse calomnie qu'on vient d'entendre, lorsque le Sauveur, pour précautionner contre la séduction cette multitude foible et inconstante, ferma la bouche aux calomniateurs, en leur faisant sentir l'absurdité du reproche qu'ils lui faisoient, et l'énormité du crime qu'ils commettoient en le lui faisant.

17. Ipse autem ut vidit cogitationes eorum,

M. 3. v. 23. Et convocatis eis, in parabolis dicebat illis : Quomodo potest satanas satanam ejiccre?

Matth. 12. v. 25. Omne regnum divisum contra se desolabitur : et

« Voyant *donc* leurs pensées », et connoissant leurs pernicieux desseins, « après les avoir » rassemblés, Jésus leur parla en paraboles, et » leur dit : Comment satan peut-il chasser satan? Tout royaume divisé et opposé à lui-» même, sera détruit; et toute ville ou toute

» maison opposée à elle-même ne subsistera
» point. Or, si satan chasse satan, il est divisé
» et opposé à lui-même : comment donc son
» royaume subsistera-t-il? Il ne pourra plus se
» maintenir, et il tire à sa fin ».

omnis civitas vel domus divisa contra se, non stabit.
26. Et si satanas satanam ejicit, adversùs se divisus est.
L. 11. v. 18. Quomodo stabit regnum ejus ?
M. 3. v. 26. Non poterit stare, sed finem habet.

Quoiqu'ennemis irréconciliables de l'union, les démons s'unissent cependant pour diviser et pour nuire. Ils ne sont pas assez mal habiles pour ne pas voir que, s'il n'y avoit pas entr'eux quelqu'accord, aucun de leurs desseins ne pourroit réussir. Cette union est celle de la cabale et de la faction. Trop fidèlement imitée par les méchans, elle ne les rend que trop efficaces pour le mal, tandis que de malheureuses divisions font souvent échouer les entreprises que les bons voudroient former pour le bien. Mais quoique cette première réponse du Sauveur fût sans réplique, il en ajoute une seconde, qui fait voir aux Pharisiens leur condamnation dans leurs propres sentimens et dans leur conduite. Car toutes les expulsions de démons qui s'opéroient par d'autres que par J. C., ils les attribuoient constamment au pouvoir divin, et il ne leur étoit jamais venu à l'esprit qu'elles pussent être l'effet d'un pacte avec satan. En accuser J. C. seul, c'étoit donc de leur part montrer la plus visible, et en même temps la plus inique partialité : c'est ce qui suit de ces paroles du Sauveur.

L. 11. v. 18. Quia dicitis in Beelzebub me ejicere dæmonia.
19. Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt?

Ideo ipsi judices vestri erunt.

Matth. 12. v. 28. Si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones,

« Vous dites que c'est par le moyen de Belzébut que je chasse les démons. Que si je » chasse les démons au nom de Belzébut, au » nom de qui vos [1] enfans les chassent-ils »? Vous avez toujours reconnu que c'est au nom de Dieu. « C'est pour cela qu'ils seront vos » juges ». Car que répondrez-vous au reproche qu'ils vous feront d'avoir traité en moi d'œuvre diabolique ce que vous regardiez dans eux comme une œuvre divine? « Mais », ajoute J. C., « si c'est par l'Esprit de Dieu que je

[1] Expression usitée dans l'Ecriture, pour dire ceux de votre nation. Les anciens l'ont entendu des Apôtres qui chassoient les démons par le pouvoir que J. C. leur en avoit donné. La plupart des Interprètes modernes l'entendent des Exorcistes juifs, qui employoient avec succès contre les démons certaines formules de conjurations que Salomon leur avoit apprises, comme le rapporte Josephe, liv. 8 des *Antiquités judaïques*, chap. 2. Si le premier sentiment a pour lui des autorités plus respectables, le second a des raisons plus apparentes. 1°. Il paroît que J. C. n'avoit pas encore donné à ses Apôtres le pouvoir de chasser les démons, ou au moins que les Apôtres ne l'avoient pas encore exercé. 2°. Supposé qu'ils l'eussent eu alors, et qu'ils l'eussent déjà exercé, ce pouvoir étant le même au fond que celui de J. C., les Pharisiens auroient pu l'attribuer également au prince des démons; comme J. C. même nous le fait entendre par ces paroles : *S'ils ont appelé Belzébut le père de famille, à combien plus forte raison appelleront-ils ainsi ses domestiques.* Matth. 10.

» chasse les démons, le royaume de Dieu est » donc venu ».

igitur pervenit in vos regnum Dei.

C'étoit la vérité capitale que Jean leur avoit annoncée d'abord, que J. C. ne cessoit de leur répéter, qu'il leur avoit prouvé par tous les miracles qu'il avoit faits jusqu'alors, mais dont l'expulsion des démons étoit une preuve en quelque façon plus directe, parce qu'elle étoit la preuve directe de la destruction du royaume de Satan, lequel ne pouvoit être anéanti que par l'avénement du royaume de Dieu, ce que le Sauveur achève de rendre sensible par cette comparaison : « Comment quelqu'un peut-il » entrer dans la maison d'un homme vaillant, » et piller ce qu'il a, s'il ne le lie auparavant? » Quand un homme vaillant bien armé garde » l'entrée de sa maison, ce qui lui appartient » est en sûreté. Mais s'il en vient un plus vaillant que lui qui le vainque, il emportera » toutes les armes auxquelles l'autre se fioit, » et il en partagera les dépouilles ».

29. Quomodo potest quisquam intrare in domum fortis, et vasa ejus diripere, nisi priùs alligaverit fortem? Et tunc domum illius diripiet.

L. 11. v. 21. Cùm fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet.

22. Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, et spolia ejus distribuet.

Ces dépouilles enlevées à Satan, ce sont les hommes dont il maîtrisoit les ames et les corps, délivrés de sa tyrannie par la puissance de J. C. Sa défaite est donc certaine, et il n'est plus permis de méconnoître son vainqueur.

Ceci est si évident, que ce seroit un crime de s'en tenir à l'égard de J. C. à l'indifférence et à la neutralité, comme il l'assure par ces

Matth. 12. v. 30. Qui non est mecum, contra me est: et qui non congregat mecum, spargit.

paroles qu'il ajoute incontinent : « Qui n'est » point avec moi est contre moi, et qui n'amasse » point avec moi, dissipe ». Quel étoit donc le crime de ceux qui se déclaroient contre lui avec cet excès de malignité et de fureur qui alloit jusqu'à attribuer aux puissances infernales les œuvres de sa toute-puissance divine? Et faut-il s'étonner qu'il tire aussi-tôt cette effrayante conclusion ? « C'est pourquoi je » vous le dis : tout péché et tout blasphème » se pardonnera aux hommes ; mais le blas» phême contre le [1] Saint-Esprit ne se par» donnera point. Et quiconque aura parlé

51. Ideo dico vobis: omne peccatum et blasphemia remittetur hominibus; Spiritûs autem blasphemia non remittetur.

52. Et quicumque dixerit verbum contra Fi-

[1] Ce n'est pas le blasphême contre le S. Esprit, considéré comme la troisième Personne de l'adorable Trinité, mais contre l'Esprit de Dieu, auteur des merveilles que J. C. opéroit. Si on l'entendoit dans le premier sens, il faudroit croire que les Eunoméens, qui nioient la divinité du S. Esprit, étoient les plus endurcis de tous les pécheurs. Cependant S. Chrysostôme dit qu'on les voyoit revenir en foule au sein de l'Eglise. Par le blasphème contre le Fils de l'Homme, les Interprètes entendent communément les reproches calomnieux des Juifs, qui ne tomboient que sur l'humanité du Sauveur, par exemple, lorsqu'ils disoient qu'il aimoit la bonne chère et le vin, qu'il favorisoit les pécheurs, &c. Ces reproches étoient toujours bien criminels. Cependant, parce qu'ils n'attaquoient pas directement la divinité, Jésus, le plus doux des hommes, semble les compter pour rien, et ne veut pas qu'on ignore avec quelle facilité il est prêt à les pardonner.

» contre le Fils de l'Homme, il lui sera par-
» donné; mais à celui qui aura parlé contre le
» Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni dans
» ce monde, ni [1] dans l'autre; il n'obtiendra
» jamais de pardon, et il sera coupable d'un
» délit éternel. Il leur dit ceci [2], parce qu'ils
» l'accusoient d'être possédé de l'esprit im-
» monde ».

lium Hominis, remittetur ei : qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur ei, neque in hoc seculo, neque in futuro.
M. 3. v. 29. Non habebit remissionem in æternum, sed reus erit æterni delicti.
30. Quoniam dicebant: spiritum immundum habet.

Enfin, de ce que l'expulsion des démons est

[1] Il y a donc quelque rémission dans l'autre monde; et les Protestans qui le nient et qui rejettent conséquemment le purgatoire et la prière pour les morts, sont réfutés par cette seule parole.

[2] Ce mot décide quel est le péché contre le S. Esprit dont il est ici question. C'est visiblement celui que commettoient les Pharisiens, en attribuant au démon les œuvres de J. C. qui avoient l'Esprit de Dieu pour auteur. Je laisse aux Théologiens à examiner s'il y a d'autres péchés contre le S. Esprit, quels ils sont, et combien on doit en compter. Je me contente de remarquer que, parmi les péchés qui se commettent dans le monde, celui qui approche le plus du péché des Pharisiens, c'est d'attribuer à hypocrisie ou à quelqu'autre principe vicieux, les vertus des Saints, que l'Esprit de Dieu opère par sa grace; péché aussi commun qu'il est énorme: mais il reste à voir dans quel sens il est dit qu'il ne sera jamais pardonné.

S. Augustin, et après lui la plupart des Interprètes, regardent cet endroit comme un des plus difficiles à expliquer qui soient dans les Ecritures. La difficulté vient de ce que l'Eglise ne reconnoît pas de péchés absolument

une œuvre évidemment bonne, il ne restoit plus qu'une conséquence à tirer, savoir que J. C. qui en étoit l'auteur, étoit bon, c'est-à-dire, saint et irrépréhensible, et que ceux qui le calomnioient d'une manière si atroce étoient méchans et corrompus; c'est ce que le Sauveur ne voulut pas laisser ignorer à ces hommes pervers. « Ou dites que l'arbre est bon », leur

Matth. 12, v. 33. Aut facite arborem bonam,

---

irrémissibles, et que celui-ci semble être déclaré tel. On est donc forcé de dire que lorsque J. C. assure qu'il ne sera jamais pardonné, il ne prétend rien dire de plus, sinon que la rémission en sera plus rare et plus difficile. On convient que cette interprétation mitigée, a peine à s'ajuster aux expressions fortes et absolues qu'emploie ici le Sauveur. Cependant on trouve dans cet endroit même de quoi la justifier. Ceux qui ont dit que le péché ou le blasphême contre le Fils de l'Homme n'est qu'un péché véniel, ont dit une absurdité. Ce péché est mortel et irrémissible de sa nature, soit en ce monde, soit en l'autre, s'il n'est expié par la pénitence. Cependant J. C. dit simplement et absolument qu'il sera pardonné, *remittetur*. Veut-il nous faire entendre qu'il le sera toujours? non, mais qu'il le sera facilement et souvent, par comparaison avec le péché contre le S. Esprit, qui ne sera donc pardonné que rarement et difficilement. En un mot, J. C. dit absolument du péché contre le Fils de l'Homme, qu'il sera pardonné, comme il dit absolument du péché contre le S. Esprit, qu'il ne sera pas pardonné. Il ne vient pas à l'esprit de croire que le premier sera *toujours* pardonné: on ne doit donc pas conclure davantage que le second ne le sera *jamais*.

dit-il encore, « et que son fruit l'est aussi : ou » dites que l'arbre ne vaut rien, ni son fruit » non plus, puisque c'est au fruit que l'on » connoît l'arbre. Race de vipères, comment » étant méchans, pouvez-vous dire quelque » chose de bon? Car c'est de l'abondance du » cœur que la bouche parle. L'homme de bien » tire de bonnes choses d'un bon fonds, et le » méchant homme tire [1] de méchantes choses » d'un méchant fonds. Et je vous dis qu'au jour » du jugement les hommes rendront compte » de toutes les paroles oiseuses qu'ils auront » dites. Car par vos paroles vous serez justifié, » et par vos paroles vous serez condamné ». Celles-ci du Sauveur donnent à entendre que les Pharisiens comptoient pour peu les péchés de paroles : et celles qui précèdent immédiatement étoient pour leur apprendre combien rigoureusement seront punies leurs paroles blasphématoires dans ce jugement exact et sévère, où une parole oiseuse ne demeurera pas impunie.

et fructum ejus bonum : aut facite arborem malam, et fructum ejus malum : siquidem ex fructu arbor aguoscitur.
34. Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cùm sitis mali? ex abundautia enim cordis os loquitur.
35. Bonus homo de bono thesauro profert bona : et malus homo de malo thesauro profert mala.
56. Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii.
37. Ex verbis enim tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis.

[1] Habituellement et non toujours. *Voyez* la note [1] de la page 248. Il n'est pas nécessaire, pour la vérité des propositions morales, qu'elles ne souffrent jamais d'exception. Elles sont vraies lorsque les choses sont, généralement parlant, telles que ces propositions les énoncent.

CHAPITRE XXI.

Signe de Jonas. — Ninivites. — Reine de Saba. — Démon sorti rentré. — Exclamation d'une femme. — Mère et frères de Jésus. — Parabole de la semence.

38. Tunc responderunt ei quidam de Scribis et Pharisæis, dicentes: Magister, volumus a te signum videre.

« Alors quelques-uns des Scribes et des Pharisiens lui dirent : Maître, nous voudrions » bien voir quelque prodige de vous ». C'étoit apparemment ceux qu'on a déjà vu lui demander un prodige céleste. Jésus les avoit laissés sans réponse, parce qu'il avoit à répondre d'abord à l'odieuse accusation dont on vient de parler. Ces hommes curieux ou tentateurs étant revenus à la charge, et « le peuple ac» courant en foule » pour voir la merveille à laquelle il s'attendoit, « Jésus prit la parole, » et dit : Cette race d'hommes est une race » méchante et infidelle. Elle demande un pro» dige, et [1] il n'y aura point de prodige pour

L. XI. v. 29. Turbis autem concurrentibus cœpit dicere : Generatio hæc, generatio nequam est : signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ.

[1] J. C. leur refuse le miracle qu'ils demandoient, et il leur en promet un qu'ils ne demandoient pas. Étoit-il raisonnable que la Toute-Puissance divine fût asservie à leurs caprices, et qu'elle fît les miracles qu'ils vouloient, parce qu'ils ne vouloient pas se rendre à ceux qu'elle faisoit ? Cependant pour peu qu'on connoisse le génie

» elle que celui du Prophète Jonas. Car comme » Jonas fut un prodige pour les Ninivites, ainsi » le Fils de l'Homme en sera un pour cette race. » De même *donc* que Jonas fut trois jours et » trois nuits dans le ventre de la baleine, de » même le Fils de l'Homme sera [1] trois jours

30. Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis : ita erit et Filius Hominis generationi isti.

Matth. 12. v. 40. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus, et tribus noctibus; sic erit Filius Hominis

---

de l'incrédulité, on ne doutera pas qu'ils ne se soient crus bien forts après le refus, et qu'ils n'aient dit plus d'une fois et d'un air triomphant, pourquoi ne fait-il pas le miracle qu'on lui demande?

[1] J. C. n'a pas été trois jours entiers et trois nuits entières dans le sein de la terre; il n'y a passé qu'un jour entier et une nuit entière avec une partie de deux autres jours et de deux autres nuits. C'est dans ce sens qu'il est dit qu'il y a passé trois jours et trois nuits : voici comment la chose s'explique. Il faut d'abord compter le jour entier depuis minuit jusqu'à minuit. Nous le faisons ainsi; et quoique ce ne fût pas la manière des Juifs, c'étoit celle des Egyptiens que tous les peuples regardoient alors comme législateurs en astronomie, et celle des Romains les maîtres du monde, et en particulier de la Judée, où il est naturel de croire qu'ils avoient introduit en partie cet usage, ainsi que dans les autres pays de leur domination; car ils datoient apparemment les actes publics suivant leur manière ordinaire de compter les jours. Ceci supposé, il ne reste plus de difficultés. J. C. mort le vendredi à trois heures après midi, et détaché presqu'aussi-tôt de la croix, a pu être mis au tombeau avant le coucher du soleil, qui étoit alors après six heures. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que le repos de la fête qui obligeoit les Juifs à suspendre tous les travaux, commençoit au soleil couchant. Ainsi J. C. aura passé

in corde terræ tribus diebus, et tribus noctibus.

» et trois nuits dans le [1] sein de la terre ».

Ce signe plus merveilleux que celui de Jonas, puisqu'il est plus merveilleux de sortir vivant du sein de la terre après y être entré mort, que de sortir vivant du ventre d'un poisson où l'on étoit entré vivant; ce signe, dis-je,

dans le sein de la terre la partie du jour qui restoit depuis sa déposition dans le sépulcre jusqu'au coucher du soleil. Depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit, il y a près de six heures de nuit qui appartiennent au vendredi. On a donc déjà une partie du jour et de la nuit du vendredi passée dans le tombeau. Le samedi ne fait point d'embarras. Quant au dimanche, on a d'abord la partie de la nuit qui commençoit à minuit du samedi finissant; et pour ce qui est du jour, quoiqu'on tienne que le Seigneur est ressuscité avant le lever du soleil, il a pu ne ressusciter que lorsque l'aurore donnoit assez de clarté pour qu'on pût dire véritablement, il fait jour. Et ce temps de lumière ou de jour passé dans le tombeau, n'eût-il duré qu'un moment, suffit pour qu'on puisse dire avec vérité, il y étoit *le jour* du dimanche.

[1] Il y a dans le texte, *in corde terræ*, dans *le cœur* de la terre : ce mot s'entend ordinairement du sein de la terre où étoit renfermé le corps du Sauveur. Cependant comme c'est ici le seul endroit où l'Écriture se serve de cette façon de parler pour exprimer un sépulcre, et que d'ailleurs la phrase hébraïque signifie aussi le centre de la terre, expression trop forte pour les sépulcres qu'on peut dire n'en être qu'à la superficie, les Interprètes catholiques ont cru avec raison qu'on devoit l'entendre aussi des limbes où l'ame sainte du Sauveur descendit aussi-tôt après sa mort. S. Paul a dit dans le même sens,

dans l'intention de Dieu, devoit être pour les Juifs un signe de conviction et de salut. Mais parce que J. C. prévoyoit que leur incrédulité le leur rendroit inutile, il le leur donne ici pour un signe de jugement et de condamnation, dont l'exemple des Ninivites justifie à leur égard l'équité et la rigueur; il continue donc ainsi : « Les hommes de Ninive paroîtront » au jugement avec cette race, et la condamneront. Car dès que Jonas prêcha, ils firent » pénitence; et cependant il y a ici plus que Jonas. La Reine du midi paroîtra au jugement » avec cette race, et la condamnera : car elle » vint des extrémités de la terre pour entendre » les sages réponses de Salomon, et il y a ici » plus que Salomon ».

41. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam : quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ. Et ecce plus quàm Jonas hic.

42. Regina austri surget in judicio cum generatione ista, et condemnabit eam : quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis, et ecce plus quàm Salomon hic.

C'étoit à l'occasion d'un possédé que J. C. avoit tenu tous ces discours. Il les termina par une espèce de parabole, où sous la figure d'un homme possédé de nouveau après avoir été délivré, il annonce aux Juifs le redoublement de leurs crimes, et l'excès de leurs malheurs futurs. « Lorsque l'esprit immonde, *leur dit-il,* » est sorti du corps d'un homme, il va par des

43. Cùm autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per

que J. C. est descendu *dans les parties les plus basses de la terre. Ephes. 4.* Cette vérité est de foi : elle fait partie du symbole des Apôtres, et on ne voit pas sur quel fondement ni pour quelle raison les Calvinistes s'obstinent à la rejeter.

loca arida, quærens requiem, et

L. 11. v. 24. Non inveniens.

Matth. 12. v. 44. Tunc dicit : Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam, et ornatam.

45. Tunc vadit, et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi : et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit et generationi huic pessimæ.

» lieux arides, cherchant du repos; et n'en » trouvant point, il dit alors : Je retournerai » dans ma maison d'où je suis sorti; et à son » retour, il la trouve vide, balayée et ornée. » Il part aussi-tôt, et prend avec soi sept » autres esprits plus méchans que lui. Ils y » entrent, et ils y demeurent : et le dernier » état de cet homme devient pire que le pre- » mier. Il en sera de même de cette race si » méchante ».

Il y a plusieurs manières d'expliquer cette parabole, que nous laissons pour nous borner à ce qu'elle signifie clairement. C'est que la nation juive, si souvent criminelle et si souvent pénitente, ayant encore donné entrée au démon par le mépris outrageux qu'elle fit de la personne du Sauveur, de sa doctrine et de ses miracles, elle deviendra et plus criminelle et plus malheureuse qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors. L'événement n'a que trop vérifié la prophétie, et l'application qu'on en fait tous les jours aux pécheurs de rechute n'est aussi que trop bien justifiée par l'expérience.

L. 11. v. 27. Factum est autem, cùm hæc diceret : extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter, qui te portavit, et ubera, quæ suxisti.

« Lorsque Jésus leur disoit les choses qu'on » vient de rapporter, une femme de la troupe » élevant *hardiment* la voix » au milieu des murmures des Pharisiens, « lui dit : Heureux » les flancs qui vous ont porté, et heureuses » les mamelles que vous avez sucées »! Elle

envioit, comme il est ordinaire aux personnes de son sexe, le bonheur de celle qui avoit mis au monde un homme si merveilleux, et desiroit qu'elle eût pu être cette mère bienheureuse. J. C. l'instruisit, en lui apprenant qu'il y avoit un bonheur préférable à celui d'une si haute maternité, et la consola en lui faisant entendre que ce bonheur, elle pouvoit se le procurer. « Dites plutôt, reprit-il : Heureux » ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui » la mettent en pratique »! Parler ainsi, ce n'étoit pas rabaisser ce bonheur inestimable que la Mère de Dieu a prédit dans son cantique devoir être célébré par toutes les nations de la terre. C'étoit encore moins dire que la sainte Vierge n'a pas conservé chèrement la parole de Dieu, et qu'elle ne l'a pas mise en pratique. C'est seulement préférer au bonheur de sa maternité le bonheur de sa fidélité, qui surpasse en effet celui de sa maternité, puisqu'elle ne seroit pas la plus heureuse de toutes les créatures, si elle n'avoit pas été la plus fidelle.

28. At ille dixit : Quinimmo : Beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud.

Ce moment étoit celui que le Fils de Dieu avoit choisi pour établir cette grande maxime, que, par la parfaite observation de la loi de Dieu, on s'unissoit à lui par des nœuds plus étroits et plus forts que tous ceux de la chair et du sang. Pour la mieux imprimer dans les

esprits, il avoit ménagé l'événement suivant, qui lui fut une occasion de la répéter. « Il parloit encore au peuple, lorsque sa mère et » ses [1] frères qui étoient dehors demandèrent » à lui parler. Ils n'en pouvoient approcher à » cause de la foule. Se tenant donc à la porte, » ils l'envoyèrent appeler. Les gens qui étoient » assis en foule autour de lui, lui dirent : Voilà » votre mère, et vos frères dehors qui vous » cherchent. Il leur répondit : Qui est ma mère » et qui sont mes frères? Alors jetant les yeux

Matth. 12. v. 46. Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus et fratres stabant foris, quærentes loqui ei.

L. 8. v. 19. Et non poterant adire eum præ turba.

M. 3. v. 31. Et foris stantes miserunt ad eum vocantes eum,

32. Et sedebat circa eum turba, et dicunt ei : Ecce mater tua, et fratres tui foris quærunt te.

33. Et respondens eis, ait : Quæ est mater mea,

---

[1] Ceux qui diroient qu'après la naissance de J. C., la sainte Vierge a eu plusieurs enfans de S. Joseph, lesquels sont appelés ici les frères du Seigneur, renouvelleroient l'hérésie de l'infâme Helvidius, autrefois combattue victorieusement par S. Jérôme. Les Grecs, et parmi les Latins S. Hilaire et S. Ambroise, suivis en ce point par quelques modernes, ont cru que les frères du Seigneur étoient des enfans de S. Joseph, nés d'une première femme qu'il avoit eue avant qu'il épousât la sainte Vierge. S. Jérôme a encore réfuté cette opinion, et la perpétuelle virginité du saint époux de Marie est reconnue aujourd'hui par la croyance commune des fidèles. Ce n'est pas néanmoins un article de foi, quoique le cardinal Pierre Damien semble le dire dans une lettre qu'il écrit au pape Nicolas II. Il faut donc croire que les frères du Seigneur n'étoient que ses cousins. Quatre nous sont connus, Jacques le mineur, Joseph, Jude ou Thadée, et Simon. S. Matthieu dit expressément que les deux premiers étoient fils de Marie, femme de Cléophas ou d'Alphée, supposé que ces deux noms appartiennent à

» sur ceux qui étoient assis autour de lui, et » étendant la main vers ses Disciples, il dit: » Voici ma mère et mes frères; car quiconque » fera la volonté de mon Père qui est au ciel, » c'est celui-là qui est mon frère, ma sœur [1] » et ma mère ».

et fratres mei? Et circumspiciens eos, qui in circuitu ejus sedebant, *Matth.* 12. v. 49. Et extendens manum in Discipulos suos, dixit: Ecce mater mea et fratres mei.
50. Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei qui in cœlis est; ipse meus frater, et soror, et mater est.

Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit, que cette instruction n'étoit pas pour Marie, trop éclairée pour ignorer la vérité qu'elle renferme, trop humble pour penser à se prévaloir de sa maternité, et en même temps trop fidelle observatrice de la volonté du Père

un même homme, ou si ce sont deux hommes différens, fille de l'un, et femme de l'autre. Or cette Marie est appelée par S. Jean, sœur de la mère de Jésus; ce qui ne laisse plus ignorer dans quel sens ses fils ont pu être appelés les frères du Seigneur. Ceux qui ne veulent pas que S. Joachim et sainte Anne aient eu d'autres enfans que la sainte Vierge, disent que Marie de Cléophas étoit ou sa tante ou sa cousine germaine. A la bonne heure. Cette croyance est pieuse, et l'Ecriture a pu employer ici le nom de sœur, comme elle se sert de celui de frères à l'égard de ceux qui n'étoient que les cousins du Seigneur.

[1] Par la foi, on devient, dit S. Grégoire, le frère de J. C.; mais on devient, en quelque façon, sa mère, lorsque, par la prédication, on forme J. C. dans le cœur de ses auditeurs, suivant cette parole de S. Paul: *Mes petits enfans que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que J. C. soit formé en vous.* Galat. 4. 19.

céleste, pour avoir besoin de s'étayer de quelqu'autre mérite. Ceci regardoit donc les autres parens du Seigneur, et en général toute la nation juive. Les premiers, pour la plupart, ne croyoient pas encore en lui; le gros de la nation ne devoit jamais y croire, et il étoit à propos que tous fussent avertis que les parens et les concitoyens, s'ils étoient incrédules et prévaricateurs, deviendroient étrangers à la nouvelle alliance, et que, par les mérites d'une foi soumise et agissante, les étrangers seroient jugés dignes d'y être admis à leur place.

L. 8. v. 4. Cùm autem turba plurima convenirent, et de civitatibus properarent ad eum,

Matth. 13. v. 1. In illo die exiens Jesus de domo, sedebat secus mare.

M. 4. v. 1. Et iterum cœpit docere ad mare : et congregata est ad eum turba multa, ita ut navim ascendens sederet in mari, et omnis turba circa mare super terram erat :

2. Et docebat eos in parabolis multa, et dicebat illis in doctrina sua :

3. Audite : Ecce exiit seminans ad seminandum.

4. Et dum seminat, aliud cecidit circa viam, et venerunt volucres cœli, et comederunt illud.

5. Aliud verò cecidit

« Cependant une grande multitude s'étant » assemblée, et le monde accourant des villes » vers Jésus, ce jour-là il sortit de la maison, et » s'assit au bord de la mer, où il recommença à » enseigner, et il s'amassa un grand monde autour de lui; de sorte qu'étant monté dans une » barque, il s'y assit, et tout le monde étoit » à terre sur le bord de la mer. Il leur expliquoit plusieurs choses en paraboles, et dans » ses instructions, il leur disoit : Écoutez. Un » semeur sortit pour semer. Tandis qu'il se» moit, une partie du grain tomba près du » chemin, et les oiseaux du ciel vinrent qui » le mangèrent. Une autre partie tomba sur » des endroits pierreux où le grain avoit peu » de terre, et il leva d'abord, parce que la

» terre n'y étoit pas profonde : mais quand » le soleil eut paru, le hâle brûla l'herbe, et » elle sécha, faute de racine et d'humidité. » Une autre partie tomba dans les épines : les » épines crurent et l'étouffèrent, et elle ne » rapporta rien. Une autre partie étant tom- » bée dans de bonne terre, monta en épis, » et grossit, et les grains rendirent, l'un trente, » l'autre soixante, l'autre cent pour un. Sur » quoi il disoit : Qui a des oreilles pour en- » tendre, qu'il entende.

» Mais quand il fut seul, les douze qui étoient » avec lui l'interrogèrent sur *le sens de* la pa- » rabole, et lui dirent à ce propos : D'où vient » que vous leur parlez en paraboles ? C'est, » leur répondit-il, qu'il vous a été donné de » connoître le mystère du royaume des cieux : » mais [1] pour ceux qui sont dehors, tout se

super petrosa, ubi non habuit terram multam; et statim exortum est, quoniam non habebat altitudinem terræ :

6. Et quando exortus est sol, exæstuavit; et eo quòd non habebat radicem,

L. 8. v. 6. Quia non habebat humorem.

M. 4. v. 6. Exaruit.

7. Et aliud cecidit in spinas; et ascenderunt spinæ, et suffocaverunt illud, et fructum non dedit.

8. Et aliud cecidit in terram bonam : et dabat fructum ascendentem, et crescentem; et afferebat unum triginta, unum sexaginta, et unum centum.

9. Et dicebat : Qui habet aures audiendi, audiat.

10. Et cùm esset singularis, interrogaverunt eum hi, qui cum eo erant duodecim, parabolam.

Matth. 13. v. 10. Di-

[1] S. Augustin donne pour raison de cette différence, que les premiers étoient prédestinés, et les seconds réprouvés. Cette raison n'a pas été admise par la plupart des Interprètes anciens et modernes; et en effet Judas, un des douze, étoit réprouvé, et il n'est pas croyable que, dans la multitude à qui J. C. ne parloit qu'en paraboles, il n'y eût pas quelques élus. La raison de la préférence donnée aux premiers sur les seconds doit se prendre de leur disposition actuelle. Le bon usage que les premiers faisoient des lumières qui leur étoient communiquées, leur en méritoit l'accroissement, et les seconds en méritoient la diminution par l'abus ou le

xerunt ei : Quare in parabolis loqueris eis?
11. Qui respondens ait illis : Quia vobis datum est nosse mysteria regni cœlorum :
M. 4. v. 11. Illis autem, qui foris sunt, in parabolis omnia fiunt.
Matth. 13. v. 12. Qui enim habet dabitur ei,

» passe en paraboles. Car on donnera à celui » qui a, et il sera dans l'abondance : mais pour » celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il » a. C'est pourquoi je leur parle en paraboles, » parce [1] qu'en voyant, ils ne voient point, » et qu'en entendant, ils n'entendent point, et

---

peu d'usage qu'ils en faisoient. Cette explication paroît être celle de J. C. même, qui ajoute incontinent : *Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance ; mais pour celui qui n'a pas*, c'est-à-dire, qui a peu, *on lui ôtera même ce qu'il a*, c'est-à-dire, le peu qu'il a. Cette parole, répétée en plusieurs endroits de l'Evangile, a par-tout le même sens.

[1] Nous traduisons ici S. Matthieu. S. Marc et S. Luc, qui rapportent les mêmes paroles, y mettent une différence remarquable. Au lieu de dire, *parce que* voyant, ils ne voient pas, ils font dire au Sauveur, *afin que* voyant, ils ne voient pas : c'est-à-dire, que le premier donne leur aveuglement précédent pour cause de la soustraction de la lumière, et que les deux autres donnent la soustraction de la lumière pour cause de leur aveuglement subséquent. Les deux sont vrais. J. C. se servoit à leur égard du voile des paraboles, parce qu'ils n'avoient pas voulu ouvrir les yeux à la lumière pure et éclatante de ses miracles et de sa doctrine exposée dans toute sa simplicité et dans toute sa clarté ; et parce qu'il se servoit à leur égard du voile des paraboles, ils devoient voir encore moins qu'ils n'avoient vu précédemment. Cependant l'intention de J. C. n'étoit pas de les laisser absolument sans lumière ; il n'auroit pas eu besoin pour cela de paraboles ; son silence y suffisoit : il

» ne comprennent point. Et ce qu'Isaïe dit » dans sa prophétie s'accomplit en eux : Vous » entendrez de vos oreilles, et vous n'enten- » drez point : vous verrez de vos yeux, et » vous ne verrez point; car le cœur de ce peuple » s'est endurci : ils ont fait la sourde oreille, » et ils ont fermé les yeux, de peur de voir de » leurs yeux, d'entendre de leurs oreilles, de » comprendre de leur cœur, et de peur qu'ils » ne viennent à se convertir, et que je ne les » guérisse. Mais vos yeux sont heureux de voir, » et vos oreilles heureuses d'entendre. Car je » vous dis en vérité que beaucoup de Prophètes, » de Justes et de Rois, ont souhaité de voir ce » que vous voyez, et ne l'ont pas vu, et d'en- » tendre ce que vous entendez, et ne l'ont » pas entendu ».

Puis revenant à l'explication qu'ils lui demandoient, « Jésus leur ajouta : Vous ne con- » cevez point cette parabole? Et comment con- » cevrez-vous toutes les autres? Ecoutez donc » la parabole du semeur : [1] voici ce qu'elle

et abundabit : qui autem non habet, et quod habet auferetur ab eo.

13. Ideo in parabolis loquor eis : quia videntes non vident, et audientes non audiunt, neque intelligunt.

14. Et adimpletur in eis prophetia Isaiæ dicentis : Auditu audietis, et non intelligetis : et videntes videbitis, et non videbitis.

15. Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos clauserunt : ne quando videant oculis, et auribus audiant, et corde intelligant, et convertantur, et sanem eos.

16. Vestri autem beati oculi quia vident, et aures vestræ quia audiunt.

17. Amen quippe dico vobis, quia multi Prophetæ et Justi

L. 10. v. 24. Reges, *Matth.* 13. v. 17. Cupierunt videre quæ videtis, et non viderunt; et audire quæ auditis, et non audierunt.

M. 4. v. 13. Et ait illis : Nescitis parabolam hanc? et quomodo omnes parabolas cognoscetis?

Matth. 13. v. 18. Vos

---

ne vouloit que la leur diminuer; et qu'est-ce en effet qu'une parabole, qu'une lumière enveloppée d'un nuage qui en partie la couvre, et qui la laisse voir en partie?

[1] La parabole et l'explication qui la suit ne seroit qu'une inutile spéculation, si ce mot de S. Augustin n'étoit pas vrai : *Chacun se rend soi-même une bonne ou une mauvaise terre*, bonne par le bon usage de la grace,

ergo audite parabolam seminantis.
L. 8. v. 11. Est autem hæc parabola : Semen est verbum Dei.
M. 4. v. 14. Qui seminat, verbum seminat.
L. 8. v. 12. Qui autem secus viam,
M. 4. v. 15. Ubi seminatur verbum :
L. 8. v. 12. Hi sunt qui audiunt.
M. 4. v. 15. Et cùm audierint, confestim venit satanas, et aufert verbum, quod seminatum est in cordibus eorum.
L. 8. v. 12. Ne credentes salvi fiant.
M. 4. v. 16. Et hi sunt

» signifie. La semence, c'est la parole de Dieu. » Le semeur est celui qui sème la parole. Ceux » qui sont près du chemin où la parole est » semée, ce sont ceux qui l'écoutent. Dès qu'ils » l'ont ouïe, Satan [1] vient qui ôte de leur cœur » la parole qui y avoit été semée, de peur qu'en » croyant ils ne soient sauvés. Ceux qui reçoi- » vent la semence sur un endroit pierreux, ce » sont ceux qui ayant ouï la parole, la reçoi- » vent avec joie : et ces gens-là n'ont point où » la racine puisse prendre [2]. Ils croient pour » un temps ; et quand il vient ensuite une

---

mauvaise par l'abus de la liberté qui a toujours le pouvoir d'user ou de n'user pas de la grace.

[1] Il n'y a guère d'apparence que la parole divine fructifie, lorsqu'elle tombe dans un cœur aussi mal disposé que l'est un grand chemin à recevoir la semence du laboureur. Cependant elle a une vertu dont le démon se défie toujours. Un mot entendu par hasard a produit plus d'une fois les fruits les plus abondans et les plus inespérés. Satan ne l'ignore pas ; et pour aller au plus sûr, il se presse d'enlever cette semence qu'on pouvoit déjà regarder comme perdue.

[2] Ils croyoient donc, et de leur part ce n'étoit pas hypocrisie. On convient que ce sont des lâches : ne disons pas que ce sont des fourbes ou des perfides. Quand le péché est manifeste, il ne faut pas vouloir justifier le coupable ; mais la justice ne permet pas de le faire plus coupable qu'il ne l'est, et la charité incline plutôt à diminuer ses torts qu'à les augmenter.

Celui qui abandonne la vérité persécutée peut n'être

» affliction et une persécution à cause de la
» parole, ils en prennent aussi-tôt un sujet de
» scandale, et ils succombent dans le temps de
» la tentation. Ce qui tombe dans les épines,
» ce sont ceux qui ont entendu la parole. Mais
» les embarras du siècle, la [1] tromperie des
» richesses, les plaisirs de la vie, et les autres
» passions qui surviennent, étouffent la parole,
» et elle devient stérile [2]. Enfin, ce qui tombe
» en de bonne terre, ce sont ceux qui ayant
» ouï la parole avec un cœur droit et bien dis-
» posé, la conservent, et qui par la patience

similiter, qui super petrosa seminantur, qui cùm audierint verbum, statim cum gaudio accipiunt illud,

L. 8. v. 13. Et hi radices non habent: qui ad tempus credunt,

M. 4. v. 17. Deinde ortâ tribulatione et persecutione propter verbum, confestim scandalizantur.

L. 8. v. 13. Et in tempore tentationis recedunt.

14. Quod autem in spinas cecidit: hi sunt qui audierunt, et a solicitudinibus et divitiis et voluptatibus vitæ, euntes suffocantur, et

---

que foible; mais s'il se joint à ceux qui la persécutent, il est perfide.

[1] On pourroit traduire également, *les richesses trompeuses*. Elles le sont principalement, en ce qu'elles promettent une félicité qu'elles ne donnent pas. On croit qu'en doublant son bien, on doublera son bonheur; cela n'arrive pas; et il arrive assez souvent qu'on le diminue de moitié.

[2] Trois sortes d'auditeurs chez qui la parole divine ne produit aucun fruit. 1°. Ceux qui n'y donnent aucune attention, ou dont toute l'attention se borne à l'écouter comme parole de l'homme. 2°. Ceux dont l'esprit est attentif, mais dont le cœur n'est pas disposé à la mettre en pratique. 3°. Ceux dont l'esprit est attentif, et le cœur bien disposé, mais qui, au lieu de la méditer après l'avoir entendue, se livrent aux soins et aux distractions du siècle. Dans les premiers, elle ne produit rien: dans les seconds, elle produit des paroles, et les fruits qu'elle

non referunt fructum.
15. Quod autem in bonam terram : hi sunt, qui in corde bono et optimo audientes verbum retinent, et fructum afferunt in patientia.
M. 4. v. 20. Unum triginta, unum sexaginta, et unum centum.

» produisent du fruit, l'un trente *pour un*, » l'autre soixante, et l'autre cent ».

Cependant cette explication que J. C. faisoit aux seuls Apôtres n'étoit pas destinée pour eux seuls. Elle devoit être communiquée par eux à toutes les nations. Ils étoient comme les lampes que le père de famille étoit alors occupé à garnir et à allumer, afin qu'ils éclairassent un jour toute sa maison, c'est-à-dire son Église. C'est ce que J. C. leur fait entendre, en leur répétant ces paroles qu'il leur avoit déjà dites dans une autre occasion. « Personne, après » avoir allumé une lampe, ne la couvre d'un » vase, ou ne la met sous le lit; mais on la » met sur le chandelier, afin que ceux qui » entrent voient la lumière. Car », ajoute-t-il, parlant de l'éclatante publicité que devoit avoir un jour la doctrine qu'il leur expliquoit alors en secret, « il n'y a rien de caché qui ne se » découvre, ni rien de secret qui ne se sache et » ne devienne public ». Mais comme cette prophétie, dont l'accomplissement devoit être confié à leurs soins, n'étoit pas encore aussi claire pour eux qu'elle le fut dans la suite, Jésus les avertit par cette courte parole, d'en

21. Et dicebat illis: *L.* 8. v. 16. Nemo lucernam accendens, operit eam vase, aut subtus lectum ponit : sed supra candelabrum ponit, ut intrantes videant lumen.

17. Non est enim occultum, quod non manifestetur : nec absconditum, quod non cognoscatur, et in palàm veniat.

---

produit dans les troisièmes sont presqu'aussi-tôt étouffés que formés. Trois dispositions opposées la font fructifier, l'attention, *la bonne volonté*, le recueillement et la méditation.

méditer le sens : « Qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende ». M. 4. v. 23. Si quis habet aures audiendi, audiat.

Et pour réveiller de nouveau leur attention, « il leur dit encore : Prenez bien garde à ce que » vous entendez. On vous fera la même mesure » que vous aurez faite aux autres, et on vous » donnera encore davantage. Car à celui qui a, » on lui donnera ; mais à quiconque n'a pas, » on lui ôtera même ce qu'il pense avoir ». Ce n'étoit pas la première fois que J. C. leur faisoit entendre ces deux vérités ; mais appliquées à la circonstance présente, elles devenoient aux Apôtres une puissante exhortation à répandre abondamment les lumières qui leur étoient communiquées, persuadés que l'effusion leur en mériteroit l'accroissement, au lieu qu'elles seroient soustraites à celui qui en deviendroit avare envers les autres.

24. Et dicebat illis : Videte quid audiatis. In quâ mensura mensi fueritis, remetietur vobis, et adjicietur vobis.
25. Qui enim habet, dabitur illi :
L. 8. v. 18. Et quicumque non habet, etiam quod putat se habere, auferatur ab eo.

CHAPITRE XXII.

Paraboles de l'ivraie, du grain de senevé, du levain, du filet jeté dans la mer. — Prédication de Jésus-Christ à Nazareth. — Prophète sans honneur dans son pays.

Soit que ce qui suit ait été dit un autre jour; ou bien, ce qui n'est pas sans vraisemblance, qu'après s'être entretenu quelque temps à l'écart avec ses Disciples, Jésus ait recommencé aussitôt après à parler à la multitude, « il proposa » au peuple une autre parabole, disant : Le » royaume des cieux est semblable à un homme » qui avoit semé de bon grain dans son champ. » Mais tandis que les gens dormoient, son ennemi vint, et sema de l'ivraie parmi le froment, et se retira. Quand l'herbe fut grande, » et qu'elle eut jeté des épis, alors l'ivraie parut aussi. Sur quoi les serviteurs du père de » famille lui vinrent dire : Seigneur, n'avez-vous pas semé de bon grain dans votre champ? » D'où vient donc qu'il s'y trouve de l'ivraie? » Et il leur dit : L'homme ennemi a fait cela. » Ses serviteurs lui dirent : Voulez-vous que » nous allions la cueillir ? Non, dit-il, de [1]

Matth. 13. v. 24. Aliam parabolam proposuit illis, dicens : Simile factum est regnum cœlorum homini, qui seminavit bonum semen in agro suo.
25. Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit.
26. Cùm autem crevisset herba, et fructum fecisset, tunc apparuerunt et zizania.
27. Accedentes autem servi patris familias, dixerunt ei : Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habet zizania ?
28. Et ait illis : Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei : Vis, imus, et colligimus ea ?
29. Et ait : Non : ne

[1] Donc, s'il étoit évident qu'en cueillant l'ivraie, on

» peur qu'en cueillant l'ivraie, vous n'arra- » chiez en même temps le froment. Laissez » croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson, et » au temps de la moisson, je dirai aux [1] mois- » sonneurs : Cueillez premièrement l'ivraie,

fortè colligentes zizania, eradicetis simul cum eis et triticum.
30. Sinite utraque crescere usque ad messem, et in tempore messis dicam messoribus : Colligite primùm zizania, et alligate ea in fasciculos

n'arracheroit pas le froment, il faudroit la cueillir, puisque le père de famille ne donne pas d'autre raison de la laisser. Autre conséquence. Donc le *doute seul,* si en cueillant l'ivraie, on n'arracheroit pas le froment, oblige à la laisser, puisque le père de famille ne dit pas absolument, *vous arracherez le froment*, mais *de peur que* vous ne l'arrachiez. Dans l'application, le doute se rencontre plus souvent que l'évidence du contraire, et les cas où l'ivraie doit être laissée sont plus communs que ceux où l'on doit la cueillir prématurément. Notez que c'est à cause du froment qu'elle est épargnée, et non à cause d'elle-même; si on la laisse croître, ce n'est que pour la jeter ensuite au feu.

[1] Les moissonneurs paroissent distingués des serviteurs : les premiers sont les Anges, suivant l'explication du Sauveur. Comme il ne dit pas qui sont les serviteurs, il est permis de le chercher, et il est naturel de penser que ce sont les Ministres de son Eglise. Ceux dont il est parlé ici ne sont pas tout-à-fait sans défauts. Les *endormis* donnent à l'homme ennemi le temps de semer l'ivraie. Les *ardens* veulent l'arracher aussi-tôt qu'elle paroît. Ces défauts ne sont pas tellement opposés, qu'ils ne puissent se rencontrer dans les mêmes personnes. On peut aimer trop à dormir, et n'en être pas plus rassis lorsqu'on veille. Ne pourroit-on pas dire encore que ce grand zèle étoit une suite de la négligence ? Le mal étoit arrivé par leur faute : de-là le dépit et le desir impatient d'arracher.

ad comburendum; triticum autem congregate in horreum meum.

» et liez-la en petites gerbes pour brûler : mais » amassez le froment dans mon grenier ».

Sans s'arrêter alors à l'explication de cette parabole que les Disciples desiroient, mais qu'ils n'osèrent demander à leur divin Maître, de peur de l'interrompre, « Jésus continua à » parler ainsi au peuple. Il en est du royaume » de Dieu de même que quand un homme en- » semence la terre; et que, [1] soit qu'il dorme, » soit qu'il se lève, la nuit ou le jour, le grain » germe, croît, et sans qu'il s'en apperçoive. Car » la terre produit d'elle-même [2], premièrement

M. 4. v. 26. Et dicebat : Sic est regnum Dei, quemadmodum si homo jaciat sementem in terram,

27. Et dormiat, et exurgat nocte et die, et semen germinet, et increscat dum nescit ille.

28. Ultrò enim terra fructificat, primùm herbam, deinde spicam,

[1] J. C. ne devoit jamais abandonner réellement son Eglise. Mais il devoit paroître l'abandonner, lorsque, montant au ciel, il la priva de sa présence sensible. L'état de foiblesse apparente où il la laissoit pouvoit faire appréhender à ses Disciples qu'elle ne disparût avec son fondateur, et que l'époque de sa naissance ne fût celle de sa ruine. J. C. leur apprend ici que la semence de la parole une fois jetée par ses mains divines, ne tombera pas en vain sur cette terre bénite, et que lorsqu'il paroîtra s'en occuper le moins, ils la verront croître et mûrir à leurs yeux, comme le froment que le laboureur a semé dans son champ, a ses accroissemens sans que celui-ci y mette la main. Il est vrai que l'inaction du dernier est réelle, et que celle de J. C. n'est qu'apparente; car lui seul donne l'accroissement à sa semence par la vertu secrète, mais réelle et toujours agissante de sa grace. Aussi n'est-ce que du côté des apparences qu'ils sont comparés ici l'un à l'autre.

[2] La grace a ses progrès aussi bien que la nature,

» l'herbe, puis l'épi : et lorsque le grain paroît, il coupe aussi-tôt les bleds, parce que » c'est le temps de la moisson ».

deinde plenum frumentum in spica.
29. Et cùm produxerit fructus, statim mittit falcem, quoniam adest messis.

Deux autres paraboles suivirent immédiatement celle-ci, et les trois ont le même objet; c'est toujours l'Église de J. C. cachée d'abord comme la semence dans le sein de la terre, mais qui se montre ensuite, et par des progrès insensibles vient enfin à maturité : petite, comme le grain de sénevé qui se lève au-dessus de tous les autres légumes, et dont la hauteur va jusqu'à égaler celle des arbres : ou comme la pâte dont un peu de levain augmente considérablement le volume. Les voici telles que le Sauveur les prononça. « Il leur disoit » *donc* encore : A quoi ferons-nous ressembler » le royaume de Dieu, et à quoi le comparerons-nous en paraboles? Le royaume des » cieux est semblable au grain de sénevé qu'un » homme prit et sema dans son champ. C'est » la plus petite de toutes les graines de la terre. » Mais après qu'on l'a semée, elle croît, et » devient plus grande que toutes les plantes; » elle pousse même de grandes branches; en

Matth. 13. v. 31. Aliam parabolam proposuit eis, dicens:
M. 4. v. 30. Cui assimilabimus regnum Dei? aut cui parabolæ comparabimus illud?
Matth. 13. v. 31. Simile est regnum cœlorum grano sinapis quod accipiens homo seminavit in agro suo:
32. Quod minimum quidem est omnibus seminibus:
M. 4. v. 31. Quæ sunt in terra:
32. Et cùm seminatum fuerit, ascendit, et fit

---

insensibles d'un jour à l'autre, mais sensibles d'un temps à l'autre. On ne peut trop les desirer; mais il faut savoir les attendre. Les fruits précoces ne mûrissent pas, et la tige trop tôt féconde s'épuise et se desseche.

» sorte que les oiseaux du ciel peuvent s'y per-
» cher à l'ombre. Il leur dit » en peu de mots « l'autre parabole. Le royaume des cieux est » semblable à du levain qu'une femme prit, » et qu'elle mit dans trois mesures de farine, » jusqu'à ce que la pâte fût toute levée.

» Jésus dit tout cela au peuple en paraboles. » Il se servoit de plusieurs semblables para- » boles, en leur annonçant la parole *évangé-* » *lique*, selon qu'ils étoient capables d'enten- » dre »; car ce style simple, qui ne présentoit que des images qui leur étoient familières, étoit plus à la portée de leurs esprits : et le nuage dont il couvroit en partie des vérités dont ils ne pouvoient pas soutenir encore toute la lumière, les proportionnoit à leurs dispositions présentes. « Jésus ne leur parloit *donc* » point sans paraboles, afin que la parole du » Prophète s'accomplît : je parlerai en para- » boles ; je ferai éclater des choses qui ont » été cachées depuis la création du monde. » Mais en particulier Jésus expliquoit tout à » ses Disciples.

» Ayant renvoyé tout le monde, il s'en alla » au logis, et ses Disciples l'abordant, lui di- » rent : Expliquez-nous la parabole de l'ivraie » des champs. Jésus leur répondit : Celui qui » sème le bon grain, c'est le Fils de l'Homme.

majus omnibus oleribus, et facit ramos magnos, ita ut possint sub umbra ejus aves cœli habitare.

Matth. 13. v. 33. Aliam parabolam locutus est eis : Simile est regnum cœlorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum.

34. Hæc omnia locutus est Jesus in parabolis ad turbas :

M. 4. v. 33. Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterant audire :

Matth. 13. v. 34. Et sine parabolis non loquebatur eis :

35. Ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem : Aperiam in parabolis os meum, eructabo abscondita à constitutione mundi.

M. 4. v. 34. Seorsum autem Discipulis suis disserebat omnia.

Matth. 13. v. 36. Tunc, dimissis turbis, venit in domum : et accesserunt ad eum Discipuli ejus, dicentes : Edissere nobis parabolam zizaniorum agri.

37. Qui respondens ait illis : Qui seminat bo-

» Le champ est le monde : le bon grain, ce » sont les enfans du royaume ; mais l'ivraie, » ce sont les [1] enfans du malin esprit. L'en- » nemi qui l'a semée, c'est le démon. La mois- » son, c'est la consommation des siècles. Les » moissonneurs, ce sont les Anges. De même » donc qu'on cueille l'ivraie, et qu'on la brûle, » de même en arrivera-t-il à la consommation » des siècles. Le Fils de l'Homme enverra ses » Anges, et ils enlèveront de son royaume » tout ce qu'il y a de scandaleux, et de gens » qui font des œuvres d'iniquité ; et ils les jette- » ront dans la fournaise ardente. C'est là qu'il » y aura des pleurs et des grincemens de dents. » Alors les justes brilleront comme le soleil » dans le royaume de leur Père ».

Après l'explication de cette parabole, Jésus devoit en proposer encore quelques-unes à ses Disciples. Comme il vouloit que l'intelligence qu'ils en auroient fût le fruit de leur attention, il l'excite en disant selon sa coutume : « Qui a » des oreilles pour entendre, qu'il entende » ; puis il continue de parler ainsi : « Le royaume » des cieux est semblable à un trésor enterré » dans un champ. L'homme qui l'a trouvé le

[1] Les méchans peuvent devenir bons. S'ils ne le deviennent pas, ils servent au moins à exercer et à perfectionner les bons. Ce sont les deux raisons pour lesquelles S. Augustin dit que Dieu les souffre sur la terre.

num semen, est Filius Hominis.
38. Ager autem est mundus. Bonum verò semen, hi sunt filii regni. Zizania autem, filii sunt nequam.
39. Inimicus autem, qui seminavit ea, est diabolus. Messis verò, consummatio seculi est. Messores autem, Angeli sunt.
40. Sicut ergo colliguntur zizania, et igni comburuntur : sic erit in consummatione seculi.
41. Mittet Filius Hominis Angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala, et eos qui faciunt iniquitatem :
42. Et mittent eos in caminum ignis. Ibi erit fletus, et stridor dentium.
43. Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum.

Qui habet aures audiendi, audiat.

44. Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro : quem qui invenit homo, abscondit, et præ gaudio

illius vadit, et vendit universa quæ habet, et emit agrum illum.

45. Iterum simile est regnum cœlorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas.

46. Inventâ autem unâ pretiosâ margaritâ, abiit, et vendidit omnia quæ habuit, et emit eam.

47. Iterum simile est regnum cœlorum sagenæ missæ in mare, et ex omni genere piscium congreganti.

48. Quam, cùm impleta esset, educentes, et secus littus sedentes, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.

49. Sic erit in consummatione seculi : exibunt Angeli, et separabunt malos de medio justorum,

50. Et mittent eos in caminum ignis : ibi erit fletus, et stridor dentium.

» cache ; et de la joie qu'il en a, il va vendre » tout ce qu'il possède, et achète ce champ. Le » royaume des cieux est semblable encore à » un homme qui cherche des perles fines. Ayant » trouvé une perle de grand prix, il alla » vendre tout ce qu'il avoit, et l'acheta. Le » royaume des cieux est semblable encore à un » filet qui, étant jeté dans la mer, ramasse de » toute sorte de poissons. Quand il est plein, » les gens le tirent, et s'asseyant sur le rivage, » ils mettent les bons à part dans des vaisseaux, » et jettent dehors les méchans. Il en sera de » même à la consommation des siècles. Les » Anges viendront : ils [1] sépareront les mé- » chans d'avec les justes, et ils les jetteront dans » la fournaise de feu. C'est là qu'il y aura des » pleurs et des grincemens de dents ».

Les mauvais poissons pris avec les bons dans le même filet, et l'ivraie semée dans le même champ avec le bon grain, sont deux images différentes d'une même chose. C'est dans la profession d'une même foi et dans le sein de la même Église, le mélange des méchans avec les bons pendant cette vie, et la séparation qui

---

[1] Cette séparation éternelle des méchans d'avec les bons, suivie pour ceux-ci d'un bonheur éternel, et pour les autres d'un malheur éternel, explique en un mot tout ce qu'on voudroit trouver d'inexplicable dans la conduite de la Providence.

doit s'en faire à la fin du monde. Les Apôtres, à qui J. C. venoit d'expliquer la première de ces deux paraboles, n'eurent pas de peine à comprendre la seconde. Les deux qui la précèdent ont un autre objet : c'est le prix inestimable de la doctrine évangélique et la profonde sagesse de l'homme qui sacrifie tout ce qu'il a pour s'en assurer la possession. Celles-ci sont si claires, que les Disciples n'eurent pas besoin qu'on les leur expliquât. Aussi lorsque J. C. leur dit : « Avez-vous compris toutes » ces choses? Oui, lui dirent-ils. C'est pour » cela », ajoute le Sauveur, voulant leur faire entendre par une nouvelle figure, quel usage ils devoient faire du trésor de lumières dont il les enrichissoit ; « c'est pour cela que tout Doc- » teur qui est savant dans le royaume des » cieux, est semblable à un père de famille, » qui tire de son magasin ce qu'il y a de nou- » veau et de vieux », afin que tous ceux de la maison soient abondamment pourvus.

51. Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei: Etiam.

52. Ait illis; Ideo omnis Scriba doctus in regno cœlorum, similis est homini patri familias, qui profert de thesauro suo nova et vetera.

« Après que Jésus eut achevé ces paraboles, » il partit de là, et vint à Nazareth, sa patrie, » où il avoit été nourri, et ses Disciples le sui- » virent. Quand le jour du Sabbat fut venu, » Jésus entra, selon sa coutume ce jour-là, » dans la synagogue, et commença à y ensei- » gner. Il se leva pour lire. On lui mit entre » les mains le livre du Prophète Isaïe ; et en

52. Et factum est, cùm consummasset Jesus parabolas istas, transiit inde.

L. 4. v. 16. Et venit Nazareth,

Matth. 13. v. 54. In patriam suam,

L. 4. v. 16. Ubi erat nutritus.

M. 6. v. 1. Et sequebantur eum Discipuli sui,

2. Et facto Sabbato,

L. 4. v. 16. Intravit secundùm consuetudinem suam in synagogam,
M. 6. v. 2. Cœpit docere,
L. 4. v. 16. Et surrexit legere.
17. Et traditus est illi liber Isaïæ Prophetæ. Et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat:
18. Spiritus Domini super me: propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde,

» l'ouvrant, il [1] trouva l'endroit où étoit écrit: » L'esprit du Seigneur est sur moi; c'est pour » cela que j'ai reçu [2] l'onction de lui, qu'il m'a » envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres, » pour [3] guérir ceux qui ont le cœur accablé » de tristesse, pour annoncer la liberté aux » captifs, et le recouvrement de la vue aux » aveugles, pour délivrer ceux qui sont dans » l'oppression, pour publier l'heureuse année » du Seigneur, et [4] le jour auquel Dieu rendra

---

[1] Il y trouva ce qu'il voulut y trouver. Il n'y a point de hasard pour celui qui sait tout.

[2] Onction invisible opérée par le S. Esprit, qui s'est répandu avec tous ses dons dans l'humanité sainte du Sauveur au moment de son incarnation. Onction royale et sacerdotale, par laquelle il a été sacré Monarque de l'univers, et Pontife éternel de la nouvelle alliance. Ainsi quoiqu'il n'en ait pas reçu le signe matériel et sensible, J. C. est dit très-véritablement avoir reçu l'onction (exprimée par le nom de Christ), parce qu'il en a reçu l'effet dans toute sa plénitude, et dans un degré d'excellence infiniment supérieur à tous ceux à qui le même nom est donné dans l'Écriture.

[3] Cette prophétie a eu une partie de son accomplissement dans les miracles que J. C. a faits pour guérir les maux corporels. Mais pour en avoir le sens parfait, il faut l'entendre des funestes effets du péché dans les ames, et des puissans remèdes que J. C. étoit capable d'y apporter, et qu'il y apportoit actuellement.

[4] On lit dans le texte, *le jour de la rétribution, diem*

» à chacun selon ses œuvres. Ayant ensuite » fermé le livre, il le rendit au Ministre, et » s'assit. Toute la synagogue avoit les yeux atta- » chés sur lui, et il commença à leur dire : » Ces paroles de l'Écriture sont accomplies au- » jourd'hui que vous les entendez ».

Cet oracle si décisif, qui étoit pour ceux qui l'entendoient, le précis de tous les discours que J. C. leur avoit déjà faits, et qui les leur rappeloit en un mot, fit d'abord une grande impression sur toute l'assemblée. Mais par une de ces révolutions bizarres qu'on voit arriver quelquefois dans les idées du peuple, ils

19. Prædicare captivis remissionem, et cæcis visum, dimittere confractôs in remissionem, prædicare annum Domini acceptnm, et diem retributionis.

20. Et cùm plicuisset librum, reddidit ministro, et sedit. Et omnium in synagoga oculi erant intendentes in eum.

21. Cœpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc Scriptura in auribus vestris.

---

retributionis. Il s'entend ordinairement du jugement dernier; et ce qui favorise encore cette explication, c'est que ce jour qui est appelé ici le jour *de la rétribution*, est appelé par Isaïe, le jour de la vengeance, *dies ultionis.* Cependant on a remarqué que J. C., après avoir lu la prophétie, ajoute incontinent : *Ces paroles de l'Écriture sont accomplies aujourd'hui que vous les entendez.* Il ne s'agit donc point ici du jugement dernier, concluent quelques-uns, et en conséquence ils appellent le jour de la rétribution, le jour de la libéralité et des graces. Cette explication leur paroît d'autant plus naturelle, que *le jour de la rétribution* se trouve placé immédiatement après l'*heureuse année du Seigneur.* Tout ceci est plus spécieux que solide. J. C. est venu annoncer la miséricorde présente et le jugement à venir : le Prophète dit qu'il *publiera* l'un et l'autre. Il n'est pas besoin qu'il juge actuellement pour accomplir la prophétie : la publication y suffit.

passèrent presque aussi-tôt de l'admiration à l'envie, de l'envie au mépris, au scandale, à l'incrédulité, et enfin à l'emportement et à la fureur. « Tous lui donnoient *donc d'abord* leur » approbation, et admiroient sa doctrine et » les paroles de grace qui sortoient de sa bou- » che ; et ils disoient : D'où viennent toutes » ces choses à cet homme? Qu'est-ce que cette » sagesse qui lui a été donnée, et qu'est-ce » que ces miracles qui se font par ses mains »?

22. Et omnes testimonium illi dabant : *M*. 6. v. 2. Admirabantur in doctrinâ ejus. *L*. 4. v. 22. In verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius, *M*. 6. v. 2. Dicentes : Unde huic hæc omnia? Et quæ est sapientia, quæ data est illi ; et virtutes tales quæ per manus ejus efficiuntur?

On vient d'entendre le langage de l'admiration. Voici à présent celui de l'envie, du mépris, du dépit et du scandale. Mais quoi? ajoutoient-ils : « N'est-ce donc pas là ce char- » pentier? N'est-ce pas là le fils du [1] charpen- » tier Joseph, le fils de Marie, le frère de Jac- » ques, de Joseph, de Jude et de Simon? Et » toutes ses sœurs ne sont-elles pas parmi nous?

3. Nonne hic est faber? *Matth*. 13. v. 55. Nonne hic est fabri filius? *L*. 4. v. 22. Filius Joseph? *M*. 6. v. 3. Filius Mariæ, frater Jacobi, et Joseph, et Judæ, et Simonis?

[1] En latin *faber*. Ce mot signifie un ouvrier ou un artisan, sans déterminer l'espèce d'ouvrage; seulement il exclut les ouvrages délicats. Il laisse donc indécis le métier auquel il fut appliqué pendant les trente années de sa vie cachée. Les uns ont dit que c'étoit la maçonnerie ; d'autres, qu'il travailloit en fer. L'opinion la plus universelle et la plus ancienne, c'est que J. C. exerçoit avec S. Joseph le métier de charpentier. Or, que Dieu eût tiré un Prophète de la boutique d'un charpentier, c'est ce que les Nazaréens ne purent jamais se persuader. Ils n'auroient eu aucune peine à croire, si Dieu l'avoit tiré de quelque académie fameuse ; car le principe de

» D'où lui vient donc tout cela? Et ils se scan-
» dalisoient à son sujet ».

Matth. 13. v. 56. Et sorores ejus, nonne omnes apud nos sunt? Unde ergo huic omnia ista? 57. Et scandalizabantur in eo.

Cependant Jésus avoit fait peu de miracles à Nazareth, et ceux qu'il y avoit faits, avoient eu peu d'éclat. Lui qui les prodiguoit ailleurs, paroissoit en être avare à l'égard de ses concitoyens. C'étoit pour des raisons dignes de sa profonde sagesse. Il voulut bien les leur expliquer; mais comme les miracles étoient apparemment le sujet principal du grand empressement qu'ils avoient eu de le voir, trompés sur ce point, ils ne se payèrent pas de ses raisons, et le dépit qu'ils en eurent les emporta aux dernières violences contre sa personne. Voici les paroles du Sauveur qui y donnèrent occasion. « Il leur dit donc : Vous allez » sans doute me dire ces paroles : Médecin, » guérissez-vous vous-même. Les grandes cho- » ses que nous avons appris que vous avez » faites à Capharnaum [1], faites-les encore ici » dans votre pays. Je vous dis en vérité, ajouta-

Jesus autem dixit eis. *L.* 4. v. 23. Utique dicetis mihi hanc similitudinem : Medice, cura te ipsum. Quanta audivimus facta in Capharnaüm, fac et hic in patria tua. 24. Ait autem : Amen

leur incrédulité étoit constamment celui-ci : Dieu ne peut pas faire un Prophète d'un charpentier. Ramenez tous les incrédules à leur premier principe, vous ne le trouverez pas plus fort que celui-ci; c'est toujours, *Dieu ne peut pas.*

[1] La considération qu'on se procure dans son pays est un bien plus précieux et plus propre, en quelque façon, que celle qu'on acquiert chez les étrangers. Telle est au

dico vobis, quia nemo Propheta acceptus est in patria sua.

Matth. 13. v. 57. Non est sine honore, nisi in patria sua, et in domo sua et in cognatione sua.

» t-il, que nul Prophète n'est bien venu en » son pays. Il n'est sans estime que dans son » pays, dans sa maison et dans sa parenté ».

Il ne peut donc pas y faire beaucoup de miracles. Car si on y a peu de considération pour sa personne, on y aura peu de foi à ses paroles. Or les miracles, qui sont ordinairement la récompense de la foi, ne sauroient être prodigués à l'incrédulité. Et pour leur montrer que telle a été dans tous les temps la conduite de Dieu : « Oui, poursuit le Sauveur, oui, je » vous le dis en vérité; il y avoit plusieurs » veuves en Israël au temps d'Élie, lorsque le » ciel fut fermé pendant trois ans et demi, et » qu'il y avoit une grande famine dans tout le » pays : néanmoins Élie ne fut envoyé à aucune » d'elles, mais à une veuve de Sarepta dans » le pays de Sidon. Il y avoit aussi plusieurs » lépreux en Israël au temps du Prophète Éli- » sée, et pas un d'eux ne fut guéri, mais seu- » lement Naaman qui étoit syrien ».

L. 4. v. 25. In veritate dico vobis, multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israel, quando clausum est cœlum annis tribus, et mensibus sex : cum facta esset fames magna in omni terra :

26. Et ad nullam illarum missus est Elias, nisi in Sarepta Sidoniæ, ad mulierem viduam.

27. Et multi leprosi erant in Israel sub Eliseo Propheta : et nemo eorum mundatus est, nisi Naaman syrus.

Ainsi ils ne devoient pas s'attendre à être plus favorisés que ne le furent alors les Israélites; et J. C. leur faisoit assez entendre que c'étoit par leur faute. Que ne se corrigeoient-ils, s'ils vouloient être mieux traités ? Et puis-

moins l'opinion des hommes; ce qui suffit pour justifier l'application que le Sauveur se fait ici à lui-même du proverbe : *Médecin, guérissez-vous vous-même.*

que le dédain pour la personne, et l'incrédulité aux paroles de celui qu'ils devoient au moins regarder comme l'envoyé de Dieu, les rendoit indignes des faveurs du Ciel, que ne travailloient-ils à s'en rendre dignes en l'écoutant avec docilité et avec respect ? C'étoit pour les amener à ce point, que J. C. leur avoit parlé de la sorte. Mais il est des cœurs pervers qui tournent les remèdes en poison, et la grace même en occasion de chute et en pierre de scandale. Ce qui devoit les éclairer acheva de les aveugler. Des paroles si sages « remplirent de colère tous » ceux de la synagogue qui les entendirent. Ils » se levèrent *à l'instant*, et chassèrent Jésus » de la ville ». Ils ne vouloient pas seulement l'en bannir ; leur fureur alla jusqu'à attenter à sa vie. « Dans le dessein de le [1] précipiter, ils » le menèrent jusqu'au sommet de la monta» gne sur laquelle leur ville étoit bâtie. Mais » Jésus, passant au milieu d'eux, s'en alla »

28. Et repleti sunt omnes in synagoga irâ, hæc audientes.

29. Et surrexerunt, et ejecerunt illum extra civitatem : et duxerunt illum usque ad supercilium montis, super quem civitas illorum erat ædificata, ut præcipitarent eum.

30. Ipse autem transiens per medium illorum, ibat.

---

[1] S. Ambroise et Bède les jugent plus coupables que ceux qui crucifièrent le Sauveur, parce que ceux-ci gardèrent au moins quelque forme de justice, au lieu que ceux de Nazareth suivirent, sans aucune forme, les mouvemens d'une brutale fureur. On ose penser, contre leur avis, que le crime est plus énorme où il y a plus de réflexion, et que dans la comparaison de ces deux attentats, celui-ci est un meurtre, et l'autre est un assassinat, outre que l'injustice la plus criminelle est celle qui se couvre des formes de la justice.

d'un pas modéré, sans paroître les craindre, et sans en recevoir aucun mal, soit qu'il eût répandu un nuage sur leurs yeux qui les empêcha de le voir, soit qu'il leur eût lié les mains par des chaînes invisibles : de façon ou d'autre, c'étoit toujours un miracle; mais ce fut à-peu-près le seul qu'il fit dans son pays. Car, ajoute le texte sacré, « il ne [1] put faire là

M. 6. v. 5. Et non poterat ibi virtutem ullam

[1] Non pas de puissance absolue, mais de puissance raisonnable, et en suivant un certain ordre que sa sagesse a établi librement, auquel il lui est libre de déroger quand il lui plaît, mais auquel il ne déroge que très-rarement. On a déjà vu que, suivant cet ordre, Dieu, généralement parlant, accorde les miracles à la foi, et les refuse à l'incrédulité. Celle-ci demandera peut-être si cela ne voudroit pas dire que les miracles sont accordés à la crédulité, et qu'ils sont refusés à la raison éclairée et défiante. Il suffit de répondre que cette conduite de Dieu est très-digne de sa sagesse; et le bon sens tout seul nous dit qu'il faut mesurer les graces sur l'usage qu'on en fait, et par conséquent les redoubler à ceux qui en profitent, et les retrancher à ceux qui en abusent. Les habitans de Nazareth étoient de ces derniers. J. C. avoit fait chez eux quelques miracles, et la renommée leur avoit appris ceux qu'il avoit faits à Capharnaüm. C'en étoit assez pour croire; et s'ils avoient cru, ayant cette preuve suffisante, les prodiges se seroient multipliés en leur faveur. Mais en ne croyant pas, ils méritoient que J. C. l'affoiblît en quelque sorte à leur égard, bien loin de la fortifier. On doit dire la même chose des miracles sur lesquels est fondée la religion. Ils forment pour tout esprit droit et impartial, une preuve beaucoup plus que suffisante.

» aucun miracle à cause de leur incrédulité, » hors qu'il guérit quelques malades en met- » tant les mains sur eux : et leur incrédulité » l'étonnoit ». Lui qui avoit admiré la foi d'un Gentil, trouva dans ses concitoyens un prodige d'infidélité également capable de lui causer de la surprise. Ces deux prodiges se renouvellent encore de nos jours; celui de la foi jusqu'à l'héroïsme dans des peuples barbares, aux premiers rayons qu'ils apperçoivent de

facere, nisi paucos infirmos impositis manibus curavit:
Matth. 13. v. 28. Propter incredulitatem eorum.
M. 6. v. 6. Et mirabatur propter incredulitatem eorum,

Dieu n'en fera pas de nouveaux pour ceux qui ne croient pas, et il en fera pour ceux qui croient déjà. De sa part, c'est bonté pour ceux-ci, et justice à l'égard des autres. Et quand je dis que Dieu en fera de nouveaux, je suppose, ce qui est vrai, que les miracles n'ont jamais cessé dans l'Église. Il s'y en est fait depuis sa naissance, et il s'y en fera jusqu'à la consommation des siècles. Les procès-verbaux des canonisations en sont la preuve juridique et incontestable pour tous les temps qui se sont écoulés depuis celui où cette procédure a commencé, qui sont les temps où l'on pourroit le plus douter que le don des miracles ait persévéré dans l'Église. Mais on a remarqué, et on peut remarquer encore que les miracles suivent la foi, c'est-à-dire, qu'où il y a plus de foi, il y a plus de miracles, et que la source en est presqu'entièrement tarie dans les lieux où la foi est morte ou mourante. Ainsi l'incrédulité aux miracles est la cause de la soustraction des miracles, comme les ombres des paraboles étoient la punition de l'incrédulité à la doctrine exposée nuement et sans voiles. La conduite de Dieu se soutient, et tous ses jugemens sont justifiés.

la lumière évangélique ; et dans le sein du christianisme, celui de l'incrédulité jusqu'à la haine personnelle de J. C., et au plus furieux déchaînement contre sa religion et ses ministres.

Ces procédés, qui obligèrent le Sauveur à quitter son ingrate patrie, ne furent pas capables de ralentir son zèle. Il est vrai qu'il abandonnoit à leur sens réprouvé ces aveugles volontaires, qui se jugeoient eux-mêmes indignes de la vie éternelle que sa miséricorde étoit venue leur offrir ; mais c'étoit pour chercher ailleurs des esprits plus dociles et des cœurs mieux disposés. « Il parcouroit donc toutes les » villes et les bourgades, enseignant dans leurs » synagogues, prêchant l'Évangile du royaume, » et guérissant toutes sortes de maladies et » d'infirmités. Alors voyant les troupes » de peuple qui venoient à lui en foule de toutes parts, « il eut pitié d'eux, parce qu'ils étoient » accablés de maux, et couchés çà et là comme » des brebis qui n'ont point de pasteur ».

Matth. 9. v. 35. Et circuibat Jesus omnes civitates et castella, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni, et curans omnem languorem, et omnem infirmitatem.

36. Videns autem turbas, misertus est eis : quia erant vexati, et jacentes sicut oves non habentes pastorem.

CHAPITRE XXIII.

Mission des douze Apôtres. — Instructions et avis que Jésus leur donne.

« LA-DESSUS il dit à ses Disciples : La moisson est grande à la vérité, mais le nombre » des ouvriers est petit. Priez donc le maître » de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa » moisson ». On ne sauroit douter raisonnablement que cet ordre n'ait été exécuté, et que tous les Disciples n'aient fait la prière que leur divin Maître leur avoit prescrite. Elle ne pouvoit pas manquer d'être exaucée, puisque celui qui devoit l'exaucer n'étoit pas différent de celui qui les invitoit à la faire. « Ayant donc » assemblé les douze Apôtres, Jésus leur donna » un pouvoir absolu sur tous les démons pour » les chasser, et la puissance de guérir toutes » les langueurs et toutes les maladies. Il les » envoya deux à deux », afin qu'ils pussent s'entr'aider, et pour qu'il y eût par-tout deux témoins de la même vérité. « Voici les noms » des douze Apôtres » qu'on a déjà vus ci-devant, mais qu'on trouve rangés ici dans un ordre un peu différent du premier, et à ce qu'on croit de la manière dont ils étoient associés.

37. Tunc dicit Discipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci.
30. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

L. 9. v. 1. Convocatis autem duodecim Apostolis, dedit illis virtutem super omnia dæmonia,
Matth. 10. v. 1. Ut ejicerent eos, et curarent omnem languorem et omnem infirmitatem.
M. 6. v. 7. Et cœpit eos mittere binos.

Matth. 10. v. 2. Duodecim autem Apostolorum nomina sunt hæc.

« Le premier, Simon, surnommé Pierre, et » André son frère; Jacques, fils de Zébédée, » et Jean son frère; Philippe et Barthélemi; » Thomas et Matthieu le publicain; Jacques, » fils d'Alphée, et Thadée; Simon le Cananéen » et Judas l'Iscariote, celui qui livra Jésus. » Jésus envoya ces douze prêcher le royaume » de Dieu, et guérir les malades.

» Il leur ordonna de s'en aller avec un bâton » seulement » : encore ne devoit-il servir que pour le soutien; car on verra bientôt qu'il ne leur permet pas d'en avoir un pour se défendre. C'est ainsi qu'on explique la contradiction apparente du bâton permis et défendu. Du reste, il leur enjoignit « de ne prendre ni sac, » ni pain, ni argent dans leur bourse, mais » de marcher avec des sandales, et de n'avoir » point deux tuniques ». Une confiance inébranlable en la Providence devoit leur tenir lieu de toutes les provisions. Mais il faut entendre, de la propre bouche du Sauveur, les réglemens admirables qu'il leur donna, et dans leur personne à leurs successeurs dans le ministère apostolique; car ils regardent également ceux-ci, si on en excepte le premier, qui peut servir encore à leur apprendre qu'ils ne doivent aller qu'où ils sont envoyés, et que si c'est un crime de prêcher sans mission, c'en seroit un autre d'en passer tant soit peu les bornes.

Primus, Simon, qui dicitur Petrus, et Andræas frater ejus;
3. Jacobus Zebedæi, et Joannes frater ejus; Philippus, et Bartholomæus; Thomas, et Matthæus publicanus; Jacobus Alphæi, et Thaddæus;
4. Simon Cananæus, et Judas Iscariotes, qui et tradidit eum.
5. Hos duodecim misit Jesus,
L. 9. v 2. Prædicare regnum Dei et sanare infirmos.
M. 6. v. 8. Et præcepit eis ne quid tollerent in via, nisi virgam tantùm.

Non peram, non panem, neque in zona æs,
9. Sed calceatos sandaliis, et ne induerentur duabus tunicis.

« Jésus donna donc ses ordres à ses Apôtres, » et leur dit : N'allez point dans les terres des » Gentils, et n'entrez point dans les villes des » Samaritains ; mais allez plutôt aux brebis de » la maison d'Israël, qui sont perdues ; et en » allant, publiez que le royaume des cieux est » proche. Guérissez les malades, ressuscitez » les morts, rendez nets les lépreux, chassez » les démons. Vous avez reçu gratuitement, » donnez gratuitement. N'ayez ni or, ni argent, » ni aucune monnoie dans votre bourse ; n'em- » portez pour le voyage ni sac, ni deux vête- » mens, ni souliers, ni bâton ». Croyez cependant que rien ne vous manquera de ce qui vous sera nécessaire ; « car l'ouvrier mérite sa » nourriture. En quelque ville ou en quelque » village que vous entriez, informez-vous quel » homme de bien il y a là », et choisissez chez lui votre demeure. « En quelque maison que » vous entriez, demeurez-y [1] jusqu'à ce que » vous sortiez de ce lieu-là. Quand vous entre- » rez dans la maison, saluez-la, en disant : » La paix soit sur cette maison ; et si cette mai-

Matth. 10. v. 5. Præcipiens eis, dicens : In viam gentium ne abieritis, et in civitates Samaritanorum ne intraveritis :
6. Sed potiùs ite ad oves, quæ perierunt domûs Israel.
7. Euntes autem prædicate, dicentes : quia appropinquavit regnum cœlorum.
8. Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, dæmones ejicite : gratis accepistis, gratis date.
9. Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris :
10. Non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam : dignus enim est operarius cibo suo.
11. In quamcumque autem civitatem aut castellum intraveritis, interrogate, quis in ea dignus sit,
M. 6. v. 10. Quocumque introieritis in domum, illic manete donec exeatis inde :
Matth. 10. v. 12. Intrantes autem in domum salutate eam, dicentes : Pax huic domui.
13. Et siqnidem fuerit domus illa digna, veniet

---

[1] Il est dit dans S. Luc : *Ne passez point d'une maison dans une autre.* Il y auroit de la légèreté à le faire sans raison, ou une délicatesse peu séante à un Apôtre, si on le faisoit par l'espérance d'un meilleur traitement ; et quel que fût le motif, l'hôte abandonné auroit sujet de s'en offenser.

» son le mérite, votre paix viendra sur elle; » mais si elle ne le mérite pas, votre paix[1] » reviendra à vous. Que si l'on ne vous reçoit » pas, ou que l'on n'écoute pas vos paroles, » sortez de la maison ou de la ville, et secouez » la poussière de vos pieds, afin que ce soit[2] » un témoignage contre eux. Je vous le dis en » vérité : au jour du jugement le pays de Sodome et de Gomorrhe sera traité moins rigoureusement que cette ville-là ».

pax vestra super eam : si autem non fuerit digna, pax vestra revertetur ad vos.

14. Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros; exeuntes foras de domo, vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris.

M. 6. v. 11. In testimonium illis.

Matth. 10. v. 15. Amen dico vobis : Tolerabilius erit terræ Sodomorum, et Gomorrhæorum in die judicii, quàm illi civitati.

Ces avis pouvoient suffire aux Apôtres pour cette première mission; elle devoit être assez courte : nulle persécution ne les y attendoit, et ce n'étoit qu'un léger essai de celles où, la croix à la main, ils devoient affronter toutes les puissances de l'univers, et sans autres armes que la patience, ranger tous les peuples sous la loi du Maître qui les envoyoit. Ils n'étoient pas encore capables de celles-ci, parce qu'ils n'étoient pas encore « revêtus de la vertu d'en- » haut ». Cependant, avant de leur en donner la force, J. C. veut leur en donner la connoissance, et il va le faire par les paroles suivantes, où

---

[1] Le bien que vous leur aurez souhaité vous arrivera.

[2] La poussière des pieds est la preuve du voyage; et secouer cette poussière, c'étoit de la part des Apôtres dire équivalemment : *Nous sommes venus, et vous n'avez pas voulu nous recevoir.* Voilà de quelle manière cette action rendoit témoignage contre les habitans.

d'un crayon rapide, il trace à leurs yeux l'image terrible des combats qu'ils auront un jour à soutenir, eux et leurs premiers Disciples; car on a dans ce tableau l'histoire abrégée des trois premiers siècles de la Religion. Cette peinture anticipée ne pouvoit qu'être très-utile aux uns et aux autres. Outre qu'elle contient les instructions relatives aux diverses épreuves par lesquelles ils devoient passer, en voyant qu'elles étoient prédites, ils devoient être moins surpris et moins effrayés lorsqu'elles arriveroient; et l'accomplissement de cette partie de la prophétie garantissoit la vérité de celles qui annoncent leurs victoires et leurs couronnes. Le Sauveur continue donc ainsi:

« Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudens comme les serpens, et [1] simples comme les colombes; mais gardez-vous des hommes ». (Il entend ceux qu'il vient d'appeler des loups).

16. Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum: estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ.

17. Cavete autem ab hominibus; tradent

[1] La douceur et la simplicité sont les premières vertus que J. C. prescrit aux Apôtres. Ils ne doivent ni opposer la force à la violence de leurs persécuteurs, ni la ruse à leur malice. La prudence du serpent exerce beaucoup les commentateurs. On sait que cet animal a le regard vif et perçant. Il est assez naturel de penser que J. C. recommande à ses Disciples d'être clairvoyans comme le serpent, pour découvrir les piéges de leurs ennemis, et pour les éviter en fuyant ou en se cachant; car il ne leur laisse pas d'autres moyens de s'en défendre.

« Car ils vous livreront aux tribunaux, et vous » feront fouetter dans leurs synagogues. Vous » serez menés aux Gouverneurs et aux Rois à » cause de moi, pour me servir [1] de témoins » auprès d'eux et des Gentils. Or, quand on » vous livrera, ne songez point ni comment » vous parlerez, ni à ce que vous direz. Car ce » que vous aurez à dire vous sera suggéré à » l'heure même; parce que ce n'est pas vous » qui parlez, mais c'est l'esprit de votre Père » qui parle en vous ». Au reste, ce ne sera pas seulement de la part de vos concitoyens que vous essuierez une persécution si violente. « Alors le frère livrera son frère à la mort, et » le père son fils : les enfans même se soulè- » veront contre leur père et contre leur mère, » les feront mourir; et vous serez en haine à » tout le monde à cause de mon nom; mais » celui qui sera constant jusqu'à la fin, celui- » là sera sauvé ».

enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos:
18. Et ad præsides et ad reges ducemini propter me, in testimonium illis et gentibus.
19. Cùm autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini : dabitur enim vobis in illa hora, quid loquamini.
20. Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis.
21. Tradet autem frater fratrem in mortem, et pater filium : et insurgent filii in parentes, et morte eos afficient :
22. Et eritis odio omnibus propter nomen meum : qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

Cependant J. C., qui veut que ses Disciples

---

[1] Plus encore par le témoignage du sang que par celui de la parole. C'est ce qui a fait donner le nom de *Martyrs*, qui signifie *témoins*, à ceux qui ont scellé de leur sang les vérités de l'Évangile. C'est le témoignage par excellence. *Car s'il n'est point de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime*, il n'est point de persuasion plus forte que de répandre son sang pour la cause que l'on soutient.

soient intrépides sous le glaive de la persécution, ne veut pas qu'un zèle indiscret les précipite au-devant de ses coups. C'est pour cela qu'il ajoute : « Quand on vous [1] persécutera » dans une ville [2], fuyez dans une autre. Je » vous le dis en vérité : vous n'aurez pas été

23. Cùm autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam. Amen dico vobis, non consummabi-

[1] Persécution, signe équivoque de vérité ou de vertu. Les méchans la souffrent comme les bons; les Juifs comme les Chrétiens, les Hérétiques comme les Catholiques, et les Prédicans comme les Apôtres. *Bienheureux ceux qui*, comme les derniers, *la souffrent pour la justice! Ce n'est pas la peine, c'est la cause qui fait le martyr.* Aug.

[2] La fuite n'étoit pas seulement permise aux Apôtres; elle leur étoit commandée : elle conservoit à l'Église naissante ses premiers Pasteurs, et en les dispersant, elle servoit à la propagation de l'Évangile. Dans les temps qui ont suivi, elle a été commandée ou permise, ou défendue suivant les circonstances. Elle est commandée même au Pasteur, lorsque sa présence nuiroit plus à l'Église que son absence : elle lui est permise, lorsqu'on n'en veut qu'à lui seul, et que son ministère peut aisément être suppléé par d'autres : elle lui est défendue, lorsque son troupeau en recevroit un préjudice notable. C'est le cas pour lui de donner sa vie pour ses brebis. Il arrive rarement qu'elle soit défendue à ceux qui ne sont point Pasteurs, et elle leur est commandée, lorsque la connoissance qu'ils ont de leur foiblesse, leur fait appréhender qu'ils ne succombent sous l'effort de la persécution. C'est le cas de préférer son propre salut à celui des autres.

tis civitates Israel donec veniat Filius Hominis.

» par [1] toutes les villes d'Israël, que le Fils de » l'Homme viendra ».

S'il leur annonce de grandes souffrances, il leur présente en même temps de grands motifs. Son exemple est le premier. « Le disciple, *dit-* » *il*, n'est pas au-dessus du maître, ni l'esclave » au-dessus de son seigneur. Il suffit au disci- » ple d'être comme son maître, et à l'esclave » d'être comme son seigneur. S'ils ont appelé » le père de famille Belzébut, combien plus » donneront-ils ce nom à ses domestiques »?

24. Non est Discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum.
25. Sufficit discipulo ut sit sicut magister ejus; et servo, sicut dominus ejus. Si patrem familias Beelzebub vocaverunt; quanto magis domesticos ejus?

[1] Plusieurs Interprètes croient que ces paroles étoient dites pour les Apôtres. D'autres prétendent qu'elles regardent ceux de leurs successeurs qui prêcheront l'Évangile au temps de l'antechrist. Suivant la première interprétation, l'avénement du Fils de l'Homme doit s'entendre de la destruction de Jérusalem; selon la seconde, ce qu'on appelle ici les villes d'Israël, ce sont les villes chrétiennes qui, à la fin du monde, auront apostasié de la foi, et qui en persécuteront les prédicateurs. L'une et l'autre a ses difficultés. Cependant, comme ces difficultés sont moindres que celles qui se rencontrent dans les autres manières d'expliquer ce texte, ce qu'on peut dire ici de plus probable, c'est que l'une de ces deux interprétations est la véritable. Si c'est la première, la prophétie aura été entendue par les Apôtres : si c'est la seconde, elle le sera à la fin des siècles; ce qui suffit pour que J. C. ne l'ait pas faite en vain. Car, comme on l'a déjà remarqué, de ce que rien n'est inutile dans l'Écriture, il ne s'ensuit pas que tout doive être également utile pour tous les temps.

On conçoit que ce motif eut bien plus de force, lorsque la rage des hommes, passant des paroles aux plus sanglans effets, eut attaché à une croix le Maître et le Seigneur. « Ne les craignez » donc pas », dit le Sauveur; car, malgré le déchaînement de l'univers, « il n'y a rien de » caché » dans la doctrine que je vous enseigne, « qui ne doive être découvert, ni de secret » qui ne doive être connu. Ce que je vous dis » dans les ténèbres, dites-le en plein jour; et » ce qui vous est dit à l'oreille, publiez-le sur [1] » les toits ».

26. Ne ergo timueritis eos, nihil enim est opertum, quod non revelabitur; et occultum, quod non scietur.

27. Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine: et quod in aure auditis, prædicate super tecta.

Dieu seul est à craindre, et celui qui est seul à craindre les couvre de sa toute-puissante protection : nouveaux motifs de confiance que le Sauveur propose par ces paroles : » Ne crai- » gnez point ceux qui [2] ôtent la vie du corps, » et ne peuvent ôter celle de l'ame. Mais crai- » gnez plutôt celui qui peut précipiter dans

28. Et nolite timere eos, qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere : sed potiùs timete eum, qui potest et animam et corpus perdere in gehennam.

[1] Chez les Juifs, les toits des maisons étoient en plateforme : ce qui fait ici une image plus décente que si ces toits avoient été faits comme les nôtres.

[2] Deux raisons de ne pas les craindre. 1°. Ils ne peuvent pas ôter la vie de l'ame. 2°. Ils peuvent ôter la vie du corps, ou plutôt ils ne peuvent pas ne pas l'ôter par les tourmens. Car ils seroient bien plus à craindre, si le corps pouvoit souffrir toujours sans mourir. Mais il périt bientôt; et en périssant, il leur dérobe leur victime, et rend leurs fureurs impuissantes.

38. Et qui non accipit crucem suam, et sequitur me, non est me dignus.
39. Qui invenit animam suam perdet illam : et qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.

» n'est pas digne de moi. Qui ne prend pas sa » croix et ne me suit point, n'est pas digne de » moi. Qui sauve sa vie » au préjudice de ce qu'il me doit, « la perdra; et qui la perdra » pour moi, la sauvera ».

J. C. conclut ce discours par les promesses magnifiques qu'il fait à ceux qui exerceront à l'égard de ses Disciples la charité et l'hospitalité. Elles sont le témoignage de la tendresse qu'il avoit pour eux, et un nouvel encouragement aux persécutions qu'il leur a prédites. En invitant tous les hommes à leur faire du bien, il fait voir à quel point il les aime, et que s'il permet qu'ils soient maltraités, ce n'est que pour perfectionner leur vertu, et pour enrichir leur couronne. Ainsi, comme s'il leur avoit dit de nouveau, allez donc sans crainte, déjà assurés de ma protection, vous trouverez encore des hommes qui se feront un mérite de vous accueillir, et de vous faire part de leurs biens, il continue en ces termes : « Celui » qui vous reçoit, me reçoit; et celui qui me » reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. Celui qui » reçoit le Prophète en qualité de Prophète, » sera récompensé comme le Prophète; et celui » qui reçoit le juste en qualité de juste, sera » récompensé comme le juste. Quiconque donnera seulement un verre d'eau froide à boire » à l'un de ces plus petits, comme étant un

40. Qui recipit vos, me recipit : et qui me recipit, recipit eum qui me misit.
41. Qui recipit Prophetam in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet : et qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet.
42. Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantùm in nomine Discipuli ; amen

sur tous les amours. Car c'est le sens de ces oracles si effrayans pour la nature, et cependant si conformes aux lumières d'une raison épurée, puisqu'ils n'expriment que les droits de Dieu, ceux qu'il y auroit autant d'aveuglement que d'impiété à lui disputer. Écoutons-les donc ces oracles, tels qu'ils sont sortis de la bouche de celui qui est la vérité même. « Ne » pensez pas que je suis venu apporter la paix » sur la terre. Je ne suis pas venu apporter la » paix, mais le [1] glaive. Car je suis venu divi- » ser le fils d'avec le père, la fille d'avec la » mère, et la belle-fille d'avec la belle-mère; » et l'homme aura pour ennemis ceux de sa » propre maison. Qui aime son père ou sa » mère plus que moi, n'est pas digne de moi; » et qui aime son fils ou sa fille plus que moi,

34. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittére in terram : non veni pacem mittere, sed gladium.
35. Veni enim separare hominem adversùs patrem suum, et filiam adversùs matrem suam, et nurum adversùs socrum suam.
36. Et inimici hominis, domestici ejus.
57. Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non est me dignus : et qui amat filium aut filiam suam super me, non est me dignus.

[1] Il ne dit pas *la guerre* où l'on se bat des deux côtés, parce que ses Disciples, qui devoient recevoir les coups, ne devoient pas les rendre. Il dit donc *le glaive*, c'est-à-dire, comme il paroît par les paroles suivantes, la division de cœur d'un côté, et de l'autre de corps, par l'impossibilité d'habiter ensemble. De plus, il ne faut pas entendre ceci comme si J. C. devoit être l'auteur de la division : il n'en sera que l'occasion. Il vient établir l'Evangile qui sera reçu par les uns, et rejeté par les autres. Ceux-ci voudront l'arracher du cœur des premiers, et dans ce dessein ils les persécuteront. Voilà la division établie; mais on voit que si l'Evangile en est l'occasion, ses ennemis en sont les véritables auteurs.

CHAPITRE XXIV.

Décollation de S. Jean. — Multiplication des cinq pains et des deux poissons. — Jésus marche sur les eaux, et y soutient S. Pierre.

« En ce temps-là, Hérode le Tétrarque apprit » ce qui se disoit de Jésus : car le nom de Jésus » étoit devenu célèbre. Il fut instruit de toutes » les choses qu'il opéroit, et il ne savoit qu'en » penser, parce que quelques-uns disoient : » C'est Jean qui est ressuscité, et c'est pour » cela que le don des miracles éclate en lui. » D'autres disoient : C'est Élie qui a paru ; et » d'autres : C'est un des anciens Prophètes qui » est revenu au monde. Mais Hérode disoit : » J'ai fait couper la tête de Jean ; qui est donc » celui de qui j'entends dire de telles choses ? » Et il souhaitoit de le voir ». Cependant, entraîné par l'opinion populaire, « il dit à ceux » de sa suite : C'est Jean à qui j'ai fait couper » la tête, qui est ressuscité. Car ce même Hé- » rode avoit envoyé prendre Jean, et l'avoit » fait mettre aux fers dans la prison, à cause » d'Hérodias, femme de Philippe son frère, » qu'il avoit épousée ; parce que Jean disoit » à Hérode : Il ne vous est pas permis d'avoir

Matth. 14. v. 1. In illo tempore audivit Herodes Tetrarcha famam Jesu :
M. 6. v. 14. Manifestum enim factum est nomen ejus.
L. 9. v. 7. Audivit omnia quæ fiebant ab eo, et hæsitabat eo quod diceretur
8. A quibusdam verò : Quia Joannes surrexit à mortuis :
M. 6. v. 14. Et propterea virtutes operantur in illo.
L. 9. v. 8. A quibusdam verò : Quia Elias apparuit. Ab aliis autem : Quia Propheta unus de antiquis surrexit.
9. Et ait Herodes : Joannem ego decollavi. Quis est autem iste, de quo ego talia audio? Et quærebat videre eum.
Matth. 14. v. 2. Et ait pueris suis,
M. 6. v. 16. Quem ego decollavi Joannem, hic à mortuis resurrexit.
17. Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem, et vinxit eum in carcere, propter Herodiadem uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam.

» la femme de votre frère. Hérode eut envie de » le faire mourir ; mais il craignit le peuple, » à cause qu'on tenoit Jean pour un Prophète. » Cependant Hérodias lui tendoit des piéges, » et vouloit le faire mourir ; mais elle ne pou- » voit en venir à bout, parce qu'Hérode, qui » craignoit Jean, sachant que c'étoit un homme » juste et un saint, le faisoit garder, agissoit » même en beaucoup de choses par son conseil, » et l'écoutoit volontiers ».

18. Dicebat enim Joannes Herodi : Non licet tibi habere uxorem fratris tui.

Matth. 14. v. 5. Et volens illum occidere, timuit populum, quia sicut Prophetam eum habebant.

M. 6. v. 19. Herodias autem insidiabatur illi : et volebat occidere eum, nec poterat.

20. Herodes enim metuebat Joannem, sciens eum virum justum et sanctum : et custodiebat eum, et audito eo multa faciebat, et libenter eum audiebat.

La vie du saint Précurseur n'en étoit pas plus en sûreté. La vertu peut bien forcer les méchans à l'estimer ; mais c'est toujours sans préjudice de la haine naturelle qu'ils lui portent. Celui qui ne s'étoit abstenu du meurtre que par la crainte des hommes, n'étoit donc que trop disposé à le commettre par complaisance pour une femme. Il ne manquoit à celle-ci que l'occasion qui ne tarda pas à se présenter. « Le jour vint à propos qu'Hérode fit le » festin de sa naissance aux grands de sa cour, » à ses Capitaines, et aux plus considérables » de la Galilée. La fille d'Hérodias y étant en- » trée, et ayant dansé et plu au Roi, et à ceux » qui étoient à table avec lui, le Roi dit à la » jeune fille : Demandez-moi ce que vous vou- » drez, et je vous le donnerai, fût-ce la moitié » de mon royaume ». Les mœurs du pays ne permettoient pas aux femmes de se trouver

21. Et cùm dies opportunus accidisset, Herodes natalis sui cœnam fecit Principibus, et Tribunis, et primis Galileæ.

22. Cumque introisset filia ipsius Herodiadis, et saltasset, et placuisset Herodi, simulque recumbentibus ; Rex ait puellæ : Pete à me quod vis, et dabo tibi :

23. Et juravit illi : Quia quidquid petieris dabo tibi, licet dimidium regni mei.

dans ces sortes d'assemblées. Il ne faut donc pas s'étonner qu'Hérodias ne fût pas présente. Sa fille qui n'étoit qu'un enfant, avoit pu y paroître quelques momens sans conséquence. Mais cet enfant avoit déjà l'esprit assez pénétrant pour concevoir qu'elle ne devoit pas déterminer de son chef la demande qu'il étoit à propos de faire. Ainsi « étant sortie, elle dit à » sa mère », après lui avoir raconté la promesse et le serment du Roi : « Que demanderai-je ? La tête de Jean-Baptiste, répondit la » mère. Et aussi-tôt, étant revenue promptement au Roi, instruite par sa mère, elle fit » sa demande en ces termes : Ce que je veux, » c'est que vous me donniez tout-à-l'heure dans » un bassin la tête de Jean-Baptiste. Le Roi en » eut du chagrin » : cependant, à cause de son serment, et de « ceux [1] qui étoient à table » avec lui », devant qui il auroit eu la honte de se dédire, et la fille celle d'essuyer un refus, « il ne voulut pas la contrister ; mais envoyant » un de ses gardes, il commanda qu'on apportât la tête de Jean dans un bassin. Le garde » lui coupa la tête dans la prison, l'apporta

24. Quæ cùm exisset, dixit matri suæ :

Quid petam ? At illa dixit : Caput Joannis Baptistæ.

25. Cumque introisset statim cum festinatione ad regem,

Matth. 14. v. 8. Præmonita à matre sua,

M. 6. v 25. Petivit dicens : Volo ut protinus des mihi in disco caput Joannis Baptistæ.

26. Et contristatus est rex propter jusjurandum, et propter simul discumbentes noluit eam contristare :

27. Sed, misso spiculatore præcepit afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere,

28. Et attulit caput ejus in disco, et dedit illud puellæ, et puella dedit matri suæ.

---

[1] Il n'est pas sans vraisemblance qu'ils appuyèrent la demande de la fille, et qu'ils sollicitèrent le Roi de la lui accorder. Ce qui se passoit à leurs yeux leur apprenoit ce qu'il pouvoit en coûter à ceux qui avoient eu le malheur de déplaire à la maîtresse.

» dans un bassin, et la donna à la fille; et la » fille la donna à sa mère ». Ce fut ainsi que la tête du plus grand des humains fut le prix d'une danse; et après cet événement, le monde, s'il en avoit douté, dut être pleinement convaincu qu'il n'est point de forfait si noir qu'une femme sans mœurs ne soit capable d'exiger, et qu'un homme foible et passionné ne soit disposé à lui accorder. « Les Disciples de Jean » ayant appris sa mort, vinrent prendre son » corps, et le mirent dans un tombeau. En» suite ils allèrent dire à Jésus ce qui étoit ar» rivé ». On croit fort vraisemblablement qu'ils s'attachèrent à lui, et qu'ils furent désormais ses Disciples.

29. Quo audito, Discipuli ejus venerunt, et tulerunt corpus ejus: et posuerunt illud in monumento.
Matth. 14. v. 12. Et venientes nuntiaverunt Jesu.

« Jésus, à cette nouvelle, s'éloigna du lieu » où il étoit ». On ne voit pas pour quelle raison la mort de Jean-Baptiste pouvoit lui faire appréhender un pareil sort. Mais ce que nous ne voyons pas, il le savoit, et il pouvoit avoir la certitude de ce qui nous paroît sans vraisemblance. Cependant ce qu'on lit dans l'historien Josephe peut donner quelques lumières sur ce point. Il dit qu'Hérode fit mourir Jean-Baptiste, parce qu'il craignoit qu'il n'excitât une sédition. Il se trompe, ou bien il veut tromper le monde sur la véritable cause de cet assassinat. Il n'y en eut pas d'autre que celle qui est racontée par les Évangélistes. Mais il

13. Quod cùm audisset Jesus, accessit inde.

est fort à présumer qu'Hérode, pour se décharger au moins en partie de l'odieux d'un si grand crime, fit courir le bruit que Jean-Baptiste travailloit sourdement à soulever les peuples. C'étoit un Saint, l'objet de la vénération publique, et il s'étoit fait plusieurs disciples : de quoi pouvoit-on l'acccuser que de sédition? Or tous ces traits convenoient à Jésus, et de plus il étoit un homme de prodiges. Hérode qui l'ignoroit encore, ne devoit pas tarder à l'apprendre. Ne pouvoit-il pas, en l'apprenant, concevoir le dessein de faire mourir sur le même prétexte celui qui ressembloit à Jean par tant d'endroits? Sa mort n'auroit pas pu être attribuée aux sollicitations d'Hérodias. La sédition en auroit été l'unique cause apparente, et par-là Hérode auroit donné plus de vraisemblance à cette cause prétendue de la mort de Jean, en faisant le même traitement à tous ceux qui se trouvoient dans le même cas que lui, quoiqu'ils n'eussent eu rien à démêler avec la femme adultère. En un mot, Hérode auroit pu dire : La preuve que j'ai sacrifié Jean à la sûreté publique, et non à la vengeance d'une femme, c'est que j'ai traité de la même façon Jésus, aussi dangereux que lui, et à qui cette femme ne pouvoit vouloir aucun mal. Ceux qui diroient qu'il y avoit trop de témoins du véritable motif de la mort de Jean, pour qu'il fût possible de

lui en substituer un autre, ignoreroient qu'on fait accroire au peuple tout ce qu'on veut, y eût-il cent témoins du contraire. Et en effet, Josephe ne donne point d'autre cause de ce forfait, que la crainte qu'eut Hérode, que Jean n'excitât une sédition. Il a donc cru celle-ci, ou ce qui revient à-peu-près au même, il a espéré de la faire croire, quoiqu'il écrivît dans un temps où quelques-uns de ceux qui assistèrent à cet horrible festin pouvoient vivre encore.

Ainsi l'Homme-Dieu, qui n'ignore rien de tout ce qui peut arriver dans toutes les conjonctures possibles, a pu connoître les desseins qu'Hérode auroit formés contre lui, s'il étoit demeuré plus long-temps à portée d'en éprouver les effets; et cette connoissance aura été le motif de sa retraite. Mais il paroît qu'à cette raison, il s'en joignit une seconde. « Les Apôtres, de retour » de leur mission, « s'étant » rassemblés auprès de Jésus, ils lui racontè» rent tout ce qu'ils avoient fait, et ce qu'ils » avoient enseigné ». Ils avoient besoin de se délasser après un si grand travail. « Jésus leur » dit : Venez-vous-en à l'écart dans un lieu » solitaire, et prenez un peu de repos; car il » alloit et venoit beaucoup de monde, et ils » n'avoient pas seulement le temps de man» ger. Étant donc montés dans une barque, ils

M. 6. v. 30. Et convenientes Apostoli ad Jesum, renuntiaverunt ei omnia quæ egerant, et docuerant.

31. Et ait illis : Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillùm. Erant enim qui veniebant et redibant multi : et nec spatium manducandi habebant.

32. Et ascendentes in navim abierunt in desertum locum seorsum.

» s'en allèrent à l'écart dans un lieu solitaire du » territoire de Bethsaïde, à l'autre bord de la » mer de Galilée, qui est celle de Tibériade. Il » y en eut qui les virent partir, et plusieurs le » surent; de sorte qu'on y courut par terre de » toutes les villes, et on y vint avant eux. Ils » le suivoient en foule, parce qu'ils voyoient » les miracles qu'il faisoit dans la personne de » ceux qui étoient malades. Jésus sortant de la » barque, vit cette grande multitude de peu- » ple, et il en eut *la* compassion » qu'il avoit coutume de ressentir en les voyant, « parce » qu'ils étoient comme des brebis qui n'ont » point de pasteur. Il les reçut, et monta sur » une montagne où il s'assit avec ses Disciples. » Or la Pâque, qui est la fête des Juifs, étoit » proche. Jésus commença à les instruire de » plusieurs choses. Il leur parloit [1] du royaume » de Dieu, et il rendoit la santé à ceux qui » avoient besoin de guérison.

» Comme il étoit déjà tard, ses douze Disci- » ples l'abordèrent, lui disant : Ce lieu-ci n'est » point habité, et l'heure est déjà passée : ren- » voyez-les, afin qu'ils aillent aux environs » dans les métairies et dans les villages s'ache-

L. 9. v. 10. Qui est Bethsaidæ,
J. 6. v. 1. Trans mare Galileæ, quod est Tiberiadis.
M. 6. v. 33. Et viderunt eos abeuntes, et cognoverunt multi : et pedestres de omnibus civitatibus concurrerunt illuc et prævenerunt eos.
J. 6. v. 2. Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa quæ faciebat super eis qui infirmabantur.
M. 6. v. 34. Et exiens vidit turbam multam Jesus : et misertus est super eos, quia erant sicut oves non habentes pastorem,
L. 9 v. 11. Et excepit eos, et
J. 6. v. 3. Subiit ergo in montem Jesus : et ibi sedebat cum Discipulis suis.
4. Erat autem proximum Pascha dies festus Judæorum.
M. 6. v. 34. Et cœpit illos docere multa.
L. 9. v. 11. Loquebatur illis de regno Dei, et eos, qui curâ indigebant, sanabat.
M. 6. v. 35. Et cùm jam hora multa fieret,
Matth. 14. v. 15. Accesserunt ad eum Discipuli ejus,
L. 9. v. 12. Duodecim,
M. 6. v. 35. Dicentes : Desertus est locus hic, et jam hora præteriit.
36. Dimitte illos, ut euntes in proximas villas, et vicos, emant sibi cibos, quos manducent.

[1] Ce peuple oublioit jusqu'au soin de la nourriture, pour chercher le royaume de Dieu et sa justice. Il trouvoit le royaume de Dieu, et on va voir que la nourriture ne lui manqua pas.

» ter de quoi manger. Il leur répondit : Il n'est » pas besoin qu'ils y aillent : [1] donnez-leur vous-» mêmes de quoi manger. Et ils lui dirent : » Allons [2] donc acheter du pain pour deux » cents deniers d'argent, et nous leur donne-» rons à manger. Alors Jésus » qui, de dessus

37. Et respondens, ait illis :
Matth. 14. v. 16. Non habent necesse ire : date illis vos manducare.
M. 6. v. 37. Et dixerunt ei : Euntes emamus ducentis denariis panes, et dabimus illis manducare.

---

[1] C'étoit la prophétie de ce qui alloit arriver. Ce peuple fut nourri en effet par les mains des Apôtres, et du peu qu'ils avoient pour leur provision. Pasteurs, ne désespérez jamais de pouvoir subvenir aux besoins de vos peuples. Donnez ce que vous avez : demandez à Dieu ce que vous n'avez pas, et vous verrez des miracles.

[2] Ceci paroît dit ironiquement. Mais comme la même chose est dite par S. André, d'un ton sérieux et affirmatif, il est plus naturel de croire que les Apôtres firent cette proposition comme ayant le pouvoir et la volonté de l'exécuter, supposé que J. C. les eût pris au mot. Si leur foi paroît foible en cette occasion, au moins donnent-ils des marques d'une charité peu commune. 1°. Ils sont attentifs au besoin du peuple, et ils ont soin de le représenter à leur divin Maître. 2°. Ils proposent d'aller acheter du pain, et d'employer une somme qui auroit épuisé apparemment la bourse commune. 3°. Enfin, ils sacrifient le peu de provisions qui leur restoient pour eux-mêmes. La foi étoit donc foible : cependant la charité paroît ne l'être pas. C'est qu'il y avoit dans cette charité plus de compassion naturelle ou de générosité, que de charité proprement dite. Car celle-ci n'est telle qu'autant qu'elle agit par les motifs de la foi. Cependant cette compassion tendre et secourable est toujours une vertu et une disposition prochaine aux accroissemens de la foi et à la perfection de la charité.

J. 6. v. 5. Cùm sublevasset oculos Jesus, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum, dixit ad Philippum : Unde ememus panes, ut manducent hi ?
6. Hoc autem dicebat tentans eum : ipse enim sciebat quid esset facturus.
7. Respondit ei Philippus : Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum quid accipiat.

la colline où il étoit monté, pouvoit découvrir toute la plaine, « ayant levé les yeux, et considéré cette grande multitude qui venoit à » lui, dit à Philippe : De quoi achèterons-nous » du pain pour donner à manger à tout ce » monde? Mais il disoit cela pour l'éprouver; » car il savoit ce qu'il devoit faire. Philippe lui » répondit : Du pain pour deux cents deniers » d'argent ne suffiroit pas pour que chacun en » eût un peu ». Il auroit dû ajouter : Mais si les moyens humains nous manquent, votre puissance peut aisément y suppléer. C'étoit cet acte de foi que Jésus lui donnoit occasion de faire, et qu'il ne fit pas. Mais l'aveu qu'il fit de l'impossibilité où ils étoient de nourrir tant de bouches, servoit d'avance à la preuve du miracle que le Sauveur alloit opérer. Pour le rendre encore plus indubitable, « il dit aux » Apôtres : Combien avez-vous de pains ? Allez-» vous-en voir; et eux ayant su ce qu'ils en » avoient, André, l'un de ses Disciples, frère » de Simon-Pierre, lui dit : Il y a ici un jeune » garçon qui a cinq pains d'orge et deux pois-» sons. Mais qu'est-ce que cela pour tant de » monde, à moins que nous n'allions acheter » à manger pour tout ce peuple ? Or il y avoit » environ cinq mille hommes, sans y com-» prendre les femmes et les petits enfans. Alors » il leur ordonna de les faire tous asseoir par

M. 6 v. 38. Et dicit eis : Quot panes habetis ? ite, et videte. Et cùm cognovissent,
J. 6. v. 8. Dicit ei unus ex Discipulis ejus, Andræas frater Simonis Petri :
9. Est puer unus hîc, qui habet quinque panes hordeaceos et duos pisces : sed quid hæc inter tantos ?
L. 9. v. 13. Nisi fortè nos eamus, et emamus in omnem hanc turbam escas.
14. Erant autem fere viri quinque millia,
Matth. 14. v. 21. Exceptis mulieribus, et parvulis.

ÉCOLE FRANÇAISE.



Claude Audran Invenit. *C. Langlois del.* *Robert De Launay Sculp.*

Il prit les cinq pains; et levant les yeux au ciél, il les bénit, puis rompit les pains, les donna a ses disciples, et ses disciples les distribuerent au peuple.

St. Math. Ch. 14. V. 18.

» bandes, chacune de cinquante, sur l'herbe » verte; car il y avoit là beaucoup d'herbe. Ils » obéirent, et les firent tous asseoir en diverses » bandes, les unes de [1] cent, les autres de cin- » quante.

» Jésus prit les cinq pains avec les deux pois- » sons; et jetant un regard vers le ciel, il les » bénit : il rompit ensuite les pains, et les » donna à ses Disciples, afin qu'ils les missent » devant ceux qui étoient assis. Il leur parta- » gea aussi à tous les deux poissons, et leur en » donna autant qu'ils en voulurent. Tous man- » gèrent, et furent rassasiés. Quand ils le fu- » rent, Jésus dit à ses Disciples : Ramassez [2] » les morceaux qui restent, afin qu'ils ne soient

M. 6. v. 39. Et præcepit illis ut accumbere facerent omnes secundum contubernia,
L. 9. v. 14. Quinquagenos,
M. 6. v. 39. Super viride fœnum:
J. 6. v. 10. Erat autem fœnum multum in loco.
L. 9. v. 15. Et ita fecerunt. Et discumbere fecerunt omnes.
M. 6. v. 40. In partes per centenos et quinquagenos.
41. Et acceptis quinque panibus, et duobus piscibus, intuens in cœlum, benedixit, et fregit panes, et dedit Discipulis suis, ut ponerent ante eos : et duos pisces divisit omnibus.
42. Et manducaverunt omnes, et saturati sunt.
J. 6. v. 12. Ut autem impleti sunt, dixit Discipulis suis. Colligite

---

[1] S. Luc dit que J. C. donna ordre aux Apôtres de distribuer le peuple par bandes de cinquante. Il ajoute qu'ils firent comme il leur étoit enjoint. Cependant, selon S. Marc, ils firent les bandes, les unes de cinquante, les autres de *cent;* ce qui pourroit faire croire qu'ils n'obéirent pas à la lettre. Si l'on regardoit ceci comme une difficulté, l'explication suivante peut en donner la solution. Les Apôtres firent chaque bande de cinquante *hommes.* On a pu remarquer que les femmes et les petits enfans ne sont pas comptés; mais il y a toute apparence qu'on n'aura pas séparé les femmes de leurs maris, ni les petits enfans de leurs mères; ce qui aura fait plusieurs bandes de cent personnes, quoique, dans chaque bande, il n'y eût que cinquante *hommes.*

[2] Ainsi le pain eucharistique rassasie tout un monde,

quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.

13. Collegerunt ergo, et impleverunt duodecim cophinos fragmentorum, ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerunt his qui manducaverunt.

M. 6. v. 43. Et de piscibus.

J. 6. v. 14. Illi ergo homines cùm vidissent quod Jesus fecerat signum, dicebant : Quia hic est verè Propheta, qui venturus est in mundum.

15. Jesus ergo cùm cognovisset quia venturi essent ut raperent eum et facerent eum regem,

M. 6. v. 45. Statim coëgit Discipulos suos ascendere navim, ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaidam, dum ipse dimitteret populum.

46. Et cum dimisisset eos,

» pas perdus. Ils les ramassèrent donc, et des » morceaux que laissèrent ceux qui avoient » mangé des cinq pains d'orge, ils en emplirent [1] douze corbeilles. On emporta aussi ce » qui étoit resté des poissons. Ces gens ayant » vu le miracle qu'avoit fait Jésus, disoient : » C'est-là sans doute le Prophète qui doit venir » dans le monde. Mais Jésus sachant qu'ils » alloient venir pour l'enlever et le faire Roi, » il obligea aussi-tôt ses Disciples d'entrer dans » la barque, afin qu'ils passassent avant lui de » l'autre côté du lac vers Bethsaïde, tandis qu'il » congédieroit le monde ; et après qu'il l'eut » congédié, il [2] s'enfuit une seconde fois sur

---

et ne se consume pas. On vient de voir que J. C. employa dans cette occasion les mêmes cérémonies que dans l'institution de l'Eucharistie. Lui-même nous dira bientôt que ce miracle en étoit la figure.

[1] Multiplication miraculeuse, fruit ordinaire de l'aumône. C'est peut-être le plus commun de tous les prodiges. Tout n'est pas écrit ; mais on peut douter si, parmi les personnes qui font de grandes aumônes, il s'en trouveroit qui ne l'aient pas éprouvé plus d'une fois.

Ce qui resta aux Apôtres surpassoit de beaucoup ce qu'ils avoient donné. On ne s'appauvrit jamais en faisant l'aumône ; souvent on s'enrichit. Elle a les promesses de la vie présente et de la vie future.

[2] Après cette démarche du Sauveur, s'il y avoit un crime dont il ne dût pas être soupçonné, c'étoit d'aspirer à la royauté. Ce fut cependant pour ce crime prétendu

» la montagne tout seul. Il y monta pour prier ; » et la nuit étant venue, il y demeura [1] seul ».

J. 6. v. 15. Fugit iterum in montem ipse solus.

M. 6. v. 46. Abiit in montem orare.

Matth. 14. v. 23. Vespere autem facto solus erat ibi.

On a dû s'appercevoir que J. C. ni ses Apôtres ne jouirent pas du repos qu'ils étoient allés chercher dans la solitude. La nature le demandoit : mais la charité ne peut se résoudre à le lui accorder, tandis qu'il reste des besoins à soulager. Alors on s'oublie soi-même, et on tire encore des forces de son épuisement. Après une journée si fatigante, les Disciples n'eurent pas une nuit plus tranquille. Pour obéir à l'ordre qu'ils venoient de recevoir, « le » soir étant venu, ils allèrent à la mer, et étant » montés dans une barque, ils firent le trajet » pour aller à Capharnaum ». Mais avant qu'ils arrivassent, leur foi fut mise encore à bien des épreuves. « Il étoit déjà nuit sans que Jésus » fût venu à eux ». On a déjà dit « qu'il étoit « resté seul à terre. Cependant la barque au » milieu de la mer étoit agitée des flots : car un » grand vent venant à souffler, la mer s'éleva. » Jésus, voyant qu'ils avoient beaucoup de

J. 6. v. 16. Ut autem serò factum est, descenderunt Discipuli ejus ad mare.

17. Et cùm ascendissent navim, venerunt trans mare in Capharnaüm : et tenebræ jam factæ erant : et non venerat ad eos Jesus.

M. 6. v. 47. Ipse solus in terra.

Matth. 14. v. 24. Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus :

J. 6. 18. Mare autem, vento magno flante, exurgebat.

M. 6. v. 48. Et videns

---

qu'il fut bientôt après jugé, condamné et crucifié. Rien de moins surprenant pour ceux qui ont observé jusqu'où va l'iniquité et l'aveuglement des jugemens passionnés.

[1] Il n'avoit besoin, pour se recueillir, ni de la solitude, ni du silence de la nuit ; mais l'un et l'autre nous est nécessaire, et il vouloit nous instruire.

eos laborantes in remigando (erat enim ventus contrarius eis) et circa quartam vigiliam noctis venit ad eos ambulans supra mare : et volebat præterire eos.

J. 6. v. 19. Cùm remigassent ergo quasi stadia viginti quinque aut triginta, vident Je-

» peine à ramer, parce que le vent leur étoit » contraire, il alla à eux vers la [1] quatrième » veille de la nuit, marchant sur la mer, et il » vouloit les passer. Quand ils eurent fait, à » force de rames, vingt-cinq [2] ou trente [3] stades, » ils apperçurent Jésus qui marchoit sur la

---

[1] Vers trois heures du matin. La nuit étoit partagée en quatre veilles militaires, dont chacune étoit de trois heures. La lune étoit alors dans son plein, puisque c'étoit le temps de la Pâque : ainsi les Disciples purent bien voir J. C., mais ils ne purent pas le reconnoître. Le retardement du Sauveur eut alors l'effet qu'il a coutume d'avoir toutes les fois que Dieu semble oublier ses serviteurs dans leurs tribulations. Il éprouve la foi, il exerce la patience, il rend sensible la nécessité du secours d'en-haut, il oblige à reconnoître et à adorer le Protecteur tout-puissant, de qui vient le salut qu'on ne pouvoit plus espérer que de lui seul.

[2] C'est être véritable que de donner pour incertain ce dont on n'a pas une certitude entière, et cela n'a rien qui répugne à l'inspiration divine. Le S. Esprit a pu inspirer aux Ecrivains sacrés de raconter les choses précisément comme ils les savoient, ou comme ils s'en souvenoient, en supposant cependant que, dans leur souvenir ou dans leur connoissance, il n'y avoit que de l'incertitude ; car s'il y avoit eu de l'erreur, l'inspiration l'auroit rectifiée. Ceci a pareillement son application dans les *deux ou trois* mesures que contenoient les urnes des noces de Cana.

[3] Huit stades font un mille d'Italie, et seize stades font une de nos lieues communes.

» mer, et qui s'approchoit de la barque, et ils » eurent peur. C'est un fantôme, dirent-ils » tout troublés, et la frayeur leur fit pousser » un cri : car ils l'apperçurent tous, et l'effroi » fut universel. Aussi-tôt Jésus leur dit : Rassurez-vous; c'est moi, n'ayez point de peur. » Seigneur, lui répondit Pierre, si [1] c'est vous,

sum ambulantem supra mare et proximum navi fieri, et timuerunt :

Matth. 14. v. 26. Turbati sunt dicentes, quia phantasma est. Et præ timore clamaverunt.

M. 6. v. 50. Omnes enim viderunt eum, et conturbati sunt. Et statim locutus est cum eis, et dixit eis : Confidite, ego sum, nolite timere.

---

[1] Calvin, qui reproche à S. Pierre quinze péchés mortels, lui en trouve deux ici; l'un d'infidélité, pour avoir dit à J. C. *si c'est vous :* il en doutoit donc, conclut Calvin ; l'autre de présomption, pour avoir voulu marcher sur les eaux comme son Maître. Les Interprètes catholiques y trouvent au contraire de quoi admirer la foi de ce grand Apôtre, et la ferveur de son amour. Il n'y avoit pas d'infidélité à douter si celui qui marchoit sur les eaux étoit J. C., puisqu'on ne le voyoit pas assez distinctement pour en être assuré : et il y avoit beaucoup de foi à y marcher sur sa parole, supposé que ce fût lui, comme il y avoit beaucoup d'amour à le faire par le desir de le joindre plutôt. J. C. en lui disant de venir, et en faisant en sa faveur un si grand miracle, met le sceau de son approbation à toutes les interprétations favorables qu'on peut donner à cette démarche du chef des Apôtres. Il est vrai qu'au moment du danger, sa foi chancela, c'est-à-dire, que cette foi très-vive dans le premier instant, parut foible dans le second. Qu'on prenne garde cependant que ce que J. C. lui reproche, ce n'est pas l'infidélité, mais seulement la modicité de sa foi. Calvin auroit dû s'en tenir là; mais il lui étoit difficile de ménager S. Pierre, qu'il regardoit, avec raison, comme le fondateur du Papisme.

» ordonnez-moi d'aller à vous sur les eaux. » Venez, lui dit-il : et Pierre descendant de la » barque, marchoit sur l'eau pour aller à Jésu » Mais voyant que le vent étoit fort, il eut peur, » et commençant à enfoncer, il s'écria : Sei- » gneur, sauvez-moi. Au même instant, Jésus » étendant la main, le prit, et lui dit : Homme » de peu de foi, pourquoi avez-vous douté »? Alors les Disciples « desirèrent de recevoir Jé- » sus dans la barque, et il y monta. Dès que » Jésus et Pierre y furent montés, le vent cessa : » ce qui les étonna encore davantage. (Car » dans le trouble où ils étoient, « ils ne firent » point réflexion à ce qui étoit arrivé au sujet » des pains, parce que leur cœur étoit aveu- » glé ;) et aussi-tôt la barque aborda au lieu » où ils alloient ». C'étoit le quatrième miracle que J. C. faisoit en leur présence. Il avoit marché sur les eaux. Il y avoit fait marcher Pierre : il avoit appaisé la tempête, et enfin il leur avoit fait faire en un moment un trajet de plusieurs heures. Tant de prodiges opérés coup sur coup firent tomber le bandeau de leurs yeux. « Ceux qui étoient dans la barque vinrent » l'adorer, disant : Vous êtes véritablement » Fils de Dieu.

» Jésus et ses Disciples, après avoir traversé » le lac, vinrent aborder au pays de [1] Généza-

Matth. 14. v. 28. Respondens autem Petrus dixit : Domine, si tu es, jube me ad te venire super aquas.

29. At ipse ait : Veni. Et descendens Petrus de navicula, ambulabat super aquam ut veniret ad Jesum.

30. Videns verò ventum validum, timuit : et cùm cœpisset mergi, clamavit dicens : Domine, salvum me fac.

31. Et continuò Jesus extendens manum, apprehendit eum : et ait illi : Modicæ fidei, quare dubitasti ?

J. 6. v. 21. Voluerunt ergo accipere eum in navim,

M. 6. v. 51. Et ascendit ad illos in navim :

Matth. 14. v. 32. Et cùm ascendissent in naviculam, cessavit ventus.

M. 6. v. 51. Et plus magis intra se stupebant :

52. Non enim intellexerunt de panibus : erat enim cor eorum obcæcatum.

J. 6. v. 21. Et statim navis fuit ad terram, in quam ibant.

Matth. 14. v. 33. Qui autem in navicula erant, venerunt, et adoraverunt eum, dicentes : Vere Filius Dei es.

M. 6. v. 53. Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genesareth et applicuerunt.

[1] Un Évangéliste nous a déjà dit que les Apôtres

ÉCOLE D'ITALIE.



Lanfranc pinx. *Pigeot del.* *Hull Sculp.*

Aussitôt Jesus étendit la main et le prenant, lui dit; homme de peu de foi, pourquoi avez vous douté?

S.t Math. Ch. 14. V. 30.

» reth. Dès qu'on fut sorti de la barque, les » habitans reconnurent Jésus; et parcourant » toute la contrée, ils apportèrent les malades » dans des lits par-tout où ils entendoient dire » qu'il étoit. En quelque lieu qu'il entrât, soit » bourgs, soit villages ou villes, on mettoit » les malades dans les places publiques, et on » le prioit de leur laisser seulement toucher » le bord de sa robe. Et tous ceux qui le tou» choient étoient guéris ».

54. Cumque egressi essent de navi, continuò cognoverunt eum: *Matth.* 14. v. 35. Viri loci illius:

M. 6. v. 55. Et percurrentes universam regionem illam, cœperunt in grabatis eos, qui se malè habebant, circumferre, ubi audiebant eum esse.

56. Et quocumque introïbat, in vicos, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos, et deprecabantur eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent, et quotquot tangebant eum, salvi fiebant.

---

s'étoient embarqués pour aller à Capharnaüm. Un autre à présent fait arriver la barque à Génézareth; ce qui cause de l'embarras aux Interprètes. Tous conviennent que Jésus alla successivement dans ces deux lieux qui n'étoient pas fort éloignés l'un de l'autre. Mais les uns le font arriver d'abord à Capharnaüm pour aller ensuite à Génézareth; les autres le font aborder à Génézareth, d'où il revient presqu'aussi-tôt à Capharnaüm. Il seroit long de rapporter leurs raisons, et la question, d'ailleurs assez indifférente, n'en demeureroit pas moins dans l'état d'indécision où nous la laissons.

CHAPITRE XXV.

Discours de Jésus-Christ sur l'Eucharistie. — Murmures des Juifs.

J. 6. v. 22. Alterâ die, turba quæ stabat trans mare, vidit quia navicula alia non erat ibi nisi una, et quia introisset cum Discipulis suis Jesus in navim, sed soli Discipuli ejus abiissent :

23. Aliæ verò supervenerunt naves a Tiberiade, juxta locum ubi manducaverant panem, gratias agente Domino.

24. Cùm ergo vidisset turba quia Jesus non esset ibi, neque Discipuli ejus, ascenderunt in naviculas et venerunt Capharnaüm quærentes Jesum.

25. Et cùm invenissent eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quando huc venisti ?

« Le jour d'après » celui de la multiplication des pains, « la troupe qui s'étoit arrêtée à » l'autre côté du lac, remarqua qu'il n'y avoit » eu là qu'une barque, que Jésus n'y étoit » point entré avec ses Disciples, et que ses » Disciples s'en étoient allés seuls ». On ignoroit ce qu'il étoit devenu ; et ce peuple, toujours dans le dessein de le proclamer roi, le cherchoit inutilement, lorsque « d'autres bar» ques arrivèrent de Tibériade, près du lieu » où le Seigneur, après avoir rendu graces, » les avoit nourris du pain *miraculeux*. Voyant » donc que Jésus n'étoit point là, ni ses Dis» ciples non plus » : présumant d'ailleurs que, de quelque manière que ce fût, il étoit allé les rejoindre, « ils montèrent dans les barques, » et allèrent à Capharnaüm, cherchant Jésus. » L'ayant trouvé de l'autre côté du lac », ou ce jour-là même, ou peut-être le lendemain, « ils lui dirent » avec surprise : « Maître, quand » êtes-vous venu ici » ? Au lieu de satisfaire leur curiosité, Jésus, qui vouloit les instruire,

trouva plus à propos de leur découvrir à eux-mêmes le motif intéressé de ce grand empressement qu'ils témoignoient pour sa personne; « il leur répondit *donc :* En vérité, en vérité » je vous le dis : ce n'est pas pour avoir vu des » miracles que vous me cherchez, mais à cause » des pains dont vous avez mangé, et parce » que vous avez été rassasiés. Travaillez [1], non » pour la nourriture qui périt, mais pour celle » qui demeure jusques dans la vie éternelle, » et que le Fils de l'Homme vous donnera, » parce que c'est lui que Dieu son Père a marqué de son sceau » par les prodiges qui attestent la vérité de sa mission, et qui sont comme les lettres-patentes par lesquelles Dieu déclare à tous les hommes que c'est lui-même qui l'envoie, et que toutes ses paroles doivent être

26. Respondit eis Jesus, et dixit : Amen, amen dico vobis : quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, et saturati estis.

27. Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius Hominis dabit vobis. Hunc enim Pater signavit Deus.

---

[1] Des hérétiques ont conclu de cette parole, qu'il est défendu de travailler pour vivre; ils auroient dû conclure encore qu'il est défendu de manger, puisque S. Paul dit : *Que celui qui ne travaille pas, ne mange pas.* Mais leur logique n'avoit garde d'aller jusques-là. Il faut travailler pour vivre, en exécution de cet arrêt prononcé contre le genre humain : *Vous vous nourrirez de pain à la sueur de votre front.* Mais il y a deux vies différentes, la vie du corps et la vie de l'ame, la vie présente et la vie future. Le corps périt, l'ame ne meurt pas : la vie présente est courte, la vie future sera éternelle. Préférer la première à la seconde, faire tout pour celle-là, et rien pour celle-ci, c'est le désordre trop

» ferons-nous pour faire des œuvres de Dieu ?
» Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu [1],
» c'est que vous croyiez en celui qu'il a en-
» voyé ».

eum : Quid faciemus ut operemur opera Dei ?
29. Respondit Jesus, et dixit eis : Hoc est opus Dei, ut credatis in eum, quem misit ille.

Ce n'en étoit que le commencement, et l'effort n'étoit pas bien pénible : cependant ils s'arrêtent dès ce premier pas. « Où est donc » le miracle que vous faites, lui dirent-ils, » afin que nous le voyions, et que nous vous » croyions? Quelles sont vos œuvres? Nos pères » ont mangé la manne dans le désert, comme » il est écrit : il leur a donné un pain céleste » à manger ».

30. Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum ut videamus, et credamus tibi ? quid operaris ?
31. Patres nostri manducaverunt manna in deserto, sicut scriptum est : Panem de cœlo dedit eis manducare.

Déchus en partie de leur espérance, ils le sont déjà à proportion de leur foi. Ils deman-

---

[1] On verra bientôt que cet aliment merveilleux n'est autre que le pain eucharistique. On le mérite en faisant l'œuvre de Dieu, et cette œuvre de Dieu, c'est la foi, dit le Sauveur, non pas qu'elle y suffît si elle étoit seule, mais parce qu'elle est la première de toutes les dispositions requises, et qu'elle produit toutes les autres. C'est donc par elle qu'il faut toujours commencer, lorsqu'on se prépare à manger le pain céleste. L'humilité, le desir et l'amour couleront naturellement de cette source, et ces sentimens auront plus ou moins de force à proportion que la foi sera plus vive ou plus languissante. C'est à quoi on ne fait peut-être pas assez d'attention. On a la foi, mais on se repose trop aisément sur la foi habituelle, qu'il faudroit redoubler alors pour lui faire produire un redoublement de ferveur.

deut des miracles à celui qui vient d'en faire un si éclatant en leur faveur. Il est vrai qu'ils ne le désavouent pas encore formellement; mais par une subtilité bien digne de ces esprits indociles et de ces cœurs ingrats, ils lui opposent le miracle de la manne, qu'ils jugeoient tellement supérieur à celui de J. C., que ce dernier, à leur avis, ne devoit plus être appelé un miracle. D'où leur incrédulité tiroit tacitement cette conclusion, qui tendoit moins à élever Moïse, qu'à abaisser J. C. Que ce nouveau Législateur fasse des miracles comparables à ceux de l'ancien, et nous y aurons la même foi que nos pères ont eue à Moïse!

On reconnoît encore le goût dominant de ce peuple, en ce que, pour piquer d'émulation le Sauveur, il lui oppose un miracle d'abondance et de rassasiement. Car, comme J. C. le leur a reproché, ils estimoient beaucoup plus la nourriture qui les rassasioit, que l'œuvre miraculeuse de Dieu qui la produisoit. C'étoit peut-être la raison principale de la préférence qu'ils donnoient à Moïse. Celui-ci avoit nourri deux millions de personnes pendant quarante ans; qu'étoit-ce, en comparaison, d'en avoir rassasié une seule fois quelques milliers? Comme si la grandeur des miracles se mesuroit, si l'on ose ainsi parler, au boisseau, et que, dans une moindre mesure, Dieu ne pût

pas faire éclater une égale puissance. Mais enfin, ni Moïse n'étoit l'auteur de la manne que leurs pères ne tenoient que de Dieu seul, ni ce pain du ciel qui n'est appelé ainsi que dans le sens qu'on dit les oiseaux du ciel, c'est-à-dire, parce qu'il tomboit de la région supérieure de l'air où il avoit été formé par les mains des Anges, ni ce pain, dis-je, n'étoit comparable à celui que J. C. vient leur donner. Je dis qu'il ne lui étoit comparable ni par son origine, puisque celui-ci est proprement le seul pain descendu du ciel, ni par l'étendue de son usage, puisqu'il peut suffire à tous les hommes pendant tous les siècles, ni par son effet, qui sera de donner et de conserver une vie immortelle ; vérité qui devoit paroître incroyable à ces esprits prévenus et grossiers ; c'est ce qui fait que J. C., pour lui donner plus de poids, va l'assurer avec serment.

« Il leur repartit donc : En vérité, en vérité » je vous le dis ; ce n'est point Moïse qui vous » a donné le pain céleste, mais c'est mon Père » qui vous donne le vrai pain céleste. Car le » pain de Dieu est celui qui vient du ciel, et » qui donne la vie au monde. Ils lui dirent » donc : Seigneur, donnez-nous toujours de » ce pain-là ».

32. Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Non Moyses dedit vobis panem de cœlo, sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum.
33. Panis enim Dei est, qui de cœlo descendit, et dat vitam mundo.
34. Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis panem hunc.

C'est la réponse de la Samaritaine, à qui ils ressembloient encore, en ce qu'ils n'enten-

doient pas dans un sens plus spirituel le pain qui donne la vie au monde, que cette femme n'avoit entendu d'abord l'eau qui jaillit à la vie éternelle. Mais *Jésus*, qui commençoit à entrer dans les profondeurs du mystère qu'il avoit à leur proposer, « leur répondit *ainsi :* » Je suis le pain de vie. Celui qui vient à moi » n'aura point de faim, et celui qui croit en » moi n'aura jamais de soif. Mais je vous l'ai » dit : vous m'avez vu, et cependant vous ne » croyez point ». Dès-lors inutilement me suivez-vous, parce que ce n'est pas avec les pieds du corps, mais par la foi qu'on vient véritablement à moi. C'est ainsi que « tout ce que » mon Père me donne viendra à moi; et celui » qui vient à moi, je ne le mettrai point dehors, parce que je suis venu du ciel, non » pour faire [1] ma volonté, mais la volonté de

35. Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitæ : qui venit ad me, non esuriet : et qui credit in me, non sitiet unquam.
36. Sed dixi vobis, quia et vidistis me, et non creditis.

37. Omne, quod dat mihi Pater, ad me veniet : et eum qui venit ad me, non ejiciam foras :
38. Quia descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

---

[1] La volonté du Père et la volonté divine du Fils n'est qu'une seule et même volonté. Donc lorsque J. C. parle de la volonté de son Père et de la sienne comme de deux volontés différentes, il parle de sa volonté humaine. Par celle-ci, il veut recevoir tout ce que son Père lui donne; et lorsqu'il dit à ce propos, qu'il est venu pour faire, non sa volonté, mais celle de son Père, il veut nous faire entendre que telle est sa soumission à la volonté de son Père, que supposé, ce qui n'est pas, qu'il eût de la répugnance à recevoir tous ceux que son Père lui donne, il feroit céder cette répugnance au desir qu'il a de faire, non sa volonté, mais celle de son Père. Cette soumission,

» celui qui m'a envoyé. Or la volonté du Père » qui m'a envoyé, est que je ne perde rien de » tout ce qu'il m'a donné, mais que je le res» suscite au dernier jour. C'est la volonté de » mon Père qui m'a envoyé, que quiconque » voit le Fils, et croit en lui, ait la vie éter» nelle; et je [1] le ressusciterai au dernier jour ».

39. Hæc est autem voluntas ejus, qui misit me, Patris : ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo, sed ressuscitem illud in novissimo die.

49. Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me : ut omnis, qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die.

Telle est la vie que Jésus, le vrai pain du ciel, vient donner au monde, et cette partie du mystère est déjà expliquée. Ce n'est pas cette première vie dont la destruction est déjà prononcée par un arrêt irrévocable, c'est celle que J. C. rendra à ceux qui se seront nourris de lui; vie éternelle et éternellement heureuse, qui ne sera pas seulement exempte de la mort, mais encore de tous les besoins et de toutes les

---

malgré la répugnance, a paru en lui lorsqu'il s'est agi de boire le calice de sa passion.

[1] Tous les hommes, sans distinction de bons et de méchans, seront ressuscités par la puissance de J. C.; mais il ne parle ici que de la résurrection des premiers, parce que celle-ci sera le fruit de ses mérites, et comme le développement du germe de vie que le pain eucharistique aura mêlé dans leur chair, et qui se sera conservé jusques dans leurs ossemens arides et leurs cendres inanimées. Aussi elle seule sera heureuse et glorieuse, tandis que celle des méchans, uniquement produite par la justice toute-puissante d'un Dieu vengeur, sera moins un retour à la vie que le commencement d'une vie toujours mourante et d'une mort immortelle.

misères de la vie présente : vie de laquelle J. C. a pu dire dans le sens le plus littéral, qu'on n'y souffrira plus ni la faim, ni la soif, parce qu'avec un appétit toujours nouveau, on y trouvera un rassasiement parfait. Quelle vie, et quels transports de joie ne devoit pas causer aux Juifs une si magnifique promesse ! Mais il faut convenir que le Sauveur avoit affaire à des esprits bien intraitables. Au lieu d'ouvrir leur sein à cette grande et précieuse espérance, ils s'arrêtent à critiquer ses paroles. « Ils murmuroient donc contre lui, parce qu'il » avoit dit : Je suis le pain vivant qui suis des» cendu du ciel ; et, » à l'exemple des Nazaréens, dont quelques-uns peut-être étoient mêlés dans la foule, « ils disoient : N'est-ce pas » là Jésus, le fils de Joseph, dont nous con» noissons le père et la mère ? Comment dit-il » donc, je suis descendu du ciel » ?

41. Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset : Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi ;

42. Et dicebant : Nonne hic est Jesus filius Joseph, cujus nos novimus patrem et matrem ? Quomodo ergo dicit hic : quia de cœlo descendi ?

Ce murmure ne fut que trop sensible, et Jésus, dont il avoit interrompu le discours, se crut obligé de le faire cesser. « Il leur répon» dit donc, et leur dit *d'un ton sévère :* Ne » murmurez point les uns avec les autres » ; quoiqu'après tout, ni vos murmures, ni votre indocilité n'ont rien qui me surprenne. C'est où devoient aboutir les motifs bassement intéressés qui vous ont amenés ici. Ce n'est point en suivant des attraits de chair et de sang qu'on

43. Respondit ergo Jesus, et dixit eis : Nolite murmurare in invicem ;

me trouve. « Personne ne peut venir à moi, » s'il n'est [1] attiré par le Père qui m'a envoyé. » C'est celui-là que je ressusciterai au dernier » jour ». Si vous ne voulez pas être du nombre, ne croyez pas pour cela que le nombre en sera petit, puisque c'est de tous les peuples, sans distinction du Juif et du Gentil « qu'il est » écrit dans les Prophètes : Ils [2] seront tous

44. Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum : et ego resuscitabo eum in novissimo die.

45. Est scriptum in Prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei.

[1] *Par un attrait intérieur, en lui faisant vouloir ce qu'il ne vouloit pas auparavant*, dit S. Augustin. En rapprochant cette parole du Sauveur de celle-ci, qu'il a dite à S. Pierre : *Ce n'est pas la chair et le sang qui vous l'a révélé, mais mon Père qui est dans le ciel*, on a la double opération de la grace, la révélation et l'attrait, la lumière de l'entendement, et l'impulsion de la volonté. Les Pères ont toujours trouvé cet attrait dans le texte qui donne lieu à cette note, et ils s'en sont servi avec avantage contre Pélage qui en nioit la nécessité, et qui en combattoit l'existence. Les ennemis du libre arbitre en ont abusé pour soutenir leur dogme de la grace irrésistible. Entre ces deux erreurs opposées se trouve la vérité catholique. On est donc dans le juste milieu, en croyant, d'une part, qu'en matière de salut, l'homme ne peut absolument rien sans l'attrait intérieur de la grace, et de l'autre, qu'il a toujours le malheureux pouvoir de résister à cet attrait, et de se le rendre inutile par sa résistance, suivant cette décision du Concile de Trente, *Sess. 6, Can. 4*. Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme, mu et excité de Dieu... ne peut pas, s'il le veut, refuser son consentement... qu'il soit anathême.

[2] Cette prophétie est dans Isaïe, ch. 54, à-peu-près

...nes de Dieu. Quiconque a écouté le ...re, et qui a appris *de lui*, vient à moi. ...n'est pas que personne ait vu le Père, ex...pté celui qui vient de Dieu ; c'est lui *seul* ...ui a vu le Père ». Cependant, sans avoir vu ... Père à découvert, on l'a écouté, et on a ...ppris de lui, lorsqu'on a observé avec atten...ion, et qu'on a reçu avec docilité ce témoignage que d'abord il a rendu à son Fils de sa propre bouche, et qu'il a répété et confirmé depuis par une foule de prodiges : « C'est ici » mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes com» plaisances ».

dans les mêmes termes qu'elle se voit ici. Elle se trouve en termes équivalens dans plusieurs autres Prophètes. Elle a commencé à avoir son accomplissement aussi-tôt après la descente du S. Esprit.

CHAPITRE XXVI.

Suite du Discours sur l'Eucharistie. — Scandale des Disciples. — Constance des Apôtres.

Après cette espèce de digression dans laquelle J. C. a parlé incidemment de l'immutabilité de l'élection divine, et de la nécessité de la grace intérieure, mystères qu'il ne fait qu'effleurer, si on ose parler ainsi, et dont il semble réserver le développement à l'Apôtre des Gentils, il revient à l'objet principal de son discours, et après leur avoir appris qu'il est le vrai pain de vie, et que celui qui sera nourri de ce pain vivra éternellement, il va leur apprendre que ce pain, c'est sa propre chair qui doit être mangée et reçue au-dedans de nous par la même voie que les alimens ordinaires. C'est ainsi qu'en paroissant rentrer dans leur sens matériel, il révolte tous leurs sens, et achève de déconcerter leur raison. Il reprend donc et continue en ces termes : « En vérité, » en vérité je vous le dis; celui qui croit en » moi a la vie éternelle. Je suis le pain de vie. » Vos pères ont mangé la manne dans le désert, » et ils sont morts. C'est ici le pain descendu du

J. 6. v. 47. Ameu, amen dico vobis : Qui credit in me, habet vitam æternam.

48. Ego sum panis vitæ.

49. Patres vestri manducaverunt manna in

deserto, et mortui sunt.
50. Hic est panis de cælo descendens: ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.

» ciel, afin que si quelqu'un en mange, il ne[1]
» meure point. Je suis le pain vivant qui suis
» descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce

[1] Tous ceux qui mangent le pain vivant meurent corporellement, et tous ceux qui ont mangé la manne ne sont pas morts spirituellement; il faut donc expliquer dans quel sens J. C. a dit des premiers qu'ils ne meurent pas, et des seconds qu'ils sont morts. C'est moins des personnes que parle le Sauveur, que des propriétés de ces deux alimens. La manne ne donnoit pas la vie immortelle du corps, encore moins celle de l'ame. Le pain qui est appelé ici le pain vivant, donne, si l'on n'aime mieux dire qu'il soutient, 1°. la vie de l'ame, vie immortelle de sa nature, qui ne peut périr que par la faute de celui qui l'a reçue; en sorte que s'il vient à la perdre, ce n'est pas au pain, mais à lui seul que sa mort doit être imputée. De même que si Dieu avoit laissé à Adam, avec le fruit de l'arbre de vie, le pouvoir de se donner la mort, dans la supposition qu'il auroit usé de ce pouvoir homicide, ce n'est pas à l'arbre de vie qu'il auroit fallu s'en prendre de sa mort, mais à la violence qu'il auroit exercée volontairement sur lui-même. 2°. C'est le sentiment commun des saints Pères, que ce pain vivant imprime aux corps mêmes de ceux qui s'en nourrissent, une qualité vivifiante qui est dans eux comme le germe de la vie heureuse et immortelle qui leur sera communiquée par la résurrection. On doit le croire avec eux; mais en supposant, ce qu'eux-mêmes ont supposé, que les justes qui ont précédé la venue de J. C., les enfans qui meurent avant l'âge où l'Eglise leur permet de communier, et en général ceux qui sont morts dans la justice, sans qu'il leur ait été possible de

» pain, il vivra éternellement : et le pain que » je donnerai, c'est ma chair *que je dois donner* pour la vie du monde.

» Sur cela les Juifs disputoient entre eux, » disant : Comment [1] cet homme-ci peut-il » nous donner sa chair à manger »? Soit qu'ils parlassent ainsi par dérision, soit qu'après avoir vu le miracle de la multiplication des pains, ils cherchassent par quel nouveau prodige il pourroit effectuer une si étrange promesse; car on peut douter s'ils ont cru que J. C. leur parloit de manger sa chair coupée par morceaux. Tout incrédules qu'ils étoient, ils devoient avoir peine à imaginer qu'une telle

51. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi.
52. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum : et panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita.
53. Litigabant ergo Judæi ad invicem, dicentes : Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?

---

participer au pain eucharistique, que tous ceux-là, dis-je, en auront reçu la vertu, qui, dans eux, en aura suppléé la réalité; ceci n'a rien qui doive paroître surprenant, puisque le Baptême, le plus nécessaire de tous les Sacremens, est suppléé par la charité et par le martyre.

[1] *Comment* : mot judaïque, comme l'appelle S. Cyrille : gardons-nous bien de le proférer, il est la source de toute infidélité. On doit l'appeler encore un mot calviniste; car les Calvinistes ont dit pareillement : *Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger?* Ce mot n'a pas d'autre signification que celle-ci : Je ne puis pas comprendre telle chose; donc Dieu ne peut pas faire qu'elle soit, au moins Dieu n'a pas déclaré qu'elle est; ce qui revient à cette proposition insensée : rien ne peut être que ce que je puis comprendre.

pensée fût venue à l'esprit d'un homme aussi sage et aussi saint que Jésus devoit naturellement leur paroître. Cependant quelle autre chose pouvoit-on imaginer, supposé qu'il parlât de la manducation réelle de la propre substance de sa chair, et quel autre sens pouvoit-on donner à ses paroles? Voilà ce qui causoit leur embarras, et sur quoi il semble qu'il étoit raisonnable que J. C. les éclaircît, si, comme on l'a prétendu dans ces derniers siècles, il n'avoit parlé que de la seule manducation par la foi. Celle-ci n'a rien qui révolte ni les sens, ni la raison, ni l'humanité; et en donnant cette explication, J. C. ôtoit la pierre de scandale. Mais il ne le pouvoit pas, parce qu'il avoit parlé en effet de la manducation réelle, il ne pouvoit pas, dis-je, détruire le sens que lui-même avoit voulu établir. Ainsi, suivant le droit qu'il avoit d'être cru sur sa parole, sans s'expliquer sur la manière dont il veut qu'on se repose sur sa toute-puissance, au lieu de travailler à les désabuser, il redouble ces fortes expressions qui avoient porté dans leur esprit l'idée de la manducation réelle de sa chair; et pour les y confirmer, il jure pour la quatrième fois, et « leur dit : En vérité, en » vérité je vous le dis; si vous ne mangez la » chair du Fils de l'Homme, et si vous ne buvez » son sang, vous n'aurez point la vie en vous.

54. Dicit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.

» Celui qui mange ma chair et boit mon » sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai » au dernier jour. Car ma chair est véritable» ment une nourriture, et mon sang est vérita» blement un breuvage. Celui qui mange ma » chair et boit mon sang, demeure [1] en moi, » et moi en lui. Comme le [2] Père qui est

55. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego ressuscitabo eum in novissimo die.

56. Caro enim mea verè est cibus: et sanguis meus verè est potus.

57. Qui manducat meam carnem, et bibit

---

[1] J. C. ne dit pas, il demeure en ma chair, et ma chair en lui, mais *il demeure en moi, et moi en lui.* C'est qu'en effet la chair et le sang se retirent, lorsque les accidens s'altèrent; mais l'esprit vivifiant demeure, c'est-à-dire, la personne divine qui, dans J. C., est proprement le *moi :* elle demeure, dis-je, produisant la vie dans l'ame de celui qui a reçu la chair et le sang qui sont comme le canal par lequel la divinité se communique. Ainsi J. C. et l'homme qui le reçoit, vivent de la même vie produite par le même principe vivifiant, selon ce que dit S. Paul : *Celui qui est attaché au Seigneur est un même esprit avec lui. 1. Cor. 6, 17.* C'est ce que le Sauveur entend par ces paroles : *Il demeure en moi, et moi en lui.* Expression qui suffit à peine pour donner idée d'une union si intime; mais le langage humain n'en fournit pas d'autres.

[2] L'explication du texte précédent sert encore à éclaircir celui-ci. De même que le Père, en envoyant le Fils, c'est-à-dire, en unissant la divinité à l'humanité dans la personne du Fils, a donné à l'humanité la vie dont la divinité est en lui le principe efficace; ainsi celui qui s'unit au Fils par la manducation de son corps, en reçoit pareillement la vie. On voit donc la vie résider dans la divinité comme dans sa source, d'où elle se répand sur

[illegible]

[illegible] du

[illegible] qui

[illegible] semble-

[illegible] manquant

[illegible]

[illegible]

[illegible] les

[illegible] C.

[illegible] corps et

[illegible]

Après avoir lu ces paroles du Sauveur, on ne sera pas surpris que nous entendions de l'Eucharistie, non-seulement celles-ci, mais encore toutes celles qui les précèdent. C'est en effet de cet adorable Sacrement qu'il est parlé uniquement dans toute l'étendue de ce discours. Enveloppé d'abord, il s'y découvre par degrés, et se montre enfin avec une évidence qui ne permet plus de le méconnoître. On l'y voit premièrement annoncé sous le nom de la nourriture qui demeure jusques dans la vie éternelle. Ensuite J. C. l'appelle le pain vivant qui est descendu du ciel. Puis il ajoute qu'il est lui-même ce pain vivant qui, par l'incarnation, est descendu du ciel, et qui donne la vie. S'il s'en étoit tenu là, on auroit pu croire, avec quelqu'apparence de raison, qu'il n'est ici question que de ses mystères et de ses maximes, qu'il vient proposer aux hommes comme un pain salutaire dont ils doivent se nourrir par la foi et par la méditation. Mais lorsqu'enfin il dit expressément que ce pain est sa chair qui doit être livrée pour donner la vie au monde, parole qu'il répétera lors de l'institution de l'Eucharistie ; lorsqu'au lieu de

---

n'est parlé que de la seule manducation du pain, le Concile de Trente, *Sess. 21*, *ch. 1*, conclut que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire pour participer au Sacrement.

faire naître en eux la foi, il ne servit qu'à éteindre le peu de foi que plusieurs commençoient à avoir au Sauveur. On demandera peut-être si ce n'étoit pas en quelque sorte lui tendre un piége à cette foi foible et naissante, que de la mettre à une pareille épreuve? Peut-être encore rappellera-t-on à ce propos la conduite de l'Église qui, dans les premiers temps, déroboit aux yeux des catéchumènes un mystère si révoltant pour la raison et pour les sens, et ne le leur proposoit que lorsque, par le baptême, ils avoient reçu l'habitude de la foi. La piété ne se permet guère ces sortes de questions que fait souvent une raison curieuse et téméraire. Nous allons y répondre avec le secours de celui dont toutes les œuvres justifiées par elles-mêmes n'ont pas besoin de nos apologies, mais dont la condescendance va néanmoins jusqu'à ne pas dédaigner de nous rendre raison de sa conduite, et à souffrir que nous entrions en jugement avec lui.

J. C. avoit résolu d'instituer le Sacrement de l'Eucharistie, mystère où brille une bonté si admirable, qu'il ne peut plus venir à l'esprit que celui qui a été capable d'en former le projet et de l'exécuter, ait jamais été capable de manquer de bonté. Avant de l'instituer, il vouloit l'annoncer aux hommes, et les y préparer; il en avoit des raisons dont nous

pouvons bien nous reposer sur sa sagesse. Peut-être en étoit-ce une, qu'ayant dessein de l'instituer en présence des seuls Apôtres, il vouloit que ceux-ci pussent dire, lorsqu'ils proposeroient pour la première fois cet incroyable mystère : Mes frères, ce n'est pas ici une invention de notre esprit. Rappelez-vous ce qu'a dit le Seigneur Jésus de la manducation réelle de son corps. Or, ce qu'il promettoit alors, il l'a donné depuis, et il vous le distribue aujourd'hui par nos mains. Ainsi, en rebutant la foi pour le moment présent, il l'aura facilitée pour la suite. Mais on doit reconnoître encore que la conduite que tint le Sauveur dans cette conjoncture, est pleine de ménagemens et de bonté. Il annonce, il est vrai, le plus révoltant de tous les mystères ; mais qu'on remarque par quels préliminaires il conduit ses auditeurs jusqu'au point de la révélation qu'il en fait. Il a commencé par guérir tous leurs malades ; ensuite compatissant au besoin de ce peuple, il le rassasie avec cinq pains et deux poissons, par un prodige si surprenant et en même temps si sensible, que toute cette multitude s'écrie dans un soudain transport, qu'il est le Prophète par excellence qui doit venir dans le monde. Leur persuasion va jusqu'à le vouloir déclarer roi. Sa fuite le leur ayant dérobé, ils traversent le lac, et le vont

chercher jusqu'à Capharnaüm, où ils le trouvent enfin. Pouvoient-ils être mieux préparés à entendre ses divins oracles? Et si on avoit pu choisir dans toute leur vie le moment où l'on devoit présumer de leur part la plus grande facilité à l'écouter et à le croire, n'auroit-on pas pris celui-ci par préférence? Il est vrai qu'ils ne comprenoient rien à ses paroles. Mais après l'avoir reconnu pour Prophète, n'étoient-ils pas toujours obligés d'en reconnoître la vérité, en attendant qu'il leur en donnât l'intelligence? Dieu a fait ce qu'il a voulu; qui osera lui dire: Pourquoi avez-vous fait ainsi? Cette réponse générale a toujours suffi à la foi humble et soumise. Mais on voit qu'elle n'est pas la seule qu'on puisse faire ici, puisqu'il est constant que J. C. s'est admirablement proportionné à la foiblesse de ceux à qui il parloit, et qu'il n'a mis à l'épreuve la foi de ce peuple indocile qu'après avoir employé des moyens qui, en lui rendant la foi facile, ont rendu son incrédulité inexcusable.

Mais ce ne fut pas seulement parmi le peuple qu'il se trouva des incrédules. « Plusieurs » de ses Disciples l'ayant entendu, dirent: Ce » discours est dur, et qui peut l'écouter »? Ils le disoient entre eux à voix basse. « Mais Jésus » connoissant en lui-même qu'ils en murmuroient, leur dit: Cela vous scandalise-t-il?

J. 6. v. 61. Multi ergo audientes ex Discipulis ejus, dixerunt: Durus est hic sermo, et quis potest eum audire?

62. Sciens autem Jesus apud semet ipsum, quia murmurarent de hoc Discipuli ejus, dixit eis: Hoc vos scandalizat?

» Si vous voyiez donc [1] monter le Fils de » l'Homme où il étoit auparavant? C'est l'es- » prit qui vivifie; la [2] chair ne sert de rien.

63. Si ergo videritis Filium Hominis ascendentem ubi erat priùs? 64. Spiritus est, qui vivificat: caro non pro

[1] Ces paroles sont susceptibles de deux sens différens, qui répondent aux deux parties du discours du Sauveur, et aux deux causes des murmures de ses auditeurs. Ils avoient murmuré d'abord, parce que J. C. avoit dit qu'il étoit le pain vivant *descendu* du ciel. Si on applique ici sa réponse, elle signifie : Vous ne voulez pas croire à présent que je sois descendu du ciel; le croirez-vous lorsque vous m'y verrez remonter? Appliquée à la manducation réelle de la chair, elle signifie : Vous avez peine à croire que je puisse vous donner ma chair en nourriture, et mon sang en breuvage, à présent que je suis au milieu de vous; combien plus la chose vous paroîtra-t-elle incroyable, lorsqu'après m'avoir vu remonter au ciel, il vous faudra croire que cette chair, en même temps qu'elle est au ciel, est donnée en nourriture sur la terre? Le premier sens facilite la foi de l'incarnation; le second rend plus difficile celle de la manducation réelle. Le second est le plus probable, parce qu'il est beaucoup plus probable que J. C. répond ici au second des deux murmures; et en indiquant la présence de J. C. en divers lieux par le moyen de l'Eucharistie, on peut dire qu'il consomme la révélation de ce grand mystère.

[2] La chair de J. C. n'est pas vivifiante par elle-même; elle ne l'est que par l'esprit, c'est-à-dire, par la divinité qui lui est unie, et qui se communique par elle à ceux qui la mangent. Cette explication qui convient fort bien au texte, n'a rien qui répugne à la foi de la présence réelle. Elle laisse donc subsister dans toute leur énergie les paroles précédentes, où la réalité est si clairement

dest quidquam. Verba quæ locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.
65. Sed sunt quidam ex vobis, qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus qui essent non credentes, et quis traditurus esset eum.
66. Et dicebat: Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum à Patre meo.
67. Ex hoc multi Dis-

» Les paroles que je vous ai dites sont [1] esprit » et vie. Mais parmi vous il y en a qui ne » croient point (car dès le commencement », c'est-à-dire, de toute éternité comme Dieu, et comme homme dès le moment de sa conception, « Jésus savoit qui étoient ceux qui ne » croyoient point, et qui étoit celui qui le tra- » hiroit;) et il disoit : C'est pour ce sujet que » je vous ai dit que personne ne peut venir à » moi, s'il ne lui a été donné par mon Père ». Don purement gratuit, qui ne peut être mérité par ceux à qui il est fait, mais qui, présenté à tous, met dans leur tort ceux qui n'en sont privés que parce qu'ils n'ont pas voulu l'accepter. Car en vain est-il offert, s'il n'est pas reçu. C'est le cas où se trouvoient la plupart de ceux à qui Jésus adressoit la parole, et ce qui fit que « dès-lors [2] plusieurs de ses Dis-

---

exprimée, et ce grand retranchement des Calvinistes les laisse toujours à découvert.

[1] C'est-à-dire, ne vous arrêtez pas aux sens charnels et révoltans qu'elles ont fait naître dans vos esprits. Comme elles promettent de grands biens, elles renferment de grands mystères; si vous ne pouvez pas encore les comprendre, commencez toujours par les croire. Quoi de plus propre qu'un pareil discours à écarter tous les mauvais sens, et à ôter tout prétexte à l'incrédulité?

[2] Plusieurs, et non pas tous, comme le disent quelques Interprètes, qui ont même prétendu que S. Marc et

» ciples se retirèrent, et *qu*'ils ne le suivoient » plus ».

cipulorum ejus abierunt retro, et jam non cum illo ambulabant.

Jésus ne parut pas surpris de cette désertion qu'il avoit prévue. Il voulut même profiter de l'occasion pour apprendre au monde qu'il n'avoit besoin de personne, et qu'il ne souffroit à sa suite que des Disciples volontaires. « Il dit donc aux douze : Et vous, ne voulez-» vous point aussi vous en aller? Seigneur, lui » répondit Simon-Pierre, à qui irions-nous? » Vous avez les [1] paroles de la vie éternelle. » Nous avons cru, et nous l'avons reconnu, » que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu ».

68. Dixit ergo Jesus ad duodecim: Numquid et vos vultis abire?
69. Respondit Simon-Petrus : Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes.
70. Et nos credidimus et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei.

S. Luc étoient du nombre des déserteurs, quoiqu'il soit beaucoup plus probable qu'ils n'étoient pas même du nombre des Disciples. Il est certain que plusieurs de ceux-ci demeurèrent inséparablement attachés à J. C. depuis son Baptême jusqu'à son Ascension. On en a la preuve dans ces paroles de S. Pierre, Act. 1. *Il faut qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous, depuis qu'il eut reçu le baptême de Jean jusqu'au jour que nous l'avons vu monter au ciel, on en choisisse un qui soit comme nous témoin de sa résurrection.*

[1] Ces paroles de S. Pierre sont comme la répétition de celles-ci du Sauveur : *Mes paroles sont esprit et vie.* Apparemment que S. Pierre ne comprenoit pas plus que les autres le mystère que J. C. venoit de proposer. Mais il croyoit que son maître ne disoit rien que de vrai, et ne promettoit rien que de bon. C'en étoit assez pour lors.

Comme chef des Apôtres, il fit pour tous cette réponse, où l'on reconnoît en même temps sa foi, son espérance, et l'amour qui lui fait préférer J. C. à tout le reste. On peut y remarquer encore la vertueuse inclination qu'il avoit à juger favorablement de ses collègues : car il ne paroît pas douter qu'ils ne soient tous dans les mêmes sentimens que lui. Il se trompoit néanmoins; et comme il étoit de la gloire de Jésus qu'ils ne crussent pas qu'il eût jamais ignoré ce qu'un d'entre eux étoit déjà, ou ce que bientôt il devoit être, « il leur répondit : Ne vous ai-je pas choisis vous douze ? et » cependant il y en a un d'entre vous qui est » un démon; ce qu'il disoit de Judas, fils de » Simon Iscariote, parce que celui-ci, qui » étoit un des douze, le devoit livrer ». Mais Jésus ne le désigna pas, afin que l'appréhension d'être un jour le malheureux dont il parloit, les tînt tous dans une continuelle défiance et dans un humble sentiment d'eux-mêmes.

71. Respondit eis Jesus: Nonne ego vos duodecim elegi ? et ex vobis unus diabolus est.

72. Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem : hic enim erat traditurus eum, cùm esset unus ex duodecim.

CHAPITRE XXVII.

Plaintes des Pharisiens. — Leurs traditions rejetées. — Guérison de la fille de la Cananée.

« APRÈS cela, Jésus se mit à aller par la Galilée; car il ne vouloit point aller dans [1] la » Judée, parce que les Juifs cherchoient à le » faire mourir. Des Pharisiens et quelques » Scribes qui étoient venus de Jérusalem, vinrent ensemble le trouver; et s'étant apperçus » que quelques-uns de ses Disciples prenoient

J. 7. v. 1. Post hæc autem ambulabat Jesus in Galilæam, non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere. *Matth.* 15. v. 1. Tunc accesserunt ad eum, *M.* 7. v. 1. Pharisæi et quidam de Scribis venientes ab Jerosolymis. 2. Et cùm vidissent quosdam ex Discipulis

[1] On a vu ci-devant qu'on étoit alors au temps pascal. J. C. n'alla point célébrer cette Pâque à Jérusalem comme la loi l'ordonnoit. Outre qu'il n'étoit assujéti à la loi qu'autant qu'il vouloit bien l'être, on donne encore pour raison de dispense le dessein que les Juifs avoient pris de le faire mourir. Il pouvoit le rendre inutile par sa toute-puissance; mais il pouvoit aussi user du droit naturel qu'il avoit de ne pas exposer sa vie. On n'est donc pas obligé à la rigueur aux actes extérieurs de religion dont on ne pourroit s'acquitter qu'en s'exposant à quelque grand péril. Il faut cependant excepter les cas où l'omission du devoir prescrit seroit comme une déclaration d'infidélité ou d'apostasie. Alors, dût-il en coûter la vie, on n'est pas moins tenu à la profession extérieure qu'à la croyance intérieure.

ejus communibus manibus, id est, non lotis, manducare panes, vituperaverunt.
5. Pharisæi enim, et omnes Judæi nisi crebrò laverint manus, non manducant, tenentes traditionem seniorum:
4. Et a foro nisi baptizentur, non comedunt: et alia multa sunt, quæ tradita sunt illis servare, baptismata cali-

» leurs repas avec des mains impures, c'est-
» à-dire, sans les avoir lavées, ils les en repri-
» rent. Car les Pharisiens et tous les Juifs, sui-
» vant la tradition des anciens, ne mangent
» point qu'ils ne lavent souvent les mains; et
» lorsqu'ils [1] reviennent des places publiques,
» ils ne mangent point qu'ils ne se lavent. Il
» y a encore beaucoup d'autres choses [2] qu'ils

---

[1] C'est savoir profiter de tout, que d'apprendre des Pharisiens à purifier, non le corps, mais la conscience, lorsqu'on revient du commerce des hommes; il est rare qu'elle n'y contracte pas quelque souillure.

[2] En bornant leur religion à ces pratiques, ils faisoient très-mal, et ils sont justement repris. On en prend occasion de déclamer contre les pratiques superstitieuses; si elles sont telles, on a raison; si elles ne le sont pas, on doit encore apprendre au peuple qu'il faut y joindre l'esprit, c'est-à-dire la piété intérieure, sans laquelle la Religion n'est plus qu'un vain simulacre et un corps sans ame: mais demeurons-en là, et avec ces correctifs, parlons toujours pour accréditer les pratiques extérieures, et jamais pour les décrier. Nous pourrions nous en passer, si nous étions de purs esprits; mais puisque nous avons des sens, il nous faut du sensible. Il peut y en avoir trop; mais le trop peu est une autre extrémité dont les suites sont peut-être plus à craindre. C'est un moindre mal d'avoir une religion surchargée, que de n'avoir aucune religion; ce qui peut arriver lorsque la religion dépouillée ne donne plus de prise aux sens. Ici l'accident tient de si près à la substance, et l'accessoire au principal, qu'en ôtant l'un, vous faites souvent disparoître

» observent suivant l'usage reçu, comme de » laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'ai- » rain, et les lits *sur lesquels ils prennent* » *leurs repas*. Sur cela les Pharisiens et les » Scribes lui dirent : Pourquoi vos Disciples » trangressent-ils la tradition des anciens? car » ils ne lavent pas les mains quand ils man- » gent; mais ils prennent leurs repas avec des » mains impures ».

cum, et urceorum, et æramentorum, et lectorum.

5. Et interrogabant eum Pharisæi et Scribæ. *Matth.* 15. v. 2. Quare Discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum? non enim lavant manus suas cùm panem manducant. *M.* 7. v. 5. Sed communibus manibus manducant panem?

On reconnoît ici les Pharisiens, qui d'abord traitoient de transgression criminelle ce qui ne l'étoit pas. Mais en supposant qu'elle l'eût été, on doit remarquer encore que ce reproche étoit visiblement exagéré; car ils n'avoient vu que quelques Disciples qui ne s'étoient pas lavé les mains avant le repas, et ils disent à J. C. *vos Disciples*, comme si c'eût été la faute de tous. Ensuite ils s'en prennent au Sauveur qui pouvoit bien n'y avoir aucune part. Il falloit donc, s'ils avoient voulu être équitables, qu'ils

---

l'autre. Remarquons encore que ceux qui ont déclamé le plus fortement contre les pratiques, et qui ont travaillé à les abolir, ce sont constamment les Hérétiques; au lieu que ceux qui les ont multipliées, si l'on veut, jusqu'à l'excès, sont après tout des Catholiques; et parmi les peuples ou qui les ont rejetées, ou qui ont paru y être le plus attachés, on sait quels sont ceux chez qui la Religion est la plus perdue, ou s'est mieux conservée. Tâchons cependant de garder le juste milieu.

se contentassent de dire : Nous avons remarqué que *quelques-uns de vos Disciples* ne lavent pas leurs mains avant de manger. Est-ce vous qui le leur avez appris, ou qui les y autorisez? Après cela on auroit pu examiner quelle faute il y avoit dans une pareille omission. Mais Jésus prit une voie plus courte pour les confondre; ce fut de leur reprocher directement ce respect insensé pour leurs traditions, qui alloit jusqu'à faire céder à ces minuties les loix les plus sacrées de la Religion et de l'humanité.

Matth. 15. v. 3. Ipse autem respondens ait illis : Quare et vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem véstram? Nam Deus dixit :
4. Honora patrem, et matrem; et qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.
5. Vos autem dicitis :
M. 7. v. 11. Si dixerit homo patri aut matri,

« Il répondit donc, en leur disant à son tour : » Pourquoi vous-mêmes transgressez-vous le » commandement de Dieu en faveur de votre [1] » tradition? Car Dieu a dit : Honorez votre » père et votre mère, et que celui qui dira » des paroles outrageuses à son père ou à sa » mère, soit puni de mort. Vous, au contraire, » vous dites : Pourvu qu'un homme dise à son

[1] On doit remarquer que le Sauveur ne parle ici que des traditions humaines qui sont opposées à la loi de Dieu. En conclure avec les Protestans que toute tradition doit être rejetée, c'est conclure de l'espèce au genre, et du particulier au général. Mais, disent-ils, les traditions des Catholiques sont contraires à la parole de Dieu. C'est encore un autre mauvais raisonnement qu'ils font, puisqu'ils donnent pour preuve ce qui est en question. Il y a des traditions indifférentes qu'on peut conserver : il y en a de mauvasies qu'il faut rejeter, et de bonnes

» père ou à sa mère ; tout corban, c'est-à-dire, » toute offrande que je fais à Dieu de mon » bien tournera à votre profit, *il satisfait au* » *précepte :* et vous ne lui permettez pas de » rien faire davantage en faveur de son père et » de sa mère. Ainsi il ne les honore pas », c'est-à-dire, qu'il ne les assiste pas dans leurs besoins, en quoi consiste l'honneur solide et l'hommage réel qui leur est dû, celui sans lequel tous les autres ne sont que de vaines cérémonies et une sorte de dérision. « Par-là vous » rendez inutile le commandement de Dieu, » vous anéantissez sa parole par une tradition » dont vous êtes vous-mêmes les auteurs. Hy- » pocrites, c'est proprement de vous qu'Isaïe » a parlé, quand il a dit : Ce peuple m'honore » des lèvres ; mais leur cœur est bien éloigné » de moi. Ils me rendent un vain culte, lors- » qu'ils enseignent la doctrine et les comman- » demens des hommes. Car abandonnant le

corban (quod est donum) quodcumque ex me, tibi profuerit :

12. Et ultra non dimittitis eum quidquam facere patri suo, aut matri,

Matth. 15. v. 6. Et non honorificabit patrem suum, aut matrem suam :

et irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram :

M. 7. v. 13. Rescindentes verbum Dei per traditionem vestram, quam tradidistis.

Matth. 15. v. 7. Hypocritæ, bene prophetavit de vobis Isaias dicens :

8. Populus hic labiis me honorat ; cor autem eorum longè est a me.

9. Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas, et mandata hominum.

---

qu'il faut embrasser. Nos adversaires reçoivent avec nous la sanctification du Dimanche, le baptême des petits enfans, la validité du baptême par infusion. Ces points ne se trouvent pas dans l'Écriture. S'il est vrai qu'il faut rejeter toute tradition, et ne recevoir que ce qui est dans l'Écriture, il faut donc les rejeter avec tout le reste. Pourquoi ne le font-ils pas ? Il est aisé de voir que lorsqu'ils veulent raisonner contre nous, ils déraisonnent, et que, lorsqu'ils agissent comme nous, ils se contredisent.

M. 7. v. 8. Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum, baptismata urceorum et calicum : et alia similia his facitis multa.

» commandement de Dieu, vous vous attachez » à des traditions humaines, à laver les cru» ches et les coupes, et vous faites beaucoup » d'autres choses semblables ».

Le peuple n'étoit pas à portée d'entendre ces réponses qui ne s'adressoient qu'aux Pharisiens. Cependant il en résultoit une maxime dont il étoit à propos que le monde fût instruit. « Jésus donc ayant rappelé la foule, il » leur dit : Ecoutez-moi tous, et concevez bien » ceci : Rien de ce qui est hors de l'homme et » qui entre dans l'homme, ne [1] le peut souil» ler ; mais ce qui en sort, c'est ce qui le souille. » Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui » souille l'homme ; mais ce qui sort de la bou» che, c'est ce qui le souille. Si quelqu'un a

14. Et advocans iterum turbam, dicebat illis : Audite me omnes, et intelligite.

15. Nihil est extra hominem introiens in eum, quod possit eum coinquinare, sed quæ de homine procedunt, illa sunt quæ communicant hominem.

Matth. 15. v. 11. Non quod intrat in os, coinquinat hominem : sed

[1] On sait l'abus que les Hérétiques ont fait de cette parole, pour rejeter comme superstitieuse l'abstinence de chair prescrite par l'Eglise. Il n'y a que trop de Catholiques qui imitent en ce point leur conduite et leur langage. Il est aisé de répondre aux uns et aux autres. Ce qui entre dans l'homme ne le souille point, non de soi-même et par sa nature, puisque toute créature de Dieu est bonne ; mais il peut le souiller par le violement de la loi qui en interdit l'usage. Ainsi Adam fut souillé par le fruit défendu, et les Juifs l'étoient par l'usage des viandes déclarées immondes. Ce n'est donc pas l'aliment qui produit la souillure, c'est la désobéissance qui *sort de l'homme*, c'est-à-dire que le coeur enfante lorsque l'aliment défendu entre dans l'homme.

» des oreilles pour entendre, qu'il entende ».

Le sens de cette maxime est que les alimens n'ont rien en soi qui soit capable de souiller la conscience de l'homme, et que toute souillure en ce genre vient uniquement du dérèglement du cœur. Ceci étoit dit de manière à pouvoir être compris en le méditant; c'est à quoi J. C. exhorte le peuple. Mais il pouvoit venir à l'esprit, que par-là il vouloit ôter la différence si connue et si respectée des animaux mondes et immondes. Il devoit le faire bientôt; mais le temps n'en étoit pas encore venu. Ce n'est pas même de quoi il étoit ici question. Il s'agissoit uniquement de savoir si, dans la supposition que l'on n'use que de viandes permises, la conscience étoit plus pure ou plus souillée, à proportion qu'on les mangeoit avec plus ou moins de propreté plutôt que de pureté. C'est ce cas qui étoit décidé par la sentence que Jésus vient de prononcer. Les Pharisiens en parurent fort scandalisés. C'étoit bien assez, pour offenser ces hommes superbes, qu'on parût faire peu d'estime de leurs traditions. Mais on peut présumer de cet instinct pharisaïque qui va toujours à donner aux choses le tour le plus odieux, qu'ils accusèrent le Sauveur d'attaquer ouvertement la loi qui prescrit le choix des viandes. Les Disciples furent alarmés: peut être furent-ils aussi scandalisés; car on va

quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.

M. 7. v. 16. Si quis habet aures audiendi, audiat.

voir qu'eux-mêmes ne comprirent pas d'abord ce que leur maître avoit voulu dire. Croyant donc qu'il étoit à propos de lui faire une remontrance à ce sujet, « ils approchèrent alors de » lui, et lui dirent : Savez-vous que les Pharisiens se sont scandalisés de ce qu'ils viennent » d'entendre ? Mais il leur répondit : Toute[1] » plante que mon Père céleste n'a point plantée sera déracinée : laissez-les ; ce sont des » aveugles qui conduisent des aveugles. Que » si un aveugle sert de guide à un aveugle[2], » ils tombent tous deux dans la fosse ».

Matth. 15. v. 12. Tunc accedentes Discipuli ejus, dixerunt ei : Scis quia Pharisæi, audito verbo hoc, scandalizati sunt ?

13. At ille respondens ait : Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis eradicabitur.

14. Sinite illos : cæci sunt, et duces cæcorum : cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.

Lorsqu'il arrive, en faisant le bien, que l'on scandalise, si le scandale ne procède que de la malice de ceux qui le prennent, on doit le mépriser ; mais s'il est pris par ignorance ou par foiblesse, la charité oblige alors à rassurer les foibles et à éclairer les ignorans. La manière dont Jésus vient de parler aux Pharisiens fait voir qu'il a tenu la première conduite à leur égard. On a l'exemple de la seconde dans la condescendance qu'il eut de donner à

---

[1] Toute doctrine qui ne vient pas du ciel, et qui n'est qu'une invention de l'esprit humain : tous Docteurs qui n'ont pas reçu leur mission de Dieu, comme les Apôtres et leurs successeurs.

[2] L'aveugle qui prend pour guide un aveugle, se rend homicide de lui-même. L'aveugle qui se rend conducteur d'un autre aveugle, est doublement homicide.

ses Disciples l'éclaircissement qu'ils lui demandoient. « Quand il fut entré dans la maison, » après s'être tiré de la foule, ils l'interrogèrent sur *le sens de* la parabole ; et Pierre, *qui* » *parloit ordinairement pour tous*, lui dit : Expliquez-nous cette parabole : Jésus répondit : » Êtes-vous encore vous autres sans intelligence ? » êtes-vous donc si peu éclairés ? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre de dehors dans » l'homme ne le peut souiller, parce que cela » n'entre pas dans son cœur, mais va dans le » ventre, et se décharge aux lieux secrets, emportant tout ce que les alimens ont d'impur ? » Mais ce qui [1] sort de l'homme, disoit-il, c'est » ce qui souille l'homme ; *car* ce qui sort de » la bouche part du cœur, et c'est ce qui rend » l'homme impur ; car c'est du dedans et du » cœur des hommes que viennent les méchantes » pensées, les adultères, les fornications, les

M. 7. v. 17. Et cùm introisset in domum à turba, interrogabant eum Discipuli ejus parabolam.

Matth. 15. v. 15. Respondens autem Petrus dixit ei : Edissere nobis parabolam istam.

16. At ille dixit : Adhuc et vos sine intellectu estis ?

M. 7. v. 18. Sic et vos imprudentes estis ? Non intelligitis quia omne extrinsecus introiens in hominem, non potest eum communicare :

19. Quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, et in secessum exit, purgans omnes escas ?

20. Dicebat autem : quoniam quæ de homine exeunt, illa communicant hominem.

Matth. 15. v. 18. Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, et ea coinquinant hominem :

M. 7. v. 21. Ab intus

---

[1] Il n'est pas nécessaire, pour que l'homme soit souillé, que le péché sorte du cœur. Il peut s'y consommer par le consentement intérieur, comme J. C. nous l'a appris de l'adultère, et conséquemment de tous les autres péchés. Si donc il le fait ici sortir du cœur, c'est qu'il parle de ce qui arrive ordinairement ; car lorsque le cœur a conçu l'iniquité, il fait effort pour l'enfanter, c'est-à-dire, pour mettre à exécution ce qu'il a desiré et projeté : et s'il ne le fait pas toujours, ce n'est que parce qu'il est empêché par une force majeure, à laquelle il ne cède qu'en frémissant de dépit et de rage.

enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia,
22. Furta, avaritiæ, nequitiæ, dolus, impudicitiæ, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.
13. Omnia hæc mala ab intus procedunt, et communicant hominem.
Matth. 15. v. 20. Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem.

» homicides, les larcins, l'avarice, les méchan» cetés, la fourberie, les impudicités, l'œil » malin de *l'envie*, le blasphême, l'orgueil, » l'égarement d'esprit. Tous ces maux viennent » du dedans : c'est-là ce qui souille l'homme. » Mais de manger sans laver ses mains, cela » ne le souille point ». Parole qui suffiroit seule pour prouver ce que l'on a déjà dit, savoir que J. C. n'entre point ici dans la question des viandes permises ou défendués, mais qu'il parle seulement des purifications excessives des Pharisiens; et que ce qu'il en dit est moins encore pour les condamner, que pour désabuser ceux qui, sur la décision de leurs faux docteurs, se faisoient de ces usages indifférens un devoir de conscience.

21. Et egressus inde Jesus, secessit in partes Tyri et Sidonis.

« Jésus partit ensuite de là, et prit son » chemin par Tyr et par Sidon ». Il ne vouloit pas se faire connoître dans ce pays idolâtre. C'étoit, à ce qu'on croit, de peur qu'attirés par le bruit de ses miracles, ces peuples ne lui amenassent tous leurs malades. Il ne pouvoit pas les guérir sans passer les bornes de sa mission, et sa bonté naturelle auroit eu peine à les rebuter. Pour prévenir cet embarras, « il » entra dans une maison, et ne voulut pas » que personne le sût; mais il ne [1] put pas

M. 7. v. 24. Et ingressus domum neminem voluit scire, et non potuit latere.

[1] Gardons-nous de penser qu'il n'en avoit pas le pouvoir. Il prit les précautions qu'emploie ordinairement

» demeurer *tout-à-fait* caché. Car une femme » Cananéenne qui venoit de ces quartiers-là, » dont la fille étoit possédée par un esprit im- » monde, n'eut pas plutôt entendu dire qu'il » étoit là, qu'elle se mit à crier, et à lui dire: » Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi; » ma fille est fort tourmentée du démon : et il » ne lui répondit pas un mot. Sur quoi ses Dis- » ciples s'approchèrent, et lui dirent en le » priant : Congédiez-la; car elle ne fait que » crier derrière nous ». Or, en criant, elle le faisoit connoître, ce que Jésus ne vouloit pas; et cette raison qu'apportoient les Disciples étoit très-propre à l'engager à lui accorder au plutôt sa demande. Néanmoins « il » leur répondit : Je ne suis envoyé qu'aux » brebis de la maison d'Israël, qui sont per- » dues.

25. Mulier enim *Matth.* 15. v. 22. Chananæa à finibus illis egressa *M.* 7. v. 25. Statim ut audivit de eo, cujus filia habebat spiritum immundum *Matth.* 15. v. 22. Clamavit, dicens ei : Miserere mei, Domine Fili David : filia mea malè à dæmonio vexatur.

23. Qui non respondit ei verbum. Et accedentes Discipuli ejus rogabant eum dicentes : Dimitte eam : quia clamat post nos.

24. Ipse autem respondens ait : Non sum missus nisi ad oves, quæ perierunt domûs Israel.

Il paroît que ce qu'on vient de raconter se

---

la prudence humaine pour empêcher que l'on ne soit connu. Ces précautions ne furent pas suffisantes pour que sa venue dans le pays fût ignorée de tout le monde sans exception. C'est qu'il n'en avoit pas la volonté absolue; et il est vrai de dire qu'il fut connu et inconnu précisément autant qu'il voulut l'être. Peut-être vouloit-il nous apprendre qu'il ne se montre pas toujours à nous, et qu'il faut le chercher avec empressement pour le trouver. *Cherchez le Seigneur, et ne vous lassez pas dans cette recherche : cherchez toujours sa face.* Ps. 104.

passa lorsque Jésus marchoit encore, et qu'il approchoit de la maison où il se retira, comme on l'a dit. Cette femme qui le suivoit toujours, « entra *après lui*, et s'étant jetée à ses pieds, » elle l'adora, et lui dit : Seigneur, secourez-» moi : *c'est-à-dire, qu'*elle le prioit de chas-» ser le démon du corps de sa fille ». Jésus y étoit très-disposé ; mais afin qu'il parût qu'elle étoit redevable de cette faveur à la grandeur de sa foi, « il lui dit *d'un ton sévère :* Lais-» sez les enfans se rassasier auparavant ; car il » n'est pas convenable de prendre le pain des » enfans, et de le jeter aux chiens. Cette » femme étoit païenne, originaire de Syrophé-» nicie ». Ce sont ces peuples idolâtres qui sont ici traités de chiens, par comparaison avec les Juifs qui sont appelés les enfans. Si les termes dont use le Sauveur à l'égard des premiers sont humilians, ils ne sont pas tout à-fait désespérans. On y entrevoit que le pain leur sera donné lorsque les enfans seront rassassiés ou dégoûtés, et le temps n'en étoit pas éloigné. Mais une femme païenne ne pouvoit pas deviner ce mystère alors inconnu aux Apôtres ; et un refus accompagné de tant de mépris apparent devoit lui ôter absolument tout espoir. Il faut convenir que l'on n'a jamais plus d'esprit que lorsqu'on demande ce que l'on desire avec ardeur. Cette pauvre mère en eut assez, dans

25. At illa venit, *M.* 7. v. 25. Intravit, et procidit ad pedes ejus,
Matth. 15. v. 25. Et adoravit eum, dicens : Domine, adjuva me.
M. 7. v. 26. Et rogabat eum ut dæmonium ejiceret de filia ejus.

27. Qui dixit illi : Sine priùs saturari filios : non est enim bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus.
26. Erat mulier gentilis Syrophænissa genere.

cette occasion, pour faire de la raison du refus un motif de grace. Loin donc de se rebuter lorsque Jésus paroissoit la confondre avec les bêtes immondes : « Oui, Seigneur, il est vrai, » repartit-elle, *avouant humblement ce qu'elle » étoit;* cependant, *ajouta-t-elle aussi-tôt*, les » petits chiens mangent des miettes *du pain* » des enfans, qui tombent sous la table de » leurs maîtres ». Un seul miracle en faveur de la gentilité, eu égard au grand nombre de ceux que J. C. avoit faits pour les Juifs, étoit en effet comme un morceau de pain tombé sous la table, et les animaux domestiques y ont droit. « O femme! lui dit alors Jésus, » votre foi est grande; à [1] cause de cette parole » que vous venez de dire, allez, le démon est » sorti du corps de votre fille. Dès ce moment, » sa fille fut guérie; et s'en étant allée à son » logis, elle trouva sa fille qui reposoit sur le » lit, et que le démon étoit sorti ». Histoire remarquable qui nous apprend qu'une prière

Matth. 15. v. 27. At illa dixit : Etiam, Domine : nam et catelli edunt de micis, quæ cadunt de mensa Dominorum suorum.

28. Tunc respondens Jesus, ait illi : O mulier! magna est fides tua.

M. 7. v. 29. Propter hunc sermonem vade, exiit dæmonium a filia tua.

Matth. 15. v. 28. Et sanata est filia ejus ex illa hora.

M. 7. v. 30. Et cùm abiisset domum suam, invenit puellam jacentem supra lectum, et dæmonium exiisse.

---

[1] Non pas à cause que cette parole étoit spirituelle, mais à cause qu'elle exprimoit admirablement la foi et l'humilité de cette vertueuse Cananéenne. On a vu, *pag*. 233, que Dieu n'exige pas de longues prières; il ne demande pas non plus qu'elles soient éloquentes. Les discours étudiés ne servent de rien auprès de celui dont l'oreille n'entend que la préparation du cœur.

animée par la foi, accompagnée d'humilité, et soutenue par la persévérance, est à Dieu une raison d'exaucer, supérieure à toutes les raisons qu'il a de refuser.

CHAPITRE XXVIII.

Sourd et muet guéri. — Multiplication des sept pains. — Demande d'un prodige dans le ciel. — Levain des Pharisiens et des Saducéens.

Les Écrivains sacrés ne disent pas que le Sauveur ait rien fait de plus dans cette terre étrangère. On sait que tout n'est pas écrit, et il n'est pas impossible qu'il n'y ait fait que le miracle qu'on vient de raconter. Outre l'excellente instruction qui en revient à toute l'Église sur l'efficace de la prière, peut-être vouloit-il encore apprendre à ses Ministres à considérer le salut d'une seule ame, comme le digne fruit d'une mission laborieuse; et on ne regardera pas comme inutile la peine qu'il se donna pour nous faire cette double leçon. Quelle qu'en ait été la cause, il est certain qu'il ne s'arrêta pas dans ce pays; « et quittant les » confins de Tyr, il alla par Sidon à la mer de » Galilée, au travers du pays de Décapolis ».

M. 7. v. 31. Et iterum exiens de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ inter medios fines Decapoleos.

» *A peine étoit-il arrivé, qu'*on lui amena » un homme qui étoit sourd et muet, sur le» quel on le pria d'imposer les mains. Jésus le » prenant à l'écart hors de la foule, lui mit

32. Et adducunt ei surdum et mutum, et deprecabantur eum ut imponat illi manum.

33. Et apprehendens eum de turba seorsum,

misit digitos suos in auriculas ejus : et expuens, tetigit linguam ejus :
34. Et suspiciens in cœlum, ingemuit,
et ait illi : Ephpheta, quod est, adaperire.
37. Et statim apertæ sunt aures ejus, et solutum est vinculum linguæ ejus, et loquebatur rectè.
36. Et præcepit illis ne cui dicerent. Quantò autem eis præcipiebat,

» les doigts dans les oreilles, et ayant tiré de » sa salive, lui toucha la langue; puis levant » les yeux au ciel, il jeta un soupir » produit par l'ardeur de son oraison, si ce n'étoit plutôt par compassion de nos misères; « et lui » dit : Ephpheta, c'est-à-dire, [1] ouvrez-vous. » Et aussi-tôt ses oreilles [2] s'ouvrirent, sa langue se délia, et il parla librement. Jésus leur » défendit de le dire [3] à qui que ce fût. Mais » plus il le leur défendoit, plus ils en parloient

[1] Il parle en Dieu, après avoir parlé comme homme: ailleurs il parle, et il ne prie pas. D'autres fois il guérit par la seule imposition de ses mains bénites, quelquefois par l'attouchement de ses habits. Il seroit inutile de chercher des raisons de ces différens procédés. C'est assez de savoir que la raison incréée n'a pas pu agir sans raison.

[2] Les miracles sont aussi des mystères; et ce que la puissance de J. C. opéroit visiblement sur les corps, sa grace l'opère invisiblement dans les ames. C'est pour cette raison que l'Eglise a fait de cette action du Sauveur une des cérémonies du Baptême. Le mot *Ephpheta, ouvrez-vous*, que prononce le Prêtre en faisant à-peu-près les mêmes attouchemens que fit J. C. sur l'homme sourd et muet; ce mot, dis-je, signifie, dans cette circonstance, que vos oreilles soient ouvertes pour entendre et pour croire, et que votre langue se dénoue pour confesser la vérité que vous croyez.

[3] Sur le secret ordonné et non gardé, et sur le secret ordonné à l'égard de certains miracles, et non à l'égard des autres. Voyez la note [2] de la *pag.* 151.

ECOLE FRANÇAISE.



Dulin inv. pinx. *C. Langlois del.* *N. Courbe sculp.*

On lui présenta tous les malades....... et il les guerit.

S.t Math. Ch. 4. V. 24.

» hautement, et plus ils étoient dans l'admi- » ration. Il a bien fait toutes choses, disoient- » ils *par opposition aux calomnies des Pharisiens;* il a bien fait toutes choses : il a fait » entendre les sourds, et parler les muets.

tantò magis plus prædicabant :
31. Et eò amplius admirabantur, dicentes. Benè omnia fecit. et surdos fecit audire, et mutos loqui.

» Ensuite Jésus étant monté sur une mon- » tagne où il s'assit, de grandes troupes de » peuple vinrent à lui, ayant avec eux des » muets, des aveugles, des boiteux, des gens » perclus de leurs membres, et quantité d'au- » tres qu'ils mirent à ses pieds, et il les guérit. » En sorte que tout le monde étoit étonné de » voir que les muets parloient, que les boiteux » marchoient, que les aveugles voyoient; et » on publioit les grandeurs du Dieu d'Israël ».

Matth. 15. v. 29. Et ascendens in montem, sedebat ibi,
30. Et accesserunt ad eum turbæ multæ, habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, et alios multos : et projecerunt eos ad pedes ejus, et curavit eos:
31. Ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes : et magnificabant Deum Israel.

Une circonstance pareille à celle où l'on s'étoit trouvé quelques mois auparavant, fut l'occasion d'un miracle semblable à celui qui s'étoit fait alors. « Comme il se trouva encore » une grande multitude de gens qui n'avoient » rien à manger, Jésus ayant appelé ses Dis- » ciples, leur dit : J'ai pitié de ce peuple, » parce qu'il y a trois jours qu'ils ne me quit- » tent point, et ils n'ont rien à manger. Si je » les renvoie en leurs maisons sans avoir mangé, » les forces leur manqueront en chemin; car » quelques-uns sont venus de loin. Je ne veux » *donc* pas les renvoyer à jeun. Ses Disciples » lui répondirent : Dans un lieu désert comme

M. 8. v. 1. In diebus illis, iterum cum turba multa esset, nec haberent quod manducarent, convocatis Discipulis, ait illis :
2. Misereor super turbam : Quia ecce jam triduò sustinent me, nec habent quod manducent.
3. Et si dimisero eos jejunos in domum suam, deficient in via : quidam enim ex eis de longè venerunt.
4. Et responderunt ei Discipuli sui : Unde illos quis poterit hic sa-

turare panibus in solitudine ?

» celui-ci, d'où pourra-t-on avoir des pains » pour les rassasier »?

On est surpris qu'ils eussent oublié le miracle encore récent de la multiplication des cinq pains, et qu'au lieu d'en demander un pareil, les moyens naturels soient les seuls qui leur viennent à l'esprit. Jésus ne s'arrêta pas à leur reprocher cet oubli ou ce manque de foi. Ce qu'il alloit faire devoit leur tenir lieu de leçon. « Il leur demanda : Combien » avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils, et » quelques petits poissons. Il ordonna ensuite » à ce qu'il y avoit de monde de s'asseoir sur » la terre ». On présume, avec juste raison, qu'ils furent arrangés par bandes, ainsi qu'à l'autre multiplication, afin qu'il y eût de l'ordre dans la distribution, et qu'on pût savoir aisément le nombre des convives. « Alors Jésus » prit les sept pains; et rendant graces, il les » rompit, et les donna à ses Disciples pour les » servir; et ils les servirent à ce peuple. Il bénit » aussi les petits poissons qu'ils avoient, et il » commanda qu'on les servît [1]. Tous mangè» rent, et furent rassasiés; et des morceaux

5. Et interrogavit eos : Quot panes habetis ? Qui dixerunt : Septem. *Matth.* 14. v. 34. Et paucos pisciculos.
35. Et præcepit turbæ, ut discumberent super terram.

36. Et accipiens septem panes, et pisces, et gratias agens, fregit, et dedit Discipulis suis,
M. 8. v. 6. Ut apponerent, et apposuerunt turbæ.
7. Et habebant pisciculos paucos : et ipsos benedixit, et jussit apponi.
8. Et manducaverunt, et saturati sunt, et sus-

[1] Les pains, selon S. Augustin, se multiplièrent dans les mains de J. C. comme le grain se multiplie dans la terre. Si on admire davantage la première multiplication que la seconde, c'est parce que celle-ci est journalière, et que l'autre est extraordinaire. Au fond c'est le même

» qui restèrent, on en [1] remporta sept corbeilles pleines. Or le nombre de ceux qui avoient mangé étoit d'environ quatre mille hommes, sans compter les petits enfans et les femmes. Jésus les congédia » pour se dérober à leurs applaudissemens; et afin de leur ôter l'envie qui auroit pu leur venir, comme aux autres, de le déclarer Roi, « il monta aussi-tôt après dans une barque avec ses Disciples, et alla du côté de Dalmanutha, dans la contrée de Magedan ».

tulerunt quod superaverat de fragmentis septem sportas.

9. Erant autem qui manducaverant quasi quatuor millia: *Matth.* 15. v. 38. Extra parvulos et mulieres.

M. 8. v. 9. Et dimisit eos.

10. Et statim ascendens navim cum Discipulis suis, venit in partes Dalmanutha, *Matth.* 15. v. 39. In fines Magedan.

Ce pays est situé au bord oriental de la mer de Galilée. Jésus voulut s'y montrer comme ailleurs. Car il est aisé de voir, en suivant toutes ses marches, que son dessein étoit de

---

miracle, et il n'y a pas plus à admirer d'un côté que de l'autre. Les esprits forts ne croient pas la première qu'ils n'ont pas vue. Si quelqu'un qui n'auroit pas vu la seconde refusoit de la croire sur le rapport de témoins dignes de foi, on le regarderoit avec raison comme un esprit foible. Cependant cet esprit foible ne seroit précisément que ce que sont les esprits forts.

[1] J. C. les fit recueillir, afin que le miracle fût connu dans toute son étendue, et aussi pour apprendre à *ne pas perdre le bien de Dieu*, phrase populaire qui renferme un sens très-moral et très-religieux.

La circonstance des sept corbeilles marque la différence de cette multiplication avec la précédente, et empêche que les deux ne soient prises pour un seul et même miracle. Cette remarque est de S. Chrysostôme.

se faire connoître à toute la maison d'Israël, et qu'il ne vouloit pas qu'il y eût un seul canton de la Judée qui n'eût pas été éclairé de la lumière de sa doctrine et de ses miracles. On ne peut pas douter qu'il n'ait fait dans celui-ci, comme dans les autres, des prédications et des guérisons, quoique les Evangélistes n'en parlent pas; mais ce qu'ils disent, et ce que nous allons raconter après eux, c'est qu'il y essuya comme ailleurs des contradictions.

Matth. 16. v. 1. Et accesserunt ad eum Pharisæi et Sadducæi

« Les Pharisiens et les Saducéens » étoient, comme on le sait, deux sectes irréconciliables. Mais lorsqu'il s'agit de persécuter les bons, les méchans les plus divisés n'ont pas de peine a se réunir. Ceux-ci « allèrent *de concert* trou-» ver Jésus. Ils commencèrent par disputer » avec lui. Ensuite ils le prièrent de leur faire » voir quelque prodige dans le ciel. *On ajoute* » *que* c'étoit à dessein de le tenter ». Et en effet, demander de nouvelles preuves de ce qui est déjà plus que suffisamment prouvé, ce n'est pas desirer de nouvelles lumières, c'est chercher matière à de nouvelles chicanes. « Jésus » leur dit pour réponse : Le soir vous dites : » le temps sera beau, car le ciel est rouge; et » le matin : il y aura aujourd'hui de l'orage, » car le ciel est rouge et chargé. Ainsi vous savez connoître *ce que présagent* les apparences » du ciel, et vous ne sauriez connoître quelles

M. 8. v. 11. Et cœperunt conquirere cum eo,

Matth. 16. v. 1. Et rogaverunt eum ut signum de cœlo ostenderet eis.

M. 8. v. 11. Tentantes eum.

Matth. 16. v. 2. At ille respondens, ait illis: Facto vespere dicitis : Serenum erit, rubicundum est enim cœlum;

3. Et mane : hodie tempestas, rutilat enim triste cœlum.

4. Faciem ergo cœli dijudicare nostis : Signa autem temporum non potestis scire?

» sont les marques des temps [1]. Puis il dit encore à ce qu'il y avoit là de monde : Quand » vous voyez une nuée qui se lève du côté de » l'occident, vous dites aussi-tôt, il va pleu» voir, et cela arrive ainsi. Et quand vous voyez » le vent du midi qui souffle, vous dites qu'il » fera grand chaud ; et cela arrive. Hypocri» tes », ajouta-t-il, soit que ce mot s'adresse uniquement aux Pharisiens et aux Saducéens, soit qu'il y eût de la malignité pharisaïque mêlée à la curiosité qui faisoit aussi desirer au peuple de voir un signe céleste : « Hypocrites, » vous savez juger de ce qui arrive au ciel et » sur la terre, et comment donc ne jugez» vous point du temps où vous êtes, et pour» quoi ne discernez-vous pas de vous-mêmes » ce qui est juste » ?

L. 12. v. 54. Dicebat autem et ad turbas : Cùm videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis : Nimbus venit : et ita fit.
55. Et cùm austrum flantem, dicitis : Quia æstus erit : et fit.

56. Hypocritæ, faciem cœli et terræ nostis probare : hoc autem tempus quomodo non probatis ?
57. Quid autem et vobis ipsis non judicatis quod justum est ?

Il est aisé de voir où tendoit tout ce discours. Tous les signes marqués par les Prophètes pour l'avénement du Messie, avoient paru ou paroissoient actuellement. Le sceptre de Juda

[1] Ce qui précède est tiré de S. Matthieu. Ce qui suit immédiatement l'est de S. Luc. Ce dernier, au chapitre 12, rapporte de suite plusieurs paroles du Sauveur, détachées les unes des autres, sans dire la circonstance où elles ont été proférées, et dont la plupart ont été proférées en différentes circonstances. On a cru, à cause de l'identité du sujet, qu'il étoit plus naturel de placer ici celle-ci, quoique plusieurs Interprètes la placent ailleurs.

avoit passé aux étrangers. On touchoit à la fin des soixante-dix semaines d'années prédites par Daniel. *Le Messie vient,* disoit une simple femme de Samarie, tant la chose étoit notoire. Le temps en étoit donc arrivé, et il ne restoit plus qu'à savoir qui étoit celui qu'on devoit reconnoître. Les miracles de J. C. le désignoient clairement, non-seulement par la preuve générale qui résulte toujours des faits miraculeux, mais encore parce que l'espèce en avoit été prédite comme devant être un des caractères du Messie, ainsi que lui-même le fit remarquer aux Disciples de Jean. Or, dire après cela : Nous ne vous reconnoîtrons pas, à moins que vous ne nous fassiez voir un signe au ciel : si c'est une plaisanterie, elle est insultante; si c'est un discours sérieux, il ne peut signifier que le dessein pris et arrêté de ne rien croire. Une disposition si criminelle causa au Sauveur de la douleur et de l'indignation ; « et soupirant en lui-même, il dit : » Pourquoi cette race d'hommes demande-t-elle » un prodige » ? Puis, comme s'il se fût répondu intérieurement à lui-même, que le motif qui les portoit à le demander, les en rendoit tout-à-fait indignes, il ajouta incontinent : « Cette » race perverse et adultère demande un prodige ; *mais* je vous le dis en vérité, il n'y » aura point de prodige pour elle que celui

M. 8. v. 12. Et ingemiscens spiritu, ait : Quid generatio ista signum quærit ?

Matth. 16. v. 4. Generatio mala et adultera signum quærit :

M. 8. v. 12. Amen dico vobis, si dabitur generationi isti signum.

Matth. 16. v. 4. Nisi

» du [1] Prophète Jonas. Jésus les laissant là, » remonta dans la barque, et repassa à l'autre » bord. Lorsque ses Disciples firent ce trajet, » ils oublièrent de prendre du pain, et ils n'en » avoient qu'un dans la barque. Jésus leur par- » loit alors, et leur donnoit cet avertissement: » Voyez, gardez-vous bien du levain des Pha- » risiens, des Saducéens et [2] d'Hérode ». Ce

signum Jonæ Prophetæ.
M. 8. v. 13. Et dimittens eos, ascendit iterum navim, et abiit trans fretum.
Matth. 16. v. 5. Et cùm venissent Discipuli ejus trans fretum, obliti sunt panes accipere.
M. 8. v. 14. Et nisi unum panem non habebant secum in navi.
15 Et præcipiebat eis, dicens: Videte et cavete

---

[1] C'est celui de la résurrection de J. C. figuré par la sortie de Jonas du ventre de la baleine, où il avoit été renfermé pendant trois jours. J. C. l'avoit déjà proposé dans une occasion pareille à celle-ci.

[2] S. Marc, qui omet les Saducéens, nommés par S. Matthieu, ajoute au levain des Pharisiens celui d'Hérode ou des Hérodiens, desquels il a été déjà parlé ci-dessus. On n'y dit rien de leurs sentimens, sur lesquels il n'y a rien d'assuré. Cependant on a conjecturé qu'ils pouvoient bien n'être pas différens des Saducéens: voici sur quel fondement. Les Hérodiens n'ont guère pu être appelés ainsi, qu'à cause de leur attachement pour la famille des Hérodes, qui étoient les princes du pays. C'étoient donc des courtisans. Or, Josephe, *liv. 2 de la Guerre des Juifs, ch. 7*, dit que la secte des Saducéens étoit peu étendue, mais que c'étoit la secte des grands. D'autre part, nous apprenons de l'Evangile que les Saducéens étoient de purs matérialistes, qui ne nioient pas seulement la Résurrection, mais qui ne reconnoissoient dans l'univers aucune substance spirituelle. On a donc dans les grands la condition, et dans le matérialisme la religion de bien des courtisans, donc, si l'on veut, les Saducéens dans les Hérodiens. Si l'on

à fermento Pharisæorum,
Matth. 16. v. 6. Et Sadducæorum.
M. 8. v. 15. Et fermento Herodis.

16. Et cogitabant ad alterutrum, dicentes : Quia panes non habemus.

17. Quo cognito, ait illis Jesus :

Matth. 16. v. 8. Quid cogitatis intra vos, modicæ fidei, quia panes non habetis.
M. 8. v. 17. Nondum cognoscitis, nec intelligitis? adhuc cæcatum habetis cor vestrum?
18. Oculos habentes non videtis? et aures habentes non auditis?

mot de *levain* qu'ils prirent au pied de la lettre, leur rappela qu'ils n'avoient pas pensé à faire provision de pain. Sur quoi l'inquiétude les prit : car on abordoit souvent à des lieux déserts où il n'étoit pas possible de s'en procurer ; « et raisonnant entre eux, ils disoient : » Nous n'avons point de pain ». Peut-être en étoient-ils déjà aux reproches que l'on se fait réciproquement quand on a commis une faute commune, lorsque « Jésus connoissant » leur embarras qu'ils n'osoient pas lui découvrir, leur découvrit la faute beaucoup plus considérable qu'ils commettoient alors. « Gens de » peu de foi, leur dit-il, pourquoi dites-vous » en vous-mêmes que vous n'avez point de » pain ? Ne voyez-vous et ne comprenez-vous » encore rien? Votre cœur est-il encore aveu- » gle? Quoi ! ayant des yeux, vous ne voyez » pas, ayant des oreilles vous n'entendez pas?

---

demande à présent si ces grands étoient ceux qui se joignoient aux Pharisiens pour faire au Sauveur des questions captieuses, outre qu'il n'est pas impossible que quelqu'un deux l'ait fait, on peut répondre encore que les grands n'étoient pas les seuls dont étoit composée la secte des Saducéens. Ils en étoient bien les chefs, mais il est à présumer que c'étoit aussi la religion de leurs protégés, de leurs parasites et de leurs valets; sans compter ceux qui, ne pouvant pas les égaler en richesses et en puissance, veulent au moins leur ressembler par le libertinage de l'esprit et des mœurs.

» Et ne vous souvient-il plus quand je rompis » les cinq pains pour cinq mille hommes, combien vous remportâtes de paniers pleins des » morceaux qui restèrent? Douze, lui dirent-» ils. Et quand je rompis les sept pains pour » quatre mille hommes, de ce qui resta de mor-» ceaux, combien en remportâtes-vous de cor-» beilles? Sept, lui dirent-ils ».

Nec recordamini,
19. Quando quinque panes fregi in quinque millia : quot cophinos fragmentorum plenos sustulistis? Dicunt ei : Duodecim.
20. Quando et septem panes in quatuor millia : quot sportas fragmentorum tulistis? Et dicunt ei : Septem.

C'en étoit assez pour leur faire honte de leur embarras. Mais s'ils ne devoient pas être inquiets pour le pain, après les deux miracles dont ils venoient d'être les témoins et les coopérateurs, J. C. auteur de ces miracles, et dont le bras n'étoit pas raccourci, devoit s'en occuper encore moins. Ils devoient donc, lorsqu'il leur parloit de levain, l'entendre dans un sens différent de celui que ce mot présente ordinairement à l'esprit. Voilà ce qu'il leur fit remarquer lorsqu'il « leur dit *en terminant* » *cette conversation :* Comment ne comprenez-» vous point encore que je ne vous parlois pas » de pain quand je vous ai dit : Donnez-vous » de garde du levain des Pharisiens et des Sa-» ducéens? Alors *enfin* ils comprirent que ce » n'étoit pas du levain du pain, mais de la [1]

21. Et dicebat eis : Quomodo nondum intelligitis?
Matth. 16. v. 11. Quia non de pane dixi vobis : Cavete a fermento Pharisæorum et Sadducæorum?
12. Tunc intellexerunt, quia non dixerit cavendum à fermento panum, sed a doctrina

[1] J. C. dit ailleurs : *Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; faites donc tout ce qu'ils vous disent ;* ce qui est autoriser ouvertement leur doctrine, qui est cependant ici réprouvée. Ceci montre qu'il

Pharisæorum et Sadducæorum.

» doctrine des Pharisiens et des Saducéens, » qu'il avoit dit qu'on devoit se donner de » garde ».

---

y avoit un discernement à faire entre la doctrine de Moïse, lorsque les Pharisiens l'expliquoient, et leurs doctrines particulières, lorsqu'ils les proposoient. On devoit recevoir la première, et rejeter les autres. Tout cela est signifié par ce mot du Sauveur : *Donnez-vous de garde*, qui ne veut pas dire : Rejetez tout ce qu'ils disent, ou bouchez-vous les oreilles de peur de les entendre ; mais écoutez-les avec précaution et avec discernement. Ceux qui diront que ce discernement étoit une chose difficile et inquiétante, reconnoîtront une vérité qui doit leur faire connoître en même temps l'obligation qu'ils ont à Dieu de leur en avoir épargné la peine et les dangers. Car lorsque l'Eglise nous instruit par l'organe de ceux que Dieu en a établis les premiers Pasteurs, tout est pur et sain, et doit être pris sans défiance. Il n'y a donc pas de raison à lire les livres des Hérétiques, en disant qu'on profite de ce qu'il y a de bon, et qu'on laisse le mauvais : car il s'est trouvé des gens qui s'y sont crus autorisés par la permission que donne J. C. d'écouter les Pharisiens en faisant ce discernement. C'étoit bon pour les Juifs qui n'avoient pas d'autres Docteurs. Mais nous qui en avons chez qui la vérité est pure et sans mélange, pourquoi nous donner la peine de la démêler de mille erreurs, au risque encore de nous y méprendre? Il n'est pas contre la prudence de se servir d'un guide mal assuré, lorsqu'on n'en a pas d'autre, et qu'il en faut un. Mais lorsqu'on en a rencontré un qui est sûr, le laisser pour prendre celui qui peut égarer, parce qu'il peut aussi n'égarer pas, ce n'est pas seulement témérité, c'est extravagance.

CHAPITRE XXIX.

Aveugle de Bethsaïde. — Confession de Saint Pierre. — Promesse des clefs. — Passion prédite. — Pierre repris. — Renoncer à soi-même. — Porter sa croix.

« *Du lieu où l'on avoit débarqué*, ils allèrent » à Bethsaïde, où l'on amena à Jésus un aveu- » gle qu'on le pria de toucher ». Comme ce miracle étoit un de ceux qu'il ne vouloit pas rendre publics, « il prit l'aveugle par la main, » et l'ayant mené hors du bourg, il lui mit de » la salive sur les yeux : puis mettant les mains » sur lui, il lui demanda s'il voyoit quelque » chose. L'aveugle regarda, et dit : Je vois mar- » cher des hommes qui me paroissent comme » des arbres ». Cette réponse fait voir qu'il n'étoit pas aveugle de naissance, puisqu'il avoit une idée distincte des hommes et des arbres. « Ensuite Jésus lui mit une seconde fois les » mains sur les yeux, et il commença à *mieux* » voir, et la vue lui revint ; de sorte qu'il voyoit » clairement tous les objets. Après cela Jésus » le renvoya dans sa maison. Allez-vous-en » chez vous, lui dit-il, et si vous entrez dans

M. 8. v. 22. Et veniunt Bethsaidam et adducunt ei cæcum, et rogabant eum ut illum tangeret.

23. Et apprehensâ manu cæci, eduxit eum extra vicum · et expuens in oculos ejus impositis manibus suis, interrogavit eum si quid videret,

24. Et aspiciens, ait · Video homines velut arbores, ambulantes.

25. Deinde iterum imposuit manus super oculos ejus : et cœpit videre, et restitutus est ita ut clarè videret omnia.

26. Et misit illum in domum suam, dicens : Vade in domum tuam ;

et si vicum introieris, nemini dixeris.

» le bourg, ne [1] *parlez de* ceci à personne ».

Cette guérison est remarquable, en ce qu'elle est la seule que Jésus n'ait opérée que par degrés. On l'attribue communément à la disposition de l'aveugle, de qui la foi, d'abord foible, n'obtint qu'une guérison imparfaite, laquelle se perfectionna ensuite avec sa foi; en sorte qu'il ne vit clairement que lorsqu'il crut fermement. Ainsi Pierre marcha sur les eaux lorsqu'il crut sans hésiter; et lorsqu'il commença à douter, il commença à s'enfoncer. Il est certain, et on croit l'avoir déjà dit, que les miracles suivent ordinairement la foi, et qu'ils s'y proportionnent. Cependant le Sauveur a

---

[1] Le *bourg* de Bethsaïde est appelé *ville* par S. Jean. C'étoit un de ces lieux mitoyens qui sont susceptibles de l'un et de l'autre nom.

Etoit-ce simplement pour que le miracle demeurât secret dans le pays, que J. C. défendit à l'aveugle d'en parler dans Bethsaïde; ou bien vouloit-il dérober aux habitans la connoissance de celui-ci, pour les punir du peu de fruit qu'ils avoient retiré du grand nombre de miracles qu'il avoit faits chez eux? C'est ce qui est assez incertain. On appuie ordinairement la seconde conjecture sur ces paroles du Sauveur. Luc. 10, 13 : *Malheur à toi, Corozaïn! malheur à toi, Bethsaïde! car si les miracles qui ont été faits chez vous l'avoient été dans Tyr et dans Sidon, il y a long-temps que ces villes auroient fait pénitence avec le sac et la cendre.* Voyez à la note [1] de la page 316, le mépris des miracles puni par la soustraction des miracles.

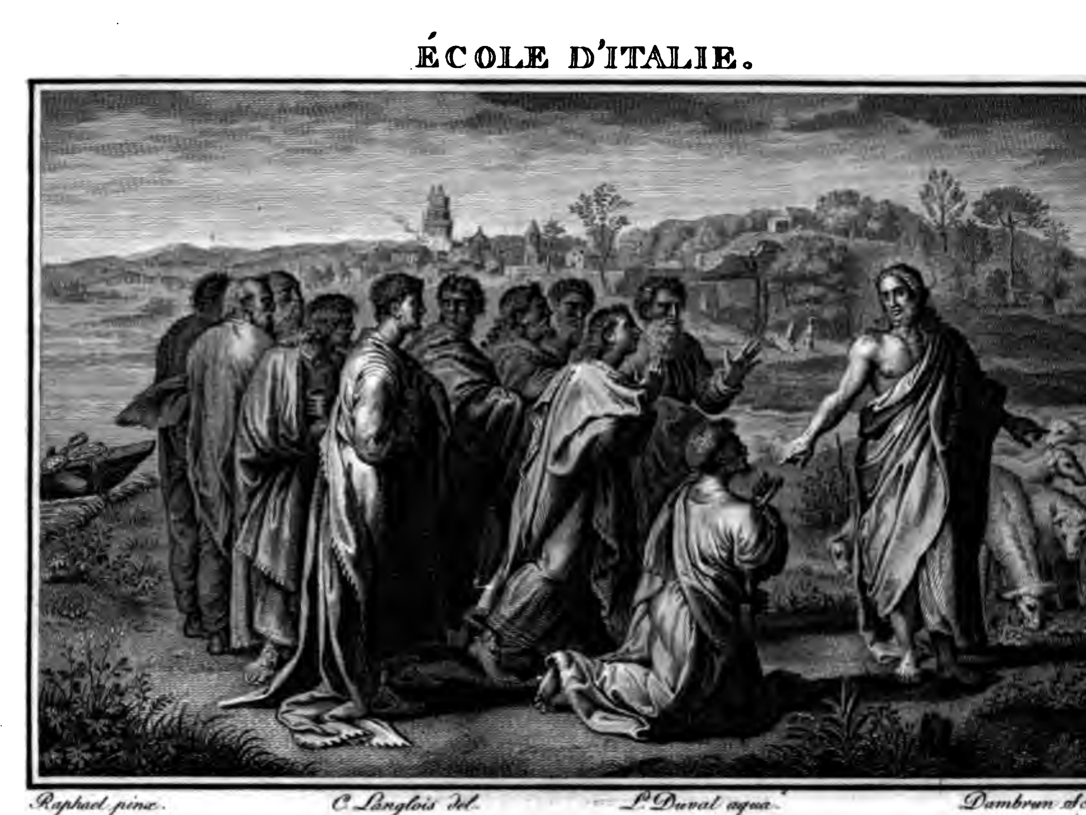
pu avoir d'autres raisons d'en user comme il fit en cette occasion. C'en est une, par exemple, qu'il ait voulu figurer la marche quelquefois lente et graduée de sa grace, qui, lorsqu'elle fait passer les ames des ténèbres à la lumière, a, si l'on ose ainsi parler, son crépuscule et son aurore. Heureux celui qui n'est pas rebuté de ses lenteurs, qui sait profiter de ses premiers rayons, et hâter, par les accroissemens de sa foi, la venue du grand jour!

« De Bethsaïde, Jésus s'en alla avec ses Disciples dans les bourgs d'autour de Césarée [1] de Philippe. Sur le chemin, comme il étoit seul en prières », c'est-à-dire, écarté de la foule, ou n'en étant point suivi, car « ses Disciples étoient là aussi avec lui, il leur fit cette demande : Qui dit-on qu'est le Fils de l'Homme »? Il paroît que les préjugés du peuple sur ce que pouvoit être Jésus, n'étoient pas différens de ceux d'Hérode et de sa cour, « puisqu'ils lui dirent : Les uns disent que

27. Et egressus est Jesus, et Discipuli ejus in castella Cæsareæ Philippi : et in via
L. 9. v. 18. Cùm solus esset orans, erant cum illo et Discipuli : et interrogavit illos, dicens :
Matth. 16. v. 13. Quem dicunt homines esse Filium Hominis?
14. At illi dixerunt :

[1] Auparavant *Paneas*, mais appelée Césarée par Philippe le Tétrarque, qui vouloit faire sa cour à l'Empereur Tibère. On lui donnoit le surnom de *Philippe*, pour la distinguer d'une autre Césarée, rebâtie et magnifiquement ornée par le grand Hérode, en l'honneur de l'Empereur Auguste. Celle-ci, qui étoit située sur le bord de la mer Méditerranée, s'appeloit auparavant la Tour de Straton.

ÉCOLE D'ITALIE.



Raphael pinx. *C. Langlois del.* *L. Duval aqua.* *Dambrun sculp.*

Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux.

St Math. Ch. 16. V. 19.

Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero Jeremiam,

L. 9. v. 19. Alii verò quia unus Propheta de prioribus surrexit.

Matth. 16. v. 15. Dicit illis Jesus : Vos autem quem me esse dicitis?

16. Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus, Filius Dei vivi.

17. Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est.

18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.

» c'est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres » Jérémie, d'autres qu'un des anciens Pro» phètes est [1] ressuscité. Et vous, leur dit » Jésus, qui dites-vous que je suis? Simon-» Pierre prenant la parole, dit : Vous êtes le » Christ, le [2] Fils du Dieu vivant. Jésus lui ré» pondit : Vous êtes heureux, Simon, fils de » Jonas; car ce n'est point la chair et le sang » qui vous l'a révélé, mais mon Père qui est » dans le ciel ». Ensuite lui rendant témoignage pour témoignage, mais avec cette différence que Pierre n'avoit fait que déclarer ce que Jésus étoit, au lieu que Jésus le faisoit ce qu'il le déclaroit : « Et moi, *ajouta-t-il*, je » vous dis que vous êtes [3] Pierre, et que, sur » cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et que les [4] » portes de l'enfer ne prévaudront point contre

[1] Ou bien parce que l'ame de quelqu'un de ces grands hommes avoit passé dans son corps; car l'opinion de la métempsycose avoit cours chez les Juifs, comme il paroît par les livres de leurs Talmudistes et de leurs Cabalistes.

[2] Plus que ne l'étoient Jean-Baptiste, Elie, Jérémie et les Prophètes. Donc plus que par adoption, donc par nature.

[3] Ce nom lui avoit déjà été donné (voyez pag. 71); mais les prérogatives ne lui en avoient pas encore été déclarées. J. C. vouloit, pour la gloire de Pierre, qu'il en fût redevable au mérite de sa confession.

[4] Les forces de l'enfer, suivant l'interprétation commune. Cependant, comme les portes ne sont que des

ÉCOLE D'ITALIE.

Raphael pinx. C. Langlois del. L. Duval aqua. Dambrun sculp.

Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux.
S.t Math. Ch. 16. V. 19.

» elle. Je vous donnerai les clefs du royaume » des cieux. Tout ce que vous lierez sur la » terre sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que » vous délierez sur la terre sera délié aussi dans » le ciel ». Après ce double témoignage, qui comprend en abrégé toute la Religion, l'un étant le fondement de la foi chrétienne, et l'autre de l'unité catholique, « Jésus défendit » avec menaces à ses Disciples de dire à qui » que ce fût que lui Jésus étoit le Christ ». On a déjà dit que Jésus ne vouloit amener les hommes que par degrés à la connoissance de sa divinité.

19. Et tibi dabo claves regni cœlorum. Et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis: et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis.

M. 8. v. 30. Et comminatus est

Matth. 16. v. 20. Discipulis suis, ut nemini dicerent quia ipse esset Jesus Christus.

Il ne paroît pas que les Disciples aient manqué au secret qui leur étoit si sévèrement recommandé. Mais assurés enfin de la divinité de leur Maître, et prévenus encore de l'idée flatteuse de son règne temporel, leur imagi-

---

forces défensives, et qu'il s'agit ici de forces offensives, car ce qui est dit ne prévaloir pas, c'est ce qui attaque sans succès, suivant cette parole de Jérémie, 1, 19 : *Ils combattront contre vous, et ils ne prévaudront pas;* cette difficulté a fait chercher un autre sens au mot de *portes*. On a cru qu'on pouvoit appeler ainsi ceux qui entraînent un grand nombre d'ames aux enfers, et plus particulièrement les auteurs des schismes et des hérésies qui font une guerre plus déclarée à l'Église. Ces hommes pervers peuvent être appelés à juste titre les portes de l'enfer, comme J.-C. est appelé la porte du ciel. Cette explication est plausible, si elle n'est pas la véritable.

nation se repaissoit agréablement de la gloire et des plaisirs qu'il paroissoit leur annoncer. Jésus prit ce temps pour les désabuser, en leur apprenant que sa qualité de Christ n'empêcheroit pas qu'il ne mourût par le dernier supplice, et qu'il ne reconnoîtroit pour ses véritables Disciples que ceux qui participeroient à ses opprobres et à ses souffrances : deux vérités, dont la première ébranla jusqu'à la pierre fondamentale du nouvel édifice que Jésus devoit cimenter de son sang; ce qui ne l'empêcha pas de proposer l'une et l'autre sans nul ménagement : car « il commença dès-lors » à déclarer à ses Disciples qu'il devoit aller » à Jérusalem, souffrir beaucoup, être con- » damné par les anciens, par le Prince des » Prêtres et par les Scribes, être mis à mort, » et ressusciter trois jours après; et il tenoit » ouvertement ce discours. Sur quoi Pierre le » prenant en particulier, se mit à lui faire des » reproches. Ah! Seigneur, que cela ne vous » arrive pas, dit-il : non, cela ne vous arri- » vera point ». C'étoit l'amour qui le faisoit parler ainsi, et ce motif pouvoit le rendre excusable; mais il falloit réprimer cette saillie trop naturelle, qui n'alloit à rien de moins qu'à empêcher le grand ouvrage pour lequel le Fils unique du Dieu vivant s'étoit fait Fils de l'Homme. « Jésus *donc* se tourna, et regar-

21. Exinde cœpit Jesus ostendere Discipulis suis, quia oporteret et eum ire Jerosolymam multa pati

M. 8. v. 31. Et reprobari a senioribus, et a Summis Sacerdotibus, et Scribis, et occidi : et post tres dies resurgere.

32. Et palam verbum loquebatur. Et apprehendens eum Petrus cœpit increpare eum,

Matth. 16. v. 22. Dicens : Absit à te, Domine : non erit tibi hoc.

M. 8. v. 33. Qui con-

» dant ses Disciples » qu'il voulut rendre témoins de la réprimande qu'il alloit faire à leur chef, afin qu'ils en fissent leur profit, « il dit » à Pierre avec menaces : Retirez-vous de devant moi, [1] Satan; vous m'êtes un sujet de » scandale : car vous ne [2] goûtez point les » choses de Dieu, mais celles des hommes ».

versus, et videns Discipulos suos,

Comminatus est Petro dicens : Vade retro me, Satana.

Matth. 16. v. 23. Scandalum es mihi, quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.

---

[1] Ce mot, dans la langue sainte, signifie proprement *adversaire*, et on le trouve employé en ce sens dans l'Écriture. Il est approprié à Lucifer, parce qu'il est le capital ennemi de Dieu et des hommes. Ceux qui ont voulu épargner à S. Pierre cette odieuse dénomination, ont dit que c'étoit Satan même que le Sauveur apostrophoit alors. Leur intention est louable ; mais ce qui suit s'adressant évidemment à S. Pierre, la figure seroit trop violente, si ce qui précède s'adressoit à un autre. Rien ne s'oppose à ce que le Sauveur ait dit à S. Pierre : Vous faites auprès de moi l'office de Satan; vous m'êtes un tentateur. Le motif qui faisoit parler cet Apôtre étoit bon; mais ce qu'il disoit ne l'étoit pas. L'erreur est justement reprise, et la personne n'en est pas moins aimée, comme on ne tardera pas à le voir.

Ceux qui, pour écarter ce qui s'oppose à l'accomplissement des desseins de Dieu sur eux, repoussent vivement les assauts que leur livre une tendresse trop naturelle, sont plus que justifiés par cette réponse du Sauveur.

[2] Les hommes ne goûtent que la gloire et les plaisirs, et Dieu veut qu'ils leur préfèrent les humiliations et les souffrances. Mais ces souffrances leur seront payées par des plaisirs infinis, et ces humiliations seront suivies d'une gloire immortelle. Dieu nous veut donc au fond les mêmes choses que nous desirons; mais il veut que

Pierre n'osa rien répliquer, et les Disciples, instruits à ses dépens, demeurèrent dans un respectueux silence. Alors Jésus passant à l'autre vérité qui étoit la suite de la précédente, leur apprit que ce n'étoit que par les humiliations et par les souffrances qu'ils seroient les vrais Disciples d'un Messie outragé et crucifié.

Mais comme cette morale effrayante ne regardoit pas seulement les Apôtres, mais généralement tous ceux qui voudroient embrasser le nouvel Évangile, « Jésus faisant » approcher le monde avec ses Disciples, leur » dit à tous : Si quelqu'un veut marcher sur » mes pas, qu'il renonce à soi-même; [1] qu'il

24. Tunc Jesus *M*. 8. v. 34. Convocatâ turbâ cum Discipulis suis, dixit eis : Si quis vult me sequi deneget semet ipsum, et tollat crucem suam,

la peine précède la récompense : quoi de plus juste ? et que nous sacrifions ce qui est court à ce qui est éternel: quoi de plus raisonnable? Les hommes, au contraire, voudroient avoir part à la récompense, sans avoir eu part à la peine : quoi de plus injuste? et réduits à choisir entre les deux, ils laissent le solide pour le frivole, et ce qui doit durer toujours pour ce qui n'a qu'un temps: quoi de plus déraisonnable? O que la folie de l'Évangile est sage, et que la sagesse du monde est insensée!

[1] Ce qui suit dans le texte, explique à quoi ce renoncement oblige à la rigueur; mais il a divers degrés de perfection. Se renoncer soi-même pour suivre les conseils de J. C., c'est beaucoup plus sans doute que de se renoncer pour obéir à ses commandemens : c'est en quoi consiste le renoncement religieux, mais qui n'est encore que le commencement de la perfection. Se renon-

» porte [1] sa croix chaque [2] jour, et qu'il me » suive ». Ce renoncement s'étend à tout ce L. 9. v. 23. Quotidie, et sequatur me.

---

cer soi-même dans tout ce qui n'est pas défendu lorsqu'il n'est pas absolument nécessaire; s'interdire toutes les satisfactions innocentes, se refuser tous les plaisirs permis, gêner toutes ses inclinations, asservir tous ses penchans, réprimer jusqu'aux moindres saillies de la nature, être en un mot dans la disposition constante de sacrifier tout sans réserve, je ne dis pas seulement aux commandemens de Dieu, ni même à ses conseils, mais à tout ce qu'on présume devoir lui être plus agréable; c'est la perfection à laquelle les Saints tendent sans cesse, parce qu'ils veulent toujours y arriver, et qu'en cette vie ils n'y arrivent jamais; c'est la mort de la volonté propre, si on ne doit pas appeler plutôt sa résurrection et sa vie, ce qui n'est que sa parfaite transformation en la volonté de Dieu.

[1] Ce n'est pas sa croix que J. C. nous oblige de porter, c'est la nôtre, beaucoup plus légère que la sienne. Mais il y a plus, car ce n'est pas lui qui nous en charge. La condition de cette vie nous la rend inévitable, et ce qu'il exige de nous, c'est, à la lettre, que nous fassions de nécessité vertu. Quand on porte ainsi sa croix à la suite du Sauveur, c'est-à-dire, en imitant sa patience, il l'adoucit encore par l'onction de sa grace, et il se joint à nous pour nous aider à en soutenir le poids. Combien d'ames rendent témoignage qu'elles la trouvent aussi délicieuse qu'elle leur est méritoire! tandis que ceux qui la portent avec impatience gémissent sous le faix, et s'en font un double enfer, celui de cette vie, et celui de l'autre: puisqu'il faut souffrir de quelque façon que ce soit, n'est-il pas plus raisonnable de se sauver en souffrant moins, que de se damner en souffrant plus?

[2] Si chaque jour a sa peine, chaque jour doit avoir

qui peut mettre obstacle à l'observation de la loi de J. C. La vie même n'en est pas exceptée. Il faut être disposé à la perdre, plutôt que de la conserver par une seule prévarication. Quoi de plus révoltant pour la nature? On peut dire même, quoi de moins raisonnable aux yeux de la prudence charnelle? Cependant rien n'est plus sage, ni plus salutaire; « car, *ajoute le* » *Sauveur,* celui qui voudra sauver sa vie *aux* » *dépens de ce qu'il me doit,* la perdra; et qui » la perdra pour moi et pour l'Evangile, la [1] » sauvera : et que servira à un homme de ga- » gner tout l'univers, s'il vient à se perdre? » ou qu'aura-t-il à donner en échange pour soi- » même »?

M. 8. v. 35. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam : qui autem perdiderit animam suam propter me et Evangelium, salvam faciet eam.
36. Quid enim proderit homini, si lucretur mundum totum : et detrimentum animæ suæ faciat?
37. Aut quid dabit homo commutationis pro anima sua?

Pour sentir toute la force de ce raisonnement, il faut remarquer que le Sauveur paroît supposer un homme qui donneroit sa vie pour quelqu'un des biens, ou même pour tous les

aussi sa patience. On dit ceci pour ces personnes qui ont leur bon et leur mauvais jour, à-peu-près comme dans les fièvres intermittentes.

[1] Ici tous les potentats de l'univers demeurent court. Nul d'eux n'a jamais pu dire : il y a à gagner pour celui qui perdra la vie à mon service. Cependant il peut y avoir à gagner pour ceux qui perdent la vie au service du Prince; mais c'est lorsque, dans le service du Prince, on n'envisage que le service de Dieu; et ce n'est pas le Prince alors, c'est Dieu seul qui promet la récompense, et qui la donne.

biens de ce monde. Il est évident que cet homme seroit un insensé, puisqu'en perdant la vie, il se seroit mis hors d'état de jouir de tout ce qu'il auroit voulu acquérir à ce prix, et que ne possédant rien de plus, il auroit encore la vie de moins. Or, tel et mille fois plus insensé est celui qui sauve sa vie aux dépens de son ame, c'est-à-dire, qui conserve la vie présente en lui sacrifiant la vie future. On peut dire qu'il ne sauve rien, puisque ce qu'il sauve il doit nécessairement le perdre, et que le moment viendra pour lui où il sera à cet égard comme s'il ne l'avoit pas sauvé; mais en même temps il se trouvera avoir tout perdu, puisque la vie qu'il aura perdue doit durer éternellement, et que, dans cette éternelle durée, il n'y aura pas un seul instant où l'on ne puisse dire véritablement de lui, il a tout perdu; tandis que l'homme qui aura sacrifié sa vie à son devoir, se trouvera n'avoir rien perdu, puisque ce qu'il aura perdu devoit nécessairement périr, et il aura gagné tout en gagnant une vie éternelle et éternellement heureuse. J. C. parle directement du sacrifice de la vie, parce que seul il renferme tous les autres, et encore parce que la profession du christianisme alloit être, par les persécutions qui devoient s'élever, un engagement prochain au sacrifice de la vie. Il falloit y préparer les nouveaux

Disciples; mais pour le faire d'une manière plus efficace, et afin de guérir la crainte par une plus grande crainte, il déploie à leurs yeux l'appareil formidable de ce grand jugement où il doit accabler du poids de son éternelle indignation, ces lâches Disciples que la vue des tourmens et de la mort aura fait tomber dans une honteuse apostasie. C'est pour cela qu'immédiatement après les dernières paroles qu'on a rapportées, il dit celles-ci : « Si quel-
» qu'un a honte de moi et de mes paroles parmi
» cette race infidelle et dépravée, le Fils de
» l'Homme, de son côté, aura honte de lui
» lorsqu'il viendra dans l'éclat de sa majesté,
» de celle de son Père et de ses Anges. Car le
» Fils de l'Homme doit venir avec la gloire de
» son Père, et accompagné de ses Anges; et
» alors il rendra à chaçun selon ses œuvres.
» Ensuite, *adressant la parole aux seuls Dis-*
» *ciples,* il leur disoit : Je vous le dis en vérité;
» de ceux qui sont ici présens, il y en a quel-
» ques-uns qui ne mourront point, qu'ils ne
» voient paroître le royaume de Dieu dans sa
» puissance, le Fils de l'Homme dans *les splen-*
» *deurs de* son règne ».

58. Qui enim me confusus fuerit, et verba mea, in generatione ista adultera et peccatrice : et Filius Hominis confundetur eum, cùm venerit,

L. 9. v. 26. In majestate sua, et Patris, et sanctorum Angelorum.

Matth. 16. v. 27. Filius enim Hominis venturus est in gloria Patris sui cum Angelis suis : et tunc reddet unicuique secundùm opera ejus :

M. 8. v. 39. Et dicebat illis : Amen dico vobis, quia sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant regnum Dei veniens in virtute.

Matth. 16. v. 28. Filium Hominis venientem in regno suo.

CHAPITRE XXX.

Transfiguration. — Retour d'Élie annoncé. — Contraste des humiliations de J. C. avec sa gloire.

Cette magnifique promesse ne tarda pas à être accomplie; car nous croyons, avec la plupart des anciens, que ce fut à la transfiguration. Ceux qui veulent en trouver l'accomplissement dans l'établissement de l'Église sur les ruines de Jérusalem détruite, n'ont pas pensé que le Fils de l'Homme ne s'y est pas montré en personne, et que cependant il est dit ici qu'on le verra. D'autres ont cru que l'état où il parut après sa résurrection, et encore plus la gloire qui accompagna son ascension, suffisent pour vérifier l'oracle : cela peut être; mais alors il fut vu de tous ses Disciples, et il est dit ici qu'il ne sera vu que de quelques-uns. Enfin, on a renvoyé l'accomplissement au jugement dernier; et tout y conviendroit, si quelques-uns des Disciples n'avoient jamais dû mourir : mais nous savons que ce privilége n'a été accordé à aucun d'entr'eux; car il y a long-temps qu'on a reconnu que la prétendue immortalité de S. Jean n'est qu'une opinion

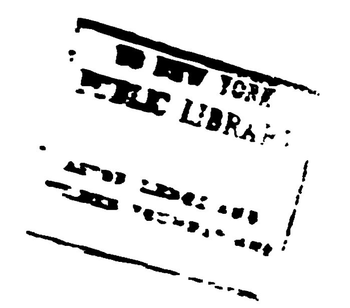
ÉCOLE D'ITALIE.



Peint par Raphael d'Urbin. Desst et Gravé par L. Petit qui a dirigé les Gravures de la Vie de J.C. [illegible] 1804.

Ils virent la gloire de Jesus, et les deux personnes qui étoient avec lui.

St Luc Chap. 9. V. 32.


NEW YORK
LIBRARY

» qui en puisse faire de si blancs. Tout-à-coup » il parut deux hommes qui s'entretenoient » avec lui. C'étoit Moïse [1] et Élie. Ils parurent » dans un état de gloire, et ils parloient *de sa* » *passion et* de sa mort qui devoit arriver à » Jérusalem. Mais Pierre et ceux qui étoient » avec lui, étoient accablés de sommeil; *ce* » *qui fortifie la conjecture de ceux qui croient* » *que ceci se passa le soir*. En se réveillant, » ils virent la gloire de Jésus, et les deux per- » sonnes qui étoient avec lui. Moïse et Élie » alloient le quitter, lorsque, » charmé de la gloire de son maître, et goûtant une partie de la joie dont elle remplit les Saints qui la voient dans tout son éclat, « Pierre dit à Jésus : Maître, » il est bon pour nous d'être ici. Si vous vou- » lez, dressons-y trois tentes, une pour vous, » une pour Moïse [2], et une pour Elie ».

velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.

L. 9. v. 30. Et ecce duo viri loquebantur cum illo. Erant autem Moyses et Elias,

31. Visi in majestate: et dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem.

32. Petrus verò, et qui cum illo erant, gravati erant somno. Et evigilantes viderunt majestatem ejus, et duos viros qui stabant cum illo.

33. Et factum est cùm discederent ab illo,

ait Petrus ad Jesum. Præceptor, bonum est nos hic esse: et faciamus tria tabernacula, unum tibi, et unum Moysi, et unum Eliæ.

---

[1] Il est certain qu'Élie étoit présent en corps et en ame. On ignore s'il en étoit de même de Moïse. Dieu avoit pu également ou le ressusciter, ou lui former un corps d'air semblable à celui que prennent les Anges lorsqu'ils paroissent dans une forme visible.

[2] Pierre les avoit connus, soit par inspiration, soit qu'ils eussent quelque marque particulière qui servît à les faire connoître à ceux qui savoient leur histoire, à-peu-près comme nous les connoissons dans les tableaux; ou peut-être que Jésus, dans la conversation qu'il eut avec eux, et dont les Apôtres avoient pu entendre une partie, les avoit nommés en leur adressant la parole.

Des hommes glorifiés, tels qu'étoient Moïse et Élie, pouvoient-ils avoir besoin qu'on leur préparât une demeure sur la terre? Et le Fils de Dieu n'y étoit-il descendu que pour y fixer son séjour sur une montagne hors de la vue et du commerce des hommes? Ce que Pierre proposoit n'étoit donc pas raisonnable; aussi ajoute-t-on « qu'il ne savoit pas bien ce qu'il » disoit, parce » qu'outre la surprise et la joie dont ils étoient saisis, lui et ses compagnons, » de la frayeur qu'ils avoient, ils étoient tout » hors d'eux-mêmes ». Cependant ses desirs furent en quelque sorte accomplis. « Comme il » parloit encore, il parut une nuée lumineuse » qui, *comme un pavillon céleste,* les couvrit » de son ombre *rayonnante. Moïse et Élie s'en-* » *foncèrent dans la nue, et disparurent.* Lorsqu'ils y entrèrent, les Apôtres eurent *encore* » *plus* peur. Au même moment il sortit de la » nue une voix qui dit : C'est-là mon Fils bien-» aimé, en qui j'ai mis toutes mes délices : écou-» tez-le. Tandis que la voix se faisoit entendre, » il ne se trouva que Jésus tout seul, *afin qu'il* » *ne fût pas douteux que c'étoit de lui seul* » *qu'elle parloit.* A ces paroles, les Disciples, » saisis *d'un redoublement* de frayeur, tom-» bèrent le visage contre terre. Mais Jésus s'ap-» prochant les toucha, et leur dit : Levez vous, » et n'ayez point de peur. Alors levant les yeux

M. 9. v. 5. Non enim sciebat quid diceret :

erant enim timore exterriti.

Matth. 17. v. 5. Adhuc eo loquente,

L. 9. v. 34. Facta est nubes,

Matth 17. v. 5. Lucida,

L. 9. v. 34. Et obumbravit eos : et timuerunt, intrantibus illis in nubem :

35. Et vox facta est de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus,

Matth. 18. v. 5. In quo mihi complacui : ipsum audite.

L. 9. v. 36. Et dum fieret vox, inventus est Jesus solus.

Matth. 17. v. 6. Et audientes Discipuli ceciderunt in faciem suam, et timuerunt valde.

7. Et accessit Jesus, et tetigit eos; dixitque eis : Surgite, et nolite timere.

8. Levantes autem oculos suos,

M. 9. v. 7. Et statim circumspicientes, ne-

» et les jetant de tous côtés, ils ne virent plus » avec eux que Jésus » revenu à son état ordinaire; c'est-à-dire, qu'il arrêta de nouveau ces torrens de lumière, qui faisoient continuellement effort pour se répandre de sa divinité sur sa sainte humanité. Car l'état glorieux dans lequel il venoit de se montrer étoit, si l'on peut parler ainsi, son état naturel; et le miracle n'étoit pas qu'il eût paru quelques momens dans cette gloire propre du Fils unique du Père, mais que, par un effet de sa toute-puissance, il la renfermât au-dedans de lui-même, et qu'il l'empêchât de frapper et d'éblouir tous les yeux.

minem amplius viderunt, nisi Jesum tantum secum.

« Comme ils descendoient de la montagne, » Jésus ordonna aux Disciples de ne dire à » personne ce qu'ils avoient vu, que quand le » Fils de l'Homme seroit ressuscité d'entre les » morts ». De plusieurs raisons que l'on donne de ce secret mystérieux, la plus simple, et peut-être par cette raison la véritable, c'est qu'il étoit dans l'ordre des décrets divins que la gloire de l'Homme-Dieu ne fût pleinement manifestée qu'après sa passion, et que, maître de ses faveurs et de ses prédilections, il ne voulut pas étendre plus loin la révélation particulière qu'il venoit de faire à ses trois Disciples les plus chéris. Ceux-ci, sans chercher d'autres raisons, en avoient une suffisante de

8. Et descendentibus illis de monte, præcepit illis ne cuiquam quæ vidissent, narrarent, nisi cum Filius Hominis à mortuis resurrexerit.

se taire, dans la défense que Jésus leur faisoit
L. 9. v. 36. Et ipsi tacuerunt, et nemini dixerunt in illis diebus quidquam ex his quæ viderant.
de parler. « Ils gardèrent *donc* le silence, et
» ne dirent rien à personne, en ce temps-là,
» des choses qu'ils avoient vues. *Cependant,*
» *comme il ne leur étoit pas défendu d'en par-*
M. 9. v. 9. Et verbum continuerunt apud se: conquirentes quid esset: Cùm a mortuis resurrexerit.
» *ler entre eux,* ils se demandoient l'un à l'au-
» tre ce que vouloit dire : quand il sera res-
» suscité d'entre les morts ». Rien n'étoit plus clair; mais parce qu'il leur étoit arrivé souvent de se tromper en expliquant les paroles de Jésus dans le sens littéral, ils craignoient que ce sens ne les trompât encore en cette occasion.

La pensée de sa résurrection leur rappela le souvenir de sa mort. Il paroît même qu'ils avoient entrevu qu'elle ne devoit pas être bien éloignée; ce qui leur causoit de l'embarras: car n'ayant encore aucune idée de son second avénement, et croyant que sa mort seroit le terme de tout ce qu'il devoit faire en ce monde, ils étoient surpris de ne pas voir l'accomplissement d'une ancienne prophétie qui, au sentiment de tous leurs Docteurs, devoit être l'infaillible préliminaire des exploits du Messie, et de l'établissement de son règne sur la terre. C'étoit la venue d'Élie qu'on ne voyoit pas arriver; car ce qui venoit de se passer à leurs yeux, ne devoit en être regardé que comme une courte apparition. Pour s'éclaircir, « ils
9. Et interrogabant eum, dicentes : Quid
» firent à Jésus cette question : Pourquoi donc

» les Pharisiens et les Scribes disent-ils qu'il » faut qu'Élie vienne auparavant? Il leur ré- » pondit, *parlant du second avénement:* Élie » viendra en effet, et il [1] rétablira toutes cho- » ses; et il en sera *de lui* [2] comme du Fils de » l'Homme, dont il est écrit, qu'il doit souf- » frir beaucoup, et être traité avec mépris. » *Mais enfin, s'il faut que chaque avénement* » *ait son Élie, et ôter ce prétexte à l'incrédu-* » *lité des Juifs*, je vous dis, *ajouta le Sau-* » *veur*, qu'Élie est déjà venu, qu'ils ne l'ont » pas connu, et qu'ils lui ont fait souffrir tout » ce qu'ils ont voulu, comme il est écrit de lui.

ergo dicunt Pharisæi et Scribæ, quia Eliam oportet venire primum? *Matth.* 17. v. 11. At ille respondens, ait eis: Elias quidem venturus est, et restituet omnia. *M.* 9. v. 11. Et quomodo scriptum est in Filium Hominis, ut multa patiatur, et contemnatur.

12. Sed dico vobis quia, *Matth.* 17. v. 12. Elias jam venit, et non cognoverunt eum, *M.* 9. v. 12. Et fecerunt illi quæcumque voluerunt, sicut scriptum est de eo.

---

[1] C'est-à-dire qu'il amènera les Juifs à la connoissance du véritable Messie. C'est le sentiment commun, et il paroît certain. Les Juifs croient pareillement qu'Élie viendra, et qu'il rétablira toutes choses; ce qu'ils entendent d'une manière bien différente de la nôtre. Ils en attendent aussi la solution de tous leurs doutes. C'est leur dernière réponse aux grandes difficultés. *Élie viendra*, disent-ils, lorsqu'ils ne savent plus que dire.

[2] Élie sera persécuté comme J. C. On lit au chap. 11 de l'*Apocalypse*, que la bête prévaudra contre les deux témoins, et qu'elle les mettra à mort. C'est l'opinion commune qu'Élie et Énoch sont ces deux témoins. J. C., en prédisant que le premier essuiera des traitemens pareils aux siens, rend sa mort plus que probable. Celle d'Énoch ne l'est guère moins, ne fût-ce qu'en vertu de la loi commune, dont il n'est pas vraisemblable qu'aucun homme soit exempt, après que l'auteur de la vie a bien voulu s'y assujétir.

... Les enfans le
... ne le
... pas encore
... ence.
... poser es
... u elles
... jusqu'à
... à con-
... ainsi cet
... à la ma-
... et le
... cette con-
... ne profite
... lumière
... demander
... raison ni
... Disciples
... mi-
... état d'en
... caractères mysté-
... tion de leur en
... tout de J. C., et
... Esprit, qui n'est
... que parce
... avoient
... nnent pas.



CHAPITRE XXXI.

Lunatique guéri. — Démon qui ne se chasse qu'avec la prière et le jeûne. — Autre prédiction de la mort de Jésus-Christ et de sa Résurrection. — Tribut payé.

Jésus et ses Apôtres qui l'accompagnoient, avoient passé la nuit sur la montagne. « Le » jour suivant, comme ils en descendoient, » une grande multitude de peuple vint au-devant d'eux. Jésus étant venu au lieu où » étoient ses *autres* Disciples, vit autour d'eux » une grande foule, et des Scribes qui raisonnoient avec eux. A la vue de Jésus tout ce » monde fut frappé d'étonnement et de crainte. » Comme ils accouroient à lui, et qu'ils le » saluoient, il leur demanda : De quoi disputez-vous ensemble? *A l'instant même, et* » *avant qu'ils eussent le temps de répondre,* » un homme de la troupe l'aborda, qui se jeta » à genoux devant lui, en disant : Maître, je » vous ai amené mon fils qui est possédé d'un » esprit muet [1]. Jetez, je vous prie, les yeux

L. 9. v. 37. Factum est autem in sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa.

M. 9. v. 13. Et veniens ad Discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, et Scribas conquirentes cum illis.
14. Et confestim omnis populus videns Jesum, stupefactus est, ex expaverunt, et accurrentes salutabant eum.
15. Et interrogavit eos : Quid inter vos conquiritis ?
16. Et respondens unus de turbâ,

Matth. 17. v. 14. Accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens :

M. 9. v. 16. Magister, attuli filium meum ad te habentem spiritum mutum :

[1] J. C. l'appelle plus bas : *esprit sourd et muet.* Il est désigné par l'effet qu'il produisoit, qui étoit d'ôter à cet enfant l'usage de l'ouïe et de la parole.

[illegible] Seigneur, [illegible] ayez pitié de [illegible] lunatique, et il est misé- [illegible] car il tombe souvent [illegible] dans l'eau. Le démon [illegible] aussi-tôt; il [illegible] il écume, et [illegible] en le met- [illegible] demeure [illegible] à vos Disci- [illegible] le démon, et

[illegible] ce qui [illegible] Les Scribes, té-

[illegible] par accès; peut- [illegible] le cours de la [illegible] le disent, [illegible] d'une apparence de [illegible] : car on voit ici que [illegible] ne fût possédé. Ajouter [illegible] d'induire les hommes [illegible] de la lune, qu'ils au- [illegible] de tout le mal, c'est lui [illegible] de sa méchanceté; [illegible] de sa subtilité, puisqu'enfin [illegible] à lui, et personne à la lune. [illegible] le démon possédât ce jeune [illegible] de temps en temps. Le [illegible] il pouvoit, le plus qu'il [illegible] qu'il ne vouloit. Il ne faut [illegible]

moins de l'impuissance des Disciples, s'en prévaloient contre eux, et peut-être contre leur maître, de qui ils disoient tenir le pouvoir qui venoit de se trouver en défaut. Ceux-ci, à leur tour, n'avoient pas eu assez de foi pour chasser le démon ; et ce mauvais succès, dans une occasion si éclatante, avoit bien pu les jeter dans le découragement, peut-être même dans la défiance. Le père, de son côté, avoit encore une foi bien incertaine, comme on le verra bientôt par ses paroles. Ainsi on a raison de penser que c'étoit à tous ceux qui étoient présens que s'adressoit cette parole d'indignation que proféra le plus doux des hommes, après avoir entendu le récit de ce qui venoit de se passer. « O race infidelle et perverse ! leur dit- » il, jusques à quand serai-je avec vous, et vous » souffrirai-je? Amenez ici votre fils, *ajouta- » t-il au père*. On apporta l'enfant. Lorsqu'il » approchoit, et dès qu'il eut apperçu Jésus, » l'esprit se mit aussi-tôt à le tourmenter. Il » le renversa par terre, où il se rouloit en écu- » mant ». Jésus le permettoit, afin que l'on connût mieux la grandeur de sa puissance, lorsqu'on connoîtroit la grandeur du mal ; et parce que la connoissance de sa durée servoit encore à cette fin, « il demanda au père du » possédé : Combien y a-t-il que cela lui arrive ? » Dès son enfance, dit le père ; et le démon l'a

41. Respondens autem Jesus,
M. 9. v. 18. Eis dixit :
L. 9. v. 41. O generatio infidelis, et perversa!
Matth. 17. v. 16. Quousque ero vobiscum ? usquequo patiar vos ?
L. 9. v. 41. Adduc huc filium tuum.
Matth. 9. v. 19. Et attulerunt eum.
L. 9. v. 42. Et cùm accederet,
M. 9. v. 19. Et cùm vidisset eum, statim spiritus conturbavit illum :
L. 9. v. 42. Elisit illum,
M. 9. v. 19. Et elisus in terram, volutabatur spumans.
20. Et interrogavit patrem ejus : Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit ? At ille ait : Ab infantiâ ;

21. Et frequenter eum in ignem et in aquas misit, ut eum perderet: sed si quid potes, adjuva nos, misertus nostri.

22. Jesus autem ait illi: Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.
23. Et continuò exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat: Credo, Domine: adjuva incredulitatem meam.

24. Et cùm videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritui immundo, dicens illi: Surde et mute spiritus, ego præcipio tibi, exi ab eo: et ampliùs ne introeas in eum.
25. Et exclamans, et multùm discerpens eum, exiit ab eo, et factus est sicut mortuus, ita ut multi dicerent: Quia mortuus est.
26. Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum, et surrexit.

» souvent jeté dans le feu ou dans l'eau pour » le faire périr. Mais si vous pouvez quelque » chose, ayez pitié de nous, et secourez-nous ». *Il doutoit du pouvoir de Jésus, et Jésus lui apprend que, par la foi, il pourroit devenir lui-même tout-puissant.* Si vous pouvez croire, « lui dit-il, tout est possible à celui qui » croit. Aussi-tôt le père de l'enfant s'écria, les » larmes aux yeux : Je crois, Seigneur, *et si* » *ce n'est pas autant qu'il faut*[1], fortifiez mon » peu de foi. Alors Jésus, voyant le peuple » venir en foule, menaça l'esprit immonde, » et lui dit : Esprit sourd et muet, sors du » corps de cet enfant, et n'y entres plus : je te » le commande. *Le démon obéit, mais en démon.* Il sortit du possédé, jetant de grands » cris, et[2] l'agitant avec beaucoup de violence; » et l'enfant demeura comme mort, en sorte » que plusieurs disoient, il est mort. Mais » Jésus le prenant par la main, lui aida à se

---

[1] On doit s'attendre à être exaucé, lorsqu'en commençant par faire ce qui dépend de soi, on demande à Dieu qu'il fasse le reste. *Dieu ne commande pas des choses impossibles ; mais, en commandant, il avertit de faire ce que l'on peut, de demander ce que l'on ne peut pas, et il secourt afin qu'on le puisse.* S. Aug.

[2] Image des violentes agitations que le démon excite dans une ame qu'il est forcé de quitter. C'est une espèce d'agonie, mais par laquelle on passe de la mort à la vie.

» lever, et l'enfant se leva; et dès ce moment » il fut guéri. Jésus le remit entre les mains de » son père. Tous étoient dans l'admiration de » la grande puissance de Dieu ».

Matth. 17. v. 17. Et curatus est puer ex illâ horâ.
L. 9. v. 43. Et reddidit illum patri ejus.
44. Stupebant autem omnes in magnitudine Dei.

Cependant les Disciples avoient sur le cœur la confusion qu'ils avoient essuyée devant une assemblée si nombreuse. Ils ne pouvoient plus, après ce prodige, soupçonner l'impuissance de leur maître. Voulant donc savoir la véritable cause de la leur, « lorsque Jésus fut entré » dans la maison, ils l'abordèrent en particu- » lier, et lui dirent : Pourquoi n'avons-nous » pas pu chasser ce démon? Jésus leur repar- » tit : C'est à cause de votre peu de foi. *Alors* » *éclairés sur ce qui leur manquoit*, les Apô- » tres dirent au Seigneur : Augmentez en nous » la foi ». On doit présumer que le Seigneur exauça dès-lors, jusqu'à un certain point, une prière qui n'avoit pu être inspirée que par lui seul. Mais afin qu'ils connussent mieux le prix d'un si grand don, et qu'ils apprissent par-là à le desirer avec plus d'ardeur, et à le demander avec plus d'instance, « le Seigneur leur

M. 9. v. 27. Cùm introisset in domum,
Matth. 17. v. 18. Accesserunt Discipuli ad Jesum secretò, et dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum?
19. Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram.
L. 17. v. 5. Et dixerunt Apostoli Domino : Adauge nobis fidem.
6. Dixit autem Do-

Jésus est présent qui tend la main, et qui aide à se relever. On est surpris de se retrouver soi-même, ou plutôt un autre soi-même, aussi différent de ce que l'on étoit, que la paix l'est du trouble, et la santé de la fièvre. Dieu secourable, voudroit-on vous quitter encore pour rentrer dans les fers du tyran?

» tagne » (c'étoit apparemment celle où il s'étoit transfiguré, qu'on pouvoit appercevoir de l'endroit où Jésus parloit) : « Passez d'ici là, et elle y passeroit; et rien ne » vous seroit impossible ». A cette instruction, Jésus en joignit une autre qui avoit un rapport plus particulier à ce qui venoit d'y donner occasion. « Au reste, *ajouta-t-il*, cette sorte » de démon ne se chasse qu'avec [1] la prière et » le jeûne ».

Transi hinc illuc, et transibit, et nihil impossibile erit vobis.

20. Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem, et jejunium.

rable par sa petitesse au grain de senevé, c'en seroit assez pour opérer les plus grands prodiges. On a cru trouver le fond de cette explication dans ces paroles que J. C. proféra dans une autre circonstance : *Je vous dis en vérité, quiconque dira à cette montagne : ôtez-vous de là, et jetez-vous dans la mer, et cela* SANS HÉSITER, *et croyant que tout ce qu'il dit va se faire, cela se fera en sa faveur.*

On peut avoir la foi des mystères, sans avoir la foi des miracles. C'étoit cependant une espèce d'infidélité dans les Apôtres, de n'avoir pas celle-ci, parce qu'après que J. C. leur avoit conféré le pouvoir de faire des miracles, et nommément celui de chasser les démons, il ne leur étoit plus permis de douter que ce pouvoir ne dût être efficace, toutes les fois qu'ils seroient dans l'occasion de l'exercer. Ils firent à-peu-près la faute de Moïse lorsqu'il frappa deux fois le rocher. Car, dit S. Chrysostôme, la foi dans les justes même n'est pas toujours également vive et inébranlable. Elle a ses momens de foiblesse, où elle ne tombe pas, mais elle chancelle.

[1] Il arrive souvent que les démons qui possèdent les

Après avoir quitté le Thabor, Jésus tourna toutes ses pensées vers le Calvaire. Il devoit l'aller chercher en Judée et à Jérusalem ; mais il voulut encore visiter Capharnaüm, qu'il devoit ensuite quitter sans retour. C'étoit une grace de plus qu'il accordoit à cette ville infidelle ; et celui qui ne voyoit périr qu'à regret des ames dont le salut alloit lui coûter tout son sang, n'avoit pas besoin d'autres motifs pour entreprendre ce voyage. « Etant *donc* partis » du voisinage de la montagne, où il ne paroît pas qu'ils se soient arrêtés plus d'un jour entier, Jésus et ses Disciples traversèrent » la Galilée; *mais afin de n'être pas retardé* » *dans sa marche*, Jésus ne vouloit pas que

M. 9. v. 29. Et inde profecti

prætergrediebantur Galilæam :

Nec volebat quemquam scire.

---

ames ne se chassent pas d'une autre manière. *Pour nous*, disoient les Apôtres, *nous nous appliquerons assidûment à la prière et au ministère de la parole. Act. 6.* Ils connoissoient alors la nécessité de ce moyen. Les hommes apostoliques qui l'ont appris d'eux et de leur maître, joignent toujours la prière à la prédication : souvent même ils y ajoutent de grandes austérités. L'enfer attaqué par de telles armes, ne résiste pas long-temps ; mais il se rit de ceux qui n'emploient contre lui que des paroles. Ils ne lui enlèvent aucune proie, et peut-être ne désespère-t-il pas de les voir devenir la sienne. La prière sans la parole sera toujours un moyen plus efficace de conversion, que la parole sans la prière. Toute l'éloquence des orateurs n'auroit jamais fait ce que firent les larmes de Monique.

» personne le sût. Pendant qu'ils étoient dans » la Galilée, et que tout le monde étoit dans » l'admiration des grandes choses que faisoit » Jésus, il instruisoit ses Disciples, et leur » disoit : Pour vous, gravez bien dans vos » cœurs ce que je vais vous dire. Le Fils de » l'Homme doit être livré entre les mains des » hommes. On le fera mourir; et après avoir » été mis à mort, il ressuscitera le troisième » jour ».

Matth. 17. v. 21. Conversantibus autem eis in Galilea,

L. 9. v. 44. Omnibusque mirantibus in omnibus quæ faciebat, dixit ad Discipulos suos : Ponite vos in cordibus vestris sermones istos : Filius enim Hominis futurum est ut tradatur in manus hominum.

M. 9. v. 30. Et occident eum, et occisus tertiâ die resurget.

On voit combien il avoit à cœur d'empêcher que l'idée de ses grandeurs et de ses merveilles n'effaçât de leur esprit celle de ses opprobres et de ses souffrances. On donne encore une autre raison de ses prédictions si souvent réitérées de sa passion prochaine. Elles apprenoient aux Disciples qu'elle devoit être pleinement volontaire (car il n'étoit pas difficile de l'éviter à celui qui avoit pu la prévoir), et elles servoient ainsi à en diminuer le scandale. « Mais les Disciples ne comprenoient point » *encore* ce qu'il disoit : c'étoit une chose ca» chée pour eux; de sorte qu'ils n'y [1] enten-

L. 9. v. 45. At illi ignorabant verbum istud, et erat velatum ante eos, ut non sentirent

[1] Les choses qu'on nous dit ont beau être claires, lorsqu'elles nous déplaisent nous les trouvons toujours obscures. Telles étoient, à l'égard des Apôtres, les paroles de J. C., lorsqu'il leur annonçoit ses souffrances et sa mort. Elles blessoient l'amour qu'ils lui portoient; elles déconcertoient les vues de leur ambition qui ne savoit

» drachmes » que chaque Juif payoit tous les ans pour l'entretien du temple, « vinrent trou- » ver Pierre, et lui dirent : Votre maître ne » paye-t-il pas les deux drachmes »? On a prétendu que c'étoit ici une de ces questions captieuses que l'on faisoit quelquefois au Sauveur à dessein de le calomnier, et qu'on s'étoit adressé à Pierre, parce qu'on croyoit qu'il donneroit plus aisément dans le piége que son maître. Mais comme ces malignités réfléchies

Capharnaüm, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum et dixerunt ei : Magister vester non solvit didrachma?

volontaire; mais les receveurs même ne semblent-ils pas l'insinuer, lorsqu'au lieu de l'exiger absolument, ils se contentent de dire : *Votre maître ne paye-t-il pas les deux drachmes?* Cependant ce qui a paru plus décisif en faveur de l'opinion qu'on a suivie, c'est qu'on ne sait plus en quel sens J. C. se dit exempt du tribut par sa qualité de Fils de celui à qui on le paye, si ce tribut n'est point payé à Dieu. J. C. n'a jamais pu être appelé en aucun sens le fils des Empereurs romains. Mais, a-t-on dit, n'étoit-il pas fils de David? Oui, mais remarquez que ce ne sont pas en général les enfans des Rois qui sont déclarés ici exempts du tribut, mais seulement les *propres* enfans des Rois qui l'exigent, ceux qui ne sont pas *étrangers* à leur égard. Dira-t-on que la postérité de David n'étoit pas étrangère aux Empereurs romains? Dira-t-on que toute cette postérité, car on ne parle pas ici seulement de l'aîné, étoit dispensée légitimement de payer le tribut à César? Cela est-il raisonnable? Il faudroit le dire cependant, s'il étoit vrai que la qualité de fils de David dispensoit J. C. de payer le tribut aux Romains.

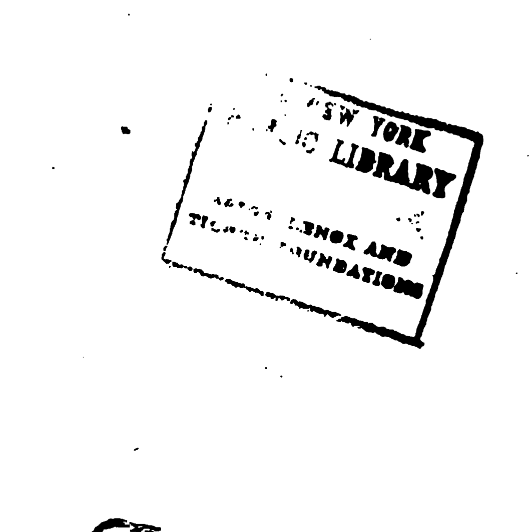
illud : et timebant interrogare de hoc verbo.

Matth. 17. contristati sunt vehementer.

25. Et

...s le génie des Phari-
...s Publicains que nous
...rs bien usé à l'égard de
...rel de penser que ce fut
... maître que ceux-ci firent
...sciple. Pierre, *qui n'igno-*
...Jésus avoit coutume de faire
...constance, répondit : Oui,
...paye les deux drachmes. Lors-
... dans la maison, Jésus, *à qui*
...connu, le prévint, et lui dit :
... vous en semble? De qui est-ce
... de la terre tirent des tributs ou
...s? Est-ce de leurs enfans ou des
...? C'est des étrangers, répondit-il.
...partit : Les enfans en sont donc
...? Et à plus forte raison le Fils uni-
... Dieu ne doit pas être soumis à un tribut,
... étant imposé pour le temple, se paye
...ment au Dieu qu'on y adore. C'est la
...quence de l'espèce de parabole que Jésus
... de proposer à Pierre. Sans doute il en
...prit le sens, lui qui, d'une part, n'igno-
... pas quel étoit l'objet de cette sorte de con-
...bution, et qui, de l'autre, avoit confessé si
...ment la filiation divine de son maître.
Néanmoins, *ajouta le Sauveur*, pour ne pas [1]

[1] On a déjà parlé, *pag.* 382, du scandale qui se prend par malice, et qu'il faut mépriser, et de celui qui se



ÉCOLE FLAMANDE.



P. P. Rubens pinx. — Foulconnier Sculp.

..........Vous lui trouverez dans la bouche un Sicle, prenez-le et le leur donnez pour moi et pour vous. *St. Math. Chap. 17. V. 27.*

» scandaliser ces gens-là, allez à la mer, jetez » l'hameçon, et le premier poisson qui s'y » prendra, tirez-le : et lui ouvrant la bouche, » vous y trouverez une pièce de quatre drach- » mes. Prenez-la, et la leur donnez pour moi » et pour vous ».

dalizemus eos, vade ad mare, et mitte hamum : et eum piscem, qui primus ascenderit, tolle : et aperto ore ejus, invenies staterem : illum sumens, da eis pro me et te.

---

prend par foiblesse, et qu'on doit ménager. Celui-ci étoit de la seconde espèce, et J. C., en le ménageant comme il fait, nous incline encore à croire que la demande du tribut n'avoit pas été faite par malice. La raison de ne pas ménager le premier, c'est que la malice ou la méchanceté se scandaliseroit des ménagemens même dont on useroit pour ne pas la scandaliser. Tout est scandale pour qui veut le prendre.

quèrent pas apparemment de se prévaloir de la parenté, qui, dans l'usage commun des royaumes de la terre, donne le droit au premier rang. La plupart avoient donc quelque titre pour y prétendre; et qui doute que chacun ne crût que le sien étoit le meilleur? Le seul qui devoit en décider dans les principes du nouvel Evangile, leur manquoit à tous, et Jésus se servit de cette occasion pour le leur faire connoître. « Comme il n'ignoroit pas de » quelles pensées leur esprit étoit occupé, il » leur demanda, lorsqu'ils furent dans la maison : De quoi parliez-vous en chemin? *L'or-* » *gueil découvre sa honte en craignant de se* » *découvrir.* Parce qu'ils avoient disputé en » chemin, qui d'entre eux étoit le plus grand, » ils ne répondirent rien. Jésus s'étant assis, » appela les douze. Ils approchèrent de lui », et croyant avoir trouvé un tour heureux pour en tirer l'éclaircissement de leur doute, sans lui avouer leurs prétentions ambitieuses, au lieu de demander « qui d'entre eux étoit le plus » grand, ils lui dirent, *comme faisant abstrac-* » *tion d'eux-mêmes :* Qui estimez vous le plus » grand dans le royaume des cieux »? Jésus en entendit plus que ces paroles ne paroissoient en exprimer; et pour répondre en même temps à ce qu'ils disoient et à ce qu'ils ne disoient pas, il prononça cet oracle sous lequel il faut que

47. At Jesns videns cogitationes cordis illorum.

M. 9. v. 32. Cùm domi essent, interrogabat eos : Quid in vià tractabatis?

33. At illi tacebant; siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum major esset?

34. Et residens vocavit duodecim,

Matth. 18. v. 1. In illa hora accesserunt Discipuli ad Jesum, dicentes : Quis, putas, major est in regno cœlorum?

» royaume des cieux. Quiconque donc se fera » petit comme cet enfant [1], celui-là est le plus » grand dans le royaume des cieux ».

mini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.

4. Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cœlorum.

L'enfance est l'âge de la simplicité, de la candeur et de l'innocence, qualités aimables qu'un Disciple de l'Évangile doit s'efforcer d'avoir à tout âge. Il n'en sera toujours que plus chéri de Dieu et des hommes. Cependant ce ne sont pas ces vertus charmantes que J. C. a directement en vue dans les paroles qu'on vient de lire : celle dont il s'agit est d'une perfection plus sublime, mais en même temps d'une pratique beaucoup plus difficile. Les enfans n'ont aucune considération dans le monde, et ils n'en desirent pas. Ils ont le dernier rang dans la société, et ils s'y tiennent. Tous leur commandent, jusqu'à leurs esclaves, s'ils sont de condition à en avoir, et ils obéissent à tous; et il est vrai de dire que la dépendance est leur état naturel. C'est par cet endroit que J. C. prescrit ici aux Apôtres de leur

---

y aboutit. Etouffez d'abord ces monstres naissans, si vous ne voulez pas en être un jour la proie. *Le lionceau devint lion, et il apprit à se nourrir de proie, et à dévorer des hommes.* Ezéch. 19, 3.

[1] L'obéissance religieuse, lorsqu'elle est parfaite, est la perfection de cette bienheureuse enfance. Ceux qui s'en rient, se rient de la sagesse incréée, et ceux qui la condamnent, condamnent l'Evangile.

» *c'est-à-dire, un parfait imitateur de son en-*
» *fance,* c'est moi-même qu'il reçoit. Quicon-
» que me recevra, ce n'est pas moi qu'il reçoit,
» mais celui qui m'a envoyé. Car celui qui est
» le plus petit parmi vous tous, est le plus
» grand, » et dès-lors le plus digne représentant de moi et de mon Père.

M. 9. v. 36. Et quicumque me susceperit, non me suscipit, sed eum, qui misit me.
L. 9. v. 48. Nam qui minor est inter vos omnes, hic major est.

C'étoit ici une de ces conférences familières, où, avec le zèle d'un maître passionné pour l'avancement de ses Disciples, le Sauveur montroit encore la facilité d'un bon père qui parle au milieu de ses enfans. Il ne trouvoit pas mauvais qu'ils l'interrompissent, et il ne se faisoit pas une peine d'interrompre lui-même le discours qu'il avoit commencé, pour leur donner les éclaircissemens qu'ils lui demandoient. Ainsi on ne sera pas surpris que le Disciple bien-aimé ait usé d'un droit qu'il leur accordoit à tous, et que, sans trop savoir si Jésus n'avoit plus rien à dire sur le sujet qu'il traitoit alors, il lui en ait proposé un autre.
« Jean prit *donc* alors la parole, et dit : Maî-
» tre, nous avons vu un homme chasser les
» démons en votre nom, et nous l'en avons [1]

49. Respondens autem Joannes dixit : Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, et pro-

[1] Jean n'avoit peut-être en vue que de corriger ce qu'il croyoit être un désordre. Peut-être aussi entroit-il dans ses motifs un peu de jalousie. Les Apôtres en furent guéris après la descente du S. Esprit. Il n'en est pas de même de tous ceux qui ont succédé à leur ministère,

» moi. Car qui n'est pas contre vous, est pour » vous [1] ». 39. Qui enim non est adversùm vos, pro vobis est.

En effet, si la moindre chose faite en vue d'honorer J. C. aura son salaire et sa récompense, combien plus doit être récompensé celui qui, par les miracles qu'il fait en son nom, sert à faire connoître sa puissance, et à étendre sa gloire? Ainsi au lieu de le blâmer et de l'empêcher, les Apôtres devoient le louer et l'encourager. Ils devoient le traiter comme J. C. veut qu'eux-mêmes soient traités à cause de lui. Voilà ce qu'il insinue par les paroles suivantes, qui, sans l'écarter de la question

si vous ne laissez aucune ressource à leur honneur, si vous leur arrachez enfin le masque, vous leur avez ôté le seul frein qui les retenoit: ils n'ont plus rien à perdre; ils attaqueront à découvert, et ils persécuteront à outrance.

[1] Il s'agit de concilier cette parole avec cette autre du Sauveur. Matth. 12 : *Celui qui n'est pas pour moi est contre moi.* Il sembleroit que, par la neutralité, on seroit en même temps pour et contre J. C. C'est ce qu'on va tâcher d'accorder. Distinguons la neutralité réelle et intérieure, de la neutralité extérieure et apparente. Par la première, on étoit contre J. C. Ceux qui, témoins de ses miracles, doutoient de la vérité de ses paroles, ou restoient indifférens à son égard, étoient contre lui en ce sens qu'ils lui refusoient la foi et le dévouement qu'ils lui devoient, et à quoi ils ne pouvoient manquer sans crime. C'est de ceux-ci qu'il a dit: *Celui qui n'est pas*

pour cette raison que J. C. semble le comparer au verre d'eau; mais le plus grand des maux au jugement du Sauveur des ames, qui, par cette raison, fulmine contre son auteur la terrible sentence qui se trouve renfermée dans les paroles suivantes : « Et quiconque scanda- 41. Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me : bonum est ei magis si circumdaretur mola asinaria collo ejus, et in mare mitteretur.
» lisera un de ces petits qui croient en moi, » il lui seroit plus avantageux qu'on lui mît au » cou une meule de moulin, et qu'on le jetât » dans la mer ».

Alors portant sa vue sur le monde, et considérant les affreux ravages qu'y causent les scandales, l'iniquité se communiquer comme la peste, et envelopper tous les âges et toutes les conditions, les hommes périr par milliers, et presque tous par les mains les uns des autres; dans la douleur mêlée d'indignation que lui cause un spectacle si déplorable, il ne peut s'empêcher de prononcer cette malédiction qui a été pour un si grand nombre de sages comme le signal pour fuir cet air empesté, et pour chercher un asyle contre sa corruption dans les solitudes, et jusque dans le creux des rochers : « Malheur au monde à cause des *Matth.* 18. v. 7. Væ mundo a scandalis. Necesse est enim ut veniant scandala : verumtamen,
» scandales! Car il est nécessaire qu'il arrive » des scandales. Mais » quoiqu'ils soient inévitables dans la société humaine, qui n'est guère qu'un composé de corruption et de foiblesse, cependant la nécessité générale ne force per-

sonne en particulier. Chaque homme pris séparément peut bien n'être pas scandaleux ; et « malheur à l'homme par qui le scandale » arrive » !

væ homini illi, per quem scandalum venit.

Cependant, le crime de celui qui le donne ne justifie pas celui qui le prend. L'homicide sera puni comme homicide ; mais son supplice ne rendra pas la vie qu'il aura ôtée. Faut-il donc nécessairement périr ? Et n'y a-t-il aucun moyen d'échapper aux dangers dont nous sommes environnés de toute part ? Oui, il en est, pénibles à la vérité, violens, douloureux, J. C. ne le dissimule pas. Mais puisqu'il y va de la vie, et de la vie de l'ame, infiniment plus précieuse que la vie du corps, il nous fait un devoir d'en user par ces paroles qu'il avoit déjà dites sur la montagne, et qui ne sauroient être assez méditées. « Si votre main vous est » une occasion de chute [1], coupez-la. Il vous » est plus avantageux de parvenir à la vie » n'ayant qu'une main, qu'avec deux mains » d'aller dans l'enfer, dans le [2] feu qui ne peut

M. 9. v. 42. Si scandalizaverit te manus tua, abscide illam : bonum est tibi debilem introire in vitam, quàm duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem :

[1] Voyez le Sermon sur la montagne, *pag.* 214.

[2] On voudroit bien que cette expression ne fût que métaphorique, et que le feu de l'enfer ne fût pas un feu réel et matériel ; mais avec toute la subtilité possible, on n'y réussira jamais. Car, qu'il me soit permis de demander ici : d'où vient dans l'Ecriture cettea ffectatio nmarquée à n'appeler presque jamais que du nom de feu le

» s'éteindre; où leur [1] ver ne meurt point, et où
» le feu ne s'éteint point. Si votre pied vous est
» une occasion de chute, coupez-le. Il vous est

43. Ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur.
44. Et si pes tuus te scandalizat, amputa il-

---

supplice de l'enfer? Pourquoi, pour ne pas parler ici de l'ancien Testament où ce terme est si souvent employé, pourquoi, dis-je, le voyons-nous répété dans le nouveau Testament jusqu'à trente fois? Pourquoi se trouve-t-il dans l'énoncé de la sentence, où l'usage fondé sur la raison et sur le bon sens, n'admet que des expressions simples et précises? Dieu a-t-il pu vouloir que l'enfer ne vînt jamais se présenter à l'esprit que sous l'image d'un feu qui n'existeroit pas? N'a-t-il pas prévu que de là naîtroit, dans tous les hommes, l'idée ou plutôt la persuasion d'un feu véritable et matériel; que cette persuasion, qui ne seroit plus dès-lors qu'une opinion erronée, seroit aussi répandue que la Religion? car où ne la trouve-t-on pas aussi durable? car en quel temps ne l'a-t-on pas eue? A-t-il pu vouloir tendre ce piége inévitable à la crédulité de tous les Chrétiens, je dis de tous sans exception, puisque nous voyons que les plus éclairés y ont donné comme les plus simples, et que ce que l'on voudroit faire passer pour un préjugé populaire a été constamment cru, enseigné, je dis même redouté, et avec les plus vives appréhensions, par les premiers hommes du christianisme.

[1] Par le ver, on entend ordinairement le remords de la conscience. Plusieurs néanmoins l'entendent aussi de vers matériels acharnés sur les réprouvés dont ils rongent les chairs toujours renaissantes. S. Augustin, qui admet la première explication, est bien éloigné de rejeter la seconde. Ce qui donne le plus de probabilité à celle-ci, ce sont ces paroles de Judith, chap. 16 : *J'enverrai*

» l'assaisonnerez-vous ? Ayez du sel en vous-mêmes, et la paix entre vous ». Cette dernière parole paroît se rapporter à la contestation que les Apôtres avoient eue sur la prééminence. Elle leur apprend que la sagesse évangélique est le seul moyen de maintenir la paix parmi eux, en les guérissant des fatuités de l'orgueil, et de ses jalouses prétentions.

dietis? Habete in vobis sal, et pacem habete inter vos.

Mais la tendresse de son cœur le ramène encore aux petits enfans, dignes objets de la prédilection d'un Dieu humilié et anéanti, soit ceux qui le sont par l'âge, ou ceux qui le sont devenus par leur humble simplicité. Il ne croit pas avoir assez fait pour eux en effrayant leurs tentateurs, par l'image terrible du ver immortel et du feu éternel. Il veut qu'on les ménage autant par respect que par crainte, et plus encore par l'amour que l'on doit à ceux que lui-même a aimés si tendrement. Ils sont confiés à la garde des Anges : qui ne respectera pas de si puissans protecteurs? Il est descendu du ciel pour les sauver, avec des peines et des fatigues incroyables : qui n'aura pas horreur de procurer la perte de ceux dont le salut lui a tant coûté? « Gardez-vous donc bien, *dit-il*, » de mépriser un seul de ces petits ; car je vous » dis que leurs [1] Anges dans le ciel voient con-

Matth. 18. v. 10. Videte ne contemnatis unum ex his pusillis : dico enim vobis, quia Angeli eorum in cœlis sem-

[1] Leurs Anges *gardiens*, car c'est ainsi qu'on l'a en-

raison plus touchante que la première; « car le » Fils de l'Homme est venu sauver ce qui étoit » perdu ».

Hominis salvare quod perierat.

Ils étoient perdus en effet, et devoient être la proie du loup infernal. « Mais que vous » en semble? Si un homme a cent brebis, et » qu'il s'en égare une, ne laisse-t-il pas les » quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes, et » ne va-t-il pas chercher celle qui s'est égarée? » et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vé- » rité qu'il a [1] plus de joie de celle-là que des » quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas éga- » rées. *Ce pasteur est l'image du grand Pas-* » *teur*, et c'est ainsi que votre Père céleste ne » veut point qu'il se perde un seul de ces » petits ».

12. Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, et erraverit una ex eis: nonne relinquit nonaginta novem in montibus, et vadit quærere eam quæ erravit?
13. Et si contigerit ut inveniat eam: Amen dico vobis, quia gaudet super eam magis quàm super nonaginta novem, quæ non erraverunt.
14. Sic non est voluntas ante Patrem vestrum, qui in cœlis est, ut pereat unus de pusillis istis.

---

la vision intuitive de Dieu, dans laquelle consiste l'essence de la béatitude : ils portent par-tout leur paradis, comme les démons portent par-tout leur enfer.

[1] Elle ne lui est pas plus chère que les autres, puisqu'il est disposé à faire pour les autres, si elles venoient à s'égarer, ce qu'il a fait pour celle-ci. Mais celle-ci lui cause en ce moment une joie sensible que ne lui donnent pas les autres; c'est la joie de l'avoir trouvée.

CHAPITRE XXXIII.

Correction fraternelle. — Pouvoir de lier et de délier. — Pardonner septante fois sept fois. — Parabole du mauvais serviteur. — Voyage secret à Jérusalem pour la fête des Tabernacles. — Dix lépreux.

Après avoir commencé par l'humilité, le Sauveur en étoit venu insensiblement à parler de la charité. Ce sujet étoit trop cher à son cœur, pour qu'il pût se résoudre à l'abandonner sitôt. Ayant donc traité de la charité que l'on doit exercer envers ceux que l'on est le plus porté à mépriser, qui sont les petits, il donne des règles pour celle qu'il exige à l'égard de ceux que l'on est le plus tenté de haïr, qui sont les personnes de qui on a reçu quelque offense. Si votre frère, dit-il (il lui donne ce nom si propre à désarmer la haine, et à réveiller la tendresse), « si votre frère a » péché contre vous [1], reprenez-le : *on accorde* » *ce soulagement à votre foiblesse ; mais* s'il

L. 17. v 5. Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum : et si pœnitentiam egerit, dimitte illi.

[1] Un éclaircissement suffiroit souvent pour réunir deux cœurs divisés : quelquefois il pourroit aigrir davantage les esprits. Il y a des ressentimens qui tombent d'eux-mêmes : il en est pour qui il faut mettre l'appareil sur la

» se repent, pardonnez-lui; et s'il vous offense » sept fois le jour, et que sept fois le jour il » revienne à vous, et vous dise : je m'en re- » pens, pardonnez-lui. *Je vous ai dit :* allez le » trouver, et reprenez-le »; mais remarquez avec quels ménagemens vous devez y procéder. Il faut d'abord que la chose se passe « sans » témoins, et entre vous et lui ». En vous voyant si soigneux de ménager sa réputation, il vous écoutera peut-être, et « s'il vous écoute, » vous aurez [1] gagné votre frère. S'il ne vous » écoute point, prenez encore avec vous une [2]

4. Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens : Pœnitet me, dimitte illi.

Matth. 18. v. 15. Si autem peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum. Si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.

16. Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum, vel duos,

---

plaie. Il est des caractères qui oublient aisément les injures; le mieux est de ne pas les en faire ressouvenir : il en est chez qui le trait demeure dans le cœur jusqu'à ce qu'ils se soient soulagés; il est bon de leur en donner l'occasion en leur parlant. On fait toujours mal, lorsqu'on ne se voit que pour se faire des reproches amers, ou lorsqu'en cessant de se voir, on ne cesse pas de remplir le monde de ses plaintes médisantes et de ses gémissemens diffamatoires. On fait toujours bien, au moins devant Dieu, lorsqu'on n'agit que par le motif de la charité, et avec un desir sincère de la paix.

[1] Vous l'aurez gagné à Dieu et à vous. A vous, en vous le réconciliant; et à Dieu, en l'amenant avec douceur jusqu'au point de vous faire la réparation que Dieu lui prescrit à votre égard, et dont il lui fait un devoir indispensable. Voyez ce qui a été dit de la nécessité de la réparation, *pag.* 213 et 214.

[2] Pour lui représenter l'injustice de son procédé, et la justice de la réparation qu'on lui demande. Il pour-

ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.

17. Quòd si non audierit eos, dic Ecclesiæ. Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.

» ou deux personnes, afin que tout soit appuyé » sur la parole de deux ou de trois témoins. Que » s'il ne les écoute pas, dites-le [1] à l'Eglise : et » s'il n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme » un [2] païen et un publicain [3]. » Il sera tel en

---

roit bien ne pas s'en rapporter à vous dans votre propre cause ; mais il ne pourra pas raisonnablement se défier de ceux qu'on doit présumer n'avoir pas d'autre intérêt dans cette affaire, que celui de l'équité et de la raison. Ils pourront avoir encore un autre usage. S'il ne se rend pas à leurs remontrances, ils certifieront à l'Eglise que vous n'en êtes venu à la dénonciation qu'après que toutes les voies de douceur et de charité ont été inutilement employées.

[1] C'est-à-dire à la république, disoit l'hérétique Castalion. Cette explication est absurde. Ces premiers Protestans ne vouloient ni église ni monarchie. Si on avoit voulu les en croire, tout l'univers, tant pour le sacré que pour le profane, auroit été gouverné par des Bourguemestres.

Dites-le à l'Eglise, c'est-à-dire, au Chef et aux anciens de chaque Eglise, qui sont l'Evêque et les Prêtres. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué dans les premiers siècles. S. Paul en fait un devoir à tous les Chrétiens, et s'en écarter étoit regardé comme une grande irrégularité. La raison de ce réglement ne subsiste plus ; c'est qu'alors tous les juges séculiers étoient infidèles.

[2] Ces paroles n'autorisent pas à le haïr. Elles signifient seulement qu'après le jugement de l'Eglise, on doit en user avec lui comme avec un excommunié.

[3] C'est-à-dire, traitez-les comme vous autres Juifs trai-

effet, lorsque l'Eglise aura retranché de son sein ce pécheur incorrigible ; je dis qu'il sera tel non-seulement aux yeux des hommes, mais encore aux yeux de Dieu et de ses Anges. Car « je vous le dis en vérité, *et dans votre » personne je le dis à tous ceux qui succéde- » ront à votre ministère*, tout ce que vous au- » rez lié sur la terre sera lié dans le ciel ; et » tout ce que vous aurez délié sur la terre sera » délié dans le ciel ».

18. Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo : et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo.

Mais afin que vous connoissiez mieux combien l'union des cœurs est agréable à Dieu, et le pouvoir qu'elle a sur son cœur, « je vous dis » encore que si deux de vous s'accordent en- » semble sur la terre [1], quoi que ce soit qu'ils

19. Iterum dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcumque petierint, fiet

---

tez les Publicains, et non pas comme les Publicains méritent d'être traités. Les Juifs les excluoient de leurs assemblées de religion, comme ils en excluoient les Païens. L'exclusion de ceux-ci étoit juste; mais celle des Publicains ne l'étoit pas. Leur profession nécessaire à l'état n'est pas condamnée par la Religion. Jean-Baptiste ne les oblige pas à y renoncer. Il se contente de leur dire : *N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné.* Luc 3.

[1] Lorsque la prière a les qualités qu'elle doit avoir, il est de foi que Dieu l'exauce, soit en donnant ce que l'on demande, soit en donnant mieux. Ce mieux est quelquefois le contraire de ce que l'on demande. *Vous ne savez pas ce que vous demandez.* Matth. 20. Mais Dieu sait bien ce qu'il vous faut. Priez toujours, et laissez-le faire.

refuse, « c'est pourquoi le [1] royaume des cieux » est semblable à un Roi qui voulut se faire » rendre compte par ses serviteurs. Quand il » eut commencé à se faire rendre compte, on » lui présenta un serviteur qui lui devoit dix » mille talens. Or, comme il n'avoit pas de » quoi payer, il ordonna qu'on le vendît avec » sa femme, ses enfans et tout son bien, et que » la dette fût payée. Le serviteur se jetant à » ses pieds, le supplioit, et lui disoit : Donnez-» moi du temps, et je vous payerai tout. Alors » le maître de ce serviteur en ayant pitié, le » laissa aller, et lui remit la dette. Mais quand » le serviteur fut sorti, il rencontra un de ceux » qui servoient avec lui, lequel lui devoit cent » deniers d'argent, et le saisissant à la gorge, » il l'étrangloit, en disant : Paye ce que tu » dois. Celui-ci se jetant à ses pieds, le sup-» plioit, et lui disoit : Donnez-moi du temps, » et je vous payerai tout. Mais l'autre ne le » voulut point, et alla le faire mettre en pri-» son, pour *l'y tenir* jusqu'à ce qu'il payât. » Les autres serviteurs voyant ce qui se pas-

23. Ideò assimilatum est regnum cœlorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis.

24. Et cùm cœpisset rationem ponere, oblatus est ei unus, qui debebat ei decem millia talenta.

25. Cùm autem non haberet unde redderet, jussit eum Dominus ejus venumdari, et uxorem ejus, et filios, et omnia quæ habebat, et reddi.

26. Procidens autem servus ille, orabat eum dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi.

27. Misertus autem Dominus servi illius, dimisit eum, et debitum dimisit ei.

28. Egressus autem servus ille, invenit unum de conservis suis, qui debebat ei centum denarios : et tenens suffocabat eum, dicens : Redde quod debes.

29. Et procidens conservus ejus, rogabat eum, dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi.

30. Ille autem noluit : sed abiit, et misit eum in carcerem, donec redderet debitum.

---

[1] Ce n'est ici proprement ni l'Église ni le ciel. Par le royaume des cieux, on entend la conduite que Dieu tient dans l'administration du monde. C'est comme si on disoit : voici de quelle manière Dieu, qui est le Roi de l'univers, se comporte à l'égard des hommes qui sont ses créatures et ses sujets.

31. Videntes autem conservi ejus quæ fiebant, contristati sunt valdè : et venerunt, et narraverunt domino suo omnia quæ facta fuerant.
32. Tunc vocavit illum dominus suus, et ait illi : Serve nequam, omne debitum dimisi tibi quoniam rogasti me :
33. Nonne ergo oportuit et te misereri conservi tui, sicut et ego tui misertus sum ?
34. Et iratus dominus ejus tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet universum debitum.
35. Sic et Pater meus cœlestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.
J. 7. v. 2. Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia.
3. Dixerunt autem ad eum fratres ejus : Transi

» soit, en furent fort fâchés, et rapportèrent » à leur maître tout ce qui étoit arrivé. Alors » son maître le fit appeler, et lui dit : Méchant » serviteur, je vous ai remis toute la dette, » parce que vous m'avez prié ; ne deviez-vous » donc pas aussi avoir pitié de votre compa» gnon, comme j'ai eu pitié de vous? Aussi-tôt » son maître en colère le livra [1] aux exécuteurs » de la justice, jusqu'à ce qu'il payât tout ce » qu'il devoit. C'est ainsi que mon Père céleste » en usera à votre égard, si chacun de vous » ne pardonne à son frère du fond du cœur.

» Cependant la fête des Tabernacles [2], qui est » une fête des Juifs, approchoit. Les frères de » Jésus lui dirent : Quittez ce pays, et allez en » Judée, afin que les Disciples que vous y avez » soient aussi témoins des œuvres que vous

[1] On ne se contentoit pas alors de mettre les débiteurs en prison ; on leur y faisoit souffrir les fouets et les tortures jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait leurs créanciers. Police cruelle que la douceur de l'Evangile paroît avoir abolie par-tout.

[2] C'étoit une des trois principales fêtes des Juifs. Elle avoit été instituée en mémoire des tentes sous lesquelles les Israélites avoient campé dans le désert pendant quarante ans. Elle duroit huit jours, et commençoit le quinzième jour du septième mois de l'année juive. Les Juifs en font encore aujourd'hui la mémoire le quinzième de septembre, dressant chez eux, en un lieu découvert, une cabane tapissée, et couverte de feuillage.

» faites. Car personne n'agit en secret, lors- » qu'il veut être connu dans le public. Puis- » que vous faites de ces sortes de choses, mon- » trez-vous au monde ».

hinc, et vade in Judæam, ut et Discipuli tui videant opera tua, quæ facis.
4. Nemo quippe in occulto quid facit, et quærit ipse in palam esse : si hæc facis, manifesta te ipsum mundo.

On n'est pas surpris que les parens de Jésus desirassent qu'il allât se montrer dans la capitale. La gloire qu'il y auroit acquise auroit rejailli en partie sur eux. Il étoit naturel qu'ils n'y fussent pas insensibles dans un temps où nous voyons que les Apôtres mêmes n'étoient pas tout-à-fait exempts d'ambition. Mais ce qui paroît surprenant, c'est qu'ils aient eu assez de hardiesse pour reprocher au Sauveur l'inconséquence prétendue de sa conduite, et assez de présomption pour croire qu'il pouvoit avoir besoin de leurs conseils. L'Évangéliste nous en donne la raison : « Ses frères, » *dit-il*, ne croyoient pas en lui »; non pas qu'ils ne le crussent un homme de prodiges, ce qu'ils viennent de dire suppose évidemment qu'ils en avoient cette idée; mais ils doutoient au moins qu'il fût le Messie, et que le Messie dût être le Fils unique du Dieu vivant, Dieu lui-même, et la sagesse increéée et incarnée. Celui qui n'a pas usurpé l'égalité avec le Très-Haut, mais qui la possède par le droit de son éternelle génération, ne dédaigna pas de leur rendre raison de sa conduite; et au lieu de leur reprocher leur indiscrète témérité,

5. Neque enim fratres ejus credebant in eum.

6. Dicit ergo eis Jesus: Tempus meum nondum advenit : tempus autem vestrum semper est paratum.

7. Non potest mundus odisse vos : me autem odit : quia ego testimonium perhibeo de illo, quòd opera ejus mala sunt.

8. Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendo ad diem festum istum : quia meum tempus nondum impletum est.

10. Ut autem ascenderunt fratres ejus, tunc et ipse ascendit ad diem festum non manifestè, sed quasi in occulto.

» il leur dit *avec sa modération ordinaire* : Mon » temps n'est pas encore venu ; mais pour le » vôtre, il est toujours prêt. Le monde, *avec* » *qui vous n'avez rien à démêler*, ne peut vous » haïr. Pour moi, il me hait, parce que le » témoignage que je rends de lui est que ses » œuvres sont mauvaises »; et sa haine m'oblige à des précautions qui ne sont pas nécessaires à ceux qui n'en ont rien à craindre. « Allez » *donc* vous autres à cette fête. Moi, je n'y [1] » vas point, parce que mon temps n'est pas » encore venu ». Il ne tarda pas à venir, car il n'étoit ici question que de fort peu de jours ; et « après le départ de ses frères, Jésus partit » aussi lui-même pour la fête, non pas publi- » quement, mais comme en cachette ».

Il n'y a en tout ceci ni légèreté dans sa conduite, ni défaut de sincérité dans ses paroles, comme les ennemis du christianisme le lui ont reproché dans les premiers temps. S'il dit qu'il

[1] Il y a dans le grec, je n'y vas *pas encore;* ce qui ôte l'embarras d'accorder la conduite de J. C. avec ses paroles. Parmi les anciens manuscrits grecs, les uns ont, je n'y vas *pas encore;* dans les autres, on lit simplement comme dans la Vulgate, je n'y *vas point.* Les Pères et les anciens Interprètes ont lu, les uns, de la première façon, les autres de la seconde. Ce qui suit ces paroles m'a paru suffisant pour déterminer le sens de je *n'y vas point* à celui de je n'y vas *pas encore,* comme on le verra en continuant de lire le texte.

n'ira pas à la fête, il ajoute aussi-tôt que c'est parce que son temps n'est pas encore venu, ce qui donne à entendre que, lorsque son temps sera venu, il pourra y aller, et qu'en y allant, il n'agira ni contre sa parole, ni contre ses premières résolutions. Il paroît indubitable que ses ennemis avoient formé le complot d'attenter à sa vie pendant cette fête, à laquelle ils ne doutoient pas qu'il ne dût se
trouver. On lira bientôt que « les Juifs le cher- 11. Judæi ergo quærebant eum in die festo.
» choient le jour de la fête »; et on verra la
surprise de ceux qui, instruits du complot
sans y participer, disoient : « N'est-ce pas 25. Nonne hic est quem quærunt interficere?
» celui qu'ils cherchent pour le faire mourir? 26. Et ecce palàm loquitur, et nihil ei dicunt.
» Le voilà qui parle devant tout le monde, et
» ils ne lui disent rien ». Mais ce qui l'empêchoit de s'y trouver, ou au moins de s'y montrer les premiers jours, ne devoit-il pas l'empêcher de s'y montrer les jours suivans? Oui, s'il avoit été un homme ordinaire, parce qu'il auroit ignoré quel jour le complot devoit réussir, et quel jour il ne réussiroit pas, et cette ignorance l'auroit obligé, ou à ne pas venir à Jérusalem, ou à s'y tenir caché pendant tout le temps que duroit la fête. Mais celui qui n'ignore rien savoit que le complot auroit réussi les premiers jours, et que, dans les jours suivans, il devoit échouer. Ce mot seul suffiroit pour expliquer tout, si ce n'est qu'on peut

demander encore, s'il n'étoit pas facile au Sauveur de rendre inutiles par un miracle tous les efforts de ses ennemis? Qui en doute? Mais il ne vouloit employer les miracles que lorsque les moyens humains étoient insuffisans. En user autrement, c'est tenter Dieu, comme lui-même le dit à Satan. Il est vrai qu'il n'étoit pas capable de cette faute, non-seulement parce qu'il est impeccable, mais encore parce qu'on ne peut pas dire que Dieu soit tenté par celui qui, étant Dieu lui-même, dispose souverainement de toute la nature. Mais il vouloit instruire ses Disciples, et leur apprendre par son exemple, que ce n'est qu'au défaut de tous les moyens naturels qu'une confiance raisonnable peut compter sur les miracles.

J. 7. v. 1. Non enim volebat in Judæam ambulare: quia quærebant eum Judæi interficere.

« Jésus ne vouloit *donc* point marcher *publiquement* dans la Judée, parce que les » Juifs cherchoient à le faire mourir ». Il n'en étoit pas de même dans la province où il faisoit sa demeure ordinaire. Quoiqu'il y essuyât des contradictions, la haine et la fureur n'alloient pas jusqu'à vouloir attenter à sa vie. Ainsi réservant les précautions pour le moment où il entreroit dans la Judée, en « allant » à Jérusalem, il passa *publiquement* par le milieu de la Samarie et de la Galilée. Comme » il entroit dans un village, il rencontra dix » lépreux qui se tenoient éloignés » pour obéir

L. 17. v. 11. Et factum est, dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam et Galilæam.

12. Et cùm ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi, qui steterunt a longè:

à la loi qui leur interdisoit tout commerce avec les hommes. Obligés d'élever la voix pour se faire entendre, « ils s'écrièrent : Jésus notre » maître, ayez pitié de nous. Dès que *ce bon* » *maître* les eut apperçus : Allez, dit-il, mon- » trez-vous aux Prêtres ». C'étoit leur promettre qu'ils seroient guéris avant qu'ils y arrivassent, puisque cette cérémonie n'étoit que pour vérifier juridiquement la guérison. Ils le crurent, et partirent sur-le-champ. Leur foi, jointe à cette prompte obéissance, produisit bientôt son effet. « En y allant, ils se trouvèrent » guéris [1]. L'un d'eux, dès qu'il se vit guéri, » retourna sur ses pas, louant Dieu à haute

13. Et levaverunt vocem, dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri.
14. Quos ut vidit, dixit : Ite, ostendite vos Sacerdotibus.
Et factum est, dum irent, mundati sunt.
15. Unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, regressus est,

[1] La lèpre est la figure du péché; et tout ce qui se passe ici est l'image naturelle de la pénitence qui en est le remède. L'homme infecté de cette lèpre spirituelle se tient par respect éloigné de J. C. Son humilité ne lui ôte rien de sa confiance. Du fond du cœur, il pousse un cri vers le souverain Médecin, qui oblige ce Dieu miséricordieux à jeter sur lui un regard de compassion. J. C. qui peut le guérir à l'instant, et immédiatement par lui-même, l'envoie aux Prêtres dont il veut que les droits soient reconnus, et le ministère honoré. Les dispositions sont quelquefois si parfaites, qu'on est justifié avant de s'y être présenté. Il faut cependant garder la loi; mais il faut bien se donner de garde d'oublier son bienfaiteur, et on ne l'oublie pas lorsqu'on a été véritablement et profondément contrit. Plus la douleur du péché a été amère, plus est vive la reconnoissance de la grace. On ne peut se taire sur les miséricordes du Seigneur : on les

cum magna voce magnificans Deum.
16. Et cecidit in faciem ante pedes ejus, gratias agens : et hic erat Samaritanus.
17. Respondens autem Jesus, dixit : Nonne decem mundati sunt? Et novem ubi sunt?
18. Non est inventus qui rediret, et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena.
19. Et ait illi : Surge, vade : quia fides tua te salvum fecit.

» voix, et il se jeta aux pieds de Jésus, le » visage contre terre, lui rendant des actions » de graces. C'étoit un Samaritain. Alors Jésus » dit : N'y en a-t-il pas dix de guéris? Et où » sont les neuf autres? Il ne se trouve que cet » étranger qui soit revenu, et qui ait rendu » gloire à Dieu. Puis il lui dit : Levez-vous, » allez; car votre foi vous a sauvé ». Ce qui doit s'entendre du salut de l'ame : car la foi des premiers leur avoit aussi procuré le salut du corps. Mais la foi de celui-ci, plus vive, plus durable, et sur-tout plus reconnoissante, lui mérita cette seconde faveur, infiniment plus précieuse que la première, qui n'en est guère que l'ombre et la figure.

---

publie à haute voix, on les raconte à tout l'univers. *Venez*, dit-on avec le Prophète, *venez et voyez les grandes choses que le Seigneur a faites à mon ame.* On ose alors approcher du Sauveur, et on n'en est que plus humble. On se jette à ses pieds, l'asyle ordinaire de tous les vrais pénitens, celui de Magdeleine que l'on y trouve toujours depuis sa conversion. Que ceux qui l'imitent nous apprennent les douceurs qu'il leur fait goûter dans l'embrassement de ses pieds sacrés! qu'ils nous disent si toutes les joies du monde valent une seule des larmes dont ils les arrosent!

CHAPITRE XXXIV.

Jésus se montre à la fête des Tabernacles. — Il prêche dans le Temple. — Divers jugemens touchant J. C. — Archers envoyés pour le prendre.

CEPENDANT Jésus continua sa route, et arriva à Jérusalem. Mais soit qu'il ne se soit pas trouvé au commencement de la solemnité des Tabernacles, ou bien que d'abord il s'y soit tenu caché, cequi n'étoit pas difficile dans une si prodigieuse multitude, « les Juifs *de Jérusalem, qui s'étoient attendus à l'y voir*, le » cherchoient durant la fête, et disoient : Où » est-il? Et le monde parloit fort de lui; car » les uns disoient : [1] Il est homme de bien ; les

J. 7. v. 11. Judæi ergo quærebant eum in die festo, et dicebant : Ubi est ille ?

12. Et murmur multum erat in turba de eo. Quidam enim dicebant : Quia bonus est. Alii au-

[1] C'est ainsi, remarque S. Augustin, qu'on parle encore tous les jours de ses serviteurs. Si quelqu'un paroît doué de quelque grace extraordinaire, ou s'il fait des progrès considérables dans la vertu, les uns disent, c'est un homme de bien, les autres, c'est un trompeur. Mais, ajoute ce Père, ceux qui le louent le font à voix basse, et ceux qui le blâment crient à pleine tête. Il y a bien des raisons de cette différence. D'abord l'estime et l'affection font naturellement moins de bruit que la haine; et la critique est toujours plus criarde que l'approbation.

tem dicebant : Non, sed seducit turbas.
13. Nemo tamen palàm loquebatur de illo propter metum Judæorum.
14. Jam autem die festo mediante, ascendit Jesus in templum, et docebat.
15. Et mirabantur Judæi, dicentes : Quomodo hic litteras scit, cùm non didicerit ?

» autres disoient : il ne l'est pas, mais il séduit » le peuple : néanmoins personne *de ceux qui* » *tenoient son parti* ne s'expliquoit ouverte- » ment sur son sujet, parce qu'on craignoit les » Juifs. On étoit déjà au milieu de la fête, lors- » que Jésus monta au temple, et se mit à en- » seigner ». La sagesse et la science couloient comme un fleuve de ses lèvres divines. L'admiration qui saisit ses auditeurs suspendit d'abord tous les autres sentimens. « Les Juifs en étoient » tout étonnés, et disoient : Comment cet » homme a-t-il du savoir, n'ayant point étu- » dié » ? Jésus explique ce mystère, en leur apprenant de qui lui venoit ce savoir qui les surprenoit si fort. « Ma doctrine, leur répon-

De plus, lorsque les méchans s'élèvent contre ceux que les gens de bien affectionnent, ils savent que, de la part de ceux-ci, ils n'ont rien à craindre; et les gens de bien, au contraire, ont tout à craindre des méchans, pour peu qu'ils se déclarent en faveur de ceux qu'ils persécutent. On peut dire encore que les gens de bien se taisent par ménagement pour le juste persécuté. La haine qu'on lui porte s'irrite par la contradiction ; et plus elle lui voit de partisans, plus elle s'acharne à sa perte. Il n'y a donc qu'elle qui parle; au moins il n'y a qu'elle qui se fasse entendre. C'est à quoi il faut bien prendre garde. Car ceux qui n'ont que des oreilles s'imaginent que la haine est universelle, parce qu'ils n'entendent que le cri de la haine; ils se trompent. Les gens de bien qui aiment, qui honorent jusqu'à la vénération, mais qui ne se font pas entendre, sont quelquefois cent contre un.

» dit-il, n'est point de moi, mais de celui qui » m'a envoyé ». C'est-à-dire, de Dieu. Les Juifs ne le croyoient pas, parce qu'ils ne le voyoient pas; mais ils ne le voyoient pas, parce qu'ils ne vouloient pas le voir. Leur incrédulité venoit de leurs ténèbres, et leurs ténèbres venoient de la mauvaise disposition de leurs cœurs. Cette parole du Psalmiste, qui s'accomplit tous les jours à nos yeux, s'accomplissoit alors en eux : *Il n'a pas voulu avoir l'intelligence pour faire le bien.* « Car, ajoute le » Sauveur, ceux qui voudront faire la volonté » de celui qui m'a envoyé, connoîtront si cette » doctrine est de Dieu, ou si je parle de mon » chef ».

16. Respondit eis Jesus, et dixit : Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.

Ps. 35.

17. Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoscet de doctrina, utrùm ex Deo sit, an ego a meipso loquar.

Il vient de leur découvrir la source de leur incrédulité : ce qui suit donne, sinon la preuve infaillible, au moins le préjugé raisonnable de la vérité de sa doctrine et de la divinité de sa mission. « Celui, *dit-il*, qui parle de son chef » a en vue sa propre gloire; mais quiconque » a en vue la gloire de celui qui l'a envoyé, » dit toujours la vérité, et il n'y a pas en lui » d'injustice ». On ne peut donc pas soupçonner J. C. de fraude et de mensonge exprimés ici par le terme d'injustice, puisqu'il est évident à quiconque y fait attention, que, dans toutes ses paroles et dans toutes ses actions, il n'a en vue que la gloire de Dieu que le mensonge

18. Qui a semet ipso loquitur, gloriam propriam quærit : qui autem quærit gloriam ejus, qui misit eum, hic verax est, et injustitia in illo non est.

offense, et que la seule vérité honore. Cependant il n'est pas absolument impossible qu'un homme de bien, qui n'a en vue que la gloire de Dieu, dise des choses contraires à la vérité. Voilà pourquoi on a dit que c'étoit plutôt ici un préjugé raisonnable qu'une preuve infaillible de la vérité de la doctrine. Mais un homme de ce caractère se trompe alors; mais il ne veut pas tromper : dans lui, c'est erreur, ce n'est ni fraude, ni mensonge. On le reconnoît aisément s'il vient à être repris. Il se soumet aussitôt, et souscrit sans résistance au jugement qui le censure. Au lieu que celui qui *a en vue sa propre gloire* ne peut digérer une pareille humiliation. Il s'aigrit, il s'emporte; il juge ses juges, et condamne ses pasteurs.

Il seroit inutile d'ajouter que ceci ne convient pas à l'Homme-Dieu. Incapable de mensonge, il n'est pas plus susceptible d'erreur. Si la chose est évidente à quiconque reconnoît sa divinité, ceux même qui ne la connoissoient pas encore, ne devoient pas en douter à la vue de ses miracles qui étoient comme le sceau par lequel Dieu confirmoit la vérité de toutes ses paroles. Mais comme il avoit alors en vue de convaincre les Juifs plutôt par des raisons que par des prodiges, il va leur montrer, par leur propre conduite, que ce qu'ils regardoient en lui comme un crime capital

étoit une moindre infraction de la loi, que ce qu'eux-mêmes se permettoient sans scrupule. Car il s'agissoit toujours du violement du Sabbat; et si l'envie étoit la cause véritable des complots formés contre la vie du Sauveur, la guérison du paralytique, opérée miraculeusement le jour du Sabbat, en étoit le prétexte. Il s'étoit écoulé dix-huit mois depuis cet événement qui avoit été pleinement justifié dans son temps. Mais on avoit oublié l'apologie, et on se souvenoit toujours du crime prétendu. Voici donc ce que J. C. leur dit encore sur ce sujet : « Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi? et cependant nul de vous n'observe la loi, *s'il est* » *vrai, comme vous m'en accusez, que j'y ai* » *contrevenu*. Pourquoi cherchez-vous à me » faire mourir? Le peuple qui étoit présent » répondit : Vous êtes possédé du démon. Qui » est-ce qui cherche à vous faire mourir »? On apperçoit dans ces paroles emportées la haine qui avoit conçu le crime, redoublée par le dépit de se l'entendre justement reprocher. « Jé- » sus, *sans s'émouvoir, continua son discours,* » *et* leur dit : J'ai fait seulement une chose, » elle vous surprend tous. Cependant Moïse » vous ayant donné la circoncision (quoiqu'elle » ne vienne pas *originairement* de Moïse, mais » des Patriarches), vous la faites même un » jour de Sabbat, » lorsqu'il arrive que ce jour

19. Nonne Moyses dedit vobis legem : et nemo ex vobis facit legem?

20. Quid me quæritis interficere? Respondit turba, et dixit : Dæmonium habes : quis te quærit interficere?

21. Respondit Jesus, et dixit eis : Unum opus feci, et omnes miramini:

22. Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem : (non quia ex Moyse est, sed ex Patribus :) et in sabbato circumciditis hominem.

23. Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi: mihi indignamini, quia totum hominem sanum feci in sabbato?

24. Nolite judicare secundùm faciem, sed justum judicium judicate.

est le huitième après la naissance. « Que si, » pour ne pas violer la loi de Moïse, on cir- » concit un homme le jour du Sabbat, pour- » quoi me voulez-vous du mal de ce que j'ai » guéri tout un homme le jour du Sabbat? Ne » jugez point sur l'apparence, mais jugez selon » l'équité ».

Cette dernière parole rappeloit aux Juifs une autre loi de Moïse, à laquelle ils contrevenoient actuellement. C'est celle du Deutéronome, qui leur enjoint, presque dans les mêmes termes, de juger selon ce qui est juste en soi, sans égard aux personnes. Or, en cette occasion, ils jugeoient l'action de J. C., non pas selon ce qu'elle étoit en elle-même, mais par son auteur, dont la personne leur étoit odieuse. C'est par-là qu'ils la jugeoient criminelle, quoiqu'au fond elle fût une moindre contravention au repos du Sabbat que la circoncision : car la loi naturelle, qui oblige à soulager les malheureux, doit l'emporter sur la loi de la circoncision, qui n'est que de droit positif. Blesser un homme, dans la supposition qu'il y a une loi qui l'ordonne, est toujours un moindre bien que d'en guérir un autre; et si l'on veut comparer encore les procédés, la circoncision, qui est une opération manuelle, laquelle emporte la nécessité de mettre l'appareil sur la plaie, est bien plus

une œuvre servile que la simple parole qui avoit suffi à J. C. pour rendre la santé au paralytique. Cependant ceux qui n'ignoroient pas le projet que les principaux de la nation avoient formé contre le Sauveur, étoient bien surpris de l'entendre parler avec tant de publicité et d'assurance. « C'est ce qui fit dire à » quelques-uns de Jérusalem : N'est-ce pas là » celui qu'ils cherchent pour le faire mourir ? » Le voilà qui parle devant tout le monde, et » ils ne lui disent rien. Les chefs de la nation » n'ont-ils point reconnu effectivement que » c'est le Christ ? Mais, *ajoutoient-ils*, nous » savons d'où est cet homme-ci : au contraire, » quand le Christ sera venu, personne ne saura » d'où il est ».

25. Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis : Nonne hic est, quem quærunt interficere ?

26. Et ecce palàm loquitur, et nihil ei dicunt. Numquid verè cognoverunt principes, quia hic est Christus ?

27. Sed hunc scimus unde sit : Christus autem, cùm venerit, nemo scit unde sit.

On ignore où ils avoient pris cette idée, que lorsque le Christ viendroit, personne ne sauroit d'où il est ; et on conjecture avec assez de vraisemblance, que c'étoit apparemment de ce texte d'Isaïe : *Qui racontera sa génération ?* Le Prophète l'entendoit de sa génération éternelle, non pas comme d'une chose qui devoit être ignorée, mais comme d'un mystère ineffable. Ceux-ci qui étoient sans doute les plus ignorans du peuple, car bientôt on en entendra parler d'autres qui étoient mieux instruits, ceux-ci, dis-je, l'expliquoient de sa naissance temporelle, et sembloient croire que le Messie

« qu'il disoit que Dieu étoit son père, et qu'il » se faisoit égal à Dieu. Mais personne ne mit » la main sur lui, parce que son heure n'étoit » pas encore venue. Cependant plusieurs per- » sonnes de la troupe crurent en lui, et ils » disoient : Le Christ, quand il viendra [1], fera- » t-il plus de miracles que n'en fait cet hom- » me-ci »?

J. 5. v. 18. Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciensDeo.

J. 7. v. 30. Et nemo misit in illum manus, quia nondum venerat hora ejus.

31. De turba autem multi crediderunt in eum, et dicebant : Christus cùm venerit, numquid plura signa faciet quàm quæ hic facit ?

Ceux qui étoient favorables au Sauveur n'osoient, comme on l'a dit, le témoigner ouvertement; mais rien n'échappe à la passion. « Les Pharisiens entendirent ce que *cette partie* » *de* la multitude disoit de lui tout bas ». Les suites en étoient à craindre; et ce qu'ils appeloient la séduction pouvoit entraîner en peu de temps tous les esprits. Pour en arrêter le cours, « les Princes des Prêtres et les Phari- » siens envoyèrent des archers pour prendre » Jésus ». On ne sauroit dire si Jésus étoit encore là lorsque ceux-ci arrivèrent, et si ce fut à eux ou au peuple qui l'écoutoit encore, qu'il adressa les paroles suivantes, apparemment pour leur être redites. « Il leur dit donc : » Je suis encore avec vous pour un peu de

32. Audierunt Pharisæi turbam murmurantem de illo hæc :

Et miserunt Principes et Pharisæi ministros ut apprehenderent eum.

33. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum tempus vobiscum sum :

[1] Il fait une infinité de miracles, pour prouver qu'il est le Christ : il l'est donc en effet. Le bon sens les menoit droit à cette conséquence. La subtilité en écartoit les autres. Le bon sens et la subtilité sont deux choses très-différentes, et souvent très-opposées.

et vado ad eum qui me misit.
34. Quæretis me, et non invenietis : et ubi ego sum, vos non potestis venire.

» temps, et je vas à celui qui m'a envoyé : » vous me chercherez, et vous ne me trouve» rez point ; et où je [1] suis, vous ne sauriez » y venir ». Il leur déclaroit par-là l'inutilité de tous les projets qu'ils formoient contre sa personne jusqu'au moment où il leur permettroit ce qu'il avoit résolu de leur permettre. Ce moment n'étoit pas éloigné ; mais il devoit être aussi-tôt suivi de son Ascension, et de sa demeure au ciel, où ils ne pourroient pas le suivre, parce qu'eux-mêmes s'en seroient fermé l'entrée. C'est de là qu'il les verroit occupés du soin inutile et désespérant de chercher dans de faux messies le véritable qu'ils auroient méconnu. Ceux qui crurent en lui eurent dans la suite l'intelligence de ces mystères. Mais si

[1] Dans le texte, on lit au présent *ubi ego sum*. Parmi les Interprètes, les uns traduisent *où je dois aller*, les autres *où je serai*, au futur, parce qu'en effet J. C. parle d'un temps à venir. On a conservé le présent, parce qu'il renferme une vérité qu'on fait disparoître en lui substituant le futur. C'est que J. C. étoit déjà où il devoit aller, c'est-à-dire, au ciel où il étoit toujours présent par son immensité. Le présent avoit donc à son égard sa signification propre, qu'il n'auroit pas eue, si J. C. avoit été un pur homme. On sait que S. Jean, en écrivant son Evangile, a eu principalement en vue de faire connoître la divinité du Sauveur. Tout ce qui y a rapport doit être présumé avoir été écrit à ce dessein, et il faut le conserver.

ses premières paroles furent alors comprises, on ne comprit pas les dernières. « Les Juifs se » dirent donc les uns aux autres : Où cet » homme ira-t-il, que nous ne le trouverons » point ? Est-ce qu'il ira à ceux qui sont dis- » persés parmi les Gentils, et qu'il enseignera » les Gentils ? Que signifie cette parole qu'il » vient de dire, vous me chercherez, et vous » ne me trouverez point, et où je suis, vous ne » sauriez y venir » ?

35. Dixerunt ergo Judæi ad semet ipsos: Quò hic iturus est, quia non inveniemus eum? numquid in dispersionem Gentium iturus est, et docturus Gentes?

36. Quis est hic sermo, quem dixit : Quæretis me, et non invenietis : et ubi sum ego, vos non potestis venire ?



CHAPITRE XXXV.

Eau mystique. — Effusion du S. Esprit. — Juifs partagés. — Conseil des Prêtres. — Opposition de Nicodéme. — Femme adultère.

Une cérémonie religieuse que les Juifs pratiquoient pendant la fête des Tabernacles peut avoir donné lieu aux dernières paroles que leur dit le Sauveur durant cette solennité. Ils alloient puiser de l'eau dans la fontaine de Siloé, et la répandoient ensuite sur l'autel, en demandant à Dieu l'abondance des fruits de la terre. Il y a bien de l'apparence qu'à l'occasion de cette eau, il leur parla, comme à la Samaritaine, d'une eau plus merveilleuse et plus desirable. Ce fut « le dernier jour de la fête qui » en étoit le grand jour, *que*, se tenant debout, il disoit à haute voix : Si quelqu'un a » soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Du » sein de celui qui croit en moi (*ceci explique* » *le mot de boire*), il coulera des fleuves d'eau » vive, selon ce que dit l'Écriture. Il parloit » de l'Esprit que recevroient ceux qui croiroient en lui : car l'Esprit n'avoit point en-

J. 7. v. 37. In novissimo autem die magno festivitatis, stabat Jesus et clamabat, dicens: Si quis sitit, veniat ad me, et bibat.

38. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.

39. Hoc autem dixit de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum : nondum erat Spi-

» core été [1] donné, parce que Jésus n'étoit pas » encore glorifié.

» Plusieurs de ceux qui étoient là, l'ayant » entendu parler de la sorte, dirent : C'est vé» ritablement un Prophète. Les autres disoient : » C'est le Christ. Mais quelques-uns disoient : » Est-ce que le Christ doit venir de Galilée ? » L'Écriture ne dit-elle pas que le Christ sera » de la race de David, et du bourg de Beth» léem où demeuroit David ? Le peuple fut » donc partagé sur son sujet ; et quelques-uns » d'entre eux avoient dessein de le prendre ; » mais personne ne mit la main sur lui ».

C'étoient les officiers des Prêtres qui étoient venus dans l'espérance d'exécuter ce jour-là ce qu'ils n'avoient pas pu les jours précédens. Son éloquence divine fut le charme qui leur lia les mains. « Ils retournèrent donc vers les » Princes des Prêtres et les Pharisiens, qui leur » dirent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ?

ritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.
40. Ex illa ergò turba cùm audissent hos sermones ejus, dicebant: Hic est verè Propheta.
41. Alii dicebant : Hic est Christus. Quidam autem dicebant : Numquid a Galilea, venit Christus ?
42. Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David, et de Bethlehem castello, ubi erat David, venit Christus ?
43. Dissensio itaque facta est in turba propter eum.
44. Quidam autem ex ipsis volebant apprehendere eum : sed nemo misit super eum manus.
45. Venerunt ergo ministri ad Pontifices, et Pharisæos. Et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum ?

[1] Il avoit été donné au saint vieillard Siméon, à Zacharie, à Jean-Baptiste, et à quelques autres, mais en fort petit nombre. Ce ne fut qu'après que le Seigneur Jésus eut été pleinement glorifié, c'est-à-dire, après son Ascension et au jour de la Pentecôte, que le S. Esprit fut donné à tous les Disciples, et cela dans une plénitude qui servit à le répandre dans toute la terre. Cette effusion procédant de cette plénitude, est signifiée par les paroles précédentes : *Du sein de celui qui croit en moi, il sortira des fleuves d'eau vive.*



» Les officiers repartirent : Jamais homme n'a » parlé comme celui-là. Les Pharisiens leur ré» pondirent : Êtes-vous séduits aussi, vous au» tres? Quelqu'un des chefs de la nation ou des » Pharisiens a-t-il cru en lui? Mais cette popu» lace qui n'entend point la loi, ce sont des gens » maudits *de Dieu*. Nicodème, celui-là même » qui étoit venu voir Jésus la nuit, et qui étoit » un des leurs, leur dit : Notre loi juge-t-elle » un homme sans l'entendre, et sans savoir » ce qu'il a fait »? Il leur étoit aisé de répondre, lorsque nous l'aurons en notre puissance nous l'interrogerons et nous l'entendrons. On a donc tout lieu de croire que leur dessein étoit de mettre à mort le Sauveur sans aucune forme de procès, puisqu'au lieu de faire cette réponse qui auroit fermé la bouche à Nicodème, ils furent réduits à lui dire des injures. « Êtes-vous donc aussi [1] Galiléen? lui répon-

46. Responderunt ministri : Nunquam sic locutus est homo, sicut hic homo.
47. Responderunt ergo eis Pharisæi : Numquid et vos seducti estis?
48. Numquid ex Principibus aliquis credidit in eum, aut ex Pharisæis?
49. Sed turba hæc, quæ non novit legem, maledicti sunt.
50. Dixit Nicodemus ad eos, ille, qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis :
51. Numquid lex nostra judicat hominem, nisi priùs audierit ab ipso, et cognoverit quid faciat?
52. Responderunt, et dixerunt ei : Numquid

[1] Ils partent tous de ce principe : *il est Galiléen*. Les Juifs proprement dits, c'est-à-dire, ceux de la province de Judée, et principalement ceux de Jérusalem, méprisoient fort les Galiléens. C'étoit pour cette raison que les ennemis du Sauveur affectoient de l'appeler par ce nom, persuadés, et en cela ils ne se trompoient pas, qu'un nom méprisant est le moyen le plus court et le plus sûr de décrier dans l'esprit du peuple les personnes les plus respectables. Les Juifs continuèrent depuis à désigner J. C. par ce nom, et c'est d'eux que l'avoit appris Julien l'Apostat, le cerveau peut-être le plus déréglé qui ait

» dirent-ils. Examinez les Écritures, et apprenez que de la Galilée il ne vient point de Prophète. Et [1] chacun s'en retourna chez soi ».

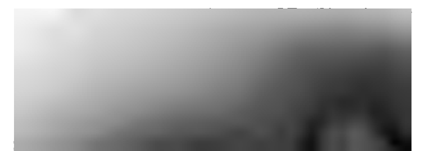
et tu Galilæus es? Scrutare Scripturas, et vide quia a Galilæa Propheta non surgit.
53. Et reversi sunt unusquisque in domum suam.

Il est vrai qu'on ne trouve dans l'Écriture aucun Prophète qui soit sorti de la Galilée; mais on y voit encore moins qu'il ne devoit jamais y en avoir. Qui empêchoit donc que Dieu n'en suscitât dans ce pays comme dans les autres? Ainsi, sans chicaner sur la patrie, il n'y avoit qu'à examiner si celui-ci étoit Prophète, ou s'il ne l'étoit pas. Mais cette raison si mauvaise, que s'en contenter c'étoit avouer équivalemment qu'on rejetoit J. C. sans raison, cette raison, dis-je, étoit plus que suffisante à des cœurs passionnés; et à cet égard, il n'y a pas de différence à faire de l'homme éclairé à l'homme grossier. Ceux qui l'alléguoient

---

jamais été ceint du diadême, quoi qu'en disent ses panégyristes, qui n'ont pu l'être que par un pareil déréglement.

[1] Un homme de bien, dans le conseil des méchans, ne les ramènera jamais à la raison et à l'équité. Mais en la leur présentant dans un jour si clair qu'ils ne puissent pas en éluder l'évidence, il déconcerte leurs projets, et en suspend au moins l'exécution. L'injustice est désarmée lorsqu'on lui a ôté toute couleur de justice. On ne peut pas toujours y réussir; mais quand on le peut, on le doit; et la crainte ou même la certitude d'encourir leur haine, n'est pas une raison qui en dispense.



J. 7. v.
mo aut
festivita
sus et cl
Si quis
me, et l
38. Qu
sicut di
flumina d
fluent aq

39. Ho
de Spiritu
turi erant
eum: non

voient échapper à une exacte recherche. Mais enfin, leur erreur n'étoit pas sans quelque apparence de raison, au lieu que celle des Pharisiens n'en avoit pas la moindre apparence. Car rejeter J. C. uniquement parce qu'il n'avoit pas encore paru de Prophètes de Galilée, c'étoit, ainsi qu'on l'a déjà dit, prétendre, ou que Dieu ne pouvoit pas, ou qu'il ne devoit jamais en susciter de ce pays. Le premier est trop visiblement faux : d'où savoit-on le second? C'étoit établir conséquemment qu'on auroit dû rejeter comme faux Prophètes tous ceux qui furent les premiers Prophètes de leur pays. Quoi de plus absurde? Voilà pourtant sur quoi se fondoient ceux qui étoient les maîtres et les docteurs en Israël. Ce qui montre, comme on l'a dit encore, que même chez les personnes éclairées, lorsqu'elles se sont laissé malheureusement prévenir, la déraison la plus palpable peut tenir lieu de raison, et se tourner en démonstration : car le reproche d'ignorance qu'ils paroissent faire à Nicodême ne vient que de ce qu'il ne sent pas, comme eux, la force de ce raisonnement : Il n'y a jamais eu de Prophète de Galilée, il n'y en aura donc jamais.

« Cependant, *comme il se faisoit tard*, Jé- *J. 8. v. 1.* Jesus autem perrexit in montem Oliveti;
» sus s'en alla au mont d'Olivet, » ainsi appelé à cause des plants d'oliviers dont il étoit cou-

se deorsum, digito scribebat in terrâ.

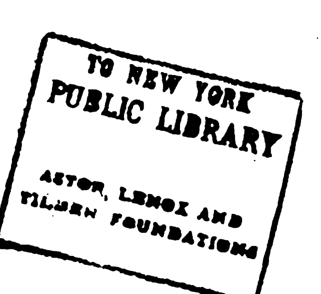
7. Cùm ergo perseverarent interrogantes eum, erexit se, et dixit eis : Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat.

8. Et iterum se inclinans scribebat in terrâ.

» il [1] écrivoit sur la terre avec le doigt ». Ses ennemis, ou ne le comprirent pas, ou voulurent forcer la réponse qu'ils croyoient devoir fournir matière à leurs calomnies, et dont sa bonté cherchoit à leur épargner la confusion. « Comme ils persistoient donc à l'interroger, » il se redressa, et leur dit : Que celui de vous » qui est sans péché lui jette la première pierre. » Et se courbant une seconde fois, il écrivoit » sur la terre ». Le trait avoit porté coup, et cette parole accompagnée de la lumière qui

---

[1] On ignore ce qu'il écrivoit. A peine sait-on s'il formoit des lettres, ou s'il ne faisoit que tracer des lignes, quoique le premier soit plus que probable, parce qu'il est dit qu'*il écrivoit*. Cependant on a dit non-seulement qu'il écrivoit, mais encore ce qu'il écrivoit. Bien des gens assurent que c'étoient les péchés secrets des accusateurs de la femme adultère ; où l'ont-ils appris ? Ils ajoutent que c'est ce qui obligea ces pécheurs démasqués à fuir l'un après l'autre ; ceci paroît faux : car l'Évangéliste ne dit pas qu'ils se retirèrent après avoir *vu* ce que Jésus écrivoit, mais après avoir *entendu* ce qu'il disoit. D'autres pensent que le Sauveur se contenta d'écrire quelque sentence courte et énergique, propre à confondre ces téméraires accusateurs, par exemple, ces paroles de Jérémie, ch. 22 : *Terre, terre, écrivez que ces hommes sont réprouvés.* Ou bien celles-ci qu'il avoit déjà dites dans une autre occasion : *Hypocrite, ôtez premièrement la poutre qui est dans votre œil, ensuite vous penserez à ôter la paille qui est dans l'œil de votre frère.* Une seule chose est certaine, c'est qu'on ignore ce qu'il écrivoit.



ÉCOLE FRANÇAISE.



N. Poussin pinx. Monsaldi del. Niquet l'ne Sculp.

Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre.

S.t Jean Ch. 8. V. 7.

découvrit à ces faux zélateurs tous les crimes de leur conscience impure, produisit son effet sur-le-champ. « L'ayant entendue, ils s'en allè- » rent l'un après l'autre, les anciens les pre- » miers, *comme mieux avisés ou plus crimi-* » *nels*, de sorte qu'il ne resta que Jésus, et la » femme qui étoit au milieu. Alors Jésus se » redressant, lui dit : Femme, où sont les gens » qui vous accusoient? Personne ne vous a-t-il » condamnée? Personne, Seigneur, dit-elle. » Jésus répondit : Je ne vous condamnerai pas » non plus. Allez, et ne péchez plus désor- » mais ». Ainsi, par la vertu d'une seule parole, on vit tout-à-la-fois la miséricorde exercée et la loi respectée, la pécheresse délivrée et son libérateur justifié, l'hypocrisie démasquée et la malice confondue, Jésus victorieux, et tous ses ennemis en fuite.

9. Audientes autem unus post unum exibant, incipientes a senioribus : et remansit solus Jesus, et mulier in medio stans.

10. Erigens autem se Jesus, dixit ei : Mulier, ubi sunt qui te accusabant? Nemo te condemnavit?

11. Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo : Vade, et jam amplius noli peccare.

CHAPITRE XXXVI.

Autre Discours de Jésus-Christ aux Juifs. — Il rend témoignage de soi-même. — Mort dans le péché. — Esclavage du péché : on n'en est affranchi que par le Fils.

J. 8. v. 12. Iterum ergo locutus est eis Jesus, dicens : Ego sum lux mundi : qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.

DÉBARRASSÉ de cette troupe importune, « Jésus parla de nouveau au peuple, et lui dit: » Je suis la lumière du monde. Celui qui me » suit ne marche pas dans les ténèbres, mais » il aura la [1] lumière de la vie ».

On convient que de si magnifiques paroles ne devoient pas être avancées sans preuves; et l'on doit convenir aussi que ce qui prouvoit en général la divinité de la mission du Sauveur, prouvoit en même temps la vérité de toutes ses paroles. Mais qui jamais avoit exigé la preuve par témoins d'une mission extraordinaire et divine? C'est Dieu qui doit l'attester; et s'il ne le faisoit pas, le témoignage de tous les hommes y seroit insuffisant. Les Juifs avoient reconnu à cette marque tous les

[1] Ainsi appelée, parce qu'elle conduit à la vie de la gloire, ou bien parce que dès-à-présent elle donne la vie de la grace. Les deux sont vrais, et on peut l'entendre dans ces deux sens, dont l'un n'exclut pas l'autre.

Prophètes, à commencer par Moïse. Dieu avoit scellé leur mission du sceau de sa toute-puissance; c'en étoit bien assez, et on ne s'étoit pas avisé de leur en demander davantage. Et en effet, on sent l'absurdité qu'il y auroit eu à demander à Moïse, après la division des eaux de la mer Rouge, qu'il prouvât par deux témoins la divinité de sa mission. J. C., après tant de miracles, étoit au moins dans le même cas. Cependant ses ennemis n'eurent pas de honte de lui faire cette misérable chicane. « Les » Pharisiens lui dirent donc : Vous rendez témoignage de vous-même : votre témoignage » n'est pas légitime. Jésus leur répondit : Quoique je rende témoignage de moi, mon témoignage est légitime, parce que je sais d'où je » suis venu, et où je vas. Mais vous, vous ne » savez d'où je viens, ni où je vas ».

13. Dixerunt ergo ei Pharisæi : Tu de te ipso testimonium perhibes : testimonium tuum non est verum.

14. Respondit Jesus, et dixit eis : Et si ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium meum : quia scio unde veni, et quò vado : vos autem nescitis unde venio, aut quò vado.

Il venoit du ciel, et il devoit retourner au ciel; c'est ce qu'il insinue au moins par ces paroles. Mais il leur fait entendre en même temps que son témoignage ne peut venir que du ciel; qu'il ne faut donc pas s'arrêter à lui chercher des témoins sur la terre, parce que ceux qui l'habitent voient tout au plus ce qui est à la portée de leurs yeux, et que les choses célestes étant si fort au-dessus de leurs sens, ils sont hors d'état d'en constater l'existence, et dès-lors incapables d'en rendre un témoignage

certain. C'est ce que signifient plus expressément les paroles suivantes : « Vous autres » *hommes*, vous jugez selon la chair, » qui ne peut juger que de ce qui tombe sous les sens charnels. « Pour moi, *dit-il,* je ne juge » de personne ». Ce qui ne veut pas dire qu'il ne fit pas de discernement des hommes, lui qui, par la lumière divine, « connoissoit *par-* » *faitement* ce qui étoit dans l'homme ». Mais ce discernement étoit tout intérieur, et J. C. ne le produisoit pas par un jugement extérieur qu'il a toujours eu droit de prononcer, mais qu'il a réservé pour son second avénement, suivant ce que lui-même a dit parlant du premier avénement : « Dieu n'a pas envoyé son » Fils dans le monde pour juger le monde, » mais pour le sauver. Mais, *ajoute-t-il,* si je » jugeois, mon jugement seroit légitime, parce » que ce n'est pas moi seul, mais moi et mon » Père qui m'a envoyé ; et il est écrit dans la » loi, que le témoignage de deux personnes » est légitime. C'est moi qui rends témoignage » de moi-même ; et mon Père qui m'a envoyé » rend aussi témoignage de moi ».

15. Vos secundùm carnem judicatis :

Ego non judico quemquam.

J. 2. v. 25. Ipse enim sciebat quid esset in homine.

J. 3. v. 17. Non enim misit Deus Filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.

J. 8. v. 16. Et si judico ego, judicium meum verum est, quia solus non sum ; sed ego, et qui misit me, Pater.

17. Et in lege vestra scriptum est, quia duorum hominum testimonium verum est.

18. Ego sum, qui testimonium perhibeo de me ipso : et testimonium perhibet de me, qui misit me, Pater.

Cependant celui qui est le sujet du témoignage ne peut pas être un des témoins ; et suivant la disposition de la loi, ces deux témoins n'en faisoient qu'un. Cela est vrai dans les cas ordinaires ; mais on étoit visiblement dans le

cas de l'exception. C'est celui où le sujet de la déposition auroit commencé par prouver invinciblement que tout ce qu'il déposera de lui-même sera conforme à la vérité. Dans ce cas, qui a été celui de tous les envoyés de Dieu, un homme peut rendre témoignage de lui-même, et on doit le croire, puisqu'il a prouvé d'avance qu'il dira la vérité. Il est inutile de répéter que personne n'a eu cet avantage d'une manière si sensible, ni dans un degré si éminent que J. C. Et il faut bien que, dans ce moment, les Juifs aient senti malgré eux cette vérité, puisqu'au lieu de lui opposer, comme il étoit naturel qu'ils le fissent, que l'intéressé ne peut pas témoigner dans sa propre cause, et qu'il lui falloit chercher un autre témoin, s'il vouloit en produire deux,
« ils lui dirent, *comme ne sachant plus que* 19. Dicebant ergo ei : Ubi est Pater tuus?
» *répondre :* Où est votre Père »? Jésus en avoit dit assez pour le faire connoître à ceux qui avoient le cœur droit; et il ne vouloit pas le faire connoître plus qu'il n'avoit fait à ceux qui ne cherchoient à le faire parler, que pour trouver dans ses paroles matière à de nouvelles calomnies. Ainsi, sans s'expliquer davantage,
« il répondit : Vous ne savez ni qui je suis, ni » qui est mon Père. Si vous saviez qui je suis, » peut-être [1] sauriez-vous aussi qui est mon Respondit Jesus : Neque me scitis, neque Patrem meum : si me sciretis, forsitan et Patrem meum sciretis.

[1] Si vous reconnoissiez que je suis le Messie et le Christ,

[illegible] lui faire souf-
[illegible] avoit pré-
[illegible] considéra-
[illegible] si prompt,
[illegible] qu'il étoit en-
[illegible] des assis-
[illegible] confessèrent
[illegible] Dieu. C'étoit
[illegible] devoient
[illegible] par un
[illegible] toute-puis-
[illegible] de la mort
[illegible] monde, et la
[illegible] dernier sup-

[illegible] opéroit
[illegible] plusieurs cru-
[illegible] surpris
[illegible] impénétra-
[illegible] entendons-nous
[illegible], nous qu'on
[illegible] dans la connoissance
[illegible] avons d'ailleurs des prin-
[illegible]. Que pouvoient y com-
[illegible] avoient encore aucune idée
[illegible] tant de peine à y

[illegible] Dieu est avec moi, et [illegible] je m'efforcerai de [illegible]

assorti aux dispositions sanguinaires où ils étoient alors. « Les Juifs disoient donc : N'est- » ce pas qu'il se tuera lui-même, qu'il dit, où » je m'en vas, vous ne sauriez y venir » ? Jésus écarta ce sens funeste, en leur déclarant, quoiqu'en termes mystérieux, le lieu où il devoit retourner, et la raison pour laquelle ils ne pourroient pas l'y suivre. « Vous autres, » leur dit-il, vous êtes d'ici-bas, et moi, je » suis d'en-haut : vous êtes de ce monde, et » moi, je ne suis point de ce monde ». Il n'en étoit ni d'origine, ni d'affection, et les Juifs en étoient de ces deux manières ; et comme il est naturel que chaque chose retourne au lieu d'où elle tire son origine, et vers lequel elle a sa pente, leur terme devoit donc être le centre de la terre, et le sien, la sublimité des plus hauts cieux. Or, entre ces deux termes, un chaos immense forme une barrière insurmontable. Mais afin qu'ils ne puissent pas ignorer la cause du malheur effroyable dont ils sont menacés, Jésus reprend et continue ainsi : « Je » vous ai donc dit que vous mourrez dans vos » péchés ; car si vous ne croyez pas que je suis » *ce que je suis en effet*, vous mourrez dans [1]

22. Dicebant ergo Judæi : Numquid interficiet semet ipsum, quia dixit : Quò ego vado, vos non potestis venire?

23. Et dicebat eis : Vos de deorsum estis, ego de supernis sum. Vos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo.

24. Dixi ergo vobis, quia moriemini in peccatis vestris : si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro.

---

[1] Lorsque J. C. dit : *Vous mourrez dans votre péché*, le péché particulier dont il parle est celui d'infidélité. Mourir dans celui-ci, c'est mourir dans tous les autres, parce que, comme il ne peut y avoir ni justification, ni

25. Dicebant ergo ei: Tu quis es? Dixit eis Jesus: Principium, qui et loquor vobis.

» votre péché. Qui êtes-vous, lui dirent-ils?
» Jésus leur répondit : Le [1] principe, moi qui

---

rémission sans la foi, celui-ci demeurant, les autres demeurent. Voilà pourquoi J. C. a pu dire indifféremment: *Vous mourrez dans vos péchés, et vous mourrez dans votre péché.*

[1] C'est le texte rendu à la lettre. On l'explique fort diversement. Selon plusieurs, J. C. répond : *Je suis le principe de toutes choses, moi qui vous parle.* Selon d'autres, il dit : *Je suis ce que je vous ai dit dès le commencement.* Cette explication est la plus conforme au texte grec. D'autres traduisent : *Avant toutes choses, faites attention à ce que je vous dis.* On feroit un juste volume des raisons qui appuient ces différentes interprétations, et des difficultés qui s'y rencontrent; et tout bien considéré, on seroit encore incertain à laquelle on doit donner la préférence; c'est ce qui a déterminé à ne rendre que les propres paroles, sans chercher à dissiper les ténèbres mystérieuses dont il a plu à Dieu de les envelopper. Cependant comme rien n'est inutile dans l'Écriture, il est naturel de croire que Dieu y découvre aux ames pieuses qui la méditent, des sens qu'il laisse ignorer aux savans qui l'interprètent. Dieu, qui veut que les hommes soient instruits par les hommes, se réserve néanmoins de leur enseigner par lui-même des vérités que les hommes ne sauroient leur apprendre, et qui rendent à certains égards les disciples plus savans que les maîtres. C'est la manne cachée qui n'est connue que de ceux qui en sont nourris, et l'accomplissement de cette parole du Psalmiste : *J'ai plus compris que tous ceux qui m'ont enseigné.* Ps. 118. Voy. sur les textes obscurs la note [1], *pag.* 113.

» vous parle. *Quoique je ne vous reproche* » *actuellement qu'un seul péché*, j'ai bien des » choses à dire de vous, et à condamner en » vous. Mais celui qui m'a envoyé dit toujours » la vérité, et ce que j'ai appris de lui, c'est » ce que je publie dans le monde ». Vous devriez donc avoir en moi la créance que vous lui devez à lui-même. « Et ils ne comprirent » pas qu'il parloit de Dieu son Père ».

26. Multa habeo de vobis loqui, et judicare. Sed qui me misit, verax est : et ego quæ audivi ab eo, hæc loquor in mundo.

27. Et non cognoverunt quia Patrem ejus dicebat Deum.

Puis, revenant à la question qu'ils venoient de lui faire, il fit entendre qu'il ne vouloit pas leur donner alors une connoissance plus distincte de ce qu'il étoit, qu'il ne l'avoit fait par ses paroles précédentes, parce qu'il se réservoit de la leur donner dans un autre temps. « Il leur dit donc : Quand vous aurez élevé le » Fils de l'Homme, vous saurez alors qui je » suis, et que de moi-même je ne fais rien, » mais que je dis les choses comme le Père me » les a enseignées. Celui qui m'a envoyé est » avec moi, et il ne m'a point laissé seul, » parce que je fais toujours ce qui lui [1] plaît ». L'exaltation dont il vient de parler exprime le

28. Dixit ergo eis : Cùm exaltaveritis Filium Hominis, tunc cognoscetis quia ego sum, et a me ipso facio nihil, sed sicut docuit me Pater, hæc loquor :

29. Et qui me misit, mecum est, et non reliquit me solum : quia ego quæ placita sunt ei, facio semper.

---

[1] L'unité de nature rend le Père inséparable du Fils. Mais Dieu s'attache inséparablement à ceux qui font toujours ce qui lui plaît; et n'y eût-il que cette raison, il auroit été inséparable de J. C. C'est ce que le Sauveur apprend ici à tous les justes, qui doivent trouver une douceur inexprimable et un courage supérieur à tout

CHAPITRE XXXVII.

Suite du discours. — Juifs enfans d'Abraham selon la chair, enfans du démon par l'imitation. — J. C. avant Abraham. — Les Juifs veulent le lapider.

Ce qui précède s'adresse au moins en partie à ceux qui avoient cru au Sauveur ; il n'en est pas de même des paroles qui suivent immédiatement. Quoiqu'il ne paroisse pas que J. C. ait interrompu son discours, il y traite cependant ses auditeurs d'homicides et d'enfans du démon. On ne conçoit pas comment de pareils reproches pouvoient convenir à ces nouveaux fidèles. Ceci ne peut s'expliquer que d'une de ces deux manières. Ou bien les fidèles étoient mêlés dans la foule des incrédules, ou l'œil de J. C. savoit bien les démêler, quoiqu'il ne parût rien qui les distinguât aux yeux des hommes. Dans cette supposition, le commencement du discours a pu s'adresser à eux, et la suite aux autres. Ou bien ces fidèles d'un moment, irrités de ce qu'il sembloit les traiter d'esclaves, avoient passé tout-à-coup de la foi à sa doctrine, à la haine de sa personne, et au dessein d'attenter à sa vie. Ceci ne paroî-

tra pas impossible à ceux qui connoissent le génie de la multitude, et les étranges révolutions qu'un seul mot mal entendu peut y faire en un instant. Cependant la première de ces deux explications est la plus naturelle et la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Jésus continua de parler ainsi :

« Je sais que vous êtes enfans d'Abraham ; » mais vous cherchez à me faire mourir, parce » que ma parole n'est point reçue parmi vous. » Je parle de ce que j'ai vu en mon Père ; et » vous, ce que vous avez vu en votre père, » vous le faites ».

J. 8. v. 37. Scio quia filii Abrahæ estis : sed quæritis me interficere, quia sermo meus non capit in vobis.
38. Ego quod vidi apud Patrem meum, loquor : et vos quæ vidistis apud patrem vestrum, facitis.

Il leur donne à entendre qu'outre Abraham qui étoit leur père selon la chair, et qui étoit aussi le sien, de part et d'autre on avoit encore un autre père dont on prenoit l'esprit, et dont on copioit les œuvres. Dieu qui est le Père de J. C. par nature, étoit aussi son Père dans le sens que nous venons de dire. On devine aisément de qui ces hommes pervers étoient les enfans du côté de l'imitation et de la ressemblance. Mais, comme ils n'avoient alors qu'Abraham dans l'esprit, « ils répondi- » rent en lui disant *pour la seconde fois :* Notre » père, c'est Abraham. Si vous êtes les enfans » d'Abraham, leur dit Jésus, faites *donc* les » œuvres d'Abraham. Mais maintenant vous » cherchez à me faire mourir, moi qui vous

39. Responderunt, et dixerunt ei : Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus : Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.
40. Nunc autem quæritis me interficere, hominem, qui veritatem

vobis locutus sum, quam audivi a Deo : hoc Abraham non fecit.
41. Vos facitis opera patris vestri.

» ai dit la vérité que j'ai apprise de Dieu ; ce » n'est point ce qu'a fait Abraham. Vous faites » les œuvres de votre père ».

Alors ils comprirent enfin qu'il ne s'agissoit plus de la filiation charnelle, mais de celle qui est selon l'esprit. Comme ils crurent qu'ils avoient droit de se glorifier de celle-ci encore plus que de l'autre, « ils répondirent *fièrement:* » Nous ne sommes point des enfans de fornica- » tion ; nous avons un seul Père qui est Dieu ».

Dixerunt itaque ei : Nos ex fornicatione non sumus nati : unum Patrem habemus Deum.

Le mot de fornication est employé si souvent dans l'Ecriture, pour signifier l'idolâtrie, qu'apparemment ils vouloient dire qu'ils n'étoient pas idolâtres, puisqu'ils donnent ceci pour preuve que Dieu seul est leur père. Mais la croyance d'un Dieu seul n'y suffit pas. Les Juifs d'à-présent, les impies que nous nommons Déistes, les démons mêmes, ne connoissent qu'un seul Dieu, et ils n'en sont pas pour cela les enfans. On ne le sera jamais qu'en ajoutant l'amour à la connoissance, et à la foi d'un Dieu, celle d'un Jésus-Christ son Fils et son envoyé. La foi véritable, celle qui justifie et qui donne à Dieu des enfans, porte toute entière sur ce double fondement, comme J. C. le dit ailleurs, et comme il va le leur déclarer dès-à-présent. « Il leur dit donc : Si Dieu étoit » votre père, vous m'aimeriez sans doute, » parce que je procède de Dieu, et que j'en

42. Dixit ergo eis Jesus : Si Deus pater vester esset : diligeretis utique me. Ego enim ex Deo processi, et veni :

» suis venu. Car ce n'est pas de moi-même » que je suis venu, mais c'est lui qui m'a en- » voyé. Pourquoi *donc* n'entendez-vous point » mon langage? C'est que vous ne sauriez écou- » ter mes paroles ».

neque enim à me ipso veni, sed ille me misit. 43. Quare loquelam meam non cognoscitis? Quia non potestis audire sermonem meum.

J. C. leur avoit donné en effet toutes les preuves de vérité que pouvoient exiger des esprits raisonnables. Toute raison étoit ôtée à leur incrédulité, à qui il n'en restoit plus d'autre que la haine furieuse et envenimée qu'ils lui portoient. Elle seule avoit bouché les oreilles à ces *aspics*, pour qu'ils n'entendissent pas les doux accens de sa voix enchanteresse, et la vérité ne leur étoit odieuse, que parce qu'ils ne pouvoient souffrir celui qui la leur disoit. S'il n'est point rare de trouver parmi les hommes des exemples d'une pareille malignité, elle semble néanmoins être plus naturelle aux démons. C'est ce que le Sauveur avoit tâché de leur faire entendre jusqu'alors avec les ménagemens que l'on a pu remarquer. Mais enfin il parle à découvert, et leur dit sans ménagement : « Vous êtes les enfans » du démon. Dès le commencement, il fut [1]

Ps. 57, v. 5 et 6.

J. 8. v. 44. Vos ex patre diabolo estis : et desideria patris vestri vul-

[1] Lorsqu'il persuada au premier homme de manger du fruit dont il avoit été dit : *Le jour que vous en mangerez, vous mourrez.* Ce coup fut mortel à tout le genre humain ; et en le portant, le démon tua tous les hommes sans exception. Il est donc l'homicide par excellence,

» qu'il parle : car il est menteur et père du » mensonge. Mais pour moi [1], si je vous dis la » vérité, vous ne me croyez pas ».

cium, ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus.
45. Ego autem si veritatem dico, non creditis mihi.

Cette opposition à la vérité, est le second

---

excepte les cas rares, où la toute-puissance de Dieu le force à dire des vérités utiles; mais la rage qui le saisit alors fait bien voir l'opposition qu'il a pour la vérité, et la haine implacable qu'il lui porte.

[1] On lit dans le grec, *parce que* je vous dis la vérité, vous ne me croyez pas. Le *si* de la Vulgate paroît avoir le sens du *parce que*, ce qui forme ici une difficulté. Il semble que, ne pas croire quelqu'un parce qu'il dit la vérité, ce n'est pas le croire parce qu'on le croit, puisque c'est déjà le croire que d'être persuadé qu'il dit la vérité, ce qui mettroit une contradiction manifeste dans la proposition du Sauveur. Voici comment on l'explique. J. C. leur avoit parlé d'eux et de lui-même; il leur avoit fait des reproches humilians, et il s'étoit rendu des témoignages glorieux. Ils n'avoient pas pu méconnoître la vérité des premiers, parce qu'ils en avoient la preuve dans leur conscience. Mais ces reproches avoient fait sur eux l'effet qu'une correction charitable produit ordinairement sur des esprits mal faits. Ils leur avoient rendu odieux celui qui les leur faisoit, et d'autant plus odieux, que les reproches étoient mieux fondés. Dès-lors ils ne voulurent plus croire ce qu'il leur disoit de lui-même, et ils le voulurent d'autant moins, que ce qu'il en disoit lui étoit plus avantageux. C'est ainsi qu'ils ne le croyoient pas, *parce qu'il* leur disoit la vérité, c'est-à-dire, qu'ils ne croyoient pas les vérités qui lui étoient avantageuses, parce qu'ils étoient irrités de ce qu'il leur en avoit dit d'eux-mêmes, dont ils étoient humiliés et confondus.

trait de ressemblance qu'ils ont avec celui qu'il vient d'appeler leur père. L'homicide est le premier, et il le leur avoit déjà reproché, lorsqu'il leur fit connoître qu'il n'ignoroit pas le dessein qu'ils avoient de le faire mourir. Mais, pour donner le dernier caractère d'évidence à cette vérité à laquelle ils opposoient

46. Quis ex vobis arguet me de peccato?

une obstination diabolique : « Qui de vous, » *dit-il*, me reprendra de péché »? C'étoit de l'en convaincre qu'il les défioit ; car, pour l'en accuser, on sait qu'ils n'avoient pas attendu qu'il leur en donnât le défi. Mais ils l'en avoient accusé sans preuves, et persuadés au fond de leurs consciences qu'ils l'en accusoient injustement. Aussi n'eurent-ils rien à répondre, et le silence auquel ce mot les réduisit, laissa à J. C. le droit qu'une vie toujours pure et irrépréhensible donne à l'homme juste d'en être cru sur sa parole.

Il reprend donc, et usant de l'avantage que lui donnoit leur aveu tacite, il leur dit en-

Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?

core : « Si je vous dis la vérité, pourquoi ne » me croyez-vous pas »? Il répond lui-même à sa question, et sa réponse est bien capable de faire trembler ceux qui n'ont ni attention

47. Qui ex Deo est, verba Dei audit. Propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.

ni docilité pour la parole divine. « Celui, dit-il, » qui est *enfant* de Dieu écoute les paroles de » Dieu. Ce qui fait que vous ne les écoutez pas, » c'est que vous n'êtes pas *enfans* de Dieu ».

La parole de Dieu n'est donc bien reçue que par ceux qui l'écoutent avec cette tendre et respectueuse docilité que des enfans bien nés ont pour toutes les paroles de leur père. Comment auroient pu la souffrir ceux qui avoient pour père l'ennemi capital de Dieu? Ainsi ils la rejetoient par aversion; car ils ne pouvoient la combattre par aucune raison. Celui qui l'annonçoit étoit le plus irrépréhensible de tous les hommes; eux-mêmes venoient de l'avouer par leur silence. Sa doctrine étoit toute pure et toute sainte, et des millions de miracles en étoient autant de preuves auxquelles un esprit raisonnable n'avoit rien à répliquer. Que leur restoit-il donc à y opposer, que des outrages, l'unique ressource de l'opiniâtreté poussée à bout, et l'aveu le plus énergique de l'extrémité où la raison l'a réduite. « Ils lui répondirent » donc : Ne disons-nous pas avec raison que » vous êtes un Samaritain et un démoniaque? » Jésus repartit : Je ne suis point un [1] démo- » niaque; mais j'honore mon Père, et vous,

48. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei : Nonne bene dicimus nos quia Samaritanus es tu, et dæmonium habes?

49. Respondit Jesus : Ego dæmonium non habeo : sed honorifico Pa-

[1] J. C. nie formellement qu'il soit un démoniaque. Quant au reproche d'être Samaritain, on peut dire qu'il y répond, et qu'il n'y répond pas. C'étoit en même temps un nom de peuple et un nom de secte. Comme nom de secte, et d'une secte superstitieuse et réprouvée, il paroît y répondre, lorsqu'il dit : *J'honore mon Père*, ce que ne faisoient pas les Samaritains. Comme nom de peuple,

[illegible] ne
[illegible] un
[illegible] nce ».
[illegible] comme ,
[illegible] urage ,
[illegible] des
[illegible] oient
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

fit que les irriter davantage; et parce qu'ils n'en comprirent pas le sens mystérieux, ils la traitèrent d'absurdité ou de blasphème. « Nous voyons bien à présent, dirent-ils, que » vous êtes un démoniaque. Abraham est mort, » les Prophètes sont morts aussi, et vous dites : » Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra » jamais. Êtes-vous plus grand qu'Abraham » notre père qui est mort? Les Prophètes sont » morts aussi : pour qui vous donnez-vous »?

52. Dixerunt ergo Judæi : Nunc cognovimus quia dæmonium habes. Abraham mortuus est, et Prophetæ : et tu dicis : Si quis sermonem meum servaverit, nou gustabit mortem in æternum.

53. Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est? Et Prophetæ mortui sunt. Quem te ipsum facis?

Il va se donner pour ce qu'il est, c'est-à-dire, pour l'Éternel. Mais il rappelle auparavant les preuves de sa mission; et répétant ce qu'il avoit dit dans une autre occasion, que s'il se rendoit témoignage à lui-même, son témoignage ne seroit pas légitime, mais qu'un autre rendoit témoignage de lui, « il répon- » dit *encore dans le même sens :* Si je me donne » de la gloire, ma gloire n'est rien. Celui de » qui je reçois de la gloire, c'est mon Père que » vous dites être votre Dieu. Néanmoins vous » ne l'avez point [1] connu; mais moi, je le con-

54. Respondit Jesus : Si ego glorifico me ipsum, gloria mea nihil est : est Pater meus, qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est,

55. Et non cognovistis eum : ego autem novi

---

par la faute de celui qui l'a reçue. Si l'on ajoute que c'est elle qui donne le droit à la vie immortelle dont la résurrection sera suivie, on aura les deux explications dans une seule.

[1] Ils connoissoient Dieu en spéculation; mais ils ne le connoissoient pas, ou plutôt ils le méconnoissoient dans la pratique : car ne pas faire sa volonté, c'est mé-

turelles et si vives, que l'on n'a rien voulu y mêler d'étranger, persuadé que ce que l'on y ajouteroit dans le dessein de l'éclaircir, ne pourroit qu'y répandre des ombres et des taches.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES.



FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.



